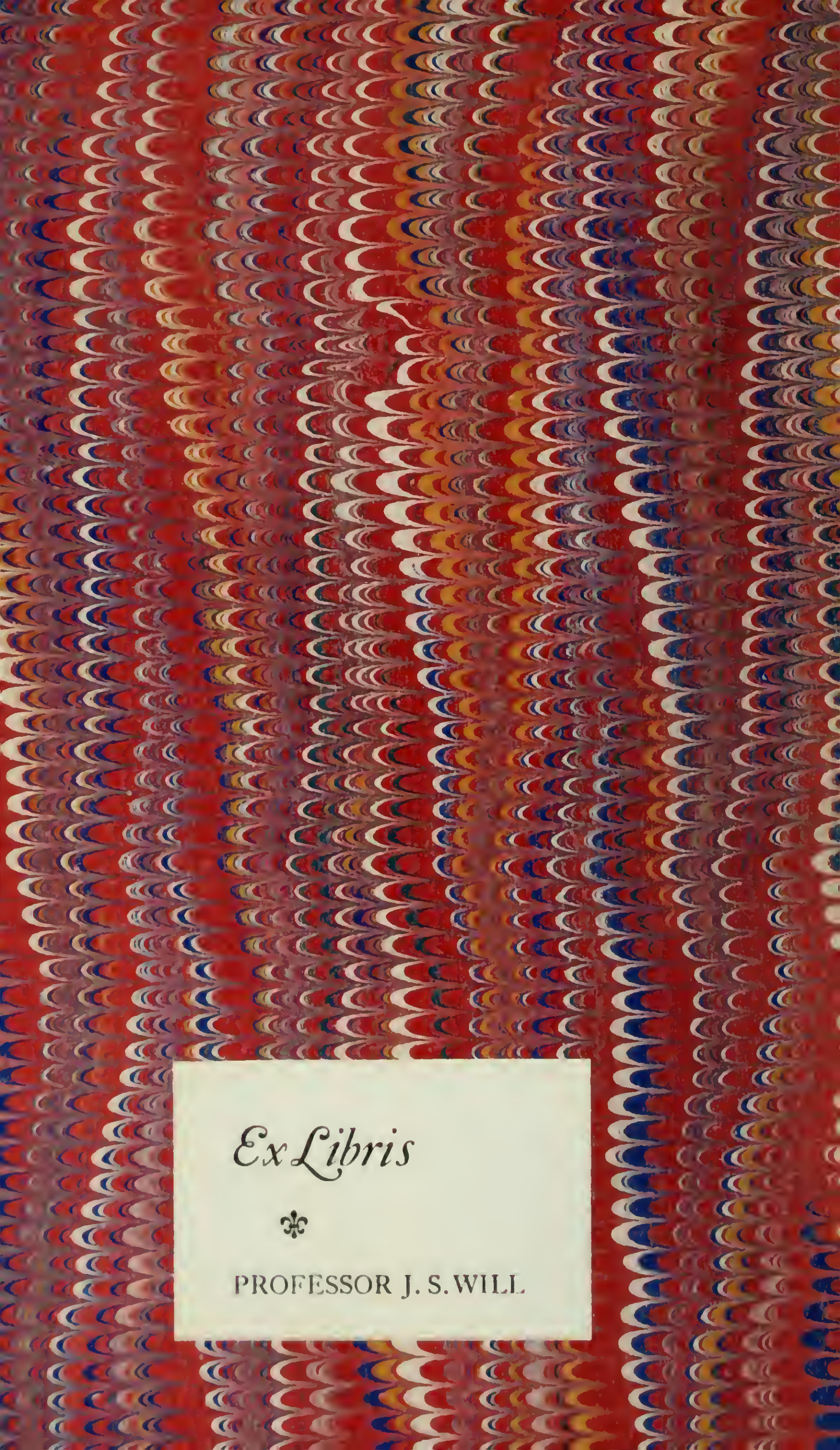



Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL







ÉTUDES

SUR LE RÈGNE DE HENRI IV

ET LA RÉGENCE

DE MARIE DE MÉDICIS.

NÉGOCIATION DES MARIAGES ESPAGNOLS.

DU MÊME AUTEUR :

Jérôme Savonarole, sa vie, ses prédications, ses écrits, ouvrage couronné par l'Académie française, 3e édition, 1 vol.

Deux ans de révolution en Italie (1848-1849), 1 vol.

Etienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle, 1 vol.

La Comtesse Mathilde de Toscane et le Saint Siége. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques.

Histoire de la littérature italienne, depuis son origine jusqu'à nos jours (1150-1848), 2e édition, 1 vol.

Un procès criminel sous le règne de Henri IV. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques.

LES MARIAGES ESPAGNOLS

SOUS

LE RÈGNE DE HENRI IV

ET LA RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS

(1602-1615)

PAR F.-T. PERRENS

DOCTEUR ÈS-LETTRES, PROFESSEUR AU LYCÉE BONAPARTE
RÉPÉTITEUR A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE TURIN



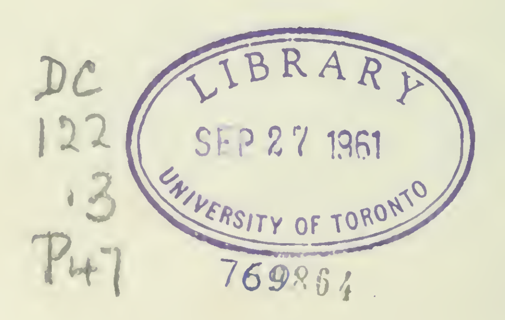
PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

De l'Académie des Sciences Morales et Politiques,

RÉDIGÉ PAR M. CHARLES VERGÉ,

Sous la direction de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie.



AVERTISSEMENT.

On a souvent dit qu'en l'état actuel de nos connaissances historiques, il n'était pas opportun de recommencer, après tant d'illustres et de savants maîtres, le récit complet de nos annales, mais que la génération actuelle devait reprendre une à une toutes les questions obscures, afin d'y porter la lumière, et de préparer ainsi aux histoires à venir de solides fondements. Cette vue sur la direction qui convient, de nos jours, aux études historiques, n'exclut pas, est-il besoin de le dire? les ouvrages abrégés qui répondent, quand ils sont faits avec talent et conscience, aux besoins d'un si grand nombre de lecteurs : l'Académie française encourage et consacre ce genre d'écrits par quelques-unes de ses plus flatteuses récompenses. Mais tracer l'histoire d'un siècle ou d'un règne, quelquefois d'un homme célèbre, roi, prince, ministre ou capitaine, élucider une question spéciale, tantôt pour dissiper l'erreur longtemps accréditée, tantôt pour prononcer entre des opinions ou des relations contradictoires, souvent, enfin, pour appeler l'atten-

tion sur des faits dont les auteurs ont ignoré les détails et méconnu l'importance, tel est sans contredit l'ordre de travaux que les maîtres, dans leur sollicitude pour les progrès de la science, ont surtout proposé à nos efforts. Eux-mêmes, en tous les genres, ils ont donné les modèles, et si je n'en cite aucun, c'est qu'il n'est personne qui ne les ait présents à l'esprit. Nombre de patients chercheurs suivent la voie tracée, et seuls, à leurs risques et périls, ou dans de modestes recueils, établissent ou rétablissent sur mille points la vérité méconnue. Ainsi s'amassent pierre à pierre, avec une sage lenteur, des matériaux choisis, déjà soigneusement travaillés, que nos arrière-neveux mettront en œuvre, pour reconstruire l'histoire de notre pays.

Le présent écrit est un de ceux où l'on se propose d'exposer en détail une question dont les ouvrages les plus développés disent à peine quelques mots. Ni Charles Bernard, ni Claude Malingre, qui écrivirent la vie de Louis XIII durant le règne de ce prince ; ni Levassor, ni le Père Griffet, qui traitèrent le même sujet plus tard, avec plus de savoir et de critique ; ni M. Bazin, qui, en leur succédant à notre époque, les a fait oublier de ses contemporains, n'ont donné beaucoup d'attention au mariage de leur héros et de sa sœur. S'ils parlent avec quelque étendue des fêtes et des voyages qui eurent lieu à l'occasion de ces alliances, ils restent muets sur la négociation qui les

prépara, quoiqu'elle ait duré treize années, et M. Armand Baschet, qui prétend compléter leur récit en introduisant *le roi chez la reine*, c'est-à-dire en nous révélant les secrets de l'alcôve royale, n'a pas cherché plus qu'eux, dans l'étude de ces longs pourparlers, les fluctuations de la politique et de la pensée humaine, bien autrement intéressante, à nos yeux, que le fruit, quel qu'il soit, de ses laborieux enfantements. Ce qui nous captive surtout dans le spectacle des choses de ce monde, n'est-ce pas l'homme même? Or où le trouver mieux que dans les luttes livrées par sa passion à son jugement, dans les incertitudes et les contradictions de sa volonté ?

Choisir une femme à son fils le dauphin et un mari à sa fille aînée, fut pour Henri IV, dès leur naissance, une préoccupation prématurée sans doute, et qu'il n'eût pas conçue sitôt de lui-même, mais que lui inspirèrent et où l'entretinrent les sollicitations dont on ne cessa de l'obséder. Ce fut, dès lors, un nouvel élément des combinaisons politiques qu'il nouait et dénouait, suivant les circonstances, avec une dextérité infatigable. Après sa mort, Marie de Médicis, régente, en proie à une idée fixe, poursuit le mariage de ses enfants avec ceux du roi d'Espagne plus résolûment que ne l'avait fait Henri IV ; mais la nécessité de vaincre les résistances de ses conseillers, d'apaiser le mécontentement des sujets de son fils, et aussi de ne point troubler l'équilibre toujours

chancelant de l'Europe, l'obligent à des atermoiements, à des subtilités, à des ruses, à des propositions, à des exigences inattendues qui renouvellent une négociation épuisée et montrent, mieux que ne feraient bien des paroles, de quelle importance étaient alors pour la politique les mariages princiers.

N'oublions pas, en effet, que si, dans la société moderne, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, ou plutôt telle qu'elle tend à se constituer, le mariage des princes devient peu à peu une affaire privée, où l'on consulte surtout leurs convenances personnelles et celles de leurs familles, autrefois c'était par l'union de leurs enfants que les souverains aimaient à nouer des alliances, à acquérir des provinces, qu'on ne leur contestait pas, comme on faisait leurs conquêtes, à réduire, sans tirer l'épée, leurs ennemis à merci. Telle était la conséquence nécessaire des idées qui régnaient dans la société de ces temps-là. Comme le roi n'était pas seulement le chef du pouvoir exécutif au sein d'une nation maîtresse d'elle-même, mais le propriétaire de son royaume, trop souvent libre d'y transformer en loi ses caprices et d'aliéner à son gré une ou plusieurs provinces, telle ou telle portion de ses sujets, c'était exclusivement son alliance et son amitié qu'on recherchait, pour mettre fin à l'interminable rivalité de deux empires, pour assurer au plus faible la protection du plus fort, pour tenir en échec, par l'union de puissances médiocres, un redoutable ennemi.

Les négociations matrimoniales étaient donc essentiellement politiques, et ce serait les mal comprendre que de croire qu'elles faisaient couler des flots d'encre et de paroles, sans se mêler aux autres affaires et sans les modifier profondément. Aucun auteur, néanmoins, si étendu ou si particulier que soit son ouvrage, n'a montré ni même entrevu, sous le règne de Henri IV, l'importance de la négociation des mariages espagnols pour la fameuse trêve des Flandres, qu'elle rendit seule possible, quand les négociateurs eux-mêmes en désespéraient. Aucune histoire n'a mis en lumière, sous la régence de Marie de Médicis, l'opposition des Français de toute classe et de toute condition à l'union de la France avec l'Espagne, quoique ce sentiment, qui montrait les sujets du défunt roi fidèles à sa dernière pensée comme à leurs répugnances instinctives, et les manifestations auxquelles il donna lieu expliquent seuls comment la catholique Marie en vint à rechercher pour sa seconde fille la main de l'hérétique prince de Galles, entreprise dont on attribue à tort l'initiative au duc de Luynes, et qu'un cardinal de la sainte Église devait mener à bonne fin.

De la conduite que tint en cette occasion et dans toute la négociation des mariages la faible régente dont la tâche ardue était de conserver intact à son fils un royaume menacé de toutes parts, il semble

résulter qu'elle voulut moins qu'on ne l'a cru s'éloigner de la politique suivie par Henri IV, et que l'intelligence ou l'énergie lui manqua d'ordinaire plus que l'intention pour discerner les bons conseils et s'y conformer.

Ce sont là des points de vue nouveaux dont l'importance n'échappera pas aux personnes qui connaissent le mieux l'histoire de cette époque. Il y faudrait ajouter certains détails qui ne doivent pas être négligés, puisqu'ils permettent de relever quelques erreurs des précédents historiens. Ainsi ils disent tous que les négociations pour les mariages espagnols commencèrent en l'année 1609 : on verra, dès les premières pages de ce livre, qu'elles remontent à l'année 1602, et qu'il en fut parlé dès la naissance de l'infante Anne d'Autriche et du dauphin qui fut plus tard Louis XIII ; qu'au contraire, en 1609 elles furent interrompues par le « grand dessein, » que formait alors Henri IV, et qui l'éloignait de l'Espagne pour le rapprocher du duc de Savoie ; qu'on attribue à tort au Béarnais un éloignement invincible pour ces mariages, et que s'il y était peu disposé, il s'y plia tant qu'il le crut utile à ses autres projets ; qu'en conséquence Marie de Médicis devenue régente, pouvait dire, sans trop altérer la vérité, qu'elle entrait dans les vues du roi défunt, en renouant la négociation des mariages, puisqu'il ne l'avait abandonnée qu'à l'heure

où il concevait ce « grand dessein, » dont personne n'osait plus, après sa mort, réclamer l'exécution.

Enfin les mariages étaient conclus et les contrats signés en 1612 ; comment les princesses ne furent-elles échangées qu'en 1615 ? Nulle part on ne voit la raison d'un délai si extraordinaire et si prolongé. Nous la montrerons dans les embarras intérieurs du royaume, surtout dans l'opposition des princes et de tous ceux qui, en France, pouvaient faire entendre leur voix. En contraignant la régente d'abord à attendre la majorité de son fils, puis à différer encore, ils donnèrent aux deux couronnes l'occasion et le temps de soulever des difficultés imprévues, et pensèrent rendre impossible une alliance si laborieusement préparée.

Le lecteur est en droit de demander sur quelles autorités j'appuie ces propositions, ces thèses, comme on dirait en langage de Sorbonne. Je n'eusse pas entrepris ce long travail, si des recherches personnelles ne m'avaient fait rencontrer des documents inédits d'une authenticité irrécusable, qui ont été pour moi comme une révélation. Je veux parler de deux volumineux recueils de dépêches diplomatiques, contenant l'un celles de Robert Ubaldini, archevêque de Montepulciano, nonce apostolique à la cour de France, de 1608 à 1615, l'autre celles de M. Savary de Brèves, ambassadeur de France à Rome durant

la même période. Dans un *Mémoire* dont l'Académie des sciences morales et politiques a bien voulu entendre la lecture (1), j'ai donné sur ces deux hommes d'État des détails biographiques auxquels il me sera permis de renvoyer, plutôt que d'y revenir ici. Je me bornerai à signaler l'heureuse coïncidence de deux ambassades qui ont la même durée, qui traitent les mêmes affaires et dont les papiers se sont conservés, au lieu d'être perdus, comme tant d'autres. Le contrôle des allégations et des vues, facile grâce à cette double source d'informations, donnait à la critique un fondement trop assuré pour que j'hésitasse à exposer une négociation inconnue dont les détails, comme l'ensemble, m'apparaissaient avec certitude, et à faire connaître, au moins en partie, les dépêches nourries et vigoureuses du nonce Ubaldini et celles, plus vives sans être moins substantielles, de l'ambassadeur Brèves, les unes et les autres également remarquables par la connaissance approfondie des affaires et des secrets mobiles de ceux qui les conduisaient.

C'est donc la seconde fois aujourd'hui, si l'on veut bien tenir compte du *Mémoire* dont je parlais tout à l'heure, et ce ne sera pas la dernière, si les forces

(1) *Un procès criminel sous le règne de Henri IV.* — Voyez *Compte-Rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, vol. 79-80.

ne me font défaut, que j'essaie de pénétrer plus avant qu'on ne l'a fait encore dans l'histoire de cette époque, au moyen de ces deux vastes et instructifs recueils. Mais pour la négociation particulière des mariages, il y avait d'autres sources à rechercher et à examiner, je veux dire les dépêches des diplomates qui, durant ces treize années, représentèrent la France à la cour de Madrid. Je les ai trouvées, comme les précédentes, à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits). Dans les lettres de MM. Brunault et de Barrault, nous voyons l'initiative de la négociation prise en 1602 par l'Espagne, et la proposition accueillie par la France ; dans celles de MM. Descartes, Vaucelas, Senecey, les difficultés suscitées à l'heure où l'on devait le moins les attendre, c'est-à-dire où toutes choses étaient réglées par les contrats. Combien, dès lors, ne devenait-il pas curieux et important de pénétrer les secrètes pensées et les véritables dispositions de l'Espagne ! Il m'a été possible de le faire, en étudiant les délibérations du conseil de Madrid, sur une copie relevée aux archives de Simancas, et dont je dois la communication à la bienveillance de M. Mignet. Je suis heureux de lui témoigner publiquement une gratitude à laquelle s'associera le lecteur, mis en mesure d'apprécier toute l'importance de ces amples et curieux extraits.

De divers recueils encore, quoique moins spéciaux,

j'ai tiré à l'occasion quelques pièces inédites, quelques détails nouveaux. Je cite ces documents ou j'y renvoie au bas des pages, avec le regret de ne leur point accorder plus de place; mais comment l'aurais-je pu faire, puisque, par nécessité d'abréger, j'élimine, à peu d'exceptions près, des textes plus importants, pour cette seule raison qu'ils sont imprimés et qu'on y peut plus ou moins facilement recourir? De ce nombre sont les abondantes dépêches de Henri IV, de Villeroy, de Jeannin, contenues au volume intitulé *Négociations du président Jeannin*, et surtout celles des ambassadeurs vénitiens aux différentes cours de l'Europe : elles éclairent ou complètent constamment ce qu'il peut y avoir d'obscur ou d'insuffisant dans les dépêches inédites, en nous montrant soit comment la négociation des mariages fut mêlée à celles qui y étaient en apparence le plus étrangères, soit quelle opinion s'en formaient des observateurs sagaces et à peu près désintéressés. J'invoque très-souvent leur témoignage, et, dans l'occasion, je cite leurs paroles mêmes, mais je ne leur donne ni dans le texte ni dans les notes la place qui m'y paraît appartenir plutôt aux documents inédits. On ne s'étonnera pas, je l'espère, de les trouver nombreux, car je devais marquer avec quel scrupule je me suis abstenu des conjectures, des assertions hasardées, et tout ensemble produire quelques-unes de ces dépêches vrai-

ment piquantes, que nos diplomates les moins connus écrivaient dans un langage incorrect et négligé, mais vivant et déjà bien français, dont l'originalité fait pâlir plus d'une fois les lettres si vantées et si belles du cardinal d'Ossat.

Peut-être même est-il désirable que parmi tant de jeunes gens studieux qui cherchent à signaler par une œuvre utile leurs premiers pas dans la carrière historique, il s'en trouve quelques-uns qui ne reculent pas devant l'ingrat labeur de publier dans toute leur étendue ces recueils de dépêches dont les histoires de France, d'Espagne et de Rome pontificale tireraient un égal profit. Nous acquitterions ainsi une dette contractée envers les Italiens, qui viennent de publier en trois volumes les lettres, si intéressantes pour nos annales, du nonce apostolique Bentivoglio. La société de l'Histoire de France, qui publie tant de documents ignorés, ne trouverait-elle pas dans ceux que j'indique une mine féconde pour enrichir sa belle collection ?

On en pourra juger si l'on veut bien jeter les yeux sur le livre que j'offre au public, après l'avoir soumis à l'Académie des sciences morales et politiques. Admis à en lire plusieurs chapitres devant cette illustre Compagnie, je suis trop sensible à cet honneur pour n'y pas puiser quelque confiance dans le jugement des personnes que l'examen approfondi des questions historiques ne laisse pas indifférentes. Puisque la tâche

des historiens d'aujourd'hui est de réunir et de préparer des matériaux pour les historiens d'un autre âge, ceux-ci pourront, quand l'heure en sera venue, employer pour l'édifice définitif la pierre que j'apporte : elle n'en compromettra point la solidité.

PREMIÈRE PARTIE

NÉGOCIATION

DES MARIAGES ESPAGNOLS

SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV

(1602-1610.)



CHAPITRE PREMIER.

Désir général de rétablir la paix entre la France et l'Espagne. — Espoir d'y parvenir par des mariages. — Premières négociations matrimoniales. — Hésitations de Henri IV. — Griefs réciproques des deux cours. — Médiation de Clément VIII. — État de l'opinion en France au sujet des mariages. — Négociations de l'Espagne et de la France en Angleterre. — Situation critique de l'Espagne. — Intrigues du duc de Savoie. — Politique et médiation de Paul V. — Proposition du nonce Barberini. — Elle est accueillie favorablement par Henri IV.

Dans les premières années du XVIIe siècle, deux puissances aspiraient avec une égale ardeur à dominer en Europe : c'étaient la France et l'Espagne. Ni l'Allemagne morcelée, sous son empereur « imbécile, » comme l'appelait le pape Paul V (1), ni l'Angleterre, réduite encore à la devise orgueilleusement modeste de Henri VIII, « qui je défends est maître, » ne pouvaient élever de pareilles prétentions. Cette rivalité déjà ancienne des deux grandes nations catholiques avait inspiré de bonne heure à ceux qui subordonnaient les combinaisons de la politique aux intérêts de la religion, la pensée et le désir de procurer un

(1) Ce pontife l'appelait aussi un « zéro ; » l'empereur, disait-il, « a une maladie incurable, ayant le jugement peu habile. » (Voyez Brèves, ambassadeur de France à Rome, dépêches du 22 juillet 1609 et du 20 mars 1610. — Bibliothèque impériale, manuscrits français n° 3531 et suivants.) — De son côté, Jacques Ier d'Angleterre n'avait pas meilleure opinion de ce prince : « Di Cesare non ha mai avuto buona opinione. » (*Relazioni venete* di Marc-Antonio Correr, XVIIe siècle. Angleterre, vol. unique, p. 125. — Venise, 1863.)

durable rapprochement. Les uns souhaitaient une alliance loyale, où chacune des deux couronnes eût trouvé son avantage; les autres auraient volontiers sacrifié à l'Espagne, en qui ils voyaient le bras droit de l'Eglise, ce royaume de France dont le souverain, nouvellement converti pour des raisons d'État, inspirait aux ligueurs et à leurs amis étrangers les plus graves inquiétudes, les plus ombrageux soupçons. La politique elle-même poursuivait cet accord, également désirable pour les deux nations que la lutte avait si longtemps troublées, et pour l'Europe qui ne pouvait espérer, tant que la France et l'Espagne seraient en armes, ni la sécurité, ni la paix.

Sur la manière d'atteindre ce but il n'y avait non plus qu'une voix. C'était alors une opinion fort répandue que les mariages des princes fussent très-propres à nouer de solides alliances, non-seulement entre les familles royales, mais encore entre les États : « Il n'y a moyen si prompt ni « si convenable, lisait-on dans les papiers publics, pour « effacer les ressentiments de la haine et de l'inimitié, que « l'injure des guerres a accoutumé d'enraciner profondé- « ment en la mémoire des peuples, comme les mariages « contractés entre les couronnes amies. Il s'en pouvait « alléguer ici plusieurs exemples des Égyptiens et des « Israélites, des Grecs et des Perses, et des Français avec « les Bourguignons et les Visigoths (1). » Cette opinion

(1) *Mercure françois*, t. II, p. 326. — Cf. : « Comme la bonne intelligence et l'amitié des princes voisins par ensemble est l'une des plus fermes et plus seures colonnes sur lesquelles est appuyée la durée de leurs Estats : aussi la félicité de leurs affections et bienveillance ne s'affermit-elle point tant par aucunes sortes de

avait quelque apparence, en un temps où les princes étaient réputés maîtres absolus des peuples qu'ils gouvernaient; toutefois les effets de ces sortes d'alliances étaient précaires, souvent même nuls dès le premier jour. Les parties contractantes ne tardaient pas à regretter les sacrifices qu'elles avaient inutilement consentis; mais la leçon qui résultait de ces mécomptes était perdue pour les générations suivantes, car les hommes n'acquièrent qu'à leurs dépens une sagesse éphémère, dédaignée de leurs fils. Il régnait en ce temps-là, dans toute l'Europe, comme une fièvre de mariages princiers. On ne rêvait que de rapprocher entre eux les souverains et par suite les peuples, au moyen d'alliances matrimoniales qu'obtenait le plus empressé, c'est-à-dire le plus offrant.

L'idée déjà fort ancienne de rapprocher ainsi la France de l'Espagne était, d'ailleurs, une des nécessités de la

traités que par ceux des alliances et mariages. Les alliances mutuelles et durables des grands rois sont comme un gage de l'éternité du salut de leurs peuples et de l'assurance de leur long repos, une base qui relève l'espérance de leurs sujets au plus haut ciel de la prospérité et un très-assuré témoignage de la divine bonté de Dieu et de ce qu'il ordonne pour le bien des monarchies. » (*Bref discours sur la réjouissance publique de toute l'Espagne pour les accords du mariage de Madame, sœur de Louys XIII, roy de France et de Navare avec Philippes-Dominique-Victor d'Autriche, fils aisné de Philippe III, roy d'Espagne*, Paris, 1612, pièce.) — « Les alliances sont les liaisons des royaumes et l'on trouve bien peu d'Alexandres qui puissent rompre ces nœuds gordiens. » (*La réception faite dans le Louvre à M. le duc de de Pastrana*, Paris, 1612, pièce.) — « Il n'y a moyen si propre ny si convenable pour effacer les ressentiments de la haine et de l'inimitié que l'injure des guerres a coustume d'enraciner profondément en la mémoire des peuples comme les mariages contractez entre les couronnes ennemies. » (*Les feux de joie de la France*, Paris, 1612, pièce.)

politique espagnole. Isolée du continent européen par la mer et les Pyrénées, la péninsule ibérique, pour se mêler à la vie commune des nations, offrait ses princesses avec l'appât de l'héritage qui, en des pays voisins, était refusé à leur sexe. L'Espagne se flattait de réaliser par là son rêve de monarchie universelle, et elle ne fut pas loin d'y réussir : quatre grandes maisons concentrèrent leurs forces et leurs richesses dans la seule personne de Charles-Quint, dont la formidable puissance mit toute l'Europe en danger. Ainsi l'Espagne appliquait au dehors, avec un bonheur qui dut l'éblouir, la méthode qui lui avait permis de constituer au dedans sa tardive unité. C'est par le mariage des princesses, qu'aucune loi salique n'empêchait de porter pour dot un royaume, qu'on avait vu ceux dont se composait la péninsule, en former un seul, malgré les montagnes qui semblaient élever entre eux une naturelle barrière (1).

La France, confinant à l'Espagne par la frontière des Pyrénées, ne pouvait demeurer indifférente aux redoutables progrès d'une rivale qu'elle rencontrait, en outre, du côté des Pays-Bas et de l'Allemagne, et jusque dans le champ clos de l'Italie. Vaincu et prisonnier, François I[er] était entré dans la voie des alliances par mariage, en épousant Éléonore d'Autriche, sœur de Charles Quint ; plus tard, Élisabeth de France, fille de Henri II, épousait, à son

(1) Ces idées ont été mises éloquemment en lumière par M. Mignet. Nous ne faisons que les rappeler ici. Voy. *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. I, Introduct., dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, 1[re] série.

tour, le sombre Philippe II. La crainte de voir un prince hérétique monter sur le trône des Valois suggérait bientôt à cet ambitieux monarque le dessein de contracter avec la France ligueuse des liens nouveaux, plus étroits et surtout plus profitables, et l'idée en plut un moment aux esprits que la Ligue avait échauffés. Pour assurer le triomphe de cette démocratie catholique qui subordonnait l'honneur et l'intérêt de la France à des passions religieuses sans raison et sans frein, ils consentaient, sur la demande de Philippe II, à violer la loi fondamentale qui avait jusqu'alors présidé au développement de la monarchie française. Le cardinal de Plaisance, légat du pape, et le cardinal de Pellevé avaient concerté de donner en mariage à ce cardinal de Bourbon dont ils firent un roi de quelques jours, l'infante Claire-Eugénie, seconde fille du roi d'Espagne. Cette union n'ayant pu s'accomplir, ils avaient imaginé de marier la même princesse à l'archiduc Ernest d'Autriche, frère de l'empereur : la dot, dans une alliance où aucun des deux fiancés n'était français, c'eût été le royaume de France, combinaison dont on ne saurait dire si elle était plus insolente ou plus insensée. Elle échoua comme la précédente, peut-être parce que la passion catholique recula au dernier moment devant cet excès qui aurait facilité encore le triomphe du prétendant huguenot ; elle ne servit qu'à montrer les meneurs de la Ligue à bout d'expédients et réduits aux abois.

Ils étaient déjà vaincus, et Henri IV avait fait dans Paris son entrée solennelle, lorsque le nom de Claire-Eugénie fut prononcé une troisième fois, dans des circonstances

bien extraordinaires. Un Espagnol nommé Nuñez, qui avait passé du service d'Entrague à celui de Don Bernardino de Mendoza, autrefois ambassadeur de Sa Majesté catholique, se fit présenter par son ancien maître à Rosny, et lui déclara qu'il avait ordre de proposer un mariage à Henri IV avec la fille de Philippe II, et de ne traiter qu'avec le roi lui-même des principales clauses de cette alliance. Rosny, qui tenait pour suspect tout ce qui venait d'Espagne, imposa à Nuñez, s'il voulait être admis à l'audience royale, les conditions les plus humiliantes. Rien n'arrêta cet étranger : n'étant point un personnage de marque, il n'avait pas, suivant les idées du temps, de dignité à sauvegarder. Il se laissa fouiller par des valets de chambre, « dont l'un étant tailleur, ne laissa pli, repli ni couture où il ne fouillât ; » il consentit à ne parler qu'à genoux, ses deux mains dans celles de Rosny. En réalité, il n'avait à présenter aucune proposition précise; il devait seulement signaler et faire valoir les avantages d'une alliance entre les deux couronnes, et en particulier d'un mariage de Sa Majesté très-chrétienne avec la fille de Sa Majesté catholique. Il le fit avec assez d'éloquence pour persuader au roi, malgré l'opposition de Rosny, d'envoyer un de ses familiers à Don Bernardino à Madrid. Le choix du messager attestait, il est vrai, l'intention de ne pas donner trop d'importance à des communications si suspectes. Fouquet de la Varenne était un ancien cuisinier qui avait fait sa fortune moins en piquant les poulets de Madame, comme le disait cette princesse, qu'en portant ceux du roi; mais il se recommandait au choix de son maître par le succès d'une

mission hardie qu'il avait reçue, en 1593, pour le même pays (1). Il ne devait, en apparence, que travailler à quelque règlement touchant les postes de la frontière d'Espagne; mais avec son caractère toujours porté à se faire valoir, il trancha de l'ambassadeur, il réclama les honneurs dus à cette charge, et les obtint des Espagnols intéressés à faire grand bruit d'une démarche qui pouvait brouiller avec le roi de France les Anglais et les Allemands, ses alliés (2).

Cet éclat devait contrarier Henri IV, car, à cette époque, il n'était pas fixé encore sur la politique qu'il devait suivre. A peine maître d'un royaume épuisé, il se sentait suspect

(1) 1593. — Sur la fin de la Ligue, peu avant la réduction de la ville de Paris, M du Maine, voyant que son party s'affoiblissoit, escrivit au roy d'Espagne pour lui demander nouvelle assistance par mesme depesche. Les Seize de Paris et autres Ligueurs desesperez escrivirent au roy d'Espagne, et lui firent de grandes offres indignes du nom françois. La bonne fortune du roy voulut que celui qui portoit ceste depesche fust pris et mené au roy qui se résolut, l'affaire estant importante, de retenir copie de tout et de trouver quelqu'un confident et hardy qui peust, come courrier de la Ligue, porter la depesche au roy d'Espagne avec la mesme creance, cachet et correspondance, et en rapporter response pour y asseoir plus de jugement. Ceste commission estoit fort hazardeuse et meritoit un serviteur fort affectionné et hardy. Le sieur de la Varenne, porte-manteau de Sa Majesté, entreprit de faire le voiage, et s'y conduisit si bien qu'il porta la depesche preste au roy d'Espagne, et fut deux fois appelé et ouï en son conseil, puis, depesché par ledit roy d'Espagne, si à propos et si diligemment eschappa d'Espagne que le second courrier de la Ligue y arrivant et portant advis de la prise du premier ne peust empescher qu'il ne retournast heureusement trouver le roy avec ses despesches du roy d'Espagne. Ce service signalé obligea le roy de faire du bien audit sieur de la Varenne. (*Extrait des Mémoires de Chiverny*. Bibl. Imp., mss. Fonds du Puy, t. 500, pièce 176.)

(2) Sully, *Sages et royales œconomies d'Estat*. t. I, p. 120. Collect. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. II.

à la pluralité de ses sujets, par son ancienne religion et par les amitiés qu'il avait conservées dans le parti huguenot: il devait donc rechercher la paix, et, par ses actes, rendre sensible la sincérité de sa conversion. Son royaume, en effet, loin d'être pourvu, comme l'Angleterre et la Hollande, de défenses naturelles contre les attaques de ses voisins, était ouvert de tous côtés, sans places, fortifications ni munitions, avec une marine faible, des provinces désolées, réduites en désert, peu portées à la subordination. Il avait donc rappelé les jésuites et comblé cet ordre des témoignages de sa protection et de sa faveur; il avait épousé une princesse italienne que rattachaient à l'Espagne, en même temps qu'à l'Autriche, les liens d'une étroite parenté. Mais d'autre part, il était retenu par une défiance instinctive et trop motivée de se lier au colosse dont l'appétit, depuis un siècle, avait englouti tant de provinces et d'empires, comtés de Flandres et de Bourgogne, royaumes de Grenade, de Navarre, de Portugal, empire d'Allemagne, états de Naples et de Milan, les vastes Indes, et, peu s'en était fallu, la France et l'Angleterre. Le roi catholique n'allait-il pas jusqu'à élever des prétentions sur la Bretagne, sous prétexte qu'il descendait au cinquième degré de la princesse qui avait réuni ce fief féminin à la couronne de France (1)? Ne donnait-il pas incessamment des secours aux ennemis secrets ou avoués du royaume, au duc de Savoie, au duc d'Aumale, à Biron, à tous les séditieux du Limousin, du Périgord, des côtes de Provence? Combien de fois, depuis que la France avait retrouvé un chef digne d'elle, la cour

(1) *Rel. ven.* di Francesco Soranzo, Espagne, 1597-1602, 2ᵉ série, t. I, p. 182.

de Madrid n'avait-elle pas voulu rejoindre les tronçons épars de la Ligue et rallumer le feu de cette guerre civile qui couvait partout sous la cendre? A cet égard, des dénégations intéressées étaient sans valeur : Henri IV se souvenait qu'étant encore roi de Navarre, il avait reçu, quoique hérétique, des propositions de l'Espagne, pour faire la guerre au dernier des Valois (1). Les ambassadeurs de cette puissance disaient, d'ailleurs, dans les cours étrangères, que la paix ne pouvait durer longtemps entre les deux couronnes. En l'année 1607, des ecclésiastiques timorés, mais bons français, révélaient au cardinal Duperron, en lui faisant jurer sur la foi et les évangiles de ne point donner leurs noms, les démarches faites secrètement par les agents de l'Espagne, pour renouveler la Ligue (2).

A Madrid, il est vrai, l'on prétendait que ces pratiques étaient des représailles : on accusait Henri IV d'avoir accordé son appui à Antonio Perez, aux fils du prétendant Don Antonio de Portugal, et aux habitants des îles des Pays-Bas; mais ce prince déclarait « telles réponses aussi ineptes en toutes leurs parties que contraires à la vérité et à l'équité, et même pleines d'ingratitude (3). » Dans l'indignation qu'il en ressentait, Henri IV avait conçu une

(1) Non si potria dar ad intendere a quel re che il cattolico non fomentasse anco li eretici quando gli tornasse comodo, poiche dice che mentre lui era capo d'eretici come re di Navarra, gli furono fatte grandi offerte dal re cattolico morto, acciò ei movesse la guerra al re Enrico III. suo precessore. (*Rel. ven.* di Angelo Badoer, France, 1603-1605, t. I. p. 152.)

(2) Sully, *Œconomies royales*, t. II, p. 167-168.

(3) *Lettres missives*, 20 mars 1610, t. VII, p. 868. Ed. Berger de Xivrey.

haine profonde contre l'Espagne : « Je trouvai ce matin, à « la messe, écrit-il à la marquise de Verneuil, des orai- « sons en espagnol entre les mains de notre fils : il m'a dit « que vous les lui aviez données. Je ne veux pas qu'il « sache seulement qu'il y ait une Espagne (1). » Le dauphin était nourri dans les mêmes sentiments, et quand on lui disait qu'il pourrait bien épouser une infante, il donnait des marques de mépris (2).

Il était donc bien difficile que des négociations matrimoniales fussent suivies entre les deux couronnes, et surtout conduites à bonne fin. A des ouvertures faites avec autant de gaucherie que de détours, et rendues suspectes par des menées souterraines dont le but était la ruine du trône, le rusé Béarnais ne prêtait qu'une oreille défiante; mais il y dut donner plus d'attention, quand elles lui furent faites au nom de la papauté.

L'idée d'unir la France et l'Espagne vint-elle spontanément aux pontifes vaincus avec la Ligue qui était leur ouvrage, et réconciliés tant bien que mal avec Henri IV après l'abjuration, ou leur fut-elle suggérée et en quelque sorte imposée par la puissance qui les étouffait entre ses possessions de Naples et de Lombardie, et dont, suivant l'expression énergique d'un ambassadeur français, ils n'étaient que les « chapelains » (3)? Nul ne saurait le dire; mais il est certain que les premiers successeurs de Sixte-Quint, ne voyant qu'un ennemi dans la personne de

(1) *Lettres missives*, année 1608, t. VII, p. 665.

(2) *Relaz. ven.*, di Pietro Priuli, XVIIe siècle, 2e série, France 1605-1608, t. I, p. 209.

(3) Brèves, dép. du 2 septembre 1609.

Henri IV, n'avaient pu concevoir ces projets de conciliation. S'ils vinrent à l'esprit de Clément VIII, c'est que ce pape était forcé, par la défaite de la Ligue, de se plier aux événements. D'ailleurs il n'était pas, comme on disait alors, un pape espagnol. Une première fois l'Espagne l'avait fait repousser par le Sacré-Collége, et à la mort d'Innocent IX elle ne lui avait permis de ceindre la tiare que par crainte d'un candidat dont elle redoutait davantage l'esprit d'indépendance. Les intentions conciliantes de ce pontife furent connues des contemporains, et célébrées par quelques-uns d'entre eux :

« Comme un autre Hercule, il se rendit l'apaiseur des orages de la terre et de la mer, le père commun des chrétiens, conciliateur de paix et de concorde, au temps qu'il estimoit que la nécessité et l'état de leurs affaires ne les rendroit point opiniâtres à se mettre en repos... Il fit entendre par son légat à Henry IV et par son nonce à Philippe, qu'il étoit temps désormais de dépouiller toutes les passions d'inimitié et de vengeance, reprendre les esprits de paix pour conspirer ensemble contre le commun ennemi des chrétiens, qui seul faisoit son profit de leurs ruines. Que leurs sujets s'étoient assez enivrés du sang, du fiel et du vinaigre de la discorde, qu'il étoit raisonnable de les refreschir de ce doux vin de la paix, et qu'après avoir mangé tant de poisons des partialités et animosités publiques, ils devoient prendre pour antidote l'huile de la concorde et de la réconciliation, sacrifier sur les autels de la paix leurs vengeances, faire une victime sans fiel pour la concorde des deux couronnes (1). »

Résolu à la rétablir en même temps qu'un équilibre uni-

(1) Pierre Mathieu, *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces étrangères durant sept années de paix du règne de Henry IV*, t. I, p. 5.

versellement jugé nécessaire, Clément VIII avait habilement profité de l'heure où les finances épuisées de Henri IV et les infirmités de Philippe II rendaient possible la paix de Vervins. Gagné aux intérêts du roi de France par les secours qu'il avait reçus de lui dans les affaires de Ferrare, le pontife n'avait pas craint de casser le mariage de Marguerite de Valois et d'encourager celui de Marie de Médicis, par lequel Henri IV devenait le naturel soutien de l'Italie et de la papauté. Le dauphin et l'infante d'Espagne, Doña Ana, fille aînée de Philippe III, étant nés dans le même mois, et presque le même jour (septembre 1601), Clément VIII avait aussitôt pensé à les unir par le mariage : il voyait dans ce rapprochement des deux couronnes « le véritable élixir pour les maux du dehors et du de-« dans, » la paix de la chrétienté. Les avantages étaient ou semblaient égaux des deux parts : Henri IV ne pouvait espérer pour son fils une alliance plus grande et plus honorable, tandis que l'Espagne, qu'inquiétaient le Portugal, l'Aragon, les Flandres, devait aimer une paix qui ôterait aux rebelles des Provinces-Unies tout espoir de secours.

Que le Saint-Siége eût suggéré l'idée de ce rapprochement à l'Espagne, ou qu'elle en eût pris l'initiative, il est certain qu'elle y était fort ardente, malgré ses prétendus griefs. « Je désirerais avoir payé cent bons écus, » écrivait au secrétaire d'État Villeroy un certain Regnault qui voyageait au pays de Castille, « et que le roi et vous, « Monseigneur, eussent ouï et entendu tous les discours « que j'ai eus avec Sa Majesté catholique, le duc de Lerme « et le sieur Don Juan Idiaquez. J'ai reconnu qu'ils ne

« demandent tous que la paix et ne tendent qu'à cela (1). » Depuis l'outrage fait à M. de la Rochepot, auparavant ambassadeur de France à Madrid, il n'y avait en cette capitale qu'un chargé d'affaires ; mais le duc de Lerme, premier ministre, renouvelait incessamment ses excuses et demandait avec instances l'envoi d'un nouvel ambassadeur, qu'on ne voulait refuser, qui était même nommé, mais dont on différait le départ (2). Poussant plus loin ses avances, il parlait déjà sans détours d'un mariage entre les deux princes qui venaient de naître :

« Il semble, disait-il au nonce apostolique, que Dieu les ait fait naitre en un même mois et an, afin d'en faire, quelque jour, une communication de mariage, pour unir mieux que jamais les deux principales couronnes. — Il espéroit de voir un jour ce qu'il préjugeoit, et de lui-même il couroit au devant d'une objection que l'on lui eût pu faire ; il dit qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à cela davantage que lorsque la couronne de Castille étoit tombée en mains de la maison d'Autriche, qui est ce qui a aucunement détruit cette première union et étroite confédération qui étoit auparavant entre les deux couronnes de France et Castille (3). »

Par une indiscrétion calculée et probablement concertée, le nonce rapportait ces paroles au chargé d'affaires Brunault, qui les transmettait à Henri IV (4). Tout d'abord elles n'obtinrent point de réponse : la conjuration de Biron venait d'être découverte, et l'on sait que le Béarnais y voulait voir la main de l'Espagne. Mais le duc de Lerme ne parut pas

(1) Regnault à Villeroy, lettre du 12 juin 1602. — Bibl. imp., ms. fr. n° 16,111, pièce 53.

(2) Regnault à Villeroy, *Lettre du 12 juin* 1602.

(3) Brunault à Villeroy, *Dép. du 2 septembre* 1602, ms fr. n°16 111.

(4) *Ibid.*

s'inquiéter outre mesure des plus violentes récriminations, ni même s'en offenser. Considérant comme non avenu ce sujet de discorde, il revenait sans embarras à la charge, quoique toujours par intermédiaires :

« Le nonce, écrit Brunault, m'a représenté de rechef combien avoit été bien prise de deçà la réjouissance que Sa Majesté a fait paroître avoir reçu des propos tenus par le duc de Lerme à la marquise d'Alvaille, en la chambre de la petite infante, puis il m'a dit que cela avoit ému le duc de Lerme et les principaux officiers du roi d'Espagne de se déclarer à lui plus avant sur le sujet du mariage de Mgr le Dauphin avec ladite infante, qu'il voit les affaires et volontés y être si bien disposées de deçà, qu'il s'assure que l'autorité du pape y intervenant, comme étant une œuvre digne d'être terminée par ses mains, cette négociation se peut achever au contentement de leurs deux Majestés et de leurs sujets, non en six ans, mais en six jours, ce sont ses propres mots, moyennant que Sa Majesté y ait pareille inclination comme l'on a ici. Je ne veux représenter les choses que de la sorte que ledit nonce me les a fait entendre, sans y apporter aucune considération de moi ; mais de la sorte qu'il m'en a discouru il m'a assez fait connaître que on lui en a parlé ouvertement et que même le pape en a déjà quelque sentiment avec un grand désir de s'y employer, et m'a fort prié et recommandé de l'écrire bien amplement à Sa Majesté, à la très-grande prudence de laquelle je remets le jugement du surplus de cette ouverture sans y entrer plus avant que pour l'assurer que soit que le temps et la fortune apprenne ainsi aux hommes à être sages plutôt par ses traverses et disgrâces que par ses caresses et faveurs, soit que cela leur parte de bonne et franche volonté ou de quelque considération de leur bien, il est certain qu'ils font paroître en plusieurs façons qu'ils désirent se joindre avec Sa Majesté par quelque étroite et forte alliance et liaison d'amitié (1). »

(1) Brunault à Villeroy, dép. du 9 novembre 1602.

Quelques jours plus tard, nouvelles instances. Il est d'autant plus nécessaire d'y insister, qu'on avait cru, jusqu'à présent, que les premières négociations relatives aux mariages espagnols remontaient tout au plus à l'année 1609.

« Ledit nonce et moi, — c'est toujours Brunault qui parle, — avons eu encore ce matin quelque discours sur ce sujet, plus ouvert et profond que le précédent, à la fin duquel il m'a fait si grande instance d'en avertir Sa Majesté par homme exprès, que je n'ai pu ni osé reculer, n'ayant rien omis à me représenter de ce qui concerne le bien et durable repos que toute la chrétienté en général et ces deux royaumes en particulier peuvent attendre d'une telle alliance. Sur quoi m'étant servi de l'occasion de cette hâte qu'il me donnait de dépêcher vers Votre Majesté pour le faire parler plus outre et tirer de lui le fond de l'affaire, il m'a enfin dit franchement et confidemment que je pouvois le faire assurément sur sa parole ; qu'il ne voudroit pas, pour chose du monde, avoir mis de lui-même en avant de tels propos, ni me persuader d'en donner avis à Votre Majesté, s'il n'y voyait un grand fondement et n'en étoit bien avoué des principaux de deçà, lesquels lui en ont eux-mêmes fait l'ouverture, et convié d'en écrire à Sa Majesté, et encore de s'en laisser entendre à moi. Que d'ailleurs il voit les volontés de ceux de deçà si bien disposées que celle de Sa Majesté venant à se joindre en cette même rencontre, et cette première besogne étant ainsi ébauchée par nous, de laquelle il tient que toute la perfection dépend de la seule inclination de Votre Majesté, il espère que l'affaire s'achèvera heureusement et dans peu de temps par l'intervention de sa dite Sainteté, à laquelle il a donné avis de tout ceci en diligence. Voilà, Sire, à peu près les mêmes termes qu'il m'en a tenus, et ceux auxquels nous en sommes demeurés. A la fin desquels je l'ai fort remercié de sa bonne intention et de tant de bons offices qu'il fait pour acheminer cette négociation, de laquelle je l'ai assuré que j'aviserois Votre Majesté en toute diligence, puisqu'il m'en avoit parlé si

ouvertement, et que j'espérois que nous en aurions bientôt une bonne réponse (1). »

Brunault eût été fier, il ne s'en cachait pas (2), d'honorer son intérim par les premiers succès d'une négociation si importante ; mais à la cour de Henri IV, ces projets n'obtenaient dès lors l'approbation que de peu de personnes, et ceux qui s'en montraient charmés, c'étaient les plus anciens, les plus obstinés partisans de la Ligue (3). Les esprits politiques ne croyaient pas à la bonne foi du roi d'Espagne. « Tant qu'il n'aura pas d'enfants mâles, disait le cardinal d'Ossat, il ne permettra jamais que l'héritière de sa couronne devienne la femme du prince à qui doit échoir un jour celle de France. » Béthunes, frère de Rosny, et ambassadeur à Rome, était persuadé que les Espagnols, aimant fort à avoir deux cordes à leur arc, avaient suggéré au pape l'idée de ce mariage, dans le dessein non de l'effectuer, mais d'endormir la prudence du roi. Celui-ci ne partageait qu'à moitié cette opinion, et toutefois il ne pouvait croire que l'Espagne eût d'honnêtes desseins à son égard, ou du moins sa rancune était la plus forte. En répondant à Brunault, il énumérait longuement ses griefs et concluait qu'on abusait le nonce, loin d'entendre à bon escient à ses propositions. Il n'en accueillait pas moins toutes ces bonnes paroles comme une marque du désir

(1) Brunault à Henri IV, dép. du 13 novembre 1602.

(2) « J'ay esté infiniment ayse d'avoir tiré de M. le Nonce l'esclaircissement qu'il m'en a donné et loueray Dieu toute ma vie de m'avoir faict ceste grâce, sy ceste negociation reussist, d'y avoir donné quelque commencement, premier que je sois party de ce pays. » (Brunault à Villeroy, dép. du 13 novembre 1602.)

(3) Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. I, p. 113-175.

qu'avait l'Espagne de vivre en paix avec lui; même il faisait partir M. Émery de Barrault, son nouvel ambassadeur, qu'il envoyait sur la prière de Sa Sainteté et qui avait commandement de traiter en confidence avec le nonce, au sujet de ces ouvertures (1).

(1) Henri IV à Brunault, 24 novembre 1602. — Cette importante lettre, qui se trouve manuscrite, à sa date, dans le recueil des dépêches de Brunault, ne figure point dans le précieux mais incomplet recueil des *Lettres missives*. Si je ne la transcris pas ici, c'est que la minute en est très-souvent illisible, même pour des yeux plus exercés que les miens; mais la réponse de Brunault montre bien clairement ce que contient la lettre du roi et ce que j'y ai vu, malgré la nécessité de négliger beaucoup de mots incorrects, abrégés ou écrits dans un chiffre, dans une langue de convention. — « Cette réponse estoit attendue en grande dévotion de M. le Nonce, lequel aussy tost qu'il sceut que mon courrier estoit arrivé, m'envoya prier de luy deppartir des nouvelles qu'il apportoit. L'estant donc allé veoir, je luy ay faict entendre ce que Vostre Majesté me commande, commenceant par l'asseurance que je luy ay donnée du digne jugement et confiance que faict V. M. tant de son zèle et bonne intention de servir à l'entretenement et affermissement de la paix que de sa franchise et bonne foy en ce qu'il propose et négotie, que V. M. sur ceste créance a eu plaisir que je l'aye avertie des propos qu'il m'avoit tenuz sur le faict du dit mariage, lesquels V. M. a pris en très-bonne part, ayant remarqué par iceulx la continuation de la sainte intention du pape au bien et repos de la chrestienté et la bonne volonté qu'il luy y contribue, et partant que je l'asseurois qu'il ne tiendroit nullement a V. M. que l'ung et l'aultre royaume ne jouist du bien que Sa Sainteté et luy procuroient. Ce que je luy ay exprimé en termes les plus convenables que j'ay peu, sans toutteffois estre sorty hors de ceux de la dite lettre et commandement de V. M. pour ne luy fere point aprehender ny concevoir aucune froideur du costé de S. S. en ceste affaire, adjoustant que l'ambassadeur de V. M. qui est sur le point de son partement pour venir icy, aura charge de traiter confidemment avec luy de toutes choses, particulièrement de cette ouverture qu'il m'a faicte. Je luy ay faict entendre tout cecy comme aiant commandement de V. M. de le fere. Je puis après ay continué à luy dire comme de moy-mesme

Dans les derniers jours de mars 1603, arriva à Madrid ce « brave gentilhomme, de fort noble et illustre maison,

qu'il me sembloit que le temps d'entre deux ne debvoit se passer sans qu'il mist sa main à applanir et nettoier ce qui pourroit traverser et empescher ung si bonne œuvre, afin que le chemin pour y parvenir se trouvast plus aisé et beau. Il m'a alors demandé quelz empeschemens il me sembloit qu'il peust y avoir. Je luy ay respondu que je n'y en voyois aucun, si ce n'estoit par aventure qu'il y eust quelque reste de défiance entre V. M. et le roy d'Espagne, dont il seroit bon que par la cessation des causes qui la peuvent norrir, l'esprit de l'ung et de l'autre demeurast purgé et entièrement satisfaict, affin de faciliter ceste négociation et la conduire à une bonne fin, pour ce que toute bonne réconciliation et amitié doibt prendre son estre et commencement de la privation de toute espèce de mauvaise opinion et jalousie, et que puisque nous estions tombez sur ce propos, je ne ferois point de difficulté de luy dire que je sçavois que V. M. par le premier chemin qu'elle s'est faict en sa descouverte de la conspiration du maréchal de Biron, parvenoit tous les jours par divers sentiers à une parfaicte cognoissance de plusieurs praticques desquelles toute fois je ne luy en ay particularisé aucune, qui se faisoit pour troubler son royaume, lesquelles sembloient sortir du costé de deçà et de la main de quelques principaux ministres du dit roy d'Espagne; que tant que cela continueroit, il seroit à craindre que V. M n'eust aussy opinion que tels propos n'eussent été mis en avant que pour l'amuser d'une espérance de réconciliation par le moien de ceste alliance, afin de desguiser mieux ung aultre intention et faire puis après esclorre l'effect de ses praticques; que je ne lui disois pas tout cecy pour aucun dégoustement ou froideur que je remarquasse en V. M. de prester l'oreille aux dits propos, lorsqu'elle cognoistra que l'on y voudra procéder de bonne foy et en traicter à bon escient, mais seulement afin qu'estant adverty des inconveniens qui pourroient se rencontrer entre deux, il soit quant et quant prévenu et tant mieux préparé à les pouvoir dissipper par sa prudence. Sur cela, je l'ay laissé avec intention d'y travailler pour faire tous les bons offices qu'il pourra. A la vérité, le jugement que V. M. fait de l'intégrité et rondeur du dit nonce en ce qu'il traicte est fort bien fondé et plein de raison. Toutes fois comme son naturel est plein de bonté, je considère bien aussy que il est aisé à décevoir, et que d'ailleurs les raisons que V. M. met en

« du conseil de Sa Majesté, vice-amiral de Guienne, enfin « tenu pour l'un des plus sages et vertueux seigneurs de « la France, et fort aimé de Sa Majesté (1). » Il lui était enjoint de ne parler du mariage du Dauphin avec l'infante que « retenument et en termes généraux (2). » Il eut besoin de toute sa réserve pour se conformer à ses instructions, car dès ses premières audiences on lui prodiguait les démonstrations expressives, pour obtenir qu'il se déclarât :

« Et bien que je voyois, écrit-il, qu'au côté de ladite reine

compte pour ne devoir pas attendre beaucoup de fruit de ceste proposition sont fort expresses et puissantes, mais aussy d'aultre part l'on peult mettre en considération que la plupart des pratiques que V. M. découvre maintenant sont effectz de causes éloignées ou pour le moins précédentes non-seulement à ceste dernière ouverture, mais aussy à la protestation que j'ay faict sçavoir à V. M. le 7 septembre dernier avoir esté faicte par le dict roy d'Espagne ès-mains du dit nonce, de vouloir vivre avec V. M. en bonne et fraternelle amitié et correspondance. Ce n'est pas que je voulusse m'efforcer de persuader V. M. de précéder dès ceste heure une entière confiance de leur bonne volonté en son endroit, comme aussy quelques belles paroles que je tire de leur part, je trouve tousiours assez de quoy m'en défier, car je sçay bien qu'ils tiennent et praticquent ordinairement pour une de leurs meilleures maximes d'estat de broiller et tenir en division leurs voisins par toutes sortes d'artifices qu'ilz peuvent emploier. De quoy je croy pareillement qu'ilz n'ont rien oublié à mettre en œuvre dans le royaume de V. M. par le passé; mais que leur imprudence, jointe à leur mauvaise volonté et intention, passe à présent si avant que de vouloir déclarer la guerre à V. M. ny se servir du duc de Savoie pour cela, je ne voy pas qu'il y ayt rien encores qui le puisse persuader. » (Brunault à Henri IV, dép. du 8 décembre 1602.)

(1) Regnault à Villeroy, dép. du 12 juin 1602.

(2) « Quand à ce qu'il vous plaist me commander de ne parler que retenument et en termes généraux du mariage de Mgr le Dauphin avec l'Infante. c'est chose que j'ay tousiours observée lorsqu'il m'en a été tenu propos par M. le Nonce. » (Barrault à Henri IV, dép. du 14 mai 1603, ms., 16,112.)

l'infante étoit assise dans une petite chaise, je dis à Sa Majesté que j'avois charge de la visiter et saluer pour lui souhaiter toute bénédiction, santé et prospérité de la part de Vos Majestés. Ladite reine se tourna lors du côté de l'infante et me dit qu'elle l'avoit fait porter auprès d'elle, et comme je m'en approchois, cette petite princesse me tendit les bras pour venir à moi, de quoi la reine et la marquise d'Alvaille, le duc de Lerme et les autres qui étoient à la chambre se prirent à rire. Sa Majesté me demandant si Mgr le Dauphin étoit plus grand qu'elle, je lui dis qu'oui, et d'autres particularités sur ce sujet. Après avoir pris congé de la reine, et sortant de la chambre, on me vint dire que le duc de Lerme venoit après moi, et s'approchant, il me dit à l'oreille : C'est d'un bon augure de ce que notre infante a désiré d'aller à vous. Je lui dis qu'elle avoit raison pour avoir beaucoup d'affection à sa grandeur et à sa prospérité. Il me répondit que la reine y avoit pris plaisir, et tous ceux qui étoient là... Le nonce me parla du mariage de Mgr le Dauphin avec l'infante, estimant que ce seroit un vrai moyen pour entretenir et assurer Vos Majestés en bonne paix et lever toutes défiances, soupçons et jalousies qui sont ou peuvent être entre Vos Majestés; qu'il en avoit ci-devant fait entendre au sieur Brunault les propos que le duc de Lerme en avoit tenus à la marquise d'Alvaille, gouvernante de l'infante, et que ladite marquise lui avoit tenus à lui; que depuis, il en avoit écrit à Sa Sainteté, laquelle il espéroit qu'elle embrasseroit ce traité et en écriroit a Votre Majesté; qu'il n'étoit hors d'espérance que cela se pût faire, et savoit que le roi et la reine d'Espagne, le duc de Lerme et deux ou trois autres qu'il me nomma, desquels je ne me souviens, le désiroient, mais que le connétable de Castille et quelques autres s'y opposoient, disant que n'y ayant qu'une fille en Espagne, il n'étoit pas à propos qu'elle fût mariée en France, laquelle raison il dit n'avoir été approuvée. Je lui fit réponse que cette négociation et ce traité étoient dignes de Sa Sainteté et que je croyois qu'elle et tous autres trouveroient toujours Votre Majesté disposée d'entendre et contribuer de bonne foi et sincèrement tout ce qu'elle pourra justement et dignement apporter pour con-

server et assurer la paix entre Vos Majestés, au contentement et avantage des uns et des autres et à l'utilité chrétienne (1). »

Après ces assurances banales et vagues, Barrault s'empressait d'énumérer les griefs du roi son maître, les plus anciens comme les plus récents ; il insistait sur l'indigne traitement fait à M. de la Rochepot, son prédécesseur, sur les rigueurs dont on usait envers les trafiquants français. Le nonce transmettait ces paroles au duc de Lerme, le seul de tous les ministres du roi d'Espagne qui, au jugement de Brunault, n'eût pas « une mauvaise intention et comme « une résolution formée d'employer toutes sortes d'artifices « et de faire tout ce qu'ils pourraient pour jeter la France « en quelque guerre civile et puis après favoriser sous « main l'un des partis (2). » Lerme s'empressait de protester de sa bonne volonté, qu'il témoignait par ses actes : « il n'y avoit pas douze jours qu'un mauvais personnage « lui étant venu faire de méchantes propositions contre le « service de Sa Majesté très-chrétienne, il avoit failli de le « faire jeter par la fenêtre, le rebutant de ses malicieuses « intentions. » Le nonce était donc d'avis que pour répondre dignement à ces bons offices, Barrault, profitant du moment où le duc irait à la messe avec le roi d'Espagne, fît entendre son contentement, en leur donnant le bonjour. « Je représentai sur cela au dit nonce, poursuit Barrault, « que je n'estimois pas devoir commencer ce propos, mais « que si le dit duc m'en parloit, je l'assurerois, ce que

(1) Barrault à Henri IV, dép. du 4 avril 1603.

(2) « Les ministres du roy d'Espagne, dont je n'excepte que le principal, ont une mauvaise intention, etc. » (Brunault à Villeroy, dép. du 26 janvier 1603.)

« j'avois déjà fait, que j'avois laissé Sa Majesté disposée de « faire ce qui est d'un roi très-chrétien, et plein de bonne « foi pour conserver et assurer la paix entre Vos Ma- « jestés (1). »

Ainsi la réserve était aussi obstinée d'un côté que les avances de l'autre : mais le ministre espagnol en pouvait faire de nouvelles, n'ayant parlé jusqu'alors que par l'intermédiaire du nonce ou par allusions qu'il était facile de ne pas comprendre. Il se résolut, quoi qu'il lui en coûtât, à faire un pas en avant : il dit à Barrault « qu'il falloit croire « que les filles d'Espagne ne se pourroient marier, pour « être bien, qu'avec les enfants de France, comme aussi « ceux de France avec ceux d'Espagne. » L'ambassadeur lui répondit « qu'à la vérité c'étoient les deux meilleures maisons de la chrétienté. » Au cardinal-archevêque de Tolède, oncle de Lerme, et à d'autres qui disaient « qu'ils espéroient de voir un jour ce mariage fait, » il ne donnait « aucune réponse, sinon que ce seroit selon la volonté de « Dieu (2). »

Cette persistante froideur, si elle ne décourageait pas le duc de Lerme, lui inspirait des doutes sur le succès futur de ses desseins. C'est pourquoi, sans les abandonner, il en formait d'autres : il faisait offrir au roi d'Angleterre, malgré la différence de religion et l'opposition des intérêts, cette même infante qu'il destinait au dauphin.

Il y avait peu d'apparence que Jacques Ier prêtât l'oreille à ces ouvertures. S'il n'avait pas, à l'égal d'Élisabeth, la haine de l'Espagne, parce qu'il voyait dans tous les princes

(1) Barrault à Henri IV, dép. du 4 avril 1603.
(2) *Id.*, dép. du 29 octobre 1603.

couronnés comme autant d'élus de Dieu, comme autant d'alliés et de parents dont le droit et le devoir était de se soutenir réciproquement contre les peuples (1), il nourrissait un secret ressentiment contre la puissance qui lui avait suscité tant d'embarras, en soutenant les jésuites et la faction remuante des catholiques anglais. Dépourvu de pareils griefs contre la France, il ne s'associait point aux vieilles haines des Anglais. Né et élevé en Écosse, il y avait même appris à aimer une race de souverains qui entretenaient, depuis des siècles, une garde d'Écossais au pied du trône et leur assuraient de si grands avantages que la nation écossaise, dans sa reconnaissance, aurait refusé de suivre sur l'autre rive du détroit un roi dont elle était fière. Jacques Ier, il est vrai, ne songeait guères à l'y conduire : ami de la justice, ou du moins de ce qu'il croyait juste, et doué d'un bon sens rare à cette époque, il ne prétendait point à la couronne des Valois; il souriait des droits que ses prédécesseurs rappelaient constamment dans leurs paroles, depuis qu'ils ne pouvaient plus les revendiquer par leurs actes; il disait qu'après cinquante ans de réclamations vaines, il convenait d'ensevelir le passé dans l'oubli. D'ailleurs, il avait accepté pour son second fils, le duc d'York, une pension que la cour de France payait à ce prince, en qualité de capitaine d'une compagnie de lances écossaises, et il sentait bien qu'une alliance avec Philippe III le brouillerait avec Henri IV. Sa politique, ou plutôt celle de ses ministres, auxquels il abandonnait le soin des affaires

(1) Un de ses premiers actes, en montant sur le trône, avait été d'interdire la course à tous les marins de la Grande-Bretagne contre les navires de Philippe III et de l'archiduc.

au point de garder à peine l'apparence du pouvoir, était exposée sans détour par le comte de Salisbury : la couronne d'Angleterre, disait-il, est comme une demoiselle à laquelle deux rois font l'amour ; si elle cédait à l'un, elle encourrait le mépris et la haine de l'autre (1).

Jacques Ier n'hésita point à faire part des ouvertures espagnoles à Rosny, qui était venu en Angleterre pour lui communiquer celles que le souverain pontife, de son côté, faisait à Henri IV. L'habile ministre avait ainsi un argument de plus contre la perfidie espagnole dont il s'étudiait à inspirer la crainte au successeur d'Élisabeth. Mais en cette occasion, il faut bien le dire, la France n'était pas en reste avec l'Espagne. Rosny avait mission de proposer un double mariage entre les enfants de la Grande-Bretagne et ceux de Sa Majesté très-chrétienne. Cette union, gage d'une alliance politique, eût été tenue secrète jusqu'au moment où l'on aurait pu mettre à exécution les plans communs que Henri IV voulait concerter avec Jacques Ier, pour abattre la puissance espagnole (2).

Il y avait donc duplicité des deux parts ; mais le conseil de Madrid y mettait un raffinement d'hypocrisie dont la nature ouverte de Henri IV était incapable, malgré les efforts de sa volonté. Il ne s'était qu'avec peine tenu sur la réserve : dès l'année 1602, il avait répondu froidement au pape qu'il appréciait comme il convenait des propositions dont le but était de consolider la paix, et il avait évité de s'engager davantage. Deux ans plus tard, le connétable de Castille,

(1) *Rel. Ven.* di Nicolò Molin, XVIIe siècle, Angleterre, 1607, p. 46, 66.

(2) Sully, *Œconomies royales*, année 1603, t. I, ch. CXVIII-CXX.

revenant de son ambassade en Angleterre, traversait Paris, avec l'ordre de saluer le roi et de lui faire sentir tout le profit qu'il retirerait d'une alliance avec l'Espagne. Rosny en prit occasion pour démasquer cette couronne, dont l'unique dessein était de brouiller la France avec les Provinces-Unies : « L'artifice, dit-il, paroît aussi malicieux « que grossier ; il y auroit de quoi faire quelque chose de « bon, si tous les Espagnols étoient devenus blancs en « loyauté comme des anges, et non pas demeurés basanés « en perfidie comme des diables. » Il était préférable de contracter des mariages « en des maisons de princes mé- « diocres, surtout en celles dont les Etats pouvaient être « joints à celui de France ; c'était la voie que les Espagnols « avoient suivie pour l'établissement du leur ; ces princes « s'estimeroient honorés de tels mariages, au lieu de penser « en avoir fait pour la France autant que pour eux (1). »

Rosny n'avait point tort, sans doute, quand il reprochait aux Espagnols de profaner ce qu'il y a de plus sacré en religion et d'abuser du nom de mariage. Sa politique était conforme aux véritables intérêts de la France ; mais il ne croyait pas assez, en cette occasion, à la sincérité de la cour de Madrid. C'était une nécessité pour Philippe III de s'entendre avec le souverain qui pouvait entretenir la guerre dans les Flandres et la déchaîner dans le Milanais. Le mal était si grave aux Pays-Bas, que l'Espagne désespérait d'y porter remède. Depuis un demi siècle, tous les systèmes, tous les gouverneurs qu'elle essayait avaient échoué : Granvelle, en s'attirant la haine des peuples, l'archiduchesse

(1) Sully, *Œconomies royales*, t. I, p. 608, ch. CXLIV.

Marguerite et le comte de Fuentes, parce qu'ils manquaient d'autorité. Ceux qui auraient pu réconcilier les Hollandais avec leur souverain, le grand commandeur de Castille Requesens, Don Juan, le duc de Parme avaient excité les soupçons de l'Escurial, et s'étaient vus réduits à l'impuissance par les mesures prises pour empêcher de leur part une usurpation. L'archiduc Albert lui-même, aimé et respecté des Flamands catholiques en sa qualité de cardinal, était sourdement accusé de rêver une domination indépendante (1). A vrai dire, la négociation du connétable de Castille en Angleterre n'avait d'autre objet que d'assurer à Philippe III une revanche, pour le cas où le roi de France eût rejeté les propositions de Clément VIII. Seul, parmi les serviteurs de la couronne d'Espagne, le vieux comte de Fuentes, gouverneur en Lombardie, pensant assurer son indépendance personnelle par la rivalité des deux plus puissants monarques de l'Europe, travaillait soigneusement à l'entretenir.

Il y était secondé, quoique dans d'autres vues, par le duc de Savoie, par ce Charles-Emmanuel que son activité prodigieuse et les ressources infinies de son esprit auraient mis au premier rang des politiques de son siècle, s'il n'eût été le contemporain de Henri IV et de Richelieu. Il avait les qualités propres à un grand prince, la magnificence, la hauteur, un esprit apte à toutes choses, une activité infatigable, que les détails ne rebutaient pas, mais qui préférait les entreprises hardies aux entreprises sûres, et qui ne se

(1) L'arciduca Alberto, allora cardinale, amato, riverito, e non senza sospetto de' proprii fini. (*Relaz. Ven.* di Francesco Soranzo, XVIIe siècle, Espagne. 1597—1602. t. I, p. 165.)

laissait ni décourager ni effrayer. Ces qualités devenaient des défauts par la disproportion de sa nature et de sa fortune, de ses possessions et de ses convoitises. Être le premier des princes inférieurs ne contentait pas un homme qui, par l'ancienneté de sa race, et par ses alliances avec les maisons régnantes, était porté à marcher l'égal des rois plutôt qu'à prendre le pas sur les ducs. Pour obtenir la dignité royale, il avait rappelé les prétentions de sa famille sur l'île de Chypre, et le passé de la Savoie, qui avait jadis été un royaume; il multipliait les instances en Espagne, pour que son ambassadeur fût placé dans la chapelle auprès de ceux des rois, et obtînt comme eux, devant Sa Majesté catholique, le droit de se couvrir qu'il avait déjà arraché à la faiblesse de l'empereur; à Rome il avait inutilement sollicité des papes qu'ils reçussent ses envoyés dans la salle qu'on appelait royale, parce qu'elle servait aux audiences pour ceux des principales couronnes, et il se vengea un peu plus tard, en ne faisant point complimenter, suivant l'usage, Paul V, le nouveau pontife, au sujet de son exaltation (1). Souvent déçu dans ses espérances, parce qu'elles étaient exagérées et qu'il ne pouvait compter que sur ses propres forces pour les réaliser, il avait érigé la ruse, le mensonge, la perfidie en moyens de gouvernement, les poussant à ce point où ils ruinent celui qu'ils déshonorent. « Sa parole, dit un écrivain illustre, était trop peu sûre, même pour une parole de prince, et sa présomption

(1) *Rel. Ven.* di Gregorio Barbarigo, Savoie, 1608-1611, p. 137. — *Rel. Ven.* di Pietro Contarini. Savoie, 1606-1608. p. 85. — *Rel. Ven.* di Francesco Soranzo, Espagne, 1597-1602, t I, p. 193.

allait jusqu'à la chimère (1). » Père de nombreux enfants (2), il convoitait, pour ses fils et pour ses filles, toutes les princesses, tous les princes de l'Europe : il négociait des mariages à Mantoue, à Modène, en Toscane, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, et voyant avec déplaisir les projets du souverain pontife pour nouer des alliances entre les deux grands royaumes catholiques, il y faisait une opposition acharnée. Mais son caractère, en cette circonstance comme en bien d'autres, nuisit à son dessein. Il répandait partout que Sa Majesté catholique avait fait les plus vives instances pour que deux des princes de Savoie, ses neveux, nés d'une infante espagnole, fussent envoyés à Madrid, afin d'y recevoir par des mariages ou par d'autres moyens un établissement convenable. Or, on apprit bientôt qu'il avait sollicité par un ambassadeur exprès cette haute marque de bienveillance. Henri IV sut mauvais gré à l'Espagne de ne l'avoir pas refusée, et les relations des deux couronnes en furent pour quelque temps refroidies ; mais l'effet que le duc se promettait de sa démarche

(1) V. Cousin, *Nouvelles relations de Mazarin et de Richelieu* (*Journal des Savants*, février 1865, p. 128.)

(2) Le duc de Savoie avait perdu son fils aîné Philippe, mort en Espagne en 1605, à l'âge de dix-neuf ans. Il lui restait huit enfants légitimes, quatre fils et quatre filles. Victor-Amédée était devenu l'héritier de la couronne ducale. Philibert était grand-prieur de Castille ; Maurice était cardinal depuis son enfance ; Thomas, le dernier, n'avait point de condition. Les deux filles aînées, Marguerite et Marie, étaient mariées l'une à Mantoue, l'autre à Modène. Les deux dernières, Isabelle et Catherine, avaient en 1608, l'une quatorze ans, l'autre douze. Toutes les deux étaient à pourvoir. Le duc pensait pour Isabelle à l'archiduc Mathias. (Voy. *Rel. Ven.* di Pietro Contarini, Savoie, 1606-1608, p. 101.)

était manqué, et cet échec aurait pu être irrémédiable pour un prince moins fertile en expédients.

Les obstacles ne décourageaient pas davantage la ténacité traditionnelle du Saint-Siége. Henri IV avait beau répondre, en toute occasion, que le roi catholique apportait dans cette négociation une sincérité douteuse, le cardinal Aldobrandini, neveu de Clément VIII et secrétaire d'Etat, affirmait hautement que l'alliance des deux couronnes s'accomplirait, et qu'on y déciderait le roi d'Espagne par quelque moyen que ce fût. Ces paroles se seraient peut-être trouvées bientôt véritables, si la mort du souverain pontife, « à ce point perclus de corps et d'esprit qu'il lui fallait « lever les mains pour donner la bénédiction (1), » n'avait arrêté les affaires, déjà ralenties par la prévision d'un prochain conclave. Paul V avait, au lendemain de son exaltation, des soins plus pressants que celui d'un mariage à si longue échéance; en outre, par son caractère, ce pape était peu disposé à multiplier autour de lui les embarras.

« C'est une âme, écrivait M. de Brèves, ambassadeur de France à la cour du Vatican, qui n'a sentiment que pour ses affaires domestiques, et qui, en établissant une bonne police à Rome, croit d'avoir beaucoup fait et de s'être acquitté de son devoir; une masse de chair du tout appesantie dans son repos, qu'on n'ébranle pas plus qu'on ne feroit le château Saint-Ange, en le poussant de la main; qui, tant qu'on le laissera paisible dans sa ville de Rome, est pour supporter qu'on lui prenne le reste de son État, sans y apporter remède, et qui, enfin, ne doit pas tarder à éprouver le mépris qu'une nonchalance et pusillanimité apporte après soi (2). »

(1) L'Estoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. II, p. 269.

(2) Brèves, dép. des 21 juin, 10 novembre, 8 mai, 21 juin 1613. Nous citons à dessein un jugement porté par M. de Brèves après

Tout ce qu'il avait d'activité, il l'employa, dans les premières années de son règne, à enrichir ses frères et ses neveux, à apaiser les jalousies, les querelles violentes qui éclatèrent entre eux. Il se crut le plus malheureux des hommes lorsque Leonardo Donato, doge de Venise (1606) et chef du parti qui maintenait l'indépendance de la République contre les empiètements du Saint-Siége, le força, par une attitude résolue, à réclamer l'abolition des lois qui limitaient, dans les provinces vénètes, les priviléges de l'Eglise, et sur lesquelles on prétendait fonder, en opposant l'autorité de Sarpi à celle de Bellarmin, l'affranchissement du pouvoir civil (1).

N'ayant triomphé de ces difficultés que par la médiation de Henri IV, Paul V était pénétré de reconnaissance envers ce prince, seul capable, d'ailleurs, de tenir en échec la despotique domination des Espagnols en Italie. S'appuyer à lui pour assurer l'indépendance du Saint-Siége eût été la politique naturelle de ce pape, si le roi catholique n'eût revendiqué l'honneur, auquel il n'avait aucun droit, de cette pacification avec Venise; si surtout il n'eût prodigué ses bienfaits à la famille Borghese, ce qui était, il le savait bien, le plus assuré moyen de plaire au souverain pontife. Celui-ci rendait grâces des largesses et gardait le silence sur le différend vénitien, non-seulement parce qu'il lui rappelait une défaite de son autorité (2), mais surtout parce qu'il ne pou-

cinq ans de séjour à Rome, auprès de Paul V ; ses dépêches antérieures sont pleines d'appréciations semblables à celle qu'on vient de lire.

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté au* XVI[e] *et au* XVII[e] *siècle*, trad. de Haiber, t. II, p. 432, Paris 1818.

(2) Stimano li Spagnuoli che il presente pontefice sia loro obbligato

vait consentir aux éloges qu'à ce sujet les Espagnols faisaient d'eux-mêmes. Réduit à maintenir l'équilibre entre les deux puissances rivales, il y trouvait du moins la satisfaction de remplir son devoir de « père commun, » et de procurer quelques années de repos à la chrétienté si longtemps tourmentée. Une dernière guerre y devait servir, qu'il proposait tout ensemble pour procurer la réconciliation des deux couronnes et pour intimider les infidèles, chaque jour plus menaçants. Les incursions des Turcs sur les rivages de la Méditerranée lui inspiraient des craintes sérieuses et légitimes, car le gouvernement des Espagnols au pays de Naples était si odieux à ces populations opprimées, que si les Ottomans s'étaient présentés en force, elles se fussent volontiers soumises à leur domination (1).

Paul V recueillait par là ce qu'avaient imprudemment semé ses prédécesseurs. En soutenant la Ligue contre Henri IV, ils avaient réduit ce prince à susciter partout des embarras à ses ennemis. Brèves, qui représentait la France à Constantinople, avant d'être envoyé à Rome, avait poussé les Turcs vers les côtes occidentales de la Méditerranée, pour contraindre l'Espagnol à les défendre, et l'empêcher

per la dichiarazione in particolare che fecero a suo favore nelli negozii passati tra sua santità e la serenità vostra, sebbene uscito con poca dignità e riputazione. Passa tuttavia sua Maestà con Paolo V buona amicizia e corrispondenza, e vive con sicurtà che da lui non uscirà mai azione pregiudizial a suoi interessi, ed ogni giorno fa nuove grazie al cardinale Borghese e alla casa pontificia, onde tanto più si stringe questa amicizia (*Rel. Ven.* di Girolamo Soranzo. Espagne, 1608 — 1611, t. I, p. 472).

(1) Goujet, *Histoire du pontificat de Paul V*, t. I, p. 20. Amsterdam, 1765. Brèves, dép. du 4 mars 1611 et autres.

ainsi de secourir les Ligueurs (1). Il fallait rejeter en Orient la barbarie musulmane, car elle avait pris goût à ces expéditions et les multipliait volontiers. L'Espagne ne suffisant point à cette tâche, le pape voulait y associer la France; mais pour que les galères de ces deux nations pussent voguer de conserve, il fallait dissiper les nuages qui depuis si longtemps les séparaient. C'est ainsi que Paul V fut conduit à reprendre la négociation des mariages. Il s'y attacha aussitôt avec l'entêtement naturel à son caractère, et la compliqua même : déjà la fécondité des deux reines permettait, en proposant plusieurs alliances, de modifier le projet primitif.

D'autre part, il est vrai, les obstacles s'étaient accrus, loin de s'aplanir. L'œuvre laborieuse de la paix de Vervins était presque détruite. Les hostilités duraient toujours, à la frontière septentrionale de la France, entre les Provinces-Unies et l'Espagne, maîtresse des Flandres catholiques. Henri IV soutenait secrètement ces rebelles qui avaient, à force d'énergie, secoué le joug écrasant de Philippe II. Les réformés français défendaient sur le sol affranchi de la Hollande les intérêts de leur religion. Les plaintes réitérées de l'Espagne avaient bien forcé le roi à leur faire défense de porter les armes contre une couronne avec laquelle il était en paix ; mais il tolérait la désobéissance. Il permettait même à Aersens, agent des Provinces-Unies, de recruter par-dessous main dans le royaume; il lui donnait le conseil d'acheminer ses recrues six par six vers le port de Dieppe, moins rapproché de la frontière et moins fréquenté

(1) D'Artigny, *Mémoires d'histoire et de littérature*, t. IV. (*Mémoire sur M. de Brèves.*)

que celui de Calais ; il autorisait enfin ses propres officiers à seconder Aersens dans cette entreprise difficile (1). Henri IV manquait donc à la foi jurée ; mais il soutenait, on l'a vu, que l'Espagne lui en ayant donné l'exemple, il n'était plus tenu à ménager une puissance qui lui suscitait, dans son propre royaume, d'incessants embarras.

Il serait malaisé de dire qui manqua la première, de la France ou de l'Espagne, aux engagements de Vervins. L'hostilité était inévitable entre elles, tant que l'une des deux ne pencherait pas plus sensiblement vers son déclin. Ni le Béarnais ne pouvait réprimer par la force ses sujets huguenots qui couraient au secours des États de Hollande, ni l'Espagne ne pouvait fermer obstinément l'oreille aux catholiques ardents, aux intrigants et aux ambitieux qui n'attendaient, pour se soulever contre Henri IV, que l'appui de Philippe III.

Dans cette situation équivoque, on évitait, des deux parts, de parler des mariages, quoiqu'ils fussent comme l'inévitable sous-entendu de toutes les conversations diplomatiques (2); on s'en tenait aux termes généraux, aux

(1) Sully, *OEconomies royales*, t. 1, passim.

(2) « Je ne fais nul doubte que le Livre (Rome) et le correcteur (card. Borghese) ne soyent bien disposez d'entendre au mariage de frère Jehan (Madame) avec le frère du relieur (prince d'Espagne), ayant tousiours recongnu le dit correcteur porté à cela, ainsy que vous pourrez clairement veoir par ma despesche du 17 juing dernier, continuant à proposer et allégant lors les mesmes discours qu'ilz peuvent avoir tenuz au sergent (Henri IV) de ne pouveoir entendre à celuy du dit relieur (l'infante) avec le cordelier (Dauphin) pour ne hazarder en main étrangère la succession de la librairie (Espagne). » (Barrault à Villeroy, dép. du 19 mars 1606.) — « Le vendeur (Nonce) ne m'a nullement parlé des mariages de frère Jean avec le frère du relieur. Je me suis retenu luy en rien dire non plus, ny chose en aprochant, comme

récriminations réciproques (1); ou si l'on faisait des avances

je ne feray à aulcun aultre. » (Barrault à Henri IV, dép. du 23 mars 1606.)

(1) « Je dis au Nonce que depuis que j'estois en Espagne, icelluy duc et moy avions traicté de mesme chose, mais non qu'il m'eust jamais parlé qu'en termes généraulx, et que tant qu'il continueroit de ceste sorte, il sembleroit n'estre que pour entretenir et gangner le temps sans rien résoudre. Que cependant il se passe beaucoup d'occasions qui accroissent et augmentent la haisne et le desdain en nos amis. » (Barrault à Henri IV, dép. du 27 mai 1606.) — « Je respondis au Nonce que c'estoit à eulx de penser aux moyens propres à ceste bonne réconciliation, et que pour le papier (une note de Lerme), il m'avoit esté donné il y a plus d'ung an, dont j'envoiai la coppie au roy, mais qu'en effect tout cela n'estoit que propos généraulx sans entrer en particullier de ce qui est nécessaire pour parvenir à ung tel but, et que tant qu'ilz continuroient en ceste sorte ce seroit seullement rendre des apparences sans qu'ilz ayent envye de venir à l'effect. Lors il me dit qu'ilz recognoissoient l'amitié du roy leur estre sy utille et sy nécessaire qu'ilz désiroient faire ce qu'ilz pourront pour l'acquérir et conserver. Je luy répliquay que la jugeant telle ils la devoient donc rechercher comme il fault. Ou sinon, ce seroit bien faire paroistre, veu les bonnes démonstrations qu'ilz ont faictes à Sa Sainteté, qu'ilz s'en mocquent et de nous. » (Barrault à Villeroy, dép. du 18 juin 1606.) — « Je dis au duc qu'on n'a pas donné beaucoup d'occasion à V. M. d'affectionner ni désirer l'advancement de ce quy regarde la paix quy se recerche avec les Holandois, car sy maintenant elle a advis que aucuns ministres d'Espagne contiennent plus que jamais leurs pratiques et secrètes menées et essayent de san advantager par toutes sortes de moyens et invencions, combien aura plus de subicet V. M. se defier et aprehander leurs procédures quand ils se sentyront soulagés de la penne et despance de cette guerre du Pays-Bas... » — Ici protestations amicales de part et d'autre, « me pouvant assurer (Lerme) que les pratiques et menées que je venois de luy dire qui se font en France sont au desseu du roy son metre et de luy, estant chose qui n'est venu à la connoissance de l'un ny de l'autre, mais qu'il pourroit justement se plaindre des mauves offices que les ministres de V. M. font tout ouvertement au roy d'Espagne, procurant le rendre odieux à Rome, Venise, Alemagne, Angleterre, aux Grisons et en Flandres, mais qu'il falloit de part et d'autre oublier le passé, me priant de

formelles, surtout les Espagnols, par un soudain repentir,

luy ayder à trouver les moyens de mettre Vos Majestez bien ensemble. Je luy dis que c'estoit à luy, comme ministre d'une sy bonne œuvre d'en fere les ouvertures ; il me repliqua avoir pansé que le mariage des enfans de Vos Majestez seroit moyen propre pour les unir et assurer de l'amytié l'un de l'autre, et que je voulusse luy en dire ce qu'il m'en sembloit. Je luy répondis que je ne pouvois luy en rien dire, sy ce n'est que le bas aage de ses princes estoit à consydérer, toute fois que les propositions et offres qu'il me feroit, je les representerois à V. M... Il me repliqua avoir pansé de proposer à V. M. et la prier vouloir moyenner l'accord entre le roy son metre et les Holandois et offrir à V. M. de la part de son metre ce qu'elle peut désirer de luy convenable pour avoir moyenné cette paix et pour l'assurance et continuation de son amytié. Je luy dis que s'il déclaroit les offres qu'il pretend fere. se seroit donner plus d'acheminement aux affeeres. Il me respondit netre raysonnable que son metre fit toutes les démonstracions et soummissions sans que V. M. en fit quelqu'une de sa part; que l'égalité estant nécessaire, elle ne seroit s'il en fesoit davantage ; qu'il estoit sorti des termes généraux et venu au particulyer, m'ayant déclaré se que le roy d'Espagne désiroit de V. M. et les offres qu'il faict lui accorder ce qu'elle demandera juste et raisonnable; qu'il ne le peut particulariser, pour ne savoir se quy est de la volonté de V. M. ; que sy je le savois, il me prioit de luy dire. Je luy respondis n'avoir autre chose à luy fere entendre que ce que je luy avois dit que V. M. ressevra aussy volontiers les assurances que le roy d'Espagne luy donnera, comme elles luy seront offertes ; que maintenant c'estoit à luy à les proposer, le priant que pour ne tumber au mesme accidant que le passé. il mit par escript sa proposition, comme il me l'avoit offert. Il me dit en estre très-contant et qu'il l'écriroit a V. M. mais qu'il desiroit premier le fere entandre au roy son metre et luy en demander la licence. C'est tout ce qui s'est passé entre le dit duc et moy. Voyant que douze jours sont passés depuis qu'il ne m'a faict savoir aucune chose, je n'ay voulu plus dyferer à represanter se que dessus à V. M. et en attandant ce qu'il luy plaira me commander sur ça. je l'attandré venir : c'est à luy à parler et à effectuer ce qu'il a offert, ne pouvant croyre qu'il en veulle demeurer là, ou sa sera ouvertement fere paroistre son mauves proceder et donner occasion n'adiouter plus de foy à ses protestations ny à ces parolles. » (Barrault à Henri IV, dép. du 29 mars 1607.)

on s'abstenait d'y donner suite (1), au point que Barrault, scandalisé de ces manquements à la parole donnée, nonmoins qu'humilié de son insuccès, demandait à être rappelé en France (2).

(1) Voy. la note précédente. — « Par la depesche envoyée à V. M. le 28 (*sic*) de mars, je l'ay tenu advertye des propos que le duc de Lerme m'a tenu. Depuis, il ne m'a fait savoir de ces nouvelles. » (Barrault à Henri IV, dép. du 14 avril 1607.) — « ... Se passa cette visite en propos communs, sans qu'il me parla de l'affere que nous avions treté à nostre dernière veue de la licence qu'il devoit demander à son metre pour escripre au roy les ouvertures et proposicions qu'il m'avoit faict pour accroistre l'amytié entre leurs Majestez. Je ne luy en parlé non plus et fus aussy retenu que luy, treuvant aussy peu d'effect en ces paroles qu'à l'accoutumé, de quoy je en suys tout scandalisé qu'il ne m'en aye dit quelque chose. » (Barrault à Puysieux, dép. du 26 avril 1607.) — Le silence du duc de Lerme continue tousiours ne m'ayans nullement renouvellé ny acomply ses derniers propos, ce qui me faict croire estre une suitte de ses artifisses que je prévoy qu'il attandra à produire de nouveau, lorsque quelque occasion s'offrira pour leur advantage, en laquelle ilz ayent craincte que V. M. les traverse ou qu'ilz désirent en estre aydez. Neantmoins je me contiendray rien faire paroistre en cela de ma pensée, et au contraire continuray en ce qui s'offrira à propos à l'assurer de la persévérance de l'affection de V. M. à une vraye et sincère intelligence, et qu'elle aura tousiours agréables les lettres qui luy arriveront de sa part, pour ung sy digne suiect, selon ce qu'elle me commande. » (Barrault à Henri IV, dép. du 27 mai 1607.)

(2) « Il y a quelque temps qu'escripvant à M. de Villeroy sur les derniers propos quy m'avoit esté tenus par le duc de Lerme selon ce que je les ay représentés à V. M. je luy mandé le desplaysir que j'avois de n'avoir peu heureusement rancontrer la métode de surmonter les artifisses du dit duc et conduire ceste negociacion à sy bonne fin que le service et contantement de V. M. le desyroit, bien que j'y eusse curieusement raporté tout se qu'il m'avoit esté possible, et que n'ayant esté assez heureux pour attaindre à cet honneur, il pourroit estre que un autre y auroit melheure main que moy, le priant à ceste occasion suplier V. M. avoir agréable que je luy alasse randre près sa personne le très-humble service

Pour que des mariages pussent rapprocher les deux couronnes, il fallait donc dissiper toutes ces causes de dissentiment et de haine, obtenir de l'Espagne qu'elle humiliât son séculaire orgueil en renonçant à la plénitude de sa domination sur des rebelles hérétiques ; de la France, qu'elle renonçât à alimenter une guerre si propre à épuiser l'implacable ennemi qui pouvait, d'un jour à l'autre, ressusciter la Ligue ; des Hollandais, abandonnés de tout le monde, qu'ils acceptassent les conditions qu'on leur ferait. Ce dernier point était le moins difficile, et pouvait être emporté par le roi très-chrétien. Pour le reste, Paul V se flattait d'y réussir par l'appât même des alliances qui en devaient être le couronnement.

Mais il parut bien, en cette occasion, qu'il n'était qu'un politique médiocre. Lorsque Clément VIII avait proposé le mariage du Dauphin avec Doña Ana, l'aînée des infantes, cette union, honorable pour les deux couronnes, et avantageuse pour leurs intérêts de famille, pouvait paraître suffisante, car la paix de Vervins n'était pas encore virtuellement violée. Dès qu'elle le fut, il devenait peu raisonnable d'espérer un rapprochement de quelque durée, eût-on, comme le proposait Paul V, ajouté au premier mariage celui de Madame Élisabeth, fille aînée de Henri IV, avec le prince des Asturies, héritier de la couronne d'Espagne. Il fallait donner satisfaction aux intérêts politiques des deux

que je luy dois, estant le plus grand bien qui me puisse arriver. Sur quoy le dist sieur de Villeroy m'a adverty qu'ayant commancé parler à V. M. de mon retour, il luy avoit pleu le prandre en bonne part. Du depuis, il me l'a encore confirmé, et qu'elle avoit destiné le sieur de Vausellas pour l'avenir servir issy. » (Barrault à Henri IV, dép. du 8 juillet 1607.)

royaumes, et c'est ce que, doué d'une sagacité bien supérieure à celle de son maître, comprit tout d'abord le nonce Barberini. Avant de quitter Paris pour retourner à Rome, où l'appelait la dignité de cardinal, il avait fait comprendre au souverain pontife qu'aux mariages projetés il conviendrait de substituer, à moins qu'on n'en voulût conclure trois, celui de la princesse Chrétienne, seconde fille de France, avec l'infant Don Carlos. A la mort de l'archiduc Albert, qui gouvernait les Flandres, les jeunes époux auraient reçu l'investiture de ces provinces.

Un tel arrangement, conception digne d'un homme d'État, devait plaire à Henri IV. Inquiété au dedans de son royaume par les réformés, il n'avait intérêt à les soutenir au dehors que pour donner de l'occupation aux Espagnols, dont il redoutait le voisinage sur la frontière des Flandres. Que cette province cessât de leur appartenir, ce qui aurait lieu par l'investiture, il se trouverait comme engagé à défendre avec le roi d'Espagne l'apanage des deux princes fiancés, et même à réunir aux Flandres catholiques les Provinces-Unies, quand le vainqueur y aurait rétabli la religion qu'elles avaient abjurée (1).

(1) Ho detto al signor di Villeroy con quanto gusto haveva sentito nostro signore quella proposta, e che non restarebbe mai da sua santità di promoverla in quel modo che havesse giudicato più opportuno, ma che non havendo io per parte di Sua Maestà a Roma scritto di questa materia, se non in termini generali, non essendo esso Villeroy venuto anco meco alle conditioni individue di questo trattato riferendosi semplicemente al cardinale Barberino, mi pareva necessario significarli il modo che era tosto proposto a Sua Maestà al negotio di esso cardinale per intender bene. Venendo dunque al punto che si dovesse S. M. Xma obligare dandosi la nuova investitura a collegarsi contro gl' Olandesi con l'arciduca, esso fece meco questo discorso : che S. M. Xma in casa

Il n'était pas exact de dire que Henri IV vît des ennemis dans ses sujets huguenots. S'il parut quelquefois aussi oublieux des services qu'on lui avait rendus que des injures qu'il avait souffertes, il croyait au dévouement inébranlable des amis de sa jeunesse. Il ne craignait que les catholiques, sur qui comptait la cour de Rome pour favoriser ses empiètements. C'est ainsi que ce prince, ingrat par nature et tout ensemble par politique, fut insensiblement poussé à pencher, au moins en apparence, vers ceux de ses sujets qu'il voulait se concilier. Dans cette mesure la pensée de Barberini était juste, et la combinaison qu'il proposait si avantageuse au roi de France, que ce prince passa généralement pour l'avoir suggérée.

Telle fut, entre autres, l'opinion du nonce Ubaldini. Il arrivait à Paris pour remplacer Barberini, et il ignorait

teme degl' eretici e fuori degli Spagnuoli, che per debilitare gli eretici deve il re procurare che si stabilisca la fede cattolica nelli stati di Olanda, donde più facilmente e prontamente che da altro luogo possono esser aiutati e soccorsi questi Ugonotti, che per assicurarsi delli Spagnuoli è molto opportuno il provedere che la Fiandra non si riunisca alla Spagna per fare queste due cose insieme, le quali portano anco seco la pace della cristianità e l'augumento della religione, parve a S. M. che il vero modo fosse il dare una sua figliuola al secondo genito di Spagna, il farlo investire della Fiandra e ridurre li stati uniti all'obbedienza dell'arciduca, e per conseguenza anco alla fede cattolica, che in questi termini diede la S. M. ordine al sig. card. Barbarino che ne trattasse con sua santità, persuadendosi che dovesse essere appresso nostro signore, il più salutifero trattato che potesse farsi per il bene della cristianità; che promosse anco S. M ricercatone da sua signoria illustrissima il sig. card. Barberino, che per farne trattare con sua santità non haverebbe trattato il segreto di questo negotio con altri che con lui. (Dépêche du nonce Robert Ubaldini, 4 mars 1608. Bibliothèque impériale, ms. italiens, n° 1264.)

encore les pourparlers qui avaient eu lieu auparavant. Quand il entendit Henri IV, dans les entretiens qu'ils eurent bientôt ensemble, revenir à plusieurs reprises sur ces projets, il l'en crut l'auteur, et le dit sans détour (1). Le roi offensé s'en plaignit amèrement. Ce n'est pas l'usage, disait-il volontiers, qu'un père offre ses filles. Il en écrivit plus tard à Brèves avec la vivacité qu'il mettait en toutes choses, affirmant que les propositions lui avaient été faites par le nonce Barberini, et, au nom du duc de Lerme lui-même, par M. de Barrault, ambassadeur de France à Madrid (2). A force d'y insister, il obtint que Barberini et le pape reconnussent qu'ils avaient fait les premiers pas.

Ce qu'il craignait, en laissant croire qu'il avait pris l'initiative, c'était d'être obligé, si la politique le condam-

(1) Aggiungendo (Villeroy) poi che per finir la guerra di Fiandra bisogna dare all'arciduca un figliuolo; quel che io soggiungerò appresso disse il re al padre provinciale de' giesuiti di Fiandra .. che dicesse a quest' ambasciador di Fiandra che la Maestà sua si offeriva di fare che li stati rimanessero soggetti all' arciduca come gli altri paesi e che vi si ristabilisse la religione cattolica ogni volta che il Re di Spagna investisse della Fiandra, il che la Maestà sua si offeriva di fare pur, doppo la morte dell'arciduca e dell'infanta, il suo secondo genito, al quale S. M. X[ma] maritarebbe una sua figliola, che l'ambasciadore lo scrivesse all' arciduca e gli rispondesse. Tutto questo mi ha confidato l'ambasciatore, ancorche dal Villeroy, dal padre Cotone e dall'istesso provinciale havessi saputo io in sostanza il concetto. (Ubaldini, dép. du 25 décembre 1607. — C'est la première de son ambassade.)

(2) « Monsieur de Brèves, vous avez esté informé en termes généraux par vostre instruction de certaines ouvertures d'alliances et mariages avec le roy d'Espagne et ses enfants, qui m'ont esté faictes depuis quelque temps et mesme devant que le cardinal Barberini partist d'auprès de moy, tant de la part du Pape que du duc de Lerme par la voie du sieur de Barrault. » — *Lettres missives*, 23 juillet 1608.

nait à conclure ces mariages, d'accepter les conditions d'autrui, au lieu de faire les siennes; mais quand il eut sauvegardé tout ensemble son amour propre de père et ses intérêts de souverain, il ne refusa pas de débattre le lointain projet de cette double alliance. Même le cardinal Barberini, lorsqu'il fut de retour à Rome, étant resté six mois sans lui écrire à ce sujet (1), il s'en plaignit au pape par l'intermédiaire de Brèves et d'Ubaldini (2). Ainsi la proposition d'un accord politique avec l'Espagne, au moyen d'un mariage qui aurait fait des Flandres une province à moitié française, avait suffi pour tirer Henri IV de sa précédente froideur.

(1) Che hora mai sono sei mesi che il cardinale (Barberini) è partito di qua, ha scritto al re et a ministri, ma di questa materia non ne ha toccata parola ; che il Re è restato perciò con qualche disgusto di lui, et è poi ito giudicando che possa esser stato tenuto costì questo negotio o poco buono o poco sentito o poco riuscibile, e però sentito freddamente, e pure pareva assai al re essersi lasciato vincere tant'oltre et essersi scordato per il publico e privato interesse della solita circonspettione de' principi in trattare delle figliole. (Ubaldini, dép. du 4 mars 1608.)

(2) « Le cardinal Barberino me parlant sur les traitez des mariages au subject des plaintes que je luy ay faict qu'il n'avoit nullement escript a Vostre Majesté depuis son abord à Rome, il me dict : Sa Majesté ne croira jamais que je neglige ce qui regarde son service. Quant aux traitez de mariages du second fils d'Espagne avec Madame Chrestienne sa seconde fille, c'est moy qui en suis l'auteur. Cela justifie donc Vostre Majesté et faict congnoistre que la proposition ne vient pas d'elle. » (Brèves, dép. du 4 août 1608.) — « Quand Sa Sainteté sceut que ledit Dom Petro avait dict à Vostre Majesté que c'estoit elle qui avoit requis Sa Sainteté de proposer et poursuivre des alliances avec son maistre par mariages, elle trouva encore ce langage plus fascheux que tout, me disans qu'elle vouloit tesmoigner et protester a tout le monde que jamais elle n'en avoit esté recherchée n'y par vous, Sire, n'y par vos ministres, et qu'elle l'escrivoit ainsi à ses nonces de France

Ce n'est donc pas un amour désintéressé de la paix et de la concorde qui le décida à offrir sa médiation à l'Espagne et aux Provinces-Unies. S'il n'avait pas nourri l'espoir d'une étroite alliance avec le successeur de Philippe II, l'intérêt de son royaume lui commandait d'entretenir soigneusement une lutte qui en faisait la sécurité. La France épuisée pansait encore ses profondes blessures. Elle avait, suivant l'expression de Sully, « les extrémités destituées de puissance et de vertu (1), » et n'était assurée de son repos qu'à la condition de troubler celui des Espagnols ou de s'unir à eux contre d'anciens alliés. Henri IV, ayant le choix entre ces deux politiques, hésita quelque temps. L'histoire n'a pas montré, jusqu'à ce jour, comment la proposition des mariages et en particulier du « mariage flamand, » modifia les desseins du Béarnais, par rapport aux négociations qui eurent pour objet le rétablissement temporaire de la paix dans les Flandres. Le récit de ces négociations n'est point à refaire : on en trouve les principaux traits

et d'Espagne, pour en donner les assurances de sa part... Sur quoy elle me desclara qu'elle seulle pour l'envye qu'elle avoit du bien et de la grandeur de la chrestienté, laquelle elle jugeoit ne se pouvoir mieux maintenir que par l'union de ses deux plus grands princes, avoit pensé n'y avoir meilleur lien pour cela que celuy de quelque mariage entre leurs enfants ; qu'ayant sceu tant du cardinal Barbarino que d'un provincial qui avait veu Vostre Majesté revenant de Flandre il n'y avoit pas longtemps, que come elle se portoit librement à tout bien elle entendroit aussi volontiers à cestuy cy, Sa Sainteté en avoit voulu faire faire les ouvertures par ses Nonces, et en parler elle-mesme aux ambassadeurs de France et d'Espagne qui estoyent lors près d'elle (Brèves, dép. du 7 août 1608). »

(1) Sully à Jeannin, 26 février 1608.—*Négociations du président Jeannin*, collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. IV.

dans tous les historiens (1), et les moindres détails dans les nombreuses dépêches du président Jeannin, dans les lettres de Villeroy et de Henri IV; mais nous devrons plus d'une fois rappeler des faits connus, pour marquer le rapport trop ignoré de la négociation des mariages à celle de la trève ou de la paix.

(1) Voy. *Histoire de France* par Henri Martin, t. X. — Mercier de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, etc.. et *Négociations du prés. Jeannin.*

CHAPITRE II.

Situation de l'Espagne et des Flandres. — Guerre avec les Provinces-Unies. — Épuisement des Espagnols et des Hollandais. — Premières tentatives d'assurer la paix au moyen des mariages. — Suspension d'armes. — Négociations à La Haye. — Henri IV opposé à la trêve. — Ses serviteurs modifient ses dispositions. — Il impose sa médiation. — Mauvais vouloir de Jacques Ier. — Négociations conduites par le nonce Ubaldini. — Henri IV se rapproche de l'Espagne. — Opinion de Jeannin sur les mariages. — Traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies.

La dangereuse politique de Charles-Quint n'avait pas tardé à produire ses effets naturels. Pour conserver l'héritage de ses pères, ce prince n'avait imaginé d'autre moyen que de l'accroître, c'est-à-dire de soumettre ou d'entourer les États dont il pouvait craindre la puissance et la rivalité. C'est ainsi qu'en réunissant non plus des provinces, comme dans la péninsule ibérique, où l'œuvre était déjà si laborieuse, mais des nations différant de mœurs et de langage, « le peuple espagnol », dit un historien illustre, « avait appris à vaincre sans savoir gou-« verner, à réunir des territoires sans savoir assimiler « des populations. Avec cet esprit rendu entreprenant par « l'habitude de la conquête, opiniâtre par la longueur de « la lutte, altier par la continuité de la victoire, impla-« cable par la nature particulière de la résistance, man-« quant, en un mot, de modération dans la force et « d'habileté dans le commandement (1), » il essaya de

(1) Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, introduction.

comprimer les Pays-Bas par l'épée, et de leur imposer le terrible joug de l'inquisition, qu'avaient repoussé les Lombards et même les faibles Napolitains. Dans cette entreprise insensée, Philippe II put mesurer les limites que sa puissance ne devait pas franchir. Les rigueurs du duc d'Albe n'aboutirent qu'à l'affranchissement de sept provinces : du moins les rois de France, que ce chef implacable méprisait parce qu'ils ne savaient pas être chez eux les maîtres, conservaient leur royaume dans son intégrité. Pour sauver les dix autres provinces, il n'avait pas suffi du génie guerrier d'Alexandre Farnèse : l'œuvre de terreur et de compression accomplie, il fallut les préserver de la contagion de l'exemple, et leur donner tous les semblants de l'indépendance (14 août 1598). La fille de Philippe II, l'infante Claire-Eugénie, connue désormais sous le nom d'Isabelle, après avoir essayé trois fois de devenir reine de France, épousait son parent, l'archiduc Albert, quoiqu'il fût cardinal, et, chargée avec lui de gouverner les Flandres, recevait le serment de ces provinces, en même temps qu'elle s'engageait à respecter leurs libertés.

Ces libertés, il est vrai, n'étaient qu'administratives. Soumis à la pesante suzeraineté du roi d'Espagne, les Archiducs, c'est ainsi qu'on appelait Isabelle et son époux, s'étaient secrètement obligés à recevoir des garnisons espagnoles, à prendre, pour marier leurs enfants, l'agrément de Sa Majesté Catholique, à n'avoir d'autres amis, d'autres ennemis que les siens. Le secret avait paru nécessaire, car on espérait encore ramener les Hollandais sous le joug. L'archiduc Albert les conviait à s'y soumettre,

en leur représentant qu'ils n'avaient plus à craindre celui de l'Espagne, en leur promettant de respecter leurs institutions municipales et leur religion ; mais, jaloux de leur entière indépendance, ou trop avisés pour croire que le fils de Charles-Quint consentît à lâcher sa proie, ils ne faisaient pas même réponse.

La guerre avait donc continué, soit que le roi d'Espagne, piqué au vif, comptât la mener à bonne fin, soit, comme on l'écrivait à L'Estoile, que de ces provinces lointaines il voulût faire « son champ de Mars (1). » Mais des succès ruineux, tels que la prise d'Ostende, des échecs maritimes qui détruisaient le commerce espagnol et interrompaient la navigation, une dépense qui ne fut pas moindre, annuellement, de quatre millions d'écus durant trente-huit années, et qui, dans les périodes difficiles, atteignit ce chiffre, s'il fallait en croire les bruits de l'époque, non plus par année, mais par mois (2), avaient d'autant plus vite éteint cette soif de vengeance, que la Belgique, dont on réclamait sans cesse le concours, et qui sentait s'épuiser ses ressources, n'aspirait qu'à la paix.

La paix était aussi le vœu des Provinces-Unies. La supériorité de leurs forces sur mer n'assurait pas leur existence sur terre ; les lenteurs de la guerre faisaient craindre que la nécessité de vivre sous les armes n'habituât les libres Hollandais à la domination des princes de Nassau, et ne

(1) L'Estoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. II, p. 197.

(2) Ha mante nuto il re quella guerra ben trent'otto anni, e nel tempo del duca d'Alba vi spendeva quattro milioni l'anno; dopo l'hanno ridotta in assegnamento di tre milioni et duecento cinquanta mila scudi il mese. (*Rel. ven.* di Francesco Soranzo, 1597, 1602. Espagne, t. I, p. 165.)

transformât insensiblement la république en une monarchie militaire au profit de cette maison. Ce peuple de commerçants était donc prêt à accueillir des propositions raisonnables. S'il rencontrait encore l'opposition des gens de guerre et de la populace, groupés autour du Stathouder Maurice d'Orange, le moindre revers, s'ajoutant à l'humiliation d'implorer continuellement la France, pour obtenir d'elle de l'argent et des hommes, devait faire prévaloir les desseins pacifiques des Etats et du pensionnaire Barneveldt.

L'occasion semblait donc favorable pour détacher Henri IV de ses alliés les Hollandais. L'Espagne se flattait d'y réussir par un accord sur les mariages ; mais jugeant, dans son impatience, que la négociation en était poursuivie par le nonce avec trop de lenteur, elle chargea les archiducs de la reprendre directement. Aussitôt le provincial des Jésuites dans les Flandres se rendit à Paris, avec mission de demander la main de Madame Chrétienne, qui était encore au berceau, pour l'infant don Carlos, second fils du roi catholique (1). Irrité, comme on l'a vu, du silence que gardait depuis six mois le cardinal Barberini, Henri IV accueillit le provincial avec un empressement irréfléchi. Quand la réflexion fut venue, il démêla mieux, avec l'aide de Sully, les desseins de l'Espagne, et insista, pour les déjouer, sur la reconnaissance qu'il devait aux Provinces-Unies. Ne lui

(1) Philippe III, le nouveau roi d'Espagne, eut sept enfants : 1° Anne, née le 22 septembre 1601 ; 2° Domingo Victor de la Cruz, né en 1605, devint Philippe IV ; 3° Maria (1606), épousa en 1630 Ferdinand III, roi de Hongrie, plus tard empereur ; 4° Carlos (1607), mort en 1632 ; 5° Fernando (1609), cardinal, gouverneur des Flandres en 1632 ; 6° Marguerite (1610), religieuse sous le nom de sœur Marguerite de la Cruz ; 7° Alonzo (1611), ne vécut qu'un an.

avaient-elles pas fourni, au temps de la Ligue, de l'argent, des vivres, des munitions, des soldats même? Les lourds vaisseaux de la Hollande n'avaient-ils pas dispersé dans la Manche la flotte de Villars? Il feignit d'oublier qu'il leur avait accordé, depuis, deux cents millions de subsides ; il affectait de dire qu'il payait ses dettes à ses bons compères les Hollandais. Il ne s'en cachait plus, en effet, depuis qu'il avait surpris la main de l'Espagne dans la conjuration de Biron, et le conseil de Castille n'osait plus élever la moindre protestation. « Il y a des affaires, « écrit le président Jeannin, esquelles chacun essaie de « tromper son compagnon, et où le plus sage est celui qui « se sait mieux couvrir et dissimuler ; mais c'est tout le « contraire en celle-ci, où la dissimulation nuiroit à « chacun (1). »

A cet égard, la politique du pape était fort différente. Robert Ubaldini, le nouveau nonce, tentait de persuader à Henri IV qu'il avait intérêt à traiter les Hollandais en ennemis, parce qu'ils soutenaient ses sujets huguenots (2). Mais ce prélat était trop clairvoyant pour espérer de sitôt le succès de ses conseils. Jamais Henri IV n'y avait paru plus opposé; jamais le désir de nuire à l'Espagne ne l'avait autant emporté dans son esprit sur la crainte de nouveaux troubles dans son royaume. Il accueillait avec tant d'empressement l'offre que faisaient les Etats de lui livrer plusieurs villes en garantie, et même le téméraire propos d'une

(1) Jeannin à La Boderie, 1er septembre 1607. (*Nég. du prés. Jeannin*, p. 152).

(2) Ubaldini, dép. du 25 décembre 1607.

soumission ultérieure des Provinces-Unies à la France (1), qu'on a pu croire qu'il avait suggéré lui-même ce moyen de salut à l'ambassadeur Aersens (2). Bientôt, il est vrai, il s'aperçut que, « considéré le naturel des Hollandais, le vrai moyen de se faire haïr et rendre odieux était de se prétendre leur seigneur (3), » car les Etats, loin de répondre aux propositions que leur transmettait Aersens, concluaient, sans l'entremise du roi, une suspension d'armes avec l'Espagne.

Jaloux de réparer sa faute, Henri IV chargea le président Jeannin, qu'il envoyait à La Haye, de protester en son nom contre les desseins qu'on lui prêtait, et de déclarer avec énergie qu'il n'avait jamais aspiré à la souveraineté (4); mais simultanément il combattait la tendance des Etats vers la paix ou même vers une trêve à longues années. Il avait besoin, en effet, pour conquérir l'Artois, de voir les Espagnols occupés dans les Flandres, et hors d'état de tourner leurs armes contre lui : « Je dois aussi penser à mes « affaires, écrivait-il à Jeannin, et me préparer contre tous « accidents avec plus de soin et de jalousie que devant, « voyant le roi d'Espagne à la veille d'être déchargé de la « guerre des Pays-Bas par le moyen de leur traité (5). » C'est pourquoi, laissant de côté toute idée de mariage, il s'attachait à empêcher non pas une paix que les prétentions contradictoires des deux partis rendaient impossible, mais une

(1) Siri, *Memorie recondite*, t. I, p. 408.
(2) Ouvré, *Aubéry du Maurier*, p. 182, Paris, 1853.
(3) Ouvré, *ibid.*
(4) Instruction aux sieurs Jeannin et de Buzenval, 28 mai 1607 (*Négociations de M. le Président Jeannin*, p. 22.)
(5) Henri IV à Jeannin, 27 février 1608. *Nég.*, p. 224.

trève qui n'aurait pas eu pour lui moins d'inconvénients (1).

Ainsi, le président Jeannin ne partait pour la Hollande qu'avec mission d'empêcher à tout prix la trève à longues années : « Considérez, lui écrivait encore le roi, que je vous « ai commis une négociation du succès de laquelle doit « dépendre la direction des affaires publiques et privées, « tant de mon royaume que de la république chré- « tienne (2). » Mais ses conseillers ne le suivaient qu'à regret dans cette voie périlleuse, et tous leurs efforts tendaient à l'en faire sortir. Toujours en alarme d'un réveil possible de la Ligue, si Henri IV s'engageait dans une guerre extérieure, ils lui recommandaient de ne pas rompre avec l'Espagne et de favoriser, entre elle et les Provinces-Unies, un accord qui lui permettrait de s'affermir sur son trône. Ce prince avait le mérite, rare chez un souverain, de renoncer à ses idées quand la réflexion ou des amis sûrs l'y invitaient. « Nos maîtres quelquefois, disait un de ses mi- « nistres, se mènent par des conséquences et considéra- « tions qu'ils tirent de certains avis qu'on leur donne sous « la cape, lesquels souvent leur sont administrés artifi- « cieusement, plus pour les abuser que pour les servir. « Toutefois Sa Majesté a les volontés si entières en bonté, « et le jugement si clair, que facilement elle revient et se « rend à la vérité par la raison (3). »

Ce langage n'était point d'un flatteur ; mais Villeroy démêlait mal ou n'avouait pas les moyens par lesquels, trop souvent, on triomphait d'Henri IV. Tantôt par ardeur

(1) Henri IV à Jeannin, 13 et 16 juin 1607. *Nég.*, p. 78.
(2) Henri IV à Jeannin, 13 juin 1607. *Nég.*, p. 76.
(3) Villeroy à Jeannin, 26 mai 1608. *Nég.*, p. 370.

d'esprit et impatience d'écouter, il se rendait du premier coup : chacun de ses ministres pouvait l'amener à changer d'avis, sans qu'il prît conseil de personne autre, et obtenir même l'exécution immédiate du dessein arrêté, sauf, cependant, en affaires de finances, où rien ne se faisait sans l'aveu de Sully (1). Tantôt, au contraire, le roi cédait moins par conviction que par lassitude. Cet homme énergique et vif, qu'une mère prévoyante avait habitué, dès l'enfance, à marcher pieds nus et la tête découverte, au vent et à la pluie, qui allait à la chasse la médecine dans le corps, qui dormait sur la paille ou sur la terre comme dans un lit, quelquefois appuyé sur ses pages, dont il se servait en manière de traversin et de couvertures, indifféremment vêtu ou déshabillé, armé ou sans armes, avant ou après son dîner, détestait autant les patients travaux de la politique qu'il aimait ceux de la guerre, où le résultat suivait de plus près l'action (2). Il avait donc besoin d'amis dévoués sur qui il pût se reposer du soin des affaires ; or, si l'on excepte quelques huguenots qui n'en pouvaient porter tout le poids, quand il fut maître incontesté du royaume, il se trouva entouré d'anciens ligueurs, dont le zèle lui était suspect. Il les intimidait par ses mordantes reparties (3) ; il les opposait les uns aux autres pour les tenir divisés, il les décourageait de s'ouvrir à lui, en répétant leurs plus secrètes confidences, et par sa faute il ignorait

(1) *Rel. ven.* di Pietro Duodo, 1598. (Collection de l'*Archivio storico italiano*. Alberi, t. XV, append., p. 193 et suiv. Florence, 1863.) — *Rel. ven.* di Francesco Vendramin, 1602, France, série 1re, p. 457.

(2) *Rel. ven.* de Angelo Badoer, 1603-1605. France, t. I, p. 113.

(3) *Rel. ven.* di Pietro Duodo, loc. cit.

souvent les choses, quand même il souhaitait le plus de les savoir (1). Plus tard, lorsqu'il connut mieux ceux qui s'étaient sincèrement et sans réserve donnés à lui, il les traita avec cette familiarité gracieuse qui lui gagnait les cœurs et ranima leur zèle à le bien servir, fût-il pour cela nécessaire de contrarier ses projets et de lui résister.

Aucun de ces serviteurs dévoués ne contribüa plus que Jeannin à changer les sentiments de Henri IV au sujet de la trève, que désiraient avec une ardeur égale, mais sans le laisser paraître, l'Espagne et les Etats. Ancien ligueur et attaché à Mayenne durant les luttes civiles, le président Jeannin s'était toujours opposé, même dans le temps des passions violentes, à ces fanatiques qui auraient volontiers démembré le royaume au profit des Espagnols. Il était reconnaissant à Henri IV de ce que ce prince ne l'avait pas tenu pour un ennemi, et son dévouement s'augmentait de l'admiration que lui inspirait son nouveau maître. Sa modération et sa prudence tempéraient heureusement l'impétuosité méridionale du roi. Il emportait, en quittant la France, l'autorisation de tout dire, de tout écrire, de représenter, au besoin, l'inconvénient des ordres qu'il avait reçus et d'y demander des modifications. Cette liberté, qu'obtenaient au même degré les autres ambassadeurs de Henri IV, faisait d'eux les conseillers plutôt que les instruments d'une politique trop intelligente pour ne pas souhaiter d'être éclairée sur ses véritables intérêts.

A peine arrivé dans les Provinces-Unies, Jeannin reconnut que les Etats n'exagéraient point l'épuisement de leurs ressources, et qu'une trève était inévitable. Pour y gagner

(1) *Rel. ven.* di Angelo Badoer, loc. cit., p. 103

le roi, il écrivit aussitôt à Sully, qui lui inspirait, malgré d'anciens dissentiments, toute confiance par son dévouement et ses lumières. Ce grand ministre, en effet, qu'on accuse quelquefois d'avoir tout sacrifié aux intérêts des huguenots, avait condamné, dès le premier jour, le projet un instant caressé par Henri IV de devenir souverain des Pays-Bas. Il entra sans hésiter dans les vues de Jeannin :

« Pour mon particulier, lui répondait-il, je demeure toujours en ma première opinion qui est que ces peuples, ayant goûté la paix, sinon en effet, au moins en espérance, seront fort difficiles à rejeter dans les armes... Je n'estime pas que l'Espagne s'étant jetée comme à corps perdu dans les ouvertures apparemment honteuses à une si grande puissance, n'achève la carrière, puisque la plus grande honte est bue, et s'arrête aux moindres difficultés qu'ils ont bien dû prévoir avant que d'en faire la proposition. Et crois, quant à moi, que ce qui y a jeté si avant les uns et les autres, que ç'a plutôt été sur l'espérance des fautes d'autrui à l'avenir, croyant que son compagnon les fera plus grandes, que sur la grande sûreté qu'ils aient espérée en une telle négociation (1). »

Quand Sully eut préparé les voies, Jeannin ne craignit plus d'exposer des idées qui allaient renverser tous les plans de son maître :

« Encore est-il besoin qu'avertissions Votre Majesté que si cette paix ne se peut conclure comme il convient, plusieurs estimeront la trève à longues années ne devoir être rejetée, et craignons même qu'il ne soit nécessaire de s'attacher à ce conseil, quoiqu'il y ait des inconvénients qui ont été très-bien représentés par les lettres de Votre Majesté, au cas qu'elle ne se veuille résoudre de donner aux États le secours dont ils ont besoin et font instance. Et à la vérité, sire, comme ils prétendent faire cette trève, il y aura

(1) Sully à Jeannin, 15 août 1607. *Nég.*, p. 133.

peu de différence entre la paix et la trève, car c'est leur intention d'y mettre toutes les mêmes conditions et sûretés qu'en la paix, sans y en omettre une seule... Il est certain que cette trève doit égaler la paix quant à la sûreté, et peut-être même que les peuples ayant plus d'occasion de se défier de ces princes qui pourront, si bon leur semble, rentrer en guerre contre eux, la trève finie, seront encore plus soigneux de leur conservation... On peut dire que l'ennemi rompra la trève quand il lui sera utile; il en fera autant de la paix, s'il veut user de mauvaise foi, n'étant pas plus obligé en l'un qu'en l'autre, et trouvera toujours en Espagne, parmi ceux qui sont du conseil de conscience, des raisons pour défendre qu'il lui a été loisible, voire qu'il est louable de rompre la foi aux hérétiques et rebelles, qui sont les noms dont ils qualifient les Etats, contre cette infraction de foi (1). »

Il ne fallait plus que fournir à Henri IV un prétexte de revenir sur ses pas. Jeannin le trouva dans le texte même de ses instructions. Le roi n'y avait point prévu le cas d'une trève à longues années, il recommandait seulement d'éviter une trève courte, de deux ans, par exemple. Jeannin profita habilement de cette omission : « Quand Sa Majesté a jugé « que la trève devoit être rejetée, elle n'a pas cru, comme « j'estime, qu'elle dût ou pût être faite de cette façon ; « aussi, n'est-ce pas la coutume d'y procéder ainsi, et il « n'y a doute que l'on rencontrera prou difficultés avec « l'Espagnol (2). »

Henri IV eut le bon esprit d'écouter ces conseils et de se plier aux circonstances. Son embarras était extrême. S'il aidait les Etats à recommencer les hostilités, il se mettait en guerre ouverte avec l'Espagne ; s'il s'unissait à l'Espagne pour réduire les Etats, il mécontentait les réformés

(1) Jeannin à Henri IV, 27 juin 1607. *Nég.*, p. 91 et suiv.
(2) Jeannin à Villeroy, 27 juin 1607. *Nég.*, p. 97.

au dedans et au dehors, il provoquait les princes d'Allemagne à favoriser les troubles que fomenterait en France le parti de la religion prétendue ; s'il restait neutre, il courait risque de voir Philippe III s'emparer des Provinces-Unies et redevenir pour lui un redoutable voisin. Il ne vit qu'un moyen pour sortir de cette situation délicate : c'était de proposer ou plutôt d'imposer sa médiation (1). Quand cette idée lui fut venue, il s'y fixa aussitôt, y voyant l'occasion d'être une seconde fois l'arbitre de l'Europe et de contrarier les Espagnols. Ceux-ci ne l'avaient pas vu sans jalousie régler les différends du Saint-Siége avec Venise (2) ; comment supporteraient-ils qu'on intervînt entre eux et leurs sujets révoltés ? Jamais Philippe III ne s'y fût résigné, malgré son incurable mollesse, s'il ne s'était vu, pour le moment, hors d'état de poursuivre la

(1) « Ayant entendu et posé meurement les raisons pour lesquelles il vous semble que je dois rejetter absolument une trefve à longues années..., j'ay trouvé bon de m'accommoder en ce point au commun besoin des dites provinces. » (Henri IV à Jeannin, 8 juillet 1607. *Nég.*, p. 100.)

« Monsieur, enfin vos raisons en faveur de la trefve nous ont vaincu : nous jugeons aussi qu'elle équipolera à une paix, estant faite aux conditions que vous avez escrites, mais nous n'estimons pas que les Estats les obtiennent telles, principalement du roy d'Espagne. » (Villeroy à Jeannin, 8 juillet 1607. *Nég.*, p. 102.)

« In sostanza, Sua Maestà, a mio parere, non odiarebbe questa pace quando ella ne potesse esser mezzana, perchè oltre la reputatione si assicurarebbe quello che si fosse stato, altrimente credo che se potrà attraversarla, lo farà. » (Ubaldini, dép. du 27 décembre 1607.)

(2) « Il re cattolico è sdegnato che Sua Maestà cristianissima si vantasse scrivendo al parlamento di Parigi e dicendo publicamente che ella sola haveva accomodato li Venetiani con Sua Santità, e che li Spagnuoli non havevano havuto altra parte che quella che gli havevano data li Francesi. » (Ubaldini, dép. du 8 janvier 1608.)

guerre ; si surtout il n'avait redouté l'union des deux couronnes de Grande-Bretagne et de France, en vue d'assurer aux rebelles une longue trève ou la paix.

Cette union si naturelle et si favorable à l'Angleterre, Henri IV ne l'avait obtenue qu'en faisant presque violence au bizarre et faible successeur d'Elisabeth. Grand buveur, quoique sobre, porté à la colère et négligent des soins de sa personne, ennemi des plaisirs autant que des affaires, prodigue jusqu'à la folie, et pourtant capable de gouverner, s'il l'eût voulu (1), Jacques Ier n'abandonnait qu'avec peine ses controverses religieuses et son érudition de pédant pour remplir ses devoirs de roi. Au lieu de soutenir des hommes libres dont il professait la religion, il prêtait complaisamment l'oreille aux ambassadeurs d'Espagne qui lui faisaient voir dans les Hollandais les futurs maîtres des mers, et lui conseillaient de leur retirer la pêche des harengs, par laquelle ils nuisaient à la marine anglaise ; il les détestait comme rebelles à leur prince légitime (2), et craignait par-dessus tout de marcher dans les ornières de la France. S'il céda à la fin, ce fut de si mauvaise grâce qu'il inspira des doutes trop fondés sur sa bonne foi.

« Tout ce qui sort de cette boutique, écrivait Henri IV, est si déguisé, corrompu et variable, que l'on ne peut y asseoir aucun fondement, et crois certainement, si ledit roi offre de

(1) *Rel. ven.* di Antonio Foscarini, 1618. Angleterre, p. 169. — (*Rel. ven.* di Marcantonio Correr, 1611, Angleterre, p. 115.)

(2) Ben spesso ha avuto a dire che non può inclinare nè voler bene a ribelli, ed a uomini che si sono sottratti dall' obbedienza del loro principe naturale : che tutti li principi dovriano far lo stesso, perchè di questa maniera li sudditi non ardirieno di rivoltarsi contro il loro principe. (*Rel. ven.* di Nicolò Molin. 1607, Angleterre, p. 70.)

faire la guerre, pourvu que je veuille y entrer, qu'il ne le fera que pour m'y engager et après m'y abandonner ou pour abuser le monde. Car chacun connoît qu'il n'a volonté ni moyen de l'entreprendre, et ne doute point aussi, s'il fait telle offre, qu'il ne fasse avertir les archiducs et les Espagnols sous main, qu'il l'aura fait exprès pour rompre l'intelligence desdits Etats et de moi (1). »

Ce théologien couronné ne fut donc que d'un médiocre secours pour les négociations qui allaient s'ouvrir ; mais Jeannin qui en porta tout le poids (2), parlait avec plus d'assurance au nom des deux rois médiateurs. Il eut, l'histoire nous l'apprend, des peines infinies à maintenir entre eux l'accord, et à le procurer entre les belligérants. Rivalité de Maurice et de Barneveldt, du parti de la paix et du parti de la guerre dans les Provinces-Unies ; lenteurs formalistes des Etats et de leurs délégués, qui faisaient perdre de longues semaines par la nécessité de consulter leurs commettants ; voyages incessants et interminables de La Haye à Madrid, pour prendre les ordres du roi d'Espagne; longues haltes à Paris, sous prétexte de conférer avec Henri IV ou de donner du repos aux messagers ; atermoiements de toute sorte, comme s'il était entendu que la

(1) Henri IV à Jeannin, 29 août 1607. *Nég.*, p. 150.

« Les Anglois donnent tous les jours à entendre que tout ce que les autres font n'est que feinte, et que le roy en son âme craint et traverse ce bon œuvre. » (Villeroy à Jeannin, 10 janvier 1608. *Nég.*, p. 260.)

(2) « Le roy véritablement défère grandement à vostre jugement. Vous trouverez doncques ses derniers commandements bien différents des premiers. » (Villeroy à Jeannin, 29 août 1607, *Nég.*, p. 150.) — Voy. encore : Henri IV à Jeannin, 3 novembre 1607. *Nég.*, p. 193; — Villeroy à Jeannin, 10 janvier 1608. *Nég.*, p. 261

France devait toujours « payer les ménétriers (1), » telles étaient les principales difficultés de forme qui prolongeaient la négociation de la trève.

Elles n'étaient rien encore, au prix de celles qui naissaient du fond des choses, de l'obstination des Espagnols à obtenir pour les catholiques de Hollande le libre exercice de leur religion, à forcer cette population maritime de renoncer au commerce des Indes, à exiger que ces hérétiques rebelles, renonçant à la reconnaissance de leur souveraineté, se contentassent d'être appelés « gens libres en la narration et non ès-mots dispositifs (2), » enfin de la volonté non moins absolue des Etats de ne rien céder sur les premiers points qu'à la condition d'avoir gain de cause sur le dernier. Cent fois l'impétueux Béarnais pensa perdre patience et revenir à ses premiers desseins, car il n'était pas sans inquiétude sur l'emploi que l'Espagne ferait de ses armes, quand elle n'aurait plus à défendre, dans les Pays-Bas, son oppressive domination.

C'est alors que, pour dissiper ces craintes, intervint l'ingénieux Ubaldini. Il avait reçu l'ordre de soutenir la trève et d'y faire introduire, s'il se pouvait, un article sur le rétablissement du catholicisme dans les Provinces-Unies. Il fit voir que ce vœu de Sa Sainteté était une partie du plan qu'elle avait conçu pour assurer partout le triomphe de la religion, puis, rappelant aussitôt l'autre partie, qui était une série d'expéditions contre les Etats barbaresques, il représentait les seigneurs français, s'offrant en qualité

(1) Jeannin à Berny, 30 octobre 1607 ; — Villeroy à Jeannin, 23 novembre 1607. *Nég.*, p. 192. 209.

(2) Jeannin à Villeroy, 24 août 1608. *Nég.*, p. 392.

de simples soldats, pour cette guerre sainte. L'Espagne y pourrait être entraînée : on lui imposerait en quelque sorte l'obligation de soumettre Tunis et Tripoli, tandis que Sa Majesté très-chrétienne, donnant l'exemple, tournerait l'effort de ses armes contre Alger (1).

Henri IV, ne souhaitait point d'écraser la puissance musulmane, dont il avait obtenu une diversion utile au temps de la Ligue; mais pour jeter sur les Barbaresques d'Afrique les vieilles bandes espagnoles, il aurait poursuivi lui-même, dans leurs repaires, les plus voisins de ces pirates qui incommodaient sans cesse la navigation française. Il n'avait aucune objection personnelle contre le rétablissement du catholicisme dans les Provinces-Unies; mais il savait bien que les États n'introduiraient pas dans une communauté réformée des catholiques qui y seraient infailliblement les alliés et les agents de l'Espagne (2), et il se refusait à le leur demander, s'il n'en était formellement requis par les archiducs (3).

Comme il avait presque rompu toutes relations avec eux, il se flattait peut-être d'opposer par cette condition une invincible fin de non-recevoir aux instances du nonce.

(1) Io cavo qui da persone sensate ed intrinseche della corte che il Re desidera grandemente questa guerra per il gran timore che ha del Re di Spagna che fatta la pace in Fiandra, non si volga contro la Francia e che Sua Maestà non solo non metteria difficoltà, ma faciliterà dalla sua parte quest' impresa. Questa nobiltà è animatissima contro i Turchi et alcuni cavalieri principali mi hanno offerto la persona loro anche per semplici soldati quando Sua Santità voglia tentare qualche cosa. (Ubaldini, dép. du 8 janvier 1608.)

(2) Villeroy à Jeannin, 10 janvier 1608. *Nég.*, p. 222.

(3) Li Stati si duolerebbero di Sua Maestà e si provocarebbero contro di lui, che cercasse di cavar cosa da loro in pregiuditio del loro governo del quale non fossero ricercati dall arciduca istesso del quale dipende la pace e la guerra. (Ubaldini, 25 décembre 1607.)

Albert et Isabelle auraient voulu exclure Henri IV des négociations de la trève, et ne lui pardonnaient pas d'y faire le personnage de médiateur qu'ils avaient souhaité pour eux-mêmes (1). Par leur ordre, l'ambassadeur des Flandres à Paris n'allait plus depuis plusieurs mois à l'audience royale. Mais il y reparut bientôt, sur le conseil d'Ubaldini, qui lui avait fait envoyer des instructions d'un esprit tout différent. Il supplia le roi d'intervenir auprès des Etats pour qu'ils accédassent à la paix et consentissent au libre exercice de la religion catholique dans les Provinces-Unies. Il ajouta que Leurs Altesses avaient écouté avec beaucoup de plaisir la proposition d'un mariage entre Madame Chrétienne et l'Infant Don Carlos, que Sa Majesté leur avait faite par l'intermédiaire du provincial des Jésuites : elles étaient prêtes, si le roi le désirait, à s'employer en Espagne pour procurer cette alliance. Le roi accueillit la démarche de leur envoyé avec des démonstrations de joie extraordinaires. Il promit de s'employer pour la paix et surtout pour le rétablissement du culte catholique, qui était dans l'intérêt de son royaume (2). Quant au mariage, il reconnut que le provincial lui en avait parlé, par quoi

(1) Non è intentione dell'arciduca che Sua Maestà intervenga nel trattato e che sappia il segreto di esso. (Ubaldini, dép. du 20 janvier 1608.)

(2) Quest' ambasciatore dell' arciduca fu la settimana passata all' audienza di Sua Maestà, alla quale non era stato già molti mesi e la pregò in nome di Sua Altezza, già che li stati erano risoluti a trattar di pace, a voler con l'autorità sua haver buona intelligenza con li deputati di Sua Altezza, il che tutto fu inteso da Sua Maestà con straordinaria dimostration di allegrezza, e con ogni efficacia assicurò l'ambasciatore che haverebbe fatta ogn' opera non solo per la conclusione della pace, ma principalmente per lo stabilimento dell' esercitio cattolico, et che questo era interesse suo proprio e del suo regno. (Ubaldini, dép. du 17 janvier 1608.)

il semblait se défendre d'en avoir parlé lui-même le premier; il loua fort la bonne intention des archiducs, mais non leur proposition d'écrire à ce sujet en Espagne, car « il lui semblait qu'il appartenait au pape de conduire et traiter ce fait, pour les raisons qui devoient l'obliger à ce faire, et l'y rendre propre et utile (1). » C'est ainsi que le ministre Villeroy raconte l'entrevue. Suivant Ubaldini, qui en tenait le récit de l'ambassadeur flamand, Henri IV, par ses paroles, aurait fait l'aveu et tout ensemble exprimé le regret d'avoir proposé le mariage : « Le désir que j'ai du bien commun et de la paix de la Chrétienté, dit-il, m'a fait oublier la coutume des pères, lesquels n'offrent pas leurs filles, mais attendent qu'elles leur soient demandées.» A y regarder de près, les deux versions s'accordent sur le point important, qui était la volonté de réserver au souverain pontife, par l'entremise du cardinal Barberini, la négociation du mariage (2). Cette déférence était, depuis l'abju-

(1) Villeroy à Jeannin, 10 janvier 1608. *Nég* , p. 260.

(2) Disse anche il detto ambasciatore al Re che Sua Altezza haveva sentita con molto gusto la proposta fattali da Sua Maestà per via del provinciale de' Giesuiti di che le rendeva molte gratie e che dalla banda sua non poteva se non desiderarne l'effetto. che quando Sua Maestà l'havesse domandato ne havrebbe in Spagna fatta ogn' opera. Il re gli confermò quanto gl' haveva detto il provinciale. e di più li disse queste parole : « Il desiderio che ho del ben comune e della pace della cristianità, mi ha fatto scordare del costume de' patri, i quali non offeriscono le loro figliuole, ma aspettano che li siano chieste. » Li dimandò poi S. M. se l'arciduca haveva scritto di questo in Spagna : rispose l'ambasciatore che non lo sapeva, ma credeva di nò. Replicò il re che non ne scrivesse, perchè il papa ne haverebbe trattato... Villeroy mi ha detto che il cardinale Barberino ne doveva tenere proposito con sua santità,... rimostrandomi che se sua santità, come mostrava, voleva stabilire una buona amicitia tra queste

ration, un des principes fondamentaux de la politique française, et la plupart des conseillers de Henri IV y donnaient leur entier assentiment (1).

On ne saurait le nier, malgré l'opinion générale, le Béarnais, à cette époque, voulait sincèrement se rapprocher de l'Espagne. Les historiens qui nous le montrent toujours acharné à la ruine de cette puissance ou convaincu de l'inutilité d'un accord (2), méconnaissent, pour lui donner l'unité des vues, les fluctuations de sa pensée. Si ses répugnances sont certaines, incontestablement il en voulut triompher (3). Il ordonnait au Dauphin, quoiqu'il fût encore aux mains des femmes, d'écrire une lettre à l'infante Doña Ana; le père Bastida, religieux espagnol qui

due corone, non doveva prendere altro che questo mezzo, il quale tronca le radici alle sospettioni che rendono poco stabile la pace. Che un semplice parentado non puol operar tanto come si è visto per esperienza. (Ubaldini, dép. du 20 janvier 1608.).

(1) Jeannin à Villeroy, 28 janvier 1608.) *Nég.*, p. 270.

(2) Il témoignoit souvent estre du tout éloigné de marier sa fille aînée au roi d'Espagne qui depuis l'a épousée, alléguant pour raison que la disposition de ces deux États étoit telle que la grandeur de l'un étoit l'abaissement de l'autre, ce qui rendant l'entretien d'une bonne intelligence entre eux du tout impossible, les alliances étoient inutiles à cette fin entre les deux couronnes qui considèrent toujours plus leurs intérêts que leurs liaisons. Pour preuve de quoi il alléguoit d'ordinaire l'exemple du mariage d'Élisabeth avec Philippe second qui ne produisit autre fruit qu'une misérable mort à cette innocente et vertueuse princesse. » (Richelieu, *Histoire de la mère et du fils*, t. I, p. 32.)

(3) « J'ay faict scavoir à Sa Sainteté que toutes choses allantes comme elles doivent du côté des Espagnols, Vostre Majesté recognoissoit ne pouvoir faire mariages plus honnorables et utiles qu'avec leur roy, quand il seroit proposé de sa part entre messeigneurs et dames vos enfans et les siens. Que telles alliances seroient très-utiles au bien de la chrestienté. » (Brèves, dép. du 7 août 1608.)

avait reçu à la cour, durant quelques semaines, l'accueil le plus empressé, fut chargé, en remettant ce message, de dire au roi d'Espagne que Sa Majesté très-chrétienne voulait être son bon frère et serviteur, et qu'au lieu de revenir sur le passé, il fallait que les deux souverains nouassent une solide amitié qui se perpétuât entre leurs enfants (1).

Depuis qu'il avait consenti à négocier la trêve des Flandres, Henri IV voyait, en effet, la nécessité de modifier ses desseins primitifs. Il acceptait l'idée de deux ou trois mariages espagnols, dont il espérait le double avantage de priver de tout appui au dehors ses sujets mécontents et d'épargner les sommes considérables qu'il fournissait aux Hollandais. Il ne mettait que deux conditions à ces alliances, c'est qu'elles fussent précédées de la trêve et que le roi d'Espagne fît officiellement les premières démarches. L'un était nécessaire pour que la France ne parût point abandonner les Provinces-Unies (2), l'autre devait être avec l'orgueilleuse cour de Madrid la cause d'interminables difficultés. Tout le monde les pressentait. « Il est malaisé de bâtir quelque amitié qui soit sincère avec l'Espagne (3), » écrivait Jeannin, que l'histoire accuse pourtant

(1) « Il re ha voluto che il Delfino scriva una lettera all'infanta di Spagna di suo pugno e l'ha fatta dare al P. Bastida che la porti, il quale si è trattenuto qua alcune settimane, accarezzato dal re e favorito straordinariamente. Al suo partire gli ha imposto Sua Maestà che dica in suo nome al Re cattolico che vuol esserli buon fratello e servidore... non si parlasse più tra loro delle cose passate e professasse da qui avanti l'uno verso l'altro una buona amicitia la quale perpetuasse ancora con i loro figliuoli. » (Ubaldini, dép. du 4 mars 1608.)

(2) Jeannin à Villeroy, 14 juin 1608. *Nég.*, p. 357.

(3) Jeannin à Henri IV, 28 janvier 1608. *Nég.*, p. 268.

d'être « espagnol. » Ce bon serviteur, usant de la liberté qui lui était accordée, donnait son avis sur les mariages, avant même qu'il lui fût demandé, et ses paroles méritent d'être rapportées :

« Il est vrai que telle ouverture contient un projet de si loin et qui est sujet à tant d'incertitudes, et quand il succéderoit bien, qui a si peu d'utilité pour le royaume, que feindre de l'approuver ou l'avoir agréable en effet ne nous peut apporter autre commodité sinon qu'il servira pour entretenir les deux rois en quelque amitié pendant qu'ils seront en cette espérance de faire alliance de leurs enfants, ou qu'ils en auront même passé les traités, s'il est jugé à propos de le faire pour prendre plus de confiance l'un de l'autre. Et cela toutefois ne doit pas être estimé peu, car il donnera le moyen à Sa Majesté qui a travaillé toute sa vie, d'achever ses jours en repos, et à Mgr le Dauphin le loisir de croître pour entrer quelque jour en un royaume paisible, priant Dieu qu'il soit, si tard qu'il soit, lors et quand la couronne lui écherra, capable de conduire le royaume par lui-même et par sa propre prudence. Puis cela servira pour diminuer la grande recherche que le roi d'Espagne fait de l'amitié du roi d'Angleterre, qui, par ce moyen, sera plus soigneux de la nôtre et de garder et confirmer de nouveau le traité que M. le duc de Sully a fait avec lui. Hors ces considérations, il n'y a rien pour nous en mariage, lequel n'ôtera pas même la jalousie qu'on a de voir les Pays-Bas joints et unis avec la couronne d'Espagne, car le seigneur de ces pays sera fils ou frère du roi d'Espagne et pourra demeurer roi lui-même, si son frère aîné mouroit sans enfants. Le mariage seroit bien plus à propos de l'infante d'Espagne avec le second fils de France ou le troisième, qui seroit encore plus éloigné de la couronne, si Dieu en donnoit un, lui accordant pour dot non tous les Pays-Bas, car la maison d'Autriche ne fait point de si grands présents, mais la dot même que constitua l'empereur Maximilien à sa fille Marguerite d'Autriche, lorsqu'il fit le traité de mariage d'elle avec le Dauphin de France, depuis

roi sous le nom de Charles VIII, qui étoit des comtés d'Artois et de Bourgogne. Et vaudroit mieux quitter, moyennant ce, pourvu que la cession desdits comtés fût perpétuelle, soit qu'il eût enfants ou non, les droits du royaume de Navarre, que le roi d'Espagne tient sans autre titre que celui qu'un pape ambitieux et ennemi de la France donna sans pouvoir et sans raison à Ferdinand, roi d'Aragon, dont la poursuite contre lui ou ses successeurs toujours juste, ne peut faillir d'être utile, lorsqu'elle sera entreprise en sa saison; mais c'est chose, comme j'estime, plutôt à désirer qu'à espérer (1). »

Henri IV recevait des avis semblables, et même plus énergiques, de ceux de ses serviteurs que personne n'accusait d'être favorables à l'Espagne. Il jugeait donc qu'il avait fait assez d'avances, et, se tenant désormais sur la réserve, il attendait que la morgue castillane, réduite à merci, demandât ces mariages, pour sauver ce qui restait de la domination espagnole dans les Pays-Bas. A ce point de vue, le traité d'alliance qui fut conclu entre Barneveldt et Jeannin (23 janvier 1608) était un coup de maître. La France s'engageait à procurer la paix aux Provinces-Unies et à la garantir en leur fournissant un corps de dix mille hommes de pied entretenu à ses frais. Les Etats, de leur côté, devaient fournir au roi un secours de cinq mille hommes, dès qu'ils en seraient requis (2). Certains d'être soutenus, les Hollandais devaient être moins exposés aux insinuations ou aux menaces de leurs ennemis, tandis que les Espagnols auraient une sérieuse raison de solliciter les

(1) Jeannin à Villeroy, 28 janvier 1628. *Nég.*, p. 270.

(2) Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, t. II, p. 202, Paris, 1809. — Jeannin à Villeroy, 28 janvier 1608. *Nég.*, p. 270.

mariages, puisque Henri IV, après avoir placé sa fille sur le trône des Flandres, ne pourrait plus, sans lui nuire, prêter secours aux États. Ce traité était valable pour toute la vie du roi et celle de son successeur, à condition que celui-ci en jugerait l'observation dans un an et un jour à dater de son avénement; mais le Béarnais avait cru devoir aux réclamations réitérées du nonce Ubaldini et aux bonnes relations de la France avec les archiducs, d'ajourner l'exécution jusqu'à la conclusion de la paix (1), car il paraîtrait alors s'être allié non à des rebelles, mais à une puissance indépendante et souveraine (2). En somme, Henri IV était fort satisfait :

« Je vous dirai en un mot, écrivait-il à Jeannin, que vous

(1) *Négociations*, etc., p. 261 et suiv.

(2) Non deve essa lega haver effetto alcuno, se non in caso che la pace di Fiandra si concluda, e per conseguenza non si potrà dire che si sia S. M. cristianissima confederata con ribelli di S. M. cattolica, ma con principi sovrani, che tali resteranno li Olandesi fatta la pace, alla quale pretende S. M. crist. che non solo non debba nuocere questa lega, ma giovi grandemente, et aiuti la trattatione di essa, mentre la detta confederatione può assicurare li stati che la pace sarà stabile e sicura. (Ubaldini, dép. du 5 mai 1608.) — Io li dissi (à Villeroy) che il nunzio di Spagna mi assicurava che il duca di Lerma si era seco molto dolsuto di questa lega fatta con gl' Olandesi, e che però bisognava dare di qua in questo sodisfattione alla persona che sarebbe mandata per questi negotii. Mi rispose che questo era poco soggetto di querela, perche la lega non era fatta con li ribelli di Spagna, ma con gli amici di Spagna, perchè tali erano gli Olandesi fatta la pace, nel qual caso solo haveva effetto la lega, la quale nemeno deve dispiacere alli Spagnuoli, che il re habbia accordata hora che si tratta la pace, perche essa non solo non difficulta, ma aiuta la conclusione della pace. Mentre assicura gli Olandesi che sarà stabile e che questo sia vero non ha mostrato l'arciduca Alberto dispiacere alcuno di questa lega gli capitoli della quale gli furono subito fatti sapere dal presidente

m'avez servi en la confection dudit traité entièrement selon mon désir et mon expectation, tant en la matière qu'en la forme, et au temps que vous l'avez conclu,... avec tant de prudence, loyauté, et si heureusement que j'en suis avec raison très-content et vous en sais le gré que vous méritez (1). »

Giannino che li mostrò al pres. Ricciardetto. Mi concluse in somma che non dovevano con ragione pigliare gli Spagnuoli ombra alcuna di questo, e che doveva assicurarsi che il re non trattarebbe di stringersi con loro se non havesse animo d'esser buon parente e buon amico, e però haverebbe potuto Sua Santità tirare avanti i primi sponsali e non staccare i fili de' secondi. (Ubaldini, dép. du 13 mai 1608.)

(1) Henri IV à Jeannin, 27 février 1608. *Nég.*, p. 283.

CHAPITRE III.

Philippe III et la reine, sa femme. — La noblesse espagnole. — Le duc de Lerme. — Le conseil d'Espagne. — Délibérations au sujet du traité entre la France et les Provinces-Unies. — Mésintelligence entre la France et l'Angleterre.

Telles étaient les dispositions du roi de France, lorsque la grave nouvelle de ce traité parvint à Madrid. Elle y émut vivement les esprits ; seul, Philippe III parut indifférent : il n'était pas homme à prendre personnellement souci de ce qui touchait à l'honneur ou aux intérêts de sa couronne. Allemand par le flegme, comme par ses cheveux roux, par sa peau rose et blanche, par son embonpoint et sa lèvre autrichienne, il était tout entier à ses plaisirs et à ses dévotions. Il passait sa journée à chasser, à jouer au ballon ou aux dés, à manger surtout, à manger de la viande, ce qu'il faisait quatre fois par jour. Il y avait ruiné son estomac, débile dès l'enfance, et il en serait mort, si la nature, par la dégoûtante infirmité d'un écoulement aux jambes, ne lui avait procuré un nécessaire soulagement. Il avait l'horreur du vin au point de l'interdire, pour n'en pas sentir l'odeur, à la reine sa femme, dont il aimait pourtant les dix-huit ans, et avec laquelle il vivait dans une intimité rare chez les princes. L'ambassadeur vénitien qui rapporte ces détails était également surpris de ce que Marguerite d'Autriche supportait une privation « si sensible à une allemande, » et du parfait accord du ménage royal (1). Un autre vénitien remarque que Sa Majesté « se

(1) *Rel. Ven.* de Francesco Soranzo, 1597-1602. Dép. du même,

refaisait en mangeant tant que c'était merveille (1). » Également agréable au roi son époux par son appétit et par ses abstinences, elle le charmait surtout par la ferveur de sa piété : comme il allait chaque jour à la messe, elle en entendait deux, celle de la fête et celle des morts. En outre elle communiait tous les huit jours (2). Philippe III, en effet, dit Siméon Contarini, était « vraiment catholique, même très-catholique, et l'on ne peut dire combien il l'était (3). » Il lisait l'office divin avec l'exactitude d'un ecclésiastique; il suivait le viatique dans les rues, il cherchait le soulagement de ses souffrances dans la bénédiction du premier moine qu'il rencontrait sur son chemin ; il n'avait pas de plus pressante affaire que d'agir auprès du pape, pour qu'il transformât en dogme la croyance pieuse à l'immaculée conception. Il parlait même de faire à pied, dans ce dessein, le pèlerinage de Rome. Il dotait les églises et massacrait les Maures, il croyait entendre des voix célestes qui lui adressaient la parole en castillan (4). Sur tout ce qui pouvait intéresser sa conscience, il s'en rapportait à son confesseur, qu'il avait introduit dans le conseil d'Etat (5). C'était pour lui un moyen de se déchar-

des 13, 14, 19 septembre 1598. Espagne, t. I, p. 147, 153, 162 ; — *Rel. Ven*. de Francesco Priuli, 1604-1608. Espagne, t. I, p. 356.

(1) *Rel. Ven*. d'Ottaviano Bon, 1602. Espagne, t. I, p. 247.

(2) *Id.*, de Girolamo Soranzo, 1608-1611. Espagne, t. I, p. 457.

(3) *Rel. Ven*. de Simeone Contarini, 1602-1604. Espagne, t. I, p. 287.

(4) Ranke, *Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*. Trad. de Haiber, p. 140 et suiv., Paris 1839.

(5) *Rel. Ven*. de Francesco Soranzo. Espagne, t. I, p. 154

ger du fardeau des affaires, dont il ne se sentait ni le goût ni la capacité. Lorsque son père lui avait annoncé qu'il y devait désormais prendre part, il s'était incliné avec respect, mais n'avait rien changé à ses habitudes; même pour son mariage, plutôt que d'exprimer son goût, il s'était soumis à la volonté paternelle. C'est pourquoi le fils de Charles-Quint, à son lit de mort, disait à l'archiduc Albert, son gendre, en versant les seules larmes qu'on ait vu répandre à ce prince impénétrable : Dieu n'a pas voulu ajouter à la grâce de m'accorder un grand empire celle de me donner un successeur capable de continuer à le gouverner (1).

Philippe III ne portait pas sur lui-même un autre jugement. Quand ce petit homme « à la moustache relevée, vêtu simplement de drap ou de serge noire, qui ne regardait personne, ne saluait personne, n'ôtait jamais son chapeau (2), » dut monter sur le trône, il chercha autour de lui quelqu'un qui prît sous son nom tous les soins du gouvernement. S'il avait été prince à discerner qui était digne d'une si haute confiance, il eût renoncé à trouver un ministre dans les rangs de cette noblesse espagnole qui masquait son insuffisance et sa détresse sous la pompe des paroles, qui rêvait toutes les splendeurs, et, par timidité ou paresse, n'en savait atteindre aucune (3). Au nombre de quarante-neuf, les grands d'Espagne, insolents avec les étrangers, les petits et quiconque s'humiliait devant eux,

(1) Ranke, *histoire des Osmanlis*. etc., *ibid*.

(2) *Relation de la cérémonie des échanges, faits de la fille du roi d'Espagne pour épouser Louis XIII et de la sœur du roi pour épouser le prince des Asturies*. — *Revue rétrospective*, 1re série, t. II, p. 243.

(3) *Rel. Ven.* de Francesco Priuli. Espagne, t. I, p. 370.

pusillanimes et lâches avec qui leur était supérieur ou qui simplement osait les regarder en face (1), prodigues entre eux de marques de déférence pour inspirer au reste de la nation le respect des vains priviléges, dont ils étaient si fiers, de se couvrir devant le roi, de s'asseoir à la chapelle, de prendre le pas sur tous les autres seigneurs (2), ils prétendaient savoir toutes choses, quoique dans leur jeunesse ils n'eussent rien étudié, ni les lettres ni les armes, et que, dans l'âge mûr, laissés sans emploi, ils fussent également dépourvus de théorie et de pratique. Ils voulaient bien aller à la guerre, mais tous avec le titre de général, et, ne sachant pas obéir, ils se croyaient aptes à commander (3). Ils savaient dépenser leurs biens, mais avec une aveugle et folle prodigalité. On avait vu, au mariage de Philippe III, l'amirante de Castille, le duc de l'Infantado, le duc d'Albe et bien d'autres, dépenser, chacun par jour, plus de quatre mille écus (4).

Cependant, le nouveau souverain n'hésita pas sur le choix qu'il devait faire. A l'époque où, relégué dans l'ombre, il dévorait avec une résignation que toute sa piété lui rendait à peine moins amère, les humiliations dont l'abreuvaient les ministres de Philippe II, il avait eu pour ami fidèle Don Francisco Gomez de Sandoval y Rojas, marquis de Denia, compagnon de sa disgrâce, et enfin confiné dans une sorte d'exil à Valence, en qualité de vice-roi. Le jeune prince garda la mémoire de cette persécution, à tout prendre assez tolérable, et à l'heure même où il suc-

(1) *Rel. Ven.* de Francesco Soranzo. Espagne, t. I, p. 58,

(2) *Ibid.*, p. 51.

(3) *Ibid.*, p. 50.

(4) *Ibid.*, p. 57.

cédait à son père, il faisait le marquis de Denia duc de Lerma, l'introduisait au conseil d'Etat, le nommait son premier ministre, et lui accordait une confiance qu'aucun favori n'a jamais possédée au même degré. Familier plus encore que serviteur, Lerme ne quittait pas son maître, et l'on n'approchait pas de l'un à l'insu de l'autre, sans encourir la disgrâce de tous les deux. Quiconque déplaisait au ministre, dut, dès les premiers jours du nouveau règne, s'éloigner des affaires, du palais, du pays même : Don Cristobal Mora fut contraint d'accepter la charge de gouverneur du Portugal ; le comte de Fuentes partit en la même qualité pour le Milanais, et le comte de Benavento d'abord pour Valence, puis, comme s'il était encore trop près de la cour, pour le royaume de Naples (1). Les personnages les plus considérables ne furent pas épargnés : l'archevêque de Tolède fut banni de la cour ; Don Rodrigo Vasquez perdit sa charge de président du conseil royal, et le fameux Porto-Carrero lui-même celle de grand inquisiteur (2). A quelques-uns il fallait, pour les éloigner, « faire un pont d'or : » ainsi le connétable de Castille, Velasquez, recevait cinquante mille écus pour frais d'un court voyage, vingt-quatre mille écus par an, et seize mille, aussi par an, pour chacun de ses deux fils (3). Afin de mieux s'affermir, Lerme contracta de puissantes alliances dans la noblesse castillane, par le mariage de ses trois filles, de ses deux fils et d'une nièce (4) ; il multipliait, comme faisait la reine, et dans la même vue,

(1) *Rel. Ven.* d'Ottaviano Bon. Espagne, t. I, p. 254.
(2) *Id.*, de Francesco Soranzo. Espagne, t. I, p. 137.
(3) *Id.*, de Girolamo Soranzo. Espagne, t. I, p. 460.
(4) *Rel. Ven.* d'Ottaviano Bon. Espagne, t. I, p. 254.

les marques de dévotion ; il fondait à ses frais jusqu'à douze couvents des deux sexes et de tous les ordres, excepté de celui des jésuites, qu'il détesta toujours ouvertement (1). Les personnes qu'il recevait en audience étaient charmées de sa politesse gracieuse, et il achevait de les gagner par l'heureux don d'une mémoire incomparable qui lui permettait de leur rappeler, dans les moindres détails, les affaires dont ils venaient l'entretenir (2).

Habile dans l'art de se maintenir en place sous un prince incapable, Lerme n'en fut pas moins fort au-dessous de sa tâche. D'une intelligence médiocre, quoique facile, que les lettres n'avaient jamais cultivée et qui s'était amoindrie encore dans une vie de plaisirs (3), envieux, jaloux, mobile, trop occupé de ses propres intérêts, impétueux dans l'occasion jusqu'à la fureur (4), il avait voulu concentrer dans ses mains toutes les affaires et il succombait sous ce redoutable fardeau. Pour obtenir de lui une audience, il la fallait solliciter des semaines et même des mois entiers, tandis qu'on l'obtenait du roi sans retard. C'est à peine s'il répondait à quelques-unes des lettres qui lui étaient adressées (5). En prenant de l'âge, sa loquacité naturelle s'accrut au point que ses interlocuteurs s'irritaient de ne pouvoir dire les plus nécessaires paroles. Il se connaissait ce défaut et ne s'en pouvait corriger (6) ; aussi le duc

(1) *Rel. Ven.* de Girolamo Soranzo. Espagne, t. I, p. 159.
(2) *Id.*, de Francesco Soranzo. Espagne. t. I. p. 139.
(3) *Id.*, d'Ottaviano Bon. Espagne, t. I. p. 252.
(4) *Id.*, de Simeone Contarini. Espagne, t. I. p. 299.
(5) *Id.*, d'Ottaviano Bon. Espagne, t. 1, p. 252.
(6) *Id.*, de Simeone Contarini. Espagne, t. 1, p. 299.

d'Ossuna l'appelait-il « le grand tambour de la monarchie (1). »

Il en était surtout le capitaine, et jamais peut-être il ne donna une plus éclatante marque de ce pouvoir auquel rien ne résistait, qu'en transportant la cour de Madrid à Valladolid. Il n'en avait d'autres motifs que d'éloigner le roi de l'impératrice, veuve de Charles-Quint, dont il redoutait l'autorité, et surtout de vivre au cœur de ses propriétés personnelles, qui étaient situées dans ce pays. L'air y était empesté, il n'y avait ni chasses, ni divertissements, ni palais pour le roi. Lerme l'y retint six années, et ne l'en ramena que pour apaiser le durable mécontentement des Madrilènes ruinés. Son retour fut un triomphe, car les peuples oublieux voient une grâce dans la plus tardive réparation du mal qu'on leur a fait (2). Par ce soin extrême qu'il portait à ses intérêts, il était devenu un des plus riches seigneurs de l'Europe. Ses revenus, dès les premières années du nouveau règne, s'élevaient déjà à deux cent mille écus par an, grâce à son activité, à son économie, à l'habitude, d'ailleurs honorable, qu'il avait de vivre en famille, avec sa femme et ses enfants. Bientôt il n'eut pas moins de sept cent mille écus à dépenser par année, et sa garde-robe, ses meubles, ses joyaux étaient évalués à plus de six millions d'écus d'or (3).

Tel était l'homme qui gouvernait l'Espagne avec presque autant d'autorité qu'en avait eu Philippe II. Mais n'ayant

(1) Watson, *Histoire de Philippe III*, t. II, p. 409.

(2) *Rel. Ven.* de Francesco Soranzo. Espagne, t. I, p. 141. — *Rel. Ven.* de Francesco Priuli, 1601-1608. Espagne, t. I, p. 366.

(3) *Rel. Ven.* de Fr. Soranzo, p. 137. — *Rel. Ven.* d'Ottav. Bon, p. 252. — *Rel. Ven.* de Gir. Soranzo, p. 459.

pas l'esprit profond de ce prince, ne se sentant pas assuré contre une révolution de palais, il n'avait osé s'affranchir, à l'exemple du roi défunt, de la tutelle, au moins apparente, du Conseil d'Etat (1). Il lui rapportait même toutes choses : c'était en conseil qu'on écrivait aux princes, qu'on répondait aux ambassadeurs, qu'on agitait la paix ou la guerre, qu'on examinait la conduite des infants (2), le tout dans un grand mystère, conforme au génie national (3). Le roi présidait de droit ces réunions, mais il y venait rarement. Dépourvu de présence d'esprit, ne sachant répondre ni avec précision, ni avec décision, il préférait recevoir des mémoires sur lesquels il prononçait, après avoir entendu dans son particulier l'avis du duc de Lerme (4). C'est par là que le premier ministre évitait de se soumettre aux propositions d'un conseil composé d'hommes ignorants et gonflés d'orgueil, qui n'avaient jamais manié les affaires et qui croyaient que tous les monarques du monde devaient dépendre du roi d'Espagne (5). Ces conseillers étaient au nombre de douze et se réunissaient trois fois la semaine (6). Les uns, anciens serviteurs de Philippe II, vieillards fidèles à un passé qu'ils jugeaient glorieux, en soutenaient la politique abandonnée. Les autres défendaient celle de Lerme, en courtisans qui attendaient de lui des places, de l'argent, des honneurs. Entre ces deux partis la balance n'était point

(1) *Rel. Ven.* de Franc. Soranzo, p. 135.
(2) *Id.*, de Simeone Contarini, p. 295.
(3) *Id.*, de Gir. Soranzo, p. 461.
(4) *Id.*, de Fr. Soranzo, p. 135, 155.
(5) *Ibid.*, p. 143.
(6) *Rel. Ven.* d'Ottaviano Bon, p. 248.

égale : le premier manquait de hardiesse, parce qu'il était privé de ses chefs naturels, qui vivaient au loin dans un honorable et somptueux exil. Le second, se trouvant sous l'œil du maître, recevait de lui le mot d'ordre (1), et, par la force des choses, était en majorité. Les liens du sang ou des alliances de famille rattachaient à Lerme plusieurs de ces conseillers : le cardinal de Tolède, grand inquisiteur, était son cousin ou son oncle (2); le duc de l'Infantado n'avait dû son entrée au conseil qu'au mariage de sa belle-fille, héritière de son duché, avec le second fils du premier ministre (3). A vrai dire, des réunions où la lutte n'était pas possible et dont le résultat était fixé d'avance, n'avaient plus lieu que pour la forme. C'est pourquoi la plupart des membres s'abstenaient d'y assister. Trois ou quatre seulement y venaient préparer les mesures que le premier ministre avait résolues (4); Lerme lui-même s'y montrait peu, afin d'augmenter son prestige (5). Il fallait quelque circonstance extraordinaire pour l'amener dans cette assemblée, où accouraient alors ses ennemis comme ses amis.

L'alliance de Henri IV avec les Hollandais rebelles était un de ces événements inattendus qui forçaient les conseillers du roi d'Espagne à se rapprocher, malgré leurs dissentiments, et à se concerter avant d'agir. Dans le premier

(1) *Rel. Ven.* de Simeone Contarini, p. 296.

(2) *Id.*, de Francesco Soranzo, p. 142; de Girolamo Soranzo, p. 460.

(3) *Id.*, de Girolamo Soranzo, p. 460. — *Rel. Ven.* de Francesco Priuli, p. 361.

(4) *Rel. Ven.* de Girolamo Soranzo, p. 461.

(5) *Id.*, d'Ottav. Bon, p. 253. — *Rel. Ven.* de Fr Priuli, p. 366.

moment de leur colère, ils n'avaient parlé que de tourner leurs armes contre le prince qui violait si ouvertement la paix de Vervins; mais bientôt la réflexion était venue. Comment la monarchie épuisée par la guerre qu'elle soutenait depuis si longtemps contre les Provinces-Unies, s'attaquerait-elle à un nouvel ennemi, si puissant et si dangereux? Le faible Philippe III rappelait le conseil qu'il avait reçu de son père mourant, de combattre les infidèles et de rester en paix avec la France (1). Lerme, non moins porté au repos que l'était son maître, professait en outre cette doctrine vraiment espagnole, que l'Espagne pouvait dissimuler tout ressentiment des offenses qui lui était faites, parce que son roi était trop au-dessus des autres souverains pour que rien ni personne lui pût apporter préjudice ni honte (2). Mais malgré ces échappatoires de l'orgueil, chacun sentait la nécessité de prendre quelques mesures et de ne pas rester sous le coup d'un pareil affront.

Le 30 mars 1608, le conseil se trouva réuni. Sur la table étaient étalés les documents diplomatiques qui devaient servir de point de départ et de base à la discussion. Au nombre des plus importants étaient les dépêches du marquis d'Aytona, ambassadeur d'Espagne à Rome. Il avait écrit, le 5 février, que le roi très-chrétien désirait les trois mariages de sa fille aînée avec le prince d'Espagne, du Dauphin avec la seconde des infantes, et de sa seconde

(1) La guerra contra infieles os encomiendo, y la paz con la Francia. *Breve compendio y elogio de la vida del rey Phelipe segundo de España, por Antonio Perez*, ms, de la Bibl. imp. suppl. français, n° 2502[3], dans Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, p. 268, Paris, 1845.

(2) *Rel. Ven.* de Girolamo Soranzo, p. 461.

fille avec l'infant Don Carlos. Pour obtenir cette dernière alliance, il offrait même, disait toujours l'ambassadeur, de soumettre les Pays-Bas à l'archiduc et d'y rétablir la religion catholique (1). Il eût suffi d'un peu moins d'empressement à croire ce qu'on désirait, pour comprendre que des nouvelles de Paris venant à Madrid par la voie de Rome, avaient passé par trop d'intermédiaires, pour qu'il fût sage d'y ajouter foi ; mais avec l'aveuglement des pouvoirs qui courent à leur perte, le conseil tint pour exactes les assertions du marquis d'Aytona. Dans des conversations particulières, le duc de Lerme avait indiqué par avance les questions à débattre, notamment s'il y avait lieu d'envoyer à Paris une personne grave pour exprimer le ressentiment que Sa Majesté catholique éprouvait d'un pacte qui était une infraction nouvelle aux traités en vigueur, et ensemble pour obtenir, par l'entremise du Souverain-Pontife, toutes les satisfactions désirables.

La discussion ayant été ouverte, le grand commandeur de Léon prit le premier la parole. Il reconnut qu'il importait au roi d'Espagne, de conserver l'amitié du roi de France, mais que rien ne paraissait plus difficile, ce

(1) El marques de Aytona scribe a este proposito en carta de los cinco de hebrero proximo pasado para V. Md que el papa le havia dicho que el dicho rey desia el casamiento del principe nuestro señor con su hija mayor y que se le diese a la señora infanta segunda para el Delfin. Que tambien le havia dicho su santitad que el mismo rey de Francia dixo al provincial de los Jesuytas de Flandes para que el lo dixese al embaxador del señor archiduque residente en Paris que haziendose el casamiento del infante Don Carlos y la dicha renunciacion se offreze de hazer que aquellos estados queden sujetos al señor archiduque como los payses obedientes y que se estableria en ellos la religion catholica. — Papiers d'Espagne B. 81, n° 322. Vol. 338.

prince « étant tellement homme de son affaire qu'il s'y attachait toujours, sans tenir compte d'autre chose, tantôt en secret, tantôt ouvertement. » Les mariages présentaient le double écueil de l'abandon des Pays-Bas et de l'éventualité de voir la couronne d'Espagne échoir par succession à une princesse mariée en France ; mais on ne pouvait les refuser, car les rebelles étaient les plus forts, grâce aux secours qu'ils recevaient, et les armées, la flotte d'Espagne se trouvaient en si mauvais état qu'on n'en pouvait rien attendre, si elles ne recevaient des approvisionnements que la détresse du trésor royal empêchait de leur donner. On était donc exposé à perdre les Provinces-Unies, les Flandres restées fidèles, et, par surcroît, les Indes. Pour prévenir ce malheur, il fallait, par l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire « ou autrement, » user avec le roi de France de beaucoup d'adresse, l'empêcher par quelque stratagème de porter secours aux rebelles, ne rien faire que par le moyen du pape, puisque le roi très-chrétien « était entré par cette porte. » Ses demandes, après tout, n'étaient pas exorbitantes ; on avait fait davantage autrefois, et l'on devait à tout prix obtenir une prolongation de la trêve (1).

(1)... Es tan hombre de su negocio que sempre atyende a el, sin tener respecto a otra cossa, unas vezes de socapas, otras a la clara... Y considerando el ruyn estado en que esta el tratado de la paz, las condiciones que los rebeldes piden, que se si rompe ellos son superiores por mar y tyerra respecto de las grandes ayudas que tyenen, que nuestro exercito y armada estan deshechos, que por hallarse la real hazienda en tan estrecho estado, es impossible acudir con las provissiones necessarias, y no haciendolo es evidente el peligro que se corre de perder aquellos estados y poner arriesgo los demas y en particular las Indias, por otra parte es menestrer yr con el Rey de Francia con mucho tyento y maña, y assi tendria por

Au fond, le grand commandeur de Léon goûtait médiocrement l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire. Le comte de Chinchon, qui parla après lui, ne s'éloigna de l'avis exprimé ni sur ce point ni sur aucun autre. C'était un vieillard doux de caractère, ignorant en toutes choses, d'une intelligence si médiocre qu'on le taxait de sottise. Par quelques connaissances en architecture il n'avait obtenu un moment la faveur de Philippe II, quand ce prince s'occupait de construire l'Escurial, que pour tomber bientôt en disgrâce, parce que l'examen de ses comptes, en qualité de trésorier d'Aragon, avait permis de révoquer en doute sa probité. Homme du passé, dont il aimait qu'on lui parlât, il n'avait pas la bienveillance de Lerme, mais il la recherchait par mille avances, surtout en faisant une cour assidue à la sœur du ministre, la comtesse de Lemos (1). Don Balthazar de Zuniga, dit-il, pourra, en faisant route pour son ambassade d'Allemagne, passer par Paris,

bueno si se pudiesse entretenerle con alguna estratagema para que non ayudasse a los rebeldes... hora vaya persona o no vaya, y aunque a case abrace la propuesta no vendria a ninguna conclussion sino por la via del Papa, pues el Rey de Francia a entrado por aquella puerta .. Lo que pide el Rey de Francia es menos que lo que se hizo en tyempo del Emperador nuestro señor de gloriossa memoria, que fue dar en dote a la señora emperatriz que este en gloria con el duque de Orliens segundo genito de Francia los Payses Baxos, aunque despues no tubo effecto por haver muerto aquel principe... pedirle que procure que las treguas se prorroguen porque desta manera puedese aventurar a sacar provecho y no rrecibir daño. — Papiers d'Espagne, B. 81, n° 322. Vol. 338, p. 2, 5).

(1) *Rel. Ven.* de Francesco Soranzo, p. 137. — *Rel. Ven.* de Ottav. Bon, p. 219. — *Rel. Ven.* de Sim. Contarini, p. 298. — *Rel. Ven.* de Fr. Priuli, p. 362.

et Don Inigo de Cardenas, qui doit s'y rendre en qualité d'ambassadeur ordinaire, y suffira bien à poursuivre cette pratique. L'Espagne est faible et l'on ne peut croire à la parole du roi de France; mais l'âge et les infirmités de ce prince, les mécontentements de son royaume, qui lui rendent nécessaire l'appui de l'Espagne, s'il veut assurer à son fils l'héritage de sa couronne, permettent de concevoir quelque espérance. Si l'on pouvait conclure les mariages, il abandonnerait certainement les rebelles ; malheureusement les princes à marier étaient si jeunes, que le seul effet certain de ces négociations à longue échéance devait être d'empêcher tout mariage entre les deux maisons de France et d'Angleterre (1).

(1) El negocio es muy grande y en que conviene mucho acertar para lo qual se deve considerar que la hazienda y las fuerzas de V. Md en mar y tierra estan en muy travajoso estado para en casso de rompimyento y que el Rey de Francia no hara nada sino por lo que a el le conviene, pues se ha visto que nunca le an movydo respecto de buen trato guarda de palabra ni juramento... Agradale el tratar, admytir y dar oydos a la platica, pero parecele que no se embie persona propia, sino que pues Don Baltasar de Zuniga a de pasar a Alemania vaya por Paris y haga comme embaxador extraordinario el officio que havia de hazer otro y despues prosiga los negocios Don Inigo de Cardenas como embaxador ordinario dando al uno y al otro particulares instructiones de lo que devieren hazer... En los casamientos con Francia se deve considerar que respecto de la hedad de los contrayentes el tratar dellos y concertar los por los provechos que dellos speramos es recivir de contado y los que spera el rey de Francia son al fiado, pues de aqui a que los casamientos se puedan consumir, ay tanto tyempo y pueden suceder tantas cosas porque se pueda deshazer lo concertado si reviere que aquello non conviene que le parece es muy bien abrazar los bienos presentes y dejar al tyempo el consejo y aunque es assi que a España le estan mejor los casamientos de hijas de Francia con

Les opinions qui venaient d'être émises contrariaient le secret dessein du tout-puissant ministre. N'ayant point parlé le premier, il aurait dû laisser toutes les personnes présentes énoncer leur avis, afin de résumer ensuite la discussion et de conclure. Mais il crut devoir dissiper à sa naissance une opposition qui pouvait rallier la pluralité des suffrages. Sans plus tarder il prit donc la parole, et déclara nettement que si l'on avait évité jusqu'alors de faire réponse aux ouvertures du pape, on ne pouvait différer davantage, afin que Sa Sainteté ne crût pas qu'on lui voulût retirer cette affaire des mains pour l'acheminer à d'autres. Il était nécessaire, en outre, d'envoyer au roi de France un homme de beaucoup de qualités, entendement et pratique des affaires, ce qui pouvait se faire sans toucher à la réputation, puisque ce personnage n'irait rien proposer, mais aurait pour mission de répondre seulement à ce qu'on avait proposé. Lerme insista sur la question des mariages. Sa Majesté notre maître, dit-il, n'a personne avec qui marier son fils. Pour lever la difficulté de la succession, car on ne devait pas s'exposer à ce que la future reine de France héritât un jour de la couronne d'Espagne, on pouvait donner la seconde infante au Dauphin, et attendre, pour fiancer l'aînée, que le prince des Asturies eût

hijos de aca que los de hijas de aca con hijos de alla, porque ya se a visto suceder en estos regnos hijas segundas, todavia le parece que se deven admityr y pasar adelante las platicas por medio del papa, las que por alli sean començado pues tambien mediante estos casamientos se estorva que no los aya entre Francia y Inglaterra, pero en todo se deve yr con mucho tyento. — Papiers d'Espagne, B, 81, n° 322, Vol. 338 p. 6, 8

des fils, ce qui serait sans doute, quand Doña Ana aurait atteint sa vingtième année. On la marierait alors dans la maison d'Autriche. Quels que soient les obstacles, ajoutait Lerme, il importe de conclure ces alliances, d'accord avec le pape, car le trésor royal ne pouvant suffire aux besoins de la guerre, l'Espagne courrait risque de perdre les Pays-Bas et la réputation. Il confessait, en terminant, que ce qui le désolait, c'était qu'il n'avait confiance dans le succès d'aucun des avis proposés (1).

(1)... Que su santidad a propuesto al marques de Aytona de parte del rey de Francia la materia de casamyentos y a ordenado a su nuncio que aqui reside haga lo mismo, como lo ha hecho hablando sobre ello primera, segunda y tercera vez... y V. Md como negocio tan grande a dilatado la respuesta, pero agora parece se deve dar respuesta al papa y delle ser dandole gracias por la voluntad con que a abracado questa platica de que tanto bien se puede seguir a la christiandad, y en casso que se aya de embiar persona a titulo de resentirse con el rey de Francia, se deve dar cuenta dello a su S[d] y apuntarle como lleva orden de mostrar si le ahlaren en la materia (como es de creer lo haran) como es gusto de V. M[d] que se trate dello porque no piense su B[d] que se le quiere sacar de sus manos y encaminarla por otras... viendo que va persona de parte de V. M[d] a tratar con el rey de Francia se inclyna a que vaya y que en casso que V. M[d] lo resuelva sea humbre de mucha calidad y entendimyento y platico de negocios... y tanto mas que no ay con quien pueda V. M[d] casar sus hijos.., que se puede reservar la señora infante doña Ana pues el Rey de Francia se contenta con su hermana con que se asegura mas no suceder el casso, y para mas asegurar se puede diferir el colocar a la señora infanta hasta que el principe nuestro señor tenga hijos, pues los podra tener a los 20 años de la hedad de la señora infante, y en tal casso esta claro que para casar a su Alteza se havia de hechar mano de la cassa de Austria... y sera bien avisar a su S[d] de quando huviere de partyr la persona que huviere de yr, y la conferencia de los negocios dara tyempo para que puedan y venir correos y resolver lo que mas convenga... y no le parece que toca en la reputacion el embiar persona pues no va a proponer sino a responder a lo que se a pro-

Ce langage faisait assez paraître que le dessein de Lerme était arrêté et qu'il serait inutile d'y contredire. Les membres du conseil qui prirent la parole après lui montrèrent un empressement peu honorable à lui donner raison en toutes choses. Le duc de l'Infantado, allié, comme on l'a vu, à la famille du ministre, très-infatué de son mérite et ambitieux de se mêler activement aux affaires où on l'employait peu, à cause de son ignorance connue (1), déclara en bon courtisan qu'il fallait se conformer de tout point à l'avis de sa seigneurie, et qu'elle n'avait rien laissé à traiter (2). Le comte d'Albe de Lista, qui n'était entré au Conseil, à l'âge de quatre-vingts ans, que par la mort de son frère, et que le commandement des chasses royales avait mal préparé aux débats compliqués de la politique (3), répéta, sous couleur de motiver son acquiescement, les mêmes choses que le duc de Lerme avait

puesto... y aunque como ha dicho no funda la esperanza del provecho que desta negociacion se puede sacar en la virtud ni amistad del rey de Francia sino en que a el le esta bien la amistad y union con V. M[d] todavia se deve procurar encaminar que aya efecto considerando que si se buelve a la guerra la hazienda real no esta para proveer lo necessario para hazerla como conviene y que se correra peligro de perder los Payses y la reputacion, y lo que mas le desconsuela es que de todos los arbitrios que se han propuesto licitos esta desconfiado y de los otros no seria porque no conviene y del Rey no se puede ya sacar mas de lo que agora a concedido, y no sera poco si lo puede cumplir... Papiers d'Epagne, B. 81, n° 322, vol 338, p. 8, 13

(1) *Rel. Ven.* de Sim. Contarini. p 304. — *Rel. Ven* de Fr. Priuli, p. 364.

(2) El duque de l'Infantado se conformo en todo con el duque de Lerma porque le parece que no dexo cosa per tocar. — Papiers d'Espagne, B. 81, n° 322, vol. 388, p. 14

(3) *Rel Ven* de Fr. Priuli. p. 364

dites (1). Le comte de Chinchon, qui regrettait déjà d'avoir compromis sa fortune par le fâcheux hasard d'un dissentiment avec le premier ministre, reprit la parole pour faire amende honorable, et déclara sans vergogne qu'il lui paraissait à propos de se ranger à l'avis de sa seigneurie (2). Enfin, le cardinal Xavierre, confesseur du roi et général des Dominicains, à qui son âge, sa robe, sa position exceptionnelle, la fermeté de caractère qu'on semblait lui reconnaître (3) pouvaient assurer plus d'indépendance, ne fit qu'insister, dans le même sens, sur la faiblesse de l'Espagne, sur la nécessité d'envoyer une personne grave, de conclure les mariages et « de ne se remuer que pour son propre profit (4). »

(1) El conde de Alva que le queda poco que dezir tras de lo que se a dicho, sino que se puede tener mucha seguridad de que todo sea de encaminar como conviene... La persona que a de yr a de ser en una de dos maneras por que si va a tratar de solo resentyrse vastara que lo haga el embaxador y si va a lo de los casamientos conviene que sea persona muy grave y entendida, y que se govierne por los avisos del papa. — Papiers d'Espagne, B. 81, n° 322, vol. 388, p. 17.

(2) El conde de Chinchon bolnio a hablar y dixo que le parece muy bien el pensamyento del duque de Lerma en que vaya persona grave para poner celos y desconfianza en los rebeldes porque esto podra ser de mucha importancia para que sea parte de sus demasias y vengan en lo justo. — Papiers d'Espagne. B. 81, n° 322, vol. 388, p. 17.

(3) *Rel. Ven.* de Fr. Priuli, p. 364.

(4) El cardenal confessor dixo que... no se a de mover sino por su proprio provecho, y ninguno lo entyende como el, y assi a procurado encaminar estos negocios por medio del papa... Las condiciones que piden los rebeldes no se pueden conceder por que el dar la soberania es en orden a la relygion, la qual pasa riesgo de perderse, y no save que aya otro major medio para asegurarla que estrechar la amistad con el rey de Francia por medio destos

Il fut donc décidé, d'un consentement unanime, qu'on enverrait une dépêche secrète à Rome, pour communiquer au pape les résolutions prises, et que, durant trois jours au moins après le départ du courrier, l'on garderait un absolu silence, même à l'égard du nonce qui résidait à Madrid : on craignait qu'il ne commît quelque indiscrétion, et il paraissait convenable que Sa Sainteté pût, en sa qualité de médiateur, transmettre au roi de France les offres qui lui étaient faites, avant que ce prince les connût par une autre voie (1). Dans son incurable orgueil, le Conseil d'Espagne se flattait qu'à la seule nouvelle de tant de condescendance, et sans même attendre l'arrivée de l'ambassadeur extraordinaire qui lui serait envoyé, Henri IV s'empresserait de préparer la soumission des Provinces-Unies, et de s'entendre avec les Etats à cet effet (2). Philippe III, ayant reçu le procès-verbal de cette curieuse séance, écrivit de sa main à la marge :

casamientos por estar los rebeldes tan poderosos por mar y nostros tan flacos y es bien que se trate por medio del papa,.. y assi absolutamente conviene respecto de las dificultades y imposibilidad que ay de continuar la guerra por el estado en que se halla a real hazienda y assi le parece que vaya persona tal que sepa tratar las cosas con la destreza que conviene dando quenta dello al papa. — Papiers d'Espagne. B. 81, n° 322. vol. 388, p. 14, 16.

(1) A todo el consejo parece que se despache luego a Roma con secreto, y que tres dias despues de partido el correo se diga algo al nuncio y despues se despache otro con el duplicado porque si se le dixese luego quiça correria peligro de que lo communicasse con el embaxador de Francia, y es bien que no lo sepa sino que aya tyempo para que el papa pueda despachar a Francia es que a quel rey sepa por su medio lo que se offreze. — Papiers d'Espagne, B. 81, n° 322. vol. 338, p. 17.

(2) Y en quanto a responder el duque de Lerma al recado del rey de Francia por scrito, parece al consejo que lo deve hazer y

« Je remercie beaucoup le conseil du soin et du zèle qu'il a montrés dans cette affaire, et me conformant à votre avis, j'ai résolu d'envoyer une personne au roi de France, et j'ai choisi don Pedro de Tolède, non seulement pour son rang et ses hautes qualités, mais encore comme parent si proche de cette reine... Je me réjouirai si le conseil m'avertit qu'il a quelque chose à ajouter, parce que, avec votre avis, je m'assure que tout réussira comme il convient à une affaire de cette importance (1). »

Quelques jours plus tard, le duc de Lerme répondait à la notification qu'il avait reçue de France au sujet du traité conclu avec les Hollandais, en exprimant son regret de cette infraction nouvelle au traité de Vervins, qui défendait aux parties contractantes de former aucune ligue sans s'en donner réciproquement avis, ce qui ne pouvait s'entendre que d'un avis antérieur à la conclusion. Villeroy répondit sèchement que son maître pouvait se croire affranchi de cette obligation, depuis que l'Espagne lui avait donné

pues a tomado ocho dias de tyempo para resolverse podra desde S. Lorenzo embiar a llamar el embaxador y demas de dalle la carta le podra apuntar de palabra algo acerca de la persona que a de yr para que con esto el rey de Francia se entiende con los rebeldes enquanto llega la tal persona por que con esto entraran en sospecha y desconfianza. — Papiers d'Espagne, B. 81, n° 322, vol. 338, p. 17, 18.

(1) Agradesco mucho al consejo el cuydado y zelo con que ha mirado este negocio, y conformandome con vuestro parecer, he resuelto que vaya persona al rey de Francia, y he elegido la de Don Pedro de Toledo, assi por su calidad y buenas partes como por ser pariente tan cercano de aquella reyna, y he mandado que se le de la instrucion que vereis, la cual se izo en san Lorenzo, y no se os ha comunicado asta ver si aceptana la jornada, la cual ha aceptado, y olgare que el consejo me advierta si se le ofrece que añadir a ella, por que con vuestro parecer me aseguro que se acertara en todo come combiene a negocio de tanta importancia. Papiers d'Espagne, B, 81, n° 322, vol. 338, p. 1.

l'exemple en s'accommodant avec le roi d'Angleterre, sans communiquer cette pratique à Sa Majesté; depuis surtout qu'on avait marqué si peu de déférence à sa qualité de médiateur dans les Pays-Bas (1). Plus habiles, les archiducs affectaient de ne prendre aucun souci de ce traité : ils sentaient bien qu'à la conclusion de la paix rien n'empêcherait les Provinces-Unies de conclure avec les Flandres catholiques une alliance qui serait de leur commun intérêt (2).

L'Espagne n'eût été sérieusement menacée que si Jacques I[er] s'était joint à la France, pour garantir l'indépendance des Hollandais. Henri IV avait espéré un moment le décider à cet acte de bonne politique; mais, à la fin, cette espérance s'était trouvée vaine (3). Pour ménager l'amour-propre de leur maître, Jeannin et Villeroy lui attribuaient la rupture de ces négociations, à cause « du peu d'assurance qu'il y avait en la foi et amitié du roi d'Angleterre, ou plutôt du mauvais soupçon qu'on devait avoir de sa mauvaise volonté (4); » mais la vérité est qu'en

(1) Ubaldini, Dép. du 27 mai 1608, dans Siri, *Mem. recond.* t. I, p. 484.

(2) Sua Maestà istessa, dopo haverla conclusa (la lega) ne ha dato parte all'ambasciatore di Fiandra senza dirli però altro particolare se non che si assicurasse che questo non guastarabbe il trattato di pace, ma l'ambasciatore ha mostrato di non curarsene molto. Forse a mio giuditio perchè egli non crede che il re ne conseguirà il fine che egli pretende, il quale è di assicurarsi che nella pace non si tratti anco una lega tra l'arciduca e li stati. (Ubaldini, Dép. du 5 février 1608.)

(3) « Nous avons aprouvé et loué vostre traité en la forme et en la substance, bien marris de quoy les Anglois n'y sont entrez, mais contens de quoy vous n'avez laissé de passer outre sans eux. » (Villeroy à Jeannin, 19 février 1608. *Nég.* p. 239.)

(4) Jeannin à Henri IV, 28 janvier 1608. *Nég.* p. 264.

cette occasion Henri IV portait la peine du travers qu'il avait de déchirer tout le monde par ses malins propos (1). Si ses courtisans les supportaient afin de ne point perdre sa faveur, les princes étrangers prétendaient à plus d'égards. Pour quelques plaisanteries imprudentes sur Maurice d'Orange, le Béarnais compromettait, dans les Pays-Bas, le succès de sa politique. Ses épigrammes sur le roi d'Angleterre, qu'il appelait capitaine ès-arts et clerc aux armes, celles surtout qu'il se permit sur la reine, sur l'altière femme de Jacques I[er], déjà si mal disposée envers la France (2), envenimèrent pour longtemps les relations des deux couronnes. Profondément blessée, cette princesse faisait affront, dans un bal, à M. de La Boderie, ambassadeur

(1) *Relaz. Ven.* de Pietro Duodo, t. XV, p. 194.

(2) On en peut juger, ainsi que de son caractère, par la lettre suivante, qui n'est point datée, mais qui se trouve dans le manuscrit, entre deux pièces, l'une de 1608, l'autre de 1613. — Anna, Reine. Gunterot, j'ay receu vos lettres. Vostre façon d'escrire rondement me plaist. Je prendray tousjours en gré les bons offices que ferez pour moy. Mais souvenez-vous qui je suis et qui vous estes, comme aussy les derniers propos que je vous tins à votre département. Si estes sorty les limites de vostre commission et promesse, vous avez mal faict et m'en ressentiray. Et sy avez trop promis de moy au Roy très-chrestien, vous m'aurez faict tort. ce n'est pas conforme à mon naturel, ny au rang que je tiens, ny au lieu d'où je suis, de briguer la bienveillance d'aucun vivant, s'il n'est de plus éminente qualité que moy, et tel n'en congnois-je point soubz le ciel et moins de celuy de qui je me pourrois justement estimer plus tost offencée que non. Sy le Roy a esté le premier à désirer mon amytié, je ne refuse pas la sienne ; mais sy pour quelque vostre interest ou passion luy avez proposé la mienne, comme l'on m'a dit icy, et que luy avez raporté que je désirais son amityé, chose que vous mesme scavez bien n'estre véritable, car elle ne fust onc en ma pensée et n'eustes jamais telle commission de moy, je renonce tout ce qu'avez faict ou dit touchant l'affaire duquel m'escrivez. » (Bibl. imp. ms. Fonds Du Puy, vol. XXXIII, pièce 42, f° 147.)

de France à sa cour. Henri IV, quoiqu'il eût les premiers torts, répondit à cet éclat en refusant les demandes d'audience que lui faisait l'ambassadeur d'Angleterre, et ne consentit enfin à le recevoir que pour lui adresser de rudes paroles : « Ecrivez à votre reine, dit-il, que je ne me soucie point d'elle. » Et il s'éloigna aussitôt, sans permettre un mot d'excuse, d'explication ou de réponse. La reine n'avait pas attendu cette dernière injure pour déterminer son ombrageux et faible époux non-seulement à ne rien conclure d'accord avec la France, mais encore à nouer avec les Espagnols de secrètes pratiques, contraires à tous ses intérêts. C'est dans ce genre de différends que les réconciliations sont surtout difficiles. Aussi Villeroy disait-il avec beaucoup de sens : « Nous serons plus facilement d'accord avec les Espagnols qu'avec les Anglais (1). »

(1) Villeroy à Jeannin, 19 février 1608. *Nég.* p. 238. Ed. de 1756. — Poca intelligenza passa hora tra questo Re e quello d'Inghilterra, la quale va ogni giorno augumentandosi, e la radice non è altro che un' opinione nata qua di fresco che passino pratiche secrete tra Spagnuoli et Inglesi, e che la regina d'Inghilterra sdegnata con questo Re, credendo che egli publicamente habbia sparlato di lei, habbia svolto l'animo del marito da Francesi e ripiegatolo a Spagnuoli, e certo è che questo ambasciatore d'Inghilterra dopo haver havuta più volte ripulsa dell'audienza, havendogliela finalmente data S. M., si è partito molto disgustato del suo negotiato, per haverli il re detto che scrivesse alla sua Regina che S. M. non si curava punto di lei, nè volse udire alcuna replica dell'ambasciatore, et anco M. de Villeroy mi ha detto a qualche proposito queste parole : « Noi staremo più facilmente bene con li Spagnuoli che con gl' Inglesi. » (Ubaldini, Dép. du 4 mars 1608.)



CHAPITRE IV.

Suite des négociations pour la paix des Flandres et les mariages. — Désaccord entre les deux couronnes. — Changement subit dans les idées et le langage à la cour de France. — Le P. Cotton, confesseur du roi. — Désir de contrarier les négociations matrimoniales de l'Espagne en Angleterre. — Prétentions inconciliables, jalousie persistante de la France et de l'Espagne. — Médiation du nonce Ubaldini. — Danger d'une rupture. — Caractère et ambassade de don Pedro de Tolède. — Ses premières entrevues avec Henri IV. — Doutes sur l'objet de sa mission. — Danger d'une rupture, conjuré par Ubaldini. — L'Espagne recule devant la guerre. — Don Pedro avoue qu'il est chargé de négocier les mariages.

Si la France se pouvait plus facilement mettre d'accord avec l'Espagne qu'avec l'Angleterre, c'était à condition que Henri IV fît toutes les avances, car Philippe III se tenait d'autant plus sur la réserve qu'il espérait davantage l'alliance de Jacques Ier. L'ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siége avait communiqué les exigences de sa cour au Souverain-Pontife, et obtenu de lui qu'il y subordonnât la négociation des mariages. Or le roi très-chrétien se déclarait impuissant à obtenir le libre exercice pour les catholiques dans les Provinces-Unies, et il en appelait sur ce point, qui était le principal des prétentions espagnoles, au témoignage des archiducs. N'étaient-ils pas mieux placés que personne pour savoir la vérité? Ils n'ignoraient pas qu'on aurait déjà beaucoup de peine à faire accorder le libre exercice en quelques endroits déterminés, après la conclusion de la paix. Que pouvait-on espérer, si cette concession paraissait insuffisante au pape et aux Espagnols (1)?

(1) Che sperava di ottenere qualche cosa... procurando che l'istessa Republica permetta spontaneamente la libertà di coscienza non per sodisfare ad altri, ma per raggione di buon governo..

Quant à l'obligation d'unir les forces de la France et de l'Espagne pour remettre les Hollandais sous le joug de l'archiduc, et au besoin pour leur faire la guerre, elle était jugée nécessaire par les uns et impossible par les autres : « Il serait ridicule, écrivait Ubaldini, de proposer aux Espagnols la nouvelle investiture sans ce point, le seul qui les pourrait porter à y prêter l'oreille (1) ; » mais Henri IV se retranchait avec raison dans sa qualité de médiateur (2). On devait, à son avis, tout attendre du temps; les Provinces-Unies étant une démocratie pure, divisée de religion, ne pouvaient avoir une existence politique de longue durée : elles tomberaient inévitablement dans les discordes, il faudrait leur donner un prince: ainsi naîtrait

soggiunse che quando questo si ottenga, assai puro sarà, e che è una vanità il trattare hoggi di capitolare questo punto nel trattato di pace e che l'arciduca lo sapeva molto bene... Si può sperare si poco per lo stabilimento della religione cattolica, sarà poco perdita se si romperà il trattato di pace, la quale nè utile nè buona potrebbe essere nè onorevole senza quello. (Ubaldini, dép. du 19 mars 1608.)

(1) Che io non già vedevo come potesse Sua Santità nè hora nè per l'inanzi promoverla senza questa conditione della parte di S. M. Xma, che ella si collegasse contro gl'Olandesi per ridurli sotto l'obedienza di Fiandra, perchè sarebbe ridicolo il proporre alli Spagnuoli la nuova investitura senza questo punto il quale sarebbe solo quello che ce li potrebbe far dar l'orecchio, ma che io desideravo sapere da lui, in caso che si facesse la pace in Fiandra con la quale restaranno li stati principi liberi, come si potrà trattare di questo negotio. (Ubaldini, dép, du 4 mars 1608.)

(2) Che essendo in questo mentre per il trattato della pace di Fiandra variate molte cose, non poteva oggi Sua Maestà dichiararsi in questo proposito con tanta libertà, per chè ella era fatta mediatrice della pace dalli stati, e sarebbe infamia di Sua Maestà il promettere hora di far la guerra, che però bisognava vedere l'esito di questo trattato di pace, e che poi parlerebbe Sua Maestà più chiaro. (Ubaldini, dép. du 4 mars 1608.)

l'occasion du mariage projeté et de l'investiture (1). Villeroy, chargé de développer ces pensées et d'en tirer les conséquences, ajoutait que le vrai moyen de réduire les rebelles à l'obéissance de l'archiduc, c'était le mariage de Madame Chrétienne, mais qu'il ne fallait pas demander au roi une déclaration par laquelle il manquerait à l'honneur : la guerre des deux couronnes contre la Hollande devait être simplement considérée comme l'inévitable suite de leur union (2).

Ainsi, tandis que Henri IV voulait le mariage pour consentir à la guerre, Philippe III voulait la guerre pour consentir au mariage. L'un et l'autre jouaient ce jeu connu qui consiste à déprécier ce qu'on désire, pour l'obtenir à de meilleures conditions. C'est assez, disaient hautement les Espagnols, d'avoir fait la folie de donner les Flandres à l'infante Isabelle; nous n'achèterons pas

(1) Mi rispose (Villeroy) nel primo caso che quella Republica non si potrà mantenere essendo mera democratia e divisa di religione e che bisognerà in poco tempo pensare per le loro discordie a darle un prencipe, e che questa sarebbe la strada di concludere il partito di che parliamo. Nel secondo caso, se la pace non resterà per altro che per l'articolo della religione, nel quale premende tanto hoggi S. M. Xma, rimarrà disgustata delli Olandesi, li quali li hanno promesso in questa materia qualche cosa onde non si mancheranno occasioni di pensare a suoi vantaggi. (Ubaldini, dép. du 4 mars 1608.)

(2) Egli (Villeroy) mi soggiunse che nel primo partito non vi è alcuna difficoltà, e che però si potrebbe ogni volta tirare inanzi essendo il re dispostissimo a dare la prima madama sua figliola al principe di Spagna ; che del secondo partito non bisogna anco disperare e credere che poiche il re è risoluto di stare in bona amicitia e parentela col re cattolico, sarà anco pronto a procurare l'interessi comuni, e che bisognava persuadersi la vera via di ridurre li stati uniti all'obedienza dell' arciduca era questo parentado con l'investitura, ma non bisognava già necessitare il re a far dichiaratione e promessa contro gli Olandesi, perchè hoggi non era onesto, ma tener ben questo per una conseguenza necessaria. (Ubaldini, dép. du 13 mai 1608.)

un mariage français au prix d'un démembrement de la couronne d'Espagne (1). Lerme continuait bien à dire « qu'il ne jugeait nulle chose si propre à l'assurance « d'une vraie amitié qu'une alliance des enfants de leurs « Majestés ; » mais il avait soin d'ajouter « que les lois « et constitutions des royaumes étaient différents, les filles « en France ne succédant à la couronne, ainsi qu'elles « font en Espagne, ce qui les retiendroit toujours de « parler du mariage de l'aînée infante, jusqu'à ce qu'ils « se vissent assurés de lignée de leur prince, et le second, « son frère, en âge et en état de leur en donner. Que pour « la seconde, si sa Majesté très-chrétienne trouvoit bon d'y « entendre pour Monseigneur le dauphin, avec les condi- « tions autant raisonnables qu'elle pourra désirer, il y « contribueroit tant de bons offices qu'il s'en promettoit « heureuse issue (2). » Mais invité par l'ambassadeur Barrault, qui se tenait sur la réserve (3), à en écrire à Henri IV, le ministre espagnol n'avait garde d'engager l'avenir : « Après avoir écrit sa lettre, dit Barrault, et avant « de la fermer, il me l'a envoyée pour la voir. Or je trouve « qu'il n'étend pas si amplement sa plume comme il a fait « ses discours, ne parlant du mariage qu'il m'a pro-

(1) I quali (les Espagnols) non vorranno certo comprare le nozze di Francia con li stati di Fiandra smembrandoli dalla corona. Che Dio voglia che accettassero il partito com' è stato già loro proposto' e che io avevo sentito dire da diversi ministri di Spagna in proposito di dare l'investitura di qualche stato d'Italia ad un figliolo del loro re, che bastava una volta di far la pazzia di dare la Fiandra all' infanta. (Ubaldini, dép. du 27 mars 1608.)

(2) Barrault à Henri IV, dép. du 5 avril 1608, ms. 16113.

(3) « Ma responce fut qu'en ce qui s'estoit cy devant offert entre luy et moy, il sçavoit les assurances que je luy avois données, suivant les commandemens de Vostre Majesté, du zèle et parfaitte volonté qu'elle a de rendre selon ce que l'on luy donneroit asseurée

« posé (1). » Henri IV, de son côté, se plaignait de l'archiduc, « qui ne savait pas saisir l'occasion et ne devait accuser que lui-même (2). » Il parlait volontiers des chances qu'avaient les négociations de ne pas aboutir, à cause du commerce des Indes que les Espagnols voulaient retirer aux Hollandais, et des moyens qu'avaient ceux-ci de résister à l'Espagne ; enfin il traitait assez mal le nonce même du pape. Quand Ubaldini représentait au roi que la rupture des négociations serait un grand malheur pour la foi catholique, et un grand avantage pour l'hérésie, Henri IV ne répondait pas ou changeait de propos (3). Quelquefois il imposait silence à son interlocuteur, disant qu'il en demandait plus que ne faisait le pape à l'ambassadeur d'Alincourt (4).

Mais ce langage et ces apparences ne trompaient pas les

occasion, toutes sortes de tesmoignages du bon desirer d'ung roy vraiment amateur de la tranquilité publicque... Qu'il n'avoit tenu qu'à luy que dès lors ceste reconciliation ne se fust bien acheminée, s'estant retiré de luy mesme d'y donner advancement, que maintenant je ne luy pouvois dire quelle seroit en cela la volonté de V. M. » (Barrault à Henri IV, dép. du 5 avril 1608.)

(1) Barrault à Henri IV, dép. du 18 avril 1608.

(2) L'ambasciatore di Fiandra che dopo me immediatamente hebbe l'udienza, ritrasse il medesimo che io quanto al parentado, havendo replicato a S. M. che gli era stato parlato prima in altri termini, e che ne resterebbe l'arciduca molto disgustato, gli disse il re che chi non sa pigliare il tempo a suo vantaggio, non si deve dolere se non di se stesso. Negotiò anche in materia della pace con poca sodisfatione, et in somma trovò il re molto mutato e di volontà e di stima verso l'arciduca. (Ubaldini, Dép. du 27 mars 1608.)

(3) Parlava Sua Maestà di questo (des forces et des espérances des Hollandais) con qualche gusto ; e perchè io dissi che sarebbe questa cosa molto lacrimevole per la fede cattolica e gran fomento dell' eresie, entrò in altro ragionamento. (Ubaldini, dép. du 27 mars 1608.)

(4) Mi ha il re anco dato su la voce, con dirmi che io volevo più di lui di quel che domandava Sua Santità, la quale li faceva scrivere dal signor d'Alincourt... (Ubaldini, dép. du 23 mars 1608.)

esprits pénétrants. L'Espagne, ils le voyaient bien, avait besoin de la paix, et le roi de France souhaitait, dans le secret de sa pensée, le mariage flamand. S'il paraissait y renoncer, c'était par honte de trahir les Hollandais. Telle était l'opinion de son confesseur (1), et Ubaldini croyait aussi que Sa Majesté, ferme en son dessein, regrettait seulement de l'avoir fait paraître (2). Tout-à-coup ces scrupules, ces regrets s'évanouissent : Henri IV et sa cour se déclarent ouvertement favorables aux mariages espagnols. Villeroy fait valoir, comme motif de les conclure, le danger que ferait courir à la France une de ces guerres où le roi s'exposait, malgré tous les conseils, à l'égal du moindre de ses soldats (3). Le chancelier Sillery et Sully paraissaient pleins de bonne volonté (4). Zamet, l'em-

(1) Disse francamente (Cotton) all' ambasciadore (de Flandre) che Sua Maestà non era punto mutata e che se il Villeroy haveva mostrato altrimenti al nuntio, era artificio di quel ministro e cautela perchè non si possa oggi dire con verità che il re voglia tradire gl' Olandesi. (Ubaldini, dép. du 4 mars 1608.)

(2) Io ardirò di dire l'opinione mia in questo fatto a vossignoria illustrissima. Io stimo che il re sia ancor hoggi della medesima opinione che egli scoperse al signor cardinale Barberini, e dichiarò di nuovo al provinciale de' giesuiti, ma che egli paia di esser passato troppo innanzi. (Ubaldini, dép. du 4 mars 1608.)

(3) Abborriscono la guerra (les ministres) per una particolar consideratione che fanno della vita del re, la quale si mette in manifesto pericolo, cessando la pace et essendo impossibile di ritenere Sua Maestà che non faccia la guerra in persona, e che non s'esponga ogni giorno alla morte come ogni minimo soldato, che questo rispetto solo vale più che tutti gli altri appresso di lui, il quale vede molto bene il magior male che possa avvenire alla Francia sarà la perdita del re, e però andarà sempre provedendo per quanto potrà quelli partiti che assicureranno la pace e leveranno affatto l'occasioni della guerra (Ubaldini, dép. du 10 juin 1608.)

(4) L'uno e l'altro me ne hanno mostrato una gran voglia e propensione. (Ubaldini, dép. du 27 mai 1608.)

poisonneur présumé de Gabrielle, un de ces confidents dont Henri IV aurait dû rougir, disait à l'ambassadeur de l'archiduc qu'on obtiendrait peut-être de Sa Majesté qu'elle s'engageât, par un article secret, à faire la guerre aux Hollandais. Le roi lui-même protestait de son désir de laisser, en mourant, au Dauphin, cette alliance avec le trône. Emporté par son imagination, il réglait d'avance mille arrangements de détail, singulièrement prématurés. Comme il devait, suivant l'usage, si les mariages étaient décidés, envoyer Madame Chrétienne aux archiducs, pour qu'elle fût élevée par leurs soins, il se faisait fête d'aller souvent à Calais pour voir sa fille, qu'on lui amènerait dans cette place, et quelquefois même de pousser incognito jusqu'à Bruxelles. Il ne disait plus, comme auparavant, qu'on verrait bien si les Espagnols étaient de bonne foi : aux déclarations du duc de Lerme, par l'ordre de qui l'ambassadeur d'Espagne à Paris protestait des dispositions amicales de Sa Majesté catholique, il répondait très-affectueusement, il faisait remercier ce prince et le priait de persévérer, disant qu'il désirait par-dessus toutes choses l'effet de ces protestations (1).

(1) Le domandai (au roi) in ultimo che risposta potevo dare a Sua Santità perchè ella potesse riferirla alli Spagnuoli, mi disse che io scrivessi pure che Sua Maestà è pronta a fare l'uno e l'altro parentado con l'investitura di Fiandra e che la mente di S. M. è sincerissima, nè si deve dubitare che egli ne habbia a voler più per gl' Olandesi che per il re di Spagna quando saranno parenti e si tratterà dell' interesse del signore della Fiandra, e del suo genero. Che S. M. ha l'animo più che mai pacifico et è dispostissima con questi mezzi a stringersi con il re cattolico e lasciare con il regno questa amicitia e parentela al Delfino. E perchè io havevo parlato di queste materie col cancelliere e con Sogly, mi disse che potevo credere che tutti quelli che sono partecipi di quest' affare erano di quest' istessa volontà e parlano di un medesimo linguag-

Quelle cause avait pu produire un changement si soudain et si considérable ? Ubaldini crut la trouver dans les événements des Indes, d'où l'on recevait des nouvelles plus favorables aux Espagnols qu'aux Hollandais (1). Mais à cette explication insuffisante, il est aisé d'en substituer de plus solides.

Jusqu'à ce moment Henri IV avait eu pour confesseur ordinaire le recteur de Saint-Eustache, qui pensait, comme les autres prêtres du clergé national, qu'on pouvait être

gio come è la verità, perche si uno come l'altro me ne hanno mostrato una gran voglia e propensione. L'ambasciator di Fiandra mi ha detto haverli confidato Zannetti che il re gli ha parlato di questa materia e con grandissima allegrezza come di cosa quasi fatta, et haverli detto in specie che dovendo mandar la figlia ad educare in mano dell' arciduca e dell' infanta, haverebbe preso S. M. grandissimo gusto di andare alla volta a Cales e far quinci venire la figliola e talvolta lasciarsi incognito trasportare a Bruselles. Gli addomandò l'ambasciatore se credeva che il re si risolverebbe a promettere di far la guerra a gl' Olandesi et egli rispose che era possibile, e che credeva che S. M. l'haverebbe promesso per articolo secreto. Io ho opinione che il re medesimo habbia fatto parlare in questo modo dal Zannetto all' ambasciatore per riscaldare l'arciduca in questa prattica, e che se ciò fusse vero si potrebbe sperare bene di questa trattatione. tuttavia io non ho potuto mai cavare nè dal re nè dal Villeroy se non la negativa in questo punto. (Ubaldini, dép du 27 mai 1608.) — S'è risposto di qua al duca amorevolissimamente, ringratiandolo S. M. Xma de' suoi buoni pensieri et officii e pregandolo a seguitare, et assicurandolo che desidera S. M. in estremo l'effetto che egli desidera e procura. (Ubaldini, dép. du 10 juin 1608.)

(1) Come Vossignoria Illustrissima vede da quel che io ho scritto. variano hoggi li Francesi e mostrano più d'inclinatione e di stima verso l'amicitia de' Spagnuoli. In quanto a me stimo che questa mutatione di consigli naschino in gran parte da gli eventi dell' Indie, di dove qui s'intendano avvisi più favorevoli alli Spagnuoli che agl' Olandesi. Se durerà questo vento, non si deve disperare qualche buon successo a questi santissimi pensieri di Sua Santità. (Ubaldini, dép. du 13 mai 1608.)

bon chrétien, et même bon catholique, sans prosterner, dans les choses qui ne relèvent pas de la foi, la majesté royale devant le trône pontifical. Pour cette raison, Ubaldini appelait le recteur « homme très-pernicieux, très-ennemi de Rome et de l'autorité du Saint-Siége (1). » Cet ecclésiastique étant venu à mourir, le roi, pour le remplacer, avait fait choix tout récemment du jésuite Cotton.

Déjà, depuis quatre années, cet important personnage était à la cour, où presque rien ne se faisait sans qu'il fût consulté. Il y était venu sur la recommandation du protestant Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Lesdiguières, dont il avait converti la fille, loin de s'en ressentir, goûtait fort les prédications de ce Père, remarquables par la modération plutôt que par l'éloquence. C'était chose rare, à cette époque, d'entendre un prédicateur catholique s'abstenir d'injures, appeler Calvin « Monsieur, » et les Huguenots « nos adversaires quant à la religion. » Ces succès oratoires ne furent pas moindres à Paris. Si le sévère Sully murmurait le mot de « babil, » Henri IV était charmé qu'on enseignât aux fidèles « qu'il est meilleur et plus saint de payer les tailles que de donner l'aumône, l'un étant un conseil, et l'autre un commandement (2). » Entouré d'ambitieux dont les convoitises effrénées avaient été un des grands embarras de son règne, il appréciait, sans en rechercher les causes, le désintéressement d'un prêtre qui refusait

(1) Il padre Colone è un grand' istromento tanto più che sarà ora confessore ordinario del re, essendo morto il rettore di Sant' Eustachio, huomo pernicioso, inimicissimo di Roma e dell' autorità del papa, come deve sapere Sua Santità, si che spero che con la morte di costui si sarà fatto doppio guadagno. (Ubaldini, dép. du 27 mars 1608.)

(2) Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. III, p. 100-141.

l'archevêché d'Arles, et, dit-on, le chapeau de cardinal. Insinuant, obséquieux, flatteur au point de scandaliser les âmes honnêtes (1), assez habile pour conserver, en fermant les yeux sur les faiblesses amoureuses du roi, un grand renom de sainteté, soutenu, à la cour, par tous les fervents catholiques et en particulier par le nonce, le père Cotton avait gagné le roi au point d'être de tous les conseils secrets, de tous les voyages. Grâces à lui, les Jésuites étaient rentrés en faveur (2) ; pour lui plaire, Henri IV renonçait au juron de « Jarnidieu, » auquel il substituait, par un malin badinage, celui de « Jarnicoton. » On disait de ce prince, quand il refusait quelque chose, qu'il avait du coton dans les oreilles. Quant aux protestants de Paris, moins faciles à gagner que l'indifférent ou sceptique Lesdiguières, ils sentirent tomber sinon leur défiance, au moins leur haine, le jour où le doux Jésuite, frappé d'un mystérieux coup d'épée, obtint qu'on cessât les poursuites dirigées, à l'occasion de cette attaque, contre plusieurs d'entre eux (3).

(1) Lequel (Cotton) après plusieurs inclinations et humilitez surpassans toute mesure, vous dit (à Sully) qu'il vous estoit venu rendre les submissions et protestations des obeyssances desquelles tout bon françois vous estoit redevable. (Sully, *Œcon Roy.* ch. CXXIX, p. 530.) — Il Cotone è huomo da bene, prudente, benchè molti lo tocchino che aduli troppo il re, e non se ne edifichino, molti altri lo lodano e dicono che può con quest' arti molto profittare. (Ubaldini, dép. du 5 février 1608.)

(2) Il re gli ha un credito grande e mi ha spontaneamente parlato di lui già tre volte con una straordinaria dimostratione di stima e di amore. Io l'accarezzo e mantengo quanto più posso ben affetto a Sua Santità, e veramente sinhora ne ho grandissima sodisfatione. L'inclinatione poi che S. M. mostra in generale a' Giesuiti è grande. (Ubaldini, dép. du 5 février 1608.)

(3) *Vie du P. Cotton*, par le P. d'Orléans, jésuite, Paris, 1688. — *Vie du P. Cotton*, par le P. Rouvier, jésuite (en latin), Lyon, 1660. — Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*. — Lestoile, Sully, etc.

Tel était l'homme à qui fut offerte l'importante charge de confesseur. Loin de l'accepter sur le champ, il en voulut décliner l'honneur et le fardeau. C'est du moins en ce sens qu'il parlait à Ubaldini, dont il vint prendre les conseils. Le nonce, avec beaucoup de véhémence, lui fit sentir qu'il ne pouvait reculer devant une si délicate mission, et lui enjoignit presque de l'accepter. Sa Sainteté désirait vivement que la conscience du roi fût gouvernée par un Jésuite ; or on ne voyait aucun Père de cet ordre qui pût prendre ce soin avec autant d'autorité et de succès. S'il refusait définitivement d'y consacrer sa vie, Dieu seul savait à qui le roi donnerait cet important emploi (1). Cotton se soumit après une faible résistance, et son crédit s'exerça aussitôt en faveur des mariages espagnols (2). Il y était si ardent qu'oubliant son habileté ordinaire, il s'avança trop (3), in-

(1) E stato detto Cotone a consigliarsi meco, se doveva fuggire questo carico, e mostrava d'inclinare a non volerlo. Io l'ho persuaso con ogni vehemenza a non si ritirare et l'ho anche assicurato che questo era il senso di Sua Santità, alla quale premeva infinitamente che la coscenza del Re fosse in mano di persona di bontà e di prudenza, di professione simile a lui ; che se egli havesse ricusato, Dio sa chi sarebbe subentrato in questo luogo, almeno io non sapevo vedere chi fosse più desiderabile di lui. (Ubaldini, dép. du 27 mars 1608.)

(2) El padre Coton de la compania de Jesus confessor del dicho Rey hablo en la materia il padre provincial de Flandes que entonces se hallo en Paris, al qual hizo tambien scribir sobrello al archiduque mio tio. (Papiers d'Espagne, B 81. A 320-321. Instruction secrète au duc de Feria, vol. 310, p. 16.)

(3) « Le frère Crisoille, jésuite anglois.... étant venu pour me parler de quelque affaire particulière..., me dit que le P. Coton et luy s'estoient escript par deux ou trois fois, auquel, entre autres choses, il avoit mandé que si S. M. n'avoit ung bon désir a s'estraindre d'une sincère amytié avec le roy d'Espagne, à affermir la paix qui est entre eulx, ce seroit temps perdu que de travailler à en rechercher les voyes et les moyens. Que le dit P. Coton luy

spira la défiance et encourut un désaveu. Villeroy reçut ordre de dire au nonce que le P. Cotton n'avait pas eu commission de parler comme il l'avait fait (1).

Mais ce désaveu, on ne pouvait le renouveler tous les jours, et la pénétrante influence du confesseur augmentait à chaque heure, sur un prince qui, sans être dévôt, avait intérêt à rendre indubitable la sincérité de sa conversion. « Le roi, écrivait Ubaldini, est prêt à faire l'un et l'autre « mariage avec l'investiture des Flandres, et l'esprit de « Sa Majesté est très-sincère : on ne doit pas croire qu'elle « veuille plus pour les Hollandais que pour le roi d'Es- « pagne, quand ils seront parents, et qu'il s'agira de l'in- « térêt du maître de la Flandre et de son gendre (2). »

La présence du P. Cotton auprès du roi suffirait donc à expliquer le changement manifeste qui parut alors dans les paroles de Henri IV, et, par suite, dans celles de toute sa cour. Mais il y eut d'autres motifs encore, sans lesquels on

avoit respondu que S. M. avoit l'intention du tout bonne en cela, ainsy que l'on congnoistroit lorsque l'on mettroit à bon essiant la main à l'œuvre pour en venir aux effects, qu'il avoit aussy représenté au dit P. Coton que les mariages des filles d'Espagne sont différentz de ceulx de celles de France ; d'aultant que celles-là héritent des royaulmes et celles-cy non. Que la response avoit esté que le roy pour fere paroistre son affection à une alliance pour le bien de ses deux Estats sans s'en promettre la couronne d'Espagne, affectionnoit aultant qu'elle se fist de la seconde infante qu'avecq l'aisnée, pourveu qu'elle ne se mariast en autre maison que celle d'Autriche, ce qu'ilz avoient receu du dessà avec beaucoup d'aise et de contentement. » (Barrault à Villeroy, dép. du 2 juin 1607.)

(1) Che il re haveva parlato chiaro all'ambasciator di Fiandra et a me di questo punto, e che se il P. Cotone haveva parlato altrimenti, l'haveva fatto senza commissione. (Ubaldini, dép. du 10 juin 1608.)

(2) Ubaldini, dép. du 27 mai 1608.

s'expliquerait mal l'adhésion de certains personnages à la politique nouvelle. Sully n'était pas de ces flatteurs complaisants qui ne savent ce qu'ils doivent penser et dire qu'après que le maître a parlé. Fidèle à ses convictions protestantes, inébranlable aux prières et aux promesses du pape, ennemi déclaré de Cotton, Sully ne pouvait se conformer que par patriotisme et pour des raisons d'Etat au langage du roi et de ses courtisans. On savait, en effet, par M. de La Boderie, ambassadeur à Londres, et par le président Jeannin qui recevait, à la Haye, les confidences des plénipotentiaires anglais, que l'Espagne, avec sa duplicité ordinaire, recherchait toujours l'alliance du prince de Galles, pour le cas où les négociations matrimoniales entamées avec la France viendraient à échouer ou traîneraient trop en longueur. Henri IV et le confident de ses secrètes pensées jugeaient nécessaire de rompre ces pratiques, et Jeannin, qui leur en signalait la persistance, ne voyait pas de meilleur expédient, à cet effet, que de conclure ces mariages espagnols dont, jusqu'alors, il s'était montré si médiocre partisan. A son sens, le roi Philippe ne pouvait hésiter entre l'alliance de l'Angleterre et celle de la France, car, sans parler de la différence de religion, Sa Majesté catholique devait bien sentir que si ses propositions étaient accueillies par Jacques Ier, ce serait dans l'espoir de réunir quelque jour les Flandres à la Grande-Bretagne, concession qu'il arracherait aux Espagnols en les menaçant, dans un moment critique, de s'unir à leurs ennemis (1).

Ce langage témoignait d'une rare clairvoyance. A peine,

(1) Jeannin à Villeroy, 7 mars 1608. *Nég.*, p. 295

en effet, les dispositions nouvelles de la cour de France furent-elles connues à Madrid, que le roi d'Espagne, flatté autant que surpris, répondit à ces avances par de courtoises protestations d'amitié. Toutefois l'accord n'existait encore que sur le principe : des deux parts on craignait également de donner à l'autre couronne plus d'avantages qu'on n'en recevrait. Dans l'opinion de Henri IV, c'était beaucoup, c'était trop que les Espagnols pussent retirer aux états son appui et les réduire, par le désespoir ou par la guerre, à une complète soumission. Il ne voyait, au contraire, que dans un avenir lointain, Madame Chrétienne investie des Flandres avec l'infant son époux : que ce prince vînt à mourir sans progéniture, qu'il montât, par la mort de son frère sur le trône de Castille, tout le bénéfice du mariage et de l'investiture était perdu pour la France. Ne pouvait-elle donc, sans inconvénients graves, demeurer dans la situation présente? Les Pays-Bas catholiques étaient, en réalité, séparés de la monarchie espagnole, et la jeunesse des archiducs remettait à des temps bien éloignés sans doute le danger d'une réunion.

Tout autre, naturellement, était le point de vue des Espagnols. Dans le présent, disaient-ils, Sa Majesté très-chrétienne cesserait de dépenser, chaque année, sept ou huit cent mille écus en Hollande, et d'y répandre des flots de sang français. Pour l'avenir, elle obtenait de l'Espagne l'abandon d'un État qui entourait la France sur une grande partie de ses frontières, sans autre satisfaction donnée au roi catholique que celle du point d'honneur, c'est-à-dire de la soumission des Provinces Unies, dont tout le profit serait pour les princes investis. Or pouvait on dire que le roi fît

une concession véritable en ne soutenant plus les Hollandais, devenus les ennemis de son gendre et de sa fille ? Ne serait-il pas monstrueux, au contraire, qu'il continuât à les protéger (1) ?

Dans ces longues discussions, la sincérité des Espagnols paraît au moins douteuse. D'abord ils ne demandaient à la France que de s'engager à ne plus secourir les Provinces-Unies ; bientôt, afin de les réduire, ils réclamèrent le concours des armes françaises. Si le mariage flamand était surtout profitable à Henri IV, pourquoi toutes les objections de l'Espagne portaient elles sur celui de l'Infante avec le Dauphin ? On disait à Madrid, et le nonce répétait à Paris, que le roi catholique avait une répugnance extrême à envoyer, suivant l'usage, sa fille dans un pays étranger, pour y recevoir l'éducation qui la devrait préparer à y contracter mariage, et que la première de ces deux alliances était seule propre à rendre la seconde possible. Il est donc manifeste que les Espagnols, malgré leurs déclarations contraires, ne croyaient pas faire un marché de dupe, en

(1) Io li risposi (à Villeroy)... che bisognava considerare che non disposessarebbero di nuovo li Spagnuoli della Fiandra senza qualche utilità evidente. Soggiunse a questo che pur grand' utile sarebbe in loro di tor con questa via agl'Olandesi la speranza dell' assistenza di Francia, onde potrebbero o far con loro la pace, o altrimenti soggiogarli facilmente con la guerra. Ond'è meglio per questo la conditione de' Spagnuoli che non è quella de' Francesi, essendo l'utile che ne ridondarebbe loro presente e certo, e per il contrario quello della Francia incerto, per che col mezzo della nuova investitura non si torrebbe affatto il pericolo della riunione della Fiandra alla Spagna, potendo morire l'investito senza figlioli, o succedere esso con la morte del fratello alla corona di Spagna futuro, perchè già si trova la Fiandra disunita della Spagna, et essendo ancor giovane l'arciduca et l'Infanta, non può la Francia

concluant, au prix de l'investiture, le mariage flamand. Combien les Français n'étaient-ils pas plus véritables dans leurs paroles, puisqu'ils mettaient pour condition au mariage de Madame Chrétienne celui du Dauphin (1) ! L'un, qu'ils recherchaient naguère, n'était plus pour eux que l'accessoire, et ils le disaient sans détour ; l'autre devenait le principal, car il s'agissait désormais d'empêcher le mariage

temere se non di qui a molti anni che ricaschi quello stato al re cattolico. Io replicai che l'incerto e il futuro è ricompensato con la grandezza del benefitio il quale è senza comparatione maggiore che quello delli Spagnuoli, poi che si tratta che essi lascino la certa successione di uno stato che cinge per gran spatio la Francia, nè possano all' incontro guadagnare altro che il ridurre gl' Olandesi a ragione, il che non è altro finalmente per loro che un punto di reputatione, perchè l'utile ritornerebbe finalmente tutto al signore della Fiandra. Dall' altra banda, si può anche chiamare presente e certo l'utile de' Francesi almeno in questo che cessarebbe loro la spesa di 700 à 800 mila scudi l'anno che somministrano in Olanda per la guerra, oltre tanto sangue francese che vi si sparge... Mi disse anco che l'ambasciatore di Fiandra haveva detto al Re che quando pure li Spagnuoli non richiedessero a Sua Maestà la promessa di fare la guerra a gl' Olandesi, vorrebbero almeno la promessa di non dar loro agiuto alcuno o diretto o indiretto, e che questa proposta non dispiaceva a S. M. e che in questi termini si potrebbe trattare, a che io li replicai che di questo non si doveva dubitare perchè sarebbe troppo gran mostro che il Re o con denari o con genti agiutasse a fare la guerra contro la propria figliola, che sarebbe destinata signora della Fiandra. il che li diede occasione di sogiongermi che però dovevano i Spagnuoli con ogni libertà e prontezza venire a questi partiti, poichè naturalmente non potevano operare se non ottime conseguenze per i loro fini. (Ubaldini, dép. du 10 juin 1608.)

(1) In materia delli sponsali che ho trattato lungamente con il re, mi ha detto Sua Maestà che non crede che Don Pietro li parlerà del parentado, se non della prima madama, col principe di Spagna, e che se quest' è, non seguirà cosa buona, perchè Sua Maestà ha poco voglia di far l'uno senza l'altro. (Ubaldini, dép. du 21 juin 1608.)

du prince de Galles avec une infante espagnole, et c'était pour y parvenir que le roi, par l'intermédiaire du nonce, demandait au pape son intervention (1).

Par déférence plutôt que par conviction, Ubaldini se rendait aux raisons qui lui étaient données, mais en conseillant à Henri IV, s'il échouait à marier le Dauphin, de ne pas refuser pour ce motif Madame Chrétienne, dont l'établissement dans les Flandres était le meilleur qu'il lui pût souhaiter. L'occasion semblait unique, et de longtemps il n'en trouverait aucune plus favorable. Mais voulant faire en conscience son personnage de médiateur, le nonce montrait simultanément aux Espagnols qu'au lieu d'exiger le concours du roi pour dompter les Provinces-Unies, ils devaient se contenter de les priver de ce puissant appui. Il avait fait partager cette opinion à l'ambassadeur des Flandres, et, par le moyen de ce dernier, à l'archiduc, dans l'espoir que l'archiduc, à son tour, y convertirait le roi d'Espagne.

C'était mal connaître Philippe III, ou plutôt le tout puissant ministre qui était l'âme de sa faible politique. Occupé de ses cheveux, de sa barbe, de sa parure, afin de paraître jeune quand, depuis longtemps, il avait cessé de l'être, le duc de Lerme, avec la sérénité d'un esprit médiocre et content de soi, ne suivait pas les bons conseils qu'il recevait du pape et de l'archiduc Albert : il n'écoutait

(1) Io gli dissi in ultimo che poiché Sua Santità si era intromessa con tanta caldezza in queste parti, mossa particolarmente da stimoli della Maestà sua cristianissima, et haveva fatti officii si efficaci in Spagna per persuadere il secondo partito anche con pericolo di parere troppo partiale verso la Francia. (Ubaldini, dep. du 10 juin 1608.)

que lui-même, au risque de perdre l'Espagne, ou du moins d'en compromettre les plus sérieux intérêts. Il avait mis, on l'a vu, trois conditions à l'acquiescement de son maître aux mariages : le libre exercice de la religion catholique dans les Provinces-Unies, l'abandon par les Etats du commerce des Indes, et leur consentement à ce qu'il ne fût pas fait mention de leur souveraineté. En outre, s'il acceptait pour l'infant Don Carlos la main de Madame Chrétienne, il s'obstinait à ne la point demander, l'honneur castillan, disait-il, ne pouvant s'exposer à un refus (1). Ubaldini le faisait avertir que Sa Majesté très-chrétienne, assurée d'emporter le second point et prête à redoubler d'efforts pour arracher sur le premier tout ce qui serait possible, était résolue à résister, quant au troisième, dût-il s'en suivre une rupture, car elle ne voulait pas exposer les Hollandais, si leur souveraineté n'était pas reconnue, à retomber avant peu sous le joug des archiducs. Doué d'un jugement sûr, le nonce ne pouvait dissimuler combien cette objection lui paraissait sérieuse, et il trouvait naturel, en outre, que l'Espagne demandât Madame Chrétienne, de même que la France demanderait l'Infante, si l'on tombait d'accord sur le mariage du Dauphin. Mais Lerme demeurait inflexible, n'opposant aux bonnes raisons que l'éternel et irritant prétexte de l'honneur castillan.

Henri IV en fut outré, et ses plus fidèles serviteurs partageant son indignation, l'alliance de l'Espagne, dont on

(1) Soggiunsi che erano queste cose lunghe e incerte, e quand' anche fussero sicure, quel che preme alli Spagnuoli è la riputatione. — Troverebbero molto strano il rifiuto, nè si potrebbe pigliare se non per un argomento di cattiva volontà e quasi di aperta inimicitia. (Ubaldini, dép. du 24 juin 1608.)

parlait naguère avec faveur, parut abandonnée (1). Le premier, Sully revint avec joie à ses sentiments naturels. Il fut soutenu par Jeannin, qui défendait énergiquement la cause des Etats (2). Villeroy, répétant un mot du défunt évêque de Senlis, recommençait à parler de la « turpitude et perfidie » des Espagnols (3). On disait, à la cour, que le mariage de Madame Chrétienne avec un infant d'Espagne, et l'investiture des Flandres pour les deux époux, après la mort des archiducs, n'étaient pas si désirables qu'on les dût acheter au prix de la liberté, de la souveraineté des Hollandais. Lerme ne put méconnaître plus longtemps le danger auquel il exposait l'Espagne, de voir définitivement rompues des négociations dont dépendait sinon le salut, au moins le repos de la monarchie, et il ne retarda plus le départ de l'ambassadeur qu'il avait en quelque sorte imposé au conseil de Castille.

La résistance que rencontrait la résolution d'envoyer une ambassade extraordinaire à la cour de France était surtout motivée par les emportements irréfléchis du parti qui voulait la guerre. On ne soulevait aucune objection contre le caractère du personnage sur qui le choix de Lerme était tombé. Des talents réels et les liens d'une pa-

(1) Aunque llegandose despues a hablar en estas materias nego el dicho rey haver dicho ni hecho tal proposicion, y se quedo assi la platica. (Papiers d'Espagne, B 81, A 320 et 321. Instruction secrète au duc de Feria, vol. 316, f° 16-17.)

(2) « Giannino l'ha fiancheggiato. » (Siri. *Mem. recond.*, t. I, p. 489.) — Non solo aggrandisce molto la potenza de gli Olandesi ma anco appresso il Re fa buoni officii per loro. (Ubaldini, dép. du 13 juillet 1608.)

(3) Villeroy à Jeannin, 8 janvier 1609. *Nég.*, p. 531.

renté éloignée avec Marie de Médicis (1) étaient pourtant les seules raisons qu'on pût alléguer en faveur de Don Pedro de Tolède, et il y en avait de bien autrement graves pour le laisser à l'écart. Puisqu'on se proposait, par cette ambassade, de ramener le roi de France à des sentiments d'amitié, comment en chargeait-on un homme d'un orgueil « si grand, disait un Vénitien, qu'il était intolérable? » Général des galères de Naples, il inspirait à ses subordonnés plus de haine que d'obéissance; il faisait dire de lui qu'il était un corsaire plutôt qu'un capitaine, qu'il avait plus d'ostentation que de valeur, et nul, malgré sa prodigalité fastueuse, ne l'eût voulu suivre dans les combats (2). Ces défauts, joints à ceux du caractère national, dont il n'était point dépourvu, le rendaient impropre a une mission conciliante; mais ils étaient presque des qualités aux yeux de l'aveugle noblesse qui s'opposait à la mission même, et qui, si elle avait lieu, en souhaitait ardemment l'échec. Pour faire triompher sa volonté, Lerme dut, cette fois, recourir aux moyens extrêmes. Il annonça le dessein de renoncer au pouvoir (3). Plutôt que de reprendre en main la direction de ses affaires, ou seulement de chercher un autre ministre parmi tant d'ambitieux, le faible Phi-

(1) « La mère du père de la dite dame estoit fille du grand père de cestuy cy. » (Villeroy à Jeannin, 8 juin 1608. *Nég.*. p. 377.)

« Il estoit allié à la reine petite fille de Cosme de Médicis qui avoit épousé Eléonore de Tolède. » (*Contin. de Thou*, t. XV, liv. Ier, p. 24.)

(2) *Rel. Ven.* de Fr. Soranzo, Esp., t. Ier, p. 119.

(3) Riducendosi hora tutto il punto in sapere che li Spagnuoli voghono la guerra in Fiandra, io ne ho domandato al signor Dom Pietro la sua opinione, trattando Sua Eccellenza meco con ogni maggiore confidenza per rispetto di Sua Santità et egli mi ha

lippe III aurait subi la guerre, quoiqu'il la redoutât extrêmement. A plus forte raison soutint-il le serviteur qui lui voulait assurer la paix. Lerme plus roi que jamais, persista dans sa résolution et fit Don Pedro grand d'Espagne, à l'occasion de son ambassade (1). La seule concession faite aux mécontents fut de lui recommander de se tenir en défiance contre les « mauvaises entrailles » du roi très-chrétien (2), et d'observer dans son attitude, comme dans son langage, une dignité dont l'orgueil national eût lieu d'être satisfait (3).

La première marque de dignité que donna Don Pedro, quoiqu'il exprimât sa joie de l'honneur qu'il recevait (4), fut de se faire longtemps attendre. Lerme ne l'avait point pressé de partir : il exagéra encore cette lenteur espagnole,

risposto che essendo tanto stimolato il re cattolico dal conte di Fuentes alla guerra, e volendosi il duca di Lerma ritirare da negotii unico instrumento appresso il re de' consigli quieti e pacifici crede che oggi l'animo di Sua Maestà cattolica inclinerà alla guerra e si risolverà di venire in Fiandra in persona. (Ubaldini, dép. du 23 juillet 1608.)

(1) Villeroy à Jeannin, 8 juin 1608. *Nég.*, p. 377.

(2) No referira aqui el consejo mas de dezir que non hera menester ver el papel del p° Pequius para conocer las malas entrañas del Rey de Francia. (Papiers d'Espagne, B 90. n° 28, 1er octobre 1608. Vol. 338, p. 21, v°).

(3) Mi afferma (Dom Pedro) haver lasciato il suo re molto risentito et haver tanta poca fede alle parole et all'animo de' Francesi che si risolverà a chiarire le cose sue con la guerra. (Ubaldini, dép. du 23 juillet 1608).

(4) « Ayant seu que don Pedro de Tolledo, marquis de Vilefranque étoit revenu d'Aranjois où le Roy d'Espagne l'avoit fait grand qua cet occasion pour san conjouir avec luy, il me declara dan fere le semblable savoir la faveur qu'il avoit resseu du roy d'Espagne pour lestime qu'ella faict de sa personne. Il me respondit qu'il avoit resseu de son maistre deux honneurs au mesme temps.

où la vivacité française voyait une marque d'insolence et de dédain. Henri IV y fut particulièrement sensible. Tout d'abord il avait paru contrarié d'une démarche plus propre, dans son opinion, à rallumer la guerre entre les deux couronnes qu'à les rapprocher. Il craignait, en effet, qu'on ne lui demandât de venir en aide à l'Espagne contre les Provinces-Unies, et, s'il s'y refusait, comme il y était résolu, que les alliances et l'amitié projetées ne fissent place à la haine et aux soupçons (1). Ses serviteurs partageaient ses défiances et ses craintes. « Je ne conçois meilleure opinion de ce voyage que vous, lit-on dans une dépêche de Barrault à Puysieux, ayant même doute que ce ne sera que du bruit et de l'apparence, pour donner jalousie, sans suite d'aucun bon effort (2). » Mais bientôt, grâce à l'heureux tour de son esprit, il avait vu les choses du bon côté et résolu d'en tirer tout l'avantage qu'elles pouvaient lui offrir. Il fallait, en conséquence, recevoir l'ambassadeur avec politesse, et se tenir en garde contre les piéges de sa diplomatie. Le roi alla l'attendre dans sa splendide résidence de Fontainebleau, en compagnie de

estymant le dernier beaucoup destre envoyé vers vostre majesté pour le desir qu'il a, longtemps y a, pouvoir bayser les mains a un si grand roy, et duquel après le servisse de son metre il est très-humble serviteur, avec d'autres belles paroles dont il m'usa. » (Barrault à Henri IV, dép. du 5 mai 1608).

(1) Haveva qualche fastidio sua Maestà dubitando che li Spagnuoli passino tanto avanti in questi trattati, tenendo per sicuro e fermo che sua Maestà habbia a promettere l'assistenza contro gl'Olandesi, e che essendo risoluta sua Maestà di non obligarsi, non vorrebbe poi che si dolessero li Spagnuoli di lui, et in vece di stringere parentadi et amicitie crescessero più che mai gl' odii e le sospettioni. (Ubaldini, Dép. du 10 juin 1608).

(2) Barrault à Puysieux, Dép. du 6 juillet 1608.

Sully et de Villeroy ; il y appela même le président Jeannin, qui était à La Haye (1), et s'assura de la présence d'Ubaldini, car il pouvait être utile, à l'occasion, de s'appuyer sur le Souverain-Pontife (2).

Les retards calculés de Don Pedro devaient donc provoquer un vif mécontentement à la cour. « Sa Majesté, écri- « vait Ubaldini, *torquetur expectatione* et n'est pas sans « soupçon qu'il ne soit plus pour venir et que les Espa- « gnols aient d'autres pensées. Mais il n'a d'autre fonde- « ment de ce doute que l'ordinaire défiance qui est entre « les deux rois, laquelle fait que l'un juge peu sincères « les actions de l'autre (3). »

Le même sentiment se faisait jour avec bien plus de force dans les Provinces-Unies et y donnait la prépondérance au parti de la guerre. On disait « que les Etats ne recevraient plus, à l'avenir, faveur aucune de Sa Majesté, » que le pape la voulait étroitement lier avec le roi d'Espagne, et que Don Pedro venait en France pour négocier les mariages. Personne n'en savait rien, mais ces bruits étaient si vraisemblables qu'ils trouvaient beaucoup de créance (4) et mettaient un embarras véritable, une froideur extrême dans les relations des deux pays.

(1) Villeroy à Jeannin, 8 juin 1608. *Nég.*, p. 376.

(2) Per potere con l'autorità di sua santità promovere e facilitare dall'una parte e dall'altra questa trattatione. (Ubaldini, Dép. du 24 juin 1608.)

(3) Ubaldini, dép. du 13 juillet 1608. — « Me semble bien reconnoistre qu'il y a de grands artifices en la conduite de ceste paix, mesme du costé des Espagnols (Jeannin à Villeroy, 14 juin 1608. *Nég.*, p. 359). » Ce *mesme* fait allusion aux archiducs, dont Jeannin suspecte aussi la bonne foi.

(4) « M. de Barrault mande que le nonce résidant en Espagne, qui dépend plus d'Espagne que du Pape, a publié que sa sainteté

Enfin, le 19 juillet 1608, Don Pedro de Tolède arriva, suivi de six comtes et marquis des plus grandes maisons d'Espagne, et de quarante ou cinquante gentilshommes, avec un grand train de pages et de valets. « C'est un seigneur qui se plaît à paroître, » écrivait Barrault (1). Par ordre du roi, il avait reçu, sur son passage, un accueil magnifique dans les principales villes du royaume. On fut frappé, à première vue, de son attitude hautaine et arrogante. « Ceux qui ont vu ce seigneur, écrit Lestoile dans son *Journal*, disent qu'il a de l'esprit, que ses discours sont sententieux, mais toujours accompagnés de présomption espagnole (2). » Ses compagnons ne déplurent pas moins, et la malignité française s'exerça aussitôt à leurs dépens. On fit circuler à la cour une lettre manuscrite où un plaisant, par une fiction burlesque mais toute politique, racontait en termes bouffons leur arrivée. Parmi des facéties grossières, il y en a de piquantes, et l'on y peut insister, car elles n'ont sans doute jamais été imprimées.

a entrepris de si bien et estroitement lier le roy d'Espagne avec le roy par le moyen des ouvertures que le Cicomore (Jeannin) scait qui ont esté faites, et mesme par celle qui concerne le frère du prince d'Espagne avec Madame Chrestienne que les Etats ne recevront plus à l'advenir faveur aucune de ladite Majesté, que ce bruit a esté semé en Espagne et que l'on depesche par deça ledit Dom Pedro de Tolledo exprès pour ces affaires et demander aussi Mme Isabelle (ou Elisabeth, c'est le même nom, de même que Chrétienne et Christine) pour ledit prince d'Espagne, en quoy ils doivent estre authorisés du pape. Cecy est un bon artifice du païs pour mettre en ombrage de nous nos amis, comme dès le commencement j'ay remarqué estre leur principal dessein, auquel ils seront trompés pour nostre regard. » (Villeroy à Jeannin, 26 mai, 1608. *Nég.*, p. 371.)

(1) Barrault à Puysieux, dép. du 28 mai 1608.

(2) Lestoile, *Journal de Henri IV*, t. III, p. 474.

« Les voici venir, les galants; mettez la tête aux fenêtres. 1° marchèrent les bagages en la manière qui en suit : à savoir trois chariots attelés de buffles, chargés de cassades cueillies et cultivées dans le jardin de l'Escurial. Item trois autres chariots attelés de dromadaires, chargés de galimatias. Item trois autres attelés de mulets d'Auvergne. Item trois autres attelés de pécores arcadiques, chargées d'ellébore et de gomorrhe quintessenciés à Naples. Item trois autres attelés côte à côte et attachés ensemble, tirés par dix-huit éléphants portant dans un grand tableau de vingt-cinq toises, la carte des Pays-Bas, peinte *in chiaro oscuro*. Item un autre grand chariot branlant attelé de douze tigres africains, portant dans un pot cassé de terre navarresque, le contrat de mariage de M. le Dauphin avec l'Infante d'Espagne, écrit en roman sur parchemin vierge, que le bon patriarche Inigo de Loyola avoit prophétiquement écrit, lui ayant été révélé en songe trois jours après sa mort par Santiago de Galicia, le tout en si petites lettres qu'il falloit avoir un bon œil pour lire. Après cela, suivoit un brancard porté par deux esclaves sur les épaules comme la chasse de Sainte Geneviève, sur lequel étoit un oreiller de velours cramoisi où étoit posée la fraise de Don Pedro, laquelle avoit de tour quatorze aunes et demie, demi quart. Et après marchoient ses pages à cheval sur des animaux de poil gris, longues oreilles, ressemblant quasi aux ânes, tous jeunes gens barbes grises, chantant à l'entrée de la cour en ovale, accordant leurs voix avec les mélodieux chants de leurs montures. Après venoient les officiers de la maison de Don Pedro, portant toutes sortes d'ustensiles de ménage : le premier portoit la marmite, le second le gril, le tiers la crémaillère, et ainsi consécutivement toute sa cuisine. Le majordome suivoit en noble arroy, ayant une lichefrite pour plastron, un pot de beurre en tête, un torchon gras en écharpe, et une longue broche au poing. La sommellerie venoit après, portant tasses, gobelets, pots, vivres, bouteilles, et quarante mulets chargés de neige, laquelle ne fondoit point au soleil parce qu'elle étoit saupoudrée de catholicon castillan. Les gentilshommes de sa maison entrèrent après, montés sur mulets, vêtus d'une vieille étoffe de cordes, bottes

de parchemin, à l'avantage selon la saison, c'est-à-dire de bonnes camisoles d'écarlate, de bons pourpoints de velours noir par-dessus une jupe de velours noir, le tout à cause de la poudre, sanglés comme mulets au travers du ventre, si serrés qu'ils en tiroient demi pied de langue, mitrés comme les évêques de Calicut, avec des fraises de pied et demi de haut qui n'avoient été empesées depuis qu'ils partirent d'Espagne, fraises de coutil blanc, si roides qu'elles sembloient être de porcelaine, la tête rasée comme moines, et la moustache à queue de mulet, et *con mucha gravidad*, sonnant de la guitarrita, chantoient tous ensemble, chacun une différente chanson, le tout fort catholiquement, consécutivement. Entra un carrosse en forme de pentagone, ressemblant fort à la citadelle d'Anvers, le tout fait fort artificiellement de carte fine et de papier brouillard, tiré par dix-huit taureaux de Grenade. Dedans étoient trois marquis et trois comtes, ayant au milieu d'eux un poêle à l'allemande. Ils chantoient sans dire mot un air nouveau en l'honneur de la petite infante, sonnant tous du manicordion démanché. Don Pedro de Tolède entra le dernier, comme un curé revenant de la procession, tenant sa gravité comme un vendeur d'allumettes. Il étoit porté par deux chevaux indiens dans un garde-manger de coutil ciré, bien clos de peur des mouches, chaudement vêtu comme la grandeur de sa maison le requiert.

« Le lendemain ils eurent audience. A la première chambre dans laquelle ils se préparèrent, pour se présenter devant le plus grand roi du monde, soudain vergettes en campagne ; là, par charité ils s'époussetèrent si bien l'un l'autre de toute la poudre qu'ils avoient cueillie depuis leur entrée en France jusque alors, que la chambre qui étoit pleine de gentilshommes qualifiés en fut rendue si sombre qu'il sembloit qu'il fût déjà nuit, de sorte que toute cette noblesse fut contrainte de sortir à l'air et leur laisser la chambre libre. Passant puis après par l'autre chambre remplie de marquis, tant nobles que roturiers, ils firent encore halte et se mirent à s'entregodronner, et s'entremoucher et à s'entrépouiller l'un l'autre par charité mutuelle, car ne se pouvoient pas servir eux-mêmes de peur de gâter leurs fraises, et qu'il ne leur fallût retourner en Es-

pagne pour les faire empeser, car ils n'eussent osé les bailler a blanchir en France, de crainte qu'elles ne tombassent entre les mains de quelques hérétiques dont ils encourussent excommunication majeure, et, qui pis est, ils n'en fussent repris du saint office de l'Inquisition. Etant ainsi émondés et testonnés proprement, ils se mirent à démarcher si furieusement et à jeter leurs pieds en l'air d'une telle bravade, qu'ils en eussent crevé les yeux et cassé les dents à quelqu'un, n'eût été qu'un huissier, à leur première démarche, sentit le fromage d'Auvergne et leur dit : Messieurs, ne haussez point les pieds, le Roi n'aime pas cette senteur-là. Par ainsi, modérant leurs pas, ils s'approchèrent de Sa Majesté, devant laquelle ils se prosternèrent. Ils firent leur demande en chiffre, l'on leur répondit en tablature. Ils parloient en langage espagnol bien corrompu. L'on fit réponse en bon françois parisis. ..(1). »

Sous cette forme légère on voit assez les sentiments d'antipathie et de défiance qu'inspiraient les Espagnols.

(1) *Recueil d'ambassade et de plusieurs lettres missives concernant les affaires de l'Etat de France depuis* 1525 *jusqu'en* 1606 (*sic;* cependant il y a des textes d'une époque postérieure notamment celui que nous venons de citer en l'abrégeant). Bibl. imp. ms. fr., n° 2945. — Peut-être lira-t-on encore avec plaisir le passage suivant : « Le sieur de Bonneuil (introducteur des ambassadeurs) marchoit tout seul, tantost devant, tantost derrière, tantost au milieu, à cause de son estat, donnant ordre partout avecq une merveilleuse industrie. Il estoit lors monté sur la mule grise que deffunct M. l'Evêque de Sens luy avoit laissée par testamment, vestu d'un habit de satin de toutes coulleurs, la teste enveloppée d'une serviette salle comme un homme qui a mal aux dents, portant en son poing une lance en la banderolle de laquelle il y avoit un moulin à vent pour devise, où estoit escript en lettres siriaques : attachez là vostre asne, et toujours sa mulle faisoit gambades et petarrades pour faire honneur à la compagnie. Trois laquais suivoient en pantoufles cryans à pleine gueulle : Vive Bonneuil... Ils entrèrent à l'espagnolle et feurent receus à la françoise, Bonneuil deçà, Bonneuil delà, Bonneuil les conduisoit partout, jusques à la chaise percée, faisant plus l'empesché que M Aliborum. (*Recueil d'ambassade*, etc.)

Henri IV ne les en reçut pas moins avec beaucoup d'honneurs, le 20 juillet, en audience publique; le lendemain Don Pedro de Tolède obtint une audience particulière (1). Le roi lui voulant, dès le premier moment, marquer sa bienveillance : « Je crains, Monsieur, lui dit-il, qu'on ne vous reçoive pas aussi bien que vous le méritez. » A ces paroles gracieuses, Don Pedro ne sut répondre que par une brutale menace : « Sire, répliqua-t-il, j'ai été si bien reçu que je suis marri de voir plusieurs brouilleries que je vois, lesquelles pourront être cause de me faire revenir avec une armée qui fera que je ne serai pas si bien voulu. » — « Ventre-saint-gris ! répartit vivement le roi, venez-y quand il plaira à votre maître, vous ne lairrez y être le bien venu pour ce qui touche votre particulier, et pour le fait dont vous parlez, votre maître en personne et toutes ses forces se trouveront bien empêchés dès la frontière, laquelle peut-être ne lui donnerai-je pas le loisir de voir. » Cette leçon si méritée, où perçait encore la bonté naturelle de Henri IV, ne profita point à l'arrogant espagnol. Comme la reine lui avait envoyé des personnes de sa cour, chargées de le complimenter et de lui rappeler les liens de parenté qui le rapprochaient d'elle : « Les rois et les reines n'ont pas de parents, répondit-il, ils n'ont que des sujets (2). » Paroles véritables peut-être, mais que la plus simple convenance aurait dû retenir sur ses lèvres.

Ainsi éclatait en toute occasion, et s'augmentait même, par la maladresse de Don Pedro, la difficulté de rapprocher deux nations que séparaient l'opposition du carac-

(1) *Lettres missives*, 23 juillet 1608, t. VII.
(2) Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. III, p. 474.

tère et les souvenirs d'une longue inimitié. Les auteurs du temps sont pleins de curieux détails au sujet de ces premières entrevues dont dépendait, en quelque sorte, le succès des suivantes (1). Henri IV promenait le hargneux ambassadeur dans le palais de Fontainebleau. « Je n'y trouve personne, dit-il, d'aussi mal logé que Dieu. » — « Nous autres, Français, répondit le roi, nous logeons Dieu en nos cœurs, non pas entre quatre murailles, comme vous autres, Espagnols ; et encore douté-je fort si, étant logé en vos cœurs, il ne seroit point logé dans des pierres. » Le mot était dur et frappait juste, mais Don Pedro n'avait pas le droit de s'en plaindre. Au reste, Henri IV, sans rancune après sa vive réplique, ajoutait aussitôt avec bonhomie : « Don Pedro, ne voyez-vous pas que l'œuvre n'est pas achevée? Mon intention n'est pas de laisser cette chapelle en l'état qu'elle est (2). » Rappelons encore une autre leçon, qui fut sans doute la plus efficace : On disait, à Madrid, et l'ambassadeur espagnol répétait sans cesse que Sa Majesté très-chrétienne était travaillée de la goutte; Henri IV le fit venir un jour, de grand matin, et à jeun, dans la galerie du Louvre. Il l'y promena durant cinq heures, l'entretenant d'affaires, et sans manifester la moindre fatigue. Don Pedro, au contraire, était à bout de forces : au sortir de son audience, il fut contraint de se mettre au lit (3).

Ce que son attitude avait d'inconvenant et ses paroles de grossier n'était qu'à moitié l'effet de son tempérament : les

(1) Voyez Lestoile, Siri, Legrain, le *Mercure françois*, etc.
(2) Legrain, *Décade*, t. I, p. 117.
(3) Lestoile, t. III, p. 474.

instructions écrites qu'il avait emportées lui prescrivaient de se montrer inflexible, et c'est ainsi qu'il les interprétait. Aux reproches que lui faisait Ubaldini, il répondait qu'il était personnellement contraire aux ardeurs belliqueuses du comte de Fuentes, et, plus qu'il ne le pouvait dire, partisan de la paix. Ses instructions, qui exprimaient mal la pensée de Lerme, parce qu'elles avaient dû être arrêtées en conseil, Don Pedro les montrait en confidence au nonce Ubaldini, et, à en croire ce dernier, l'Espagnol mettait dans son ambassade « plus d'huile que de vin (1). »

Apparemment il n'y mettait pas assez d'huile encore, car plus on l'observait à la cour, moins on lui pouvait supposer d'autre but que d'amener une rupture. Il tenait si bien caché l'objet de sa mission, que les plus diverses rumeurs couraient à cet égard. A Madrid on ne savait rien :

« Il ne se parle d'autre chose en cette cour, écrivait Barrault, et chacun diversement sur ce sujet de sa légation : tous ne s'accordent que c'est pour la paix de Flandres, mais qui dit que c'est pour le mariage de Monseigneur le Dauphin avec l'Infante d'Espagne, d'autres que c'est de Monseigneur le duc d'Orléans avec la seconde, lui donnant en mariage tous les Pays-Bas, après le décès de l'archiduchesse. Disent aussi, que c'est pour demander Madame en mariage pour le prince d'Espagne. Je ne sais si on fait courir tous ces bruits avec artifice et dessein de s'en servir à donner des ombrages à messieurs des États du Pays-Bas, pour mieux faciliter leurs négociations de paix (2). »

(1) Esso si mostra contrario a questi consigli di Fuentes, e professa volere per quel che tocca a lui far buoni ufficii per la pace, et in effetto havendomi egli mostrata tutta la sua instruttione, ha nella sua ambasciata messo più olio che vino. (Ubaldini, Dép. du 23 juillet 1608).

(2) Barrault à Henri IV, Dép. du 5 mai 1608.

C'est le 5 mai, que Barrault écrivait ces paroles; le 13 novembre suivant, le chargé d'affaires Descartes, qui gérait la légation en attendant le nouvel ambassadeur, n'était pas mieux informé; il inclinait à croire que la mission de Don Pedro avait pour principal objet les négociations des Flandres (1). Dans les pays étrangers on la croyait fort redoutable aux intérêts de la Hollande, car la nouvelle des premiers froissements que nous avons rapportés n'avait pas encore passé la frontière (2). A Paris même, se multipliaient les plus contradictoires conjectures :

« Plusieurs ont écrit que la principale occasion de son ambassade étoit pour traiter du mariage de la fille du roi d'Espagne et de Monseigneur le Dauphin. Le roi reconnut incontinent que les affaires du Pays-Bas étoient la fin de cette proposition. L'ambassadeur lui dit même qu'il y pouvoit tout. — Vous vous trompez, lui dit le roi, je n'y peux rien et n'y veux avoir autre pouvoir, sinon en ce qui sera pour le

(1) « Il ne se scait icy quelle opinion prendre du succès du voiage de Don Pedro de Tolledo, s'estimant à présent sa demeure estre plutost à l'occasion des affaires de Flandres qu'autre chose, non que toutes les espérances du surplus soient perdues. » (Descartes à Puysieux. Dép. du 12 novembre 1608.)

(2) « Le séjour de Don Pedro et les bruits qui courent icy de ces alliances sont plutost cause de faire croistre ce soupçon que de le diminuer, n'y ayant rien qui nuise tant aux affaires que nous traitons, ny qui empesche davantage le succez que le roy y désire que la splendeur de cette ambassade si solemnel, sur lequel chacun s'imagine et bastit des desseins desja comme faicts et conclus, encore qu'ils ne soient à grande peine enfantez. » (Jeannin à Sully, 16 septembre 1608. *Nég.*, p. 395.)

« Le roy (disaient les Hollandais) est à présent plus conjoint avec l'Espagne que du passé: il désire plustot la paix pour complaire aux Espagnols et se descharger de la despense que pour le bien des Estats » (Jeannin à Villeroy, 21 août 1608. *Nég.*, p. 367.)

repos commun des pays de votre maître et des Provinces-Unies. Je n'y ai point d'autre intérêt que le désir que j'ai de voir la chrétienté en paix. Quand j'y pourrois le tout, comme vous dites, l'Infante de votre maître et mon Dauphin sont trop jeunes pour parler de les marier, et puis vous voudriez que je vous baillasse le temps présent pour le futur (1). »

Le plus clairvoyant fut le vieux secrétaire d'Etat qui, depuis tant d'années, dirigeait les relations extérieures de la France :

« Don Pedro, écrivait-il, doit proposer deux alliances, celle du prince d'Espagne avec Madame Isabelle et celle du frère du premier avec Madame Chrétienne, à condition de faire ces derniers héritiers des archiducs, ceux-ci mourant sans enfants, afin de séparer pour jamais, ainsi qu'ils disent, la Flandre et tout ce qui en dépend, du pays d'Espagne et de son pouvoir, ce qu'ils croyent que le sergent (Henri IV) doit non-seulement désirer, mais acheter pour lui et les siens chèrement. Et pour ce faire, ils s'imaginent que le roi ne doit faire difficulté ni conscience, sinon de joindre à découvert ses moyens avec le roi d'Espagne contre les États, pour leur faire reconnoitre leur devoir, du moins le faire en secret ou, au pis aller, les abandonner effectuellement et souffrir qu'ils l'entreprennent et l'exécutent à leur aise, de quoi ils disent et veulent que nous croyions qu'en ce cas ils viendront à bout, en trois années bien employées, connoissant mieux qu'ils n'ont fait ci-devant la foiblesse des Etats et par où il en faut venir à bout.... Les Espagnols connoissent maintenant les Hollandois jusques aux entrailles et commencent à les mépriser. Ils ne travaillent plus qu'à enjôler le sergent, afin de le retirer du jeu, et m'aperçois qu'ils veulent coucher de leur reste pour l'acquérir (2). »

(1) *Mercure françois*, ann. 1608, t. I, p. 254.

(2) Villeroy à Jeannin. 8 juin 1608. *Nég*. p. 353-354. (Michaud et Poujoulat, p. 376.)

Les négociations que Don Pedro allait ouvrir avec Henri IV, devaient confirmer bientôt ce qu'entrevoyait, un mois à l'avance, la vieille expérience de Villeroy. Elles commencèrent par des plaintes réciproques sur des faits déjà anciens. Le Béarnais, on s'en souvient, avait proposé de les ensevelir dans l'oubli. Mais quand il s'entendit reprocher le traité conclu, six mois auparavant, avec les Provinces-Unies, et même toute l'assistance qu'elles avaient tirée de lui depuis la paix de Vervins, dans le temps qu'il chargeait le pape de proposer les mariages, il ne se put tenir de rappeler qu'il n'avait fait que répondre aux mauvais procédés de l'Espagne, c'est-à-dire aux encouragements qu'elle avait donnés aux princes rebelles ou étrangers qui se voulaient armer contre la France. Pour le traité récemment conclu, il attendait, disait-il, des remerciements plutôt que des reproches, car il n'avait eu d'autre objet que de pacifier les Pays-Bas, à la sollicitation des archiducs, après qu'ils avaient déclaré les tenir pour gens libres sur lesquels ils ne prétendaient rien. On ne devait donc pas espérer qu'il abandonnât cette alliance pour obtenir celle de l'Espagne, par le moyen de mariages qu'il n'avait jamais recherchés ni fait rechercher par personne, ainsi que Sa Sainteté et ses ministres en pouvaient témoigner. L'abandon des Hollandais serait une trop grande lâcheté, qui rendrait lesdits mariages infâmes et malheureux (1).

Dans cette réponse, où le faux se mêlait trop adroitement au vrai, Henri IV avait eu tort d'introduire la question des mariages. C'était bien eux que Don Pedro avait en vue, quand il disait que « Sa Majesté devait se résoudre à

(1) *Lettres missives*, 23 juillet 1608, t. VII, p. 579.

abandonner les Hollandais et à le montrer par des effets, avant de parler d'autre chose ; » mais puisqu'il évitait de s'expliquer sur ce point, il fallait lui laisser l'embarras des premières ouvertures. Le roi aggrava sa faute en le pressant de déclarer de quels mariages il entendait parler. Don Pedro répondit avec hauteur qu'il n'avait charge d'en proposer aucun. Si cette assertion était véritable, rien ne pouvait blesser davantage Henri IV, car il savait par les dépêches de Barrault, son ambasssadeur en Espagne, comme par les déclarations d'Ubaldini, que le Souverain-Pontife avait proposé les mariages à Sa Majesté catholique, qui avait accueilli cette démarche avec faveur (1). Si le castillan mentait, et il était permis de le croire, il irritait, par une duplicité si maladroite, son royal interlocuteur. Quoi qu'il en soit, Henri IV ne se contint plus : il répliqua par des paroles si dures que si Don Pedro, écrit le nonce, en donnait communication à son maître, tout serait rompu (2).

(1) « Il m'a dit avec protestation qu'il n'avoit charge d'en proposer aucun, et toutes fois ledict sieur de Barrault m'a escript le contraire, et Sa Sainteté scait ce qu'ils luy en ont faict dire. » *Lettres missives*, 23 juillet 1608.)

((2) La sostanza dell'ambasciata di D. Pietro è stato a querelarsi e che dopo i propositi mossi da sua santità si sia collegato con gl'Olandesi il Re et anco delle cose passate contro la pace di Vervains, et il dichiarare a sua Maestà che ella si risolva ad abbandonare gl'Olandesi da dovero e monstrarlo con effetto prima di parlare d'altra cosa. La riposta del Re alla replica di D. Pietro è stata aspra e da lui male appresa e tale che se egli ne dasse conto in Spagna, si romperebbe ogni cosa. (Ubaldini, Dép. du 23 juillet 1608.)

Les papiers espagnols sont plus sobres de détails, mais ils confirment ce que nous apprennent les documents français sur ces premières entrevues, comme on peut le voir par ce qui suit :

Da quenta Don Pedro del discurso de su jornada y buen aco-

Ces paroles imprudentes, qu'on ne trouve nulle part, Henri IV, qui les regrettait sans doute, les passe sous silence dans le long détail qu'il fait à Brèves de cette en-

imento que le hizo en Fontainebleau, refiere todo lo que dijo al Rey en la audiencia que en sustancia fue lo que se lo encargo por la instrucion, que mostrase sentimiento de que al mismo tiempo que por medio de su embaxador y del nuncio del papa se avian mobido platicas de affirmar el deudo y amistad entre España y Francia con nuevos vinculos de cassamientos y offreciendose el por medianero de la paz con las provincias unidas aya salido con cossa tan contraria como la Liga de los Holandeses, que el rey nego el aver propuesto los cassamientos del principe n. señor y del delphin, y solo confesso que embiandole a preguntar el papa por el nuncio Barverino el medio mas efficaz para una confederacion perpetua entre estas dos coronas, respondio que solo lo podria ser las pazes con las provincias unidas, y hecho esto cassar al infante D. Carlos con su hija segunda, dandoles a quellos estados, y embiando los niños a que se criasen con los señores archiduques como subcessores de sus altezas, y que con al tiempo procuraria la reduction de las dichas provincias unidas, aunque la tenia por dificultoso, y por mucho mas despues de averles cedido la soberania. Refiere un largo dialogo que passo con el Rey, en que dio muestras de pasalle de que se huviese hecho tregua larga y de desirar la paz y dijo la obligacion forçoza que le corria de no falta a sus amigos los Holandeses, y que antes se dejaria cortar la caveza que dejar de ayudarlos, y a esto proposito dijo el sentimiento justo que podia tener del daño que le avian procurado ministros de V. M[d] a lo qual lo sastifiyo bien Don Pedro, y haviendo passado otras platicas, y asegurado Don Pedro, que no tenia commission ni poder para tratar cassamientos, si bien se avia daño grata audiencia en España a los propuestos por el papa y el varon de Barrault, se dispidio del Rey remitiendole a Paris, donde con acuerdo de los de su consejo le haria dar la respuesta que yendose a despedir del nuncio le dijo que el secretario Villeroy se le avia traydo de parte del Rey paraque el mismo nuncio se la dijese a Don Pedro con que non se quiso dar por respondido, y la sustancia de la respuesta fue que en los capitulos con las Islas no avia cossa contra V. M[d] antes se encaminava todo a la paz en que haria muy buenos officios y procurarian disistiesen de la navigacion de las Indias, y recibiesen la libertad del culto divino para los catolicos, y que hecho

trevue (1). Il s'estima heureux que le nonce Ubaldini, pour adoucir les humeurs, pour donner aux propos échangés une interprétation plus favorable, fît avec son zèle habituel le personnage de médiateur (2). Ubaldini arrachait ainsi à Don Pedro la promesse de ne pas écrire à Madrid ce qui s'était passé, et à Henri IV l'ordre pour Villeroy de réparer par sa courtoisie le mal qu'avait fait un langage trop mordant (3). Dans cette lettre chiffrée qu'il adressait à Brèves et que complètent les dépêches du nonce, le Béarnais exprime à plusieurs reprises sa satisfaction de ces bons offices :

« Le dit nonce a fait, en cette occasion, le devoir d'un vrai ministre du père commun de la chrétienté, tel qu'est Sa Sain-

esto dejaria al arbitrio de V. Md el asentar o no el cassamiento del Infante Don Carlos por que aquel Rey se contentava con solo los pazes y division de lo de Flandes y que despues se podria tratar de quantos cassamientos quisiesen entre las dos coronas. — (Papiers d'Espagne. B, 90, n° 18-21. vol. 338, p. 22-24.)

(1) Voici tout ce qu'il dit à ce sujet : « Je luy ay dict enfin qu'il me baillast par escript la proposition et que j'y respondray de mesme, de quoy il a demandé le temps de se résoudre. » (*Lettres missives*, 23 juillet 1608.)

(2) « Depuis, ayant esté visité par le nonce de sa sainteté et s'estant passé plusieurs discours entre eux, tant sur ladite proposition que sur ma response, laquelle luy a esté mieux expliquée par ledict nonce, j'ay appris de luy qu'il s'est rendu plus capable des raisons de la dicte assistance que j'ay donnée aux dicts Estats et des causes qui m'ont meu de faire avec eux ce dernier traicté et de la vérité des ouvertures des dicts mariages. . » (*Lettres missives*, 23 juillet 1608.)

(3) Io ho cercato dall'una parte e d'all'altra d'adolcire gl' umori dando meglior senso alle risposte e proposte, procurando da D. Pietro promessa di non scrivere nella maniera che il Re haveva risposto, et operando che il re in miglior maniera li facesse parlare. (Ubaldini, Dép. du 23 juillet 1608.)

teté, ainsi que vous lui direz... Je vous répèterai, en finissant, que le dit nonce de Sa Sainteté a employé le nom et l'autorité de son maître en cette action, pour modérer les aigreurs que les premières rencontres et contentions de cette négociation ont engendrées, afin que Sa Sainteté en sache le gré que sa bonne conduite mérite (1). »

Il paraît, toutefois, que Don Pedro tint mal sa parole. Dans ses dépêches il consigna les vifs propos que l'impatience avait arrachés à Henri IV, et le conseil de Madrid les qualifia « d'insolents (2). » Mais tel était, dans cette cour, le sentiment de la faiblesse espagnole et de l'épuisement du trésor royal, que les plus irrités, ceux qui voulaient la guerre, mis en demeure de la déclarer, demandaient sagement « qu'on montrât néanmoins satisfaction de la réponse. » On devait, dans leur opinion, accepter les propositions du roi de France, et se borner, en témoignage d'un trop juste ressentiment, à attendre, sans parler des mariages, que Sa Majesté très-chrétienne revînt d'elle-même sur ce sujet. Le connétable de Castille alla jusqu'à dire que le roi d'Espagne ne devrait pas marier en France la dernière de ses filles, quand même il en aurait vingt (3). Si ces

(1) *Lettres missives*. 23 juillet 1608.

(2) El condestable dijo que el resentimiento del marques de Villafranca con el Rey de Francia sobre la nueva Liga que ha hecho con los Holandeses y la declaracion que sobre esto le pidio fue tan apretada quanto insolente la respuesta. (Papiers d'Espagne. B. 90, n° 18-21, vol. 338, p. 24-25.)

(3) El conde de Chinchon es de parecer que... de nuebo se encargue a Don Pedro no torne a mencar platica de cassamiento pero que responda con questo a la que se le embiere... que se aceptase lo que el Rey offreze en el punto de la navegacion de las Indias y de la religion... tiene per tan importante el acavar los dichos dos puntos, que no repararia despues de asegurados en lo del cassa-

paroles irréfléchies avaient exprimé la pensée de Lerme ou que ce ministre eût été forcé d'y conformer sa conduite, elles justifieraient les alarmes du nonce ; mais la politique espagnole demeurait immuable, et Ubaldini devait puiser, dans ses entretiens confidentiels avec Don Pedro, quelques motifs d'espérer. Don Pedro, en effet, y laissait échapper le secret longtemps gardé de son ambassade, qui était de préparer les mariages. Il le révélait même à Villeroy; mais dans les négociations qui suivirent, il parut muni de pouvoirs si limités, qu'eût-il possédé toute la souplesse qui manquait à son caractère, il n'aurait pu avancer beaucoup des affaires dont on voulait, à Madrid, peser, discuter et régler les moindres détails.

« Notre Don Pedro, écrivait Villeroy à Jeannin, n'a pouvoir de rien traiter ni résoudre des affaires des Pays-Bas, mais seulement d'en dire son avis ici et l'écrire en Espagne et à Bruxelles. Il n'a charge que de nos mariages, au contraire de ce que vous savez que du commencement il en avoit déclaré, de quoi encore n'a-t-il parlé qu'une fois, car il a trouvé le roi si roide et résolu qu'il a reconnu d'abord qu'il ne devoit attendre de Sa Majesté autre réponse que générale, jusqu'à ce que l'on soit éclairci si l'on aura la paix ou la guerre aux Pays-Bas. Par ainsi, sa négociation et nos délibérations sont pendues au croc jusques à la fin de votre tâche(1). »

miento del infante Don Carlos ni en dalles la embestidura de aquellos estados.

El condestable dijo... que no convenia apurar mas esta platica de cassamiento... ni que se haga mas ruydo aca ni alla sobre esto ; que Don Pedro no pida ni de nada por escrito aunque selo ofreciesen por que mas vale que lo que passo y passare entre el Rey de Francia y el quede sobre el credito de entrambos... y assi concluyo que no debria V. Md cassar con el mas remoto de la sangre de Francia la ultima de sus hijas, aunque fuesen 20. (Papiers d'Espagne, B, 90, n° 18-21, vol. 338, p. 23-25.)

(1) Villeroy à Jeannin, 18 septembre 1608. *Nég.* p. 418.

En réalité, Don Pedro devait obtenir que Henri IV abandonnât sans retard l'alliance des Hollandais pour « mériter » celle de l'Espagne (1).

Ce mot insolent n'est pas un hasard, une impropriété de rédaction, c'est l'expression même de l'orgueilleuse pensée qui dominait au conseil de Madrid. Don Pedro, moins ignorant des affaires d'état, plus perspicace et plus habile que Henri IV et ses ministres ne l'avaient cru tout d'abord (2), calculait donc les rudesses de son langage pour mieux masquer le secret dessein que l'Espagne avait de céder ; son unique tort, mais il était grave, fut d'avoir dépassé la juste mesure. Par là il faillit entraîner son pays dans une redoutable guerre, que ne voulaient ni le duc de Lerme ni Philippe III.

(1) « Or les choses tombent là que lesdicts Espagnols voudroient que dès à présent j'abandonnasse du tout lesdictes Provinces-Unies aux armes de leur roy et desdicts archiducs pour gagner et *mériter* les dicts mariages. » (*Lettres missives*, 23 juillet 1608.)

Adoperare che fin d'hora la Francia abandonnasse gli Olandesi per *meritare* quegli accasamenti. (Siri, *Mem. recond.* t. I. p. 498.)

(2) Siri, *Mem. recond*, t. I, p. 567.



CHAPITRE V.

Négociation des mariages à Rome. — Projets de Henri IV. — Nouvelle audience accordée à Don Pedro. — Conférences d'Ubaldini avec Villeroy. — Le roi gagne peu à peu le pape et les Espagnols. — Propositions nouvelles de Don Pedro et d'Ubaldini. — Le pape veut prendre la direction des négociations. — Refus de Henri IV. — Conseils de Jeannin. — Mauvaise situation de Don Pedro à la cour. — Imprudence du nonce. — Négociations pour la trêve.

Les premières audiences de Don Pedro avaient tellement accru les difficultés de la négociation, qu'il parut des deux parts inutile et dangereux de renouveler ces orageuses entrevues. Henri IV renvoya Jeannin dans les Pays-Bas, et le rogue castillan fût lui-même retourné en Espagne, s'il n'avait été retenu par le prudent Ubaldini. Celui-ci servait d'intermédiaire au roi et à l'ambassadeur, rapportait de l'un à l'autre les demandes et les réponses, en ayant soin de modérer les exigences et d'adoucir les rudesses de langage (1) ; il le fit avec tant de succès que Henri IV, revenu de son emportement, consentit à entretenir de cette affaire le souverain pontife lui-même.

C'était la première négociation qu'eût à suivre M. de Brèves, qui venait de remplacer à Rome l'ambassadeur d'Alincourt : « Nous espérons beaucoup, » avait dit Paul V, en recevant les lettres de créance, « en la bonté et « piété de votre roi, et ne voyons pas que la chrétienté « puisse réavoir plus de bien et de soulagement d'autre

(1) « Don Pedro de Toledo n'a dit mot depuis vostre partement, mais il a fait parler le nonce du pape. » (Villeroy à Jeannin, 20 août 1608. *Nég*. p. 387).

« prince que de Sa Majesté (1). » Brèves avait trop d'expérience pour prendre au pied de la lettre ce compliment de bienvenue. Frappé des tendances espagnoles que le pape laissait paraître (2), il en chercha aussitôt et il en crut trouver l'explication. « Sa Sainteté, écrivait-il un mois plus « tard, est continuellement sollicitée de son frère Jehan-« Baptiste, qui est du tout espagnol et à qui elle défère « infiniment, pour être celui seul qui a des enfants et qui « l'a assisté durant sa minorité (3). » Heureusement la France pouvait opposer à cet important personnage Scipion Caffarelli, cardinal Borghese, que le pape son oncle avait fait secrétaire d'Etat, et à qui, « prenant peu d'appréhension des affaires, » il s'en remettait entièrement du soin de les conduire. Brèves, en venant à Rome, avait apporté au cardinal six mois d'avance d'une pension que Henri IV lui faisait, selon l'usage de ce temps-là.

« Il fut tout plein d'excuse, disant qu'il ne la méritoit « point, qu'il n'avoit pas rendu assez de services à Votre « Majesté pour continuer de la recevoir. » Toutefois, après s'en être ainsi défendu, il ajouta « qu'il enverroit un sien « confident pour la prendre, qui est Micael Angelo Tonti « (plus tard cardinal), auquel Votre Majesté donne aussi « une pension. Il me promit qu'il ne se passeroit rien de

(1) Brèves, Dép. du 25 juillet 1608.

(2) « Durant le séjour que M. d'Halincourt a faict en ceste cour, il a eu tant de soin du service de Vostre Majesté qu'il a contenu le pape aux termes de l'onneste, mais soudain après son despart, i s'est manifestement congnu que l'affection de Sa Sainteté est plus porté au bien des affaires d'Espagne qu'à ceux de Vostre Majesté.» (Brèves, Dép. du 25 juillet 1608).

(3) Brèves, Dép. du 21 août 1608.

« quoi je ne fusse averti, me faisant beaucoup de protesta-
« tions de son affection et du désir qu'il a de servir fidè-
« lement Votre Majesté. » On y pouvait croire dans une certaine mesure, car, suivant la nature des choses, « il « étoit sur les termes d'entrer en mauvais ménage avec le « sieur Jehan-Baptiste Borghese; cela arrivant, il se ran- « gera sans doute plus courageusement et ouvertement du « parti de Votre Majesté (1). » Bientôt, en effet, il fut « celui « de cette maison qui promettoit le plus d'amitié et obéis- « sance » à Henri IV. Mais Brèves s'aperçut qu'il ne fallait pas trop faire état de ces protestations multipliées, que le cardinal-neveu était d'un caractère peu sûr, et que le pape, moins espagnol qu'il ne le paraissait, parce qu'il avait intérêt à ménager la France, méritait davantage qu'on s'attachât à lui (2).

Paul V n'avait pas attendu qu'on lui parlât des mariages pour aborder ce sujet avec le nouvel ambassadeur. Il lui dit, dès sa première audience:

(1) Brèves. Dép. du 25 juillet 1608.

(2) « Il y a plus à profitter de s'attacher à luy que de se fier à son nepveu sur l'esprit duquel je recongnois estre difficile d'asseoir jugement. » (Brèves, Dép. du 21 août 1608).

« C'est la vérité, Sire, qu'à mon abord en ce lieu l'on m'a voulu faire croyre que malaysement je pouvois espérer aucun bien de Sa Sainteté qui estoit naturellement peu inclinée à aymer le bien et advancement de vostre service. Le cardinal Delfin me l'a ainsi dict et qu'il n'en falloit espérer rien de bon. J'ay bien congnu depuis qu'il parloit comme Vénitien et non comme François. Et me semble que Vostre Majesté ne doibt point tenir le pape pour partial. Qu'il ne croye en effet la puissance du Roy d'Espagne plus grande que celle de Vostre Majesté et qu'il ne vive avec luy à cause des Estats qu'il a en Itallie avec plus de retenue, il n'y a point de doubte, sire, mais qu'en son âme il ne congnoisse qu'il a besoin de se maintenir en auctorité par le moyen de la grandeur de Vostre Majesté, cela est. » (Brèves, Dép. du 3 septembre 1608).

« Qu'il désiroit cette alliance avec passion et en prioit Dieu incessamment, jugeant bien qu'il étoit impossible de voir jamais une bonne et ferme union avec les princes chrétiens au dommage de la monarchie ottomane que cela ne se fît ; que son nonce qu'il tient près Votre Majesté l'avoit averti qu'elle désiroit plus le mariage de Madame Christiane, avec le second fils d'Espagne, que le premier. Je lui répliquai que Votre Majesté la vouloit finir pour une fois, coupant le chemin à toutes sortes de jalousies ; qu'il falloit que Sa Sainteté considérât prudemment ces ouvertures, allant au-devant des artifices qui pourroient être mêlés par là dedans, de quoi il me dit : Il n'y a que Dieu seul qui puisse juger des volontés, mais je crois que tout marche de bon pied, attendu que les archiducs souhaitent plus que les autres l'effet de ce mariage... Je lui répliquai qu'en ce traité il y avoit trois choses nécessaires : la première, de mettre en considération la minorité des princes que l'on prétend marier ; la seconde, quand, comment et en quelle façon l'on entend de faire ces mariages ; la troisième, par quelle voie et manière l'on peut assurer pour cette heure et pour l'avenir la séparation des Flandres. Il me répliqua qu'il y faudroit trouver de bons moyens ; qu'il mettoit en avant aux Espagnols les pertes et dommages qu'ils avoient retirés et les grandes dépenses qu'ils ont été et seront contraints de faire, continuant la guerre des Flandres (1). »

Lorsque Brèves eut reçu la longue et importante lettre chiffrée où le roi lui racontait sa première entrevue avec Don Pedro, il retourna à l'audience du pape :

« Lui ayant fait savoir la façon dont il (Don Pedro) avoit entamé ses premiers discours avec Votre Majesté, et les occasions qu'elle eut d'en demeurer bien mal édifiée que je lui fis entendre de point en point, elle demeura fort étonnée et fâchée tout ensemble de ce procédé, n'approuvant aucunement ses plaintes qu'il fit au nom de son maître, ains beaucoup les raisons desquelles Votre Majesté lui avoit justifiées, et blâmant

(1) Brèves, Dép. du 25 juillet 1608

encore plus la présomption du dit Don Pedro de vous avoir dit, Sire, que le moyen de parvenir aux mariages dont il se traitoit étoit que Votre Majesté se départit tout à fait de l'amitié des Etats des Pays-Bas qu'il nommoit rebelles à son roi, laquelle dit qu'elle ne vous conseilleroit jamais elle-même en cette façon (1). »

Le pape espérait qu'après avoir si heureusement calmé l'irritation du roi et les « dégoûts » de Don Pedro, l'habileté d'Ubaldini ramènerait au devoir l'ambassadeur espagnol et rendrait possible une reprise sérieuse des négociations (2). Tout ce qu'obtint le nonce, ce fut que Don Pedro lui expliquât en particulier comment la cour de Madrid entendait la question des mariages. Ces renseignements, à peine reçus, étaient aussitôt communiqués au roi, qui les transmettait à Brèves, secours bien nécessaire pour suivre avec fruit les pourparlers à Rome, car les Espagnols s'y enveloppaient du même mystère qu'à Paris. Leur dessein était, si Henri IV abandonnait les Provinces-Unies, de traiter de trois mariages ensemble :

« A savoir, écrit le Béarnais, celui de leur prince avec ma fille aînée, de mon fils le Dauphin avec l'une de leurs filles (ils ne disent pas leur aînée), et celui de leur second fils avec ma seconde fille, à condition celui-ci d'investir lesdits mariés des Pays-Bas après la mort des archiducs sans enfants,

(1) Brèves, dép. du 7 août 1608.

(2) « Sa Sainncteté monstra avoir quelque espérance que ledit Dom Pedro estant allé à Paris où son nonce auroit moyen de le gouverner, il pourra se remettre à son debvoir, m'asseurant sur cela que son dict nonce ne manqueroit d'y apporter tout ce qui luy seroit possible pour l'affection qu'il avoit a vostre service, laquelle congnoissant elle l'avoit aussi voulu envoyer vers vous pour puis après l'attirer à plus grande dignité. » (Brèves, dép. du 7 août 1608.)

et, par ce moyen, de séparer et désunir pour toujours de la couronne d'Espagne, ce qu'ils disent que je dois affectionner et désirer le plus, comme un moyen propre pour faire cesser les méfiances qu'ils présupposent que j'ai de la grandeur et puissance de la couronne d'Espagne, et que c'est le but auquel aspire Sa Sainteté, d'autant que c'est le moyen de rétablir aussi la religion catholique aux dites provinces, et rendre perdurable notre amitié au commun bien et avantage de nos royaumes, pays et sujets, tant pour nous que pour nos enfants et successeurs, ajoutant pour favoriser leur dite proposition, que Sa Sainteté leur a fait dire que j'avois volonté d'accepter le parti de ladite investiture par préférence à toute bonne voisinance. »

Ainsi, les Espagnols qui n'avaient jusqu'alors admis que deux mariages, en ajoutaient un troisième, celui du Dauphin avec une infante, malgré les droits éventuels des filles à la couronne d'Espagne, et sans parler de renonciation à ces droits. Rien ne démontre mieux qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices pour détacher Henri IV des Hollandais. Mais le roi, sur ce point, demeurait inébranlable :

« J'ai toujours déclaré que ce devoit être le fondement le plus certain sur lequel nous pouvions bâtir telles amitiés et confédérations, et faire cesser entièrement nos outrages, n'ayant oncques pensé de me départir des dits Etats et les abandonner pour aucun avantage particulier, spécialement depuis avoir promis d'aider à ladite paix. Par ainsi, comme lesdits Espagnols prétendent fonder lesdits mariages sur ma séparation d'avec lesdits Etats, pour en ce faisant me leur faire manquer honteusement de foi au préjudice irréparable de ma réputation et de mes affaires, je dirai au contraire que s'il faut que nous contractions ensemble telles alliances, il est nécessaire que telle paix les précède. Mais j'ajoute encore que je suis contraint d'aider à en faciliter et avancer la conclusion à conditions tolérables et justes, autant que mon crédit et pouvoir envers

eux s'étendra. Mais lesdits Espagnols font contenance d'avoir aussi peu d'envie de tenir ce chemin et parfaire la paix que j'ai volonté de trahir lesdits Etats; partant nous nous trouvons appointés contrairement: ils ont leurs raisons et j'ai aussi les miennes, qui sont conjointes à ne rien départir, quoi qu'il puisse succéder (1).

Ces prétentions contradictoires ôtaient au nonce tout espoir d'un accord, tant que la nécessité d'aller de l'un à l'autre éterniserait la négociation. A force d'instances, il obtint de l'ambassadeur qu'il solliciterait, et du roi qu'il donnerait une nouvelle audience (2). Elle eut lieu le 9 août (3), en la présence d'Ubaldini, laquelle avait paru nécessaire pour prévenir le retour de trop vives et trop aigres discussions. Il paraît que les deux interlocuteurs demeurèrent calmes, moins, toutefois, par égard pour la personne tierce qui assistait à l'entrevue, qu'à cause de l'habileté infinie dont le nonce fit preuve, en expliquant, en atténuant les paroles qui échappèrent des deux parts, et qui pouvaient rompre brusquement l'entretien (4).

Ni Henri IV ni Ubaldini ne nous font connaître les détails de cette conférence, et Villeroy n'en révèle que le résultat :

« Sa Majesté désiroit que le traité de la paix fût continué sur le fondement qu'il a été commencé, afin de la conclure, si faire se pouvoit, offrant d'y contribuer tout ce qui dépendoit

(1) *Lettres missives*, 23 juillet 1608, t. VII.

(2) Ubaldini, dép. du 23 juillet 1608.

(3) Villeroy à Jeannin, 10 août 1608. *Nég.*, p. 386.

(4) In questa audienza assai dolce, benche sia bisognato dopo che io sia servito per interprete ad alcune cose e che dall' una e dall' altra parte non erano state ben dette o intese. (Ubaldini, dép. du 19 août 1608.)

d'elle comme elle avoit fait jusques à présent très sincèrement pour aider à accommoder les points qui étoient encore en débat. Sa dite Majesté reconnut avoir fait faire par ledit nonce ladite réponse. Quoi fait, ledit Don Pedro lui déclara que le roi son maître suivroit donc cet ordre et l'archiduc aussi, donnant charge à leurs députés de poursuivre ladite négociation, accepta les offres de Sa Majesté d'y aider et la supplia d'en faire recevoir les effets auxdits princes. Sa Majesté lui dit qu'elle vous renvoyoit en Hollande avec ce commandement, et l'assurance que vous en feriez votre devoir. De quoi il baisa les mains de Sa Majesté, puis il se retira, et sadite Majesté m'a commandé de vous faire ce discours, afin que vous sachiez en quels termes est ledit Don Pedro (1). »

Le résultat était donc peu considérable. Après comme avant l'audience, le laconique Don Pedro restait fort réservé sur les mariages, et Henri IV, se repentant d'avoir trop parlé, s'étudiait à ne rien dire. Il résistait aux représentations d'Ubaldini, et celui-ci ne pouvait exposer dans tout leur développement ses idées qu'à Villeroy, son égal, dont les sentiments religieux lui inspiraient, d'ailleurs, toute confiance. Son dessein était d'obtenir une sorte de disjonction entre les deux affaires. Il était convenable, à son avis, tandis que les négociations de la trêve se poursuivaient en Hollande, d'avancer à Paris celles des mariages :

« Quoique les Français s'obstinent, écrit-il, à ne pas vouloir qu'on traite d'autre chose avec le seigneur Don Pedro, tant que le traité de paix ne sera pas conclu ou rompu entièrement, je n'ai pas voulu néanmoins négliger de tenter toutes les voies, tous les moyens pour les amener à prêter l'oreille à la négociation des mariages, sachant que le dessein de Sa Sainteté était qu'en quelque manière on fît quelque chose, et qu'on

(1) Villeroy à Jeannin, 10 août 1608. *Nég.*, p. 386.

ne dénouât pas tout le fil de ces pratiques, malgré les échecs que j'avais essuyés plusieurs fois en faisant cette proposition. Je m'y essayai donc de nouveau, il y a deux jours, avec M. de Villeroy, lui représentant avec toute la chaleur possible combien il devait me paraître étrange qu'ils évitassent maintenant de parler des premiers mariages, entre le prince d'Espagne et Madame, l'infante et le Dauphin, lesquels n'emportent avec eux aucune obligation, mais faciliteraient, on ne peut le nier, toute autre négociation de bien réciproque, entre les deux couronnes. Je m'échauffai beaucoup là-dessus en lui rappelant toutes les espérances qu'autrefois il m'en avait données, m'ayant toujours dit que ces mariages ne souffriraient pas de difficultés, pourvu que les Espagnols les voulussent, et tout le mal qui résulterait de s'y montrer maintenant opposé, dans le temps où les Espagnols avaient envoyé une ambassade si grave à cet effet, et quelle occasion ils auraient de ne plus croire, à l'avenir, à aucun office de Notre Seigneur en cette matière et de tenir pour certain que Sa Majesté très chrétienne ne veut plus d'amitié avec eux. Il me répondit en disant que sans accommoder les choses de Flandre il était trop préjudiciable à la France de faire maintenant des alliances avec l'Espagne, parce qu'elles mettraient les Hollandais en soupçon contre le roi, et le roi contre les Espagnols, à cause du grand profit qu'ils en tireraient. Je lui répliquai que si le roi, comme il le dit, veut la paix, je n'espère pas voir de meilleur moyen de la conclure que de faire ces mariages, parce que, en accordant ce qu'il dit, que les Hollandais verraient avec jalousie les deux rois s'entendre ensemble, ils penseraient à leurs affaires, et devenant timides d'insolents qu'ils sont, ils condescendraient à la raison et accepteraient la paix comme la leur proposent les Espagnols. Villeroy répondit que ce qui s'en suivrait, ce serait la guerre et non la paix, parce que les Hollandais désespérés se jetteraient dans les bras des Anglais ou des Allemands, à la honte du roi qui les aurait abandonnés. Je répliquai de nouveau qu'il savait bien que les Anglais n'étaient pas en état de les aider, combien peu ils pouvaient espérer d'Allemagne, et qu'ils savaient bien que si l'épaule de la France venait à leur manquer, ils

étaient perdus ; quant à l'honneur du roi, que Sa Majesté même m'avait dit souvent qu'elle avait aidé les Hollandais non parce qu'elle estimait leur cause juste, mais parce qu'il importait trop à son royaume qu'ils ne tombassent pas aux mains des Espagnols ; à cause de quoi elle ne devait pas avoir honte de les abandonner, si elle pouvait, en s'accommodant avec les Espagnols ou par d'autres moyens, pourvoir à la sûreté de ses États et abandonner la protection d'hérétiques rebelles, d'autant plus qu'ils ne voulaient pas écouter la raison ni accepter la paix à des conditions si honnêtes et si justes... Je réchauffai Villeroy en lui disant que je craignais beaucoup qu'il ne vînt d'un jour à l'autre une réponse à Don Pedro et qu'il ne s'en retournât; que si cet homme s'en allait de cette manière, je ne pouvais pas imaginer de rupture plus formelle, et qu'on espérerait en vain de renouer dans la suite le fil de ces pratiques; que je jugeais nécessaire de retenir Don Pedro par quelque proposition, et que j'espérais que ces deux premiers mariages seraient accueillis volontiers en Espagne. »

A ce langage, qu'il trouvait conforme à ses propres sentiments, Villeroy n'avait point d'objections; mais n'ayant aucun droit d'engager son maître, il se bornait à lui rapporter ces discours, et Henri IV les écoutait sans mot dire. Ubaldini fut donc réduit à saisir l'occasion de sa première audience pour parler ouvertement; il lui fut répondu qu'il devrait traiter ce sujet avec Villeroy. C'était un cercle, et il semblait impossible d'en sortir (1).

La faute en était peut-être à Ubaldini, qui se rendait suspect par excès de zèle : Henri IV savait par Brèves le pape plus disposé que ne l'avouait son nonce à donner tort aux Espagnols. Conclure les mariages, comme moyen d'amener la paix ou la trêve des Flandres, telle était la

(1) Ubaldini, dép. du 19 août 1608.

politique obstinément conseillée par Ubaldini. Paul V se laissait gagner davantage aux raisons du roi, présentées par son ambassadeur :

« Ce fut alors, écrit Brèves, que Sa Sainteté me déclara estimer infiniment votre dessein de ne prêter l'oreille à tel parti qu'après la paix de Flandre accomplie, qui étoit le fondement sur lequel elle jugeoit que se devoient bâtir telles amitiés et confédérations, me donnant charge néanmoins de prier de sa part Votre Majesté d'aider à en faciliter la conclusion autant que son crédit se pourroit étendre... Sa Sainteté dit que pour vous en donner plus de moyen, elle feroit office de nouveau auprès du roi d'Espagne et les archidues, afin qu'ils procèdent en ce sujet avec la sincérité qui se doit en chose si juste et importante, et sans vouloir retraiter l'article de la souveraineté, puisqu'il avoit déjà été accordé entre eux, pourvu néanmoins que ce qui est de la religion fût observé comme elle a toujours requis, laissant le fait de la navigation des Indes à Votre Majesté, pour en faire telle instance avec eux comme bon lui sembleroit (1). »

C'est par sa constance à soutenir ses propositions précédentes que Henri IV y gagnait insensiblement le pape et les Espagnols même. Que ceux-ci reconnussent la souveraineté des Provinces-Unies, et il se faisait fort d'obtenir d'elles non-seulement l'abandon du commerce des Indes, mais encore quelques concessions sur le libre exercice de la religion. En cas de refus de la part des Etats, il consentait à les abandonner. Sur un seul point ses vues paraissaient modifiées, mais au profit de sa dignité :

« Afin, écrivait-il à Brèves, que le roi d'Espagne n'estime pas que je suis mû à ce fait de mes intérêts privés et non des considérations publiques, vous direz à Sa Sainteté que je n'insisterai pas davantage sur la séparation desdits Pays-Bas

(1) Brèves, dép. du 7 août 1608.

de la couronne d'Espagne, comme il a été proposé en faisant le mariage de madite fille Chrétienne avec le second fils d'Espagne, puisque le roi d'Espagne tient cette ouverture si chère qu'il prétend que je la dois acheter au prix de ma foi et réputation. Je l'ai dit audit nonce, afin qu'il en détrompe ledit Don Pedro et qu'il en éclaircisse aussi Sa Sainteté, comme vous ferez aussi de votre part. Et néanmoins, si nous faisons ladite paix, vous direz à Sa Sainteté que j'entendrai volontiers aux autres conditions et ouvertures d'alliance avec ledit roi, par le moyen de nos enfants, qui seront proposées de sa part ; car je reconnois que je ne les puis marier plus honorablement ni utilement qu'en cet endroit, et sais aussi que mon alliance ne sera désavantageuse ni utile audit roi ni à ses enfants, non plus que notre conjonction et bonne intelligence le sera à la république chrétienne (1). »

Ces mêmes paroles que Henri IV écrivait à Rome, ses ministres les répétaient à Don Pedro, qui en faisait son profit, et, par prudence, laissait provisoirement dans l'ombre le mariage flamand (2). Il entretenait Villeroy des deux autres, et, afin d'en assurer l'effet, proposait pour la première fois une renonciation éventuelle du Dauphin à tous droits sur la couronne d'Espagne. Mais Villeroy ayant répondu que jamais son maître ne consentirait à une clause si « honteuse, » le castillan se rattachait de nouveau au mariage de Madame Chrétienne. Il faisait la concession de l'ajourner jusqu'à la signature de la trève des Flandres, demandant qu'en retour le roi s'engageât, dès l'instant et par écrit, à joindre son crédit et pouvoir à celui de Sa Majesté catholique pour contraindre les Etats, au bout de la trève, de se remettre sous l'obéissance de l'archiduc, et, après sa mort, sous celle des nouveaux mariés. Plu-

(1) *Lettres missives*, 23 juillet 1608.
(2) Villeroy à Jeannin, 28 août 1608. *Nég.*, p. 395

sieurs membres du Conseil étaient d'avis d'accepter ces conditions : « Il ne faut être consciencieux disaient-ils, pourvu que l'on obtienne que l'Espagnol sorte, dès à présent, de la Flandre (1). » Mais Villeroy les rejetait par ordre de son maître. Henri IV ne voulait pas qu'on pût douter « de la profession de franchise et probité qu'il avoit faite jusqu'alors (2). » Entre ces prétentions contradictoires, il ne restait plus qu'à « ne rien précipiter et à avoir les oreilles plus ouvertes que la bouche (3). » Ubaldini, juge du camp, voyait bien que, de part et d'autre, on subordonnait toutes négociations à celles de la trève (4).

(1) « Ce mesme ministre continua de parler de la part de son maistre des alliances que vous scavez et principalement en cas de trefve, de celle qui tire après soy l'investiture qui a esté proposée, mais il entend, ce faisant, que le Roy promette dès à présent toutefois secrètement et neantmoins par escrit que Sa Majesté joindra son crédit et pouvoir à celui de la royne d'Espagne pour contraindre les Estats au bout de la dite trefve de se remettre sous l'obéissance de l'archiduc, et après luy, des nouveaux mariez, chose que j'ay du tout rejettée. Toutefois aucuns ont opinion qu'il ne faut estre consciencieux, pourveu que l'on obtienne que les Espagnols sortent dès à présent de la Flandre ; de quoy ceux-là disent qu'il faut faire toute instance, soit que l'on fasse la paix ou la trefve. n'augurant que toute tromperie et desavantage quoy que l'on resolve, si cette article n'est accordé. Et certes je croy qu'il seroit très-utile, mais je n'ay pas opinion que l'Espagne le presse... L'on dit que dans cette promesse du roy l'on ne fera la dite investiture a préjudice de l'Espagne ny par conséquent le dit mariage mais qu'on est content d'entendre aux deux autres, sçavoir est du prince d'Espagne avec Madame Isabelle et de M. le Dauphin avec l'Infante d'Espagne, à la charge que celui-cy renoncera à la succession, condition que je trouve encore honteuse. » (Villeroy à Jeannin, 20 août 1608. *Nég.*, p. 365.)

(2) *Lettres missives*, 23 juillet 1608.

(3) Villeroy à Jeannin, 20 août 1608.

(4) Dall' esito dunque della pace dipende quello della venuta del signor Dom Pietro, il quale non tratterà d'altro prima che si

Mais il avait pris tellement à cœur la médiation dont il était le principal organe, qu'il s'épuisait en efforts pour imaginer des combinaisons nouvelles. Il passait pour être l'instrument de Don Pedro, quoique, en réalité, lui seul eût de l'initiative, et que l'ambassadeur espagnol se bornât d'ordinaire à donner ou à refuser son assentiment (1). Le nonce proposa d'abord de décider le mariage du Dauphin avec une infante, et celui de Madame Elisabeth avec le prince d'Espagne, sous condition qu'ils n'auraient lieu que si la paix réussissait aux Pays-Bas, et qu'on fixerait sur le champ l'époque où se ferait l'échange des deux princesses à marier. Comme cet expédient ne levait, dans l'opinion du roi et de ses ministres, aucune des difficultés pendantes (2), Ubaldini revint au mariage des Flandres, en le subordonnant à une trève à longues années, mais avec l'addition de cette clause importante et toute nouvelle, que le roi de France ne s'engagerait à unir ses armes à celles des Espagnols pour réduire les Provinces-Unies, que dans le cas

componghino o che si rompino affatto coteste pratiche... Benchè stiano anche forsi li Francesi in non volere si tratti altro col signor Dom Pietro finche non si concluda e non si rompa affatto il trattato di pace. (Ubaldini, dép. du 19 août 1608.)

(1) « Je vous ay escrit le 20 de ce mois les discours du nonce du pape : il les a redoublé, poussé à nostre advis de Dom Pedro de Toledo, lequel se sert du ministère de l'autre pour mesnager son sociego, selon le style ordinaire du païs. » (Villeroy à Jeannin, 28 août 1608. *Nég.*, p. 395).

(2) « Tout cela ne nous esmeut plus que de raison, car nous voyons bien que les Espagnols tendent à désacréditer le roy en Hollande, et mesme en Angleterre et ailleurs. C'est un advantage présent qu'ils espèrent tirer des dits mariages, les accomplissements desquels estans remis au futur, seront sujets à toute incertitude, quelque précaution que l'on y apporte. » (Villeroy à Jeannin, 28 août 1608. *Nég.*, p. 395.)

où les princes investis auraient des enfants. Par ce moyen devait tomber l'éternelle objection de Henri IV : il ne pourrait plus dire que pour l'avantage incertain d'enlever les Flandres à l'Espagne, il s'exposait au mal certain de sacrifier les Hollandais. L'intérêt qu'aurait le roi à réunir les Pays-Bas protestants aux provinces catholiques où règnerait sa fille, pourrait être considéré comme une garantie suffisante de sa parole.

Ubaldini se résignait à payer cher le succès. Il acceptait la trève à longues années, à la condition de reconnaître provisoirement la souveraineté des Etats, et de leur concéder, s'ils l'exigeaient, le commerce des Indes. Nonce apostolique, il abandonnait le point si délicat de la religion, et se contentait de la vague promesse qu'offrait le roi, d'y faire, après la ratification du traité, ce qu'il pourrait. Malgré ces sacrifices, l'espoir de réussir était traversé de bien des inquiétudes : Don Pedro pouvait être rappelé, Henri IV pouvait préférer l'avantage de son royaume à la paix commune des nations chrétiennes. « Plaise à Dieu, « écrivait le nonce en son énergique langage, que pour « penser trop à leur intérêt, ils ne gâtent et le leur propre « et celui des autres, et qu'ils n'engagent la chrétienté « dans un incendie de guerre qui ne se puisse éteindre « avec un déluge de notre sang (1) ! »

(1) Voici quelques passages de cette importante dépêche :

Benchè stiano anco forti li Francesi in non volere si tratti altro col sig. D. Pietro finchè non si concluda o non si rompa affatto il trattato di pace, io non ho voluto per questo lasciare di tentar ogni mezzo et ogni via per farli porgere l'orecchio a trattare de' sponsali sapendo questa essere la mente di Sua Santità che in qualche modo si faccia qualche cosa e non si stacchi mai tutto il filo di

Pour surcroît de contrariété, peu s'en fallut que la conduite de cette négociation ne fût enlevée à Ubaldini, malgré l'industrie et la patience dont, chaque jour, il faisait preuve. Irrité de voir stériles tant de pourparlers entre son nonce, Henri IV et Don Pedro, le pape s'était plaint à la cour d'Espagne des procédés de cet ambassadeur, et avait

queste prattiche; benche io habbi dunque più volte havuta repulsa muovendo questo proposito. Io mi riprovai di nuovo due giorni sono col sig. di Villeroy con ogni caldezza rimostrandoli quanto doveva parermi strano che fuggissero hora di parlare dei primi sponsali tra i principi di Spagna e questa Madama e dell' Infante e del Delfino, li quali non portano seco obligo alcuno. nè può negarsi che faciliterebbero ogn' altra trattatione di reciproco bene tra le due corone, e riscaldandomi in sopra questo assai ricordandogli quanto alle altre volte me ne havesse data speranza, havendomi sempre detto che questi non havevano difficoltà pur che gli Spagnoli havessero voluto loro, e quanto male partorirebbe il mostrarsene hora alieno in tempo che havevano mosso gli Spagnuoli un'ambascieria si grave a quest' effetto, e quanta occasione haverebbero li Spagnuoli di non credere per l'avvenire ad ufficio alcuno di nostro signore in questa materia, e tener per fermo che S. M. X^ma^ non vuole amicitia con loro. Egli mi rispose che senza accomodare le cose della Fiandra è troppo pregiuditio della Francia il far hor parentadi con la Spagna, per chè non oprarebbero altro che mettere in sospetto il Re degl' Olandesi per renderlo diffidente, di che cavarebbero gli Spagnuoli gran profitto. Io li replicai che se il Re, come dice, vuol la pace, non spero di veder miglior modo di concluderla che fare questi sponsali, per che concedendo quel che egli dice, che gl'Olandesi entrerebbero in gelosia che i due Re se l'intendessero insieme, pensarebbero a cose loro, e divenendo timidi d'insolenti che sono, condescenderebbero alla ragione et accettarebbero la pace come glielo propongono li Spagnuoli. Rispose Villeroy e soggiunse a questo che non seguirebbe la pace ma la guerra, perchè disperarebbero gl' Olandesi e si getterebbero in mano de gl' Inglesi o Alemanni, ma passerebbero senza vergogna del Re il quale apparirebbe che gli havesse abbandonati. Replicai di nuovo che egli sapeva benissimo che gl' Inglesi non erano in stato di agiutarli e quanto poco potevano sperare d'Ale-

inutilement demandé qu'on lui en imposât de plus doux. D'autre part, il croyait, malgré l'affirmation contraire de Brèves, qu'en ajournant la négociation des mariages à la conclusion de la paix, le roi de France n'avait d'autre

magna, e che sanno gl' Olandesi benissimo che mancandoli la spalla di Francia che essi sono persi, e quanto all' honore del Re che S. M. medesima mi haveva detto più volte che non haveva agiutato gl' Olandesi perchè stimasse giusta la loro causa, ma che importava troppo al suo regno che cadessero in mano delli Spagnoli per il che non doveva temer vergogna in abbandonarli quando accomodandosi con li Spagnuoli per altri versi provedeva insieme all' indennità de' suoi stati e lasciava la protettione di eretici e di ribelli, tanto più non volendo essi ridursi a ragione nè accettare la pace con conditioni tanto honeste e giuste. Con quest' occasione entrai a discorrere dei secondi partiti i quali, facendosi una perpetua separatione della Fiandra dalla Spagna, accomodarebbero tutto, egli mi concluse che da poi che io instavo tanto per i primi sponsali in nome di Sua Santità, che havrebbe differito al Re questi propositi, che io di nuovo li tenevo... Io mossi quest' istesso discorso con il Re sull' audienza ultima, ma m'interrompè S. M. con dirmi che io parlassi col sig. di Villeroy .. Per quello io cavo da D. Pietro farebbero volentieri li Spagnoli questi due sponsali primi per chè stimano che si alienarebbero gl' Olandesi dalla Francia, farebbero ancora volentieri li secondi e si contentarebbero di separare in perpetuo la Fiandra dalla Spagna perchè potessero gl' Olandesi ridursi sotto l'ubedienza della casa d'Austria con l'agiuto di Francia. Li Francesi dall' altra banda vorrebbero li parentadi, ma senza perdere gl' Olandesi, nè si assicurano della separatione di Fiandra, per chè la giudicano difficilissima nell' essecutione. Io ho pensato, rotta che sarà la prattica della pace, che il miglior modo di accomodar tutto sia il far con gl' Olandesi una lunga tregua, e conclusa questa fare li sponsali tra il secondo genito di Spagna e questa seconda madama con l'investitura dei Paesi-Bassi con obligare il Re di Francia, che quando questi prencipi investiti havessero figlioli, movesse insieme con il Re cattolico l'armi contro gl' Olandesi per ridurli all' obedienza loro quando per altra via non si potesse; li Spagnuoli non si ritirerebbero da questo partito et io ne ho trattato con D. Pietro. Li Francesi non si dovrebbero ritirare, per chè in quel caso la separatione della Fiandra sarebbe certa, et essi non si obligherebbero di ridurre all' obedienza gli

dessein que d'opposer une défaite aux instances dont il était poursuivi. Paul V en conçut le projet de traiter lui-même cette affaire avec les ambassadeurs d'Espagne et de France : «Procurez, disait-il à Brèves, comme nous ferons « de notre part, que si maintenant il ne se peut rien con- « clure, Sa Majesté se contente que le traité des mariages « soit remis à vous et à l'ambassadeur d'Espagne qui « réside près de nous, et nous nous emploierons de façon « en cette négociation, que nous nous promettons de la

Olandesi, se non in tempo che la Fiandra fosse fuori di mano delli Spagnuoli e sottoposta ad una figliuola di Francia, e verrebbe reparata la difficoltà che fanno al presente dicendo che questa separatione è incerta e futura, et il lasciar perdere gl' Olandesi è certo e presente se in questo modo non si fa qualche cosa non veggo che si possa far altro. non seguendo la pace; veggo che ci saranno gran difficoltà si in fare la tregua rispetto agl' Olandesi che l'havranno per sospetta e pretenderanno forsi voler essere dichiarati per quel tempo sovrani e non lascieranno il commercio dell' Indie, si in fare obligare li Francesi a far loro la guerra senza gran cautela e sicurezza, che la Fiandra in alcun tempo non possa ricongiungersi con la Spagna. In che possono cadere grand' intoppi, però l'ho per meno difficile partito d ogn' altro. In tanto finche pende il trattato di pace io premerò quanto posso per li primi sponsali. per li quali potrebbe S. S. parlare con il sig. di Breves con ogni caldezza, et in caso venisse di Spagna a D. Pietro di partire, io procurerò con ogni potere di cavar di qua qualche proposito per poterlo fermare, ma non ardisco già promettermi cosa alcuna per esperienza che io ho di questi consigli. Tengono queste materie molto penoso il Re et i ministri i quali fanno lunghissimi consigli et apprendono per grandissima et importantissima risolutione quella che piglieranno e considerano molto bene le conseguenze. Piaccia a Dio che per pensar troppo ai loro interesse non guastino et i proprii e quei de gl' altri e non s'implichi la Cristianità in un incendio di guerra che non si possa estinguere con un diluvio del nostro sangue. Confido nella bontà e nella fortuna di Sua Santità. (Ubaldini, dép. du 19 août 1608.)

« faire réussir à l'honneur de Dieu et au contentement de
« l'une et l'autre Majesté (1). »

Si Paul V n'était pas un grand politique, Brèves était d'une habileté éprouvée; en outre l'ambassadeur d'Espagne à Rome, qui appartenait à l'illustre maison de Moncade, avait le mérite, rare dans sa nation, d'être exempt de vanité; et la fidélité qu'il devait au roi son maître mise à part, il n'y avait rien, disait-il, qu'il ne voulût faire pour le service du roi de France (2). Les négociations pouvaient donc, sans trop d'inconvénients, être poursuivies directement auprès du Saint-Siége, et Ubaldini, quoique à contre-cœur, en avait dû transmettre la proposition à Henri IV. Quelle ne fut pas sa joie de la voir nettement repoussée! Loin d'abandonner à personne un soin qu'il pouvait prendre lui-même, le Béarnais chargea Villeroy de répondre au nonce, et Brèves au Saint-Père qu'il fallait d'abord attendre l'issue des conférences de La Haye, où l'on traitait de la paix. Si elles n'étaient pas vaines, on pourrait reprendre plus tard avec Don Pedro, qui était muni de pouvoirs suffisants, la négociation des premiers mariages, c'est-à-dire du Dauphin avec l'infante et de Madame Elisabeth avec le prince d'Espagne. Quant aux seconds mariages (on entendait par là celui de Madame Chrétienne avec l'infant Don Carlos investi des Flandres), comme ils ne pouvaient venir qu'après les premiers, il fallait tout attendre du temps. Lorsque l'heure serait venue, il n'y aurait aucun obstacle à charger Brèves de cette négociation, pour

(1) Brèves, dép. du 3 septembre 1608.
(2) *Id.*

profiter des avantages qu'y procurerait la présence de Sa Sainteté (1).

Les pourparlers continuèrent donc à Paris sur les mariages, mais avec une circonspection et une lenteur extrêmes, car des deux parts on se réglait sur les progrès insensibles que faisait à La Haye la négociation de la trève. Jeannin minutieusement informé de tous les propos échangés sur les alliances matrimoniales entre les deux couronnes, s'autorisait de cette confiance pour donner son avis. Il pensait, comme le roi, que les mariages ne devaient être conclus qu'à la paix, si l'on ne voulait perdre tout crédit sur les États ; il conseillait de profiter du désir que l'Espagnol laissait paraître de nouer ces alliances, pour obtenir aux Hollandais de meilleures conditions. Tout ce qu'ils demandaient leur devait être accordé, car ils se vantaient de pouvoir entretenir encore, outre leur équipage de mer, quarante mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux, durant au moins trente années, c'est-à-dire assez longtemps pour épuiser les finances de l'Espagne et la réduire à concéder ce qu'elle refusait. Quand la paix serait conclue et les mariages en bonne

(1) Io parlai al signor di Villeroy conforme all' ordine che ne ho da V. S. Ill. che haverebbe stimato bene Sua Santità che il Re mandasse facoltà costì al signor di Breves per trattare e concludere le pratiche de' sponsali. Egli mi rispose che bisogna aspettar l'esito della tregua per chè prima S. M. non puol far niente delli sponsali, che facendosi essa tregua si potranno i primi concludere subito con D. Pietro che ne ha la facoltà sufficiente, e quanto ai secondi partiti non si può per hora pensare come si potrebbe dopo i primi, e dopo haver portato il tempo qualche vantaggio, nel qual caso mostrò egli non dispiacerli che se ne desse facoltà al sig. di Breves, conoscendo il vantaggio che ne richiederebbe l'autorità della presenza di S. S. (Ubaldini, dép. du 17 septembre 1608.)

voie, Sa Majesté pourrait procurer la réunion de toutes les provinces des Pays-Bas, en menaçant, au besoin, les Etats de les abandonner, s'ils y contredisaient ; mais il fallait éviter de prendre par écrit un engagement que divulguerait aussitôt l'imprudence française ou l'indiscrétion calculée des Espagnols.

Jamais le président Jeannin n'avait approuvé les mariages : il n'y voyait que des « chimères à cause du bas âge des enfants, » qu'une négociation malheureuse, propre à mettre la France entre Charybde et Scylla. Conclus, même après la trève, ils ne pouvaient que détacher du roi les Provinces-Unies et les jeter dans les bras de l'Angleterre. Abandonnés après de si longs pourparlers, ils rapprocheraient les Espagnols des Anglais, et tout le profit, dans les deux cas, serait pour le roi Jacques, si follement animé, envers la France, de sentiments jaloux. Le moyen de sortir d'embarras n'était plus de renoncer à ces malencontreux mariages, désormais inévitables ; il fallait en détruire l'effet par d'autres alliances contractées en Angleterre. « Dieu, disait Jeannin, nous ayant assez donné pour y fournir, » ne pouvait-on éviter par là au Dauphin l'humiliation de renoncer à tous droits sur la couronne d'Espagne ? Il serait « aussi bien avec la fille « aînée du roi d'Angleterre. Et quand on ne le voudroit « faire sans le mariage du prince de Galles avec la nôtre, « il nous en resteroit encore une pour la marier avec le « fils d'Espagne auquel on donneroit les Flandres. »

Ces arrangements n'étaient point une vaine imagination de Jeannin. Ils paraissaient si naturels et si profitables que dans le même temps qu'il les proposait de La Haye,

on en parlait à Paris. Villeroy les discutait dans une lettre antérieure d'un jour à celle du président, et où paraît la crainte qu'éprouvait Henri IV de se laisser « donner la loi et gehenner (1). » Il était permis de croire que les Anglais seraient de composition facile, car ils montraient un extrême désir d'entraver la négociation des mariages espagnols (2).

Jeannin poursuivait avec énergie :

« Et à la vérité quand je me représente avec quelles conditions le nonce, ministre en cette action du roi d'Espagne plutôt que médiateur, propose le mariage de Mgr le Dauphin, et le dernier aussi par le moyen duquel on prétend faire cette séparation des Pays-Bas, je n'y trouve que de la honte sans profit, car au premier, qui pourroit conseiller à Sa Majesté le mariage de Mgr le Dauphin avec la renonciation qu'on requiert, il vaudroit mieux se contenter de la seconde fille, plus éloignée des successions qu'on craint qui nous puissent arriver par le moyen de ce mariage, pourvu que cette renonciation n'y soit point mise, et si on ne veut faire ni l'un ni l'autre sans cela, s'en abstenir du tout. Les princes font bien quelquefois des choses honteuses qu'on ne peut blâmer quand elles sont utiles à leurs Etats, car la honte étant cou-

(1) « Toutefois je serois d'avis de ne laisser l'Angleterre en arrière tout à fait, car il est à craindre si le sergent (Henri IV) et le Poulain (roi d'Espagne) s'accommodent, qu'enfin le roy d'Angleterre ou après luy le prince de Galles ne deviennent chefs absolus de toute la faction contraire à celle du pape qui n'est pas petite ny faible, et avec laquelle ils pourroient un jour donner de la peine à la France mesme après le déceds du roy, et lors je ne sçay quelle assistance on recevroit d'Espagne. » (Villeroy à Jeannin, 28 août 1608. *Nég.*, p. 296.)

(2) Le cardinal Borghese « me dict que le nonce que Sa Sainteté tenoit en Espagne l'advisoit que l'ambassadeur d'Angleterre qui est près le roy d'Espagne faisoit tout son possible pour empescher les traictez de mariage proposez. » (Brèves, dép. du 3 septembre 1608.)

verte par le profit, on la nomme sagesse, comme au contraire si le profit n'y est point, elle est tenue pour lâcheté au prince ou bien pour quelque foiblesse qu'il reconnoit en son État. »

Or la France était trop florissante, suivant Jeannin, pour être réduite à un « conseil si abject. » Il trouvait aussi de la honte au dernier mariage, puisqu'on exigeait que le roi prît l'engagement secret non-seulement d'abandonner les Etats, mais encore de les contraindre par les armes à la réunion projetée, dès que la trève aurait expiré, c'est-à-dire en un temps où ils trouveraient le prince de Galles, devenu roi, plus disposé que n'était son père à leur venir en aide. Cependant, comme il fallait faire de nécessité vertu, Jeannin conseillait à Henri IV de se résigner, pour le mariage de Madame Chrétienne, à un traité secret. Un des articles aurait confirmé le traité de Vervins, qui interdisait à chacune des deux couronnes d'assister et secourir les ennemis de l'autre. Par ce moyen, la France se serait implicitement obligée à abandonner les Etats, s'ils n'acceptaient la réunion à des conditions raisonnables. Jeannin n'admettait pas que son maître pût s'engager à employer les armes contre les Hollandais. On devait seulement dire que, l'alliance effectuée, Sa Majesté serait intéressée à le faire, le cas échéant (1).

Voilà pourtant comment parlait le sage magistrat que l'histoire a trop accusé de servir les intérêts de l'Espagne. Il complétait ces considérations par quelques conseils pratiques où l'on voit l'homme d'Etat s'accommoder d'une

(1) Jeannin à Villeroy, 29 aout 1608. *Nég.*, p. 397, 401. — Cf. du même au même, 10 septembre 1608. *Nég.*, p. 405.

situation mauvaise, et, par d'ingénieux expédients, tout faire pour l'améliorer. Afin de mieux cacher aux États les accords qui seraient conclus avec l'Espagne, il voulait que Don Pedro se retirât auprès des archiducs et feignît ainsi une brouille complète avec la France, tandis que le nonce, instruit par lui de sa véritable intention, achèverait les traités. En outre, comme le refus que Don Pedro faisait de se mêler de la trève laissait croire qu'il n'était venu en France que pour « tromper et nous séparer de nos amis, » Jeannin recommandait de « réchauffer les poursuites d'An-
« gleterre et accepter la ligue défensive avec eux, car
« encore qu'aucune mention n'y soit faite du secours des
« États, les deux rois pourroient par un traité secret à
« part se promettre aide l'un à l'autre, au cas que la paix
« ou trève n'étant pas faite, et eux venus à les secourir,
« le roi d'Espagne voulût entreprendre guerre contre l'un
« d'eux. Le moindre avantage de cette ligue défensive
« n'était pas de pousser les Anglois dans la trève et d'y
« mieux disposer l'Espagne (1). »

Cette défiance qu'inspirait Don Pedro était universelle à la cour, et même exagérée. Henri IV l'appelait « un grand ignorant en matière de négociations, un idiot solennel (2);» il était le bouc émissaire de toutes les perfidies qu'ont eût plus justement reprochées au conseil de Madrid (3). Son

(1) Jeannin à Villeroy, 10 septembre 1608. *Nég.*, p. 405.

(2) Siri, *Mem. recond.*, t. I, p. 538.

(3) Havendo trovato Sua Maestà in opinione che la venuta qua di Dom Pietro non sia stato ad altro fine che di render sospetta Sua Maestà alli Stati e all' Inghilterra, e che per l'istesso fine habbiano procurato li Spagnuoli che s'intromettesse Sua Maestà sul trattato della tregua (Ubaldini, dép. du 14 octobre 1608.)

malheur voulut qu'au moment où il venait d'irriter le roi par l'orgueilleuse brutalité de son langage, la nouvelle arrivât de La Haye que toute espérance de paix était perdue, et qu'il faudrait se contenter d'une trêve, à supposer qu'on la pût obtenir. De ce mécompte on accusait l'Espagne : elle n'avait eu d'autre but que de se reposer deux ans, pour reprendre la guerre à son heure. Ne lui suffisait-il pas, pour le moment, de rétablir sur quelques points le catholicisme, qui se propagerait ensuite avec la vertu particulière à la vraie religion? Que ne suivait-elle l'avis du pape, qui jugeait, en sa qualité de médiateur, qu'elle devait reconnaître les Seigneurs des États pour libres et princes souverains (1)? Afin de combattre ces dispositions, qui pouvaient amener une rupture entre les deux couronnes, Ubaldini crut à propos de rejeter sur Henri IV et sur ses négociateurs la responsabilité du fait dont ils se plaignaient si vivement. Le pape croirait, osa-t-il dire, que le monde chrétien se voyait déçu dans ses vœux par la faute de Sa Majesté. Moi aussi, ajouta-t-il, je finirai par penser de même, car le roi a assez d'autorité sur les Hollandais pour les amener où il veut. Henri IV répondit non sans amertume que Sa Sainteté ne pouvait avoir chargé son nonce de tenir un pareil langage, bien étonnant dans la bouche d'un prélat témoin de tant d'efforts, pour assurer

(1) Brèves, dép. du 23 septembre 1608. — « Rien ne touche Sa Sainteté que l'interest de la religion. Elle se promect, ceste paix arrivant, de veoir finir les alliances proposées entre Votre Majesté et le roy d'Espagne... Si elle est creue, le roy d'Espagne ne fera point de difficulté pour avoir la paix, de recongnoistre les seigneurs des Estats pour libres et princes souverains » (Brèves, dép. du 30 octobre 1608.)

aux peuples les bienfaits de la concorde. Ubaldini ne tarda pas sans doute à reconnaître son imprudence, car il n'en dit mot dans ses dépêches, et elle n'est connue que par le récit qu'en fit à son maître M. Chabod de Jacob, ambassadeur de Savoie (1).

Mais c'était peu de la cacher au pape, si elle n'était aussitôt réparée. Le nonce s'entendit avec Don Pedro pour qu'il dissipât les soupçons qui pesaient sur l'Espagne, en proposant de renouer sans retard les négociations, en vue d'une trêve. Tous les deux la voulaient de cinq ou six années, persuadés qu'ainsi restreinte, elle achèverait de ruiner les Provinces-Unies, et ils pensaient que Henri IV agréerait cette combinaison (2). Ce prince les tira brusquement de leurs illusions, en opposant au chiffre indiqué celui de douze ou quinze années, à peine suffisant « pour qu'on eût le temps de se reconnoître et d'établir une bonne forme de vivre entre les parties (3). » Inébranlable sur ce point, le roi l'était moins sur les autres. Quoiqu'il jugeât « que tout ce qu'il avoit fait pour les États demeureroit enseveli s'ils n'étoient souverains pour toujours (4), » il déclarait au nonce qui voyait une « insolence bestiale » dans cette prétention des États (5), qu'il voulait que les Hollandais se contentassent d'être traités de gens libres,

(1) Siri, *Mem. recond*, t. I, p. 537.

(2) Non mi prometto io che siano per agiutarla, per chè la verità è che la tregua tende alla rovina de gli Olandesi e per questo la desiderano gli Spagnuoli oltre modo. Tuttavia Dom Pietro è d'opinione che sebbene li Francesi non la favoriscono, debba riuscire all' arciduca di concluderla. (Ubaldini, dép. du 12 septembre 1608.)

(3) Henri IV à Jeannin, 30 septembre 1608. *Nég.*, p. 424.

(4) Jeannin à Villeroy, 10 septembre 1608. *Nég.*, p. 404.

(5) Ubaldini, dép. du 30 septembre 1608.

sans qu'il fût fait mention, dans le traité, de la souveraineté à toujours. Il n'estimait pas raisonnable, en effet, qu'ils rompissent plutôt que d'abandonner cette prétention, ni que, pour la soutenir, il fût obligé de « danser avec eux et pour eux (1). » Mais s'ils cédaient à cet égard, il était bien résolu à ne les abandonner jamais, « y étant obligé par raison d'État et pour la foi qu'il leur avoit promise (2). »

Jeannin aurait préféré une trève de vingt années ; mais, en somme, il croyait ces conditions acceptables, car « après avoir vécu quarante-deux ans en guerre, sans reconnoître aucun seigneur, » quinze années pouvaient paraître suffisantes « pour conserver le titre et la possession de leur liberté. » Il craignait cependant « que les États, partialisés comme ils étoient, ne fussent pas capables de prendre ce conseil (3), » et que le parti de la guerre, qui n'osait avouer son désir de reprendre les armes, ne soutînt la mention de la souveraineté, pour avoir le prétexte d'une rupture (4). De l'Espagne on devait s'attendre à plus de résistance encore. Plutôt que de reconnaître, même implicitement, la liberté de ses sujets rebelles, elle aurait accordé une trève de vingt ou vingt-cinq années. Elle ne donnait à ses négociateurs que des instructions conditionnelles, de sorte qu'ils étaient réduits à en référer à Madrid pour les moindres détails (5). Le temps que demandaient

(1) Villeroy à Jeannin, 18 septembre 1608. *Nég.*, p. 418.

(2) Henri IV à Jeannin, 18 septembre 1608. *Nég.*, p. 417.

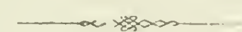
(3) Jeannin à Sully, 30 septembre 1608. *Nég.*, p. 410.

(4) Jeannin à Villeroy, 30 août 1608. *Nég.*, p. 381.

(5) « Je ne croy pas que Don Pedro ait pouvoir de résoudre ce point (la déclaration). Il faudra qu'ils consultent en Espagne ou encore qu'ils ayent besoin et désir de sortir de cette guerre, ils sont

ces longs voyages n'était rien encore au prix des délais qu'entraînaient les délibérations lentes et compassées du conseil de Castille. On eut ainsi tout loisir de renouveler, de part et d'autre, des accusations déjà anciennes, mais qui, dans des esprits prévenus et aigris, trouvaient toujours créance. Pour donner un autre cours aux pensées et les ramener à une négociation qui lui était chère, Ubaldini, profitant de ces semaines perdues, reprit les pourparlers au sujet des mariages.

néantmoins si glorieux et fastueux qu'ils lascheront mal volontiers cette parole, principalement au nom de leur roy. » (Henri IV à Jeannin, 18 septembre 1608. *Nég.*, p. 417.)



CHAPITRE VI.

Rapprochement entre Henri IV et don Pedro par les soins d'Ubaldini. — Ubaldini trouve la combinaison qui prévaudra plus tard dans l'accord des mariages. — Efforts du parti de la guerre. — Sully se résigne à la paix. — Sillery et Villeroy. — Hésitation et duplicité de Henri IV. — Négociations de la trève interrompues. — Démarches de l'Espagne en vue de la conciliation. — Conversation entre le nonce et Villeroy. — Illusion de l'Espagne. — Le cardinal Borghese protecteur des Flandres. — Opposition aux mariages en France et à l'étranger. — Efforts du pape en faveur de la trève.

Il semble que, d'un commun accord, la négociation des mariages fût abandonnée (1). Les Espagnols voyaient bien que la France voulait, à tout prix, maintenir la division des Flandres, avec ou sans l'investiture (2) ; Henri IV,

(1) « Il est vray, puisque la commission dudit don Pedro ne s'estend que pour le fait des alliances qu'il a proposées ainsi qu'il a déclaré ouvertement et que je luy ay dit ne vouloir ny devoir y entendre qu'au préalable je ne voye l'issue de la negotiation de la paix ou de la susdite trefve, d'autant que je ne veux abuser son maistre ni mes amis et alliés, j'estime qu'il a pris bon conseil de surseoir sa negotiation, car elle eust été honteuse pour luy et inutile pour nous. » (Henri IV à Jeannin, 18 septembre 1608. *Nég.*, p. 416.)

« Nous ne pensons plus à l'alliance qui a esté proposée par le ministre du pape, qui concerne la séparation que vous scavez, car nous croyons qu'il y a plus à perdre maintenant pour nous qu'à gagner, c'est un traité qui ne peut estre secret ny assuré pour l'avenir. » (Villeroy à Jeannin, 29 septembre 1608. *Nég.*, p. 423.)

(2) In questo stato giudicavasi opportuno di parlare de' secondi partiti ; ma le difficoltà d'accomplirli erano cotidianamente cresciute, perchè gli Spagnuoli del modo di trattare del Re dopo la venuta di dom Pedro, e della risposta data havevano scoperto che il fine de' Francesi non era altro che di conservare com' era la Fiandra divisa in due parti, e staccarla affatto dalla Spagna, e che dan-

de son côté, ajournait toutes choses à la conclusion de la trève, et il en donnait une raison sans réplique. A quoi bon, disait-il, nouer des alliances, tant qu'on n'aura pas fait disparaître l'éternelle occasion d'une guerre entre les deux couronnes? A quoi bon être parents, quand on ne peut être amis (1)? Mais Ubaldini ne se lassait jamais de refaire sa trame. Il proposa l'expédient nouveau d'une investiture conditionnelle, c'est-à-dire pour le cas où les Hollandais auraient été préalablement soumis, et avec substitution d'un autre prince à Don Carlos, si celui-ci venait à mourir sans enfants, afin que la séparation fût, de fait, perpétuelle. L'obstacle à cet arrangement, c'était la résolution que marquait Henri IV de ne point abandonner les Hollandais avant d'avoir vu la Flandre aux mains de Don Carlos et de Mme Chrétienne : garantie nécessaire et à peine suffisante, car, même en ce cas, on pouvait craindre que l'Espagne n'imaginât quelque prétexte de ne pas retirer ses troupes, pour rester maîtresse aux Pays-Bas. Ubaldini crut un instant qu'on lèverait cette difficulté en faisant jurer aux États des Flandres catholiques qu'elles n'obéiraient, après la mort des archiducs, qu'à Don Carlos, ou, en termes plus généraux, à l'infant, quel qu'il fût, qui

dosi l'investitura a Don Carlo loro secondogenito, non si ridurrebbono per questo all'obbedienza gli Olandesi, che era l'effetto che si pretendeva in Ispagna. (Siri, *Mem. recond.*, t. Ier, p. 538.)

(1) Dovendosi rinnovare la guerra, non vede sua Maestà come possa trattare de' sponsali mentre veglierà l'occasione d'una perpetua querela tra esso et il Re cattolico, che ella non vuol essere parente se non puol essere insieme amico, il che se credessero li Spagnuoli come lo dovrebbero credere, si accomodarebbe hora il tutto con escludere i secondi partiti senza ricevere altra promessa della Maestà sua. (Ubaldini. dep. du 30 septembre 1608.)

recevrait l'investiture ; mais il ne put persuader à personne que ce serment ne fût pas une vaine cérémonie. « Il est « donc inutile, écrivait-il avec douleur, de traiter mainte-« nant cette affaire, car les deux parties voulant toute « sécurité de poursuivre leurs fins, sans compter sur la foi « l'une de l'autre, on ne saurait obtenir aucun résul-« tat. Revenir sur ce sujet ne servirait qu'à faire naître « plus de difficultés, de défiances, de haines, et à ôter « tout moyen d'en parler en des temps plus oppor-« tuns (1). »

(1) Li Spagnuoli dal modo di trattare del Re dopo la venuta di D. Pietro e della risposta data hanno scoperto che il fine de' Francesi non è altro che il conservare come hora la Fiandra divisa in due parti e separarla affatto dalla Spagna, e che dandosi l'investitura a D. Carlo secondogenito, non si ridurrebbero per questo all' obedienza gli Olandesi, e l'effetto che si pretende in Spagna certo è che io conosco haver D. Pietro sopra questo havuto commissioni più strette da Spagna, perche quando egli venne, credo che con la sola promessa di questo Re di collegarsi contro gl' Olandesi havrebbe egli conclusa questa prattica ; ma hora che egli mi dice apertamente che non si darà mai nuova investitura della Fiandra se non sono prima ridotti effettivamente gl' Olandesi all' obbedienza. Dall' altra banda li Francesi, se non è effettivamente separata la Fiandra dalla Spagna, in modo che nè *de jure* nè *de facto* possa mai riunirsi ad essa, non vogliono sentir parola di abbandonare gl' Olandesi, non che ad agiutare li Spagnuoli contro di essi, nè sarebbe bastante a tor via questa contrarietà un temperamento che io haveva pensato, che facessero li Spagnuoli un' investitura conditionata hora per allora, che ritornassero gl' Olandesi all' obedienza, et in evento che morisse D. Carlo senza figlioli, fosse chiamato nell' investitura un altro e cosi di mano in mano in modo che la separatione fosse perpetua, perche se bene a questo partito credo che si accomodarebbero li Spagnuoli, tuttavia so che non piacerebbe a Francesi, i quali vogliono vedere in effetto la Fiandra fuor di mano delli Spagnuoli prima che lasciar perdere gl' Olandesi, onde benche fosse fatta in quel modo l'investitura et andasse anco D. Carlo in Fiandra e restasse dopo la morte

Il y revint pourtant, et sans retard ; il ramena la discussion sur les premiers mariages, auxquels, des deux parts, on semblait mieux disposé (1), et par ce simple changement dans l'objet de ses attaques, il obtint tout d'abord les succès que méritait sa clairvoyante obstination. Il triompha de la répugnance presque invincible qu'éprouvaient le roi et Don Pedro à se retrouver ensemble ; il les amena, par déférence pour le vœu et la médiation du pape, à s'entretenir de ces mariages. Afin de supprimer la renonciation du Dauphin, si blessante pour la France, il fit proposer par Don Pedro, au conseil de Madrid, d'admettre,

dell' arciduca et infanta in possesso di quelli stati, non si assicurerebbero però essi che li Spagnuoli non volessero tener un piede in Fiandra, tenendo le forze in mano, e tenendo legato stretto D. Carlo come fanno hoggi con l'arciduca. nè è questo sospetto loro si remediabile con far hora per allora dare il giuramento alli stati ubedienti di Fiandra di non ubedire dopo la morte di Alberto e d'Isabella ad altri che a D. Carlo et al chiamato all' investitura, perche dicono che questa sarebbe una cerimonia e che non si potrebbero caviare li Spagnuoli di Fiandra. è dunque vanità il muovere hora questa pratica, perchè mentre l'una parte e l'altra vuole sicurezza di conseguire i suoi fini senza promettersi niente della fede uno dell' altro, è impossibile di trovar mezzo che l'acquieti, nè servirebbe ad altro il trattarne più innanzi che a far nascere più difficoltà e diffidenza e più odio tra di loro e toglierne il modo di poterne più parlare in modo e tempo più opportuno. (Ubaldini, dép. du 12 septembre 1608.)

(1) « Sa Sainteté me fit veoir les lettres du nonce qu'elle tient en Espagne, qui luy mande que ledit roy d'Espagne et les plus grands de son conseil desirent grandement les alliances proposées à Vostre Majesté et me dit que plus elle va en avant plus elle le desire, estant tout son but de veoir la chrestienté en repos, pour puis après faire quelque grand dessein contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Elle me recommande fort qu'il ne fust pas sceu ce qu'elle m'avoit dit au subject des lettres de son nonce d'Espagne. » (Brèves, dép. du 23 septembre 1608.)

pour cette fois, la loi salique, et d'exiger la renonciation non du Dauphin, mais de l'infante qui l'épouserait. C'est sur cette base, remarquons-le dès à présent, que s'accomplirent plus tard les mariages, et l'honneur de l'avoir trouvée appartient à Ubaldini (1).

Pour le moment, les interminables négociations de la trève réduisaient celle des mariages à des pourparlers en quelque sorte platoniques, et permettaient aux passions des deux partis de s'agiter autour du roi, de le gagner peut-être à leurs desseins. Maurice d'Orange (2) et l'ambassa-

(1) Facendosi la tregua sono riuscibili i primi sponsali, havendo io a mio giuditio superate le difficoltà che havevano, delle quali ne era una il disgusto passato tra il Re e D. Pietro nella prima audienza in proposito dei parentadi con dire che non ne haveva commissione alcuna, e dall' altra banda lamentandosi D. Pietro che il Re fu il primo a dirli che non voleva far parentadi. A questo si è rimediato con aver io procurato nell' ultima audienza che ha havuta D. Pietro che egli et il Re parlassero assieme con ogni dolcezza dei sponsali come di proposta fatta da me in nome di sua santità. L'altra difficoltà era il volere li Francesi che maritandosi l'infanta al Delfino, non si parlasse di renuntia, ed in questo mi pare haverli resi capaci che è impossibile che li Spagnuoli vogliano correr pericolo di cadere un giorno sotto la corona di Francia. e che però vorranno fare l'altra legge salica, e far renuntiar all' Infanta, e di questo se n'è il sig. D. Pietro assai ben chiarito col Re, il quale li disse che in ciò sarebbero d'accordo... Sta dunque tutta la speranza hora di concluderli nella tregua, senza laquale non si può far niente di buono. (Ubaldini, dép. du 12 septembre 1608.)

(2) « M. le prince Maurice ne se contente plus de dire son advis comme du passé, mais parle, presse et essaye de persuader a chacun que la trefve est la ruine de cet estat, que les Espagnols les veulent tromper ; et si la trefve est faite icy, que nostre Roy et le Roy d'Espagne se joindront en amitié ensemble et feront les mariages de leurs enfans. Ce qu'advenant, cette conjonction sera cause de la ruine de tous ceux de la religion que le seul moyen de l'empescher est de renouveler la guerre et rompre tout traité avec les

deur de Savoie demandaient à grands cris la guerre. Ils passaient pour être soutenus de Sully (1), et il est vrai que ce ministre l'aurait vue sans déplaisir, car il aimait les huguenots et voyait à la monarchie d'Espagne « les jambes « fortes et puissantes et le cœur extrêmement foible et « débile, et tout au contraire à notre empire françois les « extrémités destituées de puissance et de vertu, et le « corps d'icelles merveilleusement fort et vigoureux (2) ; » mais il se faisait peu d'illusions sur la chance qu'avaient ses vœux d'être exaucés :

« Je reconnois, écrivait-il, par les procédures de tous, que tous ne cherchent que le repos. Les uns y sont portés de la nécessité, les autres de l'inclination et du désir de vivre en oisiveté. Je ne sais si c'est éviter le mal, mais le temps nous l'apprendra peut-être, lorsque nous ne serons pas si dispos ni si bien munis pour le supporter. Pour moi, je me laisse aller au courant de l'eau, après avoir néanmoins dit mon avis fort franchement, selon ma coutume (3). »

Suivant la juste remarque d'Ubaldini, Sully aurait été plus puissant pour empêcher la guerre qu'il ne pouvait l'être pour empêcher la paix, car la guerre dépendait, dans une certaine mesure, de l'homme qui avait entre ses mains les finances et l'artillerie (4). Sentant son impuissance, il

ennemis. Car cela estant, Sa Majesté sera contraire par honneur et pour ne perdre ce qu'elle a mis icy, comme aussi pour empescher que le Roy d'Espagne ne s'accroisse de cet estat, de les secourir. » (Jeannin à Villeroy, 16 septembre 1608. *Nég.*, p. 393.)

(1) Villeroy mi disse in somma che il Re non si romperebbe con li Spagnuoli, benche qualchedanno lo desideri, accennando di Sogly. (Ubaldini, dép. du 12 septembre 1608.)

(2) Sully à Jeannin, 26 février 1608. *Nég.*, p. 280.

(3) Sully à Jeannin, 18 septembre 1608. *Nég.*, p. 419.

(4) Habbiam contrario Sogly il quale può assai, ma in dissuadere ai consigli pacifici egli dovrebbe havere minor forza che in dis-

se résignait au triomphe d'une politique dont il ne pouvait, d'ailleurs, méconnaître les avantages, et il le faisait de si bonne foi, qu'à l'occasion il écrivait des lettres aussi « vertes » que celles du roi son maître, pour blâmer les pratiques du prince d'Orange (1).

C'est qu'à cette époque et dans cette double question de la trêve et des mariages, Sully se voyait abandonné de tout le monde, même de Henri IV. Les autres ministres poussaient ce prince à donner au repos les dernières années de sa vie. Nul n'était plus ardent à ces conseils que le chancelier Brulart de Sillery, qui semblait, pour la première fois, avoir une opinion arrêtée. C'était un homme incapable de malices noires, mais qui, au dire de son maître, n'avait pas l'esprit fort et s'entendait mieux aux affaires de sa profession qu'au latin, dont, quoique chef de la magistrature française, il ne savait pas le premier mot. Affable et doux dans la conversation, mais d'une sincérité plus que douteuse, impénétrable même au roi, habile surtout dans l'art de s'assurer des honneurs et des biens, et de ne les hasarder légèrement pour autrui, non plus que sa personne, il se conduisait plutôt par une sorte de dextérité étudiée que par la connaissance des choses ; il tenait pour sage quiconque se pliait aux faits, et lui-même il prêchait d'exemple. Il avait débuté par servir les intérêts de Ga-

suadere quelli della guerra, laquale non si puol fare senza lui. Egli ai giorni passati contradì al Re la guerra di Fiandra e voleva sostenere che doveva il Re procurarne la pace e la guerra. Prevalse Villeroy et il cancelliere : quali sendo anche uniti in voler questo parentado di Don Carlo quando vi sia sicurezza, e non l'oblighi il Re a cosa alcuna, si può sperare che potrebbero prevalere. (Ubaldini, dép. du 22 octobre 1608.)

(1) Villeroy à Jeannin 23 octobre 1608. *Nég.*, p. 463

brielle, autour de qui se groupaient tous les ennemis de l'Espagne; Gabrielle morte, il avait tourné avec le vent de la fortune, il était devenu tout Espagnol, et recommandait fort les mariages (1).

A vrai dire, c'était moins sa propre pensée qu'il suivait, en cette occasion, que celle de Villeroy, jadis son protecteur (2), placé au-dessous de lui dans la hiérarchie, puisque la charge de chancelier était la première du royaume, mais dont la nature, par bien des endroits semblable à la sienne, et incontestablement supérieure, l'attirait et lui imposait (3).

(1) Sully, *Œcon. Roy*, t. II, passim.

Richelieu parle aussi de Sillery avec quelque dédain : « Bien qu'il eût de bonnes parties, qu'il eût beaucoup d'expérience et qu'il ne manquât pas d'esprit et d'adresse aux affaires de cour, il avoit ce malheur qu'il n'étoit pas cru entier en sa charge. » (*Histoire de la mère et du fils*, t. I, p. 27.) — Et ailleurs : ... « Sa coutume de ne jamais pousser une affaire jusqu'au bout. » (*Ibid.*, I, p. 189.)

« Egli (Sillery) come tant'altre volte mi ha pur detto che piutosto che rompere con Spagna dovrebbe il re lasciare gl' Olandesi et accettare il partito dell' investitura con la magior parte e sicurezza che è possibile d'havere della separatione della Fiandra, e mi ha voluto persuadere a sperarlo. » Ubaldini, dép. du 11 novembre 1608.) — Voy. encore : *Rel. ven.* d'Angelo Badoer, France, 1603-1605, t. I, p. 120, et de Pietro Priuli, 1605-1608. France, t. I, p. 229.

(2) Villeroy avait tiré Sillery du parlement pour l'envoyer ambassadeur en Suisse, d'où il le fit plus tard revenir pour le pousser au poste de chancelier. (*Mém.* de Fontenay-Mareuil, p. 128. — Coll. Michaud, 2e série, t. V.)

(3) Sillery è stato portato sempre da Villeroy come creatura sua dipendente, per abbattere M. di Metz, che conoscendo il proprio merito e valore, mai ha voluto dipendere da lui, ma M. di Sillery, sebbene ora avanzato in dignità ad esso Villeroy, si contenta dipendere tuttavia da lui in maniera che mai si oppone alle sue opinioni e disegni, sicche parla sempre con lo spirito del Villeroy con il quale non solo si conforma di volontà, ma anco di natura e di altre qualità. (*Rel. ven.* di Angelo Badoer, p. 120.)

D'un esprit plus ingénieux qu'élevé, plus souple que hardi, mais qui ne manquait ni de vivacité ni de promptitude, Villeroy lui ressemblait encore par l'expérience qu'il avait des affaires et par la versatilité de sa conduite. On l'accusait d'avoir voulu, aux derniers jours de la Ligue, « nager tant qu'il pourroit entre deux eaux, et vivre comme neutre entre les deux partis (1). » Il s'était fait acheter très-cher, et, bon catholique, témoignant à tout propos de son horreur pour les réformés, il avait su se faire des amis dans leur camp et même y marier son fils (2). A peine rallié, il avait repris la charge de secrétaire d'État, qu'il exerçait déjà sous le règne de Henri III, et si les souvenirs du passé lui créaient des obstacles, lui ôtaient la confiance des vieux serviteurs du roi, le contraignaient à parler peu et à dissimuler souvent, à tromper même (3), il n'en avait pas moins gagné les bonnes grâces de son nouveau maître.

A tout prendre, il les méritait. Il ne sacrifiait pas, quoiqu'on l'en ait accusé, les intérêts de l'État aux siens (4) ; il menait de front les uns et les autres : « Il croit, disait Henri IV, que mes affaires sont les siennes, et y apporte la même passion qu'un autre en travaillant à sa vigne (5). » C'était tout ce que demandait un prince toujours prêt à « payer l'écot, » pourvu que la collation qu'on lui servait fût à son goût (6). Dans cet ancien ligueur qui de sa vie

(1) Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. I, p. 438.

(2) Sully, *Œcon. Roy*, t. I, ch. XLIII, p. 125.

(3) *Relaz. ven.* di Pietro Duodo, 1598. — Rec. d'Alberi, collect. de l'Archivio storico italiano, t. XV, append., p. 189.

(4) *Rel. ven.* d'Angelo Badoer, p. 119.

(5) Notice sur Villeroy, en tête des *Mémoires de Villeroy*, collect. Petitot, 1re série, t. XI.

(6) Lestoile, Sully, etc.

« n'osa entreprendre d'opiner en un conseil, ni de parler en public (1), » le roi reconnaissait une grande routine dans les affaires et une connaissance entière de celles qui s'étaient faites de son temps, beaucoup d'ordre dans l'administration de sa charge, un cœur généreux qui savait reconnaître le mérite même de ses ennemis, une habileté qui paraissait dans son silence, un art réel de temporiser et de s'attendre aux fautes d'autrui qui lui faisait pardonner l'extrême satisfaction qu'il avait de soi, la hauteur de son langage et l'irritation qu'il marquait aux adversaires de ses opinions (2). Mais son principal mérite, aux yeux du roi, ce fut sa politique toujours française : « Il ne pouvoit compatir avec les Espagnols, lesquels il tenoit auteurs et cause de la ruine du parti catholique et de la France (3). » Dans ses dépêches, on l'a vu, il qualifiait la conduite de l'Espagne avec une rare véhémence. C'est pourquoi lorsqu'il sembla incliner aux mariages espagnols, il amena sans trop de peine Henri IV à les envisager avec plus de faveur. Plutôt par nécessité que par goût, Jeannin parlait dans le même sens ; poursuivi, ainsi que Villeroy, par la calomnie, il croyait se devoir défendre, quelquefois auprès de Villeroy lui-même (4), et ce ministre, que l'expérience avait rendu impassible, dut sourire avec une mélancolique finesse de voir si peu de philosophie chez un si grave magistrat.

Cependant Henri IV hésitait encore à rompre ses alliances protestantes pour se rapprocher de l'Espagne. De là cette

(1) Sully, *Œcon. Roy.*, t. II, ch. ccix, p. 409.
(2) Sully, *Œcon. Roy.*, t. II, ch. cxci, p. 289.
(3) Villeroy, *Mémoires d'Etat*, t. III, p. 108.
(4) Jeannin à Villeroy, 16 septembre 1608. *Nég.*, p. 412.

duplicité dont il couvrait son embarras. Il avouait à ses familiers que « la nécessité qui est la loi du temps, lui faisait dire ores une chose, ores l'autre (1). » Personne ne le trouvait mauvais, car telle était alors, en tout pays, la règle de la politique. Si, pour l'avoir pratiquée, il nous paraît inexcusable, c'est qu'il en sentait le déshonneur ; c'est qu'il se vantait de « jouer franc jeu, cartes sur table. » Depuis qu'il négociait la trève, il faisait dire à Don Pedro par Ubaldini que, si l'on avait fait aux Hollandais de belles conditions, c'était « par artifice, » pour les décider à recommencer la guerre, vers laquelle ils n'étaient que trop portés (2). « Le seul moyen de les perdre, ajoutait-il, c'est le traité de trève (3). » Ces paroles, si elles étaient véritables, montrent qu'il trahissait les États ; si

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. X p. 521.

(2) Io dissi a sua Maestà che si doleva D. Pietro che havesse il pres. Giannino in questa materia fatta una proposta alli stati per laquale si mostrava S. M. troppo partiale degl' Olandesi e nemica delli Spagnuoli. Egli parlava delle conditioni della tregua con magior vantaggio delli stati, al che il Re risposemi che quella risposta fu un artificio del Giannino per tirare li stati a prestare orecchio al trattato di tregua, essendosi essi, per la rottura del trattato di pace. acerbamente commossi e gridando a gran voci la guerra, e che il seguito del negotio mostrerà che S. M. non vuole dall' una parte nè dall' altra se non la ragione conforme a punti sopradetti e che io dica pur liberamente a D. Pietro che S. M. è risolutissima di abandonare li stati, quando si ostinino in questa pretentione di sovranità (Ubaldini, dép. du 17 septembre 1608).

(3) Mi disse in ultimo che sperava che questa tregua si concluderebbe Onde si potrebbero fare i due primi sponsali senza difficoltà, e che si aprirebbe per la via a molte altre pratiche per il commun bene della cristianità, che io esortassi Dom Pietro a facilitare per quel che io potevo questo trattato di tregua e che io lo persuadessi a vedere che questa era solo la strada per rovinare gli Olandesi e che doveva il Re cattolico lasciarsi andare in qualche punto dove non si tocca la sostanza. (Ubaldini, dép. du 30 septembre 1608.)

elles étaient mensongères, qu'il jouait l'Espagne. Il ignorait, et craignait par conséquent, la portée des résolutions qu'il avait prises ou qu'il allait prendre. Autour de lui, on se perdait en conjectures sur ses desseins. Le P. Cotton écrivait au cardinal Borghese que le roi voulait sincèrement, ardemment les mariages. Mais, suivant Ubaldini, ses pensées n'étaient pas bien connues du confesseur : « Il ne « sait pas, écrivait le nonce, les démêler comme il faudrait. « Sa Majesté ne veut des mariages que pour détacher la « Flandre de l'Espagne ; en d'autres termes il les déteste, « et craint qu'ils ne le rendent suspect à tous les princes « hérétiques (1). »

S'il fallait juger des choses par l'événement, Ubaldini aurait mieux lu dans l'esprit de Henri IV que ne faisait le pénétrant jésuite : un an plus tard, en effet, la guerre était résolue contre l'Espagne. Mais, dans l'intervalle, une occasion favorable s'était offerte, par la succession devenue vacante de Clèves et de Juliers, et la protection accordée à la princesse de Condé par les Espagnols, qui l'avaient reçue à Bruxelles, était pour la scandaleuse passion du vieux roi une injure qu'il devait venger dans le sang. En l'année 1608, et au mois de septembre, Cotton pénétrait bien les pensées de son royal pénitent, et, sans le vouloir, Ubaldini contredit ses propres accusations en reconnaissant

(1) L'avviso che vossignoria illustrissima ha che il Re desideri questi sponsali esce dal P. Cotone, il quale non sa più a dentro li pensieri di sua Maestà, nè li distingue, quanto bisogna... In altri termini piutosto gli abborrisce (les mariages), temendo che lo renderebbero sospetto a tutti li prencipi eretici, l'amicitia de' quali egli non può più perdere, mentre n'è sicuro di Spagna per il timore che egli ha degli Ugonotti del suo regno, ai quali, con ogni poca occasione se havessero quella di fuori farebbero gran moto (Ubaldini, dép. du 30 septembre 1608.)

que Henri IV subordonnait les mariages à la conclusion de la trève, à laquelle il ne se prêtait, après l'avoir combattue, que pour marier ses enfants (1). Il aurait mis fin à ses hésitations, si le conseil de Madrid avait accepté des conditions raisonnables; mais il y avait un degré de complaisance que le roi très-chrétien ne pouvait franchir. Les députés des archiducs agréaient les clauses de la trève, telles qu'il les proposait (2), et donnaient à entendre que l'Espagne, si elle ne les ratifiait, du moins fermerait les yeux (3). Ubaldini tenait pour accordée cette concession de pure forme; toutefois, Don Pedro refusait de la conseiller à Madrid. On était au 8 septembre, et, le 30, les négociateurs se devaient séparer, si rien n'était conclu. Pour éviter une rupture, Henri IV mit de côté tout ressentiment et accorda à l'ambassadeur espagnol une audience dont celui-ci sortit très-content. Le roi avait bien voulu reconnaître, quoiqu'il ne le pensât point, que les États avaient tort, que leurs demandes étaient impertinentes et injustes;

(1) Se si fa la tregua, si puol sperare con assai ragione che si concluderanno (les mariages), e che saranno da S. M desiderati, perchè haverà speranza che restino le cose di Fiandra in questi termini, fino a tanto che o l'età de' figlioli o qualche accidente che puol portare il tempo tolga via quelle difficoltà che paiono oggi a S. M. per la sua sicurezza insuperabili. (Ubaldini, dép. du 30 septembre 1608.)

(2) Jeannin au roi, 16 septembre 1608. *Nég.*, p. 410.

(3) Io ho visto per la lettera del pres. Giannino che l'arciduca accettarebbe volentieri la tregua con le conditioni che propone il Re, ma non vuol promettere che il Re di Spagna lo ratificherà per scrittura, ma si bene che quanto all' effetto l'approverà, e che gl' Olandesi non si voglino contentare di questo, ma vogliono espressa la confermatione di Spagna. Se questo è vero, non dovranno li Spagnuoli lasciar di fare la tregua, perchè alla fine il ratificare o tacitamente o espressamente quando intendino osservarla, non importino alla sostanza. (Ubaldini, dép. du 17 septembre 1608.)

il rappelait seulement que si des conditions acceptées par les archiducs étaient rejetées par l'Espagne, il ne pourrait abandonner les Hollandais (1).

Transmises par Don Pedro au conseil de Madrid, ces paroles y furent prises pour une marque de faiblesse, et l'arrogance espagnole s'en augmenta. Le président Richardot, négociateur pour les archiducs, reçut ses dernières instructions, qui étaient que l'Espagne accorderait le point en suspens seulement dans le cas où les États rétabliraient, par un article du traité, le libre exercice de la religion catholique (2). Les négociations furent donc interrompues, et les plénipotentiaires flamands se retirèrent à Bruxelles. Si l'on continua de discuter, ce fut par correspondance, c'est-à-dire avec une infinie lenteur : « Ce sont gens si dif-« ficiles, écrivait Jeannin à cette époque, qu'encore que « nous voyons bien qu'ils ne craignent rien tant que de « rompre, on ne peut toutefois rien tirer d'eux, et faut « perdre un mois de temps pour gagner un mot ou une « syllabe (3). »

Jamais peut-être, depuis le commencement des négo-

(1) Pare a S. M. che gl' Olandesi si debbano acquistare e fare la tregua, e che però non cessarà di farne con loro ogn' ufficio e che se essi non si sodisfaranno di queste conditioni, giudicherà S. M. che habbiano il torto, e protestarà d'abandonarli, come farà, ma che dall' altra banda, se l'arciduca e li Spagnuoli si ritirano da questi punti come non potrà S. M. darli ragione, cosi col rinovarsi la guerra, non potrà lasciar li stati et abbandonarli (*Ibid.*) — Hebbe D. Pietro trattando col re di queste materie molta sodisfatione da sua Maestà et è restato in questa ultima audienza più contento che mai, havendole S. M. chiaramente detto che erano le domande delli stati impertinenti et ingiuste e che havevano torto, ma che non si deve sperare per questo che rompendosi il trattato, debba S. M. abbandonarli. (Ubaldini, dép. du 30 septembre 1608.)

(2) Jeannin à Henri IV. 16 septembre 1608. *Nég*., p. 411.

(3) *Id.*, 11 octobre 1608. *Nég.*, p. 440.

ciations, les dangers d'une rupture et d'une guerre formidable n'avaient paru plus imminents. Ubaldini les représenta si vivement à Don Pedro, qu'il obtint de lui qu'en les signalant à sa cour, il demandât des ordres, et fît auprès de Henri IV une démarche conciliante. Don Pedro, étant entré dans ces vues, fut autorisé à se présenter à l'audience royale. Là, d'un air de modestie et de respect dont il n'avait pas l'habitude, il proposa formellement le mariage de Mme Chrétienne avec l'infant Don Carlos, qui recevrait l'investiture des Flandres. Il descendit jusqu'à repousser les accusations dont l'Espagne était l'objet, il assura que l'esprit de Sa Majesté Catholique était loin de toute tromperie, et qu'elle avait sincèrement le désir de nouer avec Henri IV des liens de parenté et d'amitié, non pour joindre la Hollande à ses États, comme on paraissait le soupçonner, mais pour que ces provinces réunies restassent le domaine de Don Carlos et d'une fille de France, après la mort de l'archiduc. L'Espagne, par l'organe de son ambassadeur, s'humilia jusqu'à offrir des gages de sa sincérité et de sa parole, avouant par là, en quelque sorte, qu'on pouvait avoir sujet de n'y pas ajouter foi. Rien n'empêcherait, dit Don Pedro, de mettre aux mains d'un tiers les acquisitions qui se feraient dans les Flandres, jusqu'à ce que l'âge des jeunes princes permît de les unir (1). Ce tiers pourrait être le pape, et il ne manquerait pas d'autres moyens de prouver à Sa Majesté que l'Espagne agissait avec une entière bonne foi. Enfin, Don Pedro avait mission d'annoncer son prochain retour à Madrid. Don Inigo de Cardenas, qui devait le remplacer, mais avec le titre d'ambassadeur ordi-

(1) Villeroy à Jeannin, 4 novembre 1608, *Nég.*, p. 464.

naire, serait muni de pouvoirs suffisants pour continuer les négociations à Paris, tandis qu'elles seraient poursuivies avec non moins de zèle à Madrid, et même à Rome, où l'on prendrait le pape pour arbitre des principales difficultés (1).

(1) Ho procurato che egli stesso (D. Pedro) parlasse al Re e gli proponesse il parentado di D. Carlo coll'investitura della Fiandra. L'ha fatto D. Pietro molto bene e con termini pieni di modestia, di sincerità e di rispetto verso il Re, attestandoli con grand'efficacia essere la mente del suo Re lontana da ogni inganno in mostrar desiderio di parentela e di amicitia con S. M.; propone egli il parentado di D. Carlo, non perchè il Re cattolico guadagni con questo mezzo l'Olanda, e per giungerla agli altri stati e regni suoi come S. M. X^ma^ sospetta, ma perchè insieme col resto della Fiandra resti ella soggetta a D. Carlo et ad una figliola di S. M. dopo la morte dell'arciduca; che non mancavano modi per assicurare di questo S. M.; che si potrebbero per esempio mettere in mano di un terzo gl'acquisti che si facessero in Fiandra finche havessero effetto con l'età de' figli questi sponsali. Che questo terzo potrebbe essere il papa, che ci erano come questa molte altre cause e vie per cautelare S. M. laquale si poteva senza questo assicurare che si trattava seco con buona fede. E che il Re cattolico non voleva in modo alcuno ingannarlo nè haveva qui altro fine che il servitio di Dio con la rovina e depressione de gl'eretici e con una vera e perpetua unione e concordia con S. M. X^ma^, dalla qual concordia poteva più che da altra causa dipendere la propagatione della religione cattolica e la pace e sicurezza pubblica del cristianesimo. Ricevette il Re questo ragionamento molto bene e rispose a D. Pietro con grandissima dolcezza, non negando però il sospetto suo, e rimostrandoli che molto meglio poteva seguire quello che egli diceva, se si fusse fatta la pace et la tregua di Fiandra che con la guerra.... Gli soggiunse D. Pietro che non sollecitava S. M. di risposta quando ella havesse difficoltà, che non si potesse così presto risolvere e che bisognava che egli se ne tornasse in Spagna. Che poteva in ogni modo tenersi viva questa prattica col mezzo degl'ambasciatori ordinarii e far nell' istesso tempo trattare a Roma de' medesimi con sua santità la quale haverebbe potuto con la sua autorità e neutralità esser arbitra di tutto e sopire le maggiori difficoltà, il che tutto udì volentieri. È stata questa prattica di D. Pietro molto a proposito, perchè il re ha stimato grandemente che egli si sia aperto tant'oltre il parlare di parentado, e si è disingannato dell' opinione che haveva che D. Pietro non fusse

L'Espagne s'étudiait visiblement à paraître conciliante : le rappel même de Don Pedro, qu'Ubaldini redoutait comme le signal d'une rupture, fut indéfiniment ajourné. Par bienveillance naturelle autant que par politique, Henri IV ayant oublié ses griefs et fait bon accueil à un ambassadeur qui semblait, en changeant de ton, reconnaître ses torts, celui-ci demeura à Paris plusieurs mois encore. Vers la fin de l'année, il annonçait même son dessein de ne partir qu'après la conclusion de l'affaire des Flandres, et peut-être de rester encore, si le roi en marquait le désir (1).

Dans le même temps, Ubaldini tentait d'amener à ses vues, et, si l'on peut dire, de prendre au piége le prudent Villeroy. — Croyez-vous, lui dit un jour le nonce, que les Hollandais pourraient, sans l'aide du roi, résister à l'Espagne ? — A une question ainsi posée, la politique exigeait que Villeroy répondît par l'affirmative, quoiqu'il eût des doutes à cet égard. — Eh bien, reprit Ubaldini, sur la seule promesse qu'ils ne seront point aidés, l'Espagne fera volontiers le mariage de Don Carlos, car ce jeune prince sera en âge de défendre son royaume avant que les Hollandais soient soumis. — L'attaque était habile ; la riposte ne

venuto per altro che per metterlo in gelosia de' loro nemici. E benchè io speri poco la conclusione di questi sponsali, spero però bene che questo procedere di D. Pietro farà andare il Re più ritenuto a promettere agiuto agl' Olandesi e rompere affatto con Spagna (Ubaldini, Dép. du 14 octobre 1608).

(1) Giunse anche un motto della sua partenza dicendo che terminato il negotio della Fiandra, *non li facendo S. M. saper altro*, se ne sarebbe tornato in Spagna, e che intanto arrivarebbe qui l'ambasciatore D. Innico che in ogni tempo si potrebbe trattare. Espose D. Pietro tutto questo con gran termine di modestia e dolcezza, onde fu corrispondente la dolcezza del Re nel rispondere il quale lasciando da parte il puntiglio altre volte preso sopra l'haver proposto il parentado. (Ubaldini, dép. du 9 décembre 1608.)

le fut pas moins : — Si le mariage devait se conclure, dit Villeroy, je conseillerais à Sa Majesté de joindre ses armes à celles de l'Espagne, plutôt que de rester neutre ; car le roi serait, par le seul fait de cette alliance, si odieux et si suspect aux hérétiques et aux États, que pour ne pas recevoir de dommage d'eux, son intérêt serait de les affaiblir autant qu'il le pourrait. Mais s'il voulait rester neutre, il aurait plus d'avantage à ne point donner sa fille et à attendre l'issue de la lutte, sans qu'aucun des belligérants eût sujet de se plaindre de lui. — Le nonce, pour le moment, ne demandait pas autre chose. Il feignit donc de voir dans ces paroles une sorte d'engagement à observer la neutralité ; il assura Villeroy que les Espagnols seraient très-contents si Sa Majesté se tenait à des résolutions si saintes et si honorables, et que le pape, sans l'importuner plus longtemps des mariages, lui donnerait mille bénédictions (1). — En

(1) Io ho questa mattina parlato lungamente con il sig. di Villeroy, il quale mi ha confessato trovarsi hoggi il Re in una gran perplessione, insieme col suo consiglio circa il pigliar risolutione in queste materie, vedendo che nell'agiutare gl' Olandesi o nel collegarsi col Re di Spagna contro di loro o con lo star neutrale corre molti pericoli. Nel primo caso, di rompere la guerra contro Spagna, nel secondo di farsi nemico a tutti li potentati i quali facendo spalla agl' Ugonotti di Francia, gli turbariano di nuovo il regno, nel terzo di lasciar impadronirsi li Spagnuoli d'Olanda e temer poi ogni giorno la sua potenza contro laquale haverebbe la Francia poco difesa. che in tanta dubietà haverebbe il Re maturato molto bene la deliberatione, ma che prima di risolversi voleva aspettare il fine della negotiatione del pres. Giannini il quale ancora travagliava valorosamente per la tregua benchè con poca speranza. Io discorsi seco di molti partiti con li quali si potrebbe a mio parere assicurare il Re che l'investitura di Fiandra haverebbe effetto, nè ritornarebbero più quei paesi alla Spagna. Questo è lo scoglio che rompe tutto. ma a tutto egli replicò di maniera che io mi accorgo che il loro timore in questa

réalité, Ubaldini était moins rassuré qu'il ne voulait le paraître. Dans ses dépêches confidentielles au cardinal Borghese, il avouait que le langage de Villeroy lui avait paru plein de doutes, d'hésitations; qu'il était clair qu'à Paris l'on attendait conseil du temps et que tout y était sujet d'inquiétudes (1).

parte è invincibile. Gli addomandai se egli credeva che senza l'agiuto di Francia potessero gl' Olandesi lungo tempo resistere a Spagnuoli e rispondendomi egli che si, io soggiunsi che con la sola promessa del Re di non agiutare li stati si contentarebbero li Spagnuoli di fare il parentado di D. Carlo, il quale sarebbe in età di consumare il matrimonio e difendere le sue ragioni avanti che fossero soggiogati gl' Olandesi. In replicare a questo egli usci a dirmi che facendosi il parentado consigliarebbe piutosto il Re a giunger l'armi contro gl' Olandesi che a star neutrale, perchè fatto il parentado, sarebbe tanto sospetto et odioso agli stati et agl'altri eretici che per ricever danno da loro bisognarebbe procurare di debilitarli più che si potesse. Che se il Re si risolvesse ad esser neutrale, più utile stimarebbe il non fare parentado con Spagna, a star a vedere senza esser sospetto a nessuna delle parti in pace la guerra loro. Soggiunsi a questo che restarebbero molto contenti li Spagnuoli del Re se S. M. si risolvesse a si sante et honorate risolutioni di non agiutare più li stati, e che io l'assicuravo che basterebbe a sua santità haver cavato solo questo frutto del travaglio di queste pratiche e ne darebbe a S. M. mille beneditioni, non importunarebbe altrimenti di parentado, e se potesse senza essi conseguire l'intento che si pretende, cioè l'unione di queste due corone, e la conservatione della pace di Vervins, la quale non potrà durare se continuarà il Re a proteggere gl' Olandesi; soggiunse egli che stimava più facile a far risolvere il Re a questa neutralità che a fare il parentado per hora. (Ubaldini, Dép. du 14 octobre 1608.)

(1) In sostanza il suo ragionamento è stato pieno di dubietà e di sospensione, rappresentando molto bene che aspettano consiglio dal tempo e che le cose presenti sono piene d'angustie da tutte le bande..... Benchè io speri poco la conclusione di questi sponsali, spero però bene che questo procedere di Dom Pietro farà andare il Re più ritenuto a promettere aguito agl' Olandesi et a rompere affatto con Spagna (Ubaldini. Dép. du 14 octobre 1608.)

Pour modifier ces dispositions de la cour de France, il eût fallu que Don Pedro, entrant tout à fait dans son nouveau personnage, se montrât conciliant au fond, comme il l'avait été dans la forme. Mais n'ayant fait qu'à contre-cœur une démarche qu'il jugeait humiliante, il alléguait les ordres reçus pour exiger que le roi s'obligeât à la réunion des États rebelles, et pour subordonner l'investiture à leur soumission préalable. Or, « ces deux points gâtaient tout, écrit Ubaldini, rien qu'à les proposer (1). »

C'était donc une campagne à recommencer : l'infatigable nonce ne s'y épargna pas. A force de tourmenter Don Pedro, il lui arracha le secret de l'Espagne. On prétendait, dans ce pays, que le roi de France avait promis au pape la soumission des Hollandais, et que le pape l'avait « offerte » à Sa Majesté Catholique. Ubaldini protesta énergiquement contre cette assertion : Sa Sainteté pensait, au contraire, que le mariage de Mme Chrétienne serait le vrai moyen de ramener les Hollandais à l'obéissance, et elle n'en pouvait dire davantage, puisque jamais son nonce n'avait tiré autre chose du roi ni de ses ministres. Don Pedro crut-il ces paroles véritables, ou plutôt, comme le suppose Ubaldini, avec plus de pénétration que d'amour-propre, craignit-il de voir l'archiduc, fatigué de la guerre, s'accorder avec les États, sans égard aux volontés et conditions de l'Espagne ? Quel que fût son motif, il finit par se rendre. Il pria le

(1) Quel che più mi travaglia è il vedere che quando verremo più alle strette, metterà D. Pietro che si obblighi S. M. alla riunione delli stati ribelli e vorrà che sia investitura conditionata e che non habbia effetto se non in caso che tornino gl'Olandesi ad obedienza l'uno e l'altro de' quali punti guastano tutto col solo proporli. Io l'ho detto chiaramente a D. Pietro et egli lo conosce. (Ubaldini, Dép. du 22 octobre 1608.)

nonce de seconder ses efforts, en écrivant lui-même à la cour de Madrid, et, à partir de ce jour, il parut sincèrement zélé pour un prompt accord entre les deux couronnes (1).

Moins tardif, ce changement aurait pu produire de bons effets ; mais, à cette heure même, arrivait à Paris une nouvelle grave, qui montrait combien l'Espagne était peu résignée à la perte des Flandres, et quel état on devait faire de ses promesses. C'était l'usage que chaque nation chrétienne fît choix, dans le Sacré-Collége, d'un protecteur

(1) E perchè mi dice che hanno in Spagna impressione che habbia questo Re promesso a sua santità questa soggiogatione degl' Olandesi, e che l'habbia sua Beatitudine offerta al suo Re, io l'ho molto ben chiarito di quest' inganno e fattoli toccar con mani che non ha S. B. trattato di questo in altri termini, se non che questo parentado sarebbe la vera strada di ridurre ad ubbedienza gl' Olandesi, nè poteva S. B. dire di vantaggio, non havendo io da S. M. nè da suoi ministri cavato altro. Ha volsuto D. Pietro che ne scriva in Spagna al Re,... e che io l'insinui alcuna cosa che li è parsa a proposito. Io glie l'ho detto che non hanno a far molto caso del promettere o no questo Re l'assistenza contro li stati che considerino se li mette contro e conforme all' interesse se n'assicurino, perche quando non gli mette conto sarebbero vane le promesse e l'obbligationi che tutto il punto sta che si assicuri il Re che si separi la Spagna dalla Fiandra, che se essi l'assicurano di questo, non devono dubitare che egli mantenga gl' Olandesi, i quali circonscritta la gelosia di Spagna devono essere inimici suoi e fautori di quest' eretici, male intestino di questo regno. Egli mi ha confessato dopo questi discorsi che veramente in Spagna non si devono curare di questa promessa, e per ogni ragione deve il suo Re concludere questo partito, assicurandosi della Francia, et uscendosi dalla Fiandra con accomodare un figlio che senza esser provisto darà un giorno alla Spagna de' pensieri e con finire in pochi giorni la guerra di Fiandra la quale altrimenti sarà immortale e consumerà i tesori et i sudditi di S. M. Cattolica, la quale è in perpetua necessità per questo rispetto. Esso ha scritto gran parte di queste cose al Re et al duca di Lerma e mi ha mostrate le minute, e come egli crede che hanno da fare molto frutto in Spagna, cosi lo credo anch' io, il quale non ho piu visto quest' huomo si affettionato e risoluto a questo negotio come hora. (Ubaldini, Dép. du 22 octobre 1608.)

auprès du Souverain-Pontife. Le cardinal Borghese venait d'être nommé par l'Espagne protecteur des Flandres, et recevait, à ce titre, une forte pension. Le dessein était manifeste de détacher ainsi la France du Vatican. Brèves, en annonçant cette nouvelle au roi, lui en signalait la portée :

« En somme, Sire, toute cette maison se jettera peu à peu dans les bras du roi d'Espagne, qui, ayant connu leur grande avarice, les gagne pied à pied. Il n'y a nul doute que ledit roi d'Espagne et son conseil jugent bien qu'ils ne peuvent avoir avantage, s'assurer en Flandre ni conserver ce qu'il possède, sans bien et soigneusement garder ce qu'il a en Italie. Il ne se peut faire avec plus d'assurance que d'avoir les papes à sa dévotion ; pour y parvenir, il donne et enrichit les proches des papes, et par ce moyen fortifie ses affaires et laisse ses États en repos (1). »

Henri IV fut pris d'une colère que partagea toute la cour. On y accusait Don Pedro d'être cause de tant d'embarras par son caractère « plus subtil que grossier, mais beaucoup plus glorieux que sage (2). » Il faisait, disait-on, un tel ombrage aux Anglais et aux Provinces-Unies, qu'on n'aboutirait à rien, tant qu'il serait à Paris. On parlait sérieusement de le renvoyer hors de France, pour dissiper les soupçons, s'il ne partait assez tôt (3). C'était assurément donner trop d'importance à sa personne : il ne faisait qu'obéir, et n'avait d'autre tort que de ne pas dissimuler par l'agrément de ses manières la maladresse d'une politique qui croyait consoler la morgue castillane de la nécessité de céder, en retardant par mille irritants délais

(1) Brèves, Dép. du 16 octobre 1608.

(2) Villeroy à Jeannin, 23 octobre 1608. *Nég.*, p. 463.

(3) Villeroy à Jeannin. 4 novembre 1608. *Nég.*, p. 461. — Jeannin à Henri IV, 30 novembre 1608. *Nég.*, p. 487.

son inévitable défaite. Ce n'était pas la faute de Don Pedro si le cardinal Borghese était protecteur des Flandres, et tous les ombrages des Hollandais ne pouvaient devenir, Jeannin l'avoue, un obstacle sérieux à la conclusion de la trève.

Le seul qu'on eût à craindre, c'était la tentation qui pouvait venir à Henri IV, rendu à ses vieilles haines, de reprendre ses précédents projets. Maurice d'Orange saisissait habilement cette occasion inespérée de l'entraîner dans une nouvelle guerre. Il lui envoyait un certain Lambert, chargé de lui représenter que tel était son intérêt, conforme à celui des Provinces-Unies, et qu'il ne devait pas ajouter foi aux rapports de Jeannin, qui, en contrariant le sentiment public, s'était fait, à La Haye, nombre d'ennemis. Un instant, le Béarnais fut ébranlé ; mais ses conseillers le retinrent sur la pente. Villeroy plaida la cause de la paix avec chaleur et obtint que le président ne serait pas condamné sans être entendu. Celui-ci, par ses sages dépêches, ramena si complètement Henri IV, qu'il reçut bientôt l'ordre formel de continuer comme il avait commencé. C'est alors que le roi écrivit à Maurice l'éloquente lettre qu'on a souvent citée, une des plus belles que nous ayons dans notre langue (1).

(1) « Et encore que je vous ay représenté les beaux discours de Lambert et ay monstré desirer estre esclaircy par vous de la vérité, voire qu'ils nous ayent aucunement ebranlez et traversé l'esprit, pour cela nous n'y avons enfin adjousté foy. » (Villeroy à Jeannin, 4 novembre 1608. *Nég.*, p. 474). Voyez encore les lettres de Jeannin à Villeroy, 22 octobre 1608. *Nég.*, p. 459 ; de Puysieux à Jeannin, 2 novembre 1608. *Nég.*, p. 461 ; de Villeroy à Jeannin, 4 novembre 1608. *Nég.*, p. 474. — de Henri IV à Jeannin, même date. *Nég.*, p. 473. — de Henri IV à Maurice, 23 oct. 1608. *Nég.*, p. 464.

Il est remarquable, au reste, que toutes les difficultés qui survenaient presque chaque jour ne nuisirent jamais qu'aux mariages. Les négociations de la trève étaient si nécessaires, les États et l'Espagne avaient visiblement un tel besoin de repos, qu'au lendemain des plus grandes colères et des plus formels projets de rupture, les plénipotentiaires reprenaient leurs conférences sur les mêmes bases qu'auparavant. Mais pour les mariages, les obstacles renaissaient comme d'eux-mêmes. On voyait bien que pour décider Henri IV, il faudrait lui offrir des avantages considérables et assurés (1). La plupart de ses ministres le conjuraient « avec une véhémence incroyable, » d'exiger, comme condition de tout accord, que les Espagnols abandonnassent les Flandres, et de n'admettre ni l'investiture, ni la « substitution perpétuelle, » c'est-à-dire l'exclusion à jamais de tout prince qui serait ou deviendrait roi d'Espagne, ni le serment des populations flamandes, ni aucun autre expédient : « J'ai la même crainte que vous, écrivait « Villeroy à Jeannin, c'est que les Espagnols refusent « d'exécuter ce que les archiducs ont promis faire de leur « part, quand il sera question de fondre la cloche, car, « en vérité ce sont des trompeurs et glorieux qui croyent « que tout leur est dû (2). »

Aux avis des ministres français s'ajoutaient les protestations des princes étrangers et les propos des hérétiques de tout pays. « C'est une chose terrible, écrivait Ubaldini, que

(1) Ma benche gl' Olandesi faccino il peggio che sanno, io non crederò che sia il Re per abbandonarli, se il partito di Spagna non sarà per lui molto grosso e sicuro. (Ubaldini, 11 novembre 1608).

(2) Villeroy à Jeannin, 19 novembre 1608. *Neg.*, p. 177.

« cette affaire des mariages rencontre l'opposition de « tous les princes de la chrétienté qui voient leur gran- « deur et leur sécurité dans la désunion de ces deux cou- « ronnes (1). » Les réformés de France annonçaient la résolution prise dans leur dernière assemblée d'amener des secours aux États, si le roi les abandonnait; et ceux des Provinces-Unies disaient que le nonce du pape et les jésuites étaient les auteurs de tous les conseils qui prévalaient à Paris (2). Ces bruits offensaient Henri IV; il s'en prenait à la malice et à l'ingratitude de ceux qui osaient les répandre (3); mais en même temps il se plaignait du Souverain-Pontife, plus Espagnol que Français, disait-il, par une préférence d'autant plus injuste, que la couronne de France avait toujours déployé beaucoup de zèle pour la religion catholique, et que, récemment encore, le roi marquait son dessein de faire un de ses fils cardinal et de l'envoyer à Rome, pour y établir sa résidence, pour y faire la cour plus riche et plus belle (4).

(1) È gran cosa che questo negotio de' sponsali habbia contrarii tutti li prencipi della cristianità i quali stimano propria grandezza e sigurtà la disunione di queste due corone. (Ubaldini, dép. du 11 novembre 1608.)

(2) Jeannin à Villeroy, 8 novembre 1808. *Nég.*, p. 469.

(3) Villeroy à Jeannin, 4 novembre 1608. *Nég.*, p. 462

(4) Mi tenne il Re lungamente nell' ultima audienza et entrò a dirmi che da poco in qua è avvertita S. M. da più bande che sua santità si va ogni giorno più scoprendo partiale de' Spagnuoli. Io domandai subito a S. M. se nell' attioni di sua Beatitudine ella le ne trovava qualche incontro. Mi rispose che non haveva fin qui di che dolersi, ma che queste voci la mettevano in dubio per l'avvenire. Io le soggiunsi che questi avvisi non venivano se non di Roma dai malcontenti e dai Venetiani e che non erano i primi che S. M. havesse havuti in questo stesso tenore; che io mi ricordava che S. M. altre volte me ne haveva parlato, però si come sin hora gli ha trovati vani e bugiardi, così li troverà anco in futuro; che io assicu-

Si le nonce s'était borné à soutenir que le Souverain-Pontife ne pouvait être accusé de partialité, il aurait probablement porté la conviction dans l'esprit du roi, souvent averti par Brèves du peu d'affection qu'avaient Paul V et la plupart des cardinaux pour le roi d'Espagne (1); mais il se rendait suspect par son acharnement à disculper les Espagnols, et à soutenir que si les négociations pour la trève venaient à échouer, la faute en serait aux Hollandais.

rava S. M. che S. B. riguardava queste corone come le due braccia della cristianità con egual stima ed amore; che per il ben commune di tutte due e di ciascuna di esse in particolare, haverebbe sempre fatto quanto poteva. Rispose a questo il Re che così lo credeva, ma che gli andava ricordando per il zelo della conservatione della confidenza che sia in S. B. Mi disse che ci aggiungeva alle sue opere il tentar d'indebolire per ogni via la parte degl' eretici in quanto gli era permesso dal rispetto della quiete del suo regno, che conoscendo di quanta conseguenza sarebbe la conversione del duca di Sogly oltre le diligenze che io sapevo haverne fatte S. M. per il passato, ne haveva anco di fresco passata qualche molto stretta, e che sperava di haver almeno da guadagnare il figlio. La verità è che Sogly ha dato a S. M. qualche miglior risposta in questi propositi per medicare il disgusto che haveva havuto di lui il Re per la causa già scritta, et è stato stimato questo solito artificio suo. Mi parlò di nuovo della nuova gravidanza della regina e mi disse che se dio gli concedeva un altro figliuolo maschio, l'haveva già dedicato alla chiesa e voleva farlo fare cardinale e che si prometteva tanto della vita sua e di quella di S. S. che sperava poterlo fare et ottenere da S. B. che se bene nessuno de' suoi predecessori l'haveva usato, voleva egli nella casa reale lasciare quest' esempio et essere il primo che s'honorasse della dignità cardinalitia nei figlioli, che lo chiamarebbe il cardinale di Francia e che lo farebbe stare a servire S. S. a far più bella e più ricca la corte. (Ubaldini, dép. du 29 novembre 1608.)

(1) « Le roy d'Espagne n'est aymé ny de Sa Sainteté ni de la plus part des cardinaux, mais bien révéré par crainte et chéry pour les advantages qu'un chacun d'eux en espère. » (Brèves, dép. du 25 décembre 1608.)

Son intention était bonne : c'était là, dans son opinion, qu'il fallait frapper, pour empêcher le fil de se rompre (1). Il n'aurait pas désespéré d'y réussir, si l'Espagne, par une sorte d'aveuglement et de folie, n'avait multiplié les mesures les plus propres à faire croire qu'elle voulait rouvrir les hostilités : un jour, elle donnait ordre aux archiducs de ne pas l'engager dans les négociations (2) ; le lendemain, elle décidait que trois cent mille écus par mois seraient consacrés à la guerre des Flandres (3).

Ces imprudences décourageaient Ubaldini ; mais le pape, avec la ténacité naturelle à son caractère, n'y voyait qu'un motif de procurer par d'autres moyens le succès des négociations. Il y mettait d'autant plus d'ardeur qu'il voyait les affaires de la Porte rétablies par la négligence et la division des princes chrétiens. La première condition pour les réunir contre le Turc (4), c'était de rétablir entre eux la concorde et la paix. « Moyenner cette trève des Flandres, « écrivait Brèves, c'est où elle aboutit ses desseins, con-

(1) Io ho parlato al Re, lodando S. M in nome di S. B. della buon opera che faceva della tregua, e procurando di rimostrarli che se non si fusse conclusa parrebbe la colpa degl' Olandesi e non delli Spagnuoli, perchè adesso questo è lo scopo dove ci bisogna battere S. M. Benchè non dia ragione alli stati, non la da per questo alli Spagnuoli, per non obligarsi, ma si lamenta degli uni e degli altri per poter poi pigliare il partito che più li piacerà. (Ubaldini, dép. du 29 novembre 1608.)

(2) Villeroy à Jeannin, 4 novembre 1608. *Nég.*, p. 474.

(3) Habbiamo nuova dell' arrivo in Spagna della flotta e di un' assegnatione che si è fatta per la guerra di Fiandra di 300 mila scudi il mese. (Ubaldini, dép. du 11 novembre 1608.)

(4) « Oultre les alliances qui aysement arriveront entre Leurs Majestés, il y aura moyen de porter les armes de toute la chrestienté contre la puissance des Turcs. » (Brèves, dép. du 16 octobre 1608.)

« tinuant en l'opinion qu'elle a toujours eue que ladite « trève sera suivie des mariages et alliances proposées et « d'un repos universel de la chrétienté, n'allant de fois à « son audience qu'elle ne m'en parle avec tant de zèle et « affection qu'il ne se peut davantage, étant forcé, à l'in- « stance qu'elle m'en fait, d'en remplir par tous les ordi- « naires mes lettres (1). » Dépourvu d'invention, Paul V demandait à Brèves ce qu'il fallait faire pour aider à la conclusion du traité (2). Comme il n'obtenait point, vu la difficulté du cas, une réponse décisive, il se voyait réduit à ses propres idées et se berçait de chimères. Il se flattait de voir l'Espagne, sur la demande des archiducs, accorder le point de la souveraineté, quoique Ubaldini l'eût averti qu'elle ferait plutôt toute autre concession que celle-là (3), et il demandait qu'en retour, le roi gagnât sur les États le point de la religion. Pourtant, il devait savoir que Henri IV y avait fait inutilement ses efforts, l'obstination hollandaise n'étant pas moindre à cet égard que celle des Espagnols sur la souveraineté. Rappelé à la réalité des choses, il s'en écartait de nouveau pour proposer qu'on si-

(1) Brèves, dép. du 25 décembre 1608.

(2) « Sa Sainteté me demanda ce qu'elle devoit faire pour ayder à la conclusion du dict traicté de trefve. Je respondis : Si Vostre Sainteté eust eu autant de pouvoir sur les Espagnols que de leur faire (laisser ou remettre) le soin de traicté à l'arbitrage de mon roy, s'en seroit faict, s'ils le font cy après et qu'il reste quelque moyen de le conclure, j'asseure vostre Sainteté que Sa Majeste y apportera tout ce qui se peut espérer de la générosité de son courage qui est d'obliger ceux qui recourent à elle. » (Brèves, dép. du 12 novembre 1608.)

(3) Circonscritta la sovranità, si accomodano li Spagnuoli ad ogni partito per concludere la tregua. (Ubaldini, dép. du 11 novembre 1608.)

gnât une trêve de douze ans, sans parler d'aucune des questions débattues, de manière que chacun demeurât en l'état où il se trouvait. Brèves démontrait sans peine qu'un traité si plein de sous-entendus était difficile à conclure et plus difficile encore à observer (1); Paul V, alors, ne sachant plus qu'imaginer, perdait courage : « Si après avoir fait « tout ce qui dépend de nous, s'écria-t-il un jour, nous « ne pouvons les conduire à cette union et bonne intelli- « gence, nous nous contenterons d'en avoir eu le désir et « d'en avoir procuré de tout notre pouvoir l'effet (2). »

En France, les négociations se trouvaient pareillement entravées, et pour de semblables motifs. Tout le zèle d'Ubaldini n'aboutissait qu'à obtenir pour lui-même et pour Don Pedro quelques témoignages de la bienveillance royale. A l'un, objet de tant de défiance, et qui parlait de son prochain départ, Henri IV disait qu'il le verrait avec plaisir demeurer plus longtemps à la cour, pour traiter plus tard des mariages, ce qu'il ferait plus volontiers avec lui qu'avec un nouvel ambassadeur; à l'autre, qu'il rencontrait un jour dans la rue, il avait fait l'honneur d'arrêter son carrosse pour lui donner des nouvelles des Flandres, marque de considération si rare, que le pape priait Brèves d'en remercier le roi (3). Mais le temps semblait peu favorable à des succès d'un autre genre, et tout ce qu'on pouvait espérer, c'était que les difficultés ne fussent pas aug-

(1) Brèves, dép. du 30 novembre 1608.

(2) Brèves, dép. du 8 janvier 1609.

(3) Hier sera incontrando per strada il Re che tornava dal vespro e dalla predica, si fermò S. M. meco e mi disse... (Ubaldini, dép. du 9 décembre 1608.) — Brèves, dép. du 8 janvier 1609.

mentées par les fautes des négociateurs : « Tant que Don « Pedro, écrivait le nonce, aura en moi la confiance qu'il « montre maintenant, j'espère que Sa Sainteté n'aura pas « à craindre que ces pratiques lui portent du dommage, « si elle n'a pas lieu de se réjouir du profit qu'elle en « tire (1). »

(1) Ubaldini, dép. du 9 décembre 1608.



CHAPITRE VII [1].

Propositions anglaises pour la trêve. — Le pape les recommande. — Fermeté de Henri IV. — Accord des partis dans les Provinces-Unies. — Temporisation des Espagnols. — Conseils et négociations de Brèves. — Derniers entretiens de Henri IV avec Don Pedro de Tolède. — Départ de Don Pedro. — Dernières négociations de la trêve. — Conclusion de la trêve. — Mécontentement de la noblesse espagnole. — Satisfaction et gloire de Henri IV.

Cependant l'année 1608 touchait à sa fin, et la trêve n'était pas conclue encore. La rumeur publique imputait ce retard aux Espagnols : leurs atermoiements et leur opiniâtreté avaient soulevé, en France, une indignation générale. Sully demandait qu'on les fît « parler françois, « c'est-à-dire ouvertement sur les conditions. Montrons, « disait-il, que nous avons du cœur et des nerfs. Si l'on « tient ce langage comme il faut, croyez que les Espa- « gnols parleront doux, car ils ne sont mauvais qu'à ceux « qui témoignent avoir peur et procèdent avec eux en « crainte (2). »

Mais jamais les menaces n'avaient moins intimidé l'Espagne. En ce moment même, elle obtenait des Anglais un secours inattendu. L'altière et entreprenante fille du roi de Danemark, épouse de Jacques Ier, n'avait pas travaillé

(1) Il y a dans la correspondance d'Ubaldini une regrettable lacune qui s'étend du mois de décembre 1608 au mois d'août 1609.

(2) Sully à Jeannin, 2 décembre 1608. *Nég.*, p. 502.

sans succès à rendre plus profonde, et, selon toute apparence, irrémédiable la discorde entre la France et l'Angleterre. Au souvenir toujours vivant d'anciennes injures venait se joindre, dans le cœur de cette princesse, la colère de voir son fils aîné, l'héritier de la couronne, déclarer publiquement son admiration pour Henri IV et annoncer le dessein de le prendre pour modèle; en outre, elle se sentait humiliée de voir, dans la négociation pour la paix des Flandres, le roi d'Angleterre relégué au second rang des médiateurs, quand les Espagnols étaient tout prêts à lui accorder le premier : « Elle aurait mis, dit Brèves, tout en feu et en flammes, au lieu de moyenner une paix et concorde (1). » Elle menaçait le prince de Galles de l'envoyer à Madrid faire un séjour de longue durée, afin qu'il y conçût d'autres sentiments envers le roi de France. Elle parvint à réveiller l'indolent souverain dont elle gourmandait la faiblesse, et en lui faisant partager ses rancunes, à le jeter dans les bras de l'Espagne. Toutefois, elle ne put obtenir que Jacques Ier fît violence à son caractère au point d'agir ouvertement. Tout ce qu'elle arracha à ce prince ami de la paix, ce fut qu'il offrît par dessous main au roi catholique de faire accepter des Etats une trêve pure et simple, sans nulle mention de leur liberté. Ces ouvertures partagèrent, à Madrid, le conseil d'Etat. Le cardinal de Tolède, le connétable de Castille, le marquis de Velada et le comte d'Alba de Liste y voyaient une bonne occasion de refuser tout ce que demandaient les Provinces-Unies ; Lerme,

(1) Brèves, dép. du 21 janvier 1609.

au contraire, appuyé de son fils, le duc de Cea, plus tard duc d'Uceda, du duc de l'Infantado, beau-père de ce dernier, et du vieux et sage don Juan Idiaquez, continuait d'incliner à un accord, et disait qu'il ne fallait point se fier aux promesses d'Angleterre (1). Son avis prévalut et devait prévaloir; mais il fit à l'opinion contraire une concession politique, en profitant de la proposition anglaise pour gagner sur la France et la Hollande tout ce qu'il pourrait. Il fit signifier à Henri IV par Don Pedro de Tolède, fort mécontent de cette volte-face et de la proposition des Anglais, que Sa Majesté catholique ne consentirait ni à engager son nom dans cette trève, ni à permettre que les archiducs le fissent pour lui (2).

En même temps, l'ambassadeur d'Espagne à Rome parvenait à éloigner le pape de la France. Brèves, étant venu à l'audience pontificale, représentait à Paul V, en présence du duc de Nevers, les difficultés nouvelles qu'élevaient les Anglais par leur proposition de la trève simple, et la mauvaise foi des Espagnols :

« Sa Sainteté, écrit-il au roi, se renversa dans sa chaire comme si elle fût tombée en extase, les yeux fichés sur moi, sans faire aucun mouvement, et après avoir ouï mes protestations au nom de Votre Majesté, elle me dit : Nous avons bien fait pour Sa Majesté qu'elle trouvât bon avec son autorité de moyenner ce traité, mais nous ne lui avons jamais promis de faire que le roi d'Espagne consentit à la souveraineté demandée de seigneurs des États ; nous ne l'en avons

(1) Descartes à Puysieux, dép. du 18 janvier 1609.

(2) Villeroy à Jeannin, 1er janvier 1609. *Nég.*, p. 525

pas aussi empêché, et serions contens qu'il en eût fait davantage, pourvu que la religion eût reçu quelque soulagement et avancement, comme nous nous promettions. Nous sommes très-fâchés que les choses soient réduites en ces termes, et que nous nous voyions privés de ce que nous desiderions avec tant de passion. Le roi votre maître est le plus prudent prince de la chrétienté et le plus consumé aux affaires d'icelle. Il jugera bien qu'il ne recevra pas beaucoup de profit de l'agrandissement des seigneurs des Etats (1). »

Malgré les protestations de Brèves, le Souverain-Pontife chargeait donc Ubaldini d'obtenir du roi de France qu'il acceptât ce changement. Le nonce remplit sa mission sans trop en espérer le succès, et transmit même à Don Pedro les plaintes énergiques de Henri IV. Mais l'ambassadeur espagnol, quels que fussent ses sentiments personnels, devait se conformer à la nouvelle politique de sa cour. Il fit répondre que le président Jeannin ayant proposé, dans les conférences de la Haye, quatre formes de trêve, de concert avec les Anglais, il était permis à ceux-ci d'en préférer une aux trois autres. Ce n'était qu'une misérable défaite, qui reposait sur un mensonge, et le nonce en convenait avec Villeroy; mais la sincérité d'Ubaldini était suspecte : « J'ai quelque opinion, écrivait le secrétaire d'Etat, qu'il varie selon l'humeur et inclination de ceux auxquels il parle (2). »

Malgré cette complication imprévue, Henri IV persévéra dans ses desseins avec une ferme dignité. Il ordonna à Jeannin d'inviter les États à s'en tenir aux bases précédemment arrêtées, et à compter, en cas de guerre, sur l'éner-

(1) Brèves, dép. du 8 janvier 1609.
(2) Villeroy à Jeannin, 19 décembre 1608. *Nég.*, p. 515.

gique appui de la France. Il chargea Ubaldini de signifier ces résolutions à Don Pedro (1). Il écrivit à Brèves d'avertir Sa Sainteté qu'il restait inébranlable en ses conseils, car il ne lui serait point séant ni honorable de les changer à chaque ouverture qui se ferait de la part des Espagnols ou des Anglais, dans une négociation surtout dont le pape désirait l'heureux événement :

« Je n'entends pas, disait-il, que lesdits Espagnols se jouent ainsi de l'entremise de mon nom et autorité... Si donc Sa Sainteté désire que je continue mon soin et mes offices pour parvenir à une fin aussi digne de sa bonté et piété qu'utile au public, il faut qu'elle emploie plutôt sa prudence et sollicitude à l'endroit des Espagnols, pour les faire ranger à la raison et les retenir dans les termes qui ont été jà approuvés, sans varier si souvent et manifester par tels changemens qu'ils ont des fins particulières, inconnues à Sa Sainteté et couvertes d'une démonstration de zèle à la tranquillité publique (2). »

Mais Henri IV s'adressait inutilement au Souverain-Pontife. La crainte des Espagnols, d'autant plus redoutables qu'ils s'appuyaient aux Anglais, pressait la cour du Vatican « à dissimuler tout le mal qu'ils faisaient, et à l'interpréter à bien (3). » C'est dans les Provinces-Unies que la politique française rencontra d'efficaces défenseurs. « Si « vous dirai-je pour vrai, écrivait Jeannin, quiconque vou-« dra empêcher quelque délibération ici, qu'il sera tou-« jours plus fort que celui qui persuadera de la faire (4). » Or pour adopter les propositions anglaises, il aurait fallu

(1) Henri IV à Jeannin, 19 décembre 1608. *Nég.*, p. 513.
(2) *Lettres missives*, 6 janvier 1609. T. VII, p. 669.
(3) Brèves, dép. du 18 février 1609.
(4) Jeannin à Villeroy, 1 janvier 1609. *Nég.*, p. 530.

renverser tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Maurice d'Orange, qui voulait la guerre, devenait l'allié de Jeannin, ennemi d'une paix honteuse, et Barneveldt, qui l'aurait acceptée plutôt que de reprendre les armes, feignait d'être devenu belliqueux, pour ramener l'Espagnol aux clauses primitives du traité. Barneveldt sentait bien que le secours assuré de la France détacherait de lui beaucoup de ses partisans, et que le crédit du roi Jacques, le monarque aux promesses équivoques et jamais accomplies, ne saurait balancer celui de Henri IV, protecteur si longtemps efficace et zélé (1).

Ainsi, les propositions anglaises n'eurent d'autre effet que de ramener la concorde au sein des Etats. Le 11 janvier 1609, ils prirent la résolution de conclure la trève à peu près dans les termes que la France avait proposés, de ne plus admettre, si l'on refusait la mention de leur liberté, ou si l'on parlait encore du libre exercice pour le culte catholique, aucune prolongation de la trève provisoire qui expirait le 15 février, et de recommencer la guerre avec l'aide du roi très-chrétien.

Les Espagnols, malgré leur orgueil, étaient trop épuisés pour relever cette provocation. Ce qu'on avait à craindre d'eux, c'était que, suivant leur coutume, ils prolongeassent outre mesure les négociations, car ils étaient « plus couverts et patients » que les Hollandais, et savaient « faire profit du temps mieux que nation du monde. » Du temps ils espéraient tout, « faire provision d'argent et d'haleine, » brouiller complètement la France et l'Angle-

(1) Jeannin à Villeroy, 1 janvier 1609 *Nég*. p. 529.

terre, décourager Henri IV de fournir des subsides, et le gagner au moyen du pape qui renouerait les négociations pour le mariage des Flandres (1).

Ces calculs étaient raisonnables, à la réserve peut-être des espérances que l'Espagne fondait sur la médiation du Souverain-Pontife. Paul V n'avait pu l'exercer si longtemps en pure perte sans compromettre son autorité, que diminuaient encore la faiblesse de son caractère et les traditions de la cour de Rome. Brèves savait et disait à son maître qu'on s'y résignait aux choses faites, et comme il estimait que c'était « bonté de supporter une fois les « tromperies des Espagnols, mais prudence de n'y pas « retomber pour la seconde, » il ajoutait : « En somme, « Sire, tout va au pis, qui est que la guerre recommen- « cera de nouveau ; Votre Majesté peut, sans scrupule de « conscience et sans crainte d'offenser le pape, faire ce « qu'elle croira être de son service et de ses affaires (2). »

Henri IV fut empêché de suivre ces conseils par les graves motifs qu'il avait de vivre en bonne intelligence

(1) Henri IV à Jeannin, 19 janvier 1609. *Nég.*, p. 542.

Les Espagnols espèrent que nostre sergent (Henri IV) s'ennuira de fournir a l'apointement et necessité des Antes (Etats). Qu'il divisera le maistre du bouton (Henri IV) et celuy du verger (Jacques Ier), lesquels desia ne sont guerre contans l'un de l'autre. Le poulain (Espagne) s'attend encore qu'il fera changer d'avis au père du blanc (Henri IV) par l'entremise de la feuille du livre (le pape), en faisant le mariage du frère du haras (frère du prince d'Espagne) avec le gris (Mme Chrétienne) pour tout à fait séparer la Bouroche (Provinces-Unies) et ce qui en dépend de la jument (Espagne), car ils ont tousiours espoir de l'aprivoiser et persuader par le moyen de cette ouverture. (Villeroy à Jeannin, 30 janvier 1609. *Nég.*, p. 561.)

(2) Breves, dép. du 21 janvier 1609.

avec le Saint-Siége. Les cendres de la Ligue n'étaient pas tellement refroidies que le pape, chef spirituel de tous les Français catholiques, ne pût, s'il le voulait bien, y rallumer le feu. Brèves avait donc reçu l'ordre de lui faire voir, par raisons démonstratives, que le droit était du côté de la France. Pour mieux seconder les desseins du roi, il eut l'idée de mettre ses arguments par écrit, sous le nom d'une tierce personne, « Sa Sainteté, dit-il, n'ayant pas l'esprit si prompt qu'elle n'eût besoin d'être aidée de cette façon. » L'expédient réussit au delà de toute attente :

« A la dernière audience que j'ai eue de Sa Sainteté, je l'ai trouvée si bien informée et capable de toute cette affaire, qu'elle n'a pas attendu que je lui en aie parlé, m'ayant remercié dudit mémoire et dit qu'elle confessoit être de plus en plus obligée à Votre Majesté du soin et de la protection qu'elle prenoit du repos de la république chrétienne ; qu'elle connoissoit bien la faute que le roi d'Espagne et ceux de son conseil faisoient aux affaires proposées avec les seigneurs des Etats des Pays-Bas ; que Votre Majesté avoit juste occasion de se plaindre de leur procédé, qu'elle ne manqueroit pas d'en faire un ressentiment à l'ambassadeur d'Espagne et d'en écrire au roi son maître. Cependant, qu'elle prioit Votre Majesté, avec toute l'insistance qui lui étoit possible, de continuer ses bons offices, voire même me dit ces mots : — Nous prions Sa Majesté, au nom de la passion de Jésus-Christ, de ne se point arrêter à l'infidélité et mauvaise foi de laquelle on a usé en son endroit, mais de vouloir persévérer à conduire ce bon œuvre à une fin heureuse. — Je lui répondis : J'obéirai aux intentions de Votre Sainteté, mais je l'assurerai bien au nom de Sa Majesté que si le roi d'Espagne ne se résout à faire une déclaration semblable à celle des archiducs, par laquelle il confesse les seigneurs des Provinces-Unies des Pays-Bas souverains et libres, il n'y a nulle apparence que son pouvoir puisse porter lesdits seigneurs à faire aucun

accord ni de paix ni de trève, et partant, si Votre Sainteté souhaite de voir quelque heureuse fin à cette négociation, il faut qu'elle fasse résoudre ledit roi d'Espagne d'en venir là, étant la seule voie pour parvenir à ce but... Le cardinal Borghese m'a assuré que Sa Sainteté avoit fait en ce sujet des offices extraordinaires du côté d'Espagne, et qu'elle se sentoit offensée en sa personne, blâmant la légèreté et imprudence des Espagnols, de montrer vouloir retirer ce dit traité des mains de Votre Majesté, pour le reflier aux Anglois, ennemis de la religion et de leur repos. Sa Sainteté ni ledit cardinal ne jugent pas que le roi d'Espagne croie que le roi d'Angleterre veuille et puisse faire ce qu'il promet, disant ou que le roi d'Espagne ne veut du tout plus entendre à ce traité ou bien donnant quelque jalousie à Votre Majesté, voir si elle la pourroit porter à faire cette trève, sans cette condition de souveraineté (1). »

Voilà ce que, en trois semaines, Henri IV avait gagné par l'union des partis aux Provinces-Unies. Un peu plus tard, au mois de mars (1609), l'évolution était complète, non-seulement dans l'esprit mobile et presque féminin que Paul V cachait sous son épaisse enveloppe, mais encore chez les Espagnols, enfin persuadés qu'on leur avait fait les conditions les plus favorables et qu'ils devaient céder au vœu général des peuples et des souverains :

« Nous sommes grandement obligés au soin et à la bonté de Sa Majesté, dit le pape à Brèves ; nous confessons qu'elle s'y est comportée avec tant de sincérité que les Espagnols même sont forcés de l'avouer. Ils ont cru un peu légèrement aux propositions des Anglois. Ils connoissent maintenant avoir failli et sont sur les termes de rhabiller la faute qu'ils ont faite, selon les avis que nous avons. Nous voyons que le soin que Sa Majesté a continué de prendre de cette négociation sera utile au repos de la chrétienté, et que les Espa-

(1) Brèves, dép. du 5 février 1609.

gnols enfin se porteront à accorder cette souveraineté. Le cardinal Borghese m'a parlé plus clairement et presque assuré que le confesseur avoit porté ce qui étoit nécessaire pour cela. En somme, Sire, selon les propos que j'ai eus du pape et dudit cardinal Borghese, je vois cette affaire bien acheminée ; aussi ai-je dit à Sa Sainteté que la proposition d'une alliance de Mesdames, filles de Votre Majesté, avec les princes d'Espagne ne pouvoit avoir lieu si cette trève ne se concluoit, laquelle par après prendroit le train d'une paix et plus facilement par le moyen du traité de ses mariages. Il n'y a nul doute que le pape et les Espagnols même ne se portent avec plus d'envie de finir cette négociation, pour la créance que les uns et les autres ont de tenir plus aisément les Vénitiens en bride (1). »

La négociation des mariages n'avançait point du même pas que celle de la trève. On les voyait dans un avenir si lointain que « chacun laissoit aller le bateau à la merci et discrétion du temps, sans davantage s'en formaliser et travailler. » Ubaldini lui-même, dominé par le découragement et la mauvaise humeur, demeurait dans une inertie dont il n'avait ni l'habitude ni le goût (2). Don Pedro de Tolède, abandonné à lui-même, avait insensiblement repris ses manières âpres et déplaisantes. Il s'abstenait d'aller à la cour; mais avec ceux qu'il voyait d'ordinaire, il exprimait sans contrainte les sentiments de malveillance qui lui étaient naturels. Après avoir, autant qu'il était en lui, compromis le succès d'une trève si nécessaire aux Espagnols (3), il reprochait avec amertume au roi de ne l'a-

(1) Brèves, dép. du 6 mars 1609.

(2) Villeroy à Jeannin, 30 janvier 1609. *Nég.*, p. 559.

(3) « Il est à présent certain que les Espagnols n'ont à présent moyen de recommencer la guerre, tant leurs soldats en Flandres sont mal contens par faute de payement, ont peu d'argent pour y

voir pas plus diligemment procurée. Dans le dernier entretien qu'il eut avec lui sur ces affaires, il osa l'inviter à ne pas réveiller le souvenir de l'appui qu'il avait prêté aux Provinces-Unies, s'il ne voulait pousser Sa Majesté catholique à s'occuper sérieusement de ses intérêts et à lui faire autant de mal qu'il en avait fait lui-même à l'Espagne, en soutenant des hérétiques et des rebelles. A cette insolente menace Henri IV répondit d'abord par de froides raisons; mais s'échauffant à mesure qu'il parlait, il ajouta que dès qu'il s'agirait d'aller en guerre, il serait plus tôt en selle que le roi d'Espagne n'aurait le pied à l'étrier (1). S'attaquant ensuite à Don Pedro, il lui reprocha vertement son attitude et sa conduite, durant toute son ambassade; il l'accusa d'avoir voulu, par ses pratiques avec les Anglais, exclure la France des négociations, tandis que si Sa Majesté catholique obtenait une trêve qui lui permît de refaire ses forces, c'était à la France qu'il le devrait. La vérité de cette parole ne permit pas à Don Pedro d'y contredire. Loin de là, il dut remercier le roi de ses bons offices; mais il le fit avec une froideur qui marquait assez son mauvais vouloir. Il ne renouvela donc que pour la forme et du bout des lèvres la proposition de marier Madame Chrétienne à l'infant don Carlos, avant même que la trêve fût conclue.

pourvoir et de temps pour en lever d'autres, pour les renouveller et renforcer. » (Villeroy à Jeannin, 8 février 1609. *Nég.*, p. 568.)

(1) E quanto alla minaccia che gli faceva, voleva pregarlo di scrivere al Re suo signore che in tutte le occasioni che si cimentasse contro di lui, lo vedrebbe col culo in sella molto più tosto che lui non porrebbe il piè su la staffa. (Siri, *Mem. recond.* T. II, p. 17, d'après une dépêche de Jacob, du 16 février 1609.)

« Cette redite devoit être inutile à l'endroit du roi, car il étoit homme à un mot (1). »

La maladresse et l'impuissance de Don Pedro frappaient tous les yeux. « Nous nous sommes bien aperçu, disait le pape à Brèves, que son allée en France a fort retardé les effets de ces négociations (2). » Son dernier mécompte fut d'apprendre que la trève était acceptée par l'Espagne à des conditions qu'il jugeait déshonorantes, c'est-à-dire en renonçant, pour tout le temps qu'elle durerait, à la souveraineté, et sans faire instance du rétablissement de la religion, pourvu que les Etats se départissent entièrement du commerce des Indes (3). Le confesseur des archiducs, porteur de ces nouvelles, était sur le point de passer par Paris, en revenant de Madrid vers les Flandres. Don Pedro ne voulut pas se rencontrer avec lui, pour n'être pas témoin de la joie publique; peut-être espérait-il arriver à temps en Espagne pour faire révoquer tout consentement à cet ignominieux traité (4). Il avait depuis longtemps l'autorisation de quitter la France quand il le jugerait à propos. Le 12 février 1609, il vint prendre congé du roi. Il ne lui parla, dans cette audience de pure cérémonie, ni

(1) Villeroy à Jeannin, 2 février 1609, — 14 février 1609. *Nég.*, p. 566-571.

(2) Brèves, dép. du 28 octobre 1608.

(3) Villeroy à Jeannin, 8 février 1609. *Nég.*, p. 557.

(4) Villeroy à Jeannin, 14 février 1609. — *Nég.*, p. 572. — « Les archiducs, à ce que j'ay sceu de M. le président Richardot, désirent de finir cette affaire, pour ce qu'ils sont bien advertis que Dom Pedro est sorty de France très mal satisfait, et craignent qu'ils ne degouste le roy d'Espagne de ce traité, duquel ledit Dom Pedro s'est tousiours monstré ennemy. » (Jeannin à Barneveldt, 28 février 1609. *Nég.*, p. 583.)

des mariages ni des affaires des Pays-Bas. Il dissimula même son mécontentement, voulant « que Sa Majesté crût qu'il s'en alloit très-obligé à elle de la franchise et cordialité avec quoi elle avoit traité avec lui ; » mais à peine était-il hors du palais, qu'il quitta Paris, « tant il avoit hâte de déloger (1). » Toutefois, de retour en Espagne, il continua la même comédie, l'orgueil castillan ne pouvant faire paraître, aux yeux de la foule, qu'il avait éprouvé des mécomptes :

« Après avoir été trois fois au logis de Don Pedro de Tolède, écrit le chargé d'affaires Descartes, je le trouvai le 30 du passé, à propos pour lui faire les complimens sur sa bienvenue, ce qu'il reçut avec témoignage de tout plein de bonne volonté, me disant lui avoir été fait tant d'honneur, faveurs et bontés par le roi, la reine et le royaume, qu'il ne pouvoit assez dignement satisfaire aux obligations qu'il en a à Sa Majesté par toute sorte d'effets de son service, le sang et la vie, et qu'il étoit venu tout françois, l'ayant dit ainsi au roi d'Espagne que Sa Majesté lui avoit donné charge recouvrer des chevaux pour Mgr le Dauphin, et des oiseaux rares de ce pays et des Indes pour mettre en ses volières de Fontainebleau, dont il n'avoit manqué à avoir soin (2). »

L'Espagnol s'étendait ainsi sur ce qui était à son honneur ; quant à l'objet de son ambassade, il restait enveloppé de mystère. Neuf mois plus tard, le même Descartes écrivait encore : « Il s'est si diversement parlé sur ce voyage de Don Pedro de Tolede, qu'il paroît que l'on n'y a vu goutte (3). »

Ainsi finit cette longue, irritante et inutile ambassade, qui n'aurait pas duré huit jours, si Ubaldini n'avait déployé, pour la prolonger, toutes les ressources de sa dex-

(1) Villeroy à Jeannin, 14 février 1609. *Nég.*, p. 572.
(2) Descartes à Puysieux, dép. du 12 avril 1609.
(3) *Id.*, dép. du 4 décembre 1609.

térité italienne. Vaincu par l'obstination espagnole, il la voyait vaincue à son tour, cédant en grande partie ce qu'on lui demandait, et mal assurée qu'on lui fît grâce du restant.

« Je ne doute point, écrivait Villeroy, qu'en son âme Don Pedro ne remporte plus de mécontentement pour son maître et pour lui qu'il n'a voulu le montrer ; cela ne nous étonne et change point ; si en Espagne ils ont cru et espéré, lorsqu'ils l'ont dépêché vers le roi, faire faire à Sa Majesté un pas de clerc, c'est-à-dire chose indigne d'elle et préjudiciable à ses affaires, ils ont mal connu notre maître et sont fort abusés. Ils ne s'en doivent prendre qu'à eux-mêmes (1). »

Naturellement ils s'en prenaient aux autres, mais par là ils ne servaient pas leurs intérêts. La question était alors de savoir si les États consentiraient à ce que leur liberté fût limitée au temps de la trêve, et pour les y forcer, on prévoyait que l'Espagne en reviendrait à son système d'impassible attente. Le confesseur des archiducs, chargé par eux de montrer combien cette situation, qui n'était ni la paix ni la guerre, devenait onéreuse pour leurs finances et gênante pour leur politique, avait posé au Conseil de Madrid cette alternative ou de conclure la trêve, ou de donner aux archiducs les moyens de faire la guerre. On avait même reçu d'Espagne des lettres peu rassurantes. Il y était dit que si les Espagnols acceptaient enfin la trêve, ils établiraient les archiducs en Portugal et reprendraient le gouvernement entier des Pays-Bas (2).

Il fallut toute la fermeté de Henri IV pour conduire à bonne fin cette négociation interminable. Depuis qu'ayant

(1) Villeroy à Jeannin, 14 février 1609. *Nég.*, p. 572.
(2) Villeroy à Jeannin, 8 février 1609. *Nég.*, p., 568.

formé d'autres projets il ne songeait plus aux mariages espagnols, il s'était senti plus libre, il ne se croyait plus tenu aux roueries ordinaires de la politique. La netteté de son langage frappait tous les esprits. « Sa Majesté ne « se sert pas, disait le cardinal Borghese à Brèves, des cou- « vertures et dissimulations des autres nations (1). » Persuadé que les Espagnols attendaient « qu'il eût vieilli, « pour, après avoir restauré leurs affaires et fait provision « d'argent, lui tailler de la besogne plus commodément « lors qu'ils ne le pouvoient faire de présent, » il aimait mieux, et il le déclarait sans détour, « soutenir deux ou « trois ans de guerre cependant qu'il étoit encore gaillard et « muni de ce qui lui faisoit besoin (2). »

Jeannin s'inspira habilement de ses instructions belliqueuses, et en montrant qu'il avait ordre de ne plus attendre, il força l'Espagne à céder sans plus de retard. Cette puissance abandonna d'abord le point de la souveraineté : par l'intermédiaire des députés de l'archiduc, elle consentit à ne pas la limiter au temps de la trève (3). Sur la question du commerce des Indes elle proposait, comme moyen terme, tant elle avait de peine à se rendre, que la trève fût conclue entre les États et les archiducs, sauf à conclure « plus tard » un arrangement entre les États et l'Espagne, sur la navigation (4). Jeannin alors annonça son départ pour le 28 février, jour où expirait la trève provisoire, et il détermina les ambassadeurs d'Angleterre à faire comme lui, s'ils ne rece-

(1) Brèves, Dép. du 12 mai 1609.
(2) Villeroy à Jeannin, 21 février 1609. *Nég.*, p. 579.
(3) Henri IV à Jeannin, 28 février 1609. *Nég.*, p. 580.
(4) *Id.*, 24 février 1609. *Nég.*, p. 577.

vaient auparavant une réponse satisfaisante. Ils la reçurent enfin, au moment où déjà ils ne songeaient plus qu'à retourner dans leur pays (1). La trève était donc assurée. Si l'Espagne fit attendre ses ratifications, c'était l'effet de sa mauvaise humeur et tout ensemble de l'habitude qu'elle avait de confondre la lenteur avec la gravité. Tandis que le peuple espagnol restait indifférent aux affaires publiques, les grands étaient profondément blessés d'une trève que le vénitien Soranzo qualifiait d' « indigne, » parole significative, dans la bouche d'un témoin désintéressé. S'ils cédèrent et subirent l'humiliation, c'est que Lerme avait gagné Philippe III à son avis, et que ce prince, une fois sa résolution prise, n'en savait plus changer. Mais ils rappelaient avec amertume que la guerre avait coûté plus de cent millions d'or, détruit les armées de l'Espagne, avili l'autorité de son roi. Ils ne croyaient pas que la France laissât jamais l'Espagne en repos; s'il fallait bientôt reprendre les armes, n'était-il pas préférable de ne les point déposer? Le duc de Lerme lui-même, s'il était jamais sorti de l'Espagne, s'il avait eu la moindre connaissance des choses de la guerre, aurait, à cet égard, partagé l'opinion de la grandesse (2). Longtemps on tint cachée la nouvelle de la trève, tant on rougissait de la divulguer. Le 16 mars, elle n'était connue à Rome que comme un de ces bruits sans fondement, démentis le lendemain. Brèves dut affirmer au pape, pour lever ses doutes, que rien n'était plus véritable (3).

(1) Les Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Messieurs les Estats, 28 février 1609. *Nég.*, p. 588. — Jeannin à la princesse d'Orange, 28 février 1609. *Nég.*, p. 582.

(2) *Rel Ven.* de Girolamo Soranzo. 1608-1611. Espagne, t. 1, p. 461-464.

(3) Brèves, Dép. du 16 mars 1609.

Le 9 avril 1609, la trève était enfin signée pour douze ans. En la voyant si pénible aux Espagnols, Henri IV l'avait prise à cœur; il pensait, non sans raison, que la paix ne lui eût pas offert les mêmes avantages, car les Hollandais, n'ayant plus besoin de son secours, se fussent affranchis de sa dépendance : « Je vous assure, écrivait-il à Jeannin, que « je suis très-content, me voyant à la veille de recueillir « pour le repos universel de la chrétienté le fruit très-heu- « reux de vos travaux et de mes intentions, tant vous les « avez bien exécutées (1). » L'Europe entière reconnaissait que ce succès laborieux était dû aux soins de Henri IV (2). Le 22 juin, les Etats le remerciaient par lettres de leur avoir envoyé un homme tel que Jeannin, « qui a laissé de nom- « breux témoignages de la très-grande expérience, juge- « ment, prudence et bonne conduite dans les grandes affai- « res qu'il a traitées et qui, par magnanimité et singulière « dextérité, a surmonté toutes les difficultés qui se sont « présentées (3). » Le célèbre Heinsius exprimait en termes « emphatiques sa joie et son admiration :

« Jeannin, par votre entremise et travail nous voyons la paix au pays des Belges. Vous avez par votre modération adouci les esprits qui, dans leurs guerres civiles, ne respiraient que le sang; vous avez rompu leurs armes par votre éloquence, envoyé par un roi tel que la France n'en a jamais eu de pareil pour demêler une tragédie si confuse. Vous êtes vraiment venu de Dieu. Toutes les histoires et tous les peuples parleront de vous, et tous les beaux esprits de la postérité vous admireront (4). »

(1) Henri IV à Jeannin, 28 mars 1609. *Nég.*, p. 606.

(2) « Sa Sainteté me dist : Toute la chrestienté cognoit l'obligation qu'a le roy d'Espagne à Sa Majesté d'avoir avec tant de charité chrestienne procuré ceste trefve. » (Brèves, Dép. du 26 mai 1609.)

(3) Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. II, p. 207.

(4) Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. III, p. 524.

Les archiducs eux-mêmes ne crurent pas qu'ils pussent s'abstenir de rendre au roi des actions de grâces. Ce n'est pas que leur joie d'avoir enfin quelque répit fût sans mélange : s'ils avaient toujours désiré la trêve, « aucuns de « leurs principaux serviteurs y ajoutoient sourdement, « pour diminuer le gré de cette obligation, que Sa Majesté « pouvoit faire passer ce traité à meilleur marché pour « eux, comme il est vrai en effet (1). » A Madrid l'on sentait bien que tout ce que gagnait Henri IV était autant de perdu pour la réputation de l'Espagne. Paul V le constatait en des termes qui montrent combien, en ce monde, il importe de réussir : « Par le passé, disait-il à Brèves, les « Espagnols conservoient leurs affaires avec ostentation, « maintenant ils en ont perdu la méthode. Ils sont mé- « prisés d'un chacun, et ce qui a ruiné du tout leur répu- « tation, est la trêve des Flandres, ayant confessé par là leur impuissance (2). » Cet aveu ne devait pas même, comme ils l'avaient espéré, les sauver d'un danger plus grand : « La trêve, dit Girolamo Soranzo, fit l'effet qu'a « coutume de faire un peu d'eau qui tombe sur un feu « violent, lequel, quoiqu'il paraisse éteint, se nourrit en « soi, et avec plus de force et de vigueur se rallume, « rendant plus que jamais lumineuses et claires les « flammes dévorantes (3). »

(1) Jeannin à Villeroy, 9 juin 1609, *Nég.*, p. 651.
(2) Brèves, Dép. du 16 septembre 1609.
(3) *Rel. Ven.* de Gir. Soranzo, p. 474.

CHAPITRE VIII.

Temps d'arrêt pour les mariages espagnols. — Projets de Henri IV pour le mariage de ses enfants. — Négociations avec le duc de Lorraine. — Négociations avec le duc de Savoie. — Politique de ce prince. — Ses liaisons avec l'Espagne. — Ses griefs contre cette puissance. — Ses premières négociations avec la France. — Projet d'alliance offensive entre la France et la Savoie. — Projet de mariage pour Mme Élisabeth. — Ambassade de Bullion à Turin. — Le pape favorable à ces projets. — Hésitation et duplicité du duc de Savoie. — Ses pressantes instances auprès de Henri IV. — Ce prince résolu de conclure l'alliance. — Opinion en Europe sur ces pratiques. — Offres de l'Espagne. — Le duc de Savoie se jette dans les bras de la France. — Délibérations sur les détails de l'expédition en Italie. — Traité de Bruzol.

L'Espagne fit paraître ses véritables sentiments, dès qu'il fut de nouveau question des mariages. Un mois avant que la trève fût conclue, le Souverain-Pontife, apprenant que les négociations touchaient à leur fin et ne seraient pas infructueuses, disait à l'ambassadeur de France « qu'il en avoit un contentement particulier, pour « l'espérance que le traité des mariages proposés auroit « lieu, bâtissant là-dessus une infinité de beaux desseins « avantageux à la chrétienté (1). » Quand la trève fut signée, il était donc naturel que Paul V revînt à son projet favori. Il en fut sollicité, d'ailleurs, par des lettres venues de Bruxelles. Les archiducs qui apportaient dans la politique moins de rancunes que l'Espagne et une naïveté inconnue à la cour de Madrid, pensaient, comme lui, qu'il y avait lieu de reprendre la négociation des

(1) Breves, dép. du 16 mars 1609.

mariages, puisqu'on l'avait subordonnée à la conclusion de la trêve. Ils écrivirent donc et ils firent parler au pape au sujet de ces alliances, et le pontife se réjouissait de n'être pas le seul à en souhaiter l'effet (1). A Paris, la reine et les ministres catholiques témoignaient le même désir ; mais l'Espagne, qui n'avait eu d'autre but, en poursuivant les mariages, que d'obtenir une trêve moins humiliante, se vengeait de son mécompte en s'enfermant dans un sombre silence. Elle refusait de répondre aux ouvertures qu'on prétendait que le roi très-chrétien avait faites (2), et à celles du pape, qui étaient beaucoup plus certaines (3) ; elle enjoignait à Don Inigo de Cardenas,

(1) « Les archiducs nous ont escris et fait parler pour les alliances ja proposées. Nous nous réjouissons de n'estre seul à en souhaiter l'effect. » (Brèves, dép. du 26 mai 1609.)

(2) Suivant le marquis de Guadaleste, le comte de Sora, s'étant marié en France avec la permission de l'archiduc, Henri IV aurait parlé à ce seigneur de l'opportunité de reprendre la négociation pour le mariage des Flandres. Le conseil d'Espagne déclara qu'il était d'avis, comme le marquis de Guadaleste, que les mariages entre Espagnols et Français étaient dangereux, et, quant aux ouvertures du roi, qu'il n'y avait plus lieu d'y répondre : « No ay que responder. » (18 avril 1609. Papiers d'Espagne, B 90, vol. 338, folio 28, v°)

(3) « Sa Sainteté se devoit souvenir que traictant de la trefve de Flandre, pour mettre en jalousie et en deffiance les seigneurs des Païs Bas de la sincérité de Vostre Majesté, ils avoient envoyé Dom Pedro de Tolledo, come une ambassade solennelle pour traicter des dicts mariages; mais que soudain que la dicte trefve a esté conclue, qu'ils n'en avoient plus parlé. » (Brèves, dép. du 2 septembre 1609.)

Consulta del consejo d'Estado al rey d'España sobre cartas del embaxador Don Francisco de Castro. — Que el papa le ha dicho que el nuncio de Francia le escrive que aviendo propuesto en nombre de su Beatitud a aquel rey el casamiento entre el principe nuestro señor, y una de aquellas infantas, ha admitido

son nouvel ambassadeur en France (1), de ne s'exprimer, à ce sujet, qu'en termes vagues et généraux, de se déclarer dépourvu d'instructions, pour éviter l'inconvénient où l'on était tombé, durant l'ambassade de Don Pedro, d'accueillir trop légèrement les propositions françaises, et sans une autorisation suffisante ; il fallait, cette fois, garder plus de mesure à cause de « l'indécence des procédés du roi de France, et attendre qu'il demandât cette alliance à genoux (2). »

la platica, pero con palabras quales que su santitad desea saver el gusto de V. M. en esto negocio, y ha hecha instancia a Don Francisco para que dè quenta del a V. M. y escriva de avisarle su real voluntad, y aviendose visto en el consejo parece... que quanto a lo de casamientos con Francia que supuesto esto la poca cortesia con que admitio esta platica aquel rey quando le hablo en ella Don Pedro de Toledo, se podria responder a Don Francisco de Castro que de a entender a su santitad que quando el dicho rey embiare aqui persona a hablar en ello, se le respondera segun el estado de las cosas. En Madrid a 6 de agosto 1609. (Bibl. imp., ms. 16113, pièce 90.)

(1) Il était parti en avril 1609, et avait cinq ou six mille ducats d'émoluments (Descartes à Puysieux, dép. du 12 avril 1609).

(2) Traslado de consulta del consejo d'estado al Rey d'España. — Señor, El embaxador Don Inigo de Cardenas en una de sus cartas de 12 de Julio que V. M. a visto, dise que desde que ce conocio alli que se efetuava la tregua en Flandes, se ha hablado entre aquel Rey y sus ministros diversamente, en que les conviene tomar nueba resolucion en sus cosas y ultimamente se han hecho alcunas juntas delante del Rey, que el fundamento es no poder estar aquel reyno seguro si los humores del no estan ocupadas, que esto puede ser por guerra, o en paz por tremor, y hallen que lo que les conviene es assentar con V. M. los casamientos y poner los animos en temor, no teniendo a quien arrimarse, que para descubrir el animo de V. M. han resuelto de salir luego a lo que no tiene dificultad que esta hija mayor de aquel Rey con el principe nuestro señor, y si V. M. huya desto quedaren desengañados, y miraran en ocupar a V. M en guerra sin esperar mas. Y apunta Don Inigo que si V. M. ahorca el dicho casamiento, le sera conve-

Jamais la folie de l'orgueil castillan n'avait été moins opportune ; car Henri IV, tout entier à ce que l'on appelle son grand dessein, ne pensait plus qu'à la guerre et disposait de ses enfants pour s'assurer des alliés. Quoiqu'il prétendît avoir rompu toute pratique avec l'Angleterre, à cause du livre récemment publié où Jacques I[er] traitait le pape d'Antechrist (1), il réservait Madame Chrétienne au

niente mover platica del en l'infante Don Carlos con hija segunda de aquel rey y allanar lo de Flandes y a lo menos que el dicho rey salga a entrar en liga con V. M. Apuntò Don Inigo las diligencias que sobre los casamientos ban haziendo por Roma. y que el nuncio y Villaroy han procurado sacar del, si tiene alguna orden a cerca destas platicas y dando a entender que no sabia nada, le replicò Villaroy que si se ha de hazer algo, es menester que se habla claro, que la reyna y los ministros catolicos dessean con mucha ansia estos casamientos. y Don Inigo concluye con que es menester que V. M. tome una de tres resoluciones assentar nuebo deudo o prevenirse para la guerra o entretener el tiempo de que se a de venir a una de las dos primeras, però aviendose de intentar algo es menester mucho cuidado. Y aviendose platicado sobre esto en el consejo con la atention que conviene, le parece que a Don Inigo se le puede aprovar lo que dise y que este muy atento a estas platicas para respunder con generalidades y por que quando fue Don Pedro de Toledo, le trato dellas con muy poca autoridad, es menester yr agora con gran tiento, y a guardar a que el rey de Francia pida esto de rodillas. En Madrid, 22 de julio 1609. (Bibl. imp., ms. fr., n° 16113, pièce 84.) Don Inigo de Cardenas était fort mal informé quand il écrivait à sa cour qu'on avait résolu dans les conseils de France de revenir aux propositions de mariage, et, si le roi d'Espagne s'y refusait, de l'occuper par la guerre. — « Por la indecencia con que procediò en esto el Rey de Francia con Don Pedro de Toledo. » (Papiers d'Espagne, B 90, cah. 388, folio 30 r°. Délibération du conseil du 8 août 1609, sur lettres de Don Inigo du 8 juillet.)

(1) Le conseil d'Espagne approuvait fort ces sentiments et chargeait Don Pedro de Zuniga d'alléguer le même motif, si le roi d'Angleterre lui parlait d'union et d'alliance. (Papiers d'Espagne, B 90, vol. 338, f° 30.)

prince de Galles, de qui, au rapport de Sully, il espérait beaucoup. Son second fils devait épouser Marie de Bourbon, unique héritière du duc de Montpensier, mort l'année précédente ; le troisième, la princesse de Mantoue, petite fille du duc de Savoie, pour rouvrir aux armées françaises les portes de l'Italie qui leur étaient fermées, depuis que le roi avait cédé le marquisat de Saluces, en échange de la Bresse et du Bugey (1601).

Restaient les deux aînés des enfants de France, le dauphin et Mme Elisabeth. Pour le dauphin, Henri IV avait jeté depuis longtemps les yeux, mais sans s'y arrêter, sur la fille encore unique du duc de Lorraine, union qui lui aurait donné l'espoir de réunir un jour au royaume cette principauté « dont il avoit reçu des maux indicibles (1). » C'est en partie pour plier le duc de Lorraine à ses vues, qu'il comblait de bienfaits les princes allemands dont ce seigneur était entouré, car, en cas de refus, il se serait trouvé seul dans un cercle d'ennemis. Cette négociation importante et sérieuse au fond (2), semble, toutefois, avoir été conduite avec une singulière légèreté. Le négociateur fut le frivole et brillant Bassompierre, dont la capacité politique était insuffisante pour triompher des

(1) « Lorsqu'il parloit du mariage du Roi son fils, il estimoit toujours que le plus avantageux qu'on pût faire étoit l'héritière de Lorraine, si le duc n'avoit point d'autres enfans, ajoutant que ce lui seroit un grand contentement de voir que ce royaume fût agrandi des dépouilles, dont il avoit reçu des maux indicibles. » (Richelieu, *Histoire de la Mère et du Fils*, t. Ier, p. 31.)

(2) Que Don Inigo tiene aviso de credito que el fin de aquel Rey es arrimarse a Lorena para casar al Delfin. (Papiers d'Espagne, B 90, vol. 339, f° 12 r°.)

obstacles que présentait une telle alliance (août 1609) (1). Il n'était point sûr que pour l'honneur d'être sujets du roi de France, les Lorrains renonçassent volontiers au profit de garder leur souverain parmi eux. Si l'on n'avait aucun scrupule à trafiquer de ce peuple malgré lui, le duc de Lorraine serait-il assez désireux de placer un jour sa fille sur le trône de France, pour frustrer le comte de Vaudemont, son frère, des droits éventuels qu'il avait sur le duché ? Enfin, le duc et sa femme, jeunes encore, pouvaient avoir d'autres enfants, comme il arriva cinq ans plus tard. Si le nouveau né, au lieu d'être une fille, eût été un garçon, la jeune princesse convoitée par le Dauphin aurait perdu tout espoir d'hériter de la Lorraine.

Henri IV réfléchit peu à ces obstacles, ou il se flatta d'en triompher par le danger que présentait un refus. Il avait des intelligences dans la place : la duchesse de Lorraine se prononçait résolument pour le mariage de sa fille avec le Dauphin, quoique l'Espagne eût gagné le comte de Forniel, un des serviteurs de cette princesse, pour qu'il la décidât à préférer un des fils du roi catholique. Mais plus heureuse auprès du duc lui-même, la diplomatie castillane ne l'avait pas inutilement averti de

(1) « Le roi me fit une proposition de faire un voyage en Allemagne et en Lorraine, feignant d'y aller pour d'autres affaires, et néanmoins c'étoit pour disposer le duc de Lorraine au mariage de sa fille aînée avec M. le Dauphin. Il me permit aussi d'offrir jusqu'à douze mille écus de pension aux particuliers que je jugerois pour agréables en cette affaire. Et pour davantage m'animer à le servir en cette occasion, il m'offrit de me marier à Mlle de Chemilly... Il m'offrit aussi de faire rétablir en ma faveur la terre de Beaupréau en duché et pairie. » (*Mémoires de Bassompierre*, p. 58. — Collection Michaud, 2e série, vol. 6.)

se tenir sur ses gardes, et le comte de Vaudemont, en réclamant pour son fils la main de sa nièce, prétention appuyée par l'Espagne, achevait de balancer l'influence de la duchesse (1). Ainsi placé entre des sollicitations contraires, le duc de Lorraine ne chercha plus qu'à gagner du temps. Il n'est point vrai, comme le disent les historiens, qu'il « accepta » les propositions qui lui étaient faites ; mais encore que les exhortations de Bassompierre parussent « si peu raisonnables que la bouche même du canon n'aurait pas été assez éloquente pour contraindre ce seigneur à y prêter l'oreille (2), » il n'osa pas refuser ouvertement: « Il me dit, raconte Bassompierre, qu'il étoit tout résolu « de se conformer aux volontés du roi et recevoir l'hon- « neur qu'il lui vouloit faire. Seulement désiroit-il gagner « et disposer les principaux de son état pour leur faire

(1) Con occassion de algunos avisos que tubo Don Inigo de Cardenas de que el Rey de Francia difuncto tenia ciertos fines en Lorena y de que llevava la mira a apoderarse de aquellos estados por qualquier via que pudiesse y passar al delfin su hijo que oy reyna con la hija del duque sucessora dellos se le ordeno que por medio de persona confidente avisasse al duque de Lorena que viniese con recato le offreciese mi ayuda y assistencia y le diese quenta de las tramas que havia contra el en Francia... Su muger inclinava toda a Francia y no podia reducirla a otra cosa por mas que la procurava disuadir desto intento que un criado que tenia prudente de buen consejo y de quien el mas fiava que es el conde Forniel le havian ganado en España quando aca le embio y le inclinava a que la casase con el principe mi hijo. Que el conde de Bademont su hermano se la pedia para su hijo y tenia ciertas pretensiones... para que entrambos esteys advertidos de sustentar al duque de Lorena en el mismo parecer en que esta de dar su hija a su sobrino por que a caso no se incline y arrime al casamyento del nuevo rey de Francia. (Papiers d'Espagne. B 81. A 320 et 321. Instruction secrète au duc de Feria, vol. 340, f° 20-21.)

(2) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 37.

« goûter ce mariage et le pallier cependant à ses parens, « jusqu'à ce qu'il fût temps de le découvrir, suppliant « très-humblement Sa Majesté de le vouloir cependant « tenir pour secret (1). » En réalité, lorsque Henri IV mourut, le duc se préparait à envoyer sa fille en Bavière, par crainte que le roi ne tournât ses armes contre lui pour l'obliger à ce mariage (2).

Avec le duc de Savoie, les négociations étaient bien autrement graves et compliquées. Il est nécessaire d'y insister, non-seulement à cause de leur importance, mais surtout parce qu'elles furent mêlées plus tard à la négociation des mariages espagnols, lorsque celle-ci fut reprise sous la régence de Marie de Médicis.

Charles-Emmanuel avait été longtemps l'implacable ennemi de la France. Ses traditions, ses souvenirs de famille l'invitaient à se défier d'un si puissant voisin. Son aïeul s'était vu enlever tous ses États par François Ier, et lui-même, loin d'avoir pu empêcher Henri IV de lui prendre un moment la Savoie, sentait bien que si ce prince n'eût été ramené dans son royaume par le besoin d'y affermir son autorité, il aurait facilement passé les Alpes et conquis le Piémont. Tous les desseins de la maison de Savoie étaient combattus et renversés par la politique française. Non-seulement elle était un insurmontable obstacle au rêve secrètement caressé d'un royaume allobroge (3), mais

(1) Mémoires de Bassompierre. p. 65.

(2) Ubaldini, dép. du 12 mai 1610. — D. Inigo tiene aviso de credito que... el dicho duque anda con recato y prevenido. (Papiers d'Espagne, B 90, vol. 339, f° 12 r°.)

(3) Voyez *la Maison de Savoie, ses origines et sa politique*, par M. Hudry-Menos, *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 novembre 1866.

elle ne permettait pas la conquête, encouragée par le pape et l'Espagne, de la protestante Genève, sur laquelle le duc prétendait avoir des droits, par la cession qu'avaient faite à ses aïeux l'empereur Sigismond et le pape Martin V; elle tendait même à prendre la Bresse et peut-être la Savoie : or quoiqu'il cherchât depuis à s'agrandir en Italie, l'ambitieux Charles-Emmanuel n'imaginait pas que l'avenir de sa maison fût de fonder, au midi des Alpes, un Etat dont les incessants progrès lui feraient oublier ses pertes au nord de ses montagnes et même abandonner un jour ce que la guerre et les traités lui auraient laissé de l'ancienne Savoie. Ce prince, d'ailleurs, était étroitement lié à l'Espagne par ses alliances et ses intérêts, par les faveurs, les promesses, les menaces que cette puissance lui faisait tour à tour. Il avait épousé l'infante Catherine avec quarante-quatre mille écus de dot à prendre sur les revenus du royaume de Naples, et pour marier deux de ses filles dans les maisons de Mantoue et de Modène, il avait obtenu de l'Espagne la promesse de deux cent mille écus pour chacune (1). Un jour, la cour de Madrid lui conférait le titre d'Altesse, le lendemain il profitait d'une erreur de copiste pour donner lui-même à ses filles celui d'infantes (2). Il espérait que l'immense monarchie de Philippe II, n'ayant encore pour tout héritier qu'un prince chétif, ses fils pourraient profiter d'un démembrement presque inévitable et poser sur leur tête de brillantes couronnes. Il était si occupé de ces projets d'avenir, qu'oubliant sa dignité native, il demandait pour la moindre de

(1) *Rel. ven.* de Pietro Contarini. 1606-1608. XVIIe siècle, série III, Italie, t. Ier, p. 87

(2) *Rel. ven* de Pietro Contarini, p. 101.

ses actions le bon plaisir du roi d'Espagne, et souffrait même qu'on lui imposât tantôt l'inertie, tantôt des démarches contraires à ses volontés (1).

Mais quand il vit Sa Majesté catholique père de plusieurs enfants, il comprit que sa principale espérance était vaine, et cette déception le porta à voir d'un œil moins favorable les douteux bienfaits de la cour de Madrid. Les avantages qu'il demandait en Italie lui étaient invariablement refusés, parce qu'on craignait qu'il n'y étendît son pouvoir, et il les voyait remplacés par des concessions sur la terre d'Espagne, plus considérables à la vérité, mais trop éloignées de ses autres provinces, pour augmenter réellement sa puissance. Le prince héréditaire de Piémont avait reçu le prieuré de Crato en Portugal, avec une rente de vingt-cinq mille écus ; le prince Philibert celui de Castille, qui en valait cent vingt mille; ce sacrifice énorme avait été consenti par Philippe II, plutôt que d'abandonner à un fils de Savoie l'humble et pauvre duché de Bari, dans les Pouilles (2). Le duc ne pouvait obtenir pour lui-même la place de Finale, qu'il prétendait lui être due, et quand il demandait que la maison de Mantoue lui cédât le Montferrat, dont il se disait héritier par le mariage d'Amédée V de Savoie avec une princesse de la famille désormais éteinte des Paléologue, il se heurtait à l'opposition de l'Espagne, qui aimait à voir cette province comme un coin enfoncé au cœur du Piémont (3). L'amitié de l'Espagne lui avait valu

(1) *Rel. ven.* de Pietro Contarini. 1606-1608, XVIIe siècle, série 3. Italie, t. Ier, p. 93.

(2) *Rel. ven.* de Fr. Priuli, 1601-1604. Piémont Italie, t. Ier, p. 18. *Rel. ven.* de Pietro Contarini, p. 87.

(3) *Rel. ven.* de Pietro Contarini, p. 81. *Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo, 1608-1611 ; Piémont. Italie. t. Ier, p. 138

l'inimitié de la France, justement blessée de ce qu'on attirait à Milan, sur la terre espagnole, les princes de Savoie, pour qu'ils y pussent intriguer sans péril contre le roi très-chrétien (1). La guerre avec la France avait fait perdre au duc une partie de ses Etats et causé la ruine de l'autre. Dégouté d'une alliance si peu profitable, il en remarqua avec amertume les moindres inconvénients, sur lesquels jusqu'alors il avait fermé les yeux : il se souvint que la dot de l'infante sa femme et celle des princesses ses filles ne lui avaient point été payées; que lorsqu'il réclamait les revenus de ses fils, les ministres espagnols prétendaient en avoir disposé pour leur faire un accueil honorable, lorsqu'ils étaient venus en Espagne. Il se montra jaloux de ce qu'au lieu d'une somme médiocre, promise mais non donnée, l'archiduc Albert, en épousant l'infante Isabelle, avait obtenu pour dot les Pays-Bas; il s'offensa du dédain que marquaient les dépêches des ministres espagnols et les paroles du comte de Fuentes (2); il laissa éclater des plaintes tardives au sujet des déboires de son fils aîné, mort âgé de dix-neuf ans (1605), dans une noire mélancolie, à la cour de son oncle le roi catholique, qui peut-être l'avait fait empoisonner (3).

Quand il eut commencé de considérer sa situation à ce point de vue, le duc de Savoie passa d'un extrême à l'autre, car il n'était pas dans son caractère de s'arrêter aux moyens

(1) *Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo, p. 153

(2) *Ibid.*, p. 150.

(3) Non è per uscire mai dalla memoria di sua Altezza la perdita che fece del principe Filippo, suo primogenito, in Spagna, morto pieno di amaritudine e di malinconia per i disgusti ricevuti a quella corte e non senza qualche sospetto di morte procurata. (*Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo, p. 152.)

termes et d'user de tempéraments. Il fut pourtant obligé de dissimuler, même avec ses ministres, car, mal payés par lui, ils recevaient de riches pensions des puissances voisines, et il n'osait, de peur d'offenser leurs patrons, les remplacer par des serviteurs fidèles (1). Il en était réduit à traiter les affaires tantôt avec l'un tantôt avec l'autre, afin de cacher ses projets un jour aux Français, le lendemain aux Espagnols (2).

Avant même d'être bien résolu à rompre avec l'Espagne, Charles-Emmanuel avait prêté complaisamment l'oreille aux propositions qui lui venaient de Paris. Dès l'année 1604, le Béarnais avait manifesté le désir de se rapprocher de lui, moins pour le secours qu'on pouvait attendre de ses forces, que pour rompre une alliance étroite qui mettait l'avant-garde de l'Espagne aux portes mêmes de la France. Le duc de Savoie répondit alors qu'il enverrait volontiers une de ses filles à la cour de Henri IV pour y être élevée et devenir plus tard la femme du Dauphin, et qu'il accepterait pour un de ses fils une des filles naturelles du roi, à condition que la dot consistât dans les territoires cédés par la Savoie, à la paix de 1601 (3). Ces propositions, trop prématurées pour être immédiatement suivies d'effet, furent plus tard modifiées. En l'année 1608, Charles-Emmanuel offrait d'envoyer un de ses fils à Paris, si on lui faisait les mêmes avantages qu'il recevait en Espagne, d'échanger le marquisat de Saluces contre la Bresse, de s'unir avec le roi contre les Espagnols, et de marier au prince de Piémont

(1) *Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo, p. 143
(2) *Ibid.*, p. 144.
(3) *Rel. ven* de Fr. Priuli, 1601-1604, p. 47.

la fille aînée de France, pourvu qu'elle reçût quelque état en dot. Le duc proposait en outre une alliance du roi très-chrétien avec la Savoie et Venise pour la défense des princes d'Italie, et il faisait agiter par l'ambassadeur vénitien Foscarini le fantôme d'une ligue conclue contre la France entre le pape, l'Empereur, le roi d'Espagne et le grand-duc de Toscane, sous prétexte d'armer contre les infidèles.

Tout d'abord les demandes de Charles-Emmanuel parurent inacceptables. Henri IV avait trop d'enfants légitimes ou naturels, pour faire à ceux d'un prince étranger autant d'avantages qu'ils en recevaient du roi catholique. Il voyait bien qu'un jour ou l'autre le duc serait forcé de se jeter dans les bras de la France, car la France pouvait plus facilement attaquer ou défendre le Piémont que les Espagnols la Savoie. Le roi commençait à regretter moins la perte du marquisat de Saluces, c'est-à-dire d'une province située au-delà des Alpes, de défense difficile, et à préférer la possession de la Bresse, qui donnait plus de revenus, qui rendait plus facile l'acquisition du reste de la Savoie, qui affranchissait d'un voisinage dangereux la ville de Lyon, dont dépendaient, au point de vue stratégique, le Dauphiné, la Provence, les riches contrées de Languedoc (1). Aux ouvertures de Foscarini, Villeroy répondit d'une manière évasive : il ne pensait pas, disait-il, que le duc de Savoie eût assez d'autorité pour exécuter ce qu'il proposait, les princes italiens ayant tous de fortes attaches à l'Espagne ; tout ce qu'on pouvait faire, c'était

(1) *Rel. ven.* de Pietro Contarini, p. 96.

d'empêcher son Altesse de s'allier aux ennemis de la France (1). On ne croyait pas que le duc fût sincère ; il semblait toujours à la veille de s'allier aux Espagnols (2). Nul n'ignorait qu'il cherchait à marier son fils à la grande princesse de Toscane (3), et quoique le roi eût intérêt à l'engager dans l'alliance française, il ne lui voulait pas donner un pouce de terrain (4). Pour changer les dispositions politiques de Henri IV, et lui faire accepter les propositions savoyardes, il ne fallut rien moins que les vastes desseins qui, durant les derniers mois de sa vie, occupèrent exclusivement son esprit. La première pensée n'en était point, quand il mourut, aussi récente qu'on le croit généralement. Bien avant que la trève des Flandres fût conclue, il donnait une attention sérieuse à la proposition que Charles-Emmanuel lui avait faite d'intervenir en Italie, pour joindre au Piémont le Milanais, en échange duquel la France aurait acquis la Savoie (5) :

« Son Altessse, disait le roi à Foscarini, paraît ne pas douter du succès. Il espère que même la République se mettra en mouvement, et il lui voudrait donner deux ou trois villes, voisines de Venise, et qui lui iraient bien. Croyez-vous que la seigneurie nous donnerait assistance ? Si elle s'en

(1) *Rel. ven.* d' Antonio Foscarini, 1608-1611. France, p. 304.

(2) Mi ha risposto il Re con la solita benignità che il duca per creder suo è accomodato o in istato d'accomodarsi con gli Spagnuoli. (Foscarini, dép. du 17 juin 1608, p. 304.)

(3) Foscarini, dép. du 4 octobre 1608, p. 306.

(4) Foscarini, *ibid.*, p. 305.

(5) Il duca di Savoja mi ha fatto proposta di rompere nello stato di Milano, e se io lo voglio ajutare con gli ajuti che egli desidera, di darmi poi la Savoja, quando però gli succeda di impadronirsi di quello stato, del che mostra non dubitare. (Paroles de Henri IV à Foscarini, dép. du 20 octobre 1608, p 307.)

veut mêler, je romprai, moi, avec les Espagnols, et je ferai en sorte que les ducs de Savoie et de Mantoue fassent de même. Je lui répondis, ajoute le Vénitien, que je ne pouvais rien dire avec fondement à Sa Majesté, parce que la ligue dont on avait traité jusqu'à présent, d'abord avec l'ambassadeur Priuli, puis avec moi, était défensive. Je ne pouvais donc que représenter à Vos Excellences, dans la sincérité de mon respect ordinaire, tout ce qu'il lui plaisait de me commander. Le roi dit ensuite que si la guerre continuait en Flandre, il ne manquerait pas d'y prêter assistance. L'entreprise de Milan serait alors certaine, et, comme il me l'avait déjà dit, le duc de Mantoue la seconderait. Mais la grande difficulté serait de partager cet Etat : il conviendrait donc de le faire par avance, chacun disant à Sa Majesté ce qu'il prétendait. Seulement Vos Excellences sont si nombreuses, qu'il serait à craindre que la chose ne fût sue des Espagnols, et que l'effet n'en devînt plus difficile. Il me regardait toujours, en proférant ces paroles ; son visage et ses gestes faisaient paraître le plaisir qu'il avait à discourir sur ce sujet. Il dit encore que si les Espagnols étaient chassés de Milan, on pourrait ensuite les chasser sans peine de Naples et d'Italie (1). »

Henri IV affectait, dans cette entrevue, de ne parler qu'en confidence et de ne point regarder Foscarini comme ambassadeur ; mais il lui marquait le dessein de traiter la même matière avec le duc de Mantoue et l'ambassadeur de Savoie, et de lui en reparler à lui-même, quand la cour serait à Fontainebleau (2).

La dépêche du Vénitien ne communiquait au Conseil des Dix que les points principaux débattus dans cette curieuse entrevue ; mais trois jours plus tard, Foscarini entrait

(1) Foscarini, dép. d. 20 octobre 1608, p. 307.
(2) *Id., ibid.*

dans des détails bien propres à montrer le prix que le roi mettait à l'exécution de ce dessein :

« Le moment est venu, disait Henri IV, de chasser une bonne fois les Espagnols du Milanais. Il sera bien qu'en écrivant, vous disiez, comme venant de vous, que je me trouve prêt pour la ligue offensive et défensive, mais que vous trouvez dans chacun de mes ministres, comme on le découvre aussi dans les princes d'Italie, qu'il peut y avoir de plus grandes résolutions pour l'offensive... Il me dit que la ligue défensive n'est propre qu'à exciter sans profit la jalousie des Espagnols, et que, dans une ligue offensive, Sa Majesté, si elle était unie à Votre Sérénité et au duc de Savoie, courrait volontiers les mêmes risques de la fortune. Si l'on veut agir vigoureusement et si l'union est véritable, l'entreprise de Milan ne sera pas difficile aux forces des alliés. La plus grande difficulté étant le partage, il conviendrait peut-être de faire un duc de Milan, et si le Souverain-Pontife voulait entrer dans la ligue, on pourrait donner cette dignité à un de ses neveux. Pour décider Sa Sainteté, le roi disait qu'il irait lui-même à Rome, quoi que M. de Villeroy fût d'avis que le pape n'entrerait pas dans une ligue offensive, à cause des obligations qu'il a aux Espagnols ; Sa Majesté pense le contraire, parce que Sa Sainteté n'a pas de plus constante pensée que d'agrandir les siens ; si on lui proposait de faire duc de Milan son neveu, il ne se souviendrait plus ni des Espagnols ni de personne. A supposer qu'on ne voulût pas choisir dans la famille d'un prince, on pourrait élire un Français de conséquence, qui aurait des prétentions et un grand Etat. Le roi m'affirma qu'il tiendrait tout cela caché à ses ministres (1). »

Avec le temps, ces négociations un peu vagues prirent plus de précision. Sully ne croyait pas au succès, mais Henri IV était tout feu : il ne demandait au duc de Savoie que de lui donner un gage certain de sa rupture avec les Espagnols, par exemple qu'il leur enlevât quelques places

(1) Foscarini, dép. du 23 octobre 1608. p. 308.

par un coup de main inattendu. A ce prix, le roi l'aurait fait volontiers duc de Milan: « Je voudrais, disait-il, qu'il le fût déjà. » Ainsi le neveu du pape était laissé dans l'ombre, et Charles-Emmanuel, pour mériter l'appui de la France, offrait de surprendre les forteresses de Pavie, d'Alexandrie, de Mortara (1). Le roi, dans une juste défiance d'un prince dont on connaissait l'esprit perfide, et dont la parole était si peu sûre, envoyait aussitôt un ingénieur examiner ces places, pour vérifier si le projet était exécutable, et en même temps dans quel état se trouvaient les fortifications de Milan (2).

Quand la trêve des Flandres fut conclue, Henri IV, plus libre de vaquer à d'autres soins, eut bientôt pris sa résolution de former une alliance avec le duc de Savoie, et, pour l'y décider, d'accorder au prince de Piémont la main d'une fille de France. L'ambassadeur Jacob, dans l'enivrement de sa joie, demandait que les Hollandais rompissent aussitôt la trêve. Plus prudent, Villeroy répondit qu'il ne savait ce que ferait Sa Majesté à cet égard, mais qu'en tout cas elle attaquerait vigoureusement l'Espagne (3). Claude de Bullion, conseiller au parlement de Grenoble, et bientôt conseiller d'Etat, se rendit à Turin avec mission de proposer un mariage entre le prince héréditaire et Mme Elisabeth. S'il fallait en croire Ubaldini, Henri IV jugeant cette alliance moins brillante que celle de l'Espagne, n'était pas fort empressé (4) ; mais ce n'est qu'une conjecture

(1) Foscarini, dép. du 24 février 1609, p. 309.

(2) *Id.*, dép. du [illegible] 1609, p. 309.

(3) *Id.*, dép. du 2[illegible] août 1609, p. 311.

(4) Intendo che do[illegible] esser dichiarati li Francesi col duca di Savoja di non volerli dare a favore del matrimonio altro che la semplice dote solita darsi alle figliole di Francia, habbia il duca

mal fondée et qui prouve de quelle obscurité ces négociations étaient enveloppées. S'il est vrai que le roi ne voulût pas « bailler des terres en dot et mariage à ses filles, ni acheter l'amitié d'aucun de ses voisins à ce prix-là (1), » toutefois, dans l'instruction écrite qu'il donnait à Bullion, il avouait que malgré « la naturelle disposition ou inclination du duc, sujette à mutation et irrésolution, non moins qu'à déguisement, il seroit très-aise de l'acquérir, et qu'il ne falloit pas laisser de faire tout ce qui se pourroit honnêtement pour le gagner (2). » Cette dot de cinq cent mille francs que le roi offrait et que le nonce trouvait misérable, n'était-elle pas suffisante pour un prince de Savoie, puisque le fils de Charles-Quint, épousant la fille de Henri II, s'en était contenté ? D'ailleurs Bullion avait ordre de tenir la pratique ouverte, quelques prétentions qu'on élevât à Turin.

Il y éprouva d'abord quelque peine, car il avait déplu au duc, qui se piquait de juger les gens à première vue. Charles-Emmanuel demanda même l'envoi d'un nouvel ambassadeur. Mais ayant essuyé le refus que méritait ce caprice (3), il se laissa bientôt gagner par l'insinuante

fatto tentare il Re che col denaro di essa dote volesse almeno S. M. farsi vendere dal duca di Longavilla una contea sovrana che possiede alli Svizzeri e come feudo dotale darlo a Savoja, e che habbia escluso S. M. anche questo partito, et habbia ultimamente data risposta, mostrando di curarsi molto poco del parentado. (Ubaldini, dép. du 28 août 1609.)

(1) Instruction donnée à Claude de Bullion, 4 mai 1609. Bibl. imp. ms. fonds Dupuy, vol. 538, f°s 42-59.

(2) *Ibid.*

(3) « Mon frère, combien que l'on m'ait dit que avez pris quelque umbrage du choix que j'ay faict de la personne du sieur de Bulion mon conseiller d'Estat pour l'envoyer vers vous, toutef-

habileté de Bullion, au point de prier le roi, quand ce négociateur repartit pour Paris, de le renvoyer le plus tôt possible à Turin (juin 1609). Sur le fond des choses, les conditions que faisait le duc furent jugées peu satisfaisantes. Craignant toujours qu'au moindre mécontentement, les Espagnols du Milanais ne fissent irruption dans ses Etats, il voulait, avant de se livrer, obtenir au pays suisse un comté souverain que le roi de France aurait acheté, à cet effet, au duc de Longueville.

Henri IV refusa net (1) ; mais en ce moment même, il recevait de Rome l'exhortation fort imprévue de s'entendre avec le duc de Savoie :

« Sa Sainteté, écrit Brèves, me mit en propos sur M. Jacob et ses négociations, et me témoigna désirer que Votre Majesté s'assurât de l'affection du duc de Savoie. Le cardinal son neveu m'en parla plus librement, m'ayant dit que Votre Majesté ne pouvoit rien faire qui donnât plus de crédit à ses affaires en Italie que de s'assurer dudit duc, comme elle pourroit aisément faire par le mariage de Madame avec le grand prince de Savoie ; qu'il savoit que les Espagnols en étoient en une grande alarme, et que si Votre Majesté donnoit au dit duc quelque chose de ce qu'il demandoit du côté de Bresse, qu'elle le regagneroit bien en d'autres occasions, me priant

fois je n'ay pas voulu changer ma deliberation encore que je desire vous tesmoigner en toutes choses que j'affectionne vostre contentement, car je sçay bien que vous le recevrez de luy quand vous l'aurez ouy. Je me confie tant en luy aussy que si vous desirez vous fier en moy, vous debvez traitter avec luy très-confidemment, vous respondant par la présente de sa probité et loyauté. Car je l'ay très-bien esprouvé et sçay qu'il ne depend que de mes volontez. Je vous prie doncques n'avoir esgard aux soubçons qu'on s'est efforcé vous donner de luy et luy adiouster pareille foy que vous feriez à vostre... Henri IV au duc de Savoie. (Instruction, etc., fonds Dupuy. vol. 538, f° 45 r°.)

(1) Voy. la note précédente.

que, écrivant à Votre Majesté cela, je ne lui fisse point mention de son nom, pour ce que s'il étoit su des Espagnols, ils auroient sujet de s'en plaindre. Je lui répondis que je le nommerois à Votre Majesté, afin qu'elle connût son zèle et affection à votre service, assuré que Votre Majesté ne lui procureroit jamais aucun désavantage (1). »

Si étonnante que paraisse cette volte-face du Saint-Siége, elle peut être expliquée. Souverain temporel, le pape avait intérêt à ce que l'Espagne, trop puissante en Italie, y fût tenue en échec, et, s'il était possible, en fût chassée, ce que seul le roi de France pouvait faire, à la condition d'avoir ses libres entrées dans le Piémont. Chef de l'Eglise, Paul V souhaitait que Henri IV ne contrariât plus les entreprises du duc de Savoie contre l'hérétique Genève ; une alliance de ces deux princes devenait donc désirable, puisque tout espoir semblait perdu des mariages espagnols. Sur ces négociations nouvelles les ministres français gardaient le silence ; mais Jacob, avec sa vanterie et son exagération ordinaire, annonçait au nonce que tout était conclu, et qu'il n'y manquait plus que l'agrément de l'Espagne. Les choses n'étant point si avancées, il eût fallu s'en taire, quoique la guerre avec cette puissance fût encore un des sous-entendus de l'alliance qui se préparait. Réduit à féliciter Jacob au nom du pape, Ubaldini apportait du moins cette restriction à ses froids compliments, qu'il espérait bien qu'on ne se passerait pas de l'agrément de sa Majesté catholique, afin de ne pas troubler la bonne harmonie entre les deux couronnes. Jacob et Villeroy pro-

(1) Brèves, dép. du 19 août 1609.

testaient également des bonnes intentions que témoignaient à cet égard leurs maîtres respectifs (1).

Mais la bonne harmonie n'était plus qu'apparente, et il semblait peu probable qu'on demandât à l'Espagne d'approuver une alliance dont le principal objet était de

(1) Il signor di Jacob mi è stato a visitare in nome del suo signore et a dirmi che S. M. non ha mai creduto se non mera calunnia quanto gli era stato riferito di me... Passò a dirmi che era presto per partire e che haveva condotto la pratica del parentado in stato di conclusione, e che non restava hora altro che la sodisfatione di Spagna, convenendo il Re Xmo che del Duca prima di contrar li sponsali se ne dia parte in Spagna. E che S. M. cattolica l'approvi e trovi buono che S. A. manderebbe un personaggio, perciò in Spagna dove non credeva di trovar difficoltà, perchè stima S. A. anco interesse del Re cattolico stare ella bene con la Francia. Le domandai delle conditioni del parentado, mi rispose che sarebbero state l'ordinarie, con le quali si maritavano le figliuole di Francia, e che il Re non haveva mai risoluto intendere cosa alcuna o di restituire qualche parte della Bressa, o di fare qualche cambio come n' haveva data intentione il signor d'Alincourt, cosi al conte di Verrua, il che fu principio di queste trattationi, che verrebbe qui un ambasciatore di S. A. residente, il quale a suo tempo terminarebbe il negotio. Io lo ringratiai della parte che me ne dava, e l'assicurai che sua santità ne haverebbe sentito un estremo contento per il paterno affetto che ha verso S. M. Xma e verso S. A. e che sperarebbe da questa congiunzione effetti salutari alla santa religione, e particolarmente che un giorno si sgombrasse quella peste di Ginevra, che tanto più sene rallegrarebbe sua santità, sentendo il modo con che si deve terminare il negotio, che è la saputa e la sodisfatione del Re cattolico, argomentando da questo che tutto tende alla confermatione dell' amicitia tra le due corone. tra le quali potrà essere S. A. in ogni occasione mediatore e stringerle maggiormente insieme, come ha tanto bisogno la cristianità. Da poi io mi sono rallegrato col sig. di Villeroy di quanto havevo saputo da Jacob; Villeroy mi ha confermato tutto e particolarmente che il Re voleva che tutto seguisse con participatione e consenso di Spagna. (Ubaldini, dép. du 16 septembre 1609.)

lui nuire. Toutes les attentions, toutes les prévenances, on les prodiguait à l'ambassadeur de Savoie, et sans trop de mystère :

« La dernière audience qu'il a obtenue, écrivait Foscarini, le roi la lui a donnée avec une faveur extraordinaire dans le cabinet de la reine. Il a voulu qu'il exposât son ambassade à l'une et à l'autre de Leurs Majestés, lesquelles, pour le favoriser davantage, le firent asseoir, honneur qu'aucun autre ambassadeur n'a reçu, à ma connaissance, depuis que je sers vos seigneuries excellentissimes dans cette charge... La conversation dura deux heures ; Leurs Majestés, et particulièrement la reine, usèrent de tant de familiarité avec l'ambassadeur, qu'elle ne pouvoit être plus grande (1). »

Ces audiences se renouvelèrent. Une d'elles eut même lieu en présence du maréchal de Lesdiguières que le roi avait mandé du Dauphiné pour avoir son avis et qui poussait son maître à une rupture ouverte avec l'Espagne. Henri IV y était si résolu, qu'il concertait ses plans avec Jacob. Les affaires de Clèves devaient servir de prétexte, les Etats et les princes protestants étaient avertis et joindraient leurs armes à celles de la France, le roi de Danemark montrait de bonnes dispositions, et le roi d'Angleterre « cheminait d'assez bon pied. » Enfin les Suisses et le duc de Mantoue étaient prêts à seconder cette grande entreprise (2).

Malgré tant de promesses et de garanties, Charles-Emmanuel, tandis qu'il négociait avec la France, s'efforçait d'obtenir à Madrid de meilleures conditions. Il y était poussé par le cardinal Aldobrandini, sécrétaire d'Etat

(1) Foscarini, dép. du 14 septembre 1609.
(2) *Id., ibid.*

sous le pape Clément VIII, prélat d'un caractère trop remuant pour ne pas remplir par de petites intrigues le vide que l'inaction, succédant aux grandes affaires, avait fait dans sa vie. Partisan autrefois d'une politique toute française, il s'était rapproché de l'Espagne par un esprit d'opposition au cardinal Borghese, dont les tracasseries, jointes à celles du cardinal Gaetano, légat à Ravenne, l'avaient en quelque sorte forcé, quoiqu'il fût archevêque de cette ville, à s'exiler de l'Etat pontifical (1). Sur son conseil, le duc de Savoie faisait dire en Espagne que son alliance avec Henri IV était décidée, et en France que Philippe III lui donnerait Monaco, Sabionnette, Finale, avec une grosse somme d'argent, s'il voulait marier le prince de Piémont à l'aînée des infantes (2). Le duc de Verrue, un de ces serviteurs aux gages de l'Espagne qu'employait Charles-Emmanuel, sans leur donner sa confiance (3), s'était rendu à Madrid pour y faire ces propositions, et le pape avertissait Henri IV des « pratiques doubles » d'un prince si accoutumé « à dire d'un et à faire d'autre (4). » Aldobrandini

(1) *Rel ven.* de Gregorio Barbarigo, Piémont, p. 181.

(2) Siri, *Mem recond.*, t. II, p. 33.

(3) *Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo ; Piémont, p. 143.

(4) « Me parlant du mariage de Savoye, il (le card. Borghese) me dict : Advisez le roy qu'il y a une trame soubs ce traicté. Au dernier voiage que le comte de Veroue a faict en Espagne, il avoit eu commandement du duc son maistre de demander une des infantes. A quoy il fust respondu qu'elles estoient encores trop jeunes et qu'il n'y avoit nulle apparence de penser à les marier ; que le dit duc depuis avoit creu, conseillé du cardinal Aldobrandin, debvoir rechercher l'alliance de Sa Majesté pour en mettre en jalousie le dit roy d'Espagne et l'obliger par ce moyen de luy donner une des dites infantes avec la plus part de ce qu'il desire. » (Breves, dép. du 28 octobre 1609.) « Le dict cardinal Borghese m'a repplicqué deux ou trois fois sur ce sujet : Je doubte fort que

s'entendait avec Verrue, qu'il avait connu jadis ambassadeur à Rome, aussi favorable à l'alliance française, recherchée alors par le Saint-Siége, qu'il le fut depuis à rapprocher la Savoie de l'Espagne. Mais quand le cardinal eut quitté Turin, Verrue, suspect à son maître, ne réussit point à tenir la balance égale. Charles-Emmanuel se décida pour l'alliance française (1). Et cependant, à la veille de conclure, telles étaient encore ses perplexités ou plutôt ses vagues mais insatiables ambitions, qu'il envoyait l'évêque de Maurienne à Madrid pour déclarer son dessein de ne traiter avec la France que d'un simple mariage, non d'un accord politique. Si Sa Majesté catholique lui promettait une infante, et, en cas de guerre, l'appui du comte de Fuentes, il était prêt à rompre ces négociations (2).

En réalité, il les poursuivait, profitant, pour le faire, de ce que l'Espagne prenait du temps pour répondre. Il

le duc de Savoye ne die d'un à Sa Majesté et ne face d'autre, ses praticques estant ordinairement doubles. » (Brèves, dép. du 29 novembre 1609.)

(1) « J'ay sceu qu'un des secrétaires du roy d'Espagne escrivant par deçà à un cardinal de leur faction avoit mandé ces mesmes termes : Tant que le cardinal Aldobrandini a esté proche du duc de Savoye, il a empesché de faire aucune escapade, mais soudain qu'il est party, le dit duc a pris l'essort. » (Brèves, dép. du 29 novembre 1609.)

(2) « Don Innico mi ha mostrato una lettera di Torino dell' ambasciatore Vives che scrive che il duca manda in Spagna ambasciatore straordinario il vescovo di Moriana a giustificarsi delle voci sparse di Francia a rimostrare che sua Altezza non ha trattata qui altra cosa che un semplice parentado il quale non è ancora fatto e a domandare al re cattolico l'infante, la quale se gli sarà promessa, romperà subito ogni sorte di trattato con Francia, nel qual caso desidera sua Altezza che il conte di Fuentes sia pronto a soccorrerla contro Francesi che gli moverebbero la guerra. » (Ubaldini, dép. du 12 mai 1610.)

promettait de se détacher entièrement des Espagnols, si le roi de France donnait aux fils de Savoie un établissement conforme à leur rang. S'il n'en voulait prendre la charge, il trouverait bon que le prince Philibert et sa sœur, l'infante Catherine, partissent pour Madrid, où ils étaient demandés.

Ce n'était pas une affaire de médiocre conséquence que de se substituer à l'Espagne pour l'entretien et l'avenir des fils de Savoie. Charles-Emmanuel avait eu neuf enfants légitimes, et il lui en restait huit, quatre filles et quatre fils. Deux de ces princesses, Marguerite et Marie, étaient déjà établies dans les maisons de Mantoue et de Modène; mais les deux autres, Isabelle et Catherine, arrivaient à l'âge où il faudrait les pourvoir. Des quatre princes, les deux aînés, Victor-Amédée et Philibert, avaient trop longtemps vécu en Espagne dans leur première jeunesse, c'est-à-dire à cette heure où les impressions reçues sont ineffaçables, pour n'être pas devenus tout à fait espagnols. Pour ce motif ils plaisaient peu aux graves Piémontais; combien ne seraient-ils pas plus désagréables au caractère mobile et léger des Français! En outre, ils étaient richement pourvus en Espagne; si Henri IV leur accordait des pensions équivalentes, il y ruinerait son trésor, car ce ne serait pas, comme Philippe III, avec l'intention de ne les point payer. Le troisième fils de Savoie, le cardinal Maurice, taciturne et fier comme un Castillan, était destiné à devenir à Rome le protecteur des affaires d'Espagne, et le roi catholique avait trop d'intérêt à charger de cette fonction importante un prince son neveu, pour ne pas faire les plus grands sacrifices. Le quatrième, Thomas, était, au contraire, tout fran-

çais, de peau blanche et de cheveux blonds, de sang vif et de caractère enjoué. Seul il n'avait de rente nulle part, et son père devait se montrer moins exigeant pour l'établir à la cour de France (1).

Henri IV parut d'abord disposé à laisser le duc assurer comme il pourrait l'avenir de ses enfants, et à passer outre au traité. Il invita donc Jacob à se rendre auprès de lui, afin de recevoir sa parole et d'engager celle de Son Altesse en présence de la reine et de trois membres du Conseil. Mais tout à coup, changeant d'avis, il lui signifia que le prince Philibert, héritier de la couronne ducale, si son frère venait à mourir, ne devait point aller en Espagne, où il serait, dans ce cas, à la merci du roi catholique. Jacob surpris représenta que le prince Philibert recevait de Madrid cent mille écus de rente, qu'on lui offrait, en outre, le titre de généralissime des armées de mer, et qu'il ne pouvait, par conséquent, s'abstenir d'aller dans ce pays dès qu'il en était requis, à moins que Sa Majesté très-chrétienne, en assurant son avenir, ne lui permît de renoncer à ces avantages. Henri IV ne pouvait nier que cette raison fût valable; mais peu jaloux de prendre lui-même une si lourde charge, il proposait d'ajourner le départ et de régler les accords pour le mariage, disant que, dans l'intervalle, on trouverait moyen d'arranger toutes choses (2). Il ap-

(1) *Rel. ven.* de Pietro Contarini ; Piémont, p. 81, 103, 104, 105.

(2) Ho saputo da gravissima persona confidentissima di Jacob che il negotio è più dubio e più intrigato che mai, e che il fatto passa di questa maniera. Che il duca ha fatto sapere al Re d'esser risoluto di staccarsi affatto da Spagna e mettersi tutto in mano della Maestà sua, s'ella vuol pigliare a carico suo di provedere tutti i suoi figliuoli conforme al grado loro. ma che s'ella non vuol questo

prouvait même, n'avouant pas encore ses desseins contre l'Espagne, que, par manière de bon procédé, l'on donnât avis à cette couronne des projets d'alliance que formaient la France et la Savoie (1).

peso, si contenti che S. A. ne procuri la licenza di Spagna e vi mandi il principe Filiberto e l'infanta Caterina resti in questo modo confidente dell' una e dell' altra corona. S. M. ha ricusato il primo partito e risposto che non vuole che S. A. si rompa con Spagna e fece sapere a Jacob per il signor di Villeroy che S. M. trovava buono il secondo partito, però che si risolvesse sotto il bene placito di Spagna di stabilire il parentado. Che il giorno seguente si trovasse Jacob con la sua M. Il quale in presenza della regina e di tre consiglieri li darebbe la sua real parola e la riceverebbe da lui per parte del duca. Andò Jacob e prima di passare più avanti disse il Re che non voleva che il principe Filiberto andasse in Spagna, perchè morendo il principe di Savoia egli succede, però non voleva che in tal caso si potesse trovare in Spagna. Rispose Jacob che Filiberto haveva 100 mila scudi di entrata in Spagna e di più l'offerta del generalato di mare, e che però non poteva lasciare di non andare come ne era richiesto. Soggiunse il Re che non voleva che questo guastasse il negotio e che si sarebbe potuta trattenere l'andata del principe dando parola in Spagna et allungando e che si sarebbe intanto trovato qualche modo, e seguirono di stabilire a parola il parentado senza che dall' una parte o dall' altra fusse chiarito questo punto. Mi dice questa persona che Jacob sta di malissima voglia e che crede che il negotio si romperà, ma che non ha voluto esser egli quello che rompa. Che il Re intanto rimanderà in Turino Bolino e che forsi s'appagheranno i Francesi di ragione. La corte parla già del parentado, lo dice a molti, ma a me non me ne ha detta parola, anzi sfuggi che io gliene parlassi. (Ubaldini, dép. du 16 septembre 1609.)

(1) « Selon les commandemens que Vostre Majesté m'a faict, je luy ay donné advis du pourparler de mariage qui s'est faict entre Vostre Majesté et le duc de Savoye qui tenoit a beaucoup d'honneur ceste alliance et souhaictoit d'en venir au plus tost a la conclusion, luy reppresentant que Vostre Majesté a voulu premierement qu'il en advertist le roy d'Espagne l'attouschant de si près comme il faict, affin qu'il ne creust pas, tenant ceste action couverte, qu'on le voulust decepvoir, asseurant Sa Sainteté que tout le bien qui viendroit de ceste alliance seroit tousjours employé

Mais les moindres incidents montraient quelle peine auraient les deux nations à vivre plus longtemps dans une paix déjà si troublée. Henri IV envoyait-il quatre ou cinq compagnies de gendarmes tenir garnison en Champagne, aussitôt les Espagnols remplissaient de soldats leurs villes frontières. Le bruit s'était répandu jusqu'à Rome qu'on avait donné ordre aux Français qui se trouvaient en Espagne d'en sortir au plus tôt (1), et d'autre part, qu'une ligue serait prochainement conclue entre la France, la Savoie et Venise (2). Un peu plus tard l'ambassadeur d'Espagne, reçu en audience par le roi, se plaignait des affaires de Savoie, disant que son maître était bien informé des négociations, et que si Sa Majesté très-chrétienne commençait la guerre, Sa Majesté catholique la finirait; à quoi Henri IV répondait simplement qu'il ne l'avait pas encore commencée, mais que, quand il la commencerait, il saurait la finir, comme il avait fait les autres (3). Il n'y avait pas de mélodie, dit un auteur du temps, dont le son pût être plus agréable à l'oreille du duc que l'espérance qu'on lui faisait entrevoir d'être soutenu par les armes françaises dans ses projets sur l'Italie. Il eût renoncé à ses prétentions pour ses enfants, si le roi lui avait garanti l'expédition, et, après la victoire, les provinces qu'il demandait avant

pour la grandeur du Saint-Siége et prospérité de sa maison; de quoy elle a monstré estre merveilleusement satisfaicte, me respondant ne pas mériter que Vostre Majesté prene tant de soins des siens, qu'elle louoit son conseil d'avoir obligé le duc de Savoye de donner contre au roy d'Espagne, que de jour en jour Vostre Majesté tesmoignoit sa prudence. » (Brèves, dép. du 14 octobre 1609.)

(1) Ubaldini, dép. du 28 septembre 1609.

(2) *Id.*, dép. du 13 octobre 1609.

(3) Foscarini, dép. du 11 février 1610, p. 328.

l'ouverture des hostilités; mais rien n'étant encore signé, il faisait sonner bien haut l'impossibilité de différer plus longtemps le départ de son fils Philibert pour l'Espagne, non-seulement en vue de ne pas perdre ses charges et pensions, mais aussi afin de mieux dissimuler des pratiques qui pourraient, si elles étaient connues, compromettre la sûreté du Piémont. Jacob représentait d'ailleurs, au nom de son maître, que le moment était opportun pour attaquer les Espagnols, à bout d'argent et de forces; que leurs meilleures troupes du Milanais venaient de passer sur les galères, qu'elles n'étaient pas encore remplacées, et qu'il ne fallait pas laisser au roi catholique le temps de remplir les vides dans ses garnisons en Lombardie. Henri IV répondit qu'avant de se mettre en marche il voulait assurer ses alliances, et avoir de son côté toutes les chances de succès; que s'il ne pouvait permettre que le prince Philibert allât en Espagne, c'était par la crainte qu'on ne l'y retînt malgré lui, mais qu'il recevrait en France, ainsi que ses frères, sinon les belles choses que l'Espagne ne donnait qu'en paroles, au moins tout ce qui lui serait promis. Comme Jacob insistait, le roi impatienté lui fit demander quelles conditions le duc souhaitait pour ses enfants. La réponse fut que quarante mille écus suffiraient pour Philibert, trente mille pour Thomas, et une pareille somme pour le cardinal Maurice. Ce dernier serait autorisé à fixer sa résidence à Rome, tandis que les deux autres viendraient vivre à Paris.

Henri IV demanda le temps de réfléchir, et promit de faire connaître sa résolution avant la fête de la Toussaint. Mais on peut dire qu'il avait déjà pris son parti, puisqu'il enten-

dait sans colère les exigences obstinées d'un petit duc de Savoie. Même, Jacob étant rappelé en toute hâte à Turin, il le fit, avant son départ, monter sur une haquenée et le promena lui-même à travers ses jardins, non sans traiter encore les questions pendantes, et avec les plus extraordinaires démonstrations d'amitié (1). Il prit conseil de ses principaux serviteurs. Sully était d'avis, comme Jacob, que, si l'on agissait, il fallait agir de suite ; mais, malgré sa haine pour l'Espagne, il détournait le roi d'accorder les exorbitantes demandes de Charles-Emmanuel. Sans doute l'assistance de ce prince ne lui paraissait pas une compensation suffisante à de si grands sacrifices. Sillery, Jeannin et Villeroy, quoique accusés d'être « espagnols, » furent d'un avis opposé, et Lesdiguières se joignant à eux, l'opinion de ce général, mieux informé que personne de ce qui se passait au-delà des Alpes, acheva de déterminer Henri IV. Il écrivit de sa main les instructions qu'il voulait donner à Bullion, et il les lui confirma de vive voix en présence de la reine, de Villeroy et de Jeannin. Bullion était chargé de dire au duc que le roi avait résolu de conclure le mariage, de s'entendre avec les Provinces-Unies pour qu'elles rompissent avec l'Espagne, de presser les princes protestants et le roi d'Angleterre, enfin d'avertir

(1) Il parentado di Turino è ancora molto dubio perchè il Re si dichiarò con Jacob che non voleva che il principe Filiberto andasse in Spagna e disse che haverebbe potuto il duca sopra questo andar dando parole alli Spagnuoli. S. A. ha fatto sapere al Re che Filiberto era sollecitato ogn'ora ad andare in Spagna e che non può indugiar molto a chiarire di questo li Spagnuoli, però bisogna che S. M. si risolva o di provedergli tutti i figliuoli o di lasciare che restino in mano di Spagna. Il Re gli ha fatto dimandare che cosa desiderarebbe per accommodamento di tutti tre li figlioli in

Son Altesse que ni l'armée n'était prête, ni la saison favorable pour commencer la guerre, mais que s'il craignait une attaque du comte de Fuentes, il lui serait envoyé tous les secours qu'il demanderait (1). Quant aux pensions, Bullion, autorisé à conclure au prix de cent mille écus, était invité à obtenir, s'il le pouvait, le consentement du duc pour une somme moindre. Dans le cas où ce prince, loin d'accepter une réduction, ne voudrait plus se contenter de cent mille écus, l'ambassadeur avait ordre d'en donner avis au roi, de lui faire part des nouvelles conditions qui seraient proposées, et, en tout cas, d'éviter une rupture.

Henri IV montrait ainsi le désir qu'il avait de cette alliance, et tout ensemble une parcimonie qui surprendrait de sa part, si l'on ne savait que le trésor était vide et qu'il

Francia. Il duca si è lasciato intendere che si contentarebbe di quaranta mila scudi di pensione per Filiberto, di trenta mila per Tommaso e di altri trenta mila per il cardinale, e che starebbero i due primi in Francia ed il terzo a Roma. Hora S. M. sta sul deliberare sopra questo punto et ha promesso prima di tutti i santi spedire Bolio con la risolutione. (Ubaldini, dép. du 13 octobre 1609.) — Voy. en outre une importante dépêche de Foscarini :... Sire, ho con esso li comandamenti del duca mio signore che supplica la M. V. o risolversi di rompere immediatamente contro la Spagna e dargli forze equivalenti per far sorpresa et invadere lo stato di Milano, ovvero quando sia ella in opinione di differire l'impresa dia conto alla Spagna del matrimonio, cossi chè gli permetta d'inviarvi il principe Filiberto... etc. — Il giorno 30 settembre, S. M. X[ma] saputo che l'ambasciatore non era ancora partito, gli fece vedere egli stesso i giardini e fattolo montare sopra una chinea lo fece cavalcare seco, tenendolo sempre in cortesi ragionamenti con istraordinarie dimostrazioni di amore. (Foscarini, dép. du 7 octobre 1609, p. 316.)

(1) Instruction donnée à Claude de Bullion, fonds Dupuy, vol. 538, f[os] 45-59. — Foscarini, dép. du 4 novembre 1609, p. 320

le fallait remplir pour la grande expédition. Ne pouvant, sur l'heure même, payer comptant, il se résignait à promettre davantage. Il pensait amasser en quelques mois, au moyen des revenus royaux, les sommes nécessaires pour subvenir à l'entretien de ses armées, et faire honneur aux engagements qu'il aurait pris. Il se déclarait prêt à recevoir le prince Thomas et à le traiter comme un fils. Il laissait au duc le soin de décider sur le prince Philibert et sur le cardinal, pourvu qu'ils ne fussent pas envoyés en Espagne. Il maintenait l'offre qu'il avait faite de la main de Madame Elisabeth pour le prince de Piémont, et en attendant que cette princesse fût nubile, il voulait bien s'engager sur parole, de vive voix et par écrit (1). Enfin, au point de vue

(1) Sin da venerdi passato è stato il Re sospeso se dovrà dare li cento mila scudi di pensione alli tre ultimi figli del duca di Savoja, premendo Sogly per la negatione, et la Dighieres, Villeroy, Sillery e Giannino per l'affirmatione. Finalmente si è risoluto il Re al si, et al sig. di Villeroy ordinò che spedisse l'instruttione subito per Bolio, al quale il Re medesimo la diede venerdi sera sottoscritta di suo pugno in presenza della Regina, di Villeroy e di Giannino, ordinandoli però che se bene li si dava per essa l'autorità di concludere col duca e promettere sino alla somma di cento mila scudi procurasse tuttavia di fare con manco. Vuole il Re che di presente il prencipe Tomasso venga qua, promettendo S. M. di trattarlo come figliolo e rimette all' arbitrio del duca il mandare anco Filiberto, perche tanto esso quanto il cardinale non vadino in Spagna, ma restino a divotione di S. M. Si commette al Bolio che solleciti la conclusione quanto è possibile e che quando bene il duca non si contentasse di cento mila scudi non rompa ma spedisca qua subito il duca di Nemurs con i capitoli accordati perche S. M li ratifichi. (Ubaldini, dép. du 22 novembre 1609.) — I cento mila scudi che porta Bolio non furono contanti ma da riscutersi dell' entrate regie tra qualche mese. (Ubaldini, dép. du 28 avril 1610.) — Ho veduto oggi M. di Sully che mi ha affermato quello che ha scritto più volte alle Eccellenze vostre della pensione di cento mila scudi data dal Re al duca di Savoja. A primavera uno delli prin-

politique, qui était le plus important, mais qui ne devait pas être traité par écrit, Bullion avait mission de dire au duc que toutes les conquêtes qui seraient faites en Italie viendraient accroître ses Etats, à moins que Venise et les autres princes de la péninsule ne demandassent leur part. Sa Majesté comptait qu'en échange de ces provinces, Son Altesse lui abandonnerait la Savoie.

Les concessions que faisait Henri IV peuvent paraître excessives : elles s'expliquent cependant par l'ardent désir qu'il avait d'une alliance nécessaire à ses projets, et par la crainte qu'elle ne fût traversée. Il avait vu trois courriers exprès arriver coup sur coup de Turin, portant ordre à Jacob de s'y rendre aussitôt, et l'avis lui était venu d'Espagne que le cardinal Maurice allait être pourvu du riche archevêché de Monreale en Sicile ; il craignait donc que le duc, séduit par ces offres brillantes, n'eût soudainement changé d'avis (1). Quelque secret qu'on eût voulu garder sur ces négociations, le bruit s'en était répandu en Europe ; mais ce qui aurait dû dissiper les craintes de Henri IV, s'il eût été bien informé, c'est que personne ne croyait au succès de ses efforts. Ni les princes italiens, qui

cipi deve venire in Francia. La dote dovrà essere in contanti e la solita darsi alle figliuole di Francia. Quel principe che si fermerà qui avrà col tempo qualche appanaggio o stato, come il ducato di Berry od altro simile; non è anco ben risoluto se quello che verrà debba essere Filiberto o Tommaso, poichè dipende dal gusto del duca che ha più volte detto dell' uno e dell' altro. (Foscarini, dép. du 16 décembre 1609, p. 321.)

(1) Sta hora il Re in qualche dubio che possa il duca haver variato pensieri per l'avviso che ha di Spagna che il cardinale di Savoja sia nominato alla chiesa di Monreale, e perchè il signor di Jacob è stato sollecitato ad arrivar quanto prima a Torino per tre corrieri espressi. (Ubaldini, dép. du 22 novembre 1609.)

le désiraient (1), ni les Espagnols, qui l'auraient dû redouter, ne paraissaient croire qu'il en fallût prendre souci (2). L'on prétendait savoir, à Madrid, que le roi de France avait dit à la marquise de Verneuil qu'il était aussi désireux d'entrer en guerre que de se jeter à la mer, et qu'il voulait seulement se faire acheter la paix au prix d'un million (3). Propos invraisemblables, mais qu'explique peut-être la défiance où était Henri IV des coupables intelligences de sa maîtresse avec les agents de Sa Majesté catholique, et le désir de donner à ses ennemis le change sur ses intentions (4). « Il n'est pas croyable, disait le grand

(1) « Ceste alliance est fort desirée de la plus part des princes d'Italie, mais non creue, disans que les Espagnols feront tant d'advantageux parti au dit duc de Savoye qu'ils romperont ce mariage. » (Brèves, dép. du 11 novembre 1609.)

(2) « Le pape m'a dit : Nous avons appris que Sa Majesté faict double traicté a sçavoir que le prince de Savoye venant à mourir avant la consommation du mariage, le second prince qui luy succédera pourra espouser Madame. Le cardinal Borghese m'a fort entretenu sur ce suget, et m'a dict en confiance et avec prières de n'estre point mis en jeu, que l'ambassadeur d'Espagne qui est icy luy avoit dit que ce traicté ne reussiroit jamais, parce qu'ils auroient assez de temps pour renverser tout ce qui se feroit maintenant, attendu le bas aage de Madame, et qu'avant l'accomplissement du dit mariage ils auroient moyen de traicter avec M. le duc de Savoye et de luy donner pour son fils une des infantes d'Espagne, avec des partis plus advantageux qu'il n'en peult recevoir de France. » (Brèves, dép. du 24 décembre 1609.) — Don Innico mi dice tuttavia di questa pratica che si romperà prima della conclusione. (Ubaldini, dép. du 24 novembre 1609.)

(3) Que tiene tanta gana de guerra come de echarse a la mar. . que por un millon se queria hazer estimar. (Papiers d'Espagne, B 90, vol. 339, f° 5 r°.)

(4) Le conseil est d'avis qu'il ne faut encourager ni la marquise de Verneuil, ni le comte d'Auvergne (prisonnier à la Bastille et qui disait avoir le moyen de s'en échapper quand il le voudrait) et ne prendre avec eux aucun engagement. (*Ibid.*)

« commandeur de Léon, que les choses qui se pratiquent « entre le roi de France et le duc de Savoie puissent abou- « tir, pour aussi grand « chiMériste » que soit le duc, ni « qu'il donne les places qui sont les clés de son Etat. Ce « qui se dit sont de vaines paroles ou des Français qui « toujours amplifient leurs affaires, ou du duc lui-même « qui pense par ce moyen soutirer de Votre Majesté ce qu'il « voudra. » Il convenait, toutefois, par mesure de pru- dence, ajoutait le commandeur, d'envoyer de l'argent à Milan, de réunir sur les côtes d'Italie toutes les galères qu'on pourrait rassembler, et de donner compte au pape de ces projets du roi de France (1). Docile à ces conseils, le duc de Lerme ne négligeait, en outre, aucune occasion de gagner le duc de Savoie et de l'engager dans une ligue

(1) El comendador mayor de Leon que no es creyble que las cosas que andan en platica entro el Rey de Francia y el Duque de Saboya puedan quajar por mas quimerista que sea el Duque... y menos cree que el duque le aya de dar las plaças que son las lla- ves de su estado, y seria locura dexar lo cierto, util, onesto y seguro por lo yncierto y peligroso con tan grande nota de ingrato sabiendo los danos que su casa a recivido de la corona de Francia y los beneficios que le ha hecho la de España y assi cree que lo que se dize o es voz de Franceses que siempre amplian sus cosas o del mismo duque, pareciendole que per aquel camino a de sacar lo que quisiere de V. Md... etc. (Papiers d'Espagne, B 90, vol. 339, f° 10, r° v°). — Vaucelas parle autrement : « Le desplaisir de l'alliance de Savoye, dit-il, qu'ilz tiennent faicte les bourrelle tou- siours, et tacitement ilz en jettent la faulte sur le duc de Lerme, pour n'avoir bien faict traicter, ainsi qu'ilz disent, les jeunes princes lorsqu'ilz estoyent en ceste cour ny mesme M. de Savoye, depuis leur retour, sans considérer, selon leur gloire accoustumée, que l'honneur qu'il reçoit de V. M. doit non pas estre accepté par un despit d'ailleurs, mais ardamment recherché pour toutes sortes de considérations. » (Vaucelas à Henri IV, dép. du 27 jan- vier 1610, ms. 16,114).

dont l'empereur, les électeurs, les princes catholiques d'Allemagne et le pape lui-même, si on l'y pouvait entraîner, feraient partie, pour seconder Philippe III. Ce prince, par l'intermédiaire du comte d'Oñate, sollicitait à plusieurs reprises Charles-Emmanuel de demander pour son fils aîné la main de Doña Ana (1). Enfin, il était véritable qu'on offrait au jeune prince Maurice l'archevêché de Monreale, qui rapportait quarante mille écus par an, et cette faveur paraissait d'autant plus significative, qu'il avait fallu la refuser à l'avide cardinal Borghese, qui y prétendait pour lui-même (2), et par conséquent mécon-

(1) « J'ay sceu que le comte d'Ognate a rapporté qu'il a plusieurs fois esbranlé M. de Savoye sur ceste résolution (de s'allier à la France), l'ayant sollicité de remettre en avant les propos de mariage avec l'infante Dona Anne, l'aisnée, à quoy il l'auroit presque faict resouldre mesme sur les demandes du dit duc, luy ayant offert 500 mil escus contant qu'il fourniroit plus tost sur son credit a Milan, au cas que le comte de Fuentes y mancquast, qu'il le vit lors resolu de donner congé à ceulx qui traictoyent de la part de V. M. » (Vaucelas à Henri IV, dép. du 27 janvier 1610.)

(2) « Le cardinal Toirez, autrement Montreale, à cause de son archevesché, est mort le du présent assez soudainement, n'ayant traîné que deux jours. Il estoit filz d'un Espagnol et d'une dame romaine, home qui pretendoit d'estre pape et qui faisoit de grandes brigues, d'un jugement prompt et vif, et bien que né Espagnol et riche des bienffaicts du roy d'Espagne, il estoit autrefois peu aymé des Espagnolz, a cause de son ambition. Son archevesché par comunes années luy valloit 40 mil escuz. Il en donnoit dix mil au card. Farnese. (Le card. Borghese prétendant au dit archevêché, Brèves va représenter au pape que l'archevêque défunt lui avait dit que cet archevêché le forçait à faire beaucoup pour les Espagnols, et que cela ne pouvait convenir à la neutralité nécessaire au Saint-Siége). Sa Sainteté tesmoigna agréer mon discours et me dist qu'elle n'avoit point pensé au dit archevesché et que son nepveu avoit occasion de se contenter des biens que la fortune luy avoit donnés et de ceux qu'il pouvoit espérer, Dieu luy conservant

tenter le pape si jaloux de tout obtenir pour les siens (1).

Les serviteurs du duc étaient éblouis et lui conseillaient d'accepter : ils lui « remontroient que sa grandeur dépendoit entièrement d'être joint au service du roi d'Espagne, qui avec très-large main le pouvoit toujours secourir. » A moitié persuadé par eux il leur promit d'écrire à Philippe III, touchant les articles du mariage avec l'infante Anne; mais bientôt par cet esprit de contradiction qui lui était naturel, et tout ensemble par un juste sentiment de ses intérêts auxquels le ramenaient « les partiaux de la France, » il sembla en craindre les menaces plus qu'il ne comptait sur les promesses du roi catholique ; les termes de la réponse qu'il fit à ce dernier parurent « beaucoup plus réservés que n'avoient été les paroles, » et il prit enfin son parti de s'allier résolûment à Henri IV (2). A vrai dire, il n'avait rien à craindre de ce prince, qui ne possédait plus rien au midi des Alpes et s'engageait à lui abandonner leurs conquêtes communes de ce côté. Peut-être le pape contribua-t-il à provoquer cette décision, en refusant, par cet amour exagéré de sa famille qui lui fit

la vie come il se promettoit qu'il feroit, se trouvant mieux, me dist-elle, qu'elle ne faisoit avant que d'estre pape, bien que son travail fust creu et augmenté. Je donnay conte au dit card. Borghese de tout ce discours duquel il monstra estre fort esloigné, me disant qu'il tesmoigneroit tousiours a V. M. qu'il luy estoit bon serviteur et qu'il ne penseroit jamais d'engager sa liberté si avant avec les Espagnolz. Je cogneu toutesfois a son visage qu'il voudroit ja avoir le dit archeveschê. Aussy est-ce chose asseurée qu'il y faict tout ce qu'il peult. » (Brèves, dép. du 22 juillet 1609.)

(1) Copie des articles du mariage de Savoie, fonds Dupuy, vol. 538, f° 52 v°.

(2) Vaucelas à Henri IV, dép. du 27 janvier 1610.

commettre tant de fautes, la dispense d'âge dont le cardinal de Savoie avait besoin pour devenir archevêque de Monreale (1). Le duc envoya aussitôt M. d'Allié en ambassade extraordinaire à Rome, sous prétexte de demander la bénédiction pontificale pour la longue et périlleuse traversée qu'allait faire le prince Philibert des côtes d'Italie aux côtes d'Espagne, en réalité pour obtenir de Sa Sainteté qu'elle fît office auprès du roi catholique afin qu'il agréât le mariage du prince de Piémont avec Madame Elisabeth (2). Sans même attendre la réponse, l'impétueux duc faisait savoir à Bullion qu'il se remettait avec ses fils aux mains de Sa Majesté très-chrétienne, et qu'aucun d'eux n'irait en Espagne (3).

Cependant rien n'était fait encore. La saison semblait

(1) « Quant à l'archevesché de Montreale qui a esté donné au cardinal de Savoye, Sa Sainteté ne luy veult point donner de dispence d'aage, de façon qu'il faudra que le dit archevesché soit mis au nom de quelque autre avec réserve d'une grosse pension. J'ay appris ceste particularité du dit card. Borghese qui se tient fort offensé d'avoir esté reffusé et qui toutesfois fait contenance d'estre bien aise de n'avoir pas ceste obligation aux Espagnolz. » (Brèves, dép. du 28 octobre 1609.)

(2) « Il est arrivé icy depuis huit ou dix jours en ça un gentilhomme mandé de la part du duc de Savoye, nommé Giulio Cesare d'Allié pour demander à Sa Sainteté sa benediction pour l'heureux passage en Espagne de son fils Don Philibert et de l'infante Catherine sa fille. Aucuns disent que c'est une couverture et que le dit gentilhomme est venu à desseing pour rechercher Sa Sainteté de faire office envers le Roy d'Espagne de vouloir agréer le mariage traicté avec Vostre Majesté. » (Brèves, dép. du 11 novembre 1609.)

(3) Di Turino arrivò dodici giorni sono il segretario Guifier, con lo spaccio di Bolio che assicura il Re della risolutione totale del Duca di mettersi tutto in mano di sua Maestà con li figlioli; che per certo non andarebbe Filiberto in Spagna. (Ubaldini, dép. du 8 décembre 1609.)

peu favorable pour entrer en campagne; Venise s'en tenait à la ligue défensive, malgré les protestations que faisait le roi de ne rien vouloir pour lui-même en Italie, et l'ordre de laisser prendre par la Sérénissime République, Crémone, Ghiaradadda et autres places qui pouvaient arrondir son territoire sur la terre ferme (1) ; en outre, si le prince de Piémont se réjouissait de devenir le gendre du roi de France, le prince Philibert se plaignait de perdre personnellement beaucoup à la politique nouvelle de son père (2); enfin, le bruit qu'on faisait de ces négociations et que confirmait Henri IV, en discourant sur ce sujet, au mépris de toute prudence, avec les personnages étrangers qui passaient à sa cour (3), donnait lieu aux démonstrations de colère et de joie les plus opposées, et permettait de croire que l'Espagne trouverait quelque moyen de ramener à elle le duc de Savoie et de le brouiller avec la France. Brèves nous fait connaître, à cet égard, l'état des esprits :

« J'ai pris occasion, parlant à Sa Sainteté, de lui dire que les Espagnols se plaignoient grandement du traité de mariage de Madame, fille de Votre Majesté, avec le prince de Savoie, disant que cela étoit contre les articles de la paix qui étoit entre la France et l'Espagne. Sa Sainteté me répondit : nous n'avons point ouï parler de cela, mais bien avons entendu d'aucuns Espagnols, sans nommer l'ambassadeur, que le traité étoit tout à fait rompu. Je lui répliquai que je n'avois reçu semblables avis, que je croyois le contraire et que la

(1) Foscarini, dép. du 9 février 1610.

(2) *Id.*, dép. du 2 janvier 1610.

(3) « Il re di Francia era allora in ottimo stato di salute e molto robusto, benche tutto canuto ; e passeggiando meco mi motteggiò con ragionamento assai lungo di voler castigare li Spagnuoli. » *Rel ven.* de Francesco Contarini en Angleterre, 1609; XVIIe siècle, sér. IV, p. 162.

conclusion s'en publieroit bien tôt. Sa Sainteté m'enquit s'il y avoit quelque promesse par écrit. Je lui dis que je n'en savois rien, mais aussi qu'il n'y avoit point d'apparence que le duc de Savoie se voulût jouer avec Votre Majesté. De ce discours Votre Majesté jugera que les Espagnols appréhendent fort ce mariage et se doutent qu'il ne leur en arrive quelque mal. Tous les princes d'Italie le souhaitent avec passion, croyant que Votre Majesté n'aura pas pensé à cette alliance qu'elle n'ait aussi volonté d'aider à la liberté (1). »

A ces utiles renseignements ne se bornaient pas les services que Brèves rendait au roi son maître. Tandis que les autres ambassadeurs, les ministres, les courtisans, suivaient Henri IV timidement et d'un pas inégal dans ses voies nouvelles, il cherchait à l'y engager plus avant, et lui représentait avec énergie ce qu'il pouvait espérer d'une alliance avec le duc de Savoie :

« Je ne suis pas assez prudent ni n'ai pas assez de connoissance de l'état des affaires de Votre Majesté pour la pouvoir bien conseiller ; mais j'oserois l'assurer sur mon honneur et sur ma vie que si elle donne moyen au duc de Savoie d'entreprendre sur Milan, qu'il l'emportera et suscitera tant de révoltes en Italie, que la puissance du roi d'Espagne ne sera pas assez grande pour démêler cette fusée de beaucoup d'années et peut-être jamais. C'est chose véritable qu'il n'auroit pu si longuement maintenir ce qu'il a en Flandres, s'il n'eût eu si bonne part en Italie, qu'il a entretenu le feu de nos dernières séditions et guerre civile. Toutes ces raisons doivent obliger Votre Majesté à ne point perdre le temps, je dis si elle est bien assurée de l'obéissance de ses sujets (2). »

Henri IV qui n'en doutait point, continuait ses préparatifs avec ardeur ; mais il y fallait du temps, ainsi qu'aux

(1) Brèves, dép. du 3 février 1610.
(2) *Id*, dép. du 4 mars 1610.

accords particuliers, à une époque où près de deux semaines étaient nécessaires aux plus rapides courriers pour aller de Paris à Turin. Les Espagnols, profitant de ces lenteurs, publiaient partout que les négociations étaient rompues entre la France et la Savoie, et qu'ils donneraient leur infante au prince de Piémont (1). Quel profit pensaient-ils retirer de ces assertions mensongères, que de tromper quelques jours de plus les peuples et les cours, puisqu'ils ne faisaient plus rien pour conjurer le péril, ou de se tromper eux-mêmes, semblables à ces animaux stupides qui se flattent d'échapper au chasseur, quand, en cachant leur tête dans les buissons, ils ont cessé de le voir?

La question n'était plus, en effet, que de fixer le chiffre des troupes nécessaires à l'expédition et le plan qu'on adopterait pour la mener à bonne fin. Lesdiguières demandait douze mille fantassins français, six mille Suisses et deux mille chevaux; pour payer tout ce monde et acheter les munitions de guerre, il ne lui fallait pas moins de cent mille écus par mois. Il jugeait bon que le duc, comme il le proposait, s'emparât par surprise de Novare, d'Alexandrie, de Mortara, afin que l'armée française arrivât toute fraîche sous les murs de Milan. Villeroy donnait son assentiment. Sully, au contraire, montrait l'impossibilité d'envoyer tant de forces en Italie, puisqu'on devait agir simultanément du côté des Flandres et de Clèves; dans son opinion, huit mille fantassins et douze cents chevaux

(1) « Ils (à Rome) sont tousiours aux escoutes de ce qui doit reussir du traicté de mariage de Madame avec le prince de Savoye, que les Espagnols publient partout avoir enfin rompus et qu'ils donneront leur infante au dit prince » (Brèves, dép. du 20 mars 1610.)

suffiraient ; le comte de Fuentes, affaibli par l'âge, n'avait ni la faveur des Lombards ni de bonnes intelligences avec ses voisins, particulièrement avec les Suisses et les Grisons. Ne pouvait-on espérer, d'ailleurs, que les aventuriers, accourant en foule, compléteraient l'armée d'Italie, telle que la voulait le maréchal ? A la fin, cependant, Sully faiblit dans son opposition : le duc de Savoie faisait répandre à Paris le bruit que Fuentes cherchait à l'empoisonner. Les vives alarmes qu'il feignait de concevoir, et surtout sa déclaration formelle qu'il abandonnait toutes ses prétentions précédentes, qu'il accepterait les conditions qu'on lui voudrait faire, et qu'il remettrait aux mains de Sa Majesté, pour la mieux assurer de sa foi, les places de Nice et de Montmeillan, firent décider qu'on précipiterait l'entreprise (1). Presque aussitôt Charles-Emmanuel faisait écrire à Paris que Fuentes avait dirigé de l'artillerie sur Asti et sur Verceil, et le réduisait ainsi à diminuer le nombre de ses troupes disponibles, pour envoyer des renforts aux deux forteresses menacées. Il réclamait des secours immédiats, annonçant que, le premier jour de carême, sous prétexte d'accompagner le duc de Nemours, il viendrait s'aboucher avec Lesdiguières en Savoie. Enfin il promettait d'entretenir six mille fantassins et mille chevaux, et, pour répondre à cet effort, Henri IV décidait de lui envoyer douze mille fantassins, dix-huit cents chevaux et vingt canons (2) ; mais l'insatiable duc n'était point satisfait encore. Bientôt il communiquait les propositions qui lui étaient incessamment faites par les Espa-

(1) Foscarini, dép. du 9 février 1610, p. 326.
(2) *Id.*, dép. du 23 février 1610, p. 328.

gnols, et déclarait que, loin d'y accéder, il s'en voulait tenir à ses accords avec la France, mais il ajoutait que l'ennemi ayant levé six mille Allemands et résolu de soudoyer autant de Suisses, avec un corps considérable de Lombards et de Napolitains, les douze mille fantassins promis ne suffisaient plus, et qu'il en fallait au moins vingt mille, avec deux mille chevaux (1). Il exagérait selon son habitude, car l'alarme était en Espagne :

« Cette petite rumeur de Piémont, écrit Vaucelas, a apprêté ici force discours, et plusieurs demandent commissions pour aller servir le roi d'Espagne près le comte de Fuentes, et surtout le même peuple parle librement sur ce sujet, dont la plupart tient l'état de Milan perdu, si on l'attaque, vu leurs nécessités. Je m'étonne de cette liberté de dire si franchement leurs mauvaises espérances (2). »

Malgré ces renseignements, qui réduisaient à leur juste valeur les plaintes de Charles-Emmanuel et montraient dans quelle mesure il convenait de faire droit à ses demandes, le 20 avril 1610, le maréchal de Lesdiguières signait avec lui, à Bruzol, dans le val de Suse, un traité par lequel le roi promettait sa fille aînée, M[me] Elisabeth, à Victor-Amédée, prince de Piémont, et s'engageait à aider Charles-Emmanuel à conquérir le Milanais. Lesdiguières devait conduire en Italie vingt-trois mille hommes, et le duc en ajouter seize mille. Ce prince, mis en possession de Milan, aurait pris le titre de roi de Lombardie et démoli les fortifications de Montmeillan, sa principale défense dans la Savoie (3). Cette dernière clause permet de croire

(1) Foscarini, dép. du 20 avril 1610, p. 330.

(2) Voy. le texte du *Traité de Bruzol*, dans le vol. 538 du fonds Dupuy, f° 52 v°.

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 21 mars 1610.

que l'abandon de la Savoie à la France, non stipulé dans le traité, n'avait pas même été promis verbalement ; toutefois il est probable que le nouveau souverain eût volontiers fait l'échange d'une province désormais impossible à défendre, contre d'autres possessions qui auraient arrondi ses États. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, la mort prématurée de Henri IV empêcha la France d'exécuter le traité, et, comme disait Du Vair, organe des idées qui dominèrent sous la régence, « de mettre un serpent dans son sein (1). »

(1) V. Cousin, *Journal des Savants*, mai 1861.



CHAPITRE IX.

Négociation des mariages espagnols, après la trève, par l'entremise de l'ambassadeur d'Allemagne et du président Richardot. — Défiance de Henri IV et de ses serviteurs. — Nouvelle intervention d'Ubaldini. — Négociations secrètes renouées par la reine d'Espagne. — Mission de Botti à Paris. — Conduite de Marie de Médicis. — L'ambassadeur Vaucelas à Madrid. — Il éveille les soupçons de Henri IV. — Réserve des deux parts. — Mort du roi.

Tout le temps que durèrent ces négociations avec le duc de Savoie et ces préparatifs d'une guerre qui devait bientôt, on le pensait du moins, embraser l'Europe, n'avait pas été, comme on pourrait le croire, entièrement perdu pour les mariages espagnols. Quoique relégués dans l'ombre, depuis la conclusion de la trève des Flandres, ils ont encore jusqu'à la mort du roi une histoire que nous devons suivre maintenant. Au mois d'août de l'année 1609, l'envoyé que l'empereur d'Allemagne entretenait à Paris, pour y régler, s'il se pouvait, la succession de Clèves, et le président Richardot, qui représentait les archiducs, n'ayant pu amener le roi à reparler le premier des mariages, se décidèrent à rompre le silence. Richardot exprima le regret que, dans les affaires de Clèves, Sa Majesté soutînt, quoique catholique, les intérêts des princes protestants. Henri IV répondit brièvement qu'il ne pourrait les abandonner tant qu'il ne serait pas assuré de l'amitié de l'Espagne. Ce n'était, de sa part, qu'une défaite, mais son interlocuteur feignit de prendre le change :

« Il s'enhardit, rapporte Ubaldini, à lui dire qu'il ne manquait pas de moyens d'établir une bonne et perpétuelle

union avec le roi catholique, et que l'archiduc s'offrait pour médiateur immédiat. Le roi lui demanda s'il avait sur ce sujet quelque chose à lui proposer. Il répondit qu'il n'avait commission que d'écouter, mais qu'il avait appris par voie de Rome, et ici de moi quelques pensées de Sa Sainteté à cet égard. Sa Majesté reprit aussitôt : c'est une proposition de mariage que m'a faite le nonce, mais il n'est pas temps à cette heure, et je ne veux pas que vous autres vous en serviez pour me tromper. Je ne ferai jamais chose contre la justice et contre mon honneur. Richardot répliqua que Sa Majesté pouvait mettre sa confiance dans l'archiduc qui n'avait d'autre but que de voir bien ensemble Sa Majesté avec le roi catholique. Le roi ne voulut pas passer plus avant, mais lui dit seulement qu'il avait bonne volonté, qu'il ne voulait faire tort à personne, et que maintenant il ne fallait parler que d'écarter, conformément au désir de Sa Sainteté, les occasions de guerre (1). »

Ce sentiment de persistante défiance envers l'Espagne était partagé par les serviteurs de Henri IV. Brèves disait au pape « que les Espagnols avoient pour maxime de « donner temps au temps et faire de belles propositions, « l'effet desquelles ils tiroient ce néanmoins à la longue, « jusques à tant qu'ils eussent remédié à leurs besoins et « accommodé leurs affaires, et qu'ainsi ils trompoient ceux « avec qui ils traitoient... Sa Majesté est prince plein de « sincérité, qui ne trompe personne, mais qui se sait « garder de l'être (2). » En réalité, comme on l'a vu, l'Espagne cherchait moins à tromper qu'elle n'attendait que la France s'humiliât, en demandant à genoux les mariages. Le pape ayant exprimé le vœu que la négociation en fût reprise, Don Francisco de Castro, ambassadeur de

(1) Ubaldini, dép. du 1er septembre 1609.
(2) Brèves, dép. du 16 septembre 1609.

Philippe III à sa cour, fut chargé de lui dire que si le roi de France jugeait à propos d'envoyer un négociateur, on lui répondrait suivant l'état des choses (1). C'était la même pensée en termes moins orgueilleux. Paul V disait donc avec raison à Brèves : « Les propositions faites de notre nonce viennent de nous et non des Espagnols (2). »

Il eût été plus exact encore de reconnaître qu'à la féconde initiative d'Ubaldini en revenait tout l'honneur. Villeroy lui ayant dit, pour excuser en quelque sorte les projets de mariage entre le prince de Piémont et Madame Elisabeth, qu'il restait assez de fils et de filles de France pour qu'il y eût toujours possibilité de s'accommoder avec l'Espagne (3), il accueillait avec empressement cette espérance. Si le roi, répondit-il, veut ménager les protestants à l'extérieur, on pourrait tenir secrète la négociation des mariages, pourvu que les affaires de la succession de Clèves et de Juliers n'amènent pas une rupture (4). Afin de conjurer ce péril et de mettre d'accord les nombreux prétendants qui se disputaient les duchés en déshérence, il proposait de les donner à un des fils du roi, qu'on marierait à une infante d'Espagne, et de revenir en même temps au mariage des Flandres (5); mais l'écueil, c'était toujours

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 163.

(2) Brèves, dép. du 2 septembre 1609.

(3) Ubaldini, dép. du 16 septembre 1609.

(4) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 36.

(5) « Il (le nonce) avoit parlé et proposé de faire investir des dicts duchez un de Messeigneurs fils de V. M. qui espouseroit une infante d'Espagne, et que les Estats des archiducs de Flandres fussent apprès leur mort donnez à un des princes d'Espagne qui espouserait une de Mesdames. » (Brèves, dép. du 2 septembre 1609.)

la nécessité, si l'on voulait contenter l'Espagne, de demander l'assistance du roi contre les Hollandais, et l'impossibilité reconnue de l'obtenir (1). C'est pourquoi le nonce, repoussé par Villeroy qui n'osait même communiquer ces combinaisons à Henri IV, en imaginait aussitôt une nouvelle : il demandait que la fille de France qui épouserait Don Carlos lui apportât en dot quelque Etat qui pût fortifier les Flandres contre les Provinces-Unies. On le pouvait faire en s'unissant aux Espagnols et à l'empereur pour arracher aux héritiers de Juliers et de Clèves un sacrifice par voie de compensation ou à prix d'argent. Les ambassadeurs d'Espagne et des Flandres à Paris donnaient leur approbation à ce projet ; Villeroy lui-même n'en était pas éloigné, sous condition toutefois que l'affaire de Clèves, loin d'être abandonnée, serait poussée assez avant pour que la France, l'Espagne et l'archiduc en pussent être conjointement les arbitres. Il était plus difficile d'obtenir des deux rois qu'ils donnassent les mains à cet accord : Philippe III et son conseil s'y refusaient, Ubaldini le savait bien (2); Henri IV y mettait pour condition que le différend de Clèves fût terminé et que l'Espagne fît les premières

(1) Ubaldini, dép. du 20 novembre 1609.

(2) « E stato qui in occasione di vedere il suo generale il padre commissario degli Osservanti di Fiandra col quale il Re e Villeroy, benchè in termini generali e coperti, si sono però lasciati intendere che desiderano questo parentado di Don Carlo e che l'arciduca Alberto dovrebbe promuoverlo ardentemente in Spagna; l'istesso commissario me l'ha detto e mi dice ancora che l'arciduca lo desidera in estremo, e melo conferma l'ambasciatore di Fiandra e mi aggiunge che sua Altezza va in ciò riservata a trattare in Spagna, perchè vede che non s'ode volentieri questa prattica dal conseglio di stato. » (Ubaldini, dép. du 24 novembre 1609.)

démarches (1). Tout ce qu'il avait accordé aux prières du nonce, c'était de ne point rendre le nouvel ambassadeur d'Espagne, Don Inigo de Cardenas, solidaire des rudesses imprudentes par lesquelles Don Pedro avait compromis le succès de sa mission (2). Cette promesse, il l'avait faite de bon cœur, avec la résolution de la tenir, car il était d'humeur facile, peu capable de rancune, et en outre, s'il avait renoncé à l'alliance de l'Espagne, il voulait du moins laisser à cette puissance la responsabilité d'une rupture :

« Si Sa Sainteté vous reparle, écrivait-il à Brèves, de ce qu'elle vous a témoigné désirer que je fasse entendre à l'ambassadeur d'Espagne qui réside près de moi, que j'aurai agréable l'ouverture qui me sera faite du mariage de mes enfants avec aucuns de ceux du roi son maître, vous lui devez répondre qu'il n'est raisonnable que j'entre le premier en cette recherche pour plusieurs considérations, joint que Don Pedro de Tolède, au séjour qu'il a fait dans ces quar-

(1) « Sa Sainteté me mict aussy en propos du traicté du second fils d'Espagne avec Mad. Crestienne, et me demanda si j'avois, selon son désir, mandé à Votre Majesté qu'il luy pleust parlant avec l'ambassadeur d'Espagne luy tesmoigner qu'elle n'auroit desagreable l'ouverture dudit mariage. Je luy dis d'y avoir satisfaict et eu la response de Votre Majesté qui m'avoit commandé de luy remonstrer qu'elle ne s'esloigneroit jamais de ce que Sa Sainteté estimeroit estre au bien et repos de la chrestienté, mais que c'estoit chose indécente à sa grandeur de tesmoigner aux Espagnols qu'elle eust ceste volonté, et fust la première à leur parler, que maintenant l'usage n'estoit plus d'offrir ses filles. Je joignis à ce discours mon opinion qui estoit que bien qu'elle fust recherchée d'entendre à ce mariage qu'elle ne pouvoit honnestement faire que le différend de Cleves ne fust terminé, pour ne point donner d'ombrage à ses alliez et confederez. Sa Sainteté approuva les raisons de Votre Majesté se plaignant de l'imprudence de Don Pedro de Tolledo qui a tout gasté. » (Brèves, dép. du 24 décembre 1609.)

(2) Ubaldini, dép. du 24 novembre 1609.

tiers, et, depuis, les autres ministres d'Espagne ou des archiducs m'en ont parlé si froidement que j'ai eu sujet de leur répondre aux termes que j'ai fait. C'est chose toutefois de laquelle je ne me veux montrer éloigné, quand on y usera de telle franchise que j'ai accoutumé de faire paroître en mes actions et procédés ordinaires, jugeant bien que telles alliances peuvent être honorables et utiles à nos communs Etats. Mais je trouve qu'il est à propos que ne fassiez cette réponse à Sa Sainteté, si elle ne renouvelle ce discours, très-content d'ailleurs qu'elle continue à approuver la pratique que j'ai pour ce regard avec le duc de Savoie (1). »

Il est permis de ne pas trouver dans ce langage toute la franchise qu'y voulait voir Henri IV, surtout si l'on rapproche ses actes de ses paroles; mais quelques hésitations étaient excusables, naturelles même, à la veille d'une si grande entreprise et dans la défiance qu'inspirait un allié aussi perfide que nécessaire, tel qu'était le duc de Savoie. A Rome, le politique Brèves ne gardait pas moins de ménagements :

Après tout ceci, Sa Sainteté me dit : Eh bien! ne parlerons-nous point de l'alliance proposée de nous entre une des princesses filles de Sa Majesté et un des princes d'Espagne? Je lui dis que la saison étoit fort mal propre pour en parler. — Si est-ce, me répondit-elle, que nous ne nous lasserons jamais d'en pourchasser la conclusion. Bien souvent, plus les choses sont désespérées, c'est alors qu'elles arrivent. Nous ne désirons pas que le roi votre maître recherche le roi d'Espagne de ce mariage, mais seulement qu'il témoigne ne l'avoir désagréable. — Je lui répliquai que j'avais souventes fois assuré Sa Sainteté que Votre Majesté ne fuiroit jamais d'y entendre, pourvu que de la part des Espagnols il y fût procédé avec autant de bonne foi et de sincérité que de la sienne. Sur cela, Sa Sainteté me demanda : Pouvons-nous

(1) *Lettres missives*, 24 novembre 1609, t. VII, p. 798.

tenir ce langage aux ministres d'Espagne avec lesquels nous traiterons de cette affaire? Je lui dis que Sa Majesté m'avoit commandé de lui en parler, qu'elle s'en serviroit selon sa grande prudence, qu'elle savoit ce qui étoit dû au rang et à la dignité de Votre Majesté (1). »

Voilà quelles précautions commandait la politique. Henri IV les imposait à ses agents, et lui-même s'y astreignait, quand il était de sang froid; mais plus d'une fois le naturel chassé revint au galop. Le traité de Bruzol n'était pas signé encore que le bouillant monarque rappelait, « avec son aigreur accoutumée, » à l'ambassadeur d'Espagne tous les griefs de la France, depuis les plus anciens, dont nous avons parlé plus haut, jusqu'aux plus nouveaux, qui étaient la conduite du roi catholique dans l'affaire de Clèves et l'appui qu'il donnait au prince de Condé (2).

Ces reproches eussent été fondés peut-être, si Henri IV, de son côté, n'avait rien préparé contre l'Espagne; mais bien plus déterminé à faire la guerre que cette puissance ne l'était à la soutenir, il ne cherchait, en multipliant ses plaintes, qu'un prétexte pour l'ouverture prochaine des hostilités (3), et n'était sincère que dans le ressentiment hon-

(1) Brèves, dép. du 8 janvier 1610.

(2) *Id., ibid.*

(3) E qui entrò a far una lunga e gran querela de' Spagnuoli, incominciando dalle cose vecchie e seguendo sino al fatto d'oggi del prencipe di Condè; toccando anche qualche moto della prencipessa, e replicando forte all' ambasciadore. (Ubaldini, dép. du 14 avril 1610).—Si lamentò poi degli Spagnuoli con la solita acerbità, dicendo che il conte di Fuentes parlava di maniera che pareva approvasse le pretentioni del Condè contro li figlioli della Maestà sua che Don Francesco di Castro faceva costi il medesimo. (Ubaldini, dép. du 12 mai 1610.)

teux qu'il éprouvait de la protection accordée par les archiducs, contre ses poursuites, à l'honneur menacé de la fille des Montmorency. Philippe III n'aurait pu sans lâcheté livrer cette princesse à Henri IV, et comment pourrait-on s'étonner que l'Espagne eût en Allemagne et à Clèves des intérêts opposés à ceux de la France? mais elle n'aurait pas répugné à un accord, elle le recherchait même par des moyens détournés : son but était de se faire adresser des propositions qu'elle eût accueillies, après les avoir longtemps débattues, pour donner à son consentement plus de prix. N'ayant pu obtenir qu'elles lui fussent faites, Lerme feignit de les avoir reçues : il prétendit que Henri IV avait chargé son ambassadeur à Rome de renouer ces pratiques par l'intermédiaire du Souverain-Pontife, attendu que ces alliances étaient l'unique remède pour éteindre le feu de la guerre qui commençait à s'allumer. Ces paroles n'avaient de la vérité que l'apparence. Les tentatives de Richardot et d'Ubaldini ayant échoué, les Espagnols et ceux qui, en France, tenaient pour eux, se plaignaient de la tiédeur du Saint-Père (1). Quand ils virent s'ouvrir de nouvelles négociations, ils furent donc conduits à supposer que d'autres, Brèves, par exemple, avaient eu mission d'en faire l'ouverture. L'orgueil castillan saisit avec ardeur cette occasion de l'attribuer à la France, dans le moment même où la Cour d'Espagne en prenait secrètement l'initiative (2).

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 166-167.

(2) Ahora ultimamente antes de su muerte se dexo entender su embaxador en Roma que deseava bolver a ella teniendolo per unico remedio para apagar el fuego que se iba encendiendo con

Ces nouveaux efforts furent tentés avec mille détours, et par l'entremise inaccoutumée de la reine Marguerite, épouse de Philippe III. Cette princesse, vive et rusée, gaie et aimable, aimée surtout des serviteurs qui l'approchaient, et capable de mieux gouverner que ne faisait le roi, se fût volontiers mêlée des affaires; mais Lerme et sa femme la traitaient avec si peu d'égards et l'avaient à ce point circonvenue, qu'elle ne pouvait rien. A plusieurs reprises, quand elle avait essayé de faire prévaloir ses désirs, Lerme avait emmené le roi loin d'elle, à la campagne, pour les tenir séparés durant plusieurs semaines. Par ennui de l'isolement, elle s'était résignée à l'impuissance et vivait dans la retraite, se bornant à solliciter, de temps à autre, quelque modeste faveur pour des religieuses ou pour des dames de la Cour. Mais dans l'affaire des mariages espagnols, dont lui semblaient dépendre la paix de la chrétienté et le triomphe du catholicisme sur l'hérésie, son excessive dévotion ne lui permettait pas de rester indifférente. Elle avait amené de Gratz son confesseur, le jésuite Richard Haller, et refusé obstinément, sous prétexte de ne pas entendre l'espagnol, qu'elle parlait pourtant comme si elle était née en Castille, de prendre le confesseur franciscain qu'on lui voulait donner, suivant le privilége de cet ordre, qui était de diriger la conscience de la reine, comme les dominicains dirigeaient celle du

los rumores de guerra que estavan asomados y la reyna su muger y el bolvieron a resucitar la platica por medio del papa y del gran duque de Toscana, los quales scribieron aqui a su nuncio y embaxador (Papiers d'Espagne, B 81; A 320 et 321. Instruction secrète au duc de Feria, vol. 340, f° 17.)

roi (1). Selon toute apparence, la reine Marguerite, en s'intéressant aux mariages, en demandant les portraits de Madame Elisabeth et du Dauphin (2), agit à l'instigation du jésuite Haller, et comme, cette fois, elle ne faisait rien qui ne convînt au duc de Lerme, si le ministre eut connaissance de ces démarches, il ne fit rien pour les contrarier.

Le grand duc de Toscane avait chargé d'une ambassade extraordinaire en Espagne, Matteo Botti, marquis de Campiglia. Sur la fin de novembre 1609, ce personnage, ayant accompli sa mission, s'apprêtait à revenir en Italie (3), lorsque Richard Haller lui suggéra l'idée de faire un détour, et de s'arrêter quelques jours à Paris, lui disant en confidence que Sa Majesté verrait avec plaisir qu'il s'entretînt des mariages avec Marie de Médicis, et même avec le roi très-chrétien. Seulement, pour diverses raisons, la reine désirait que le marquis s'abstînt de la nommer et prît sur lui la responsabilité de ces nouvelles ouvertures. De là, ajoutait le confesseur, dépend le salut de la chrétienté, car l'Espagne, voyant les préparatifs qui se faisaient en France, pourrait bien y favoriser les mécontents et

(1) *Rel. ven.* de Fr. Soranzo. 1597-1602. Esp., t. I, p. 162. — *Rel. ven.* de Ottaviano Bon, 1602. Esp. t. I, p. 247.

(2) « Le désir d'alliance semble commun à la plus part de ceux que j'ay veuz. La reine d'Espagne ayant sceu que ma femme avoit icy le portraict de Madame, luy a envoyé demander. Elle desire aussy voir celuy de Mgr le Dauphin, mais il sera demandé par quelque dame en sous main à ce que l'on m'a dit. » (Vaucelas à Henri IV, dép. du 15 décembre 1609. ms. 16113.)

(3) « Le marquis de Campille qui est icy leur extraordinaire, ayant obtenu l'investiture de Sienne, fait estat dans peu de s'en retourner par la France. » (Vaucelas à Henri IV, dép. du 15 décembre 1609.)

pousser même le pape à déclarer nul le second mariage du roi.

Botti ne pouvait remplir cette mission délicate sans l'agrément de son maître, mais il se croyait assuré de l'obtenir, car rien n'était plus honorable pour le grand duc que d'être substitué au Souverain-Pontife en qualité de médiateur. En effet, à peine arrivé à Paris, ce négociateur officieux y recevait l'ordre de se conformer aux instructions qu'il avait reçues en Espagne. Il parla d'abord au roi avec la discrétion convenue, et reçut l'invariable réponse que faisait Henri IV à tous les propos de ce genre : Si les négociations avaient échoué, la faute en était à Don Pedro de Tolède ; mais le mal se pouvait réparer : le jeune âge des princes permettant d'attendre, il serait aisé, plus tard, de renouer ces alliances. Avec la reine, Botti fut plus explicite ; il lui communiqua en confidence les ouvertures qui lui avaient été faites, mais sans nommer le confesseur, ce qui laissait croire qu'elles venaient de plus haut. Jusqu'alors Marie de Médicis s'était prononcée fort nettement, s'il faut en croire Jacob, pour l'union de sa fille aînée avec le prince de Piémont. Plutôt que de la donner en Espagne, elle aurait même préféré, disait-elle, accepter pour gendre un des grands vassaux du royaume, car les Espagnols ne cherchaient que leur intérêt, fût-ce au prix du bouleversement de la France (1). Mais la menace discrètement indiquée d'une rupture possible de son mariage, décida aussitôt la reine, pour défendre sa dignité personnelle et l'avenir de ses enfants, à seconder Botti de tous ses efforts. Elle rejeta, comme avait fait Henri IV, la faute du passé

(1) Siri, *Mem. recond.*, t I, p. 573

sur Don Pedro, y donnant toutefois une part à Sully qu'elle haïssait; elle promit de parler au roi et invita l'ambassadeur toscan à traiter cette matière avec Villeroy et le chancelier. Celui-ci, usant de sa circonspection habituelle, répondit qu'il souhaitait l'union et la paix, et qu'il en référerait à la reine. Villeroy, d'un esprit plus vif et plus politique, crut voir quelque avantage à changer d'intermédiaire : il espérait qu'en revenant aux mariages, si la chose était possible encore, on conjurerait les dangers de la succession de Clèves, puisque les prétendants seraient forcés de se plier aux volontés des deux souverains unis pour régler le différend et imposer la paix. Mais il faut se hâter, disait Villeroy, car nous sommes bien près d'une rupture irrémédiable.

Don Inigo de Cardenas, le nouvel ambassadeur d'Espagne, n'était pas dans le secret : il témoigna donc quelque froideur, quand il fut consulté pour la forme, au même titre que les ministres français. Dans son opinion, l'Espagne n'avait rien à craindre de la guerre : elle soulèverait les mécontents du royaume et se servirait de Condé comme d'un prétendant au trône, pour le cas où, le mariage du roi étant cassé, la naissance du dauphin serait déclarée illégitime. Enfin Sa Majesté très-chrétienne ne pourrait-elle pas éprouver à la guerre un échec dont il lui serait difficile de se relever? Néanmoins, Don Inigo ne déclinait pas absolument la médiation nouvelle : ni ceux qui désiraient la rupture, ni ceux qui, sans la désirer, la croyaient inévitable, n'en auraient osé prendre sur eux la responsabilité. Le grand duc de Toscane jugeait, de son côté, le

moment mal choisi (1); mais ses doutes sur le succès ne l'avaient pas empêché d'envoyer à Botti la commission d'ambassadeur extraordinaire à la Cour de France.

A Madrid, cependant, on s'entretenait de cette affaire et de la direction imprévue qu'elle venait de prendre. Ce fut pour l'ambassadeur de Henri IV le sujet d'une profonde surprise. Beau-frère de Sully, le comte de Vaucelas était parti tout récemment pour l'Espagne (2), avec des instructions telles qu'on les pouvait donner à un personnage dont le choix seul témoignait à quel point l'alliance espagnole était abandonnée. Son pouvoir était « limité à écouter et non entamer propos (3). » Il vit du premier coup-d'œil que malgré leur conduite dans l'affaire de Condé, les Espagnols « n'achèveroient la faute jusqu'au bout, mais fileroient doux, leurs eaux étant bien basses (4). » Il s'aperçut qu'on parlait autour de lui, avec plus ou moins de mystère, de mariages entre les deux couronnes, que l'ambassadeur de Florence résidant à Madrid avait souvent des lettres de Concini, de sa femme et de plusieurs autres Italiens attachés à la personne de la reine, enfin qu'on paraissait savoir

(1) Tutto che non li paresse ancora ben stagionata la materia. (Siri, *Mem. recond*, t. II, p. 168.)

(2) Il écrivait le 20 novembre 1609, d'Alcovendas : « Ceste ne sera que pour m'empescher que vous m'accusiez de paresse, veu le long temps que je suis parti, les mauvais chemins des montagnes, principalement à ceux qui passent femmes et carosses, retardent infiniment. » (Vaucelas à Puysieux.)

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 24 décembre 1609.

(4) Vaucelas à Henri IV, dép. des 24 et 27 décembre 1609. — « Je ne voy rien par deçà qui donne grand sujet de se beaucoup eschauffer. Je dis mesme les plus mutins. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 27 décembre 1609.)

une foule de choses qu'il ignorait. Il crut n'avoir plus la confiance du roi, et n'être plus maintenu en place que pour la forme et par égard pour Sully. Il écrivit à Paris ce qu'il voyait et se plaignit de la situation qui lui était faite.

Henri IV, à qui Botti n'avait parlé qu'une fois, et en termes fort vagues, éprouva autant d'irritation que de surprise. Il chercha, dans sa pensée, quelles pouvaient être à sa Cour les personnes qui osaient ainsi contrarier sa politique :

« Or ne vous célerai-je point, dit-il à Sully, que sitôt qu'il a spécifié les personnes que je vous ai nommées, et qu'il a dit y en avoir d'autres qu'il ne vouloit pas encore dire, que je n'aie jeté les yeux et les pensées sur ma femme et M. de Villeroy, pour ce que, sur divers propos qu'ils m'ont tenus, quoique aucunement déguisés et à double entente, il m'a semblé reconnoître qu'ils n'approuvoient pas trop les grandes liaisons d'amitié, intelligences et correspondances que j'avois et entretenois si soigneusement avec tant de rois, princes et Etats, dont la plupart étoient hérétiques, et tous ennemis de la maison d'Autriche, avec laquelle il y auroit bien moyen, ce me disoient-ils, d'avoir des amitiés aussi certaines et de plus grande utilité et avantage tant pour moi et mon royaume que pour la religion : ce qui ne m'a pas plu, comme étant aussi contre toutes apparentes raisons d'Etat et possibilité, et qui a été cause de m'en faire parler plus sobrement en leur présence, voire tenir des langages, comme si tous ces desseins prenoient quelque refroidissement dans mon cœur (1). »

Ici, ne l'oublions pas, ce n'est point Henri IV qui parle, c'est Sully qui le fait parler, et qui peut-être manque d'exactitude sans le vouloir, parce qu'il prête au roi ses

(1) Sully, *Œcon. Roy.*, t. II, p. 284, ch. 190

propres sentiments. Nous l'avons vu, en effet, c'est dans le cabinet même de la reine que ce prince faisait à l'ambassadeur de Savoie ses confidences les plus intimes, les plus gracieuses, et Marie de Médicis rivalisait avec son époux de démonstrations d'amitié. Il se peut que les nouvelles reçues d'Espagne inspirassent au Béarnais quelque défiance sur la sincérité de la reine et lui remissent en mémoire les accusations si souvent portées contre Villeroy; mais n'ayant de preuves contre personne (1), il garda pour lui ses soupçons, contint sa colère et se borna à rassurer Vaucelas (2).

Il n'en fallait pas davantage pour déconcerter cette intrigue. Le comte Orso Delci, ambassadeur ordinaire du grand duc à la Cour de Madrid, ne donnait dans ses dépêches qu'un faible espoir de succès. Le confesseur de la reine d'Espagne se plaignait de l'indiscrétion de Botti, dans des pourparlers qui devaient rester d'autant plus secrets que les conseillers de Sa Majesté catholique y étaient contraires. S'il poursuivait l'aventure, comme on l'y engageait, sous la condition de se renfermer dans les bornes prescrites, il devait passer avec le plus grand soin sous silence les noms du roi et de la reine d'Espagne, et celui même

(1) « Je n'ay peu neantmoins encore, et nonobstant tous ces advis receus, entierement descouvrir tout ce qui se traitte en Espagne, ny sur quel fondement... Vous pouvez dire quelque chose de tout ceci à M. de Sillery, mais non à M. de Villeroy. » (Sully, *Œcon. Roy*, t. II, ch. 190, p. 281-286.)

(2) Nous n'avons point trouvé trace de ce grave incident dans le recueil des dépêches de Vaucelas; mais la reine se trouvant compromise, les lettres qui la concernaient durent disparaître, peut-être du vivant de son mari, ou tout au moins dans les premiers temps de la régence. S'il n'en était ainsi, il faudrait supposer que ces détails si précis sont une pure invention de Sully.

du confesseur. Un peu découragé, Delci s'adressa cependant à Lerme : il lui montra des lettres où Botti parlait avec une exagération qui touchait au mensonge, de l'accueil favorable que ses ouvertures avaient reçues de Henri IV, et assura, un peu à la légère, que si l'Espagne donnait à son ambassadeur en France mission de traiter cette affaire, on pourrait arriver à un bon résultat. Mais Lerme et le conseil de Castille avaient de fortes raisons de persister dans leur répugnance à s'avancer davantage. Sa Majesté très-chrétienne, disaient-ils, est restée, à son ordinaire, dans les généralités. Au temps où Sa Sainteté négociait cette alliance, il n'avait jamais consenti à parler que du mariage des Flandres; on ne pouvait donc savoir ce qu'il pensait sur les autres, dont il s'agissait maintenant. Or quel moyen de croire à la sincérité d'un prince qui, prétendant n'armer que pour régler la succession de Clèves, s'alliait au duc de Savoie, dans le dessein visible d'attaquer le Milanais? Que le roi désarmât d'abord, on parlerait ensuite des mariages. On en avait tout le temps, puisque l'âge des jeunes princes ne permettait pas de songer, avant plusieurs années, à leur établissement.

Demander à Henri IV de désarmer, c'était, en l'état des choses, rendre toute négociation impossible. Ubaldini avait donc quelque apparence de raison lorsque, se moquant de l'air affairé que prenait le marquis de Campiglia, il disait qu'on en riait fort à Paris. Toutefois, ces pourparlers devinrent sérieux un peu plus tard, malgré le zèle que le nonce mettait, par amour-propre, à faire croire le contraire, et peut-être à le croire lui-même. Le grand duc se piqua au jeu, et, sur son ordre, ses ambassadeurs continuèrent

leurs démarches. Delci, ne voulant plus s'en tenir à des paroles, obtint, le 16 mai 1610, une réponse écrite par laquelle le roi d'Espagne acceptait les bons offices de Son Altesse, et se déclarait prêt à écouter les ouvertures du roi très-chrétien. Ainsi reparaissait cette prétention éternelle et plus que jamais inopportune de contraindre Henri IV à se reconnaître, en faisant les premières démarches, l'inférieur du roi d'Espagne. S'il n'était plus parlé de désarmement, c'est que le conseil de Madrid ne voulait pas qu'on lui pût demander, en retour, d'abandonner Condé, dont on pouvait, en cas de troubles dans le royaume de France, faire un redoutable prétendant. Plus explicites dans leurs paroles que dans leurs notes écrites, les ministres espagnols revenaient encore à l'engagement qu'ils voulaient exiger du roi Henri, à savoir qu'il contribuerait par ses armes à la ruine des Hollandais. Don Pedro, Don Inigo, Ubaldini et bien d'autres avaient constamment dit que cette condition mettrait à néant la négociation des mariages; Delci le répétait encore avec l'autorité d'un talent reconnu; mais il échouait à son tour devant l'orgueilleuse obstination de la couronne d'Espagne. Il était désormais manifeste qu'elle ne pourrait s'allier à la France, tant que vivrait Henri IV. Le couteau de Ravaillac sauva la monarchie de Philippe II du plus grand danger qu'elle eût couru depuis longtemps (1).

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 163.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

NÉGOCIATION

DES MARIAGES ESPAGNOLS

SOUS LA RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS

(1610-1615.)



CHAPITRE PREMIER.

Marie de Médicis, régente. — Son caractère, son deuil. — Accueil fait à l'ambassadeur d'Espagne. — Changement de politique. — Abandon du duc de Savoie. — Duplicité de la régente. — Délibérations du conseil d'Espagne. — Le duc de Feria, ambassadeur extraordinaire en France. — Ses Instructions. — Desseins du conseil d'Espagne au sujet des mariages. — Instructions envoyées à Botti. — Ouvertures secrètes des princes à l'Espagne. — Sentiments de Louis XIII envers l'Espagne. — Efforts du duc de Feria pour renouer les mariages. — Son retour en Espagne.

La mort tragique de Henri IV fit l'effet, en Europe, d'un coup de foudre inattendu. On a bien assuré qu'elle avait été prédite par quelques-uns, et prévue par un grand nombre ; mais il se trouve toujours, après l'événement, de ces prophètes de la dernière heure, dont la vanité confond volontiers la veille avec le lendemain. La puissante activité d'un prince qui résistait aux maladies graves comme aux indispositions passagères, et que n'affaiblissaient ni le poids déjà lourd des années, ni les labeurs de la politique, ni même un déplorable abus des plaisirs, faisait croire qu'il vivrait assez longtemps encore pour affermir, contre de soudains retours, la prospérité de la France. Si, lorsqu'il disparut de la scène du monde, la pièce, pour employer les expressions de Bossuet, n'en fut pas moins jouée, il était de ces acteurs qu'on remplace avec peine, et l'insuffisance de ceux qui prirent son rôle, fit croire qu'on représentait une pièce nouvelle, très-inférieure à ce qu'on avait vu tant qu'il attirait sur lui tous les yeux. Nous devons étudier de près une situation si profondément et si inévi-

tablement modifiée, pour montrer comment, quand et par qui fut reprise, après les premiers jours de confusion et de deuil, la négociation contrariée des mariages espagnols.

L'histoire nous apprend, et nous n'avons pas à revenir sur ce sujet, comment la précipitation habile des principaux serviteurs de la couronne à proclamer Marie de Médicis régente, fit une vérité de cette parole du chancelier Sillery, que les rois ne meurent point en France. Toute contestation sur la légitimité du Dauphin et, par suite, sur son droit à prendre la couronne se trouvait ainsi prévenue, et la turbulente ambition des princes, si elle voulait ressaisir cette arme auparavant dangereuse, ne la brandirait plus qu'émoussée contre un prince salué roi par le Parlement de Paris. Une seule question restait douteuse, à savoir la politique qu'adopterait la Régente; encore cette question était-elle à peu près résolue pour les esprits clairvoyants qui lisaient dans l'âme de Marie de Médicis et sentaient bien l'impossibilité, pour un gouvernement faible, de poursuivre le « grand dessein (1). »

Italienne par la naissance, la reine-mère l'était plus encore par ses dispositions naturelles et par son éducation. Pour mieux dire, elle avait du génie italien ce qu'en laissait subsister la sombre Espagne, dans les provinces de la péninsule italique où elle dominait, grâce à ses alliances. Par sa mère, d'ailleurs, Marie descendait des Espagnols, et elle en avait les goûts, les mœurs, les

(1) Voyez sur *le grand dessein de Henri IV* le savant travail lu par M. Wolowski à la séance publique des cinq académies, le 14 août 1860. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, compte rendu*, 1860, 4e trimestre, t. IV, LIVe de la collection, p. 29.

habitudes, même la mise (1). On remarquait en elle la dévotion superstitieuse, l'opiniâtreté, la paresse des Castillans (2). Elle était jeune encore, car elle n'avait que trente-sept ans, mais d'une beauté massive et sans charme, d'un esprit sans vivacité ni élévation. Jusqu'alors toute la cour l'avait jugée frivole; elle refusait de prendre part aux conseils, et quand Henri IV l'obligeait d'y assister, pour la rompre aux affaires, elle y demeurait indifférente (3). Elle restait tard au lit et ne s'occupait que de sa parure ou des petites intrigues qui sont la vie des palais (4). Froide d'accueil, n'ayant ni complaisance dans l'esprit, ni douceur dans la conversation, on l'avait vue jalouse à l'excès des écarts d'un époux qu'elle ne savait ni retenir ni ramener (5). Elle était portée aux pratiques extérieures du culte catholique plutôt qu'animée de l'esprit chrétien, bonne mère, au demeurant, et attentive aux moindres détails, dans l'éducation de ses enfants, comme le prouve sa correspondance. Elle eût bien tenu son rang parmi les bonnes bourgeoises de son siècle: c'est par une erreur du sort qu'elle était née dans une famille princière. Femme et mère de roi, pour être à la hauteur de ses devoirs, elle aurait dû s'attacher à sa nouvelle patrie : elle y resta presque étrangère. Non-seulement elle prodiguait ses faveurs à des étrangers que le public en

(1) Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 52-74.

(2) Richelieu, *Histoire de la mère et du fils*. t. I, p. 11-19. Amsterdam, 1730.

(3) *Histoire de la mère et du fils*, t. I, p. 17.

(4) *Rel. Ven.* d'Andrea Gussoni et Agostino Nani, 1610, France, t. I, p. 472.

(5) *Rel. Ven.* d'Angelo Badoer, 1603-1605, France, t. I, p. 111.

jugeait indignes, mais encore elle ne savait pas être affable avec les princes et les seigneurs, comme l'avaient été les autres reines de France. C'est pourquoi, dès l'année 1608, un judicieux observateur, le Vénitien Priuli prévoyait qu'elle s'emparerait difficilement de l'esprit de la nation (1). Elle lui fut, en effet, toujours suspecte et même odieuse. Les gens qu'elle soudoyait ou qui recherchaient sa faveur pouvaient seuls l'appeler « une Vénus « céleste, qui porte dedans les yeux un essaim d'amour, « enfants du ciel qui ne blessent que de flèches dorées « pour exciter de la bienveillance et jamais de la haine, » et dire que « la chasteté n'y voyoit que par ses yeux, la « courtoisie par sa bouche, et que ses paroles étoient des « roses et des lys, ses souris l'épargne des charités (2). » Mais justement parce qu'elle n'était pas plus française de caractère que d'origine, elle plaisait aux étrangers, surtout aux Espagnols et aux Italiens. Les ambassadeurs de Venise ouaient son port de reine, sa bonté singulière, la gravité et tout ensemble l'affabilité de son accueil, la spontanéité de ses sentiments, et la franchise qui ne lui permettait pas de les dissimuler, les fermes résolutions qu'elle cachait sous des dehors timides, enfin jusqu'à la pureté de ses mœurs (3).

Telle n'apparaît point Marie de Médicis aux yeux de

(1) *Rel. Ven.* de Pietro Priuli, 1605-1608. France, t. I, p, 209.

(2) *Le tableau de la Régence de la reine Blanche-Marie de Médicis*, par maistre Florentin Du Ruau, advocat au siége présidial de Poictiers, p. 548. — Poitiers, 1615.

(3) *Rel, Ven.* de Gussoni et Nani, 1610. France, t. I, p. 472. — *Rel. Ven.* d'Ant. Foscarini, 1608-1611. France, t. I, p. 372. — *Rel. Ven.* de Pietro Contarini, 1613-1616. France, t. I, p. 556.

l'impartiale histoire. Ne jugeons pas sur le témoignage prévenu de Sully; donnons plus de créance au Vénitien Priuli, qui eut à se défendre de préventions contraires pour reconnaître le défaut capital de la régente ; croyons-en une italienne, Leonora Galigaï, au rapport de Sully la moins déraisonnable des femmes à qui elle donnait tout pouvoir sur sa volonté, quand cette victime peu intéressante de tant d'intrigues s'écrie dans son procès : « Je ne me suis jamais servie d'autre sortilége que de mon esprit : est-il étonnant que j'aie gouverné la reine qui n'en a point du tout (1) ? » Mais formons surtout notre jugement d'après les actes de la régence qui ne s'écartent pas de notre sujet : ils suffiront à mettre dans leur jour véritable le caractère et la politique de Marie de Médicis.

On est frappé tout d'abord du contraste qui éclate, à la mort du roi, entre la joie mal contenue des entresols où habitaient les familiers de la régente, et l'appareil d'un deuil trop exagéré pour qu'on le pût croire sincère. Dans les réponses qu'elle fait aux condoléances qui lui arrivaient de toutes parts, Marie cherche les grands mots pour marquer sa douleur : elle n'en trouve aucun qui parte de l'âme quand elle pleure sur le papier ce mari si longtemps l'objet d'une jalousie d'amour-propre où quelques-uns voient un emportement de l'amour (2). Mais elle recevait les ambassadeurs dans une chambre toute tendue de noir, où pénétraient à peine quelques rayons d'une lumière blafarde :

(1) *Mémoires du duc de Sully*, t. V, p. 469. Paris, 1822.

(2) Lettres de Marie de Médicis à la duchesse de Bouillon, 20 mai 1610; — à la duchesse de Nevers, à la duchesse de Mantoue, 8 juin 1610 ; — à l'abbé de Marmoutier, 13 juin 1610. (Bibl. imp. ms. fonds Colbert, 88 v°).

d'un côté était un lit noir pour la régente, de l'autre un violet pour le roi son fils ; elle-même se tenait accroupie et presque étendue à terre, revêtue d'habits lugubres, dans le coin le plus sombre, sous un baldaquin tendu de drap noir (1).

Là se passaient des scènes fort curieuses, dont une au moins doit être exposée, car elle nous ramène à l'Espagne. A peine Henri IV avait-il cessé de vivre, le nonce Ubaldini s'était empressé d'assurer la reine que Don Inigo de Cardenas, ambassadeur de cette puissance, était tout dévoué à sa personne et à son pouvoir, et de réclamer pour ce personnage quelque haute marque de bienveillance. Marie lui envoya aussitôt « des paroles aimables (2), » dont elle aurait pu se dispenser à l'heure où ses sujets accusaient ouvertement l'Espagne de complicité dans le meurtre du roi. Ces accusations avaient même pris tant de force, que la foule menaçante se porta vers la maison de l'ambassadeur espagnol. La régente aussitôt, personne ne l'en pourrait blâmer, y envoya des hommes d'armes, et fit assurer Don Inigo qu'elle continuerait, tant qu'il serait nécessaire, de veiller sur sa sûreté (3). C'est dans ces circonstances que Don Inigo vint au Louvre porter ses remercîments et tout ensemble les condoléances de la couronne

(1) *Rel. Ven.* d' A. Foscarini. Dép. de Gussoni et Nani du 17 novembre 1610. France, t. I, p. 318.

(2) Qualche parola amorevole (Ubaldini, Dép. du 21 mai 1610).

(3) Mi parve bene farle suggerire assai presto che passasse qualche amorevole ufficio con Don Innico, il quale per sua inclinatione assai ben affetto verso di lei, è nudrito da me di lunga mano in opinione che ella per se stessa desiderasse stringersi con Spagna, è restato molto sodisfatto di qualche parola amorevole che S. M. gli ha inviata, e particolarmente che al primo rumore sparso tra il

d'Espagne. Quoiqu'il n'eût point encore reçu d'instructions sur la manière dont il devait parler du danger que lui avait fait courir l'effervescence populaire, il crut devoir déclarer que Sa Majesté Catholique n'avait point armé le bras de Ravaillac. Cette protestation fut d'une longueur extrême, comme si beaucoup de paroles l'eussent pu rendre plus digne de foi. La reine y répondit brièvement : mais sa réserve ne prouve point qu'elle partageât les soupçons des Français : elle se sentait surveillée et avait peu de goût pour l'ambassadeur espagnol. Quand Foscarini fut introduit pour offrir à la veuve de Henri IV les compliments de la république de Venise, les seigneurs dont la chambre était remplie murmurèrent assez haut pour être entendus : « Celui-ci du moins dira la vérité. » L'accueil favorable qui lui fut fait, ainsi qu'à l'envoyé de l'hérétique Angleterre, contrastait singulièrement avec la froideur que rencontrait Don Inigo de Cardenas (1). Celui-ci, d'ailleurs, était mauvais courtisan : il offensait la reine par des plaisanteries un peu trop libres, comme Don Pedro de Tolède avait fait le défunt roi par ses insolences. Un jour, allant donner les

popolo che l'assassino era Spagnuolo, haveva S. M. con cura esatta mandata gente ad assistere alla difesa della sua casa, la quale haverebbe corso pericolo e fece continuare queste diligenze con termini molto cortesi. (Ubaldini, dép. du 24 mai 1610.)

En consejo se han visto oy como V. Md lo embio a mandar las cartas de Don Inigo de Cardenas de Paris a 17 desse, las quales se recivieron esta mañana y en suma aver muerto a los 14 a puñaladas al Rey de Francia, el alboroto del pueblo y aver acudido tumulto de gente a la casa del dicho Don Inigo y defendidola y amparandola la Reyna poniendo gente de guarda, y mucho cuidado en esto. (Pap. d'Espagne, B. 81, n° 313, vol. 341, f° 20 r°.)

(1) *Rel. ven.* d'Ant. Foscarini, 2 juin 1610, France, t. I, p. 336.

bonnes Pâques à Leurs Majestés, il avait trouvé la reine devant un buffet au dessus duquel était suspendu un portrait de l'infante Doña Ana. Marie attira l'attention de l'ambassadeur sur ce portrait et dit que « ce mauvais sujet de Dauphin trouvait très-bien l'infante en habit de dame française. » A quoi Don Inigo répondit que « Son Altesse l'aimerait mieux sans habit de dame française, étant un infant, et non une infante. » La reine devint toute rouge et se tut en levant les épaules (1), mais elle ne pardonna point à Don Inigo, car elle tenait à conserver les dehors de la décence. Son mécontentement, ravivé par d'autres entretiens, fut sans doute communiqué à la cour de Madrid : le conseil de Philippe III recommandait à l'ambassadeur de se montrer meilleur courtisan, de faire paraître du plaisir aux paroles que la reine lui adressait, et de prendre garde que l'irritation qui éclatait dans les propos de si grands personnages pouvait facilement passer dans leurs actes (2).

Ces conseils, suivis sans doute par Don Inigo, amenèrent une réconciliation entre la reine et lui, car il resta ambassadeur à la cour de France. Au reste, Marie de Médicis était trop bien disposée en faveur de l'Espagne, pour que

(1) Pap. d'Espagne, B 90, f° 2, vol. 339, f° 9 r°.

(2) Parece al consejo que se debe aprovar a Don Inigo no aver dicho a los otros lo que avia pasado con la Reyna aunque con ella pudira mostrarse mejor cortesano, y assi se le podra responder aprovando lo que queda dicho y advirtiendole que quando hablare con la Reyna muestre gusto de lo que le dixere sin meterse en otras platicas (Conseil d'État du 13 février 1610. Pap. d'Esp., B 90, f° 2, vol. 339, f° 9 r°). Y assi es menester templar a D. Inigo por que para muchas cosas de las que dixo el Rey dio el ocasion y con personas tan grandes conviene yr con tiento para no obligallos a empeñarse en palabras que no puedan bolber atras y seguirse desto rotura. (*Ibid.* f° 13 r°.)

de telles misères pussent changer ses sentiments. N'osant les montrer encore à d'autres qu'aux intimes de son Conseil secret, c'est-à-dire à Ubaldini, au duc d'Epernon, au P. Cotton et à quelques personnes également contraires à la politique du règne précédent, elle voulait du moins s'éloigner sans retard de tout ce qui pouvait rappeler le « grand dessein, » et en particulier du duc de Savoie. En vain Brèves, venant en aide à Sully, donnait-il dans ses dépêches, sous toutes les formes et en toute occasion, le conseil de s'intéresser aux affaires d'Italie, pour avoir moyen d'empêcher les Espagnols de s'en rendre maîtres absolus; en vain cet ambassadeur éclairé montrait-il que tous ceux qui aimaient la grandeur de la France souhaitaient qu'elle n'abandonnât pas le duc de Savoie, que les cardinaux eux-mêmes demandaient avec étonnement s'il était vrai que Leurs Majestés eussent commandé au maréchal de Lesdiguières de licencier ses troupes; en vain ajoutait-il que le duc se jetterait de nouveau entre les bras des Espagnols, ce qui ravalerait beaucoup le crédit du roi près les potentats d'Italie (1) : rien ne put ébranler la reine ni ses funestes conseillers. Pour faire mine d'en déli-

(1) « Quelques cardinaux m'ont demandé s'il estoit vray que vos Majestés eussent commandé audit sieur de la Disguières de licencier ses trouppes, laissant par ce moyen ledit sieur duc seul à débattre sa querelle. Ceux qui ayment la grandeur de Vos Majestés ne le trouvent pas à propos; ils désirent qu'elles aient part aux affaires d'Italie et s'y intéressent pour avoir moyen d'empescher les Espagnolz de s'en rendre maistres absolus. Et que pour cela Vos Majestez sont plus qu'obligées de demourer unies avec ledit sieur duc. C'est la vérité même, si ce prince se réconcilie avec les Espagnolz, que Vos Majestez perdront la devotion que ces potentats leur portent, qui seront forcez de s'accommoder a ce qui sera des volontez du roy d'Espagne, qui saura bien tirer proffict et

bérer, elle convoqua Sully avec le connétable, le chancelier et Villeroy ; ces deux derniers étaient, avec Jeannin, les principaux ministres chargés d'exécuter les décisions qu'elle prenait d'abord sans eux, par défiance, mais qu'elle prit bientôt avec eux, quand elle les vit plus disposés à partager ses sentiments et ses desseins qu'à les contrarier. Afin que cette réunion parût plus secrète, elle fit sortir MM. de Gèvres et de Loménie, « dont le premier se trouva fort offensé et en fit de grandes plaintes. » C'était pure comédie, car avant l'arrivée de Sully les mesures étaient arrêtées (1). Ce ministre soutint, quoiqu'il n'eût jamais été trop bien avec M. de Savoie, qu'on ne pouvait abandonner un prince qui avait reçu la foi de la France et rompu presque ouvertement avec ses autres voisins ; mais à ces paroles il vit la reine sourire et dire quelques mots dans l'oreille à Villeroy. Les « démonstrations, gestes et mines » montraient bien que la partie était perdue ; Sully se borna donc à demander qu'au moins on n'abandonnât pas le duc sans l'avertir et qu'on dissimulât cette démarche au roi d'Espagne. Sur le premier point Marie céda sans trop de peine ; quant au second, il fut répondu que ce

avantage de ceste reconciliation. (Brèves, dép. du 17 août 1610.) — Ledit sieur duc a pris de nouvelles deffiances des Espagnolz, pour estre adverty qu'ils n'avoient pas seulement desseing sur les Estats, mais encore sur sa personne... Si V. M. a volonté et juge nécessaire pour le bien du royaume l'amitié et bonne intelligence dudit sieur Duc, il lui fault lever le doute où il est de l'affection de Vos Majestez, autrement elles le perdront, et se jettera de nouveau entre les bras des Espagnolz, d'où il arrivera que les affaires de Vos Majestez en ravalleront beaucoup de leur crédict près les potentats d'Italie. » (Brèves, dép. du 20 août 1610.) — Voy. encore dép. du 22 juillet 1610.

(1) *Œconomies royales*, ch. CCVI, t. II, p. 389.

serait s'engager dans un trop long circuit de négociations (1).

A la suite de ce conseil, Bullion reçut ordre de repartir pour Turin et de déclarer à Charles-Emmanuel, en lui apportant cinquante mille écus à-compte sur sa pension, qu'il ne devait plus faire état du secours de la France, pour l'aider dans l'exécution des desseins concertés avec le feu roi. On offrait en échange une alliance défensive qui prouvait, disait-on, la bonne volonté de la régente, sans porter ombrage à personne. Par cette proposition le nouveau gouvernement prétendait faire honneur, dans la mesure du possible, à la parole de Henri IV. A tout propos on témoignait hautement, à Paris et même en Espagne, la résolution de « défendre le duc de Savoie, » qui ne pouvait se comporter mieux envers la couronne qu'il n'avait fait (2) ; mais même dans ces limites, la sincérité de la reine paraît au moins douteuse. Elle faisait dire au duc par Bullion que, heureusement, selon toute apparence, il n'aurait pas besoin d'être défendu. On lui proposait la médiation de la France pour le réconcilier avec le roi d'Espagne et on l'exhortait à envoyer son fils Philibert à cette cour afin d'y faire des soumissions devenues nécessaires. En même temps, ne sachant que répondre aux instances des ambassadeurs du roi catholique, Marie de Médicis leur déclarait qu'elle ne se croyait pas tenue de secourir le duc de Savoie (3).

(1) *Œconomies royales*, ch. CCVI, t. II, p. 389, 390.

(2) Foscarini, dép. du 14 juillet 1610, t. I. p. 339 et du 6 décembre 1610, p. 360.

(3) Instruction de Louis XIII à Bullion, 30 juin 1610. (Bibl. imp. fonds Dupuy, vol. 538, f° 67 r°). — Voy. aussi *Mém.* de Nevers, t. II. — Pap. d'Espagne, B 90, n° 106, vol. 339, f° 48 r°.

Sur le mariage de Madame Elisabeth avec le prince de Piémont, la duplicité était plus flagrante encore et plus inexcusable. Cette alliance, où la parole de la France était engagée, pouvait être conclue sans entrer dans la voie des aventures. Or Bullion devait, s'il était possible, retirer des mains du duc les écrits qui avaient été faits pour ces accords (1); il avait ordre de dire officiellement que Leurs Majestés étaient prêtes à faire le mariage, mais de s'exprimer avec une extrême froideur, et d'ajouter, ceci en termes si résolus que son Altesse perdît toute espérance, que Madame était si chère à Leurs Majestés qu'elles consentiraient difficilement à s'en séparer, tant qu'elle ne serait pas nubile (2). Le duc de Savoie eut beau multiplier les réclamations, les marques de son déplaisir, les menaces même : rien n'ébranla Marie de Médicis (3). C'est qu'elle était bien résolue à se rapprocher de l'Espagne.

(1) « Auquel (au mariage) ledit sieur de Bulion dira donques audit sieur duc, Leurs Majestez être très-disposées tant pour la révérence qu'elles portent au jugement et aux volontez du feu roy defunct qui a choisy et désiré et accordé ledit mariage, que pour l'estime qu'elles font à son imitation de l'amitié de luy et des siens ; et toutefois ledit sieur de Bulion mesnagera la déclaration susdite de la volonté de Leurs Majestez avec telle discrétion et retenue que le requérera la dignité d'icelle et le mérite d'une telle princesse et alliance. » (Instruction de Louis XIII au sieur de Bullion, *ibid*, f° 68 v°.)

(2) Instruction, etc., *ibid.*

(3) « Vous la peuvez asseurer (Sa Sainteté) que nous aurons soin de tout ce qui regardera le temporel et spirituel du Saint-Siége et la particulière satisfaction de Sa Sainteté ; mais je vous diray quelque extravagance que continue à tesmoigner jusques icy le duc de Savoye en l'acheminement de ses desseings, que je me promectz qu'il ne passera outre en iceux, après les dernières remonstrances que nous avons de rechef envoyé lui faire par le sieur de Lavarane (Marie de Médicis à Brèves, dép. du 27 avril 1611 Bibl. imp. ms. fr. 3654, n° 9021, f° 6 r°.)

Non pas que cela fût une nécessité de sa politique : dans les circonstances les plus critiques, toute immixtion des Espagnols dans les affaires de la France avait tourné à leur honte; en ce moment-là ils étaient, grâce à la longue guerre des Flandres, épuisés d'hommes et d'argent, et leur apathie bien connue ne laissait pas même la crainte qu'ils cherchassent à surmonter ces difficultés (1). En outre, la reine n'avait plus sujet de croire qu'on s'armât sérieusement contre elle des doutes autrefois répandus sur la validité de son mariage, car on venait, à Rome, de proclamer la légitimité de ses enfants (2). Mais elle nourrissait l'ambition frivole de voir sa fille reine plutôt que duchesse; c'est pourquoi dans le temps même où elle se déclarait, par l'organe de Bullion, engagée envers Charles-Emmanuel, s'il réclamait pour son fils la main de Madame (3), elle faisait savoir à Madrid qu'il n'y aurait pas difficulté à défaire ce qui avait été concerté entre son Altesse et le feu roi (4).

(1) *Rel. ven.* de Gussoni et Nani, 1610, France, t. I, p. 481.

(2) Siendo necesario pueda ajudar a los tratados que de alla movieren, pues siendo legitimos los hijos del rey difunto come se ha avisado de Roma, se puede agora tratar con mas fundamento y esperança de buen suceso de la materia de casamientos. (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 314, vol. 341, f° 31, r°).

(3) « Si donques ledit sieur de Bulion s'aperçoit, contre l'espoir et le désir de leursdites Majestez, que ledit duc ou les siens ayant dessain de se prévaloir de la compétance dudit mariage, il ne leur ostera pour cela ouvertement l'espérance de celuy de madite dame, mais il s'abstiendra de dire et faire chose qui y engage leursdites Majestez plus avant que la parolle et volonté de S. M. defuncte les y a obligez. » (Instruction de Louis XIII au sieur de Bullion, *ibid.*)

(4) .. Y que pues lo de Saboya no esta concluso como el mismo Duque lo escrivio a España y que no lo concluyria sin dar quenta dello a su Md y en el concierto entre el dicho Rey y el duque

De telles déclarations ne pouvaient qu'être accueillies, puisqu'elles répondaient aux vœux secrets de la cour d'Espagne. A la nouvelle du « misérable coup » qui avait fait monter un enfant sur le trône, cette Cour avait ressenti ou montré quelque émotion. Vaucelas, ambassadeur de France, recevait la visite des grands, des jésuites même, du cardinal de Tolède, qui conseillait d'établir une bonne paix entre les deux couronnes, et du connétable de Castille, chargé par Philippe III d'offrir ses conseils, armes et assistances. Mais Vaucelas n'était point dupe de cette comédie ; au fond il voyait « l'excès de la joie, » qu'avait pu seule diminuer, écrivait-il, « la vertu et générosité que notre reine a montrée en ce grand accident, comme aussi l'union en la reconnaissance de notre prince. Leur reconfort est que notre union ne durera (1). » Les Espagnols donnaient donc « temps au temps, » suivant leur coutume. Leur roi, se trouvant alors au château de Lerme, y avait conduit avec lui une section de son conseil d'Etat, tandis que l'autre restait à Madrid. Aux conseillers qu'il avait sous la main, le duc de Lerme posa paisiblement les questions suivantes : quel deuil devait prendre la Cour, quels honneurs rendrait-elle au roi défunt, et en quel lieu ? Fallait-il maintenir la résolution prise avant la mort du roi, pour traiter plus commodément la pratique des mariages où le grand-duc de Toscane voulait servir d'intermédiaire, de transférer à Burgos la section du

de Saboya a havido otras cosas que no se podran cumplir no abra difficultad en deshazer lo concertado. (Papiers d'Espagne, B 90, n° 72, vol. 339, f° 33 r°.)

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 3 juin 1610, et à Puysieux, dép. du 6 juin 1610.

conseil que S. M. Catholique avait laissée dans la capitale? Enfin, convenait-il d'envoyer en France un ambassadeur extraordinaire à l'occasion de ce grave événement?

Un tel mélange du sérieux et du frivole n'était possible qu'en un pays où l'étiquette est mise au rang des affaires d'Etat. Le grand commandeur de Léon, suivant l'usage, prit le premier la parole : « Dieu, dit-il, a établi Votre « Majesté pour donner des lois au monde; la mort du « roi de France est une première récompense de Dieu « pour une action aussi glorieuse qu'est l'expulsion des « Morisques, sans parler des préparatifs faits pour résister « à l'insolence de ce roi (1). » Qu'on rapproche de ce langage d'une politique aveugle les paroles de Henri IV sur ce même sujet de l'expulsion des Morisques : « Quand « Dieu, disait-il à l'ambassadeur Foscarini, veut châtier « quelqu'un, il trouve bien le moyen. Cette expulsion est « la ruine du pays d'Espagne déjà dépeuplé. Quatre-vingt « mille Morisques ont passé en Afrique. Quatre mille « familles ont cherché un asile en France, et y ont apporté « des centaines de mille écus. Je les accueillerai, s'ils « promettent de vivre en bons chrétiens (2). » Cette pro-

(1) Que a V. Md le ha puesto Dios para dar leyes al mundo, y mostrandose V. Md agradecido a las mercedes que le haze, las a de dar muy conformes a su sancta voluntad y servicio pues tras una action tan grande como la de la expulsion de los Moriscos y la preparacion de armas que en todas partes se ha hecho para oponerse a la injusticia del Rey de Francia con la entereza de animo y valor que pedia la grandeza de V. M. ha sido servido de acudir a la sancta y recta intention de V. M. con quitarle del mundo por medio que se vee que es juycio sujo, que ha de causar notable admiracion y temor en todos. (Papiers d'Espagne, B 81, nº 314, vol. 341 fº 30, rº.)

(2) Foscarini, dép. du 31 décembre 1609, France, t. I. p. 322.

messe, bien entendu, n'eût été que pour la forme, et un prince si tolérant n'en aurait pas poursuivi par le fer et le feu l'exécution. Tel était l'abîme qui séparait les deux politiques. Si donc le grand commandeur conseillait de rendre des honneurs à la mémoire du défunt roi, ce n'était pas qu'il l'eût mérité, mais parce que la reine sa femme avait toujours marqué son désir de resserrer la parenté entre les deux couronnes (1). D'ailleurs il ne convenait point d'appeler à Burgos la section de Madrid, parce que cette mesure pourrait jeter l'alarme dans les esprits en France. Il fallait y envoyer une personne de grande qualité, non-seulement pour offrir à la reine et au nouveau roi les condoléances et les félicitations de Sa Majesté Catholique, mais encore pour reprendre la négociation des mariages, ce qui se pouvait faire maintenant avec quelques chances de succès, puisque la légitimité des fils du roi défunt venait d'être reconnue à Rome (2).

Le marquis de Velada ayant appuyé cet avis sur tous les points, sans omettre « le commencement de récompense » que recevait le roi d'Espagne pour l'expulsion des Morisques (3), Lerme ne s'opposa point à ce qu'on avait proposé, il ajouta seulement quelques considérations nouvelles.

(1) Que es bien que V. M. hagan demostracion combeniente por la muerte del Rey de Francia, no por lo que el merecio, sino por a Reyna que siempre ha mostrado estrechar el deudo y amistad. (Papiers d'Espagne, *ibid.*, f° 28, r°.)

(2) Papiers d'Espagne, B. 81, n° 314. vol. 341, f° 31, r°.

(3) El marques de Velada que todo lo que se pudiere hazer por la Reyna de Francia sera muy acertado... que nuestro señor ha dado principio a las mercedes que ha de hazer a V. M. por la expulsion de los Moriscos con esto suceso. (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 314, vol. 341, f° 32, r°.)

« Si le feu roi, dit-il, devait voir le deuil que Votre Ma-
« jesté va prendre pour lui, il faudrait le prendre moindre;
« mais puisque la régente verra seule cette démonstration,
« il faut la faire la plus grande possible, et tout ensemble
« le plus tôt possible, afin d'en abréger la durée, par la
« nécessité de poser les habits de deuil, au jour désor-
« mais prochain où l'on baptisera l'infante que la reine
« vient de donner à Votre Majesté. » L'envoi d'un ambas-
sadeur extraordinaire paraissait utile pour resserrer avec
la France des liens d'amitié qui inviteraient le roi d'An-
gleterre à estimer plus encore qu'il ne faisait l'alliance de
l'Espagne, et les Hollandais à observer la trève, puisqu'ils
se verraient abandonnés du roi très-chrétien. En même
temps Lerme voulait envoyer l'ordre au vice-roi d'Aragon
d'expulser les derniers Morisques et de faire prendre les
Français qu'on trouverait dans cette province, s'ils pou-
vaient être soupçonnés d'avoir concouru à la mort du
roi (1).

Deux jours plus tard, le 26 mai, se réunissait à Madrid
la section du Conseil qui y était restée. «Sa Majesté, s'écria
le cardinal de Tolède, se trouve dans le cas de saint Paul :
Si Deus pro nobis, quis contra nos? » Ce prélat, en
approuvant ce qu'avait proposé la section de Lerme,
ajouta qu'il fallait remercier la reine de ses bons offices
envers Don Inigo, aller à pas lents dans les affaires de
France, et envoyer à cette Cour Don Pedro de Tolède,
qui, par l'expérience et la pratique qu'il en avait, pourrait
rendre de grands services, maintenant qu'il ne rencontre-
rait plus les obstacles auxquels il s'était heurté deux ans

(1) Papiers d'Espagne, B. 81, nº 314, vol. 341, fº 33, rº.

auparavant. Peut-être enfin convenait-il de retenir à Milan le prince de Condé dont on pourrait utiliser, dans l'occasion, les prétentions au trône (1).

Sur ces deux derniers points, le connétable de Castille, les ducs de l'Infantado et d'Albuquerque résistèrent à l'avis du cardinal. Ils ne pensaient pas qu'on dût soutenir Condé contre le nouveau roi, de qui l'Espagne pouvait espérer davantage : quant à l'envoi de Don Pedro, il leur semblait impolitique, parce qu'on verrait trop clairement qu'il venait pour renouer les mariages ; c'était à la régente de les demander, puisqu'ils avaient pour elle plus d'importance que pour Sa Majesté Catholique (2).

Lorsque les sentiments de la section de Madrid furent connus à Lerme, on s'y assembla de nouveau (29 mai), pour prendre des résolutions définitives. Il fut décidé qu'un ambassadeur extraordinaire partirait pour la France et qu'il « irait volant, » pour que d'autres souverains n'eussent pas le loisir d'entamer des négociations qui pourraient nuire à celles que l'Espagne voulait suivre. Don Pedro fut écarté, soit parce qu'il n'avait ni l'âge ni la santé nécessaires à ce rapide voyage, soit pour les motifs qu'on avait donnés à Madrid. Cette mission ne lui serait confiée que si la régente le demandait expressément. Plusieurs personnages furent proposés, entre autres le duc d'Albe, le duc de Feria, et même le marquis d'Astorga dont la pauvreté cessait d'être un obstacle, puisque cette ambassade, devant être conduite en deuil, ne l'induirait pas à de grandes dépenses ; mais Lerme ré-

(1) Papiers d'Espagne, B. 81, n° 313. vol. 341, f°s 21, 22, r°.
(2) Papiers d'Espagne, *ibid.*, f° 21, r°.

serva au roi, c'est-à-dire à lui-même, le choix à faire entre ces divers candidats.

Sur les autres points il fut résolu que si Condé voulait retourner en France, il en serait laissé libre; mais, dit Lerme, « s'il a le moindre entendement, il ne partira pas avant d'avoir fait sa paix. » Pour « couper les pas à la damnée intention du duc de Savoie, » il parut bon que Don Juan Vivas, ambassadeur d'Espagne à sa Cour, y restât uniquement chargé d'observer, sans se mêler des affaires. Si les circonstances le forçaient à s'éloigner, il lui fut commandé de se retirer à Genève, où il serait encore à portée d'envoyer des rapports utiles. Enfin, le comte de Castro, ambassadeur à Rome, reçut ordre de dire au pape combien Sa Majesté Catholique avait été peinée en apprenant le malheur du roi de France, quoique ce prince ne l'eût que trop mérité; tous les honneurs rendus à sa mémoire devaient être énumérés au pape, pour qu'il vît bien que le roi d'Espagne ne songeait pas à la vengeance; mais Castro n'aurait garde de souffler mot des mariages, « parce qu'il est bien, disait le grand commandeur de Léon, que tous comprennent que Votre Majesté traite plus du bien général que du sien particulier (1). »

Sans toucher à la question restée si obscure de la complicité de l'Espagne dans la mort de Henri IV, l'on peut dire que les séances multipliées du conseil de Castille ne donnent point sujet de la supposer. Il semble même douteux, malgré le prétendu axiome du droit : *is fecit cui prodest*, que les courtisans du roi d'Espagne eussent tant parlé de

(1) Papiers d'Espagne, B 81, n° 312, vol. 341, f° 5 et suiv.

récompense du ciel, si ce gouvernement se la fût assurée par un crime. Un peu plus tard, le langage des Espagnols devint plus explicite. « Il est certain, écrivait le Conseil à Sa Majesté Catholique, que dans le meurtre du roi il n'y a pas eu d'autre cause ni mystère que la résolution de celui qui l'a exécuté (1). » Lerme pensait, au contraire, qu'il y avait plus de complices et de causes qu'on ne le laissait paraître, et qu'il était facile de prévoir de grandes révolutions; mais on ne voit pas qu'il en sût davantage, et s'il en parlait ainsi, c'était pour tracer à l'Espagne, dans les troubles qu'il prévoyait, une ligne de conduite : « Votre Majesté n'ayant reçu que de mauvais « offices de la France, n'a rien de mieux à faire, disait-il, « que de n'aider personne, de donner de bonnes paroles, « en observant à loisir, mais en permettant au prince de « Condé de retourner à Paris (2). » Par là paraît l'intention non-seulement de profiter des désordres qui pourraient éclater durant la minorité du roi, mais encore de les provoquer, et d'affaiblir la régente, quoique l'Espagne, s'il eût fallu choisir, la préférât à Condé.

Cependant le roi Philippe, sur le conseil de son ministre, avait désigné, pour aller en France, le duc de Feria,

(1) El consejo d'Estado a 28 de jullio 1610. Señor, en el consejo se ha visto como V. M. lo mando el papel incluso en que se discurre sobre la muerte del Rey de Francia, las resoluciones que alli havra y lo que convendra no ayudar a ninguno, y le ha parecido consultar a V. M. que es cierto que en la muerte de aquel Rey no hubo mas causa ni misterio que la resolucion del que la executo. (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 127, vol. 339, f° 30. r°.)

(2) Aranda en 8 de jullio 1610. El duque de Lerma, oso llevole el s[r] duque de l'Infantado (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 128, vol. 339, f° 31, r°.)

fils de l'ambassadeur de ce nom qui y était venu aux temps orageux de la Ligue, homme jeune encore, mais qui avait convenablement conduit une ambassade à Rome, pour y porter au pape Paul V, à l'époque de son exaltation, le serment ordinaire d'obédience (1). L'intention première, à la cour de Castille, avait été que la personne qui serait choisie partît sur le champ; Lerme disait même qu'on devait mettre toutes choses si bien à point, qu'à peine aurait-elle accepté, elle reçût sa dépêche et se mît en route, sans s'entourer d'un appareil que le deuil rendait inutile (2). Mais c'étaient là de vains projets, que renversèrent les questions d'étiquette et les délibérations interminables sur les instructions qu'emporterait le duc de Feria. La section du Conseil qui résidait à Madrid demanda qu'on différât le départ : le décès du roi très-chrétien n'avait pas été notifié à la cour d'Espagne, et l'expédition de Clèves était un mauvais procédé qui rendait impossible toute démonstration d'amitié. Au palais d'Aranda, où l'autre section du Conseil avait suivi le roi catholique, on combattait ces raisons en disant que l'Espagne s'était abstenue la première de notifier la mort de Philippe II; que la France se bornait à suivre cet exemple, et qu'il n'y avait d'ailleurs aucun motif de croire qu'elle eût fait cette notification à d'autres cours. Si la régente n'avait pu empêcher son Conseil d'envoyer une expédition vers Clèves et Juliers, n'avait-elle pas promis de l'arrêter à Metz? Enfin, la présence du duc de Feria à Paris pouvait

(1) Instrucion al duque de Feria. (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 320, vol. 340, f° 5. r°.)

(2) Lerme, 29 mai 1610. (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 312, vol. 341, f° 13,)

être utile pour dissiper les nuages de Savoie et pour empêcher la reine de se lier à d'autres princes ennemis de l'Espagne (1).

Cette politique était prudente, car l'Espagne épuisée avait beau « battre le tambour, » elle n'enrôlait que peu de soldats : elle en demandait dix-huit cents à Madrid, et cette ville, la plus peuplée du royaume, ne lui en fournissait, avec tout le territoire de six lieues à la ronde, que soixante-dix (2). Mais comme on dissimulait cette impuis-

(1) El consejo de Estado en Aranda, a 19 de julios 1610. (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 319, vol. 340, f°s 3 et 4).

(2) « Ilz se sont advisez par deçà de continuer ceste levée de leur bataillon, et combien que dès le 24 du dit mois ilz ayent chaque jour battu le tambour, ilz n'ont encores enroollé que fort peu de soldatz, d'aultant qu'il ne s'en présente ; aussy ont-ilz ordonné que ces lances levées par certains particuliers seroyent assemblées, mais ce avec beaucoup de lenteur, qui me fait croire que c'est plus tost pour la reputation ou bonne mine que pour s'en servir. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 3 juillet 1610). — « Ilz ont nommé quarante-quatre capitaines pour lever aultant de compagnies. L'on continue aussy la levée de ce bataillon, mais à peine trouvent-ils gens qui s'y veuillent enrooller, et au lieu de dix-huit cents hommes qu'ilz esperoyent en un moment assembler en ce lieu de Madrid comme au plus peuplé d'Espagne, c'est la vérité que tant icy qu'en tout le territoire de six lieues à la ronde jusques à présent, il n'y a plus que soixante-dix hommes enroollez, ce qui met ces aultres capitaines en grande peine, ne sçachant quel cartier demander pour y aller faire leurs levées, oultre que ce pays est de longue main despeuplé d'hommes. Leurs compagnies destinées à Milan et Sicile sont tellement desbandées a faulte de payement et diminuées à cause du pourpre qui s'est mis parmy eulx que touttes ensemble elles ne font que 600 hommes, comme aussy les 60 compagnies qui furent levées l'hiver passé et réduites à 12 ne font au plus que 450 hommes. Sur leurs vaisseaux de hault bord y a environ 700 hommes. Voilà, Madame, le nombre auquel sont aujourd'hui réduites les forces qu'ilz ont en pié en ce pays. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 21 juillet 1610.)

sance, pour ménager l'orgueil castillan, on avait peine à lui persuader qu'il fallût faire la moindre avance à une Cour dont la réserve inattendue l'irritait et le blessait. Il faut en croire, à ce sujet, le témoignage de Vaucelas :

« Depuis la mort du roi, que Dieu ait en sa gloire, sembloit que la reine, à les ouïr dire, dût se mettre entre leurs bras et protection, s'émerveillant de ce qu'il ne venoit ambassadeur exprès pour cela. Depuis, ayant su le partement de notre armée, pour couvrir cela, ils disent, voyant que je n'étois point à la Cour, que de jour à autre doit arriver un ambassadeur extraordinaire *para disculparse* de cela, et que l'on en a fait par-delà des excuses si humbles à Don Inigo qu'il ne se peut dire plus, même que l'armée n'a point marché quasi que par sa permission. Tandis que ces niaiseries sont demeurées parmi la populace, j'eusse eu honte d'en barbouiller le papier; mais maintenant que l'excès d'orgueil le fait croire à de plus entendus ou qui le contrefont, je ne vous puis celer le déplaisir que j'en ai. Un seul n'a été si mal avisé que de m'en venir parler à moi, mais je sais bien ce qui se dit, voire jusques à montrer en pleine église certaines tapisseries qu'ils disent être de celles que la reine a, ces jours-ci, envoyées au duc de Lerme, à ce qu'il lui fût favorable. Ils s'abusent de parler du plus digne royaume de la chrétienté à la mode de quelque petit état de leurs esclaves d'Italie. Si quelqu'un de ces Messieurs me parle en ces termes, il s'en ira sans réponse. Ce que l'on fait par courtoisie en ce pays, on l'interprète à devoir ou à faute de courage. Ce qui me servira d'excuse en ce que trouveriez de trop en la lettre de la reine sur ce sujet ni en la vôtre, je ne vous dis le quart des propos extravagans qui s'échappent ordinairement de personnes que leur qualité devroit empêcher de croire telles absurdités. Mais, après, la gloire aveugle. J'ai vu ces jours-ci le connétable de Castille, fort honnête et désireux de toute bonne intelligence entre ces deux couronnes, chose que je tiens non moins nécessaire à l'une qu'à l'autre (1). »

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 21 juillet 1610.

Une question beaucoup plus grave prolongeait encore ces débats. Le duc de Feria n'aurait-il mission que de porter à Paris des compliments, ou devrait-il en outre y traiter l'affaire des mariages? Ceux qui voulaient retarder le départ étaient aussi d'avis que si l'on cédait aux instances de Feria, qui sollicitait l'ordre de se mettre en route, on lui enjoignît de se borner à des démonstrations de politesse et d'amitié, et même de n'y point mettre trop d'ardeur, comme il avait été déjà recommandé à Don Inigo (1). Pour les mariages, il convenait d'attendre que la demande en fût faite par la France. A y montrer trop de goût, il y avait de graves inconvénients, car on n'était point assuré que la reine-mère renonçât à la politique du règne précédent (2). Nous avons, disait-on, affaire à des gens qui voient trop aisément de la faiblesse dans ces actes de bonne amitié (3). « Bornons-nous, recommandait le marquis de « Velada, à conseiller à la reine de choisir les avis les « plus sains, quand même ils seraient de moindre auto- « rité, parce que si, dans ces commencements, elle montre « de la résolution et du cœur, il en sortira ce qu'elle vou- « dra; sinon, elle sera comme un *Dux* de République,

(1) Que en lo pimero que trata de lo que procura persuadir a la Reyna lo que ha menester la amistad de V. M[d] se le encargue a D. Inigo que ande en estas cossas con moderacion por que no paresca priego. (Papiers d'Espagne, B. 90. n[os] 135-136, vol 339. f° 38.)

(2) Ils ont appréhendé quelques jours la suite des dessaings de feu Sa Majesté et n'en sont encores du tout hors de crainte. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 juin 1610.)

(3) Tratandose con gente que estos actos de amistad y buena correspondencia lo atribuyo a flaqueza. (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 126, vol. 339, f° 2, v°.)

« exposée à suivre des conseils dangereux et à perdre le « respect de ceux qui doivent lui obéir et la servir (1). » Mais comme il était visible que le tout-puissant ministre inclinait à faire plus d'avances, ceux qui combattaient son avis se résignaient, suivant l'usage, à leur défaite. « Dans « le cas, disait le grand commandeur de Léon, où l'on « voudrait absolument traiter des mariages, il faut s'en « tenir à l'aînée des filles de France, non à cause de son « âge, car celui de la cadette serait plus convenable pour « le prince d'Espagne, mais parce qu'il est nécessaire « d'enlever Madame à l'héritier de Savoie (2). »

Lerme tenait d'autant plus au voyage du duc de Feria, qu'il n'était qu'à moitié satisfait de Don Inigo de Cardenas, et qu'il sentait l'impossibilité, dans des circonstances si difficiles, de le remplacer par un nouvel ambassadeur, moins initié aux affaires de France. Ce qu'on reprochait à Don Inigo, ce n'étaient plus les libertés ou les maladresses de son langage : il avait fait sa paix avec la reine ; s'il fallait en croire ses dépêches, elle lui demandait ses avis et elle les suivait (3). Mais c'était justement cette faveur qui semblait inquiétante, à cause de l'emploi que Don Inigo en faisait. Soit par honnêteté native, soit en raison du point de vue d'où il jugeait les choses de la politique, il s'efforçait de traverser l'opposition que les princes faisaient à la régence, et il espérait y réussir. Il annonçait à sa cour qu'il persisterait dans ce dessein, tant que Sa

(1) Papiers d'Espagne, B. 90, nos 101-102, vol. 339, f° 28.

(2) Papiers d'Espagne, *ibid.*, f° 27.

(3) La Reyna esta muy agradecida dello y le pide su parecer y consejo, y lo segue en algunas cosas. — Consejo d'estado a 10 de agosto 1610. — (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 135, vol. 339, f° 37).

Majesté Catholique ne lui ordonnerait pas d'y renoncer. Ayant appris que le roi d'Angleterre excitait par dessous main les Huguenots, il en avait averti la reine et son Conseil, pour qu'ils prissent leurs mesures (1). La cour d'Espagne, déjà mécontente, parce qu'elle recevait de Paris trop peu de dépêches pour être bien informée de ce qui s'y passait (2), ne pouvait approuver qu'un ambassadeur du roi catholique apaisât des discordes qu'il aurait dû fomenter. En conséquence, le 28 août, Don Inigo était informé qu'il devait se gouverner tout autrement qu'il n'avait fait jusqu'alors, et laisser pour le moins courir les événements sans les contrarier, parce que si la discorde avait régné toujours parmi les Français, ils n'auraient pas envoyé de secours à Juliers, ni agi en d'autres occasions au dommage de l'Espagne (3).

Enfin, après de longs délais, le duc de Feria reçut son ordre de départ et conjointement des instructions détaillées.

(1) El consejo de estado a 28 de agosto, 1610. (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 131, vol. 339, f° 40.)

(2) Sera bien advertir a Don Inigo que se hecha de ver que tarda correo sujo que V. M^d se servira de que baya avisando cada dia de lo que se offreciere y que procure saber de sus confidentos. — El consejo de estado en Lerma a 29 de majo 1610. (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 312, vol. 341, f° 11.)

(3) Al consejo parece que Don Inigo se devia governar en estos cosas al contrario de lo que haze o a lo menos dexallos correr; pues si en Francia se rebolvieran entrellos no hubieran embiado el socorro que ha ydo a Juliers ni acudirian a otras partes en nuesro danio y assi se lo podra responder con secreto que no haga las diligencias que apunta para atajar los inquietudes que dentro del reyno puede aver; si no que los dexe correr y no les impida sus intentos; pues en el estado en que se hallan las cosas conviene ajudarnos de todo lo que offrecieren las occasiones. A 28 de agosto 1610. — (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 131, vol. 339, f° 40).

Il y en avait, selon l'usage, de publiques et de secrètes. Les unes et les autres nous ont été conservées : rien n'est plus propre à dévoiler les véritables desseins de la politique espagnole aux premiers jours de la régence.

Les instructions publiques portaient que le duc de Feria s'entendrait avec le nonce Ubaldini, avec l'ambassadeur Botti, et surtout avec Don Inigo de Cardenas, qu'il verrait avant même d'entrer dans Paris, afin d'y être, dès la première heure, bien informé de l'état des choses. Il devait marquer une grande confiance à la reine, à cause de sa parenté avec l'Espagne, renouvelée récemment par le mariage de l'infante Marie-Madeleine, sœur du roi catholique, avec le grand duc de Toscane; l'assurer que le déplaisir causé à Sa Majesté par les secours que la France donnait aux rebelles et aux hérétiques ayant cessé à la mort du roi très-chrétien, l'Espagne était disposée à l'assister, ainsi que son fils, dans leurs besoins, et que si on lui disait que Sa Majesté Catholique donnait assistance aux princes, elle ne devait en rien croire. Quant à ceux-ci, le duc de Feria avait ordre de les laisser satisfaits de sa courtoisie et de ses bonnes paroles, mais de leur dire que le roi son maître n'avait ni le désir de voir des inquiétudes en France, ni l'intention d'en propager (1).

A part ce dernier point, qui était entièrement contraire à la vérité, les instructions publiques exprimaient bien la pensée de l'Espagne, et les secrètes ne font que les compléter. Elles roulent uniquement sur la grande affaire des mariages. « Si l'on vous en en donnait l'occasion, était-il

(1) Instrucion al duque de Feria por la jornada de Francia (Papiers d'Espagne, B. 81, n° 320, vol. 340, f° 5-14).

« dit dans la dépêche publique, ne vous montrez pas « éloigné de resserrer, avec les plus grands liens de nou- « velles alliances et mariages, l'amitié et union qui existe « aujourd'hui entre les deux couronnes (1). » A des instructions si conformes à la conduite de l'Espagne dans cette longue négociation, la dépêche secrète en ajoutait de plus détaillées et de plus précises, mais qui n'avaient d'autre objet que de mettre le duc de Feria au courant des pratiques entretenues sous le règne précédent, et des obstacles qu'y avaient mis les propositions faites par Henri IV au duc de Lorraine. Il n'était point ordonné au nouvel ambassadeur de prendre l'initiative pour reparler des mariages, mais le texte de ses instructions montrait assez le désir d'en voir la négociation reprise, de contrarier le mariage du prince de Savoie, et d'offrir au duc de Lorraine pour sa fille, afin de l'enlever au dauphin, un des enfants du roi catholique. « Si l'on vous parle des maria- « ges, disait ce souverain, je préfère à tous autres ceux « du prince d'Espagne avec l'aînée de France et du roi de « France avec ma fille cadette Doña Maria. Vous ferez « comprendre à la reine-mère combien il convient au roi « son fils de devenir mon gendre par sa main, lui mon- « trant les inquiétudes qu'il pourrait y avoir dans le « royaume, et combien il leur importera d'avoir les épaules « sûres, comme il les auront en moi. »

Ce qui explique pourquoi le duc de Feria ne recevait pas l'ordre de revenir le premier sur les mariages, c'est la certitude où paraissait être la cour d'Espagne qu'ils lui seraient de nouveau demandés. Cette confiance se fondait

(1) Instrucion al duque de Feria, etc., n° 9.

sur les dépêches des ambassadeurs Botti et Don Inigo ; elle paraît au soin, prématuré en apparence, qu'on prenait de régler, dans l'instruction secrète, les points même secondaires, ceux de la dot, par exemple, « dont on pourrait se dispenser, puisque l'une compenserait l'autre, » et du cérémonial de l'échange des épouses (1). Ajoutons qu'elle était légitime : il sera facile de le montrer. La dépêche secrète nous y servira peu, car Philippe III s'en remettait à Don Inigo du soin de donner au duc de Feria tout le détail des pourparlers qui avaient eu lieu par intermédiaires depuis la mort de Henri IV ; mais nous trouverons toutes choses dans les diverses délibérations du conseil de Castille.

A peine Marie de Médicis était-elle proclamée régente, qu'elle avait résolu, dans le secret de son âme, de renouer la négociation des mariages espagnols ; mais elle n'osait s'en ouvrir encore, et tout le monde, à sa cour, sentait bien qu'il y faudrait du temps (2), grâce à la présence des ministres qui avaient pratiqué la politique du feu roi ; car ils ne pouvaient, du jour au lendemain, entreprendre le contraire de ce qui était résolu. Villeroy, qu'on tenait pour espagnol, se voyait accusé par Don Inigo d'être cause de ces lenteurs (3). Le castillan Furtado, un de ces agents secrets que l'Espagne avait employés à la négociation des mariages, écrivait de Paris que, quoique le chancelier les désirât vivement, il n'était pas opportun de

(1) Instrucion secreta al duque de Feria. (Pap. d'Espagne, B 81, n° 320, vol. 340, f° 16-23).

(2) Non credo anche che cosi presto vorrano trattare qua de' sponsali con Spagna. (Ubaldini, dép. du 24 mai 1610.)

(3) Papiers d'Espagne, B. 90, n° 79, vol. 339, f° 3, r°

s'en occuper, parce que ce serait réveiller les inquiétudes des Huguenots (1). Rien n'était plus véritable. On pouvait même craindre d'eux une prise d'armes, et, suivant l'usage du temps, une demande de secours à leurs amis du dehors. Au sein du royaume, le parti national, qui se formait peu à peu de ceux qu'on avait jadis appelés les politiques, devait être plus favorable aux réformés qu'aux espagnols, et ceux-ci ne trouvaient plus d'appui qu'auprès des vieux ligueurs, de jour en jour plus rares, dans un pays où l'on avait renoncé, après tant d'années de guerres religieuses, à faire régner sans partage le culte catholique, comme il régnait au sud des Pyrénées.

Ces obstacles, pourtant, ne faisaient qu'augmenter dans le conseil de Madrid le désir des mariages. On comptait, pour les effectuer, sur celui qu'en avait la reine et sur la nécessité pour son gouvernement de s'appuyer à l'Espagne. On se flattait de pouvoir refuser désormais la médiation du pape, qui avait montré sa partialité envers la France, en tolérant, sans même s'en ressentir, le manque d'égards dont le roi très-chrétien avait blessé Sa Majesté Catholique dans la personne de Don Pedro de Tolède. Les bons offices du grand duc de Toscane devaient suffire. N'était-il pas le plus naturel des intermédiaires, grâce aux liens de parenté qui l'unissaient aux deux couronnes? Il faut, disait le conseil de Castille, déclarer qu'on a confiance en lui et qu'on se réjouirait que, par son organe, la reine fît connaître ses intentions (2). Mais il ne conve-

(1) Papiers d'Espagne. B. 90, n° 129, vol. 339, f° 2, v°.

(2) Haviendose respondido al Marques de Campilla que dixese a la Reyna que V. M[d] tenia por confidente al gran duque y hol-

nait point de l'en trop presser, et l'ambassadeur Botti était blâmé de laisser paraître les intentions du roi d'Espagne sans y être autorisé (1).

A vrai dire, ces plaintes n'étaient qu'à moitié fondées : Botti agissait avec mystère, ne fût-ce que dans son intérêt personnel, afin que le nonce ne reprît pas sur lui l'avantage. Il avait reçu, d'ailleurs, des pouvoirs étendus. A peine Henri IV avait-il cessé de vivre, que le nouveau grand-duc, Cosme II, désireux de servir l'Espagne, pour éviter les inconvénients auxquels s'était heurté son père en défendant son indépendance (2), offrait de reprendre la pratique des mariages, et l'on accueillait d'autant plus volontiers cette marque de zèle, que les obstacles, disait-on, avaient disparu par la mort du roi très-chrétien (3). C'est par l'intermédiaire d'Orso Delci, ambassadeur du grand duc à Madrid, que parvenaient en France les intentions de la cour d'Espagne. Lerme mettait tout d'abord de côté le mariage

garia que por su medio declarasse su yntencion como lo ha hecho segundo que ultimamente scrivio el dicho Marques a que le responde agora este embaxador del gran duque en conformidad de lo que le dixo el duque de Lerma. (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 101, vol. 339, f° 21).

(1) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 350. — Pap. d'Esp., B 90, n° 71, vol. 339, f° 2, r°. Conseil du 10 juillet sur lettres du 23 juin.

(2) *Rel. ven.* de Girol. Soranzo, Esp. 1608-1611, p. 480.

(3) La reyna su muger despues de muerto con parecer de su consejo por medio del gran duque de Toscana y el por el del Marques de Campilla y el conde Orso de Elci su embaxador residente en esta corte se a dexado tambien entender gustaria mucho de que la dicha platica de casamientos passasse adelante, y quiso saver si su M^d gustaria dello, y haviendole respondido que si, y mejor aora que su marido era muerto que antes (Pap. d'Espagne, B. 90, n° 72, vol. 339, f° 32).

de Madame Chrétienne avec l'infant Don Carlos, car il ne voulait pas abandonner les Flandres, espérant toujours réduire les Provinces-Unies par les forces dont il disposait. Mais il consentait à donner la seconde infante au roi très-chrétien, et à prendre la fille aînée de France pour le prince des Asturies. Par cette combinaison, si elle réussissait, il eût vengé l'Espagne de la préférence blessante qu'un petit duc de Savoie avait obtenue sur elle, brouillé ce prince avec la régente, et dissipé toutes les inquiétudes que leur alliance faisait concevoir pour la sûreté du Milanais. D'autre part, la substitution de la seconde des infantes à l'aînée supprimait les difficultés de la renonciation, repoussée par les Français, comme peu compatible avec leur dignité, mais exigée des Espagnols qui, n'ayant point de loi salique, ne voulaient pas donner au roi très-chrétien des droits sur la couronne d'Espagne, dont l'héritier de Philippe III n'obtiendrait pas en France l'équivalent.

Botti ayant transmis à la régente les propositions du duc de Lerme, elle y fit une réponse qui prouve qu'elle était parfois bien conseillée, ou qu'elle rencontrait d'heureuses inspirations. Elle consentait à ne plus parler du mariage des Flandres et à accepter pour le roi son fils la seconde infante, Doña Maria (1); mais elle ajoutait

(1) Scribio ultimamente el dicho marques de Campilla que se havia declarado con el la Reyna christianissima que se contentaria con la señora infante Doña Maria para el Rey su hijo y que desseava que su M[d] se contentasse tambien con su hija segunda para el principe nuestro señor, per haver dexado concluydo el Rey su marido el casamiento de la mayor con el principe de Piemonte. (Pap. d'Esp., B. 90. n° 72. vol., 339, f° 32)

qu'elle était prête à donner au prince d'Espagne la seconde fille de France, que n'épousait plus Don Carlos, l'aînée n'étant plus libre, par suite des engagements pris avec le duc de Savoie (1) ; il serait bon que l'ambassadeur d'Espagne fût autorisé désormais à négocier cette affaire avec elle, afin de supprimer les intermédiaires, et par là les lenteurs, les malentendus et les désaveux. Sur ce dernier point, Marie de Médicis ne pouvait obtenir satisfaction : alors même que Botti ne se fût pas abstenu de transmettre une demande si propre à lui ôter l'importance dont il était enflé, l'Espagne n'aurait pas aliéné la liberté précieuse de désavouer ceux qui négociaient en son nom. Le 17 juillet 1610, Philippe III déclarait donc par écrit à l'ambassadeur Orso Delci son intention de vivre en bonne amitié avec la France et de renouer les mariages par l'intermédiaire du grand duc, sauf, quand toutes choses seraient réglées, à en donner avis au pape, puisqu'il s'y était jadis entremis (2). En même temps, Delci était chargé d'écrire « comme venant de lui » à son collègue Botti, qu'il tenait de Sa Majesté Catholique que si l'on mariait la fille aînée de France à un autre qu'au prince d'Espagne, celui-ci ne pourrait épouser la seconde. Puisque le mariage de Madame avec le prince de Piémont n'était pas conclu, ce qu'on savait par le duc de Savoie qui l'avait écrit en

(1) Posso liberamente affermare a Vossignoria Illustrissima che i Francesi farebbero volentieri un cambio e darebbero la loro secondogenita, perchè della prima non si puol trattare trovandosi essi impegnati con Savoia e pigliarebbero la seconda di costì. (Ubaldini. dép. du 14 septembre 1610).

(2) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 350-359.

Espagne, il n'y avait pas difficulté à défaire ce qui avait été jusqu'alors concerté (1).

Rien, au contraire, n'était plus difficile, malgré le bon vouloir de Marie de Médicis; peut-être même irritait-on la régente, en lui refusant des négociations directes. Puisqu'il fallait absolument des intermédiaires, au grand duc de Toscane elle préférait le pape, et, pensant ainsi contrarier l'Espagne, elle le faisait prier par le nonce Ubaldini de reprendre la médiation (2). Ces alternatives de susceptibilité et de confiance faisaient écrire par Don Inigo de Cardenas qu'on devait encourager la reine d'un côté et lui faire peur de l'autre (3). Le 1er août, en effet, Marie n'avait point encore répondu aux déclarations qui lui avaient été faites touchant le choix des princesses (4).

L'inquiétude que ce silence obstiné provoquait à la cour d'Espagne, était encore accrue par les graves dépêches de Don Inigo. Cet ambassadeur y montrait les princes et les seigneurs désunis, prêts à se soulever, à rallumer le feu mal éteint de la Ligue, à servir même le roi

(1) Pap. d'Esp., B. 90, n° 72. vol. 339, f° 33.

(2) La regina non solo è ben disposta alli sponsali di Spagna, ma desidera ardentemente e se n'è ultimamente aperta meco forsi con maggior libertà che con i suoi proprii ministri. et ha molto lodato che io procuri che venghi autorità al duca di Feria di concluderli restando pure nell' istessi termini di seconda a seconda, e che per parte di sua santità si proponghino et all' una parte et all' altra per evitare i puntigli. (Ubaldini, dép. du 5 juin 1610.)

(3) Juzga Don Inigo que es menester animarla por una parte y ponerla miedo por otra. (Pap. d'Espagne, B. 90, n° 134, vol. 339, f° 36).

(4) Papiers d'Espagne, B. 90, n° 72, vol. 339, f° 33.

catholique (1). De ce nombre était Guise (2), et surtout Condé, qui, en communiquant au marquis Ambrosio Spinola, le plus brillant capitaine qu'eût alors l'Espagne, la formation d'une ligue où entraient avec lui Conti, Mayenne, Guise, Bouillon, Sully, Lesdiguières, Nevers, Nemours et le connétable, alléguait, comme sujets de plainte, la faveur faite à Soissons du gouvernement de la Normandie, à Villeroy d'une confiance, pour la direction des affaires, qu'il ne partageait qu'avec ce prince, et comme but de la ligue, le dessein d'abaisser les nouveaux favoris, de réunir les États, d'associer un prince du sang à la régence. Condé ne cachait pas la nécessité où ils seraient bientôt de prendre les armes, et il demandait à Spinola d'obtenir pour eux l'assistance de l'Espagne, mais dans le plus grand secret (3).

(1) Foscarini, dép. du 2 décembre 1610. France, 350.

(2) Don Inigo dize que il duque de Guisa le ha hablado algunos vezes sobre lo que dessea servir a V. Md y agora ultimamente hecho instancia para que lo represente a V. Md. ha respondido palabras generales por que aunque ay en el muy buenas partes, no le tiene por muy maduro ni por de tanta consideracion como se jusga. (El consejo de estado a 13 de otubre 1610 sobre lo que contienen las cartas del duque de Feria y Don Ynigo de Cardenas de 21-22-27 y 28 di septiembre. Pap. d'Esp., B. 90, n° 106, vol. 339, f° 51).

(3) El marques Ambrosio Espinola escrive a V. Md en cartas del 19 del passado que el Principe de Conde le ha embiado a dezir que entre el, el principe de Conti, el duque de Guisa, el de Umena, el de Nemurs, Nivers el condestable y duque de Bullon y el de Sulli hazen liga con fin de pretender que se junten los estados generales de Francia y que se pongan ellos y los señores en la autoridad de que dizen les toca y porque saven que el rey y la reyna no lo querran consentir, piensan que havran de venir a las armas. Pero que primero de empeçar este negocio desearan saver si en tal caso V. Md les assistira en alguna manera secretamente,

Jusqu'alors les partis avaient ouvertement conjuré avec l'étranger pour assurer leur triomphe à l'intérieur du royaume. Le mystère qu'ils y mettent désormais est un premier progrès de la conscience publique; mais combien d'années ne faudra-t-il pas encore pour changer tout à fait les mœurs à cet égard, puisque malgré le sang répandu par Richelieu, nous voyons un autre Condé, un Turenne, tomber dans la même erreur du jugement et du patriotisme, sauf à s'en repentir plus tard, après l'échec de leurs conjurations! Marie de Médicis ne songeait pas à faire un crime aux princes et aux seigneurs de leurs ténébreuses menées; mais elle les redoutait au point de demander à Don Inigo des démarches auprès des chefs de la Ligue, pour qu'ils abandonnassent leurs projets. L'ambassadeur castillan s'y prêta de bonne grâce (1) et l'on a vu que pour

pues caso que V. M[d] se resolviese a ello entienden que ha de ser con todo el secreto del mundo. (Papiers d'Espagne, B. 90, n° 170, vol 339, f° 42). — Avisa la liga que han hecho los principes de Conde y Conti, duque de Umena y Guisa, Bullon, Sulli y Ledighera, sentidos de que la reyna aya dado al conde de Suesons el govierno de Normandia, y de que le comunique los negocios a solas con Villeroy. Que el fin publico desta liga es atajar la sobernia de Soesons y acudir mejor al servicio de la Reyna. (El consejo d'estado a 10 de agosto 1610 sobre cartas de Don Ynigo de Cardenas. — Pap. d'Esp., B. 90, n° 134, vol. 339, f° 37).

(1) Que Don Ynigo ha puesto cuydando en que no aya guerra civil en Francia, pero no le pessa. De que tengan un poco decuydado dentro de casa para que se abstengan en lo de a fuera. Que a instancia de la Reyna ha hecho con los de la dicha liga diligencias para que no pasen adelante en sus intentos; lo qual ha sido de importancia y la Reyna esta muy agradecida dello y le pide su parecer y consejo y le sigue en algunas cosas aparta tambien el disignio que llevaran los de la liga, de que se juntasen las cortes de Francia y se apretase en que la Reyna tubiese un principe de la sangre y otro de la casa de Lorena que fuesen justo con la Reyna

cet acte honnête il encourut le blâme de sa Cour. Mais si l'on souhaitait, à Madrid, de voir la France troublée, on craignait de s'allier aux princes, « qu'on ne tenait pas, quoiqu'ils eussent d'assez bonnes parties, pour assez mûrs, ni pour d'aussi grande considération qu'ils se jugeaient (1). » Le conseil d'Espagne reprocha donc à Spinola d'avoir dit qu'il transmettrait la demande de Condé. L'intention de Sa Majesté Catholique était « de laisser les vipères envenimer tout de leurs discordes, » dans la pensée que la reine serait alors contrainte d'implorer humblement les mariages et la paix (2).

C'est dans ces circonstances que le duc de Feria reçut enfin l'ordre de partir. Il lui était recommandé d'observer avec soin si les choses se trouvaient en l'état qu'avait annoncé Don Inigo; de nouer des relations et de promettre des pensions; mais, suivant la coutume espagnole, le nouvel ambassadeur, comme l'ancien, n'avait autorité pour rien conclure : sur les moindres choses et en toute occasion il

en la regencia. Y traçavan lo primero tener al Rey en poder dellos. Que Don Inigo ha apartado y divertido esta platica sin descubrirse. (*Ibid.*, Pap. d'Esp., B. 90, n° 131, vol. 339, f° 37).

(1) Voyez la note 2 de la p. 305. — « L'on a veu icy au conseil l'advis de celuy de Madrid sur ce qu'escript le marquis Spinola touchant la ligue de France. Le conseil ne trouve point qu'il y ayt occasion qui oblige à changer rien de ce qui est dict en l'advis qui va avec celle cy, d'aultant que ce seroit laisser le juste pour l'injuste et irriter la Royne de France et la faire retirer de ce qui est si bien acheminé au service de Dieu et utilité de vos Majestés et luy donner occasion d'entendre de rechef au mariage de Savoye avec juste cause. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 octobre 1610.)

(2) Que este es negocio de mucha consideracion y en que conviene proceder con ella. Y assi el consejo quissiera que el marques no huviera respondido que daria quenta a v. m^{d} dello. (8 septembre 1610. Pap. d'Espagne, B 90, n° 169, vol. 339, f° 44.)

devait demander des ordres (1). Jamais gouvernement, plus que celui de l'Espagne, ne pratiqua envers ses agents cette défiance qu'on dit mère de la sûreté.

De tels sentiments, au reste, étaient réciproques, et les agents de Philippe III semblaient plus dévoués à leur fortune qu'aux missions dont ils se voyaient chargés. Le duc de Feria étant venu prendre congé de Vaucelas, « il « me parla de la France, écrit ce dernier, avec beaucoup « d'affection ; mais surtout il me parla à l'espagnole, m'éle- « vant sa maison jusques au ciel, et méprisant tout le reste « d'Espagne jusques au gouvernement et ceux qui le ma- « nient (2). » Parti le 8 août, dans une saison qui lui devait rendre le voyage pénible à cause de sa corpulence extrême, et accompagné d'une « quantité de train et de gens, de deux ou trois carrosses à mules et litières, il comptait, pour épargner la dépense, ne pas rester plus de quatre mois hors de son pays (3). A peine avait-il franchi les Pyrénées, qu'il recueillit un témoignage trop manifeste du mauvais vouloir de la nation française. Ceux de Bayonne, en l'absence de M. de Grandmont, leur gouverneur, ne permirent point au duc de Feria de loger en leur ville : il se vit relégué au faubourg du Saint-Esprit (4). Néanmoins il poursuivit sa route et arriva à Paris le 10 septembre, plein d'espérances et d'illusions. Il se flattait d'être plus habile

(1) Foscarini, dép. du 2 décembre 1610. France, t. I, p. 350.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 1er août 1610.

(3) *Ibid.*

(4) « Le secrétaire Prade, à la fin de sa lettre, me mande que ceulx de Bayonne n'ont voulu laisser loger en leur ville le duc de Feria, ains au fauxbourg. Toutesfois semble qu'il attribue cela à l'absence de M. de Grandmont. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 1er septembre 1610.)

et plus heureux que n'avait été Don Pedro de Tolède (1). Il n'eut qu'à se louer, tout d'abord, de la réception qu'il obtint à la Cour, et surtout du bon visage que lui fit la reine (2). Mais, admis à l'audience royale, il ne trouva point le jeune roi dans d'aussi favorables dispositions. Des enseignements qu'il avait reçus de son père, celui que Louis XIII conserva le plus longtemps fut, en effet, la haine de l'Espagne. Du vivant de Henri IV, le dauphin tout enfant marquait beaucoup de mépris, quand on lui disait qu'il épouserait une infante (3). « Il a fait voir son cœur et naturel véri-« tablement françois, écrit Legrain, en ce que ne pouvant « qu'à peine encore marcher seul, comme on lui vint dire « un jour qu'il y avoit quelques seigneurs espagnols qui « désiroient lui faire la révérence : — Espagnols ! dit-il; « qu'on me donne donc mon épée (4). » Mais quand sa mère fut régente, il dut apprendre à parler d'un autre ton. Pour l'y contraindre, au besoin l'on eût fait usage du fouet, que lui valurent plus d'une fois les peccadilles de son âge. On voulait qu'il fît bon accueil au duc de Feria, et pour prévenir toute surprise, on lui demandait de quoi il l'entretiendrait ; on lui indiquait même les sujets de conver-

(1) Sa poco dissimulare l'ambitione che haverebbe di fare quel che non seppe o non potè fare Don Pietro di Toledo. (Ubaldini, dép. du 5 juin 1610. — Cette date est évidemment erronée, car le 30 juillet, on délibérait encore à Madrid si l'on donnerait à Feria son ordre de départ. (Pap. d'Esp. B. 90, n° 133, vol. 339, f° 2, v°). Mais ce volume de la correspondance d'Ubaldini étant dans un grand désordre, rien n'est plus vraisemblable qu'un erreur de copiste.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 25 septembre 1610.

(3) *Rel. Ven.* de Pietro Priuli, 1605-1608. France, t. I, p. 209.

(4) Legrain, *Décade commençant l'histoire de Louis* XIII. p 3. Paris. 1618 f°

sation, ses « fontaines de Fontainebleau, » ses « hydrauliques, » sa chasse et autres exercices de son âge. « Cet « entretien, dit-il au sieur de Souvray, son gouverneur, « seroit bon pour un enfant non roi, mais Dieu me fera « la grâce de l'entretenir de propos sérieux et dignes d'un « enfant roi. » Quand Feria fut en sa présence, cet ambassadeur, après les compliments d'usage, ne savait trop qu'ajouter; Louis XIII prit la parole et lui raconta le siége de Juliers, sujet de conversation qu'on aurait sans doute interdit au jeune prince, si l'on avait pu soupçonner qu'il en eût l'idée, car c'était mettre l'Espagnol dans l'embarras, que de lui parler d'une expédition dont sa Cour était si mécontente. Mais l'enfant-roi représenta « la situation de « la place si naïvement, si industrieusement, qu'il sem-« bloit à mondit sieur l'ambassadeur voir la chose même « devant ses yeux. Ce qui l'étonna le plus, ce fut en ces « deux rencontres, l'une de nommer les capitaines assié-« geants et assiégés, les fortifications, l'état de la place, « ses manquemens et défauts, ce qu'ils pouvoient et ne « pouvoient pas, et non content de cela, se fait apporter « la carte des Pays-Bas et fait démonstration oculaire « comme bon cosmographe de Juliers (1). »

Doué d'un esprit optimiste et superficiel, comme le brillant et léger Foscarini, le duc de Feria ne voyait que l'apparence des choses, « les princes attachés à la reine, Condé occupant auprès d'elle le premier rang, les villes également animées au service du roi et à la paix, ceux de la religion contenus, dans les mêmes dispositions pour le

(1) Du Ruau, *Tableau de la Régence*, p. 347.

service royal et la tranquillité commune (1); » mais le grave et judicieux Don Inigo tenant un tout autre langage, redoublait l'incertitude, la circonspection, les lenteurs calculées de la cour de Madrid. Toutefois, comme leurs instructions étaient conformes, la divergence ne s'étendait pas des paroles aux actes.

Ni l'un ni l'autre ne se rendirent à Reims pour le sacre du jeune roi (2). Il semble que les Espagnols se voulussent réserver une porte de derrière, au cas qu'il leur parût utile, quelque jour, de voir dans le prince de Condé, comme ils avaient fait sous le règne précédent, « le vrai héritier de la couronne (3). » Feria exécutait avec tant de scrupule l'ordre qu'il avait reçu de ne s'avancer qu'avec lenteur, principalement dans l'affaire des mariages, et de n'en parler que dans des entretiens particuliers, qu'après un mois de séjour à Paris, il laissait s'éloigner la reine (14 octobre) sans lui avoir dit un seul mot, non plus qu'à ses ministres, sur cette importante question (4).

Il fallut enfin l'aborder, quand ils furent de retour, car

(1) Foscarini, dép. du 2 décembre 1610 Fr., t. I, p. 350.

(2) « Je ne m'estonne pas que le duc de Feria n'ait assisté au sacre; mais pour Don Inigo, il me semble que son mal, qu'il a de longue main, ne l'en devoit excuser. Le premier ne vous ayant tenu propos des mariages avant vostre partement pour Reims, je croy que les miennes du 18 du passé seront arrivées à temps pour en tirer quelques utilités. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 6 novembre 1610.)

(3) « Vous aurez sceu plus tost que nous la bonne réception que le comte de Fuentes a faite à M. le prince de Condé, ce qu'ayant esté sceu par deçà, ils ont commencé à parler plus librement, me feignant de dire qu'ils ont en leur pouvoir le vrai héritier de la couronne. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 6 mai 1610.)

(4) Voyez la note 2. — Il duca di Feria non affrettavasi troppo. (Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 382.)

ses instructions secrètes prescrivaient au duc de ruiner le mariage de Savoie, et par conséquent de parler des mariages espagnols. La reine, en effet, ne pouvait abandonner l'un que sur l'espoir de conclure les autres. A ces gauches ouvertures elle ne répondit point par un refus, mais elle fit entendre que sa fille aînée épouserait le prince d'Espagne, uniquement dans le cas où l'on donnerait au roi très-chrétien l'aînée des infantes, malgré la difficulté de la renonciation. Les deux ambassadeurs ne pouvaient qu'en référer à leur Cour : par lettres du 21 et du 28 septembre, ils faisaient savoir, en outre, que le duc Charles-Emmanuel multipliait les efforts pour l'emporter dans cette concurrence; qu'il accusait le roi d'Espagne de lui vouloir enlever ses pensions, ainsi qu'à ses fils, et même déclarer la guerre; que la reine lui ayant offert de se substituer à Sa Majesté Catholique pour le paiement des pensions, il avait accepté, mais en prétendant que cette grâce entraînait la nécessité d'une active protection. Cette insistance, ajoutaient les dépêches, donne beaucoup d'inquiétudes aux Français, qui poussent le duc de Savoie à se réconcilier avec l'Espagne (1).

La réponse ne se fit pas trop attendre, mais elle était vague, peu satisfaisante. Le 19 octobre, le conseil de Madrid envoyait au duc de Feria l'autorisation de quitter la France quand il le jugerait à propos (2), et à Don Inigo

(1) Pap. d'Esp., B, 90, n° 106, vol. 339, f° 48.

(2) Foscarini, dép. du 2 decembre 1610. Fr., t. I, p. 350. — Temo bene che non ci sia forsi dall'altra banda la dispositione che si sperava, perchè hier l'altro arrivò corriere al duca di Feria, con ordine che si partisse quanto prima. (Ubaldini, dép. du 11 octobre 1610.)

d'exiger une rupture entre la régente et le duc de Savoie; l'ambassadeur ordinaire qui restait à Paris, recevait tout pouvoir pour donner une promesse de mariage en règle, mais à la condition expresse d'en recevoir lui-même une de même forme et substance (1). Il en coûtait au duc de Feria de quitter Paris, sans autre avantage sur Don Pedro de Tolède que de n'avoir pas amené une rupture entre les deux couronnes, et il attendait toujours des instructions nouvelles, car il nourrissait l'espoir qu'on se raviserait à Madrid et qu'on y voudrait enfin activer les négociations. Mais ces atermoiements avaient laissé aux adversaires des mariages le temps de se concerter. Sully écrivait à Villeroy que le séjour du duc de Feria excitait des soupçons, et qu'il y aurait quelque mouvement dans Paris, s'il n'en partait au plus tôt. Villeroy et le chancelier étaient toujours en alarmes des troubles que pouvaient provoquer les réformés; pour prévenir le danger, ils penchaient vers ces mesures conciliantes que le nonce appelait de « mauvaises résolutions. » Ils conseillèrent donc à la reine d'inviter le duc à ne pas faire un plus long séjour en France. Mais Ubaldini, averti à temps, s'empressa d'envoyer à Marie de Médicis Epernon et Mayenne pour lui donner un conseil contraire, et il y ajouta ses propres exhortations. La reine fut facile à persuader, car, dans le fond de son cœur, elle n'approuvait pas la demande de ses ministres. Elle fit répondre à Sully qu'on ne chassait pas les pareils d'un duc de Feria; elle redoubla de faveurs envers ce personnage, elle le fit visiter par tous les princes, même par les

(1) Papiers d'Espagne, B, 90, n° 62, vol 339, f° 2. v°.

princes du sang, de qui elle obtint, à force de prières, cette dérogation aux privilèges de leur dignité (1). Ce fut une satisfaction pour l'amour-propre blessé de l'ambassadeur plutôt qu'un succès pour la mission dont il était ou se croyait chargé. Odieux ou suspect en France au plus grand nombre, n'obtenant de Madrid aucune dépêche nouvelle qui lui permît d'agir, il perdit enfin patience et demanda son audience de congé (2). Le jeune roi à qui l'on avait fait la leçon, le chargea de baiser les mains à l'infante, et de la prier de l'accepter pour son serviteur. La reine s'empressa de relever ce compliment et pria l'ambassadeur de le transmettre avec exactitude. Le duc de Feria partit aussitôt, se louant « des faveurs reçues de Leurs Majestés et des courtoisies de tous ces princes et principaux ministres (3), » témoignant, en un mot, une satisfaction qu'il n'éprouvait pas, car il ne pouvait souhaiter que la négociation des mariages réussît par d'autres mains que les siennes. On était alors dans les derniers jours de novembre (4). Le seul effet de cette ambassade

(1) Ubaldini, dép. du 5 juin 1610 ; même observation que plus haut sur cette date évidemment erronée.

(2) Abrégé de la dép. de Foscarini, du 2 décembre 1610. Fr., t. I, p. 350.

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 janvier 1611.

(4) Ho profittato questo che il Re ha detto al duca di Feria quando s'è licentiato, che baci le mani per sua parte all'Infanta, e le dica che ella l'accetti per suo servitore, le quali parole ripigliò la regina e soggiunse al duca che non mancasse di portare l'ambasciata, di che hanno fatto assai conto Don Innico e il duca, il quale s'è partito sodisfatto, ma poco desideroso che li sponsali si faccino per altra mano, poichè non è successo per la sua, per quello che me ne dice l'ambasciatore di Fiandra. (Ubaldini, dép. du 26 novembre 1610.)

fut, lorsque Feria, de retour à Madrid, publia partout les honneurs dont on l'avait comblé, et la « gentillesse » du roi, de contraindre la cour d'Espagne à plus d'égards envers la France. « Et me semble, écrit Vaucelas, que depuis son retour, j'ai reçu meilleur visage de la plupart de ces Messieurs (1). »

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 11 février 1611.

CHAPITRE II.

La négociation des mariages mal conduite par Botti. — Efforts inutiles du pape pour en reprendre la direction. — Nouvelles combinaisons proposées par le duc de Savoie. — Désarmement en Dauphiné. — Embarras à la cour de France. — Conseils tenus par la régente. — Politique équivoque de l'Espagne. — Propositions d'Ubaldini. — Nouvelles difficultés avec le duc de Savoie. — Nécessité d'ajourner les mariages à la majorité du roi.

La négociation des mariages, que le duc de Feria n'avait pu diriger, durant son séjour à Paris, y était conduite par le frivole Botti, marquis de Campiglia, de manière à en retarder le succès. Ce diplomate incapable de se taire et qui n'avait qu'à moitié la confiance de son maître (1), montrait partout, pour relever son importance, les lettres que le duc de Lerme lui écrivait de sa propre main (2). Il brouillait toutes choses, et prenait pour des propositions formelles ce qui n'était que paroles en l'air. Le 6 août 1610, il avait écrit en Espagne, on ne sait trop sur quel fonde-

(1) L'ambasciatore di Fiandra in gran secreto mi ha communicato che in Spagna hanno scoperto che il gran duca non va netto in questo negocio e che vi s'è ingerito più per nuocere che per giovare, e che habbia ingannato qui il suo proprio ambasciatore Botti e communicato solo il segreto suo al conte Delci. (Ubaldini, dép. du 26 novembre 1610). — Mi è stato a trovare il Cioli, segretario del gran duca, e dopo havermi detto che il Botti ha fatto contro l'ordine di S. A. non mi conferendo cosa alcuna di questa materia. (Ubaldini, dép. du 8 décembre 1610).

(2) Il Botti ci si ingerisce assai senza participatione di cosa alcuna, et ha spedito in Spagna più corrieri. Ha confidenza col duca di Lerma, del quale ha mostrato qui a più d'uno lettere di mano propria in queste materie de' sponsali. Il che non è piaciuto ai Francesi per rispetto del segreto, nè a Spagnuoli per la reputatione. (Ubaldini, dép. du 5 juin 1610, même date erronée.)

ment, que la régente accepterait pour le roi son fils la seconde infante, alors même que les Espagnols n'accepteraient pas pour le prince des Asturies la seconde fille de France. Ces assurances, fort goûtées à Madrid, y faisaient complimenter Delci de ce que l'intervention du grand-duc son maître avait tant d'efficace; mais quelques semaines plus tard, Botti, tout honteux, se voyait réduit à écrire que, malgré ses remontrances, la reine s'obstinait à vouloir qu'on prît sa seconde fille pour le prince d'Espagne. Si Sa Majesté Catholique, ajoutait-il, consent à envoyer en France l'aînée des infantes, Madame pourra être retirée au prince de Piémont et donnée au prince d'Espagne; mais cette combinaison même ne présente guère moins de difficultés. Mécontent, le conseil de Madrid s'en prenait à tout le monde : à Botti qu'il accusait d'engager le roi catholique trop avant, et de se rendre maître de l'affaire sans y être autorisé (1), et même à Marie de Médicis, injustement blâmée de ces apparentes tergiversations. On croyait donc, en général, que les négociations n'étaient pas sincères, que l'Espagne y donnait les mains pour faire preuve de bonne volonté, et la France pour gagner du temps (2). Orso Delci, qui pénétrait mieux les intentions secrètes, sentait bien qu'elles étaient d'arriver à un accord, et qu'il n'y avait qu'à réparer les fautes de son collègue Botti. C'est pourquoi il se rendit à Lerme et y passa six jours, travaillant avec le tout-puissant ministre dont il recevait l'hospitalité. Il voyait bien que tout pourrait s'arranger, si l'Espagne donnait l'aînée des infantes, et il osait, sans

(1) Papiers d'Espagne, B. 90, n° 71. vol. 339, f° 2. r°.
(2) Foscarini, dép. du 5 décembre 1610, Fr., t. I, p. 357.

avoir qualité, mais par un juste sentiment de la politique qui devait prévaloir à la cour de France, garantir qu'en ce cas la régente consentirait à la renonciation. Par l'habileté de son langage, il gagna Lerme à ses vues, puis Philippe III lui-même, et, ce qui était de conséquence, les deux confesseurs. Quant à la reine d'Espagne, on la savait depuis longtemps favorable à toute alliance des deux couronnes (1).

Mais la légèreté de Botti avait donné les fruits qu'on en pouvait attendre. Le mystère n'entourait plus les pourparlers sur les mariages, et le conseil d'Espagne, dans le temps qu'il ajoutait foi encore aux téméraires propos de l'ambassadeur toscan, était sorti de sa réserve ordinaire au point de communiquer ses espérances aux nonces que le pape entretenait à Madrid, comme pour lui montrer sans doute qu'on n'avait que faire de sa médiation. Par déférence, on lui réserverait la déclaration du mariage et de la dot. Les deux prélats, moins fiers que n'était Ubaldini, et moins ambitieux pour le Saint-Siége, paraissaient satisfaits de cette marque dérisoire de respect. Paul V voulut être plus exigeant : il avait eu vent des propos que tenait à Paris le marquis de Campiglia, mais sans en prendre ombrage, car son nonce lui assurait que ce personnage ridicule n'avait aucune mission réelle; tiré enfin de son erreur, il essaya de reprendre dans la négociation la première place, que le grand duc lui avait dérobée : ce fut en vain. Lerme ne fit que de vagues réponses, et Ubaldini, de son côté, demeurait dans une inaction qui ne lui était pas habituelle, soit qu'il ne crût pas le moment venu de reparler des ma-

(1) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 350.

riages et qu'il continuât à se rire des puériles agitations de Botti, soit que la maladie dont il fut atteint durant plusieurs mois, eût abattu son énergie ordinaire et son activité.

Les mêmes obstacles n'entravaient point celle du duc de Savoie et l'on devait en avoir moins facilement raison. « Tant que cet esprit traversier vivra et aura de quoi, écrivait Brèves, il troublera toujours le monde (1). » Il avait défendu avec une fécondité de ressources vraiment merveilleuse les plus mauvaises causes : maintenant qu'il en avait une bonne, serait-il moins habile à la soutenir? Averti par Jacob, son ambassadeur à la cour de France, de ce qui s'y tramait contre lui, il ne montra point l'irrésolution que le pape lui reprochait à tort (2), et dont il n'avait quelquefois l'apparence que par l'extrême mobilité d'un esprit fertile en expédients. Comme on faisait mine de suspecter sa bonne foi, pour en prendre occasion de lui manquer de parole, il protestait avec autant d'indignation que de force, montrant que ses intérêts le liaient à la France. Elle le tenait par les cheveux et pouvait à sa volonté le dépouiller de la Savoie : le croirait-on assez imprudent pour provoquer une prise d'armes du roi très-chrétien contre lui (3)? Il se déclarait tout disposé à voir des alliances se nouer entre la France et l'Espagne, pourvu

(1) Brèves, dép. du 22 juin 1613

(2) « Sa Sainteté n'a pas en trop bonne opinion le dit sieur duc de Savoye. Elle le tient irrésolu en tout ce qu'il traicte, bien qu'il en soit quelque chose, si est-ce que le peu de bonne volonté qu'elle luy porte de longue main pour le soing et la protection qu'il a pris tousiours du cardinal Aldobrandin aide assez à son opinion, le dit cardinal est tant peu aymé de sa Sainteté. » (Brèves, dép. du 6 septembre 1610.)

(3) Foscarini, dép. du 5 décembre 1610. Fr., t. I, p. 357.

qu'on ne lui enlevât pas Madame, « qui étoit tout son bien, toute sa consolation. » Il avait réponse à tout, et pour lever les obstacles qui l'arrêtaient dans sa marche, il proposait mille combinaisons nouvelles. Au lieu de donner une dot en argent aux infantes, disait-il, que l'Espagne cède Sabionnette à la France avec quelques autres localités qui feront la dot de Madame. Ces territoires, il les aurait cédés lui-même, pour en obtenir l'équivalent dans le Montferrat, dont il désirait, depuis tant d'années, arrondir le Piémont. De cette manière tout pouvait s'arranger sans que personne eût à se mettre en dépense. Il n'ignorait pas que les Espagnols remueraient ciel et terre pour empêcher ce mariage, plus convenable qu'aucun autre, par le rapport d'âge qu'il y avait entre cette princesse et le prince de Piémont; mais puisqu'ils étaient l'un et l'autre trop jeunes pour être effectivement unis avant trois ou quatre années, pourquoi ne pas faire secrètement les accords? Objecterait-on que le bruit, venant à s'en répandre, brouillerait la France avec l'Espagne? Il regretterait amèrement une union si bien proportionnée; mais, s'il le fallait, il s'estimerait encore très-honoré de recevoir la seconde fille de France ou même la troisième. Et pourquoi, dans ce cas, ne lui permettrait-on pas de marier une de ses filles au roi très-chrétien, en procurant le mariage du prince de Piémont avec la fille aînée du roi d'Angleterre? Enfin, voulait-on conclure les deux mariages espagnols? Il demandait, pour compensation, que l'Espagne reconnût héritier des Flandres le prince de Piémont marié en Angleterre : il y pouvait avoir quelques droits par sa parenté avec Sa Majesté Catholique, dont la promesse, pour plus de sécurité, devrait

être garantie par les rois de Grande-Bretagne et de France. S'il ne fallait voir qu'une chimère dans cette combinaison, eh bien! qu'on en imaginât une autre, mais que du moins on ne le réduisît pas, en l'abreuvant d'humiliations, à se jeter dans les bras du roi d'Espagne. Pour s'assurer des appuis à la Cour de la régente, il y multipliait les prières, les offres, les tentations. Au duc de Nemours, qui était de la maison de Savoie, et que ses alliances rendaient puissant, il proposait une de ses filles en mariage (1), et au comte de Soissons, pour une des siennes, le prince Thomas, avec trois provinces, dont celle de Gex et le Bugey. A Villeroy, il promettait un comté de trois ou quatre mille écus de revenus; à Concini, le marquisat de Saint-Sorlins et Saint-Rambert, qui valaient bien cinq ou six mille écus par an; à quelques autres personnes des dons en argent de deux ou trois mille écus (2). Jacob recevait en même temps l'ordre de conclure, s'il était possible encore, le mariage de Madame, à quelques conditions que ce fût (3).

Mais le duc de Savoie se voyait abandonné de tout le monde, même de Sully (4), et ne pouvait plus conserver d'illusions. Une seule question restait pendante : l'abandonnerait-on aux ressentiments de l'Espagne, ou, après avoir refusé de tenir la promesse de mariage, le soutiendrait-on contre les Espagnols détenteurs du Milanais, en-

(1) *Rel. Ven.* d' Angelo Badoer, 1603-1605. Fr., t. I, p. 141.

(2) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 350-373-388-406

(3) Il duca di Savoia ha finalmente ricevuto di qua 50 m. scudi a conto della pensione destinatali, il che tanto più fa credere che Jacob venga con ordine di concludere il parentado in ogni modo se questo andasse a monte. (Ubaldini, dép. du 5 juin 1610. Même date erronée.)

(4) Foscarini, dép. du 5 décembre 1610. Fr., t. I, p. 357.

nemis naturels de la couronne royale de France non moins que de la couronne ducale de Savoie? L'intérêt permanent du royaume autorisait, à cet égard, toutes les espérances, et Lesdiguières les entretenait, fièrement campé au pied des Alpes, et prêt à les franchir avec son armée. Suspect jadis aux réformés qui ne le voyaient pas sans déplaisir conserver avec Mme de Créqui, sa fille, quoiqu'elle eût embrassé le catholicisme, les plus amicales relations, s'asseoir fréquemment aux sermons du P. Cotton, et procurer à ce jésuite la faveur de Henri IV (1), il les avait ralliés autour de lui, depuis qu'avec la régence, les mauvais jours étaient venus pour eux. C'était donc une armée de Huguenots que le duc de Savoie appelait en Italie : les Espagnols en frémissaient de rage, et le pape, par haine des hérétiques autant que par amour de la paix et par désir « de ne pas mettre la main à la bourse (2), » disait qu'on devrait mortifier ce prince en punition de son dessein. Ces propos étaient venus aux oreilles de Charles-Emmanuel, qui en voulait au souverain pontife « un mal de couteau (3). »

Les pieuses appréhensions de Paul V n'en étaient pas moins partagées des esprits politiques : déjà sous le règne précédent, M. de Brèves, quoique partisan de l'intervention française dans les affaires d'Italie, signalait à son

(1) *Rel. Ven.* de Pietro Priuli, 1605-1608. Fr., t. I, p. 224. Voy. aussi 1re partie de cet ouvrage, ch. IV, p 101.

(2) « Le pape s'informe du duc de Savoye s'il a dessein de s'allier à la France .. C'est un des désirs de sa Sainteté et a quoy elle travaille tant qu'elle peult, et d'empescher qu'il n'y ait point de guerre en Italie, craingnant, si cela arrivoit, que son repos soit troublé et qu'elle ne soit forcée armans de mettre la main à la bourse. » (Breves, dép. du 22 juillet 1610.)

(3) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 387.

maître les dangers d'une expédition conduite par un chef huguenot : « étant de la religion réformée, il éloigneroit des desseins du roi toute bonne fortune (1). » Mais Lesdiguières, fatigué de l'inaction, écrivait à Paris « des lettres de feu, » et donnait à entendre que, comme maréchal de France, il ne supporterait pas qu'on laissât le duc de Savoie sans défense contre les Espagnols (2). Or, on ne pouvait ni suivre ses conseils belliqueux, ni lui ôter le commandement de son armée, car il était à craindre qu'en ce cas elle ne se mît en révolte ouverte. Pour que la régente désarmât sans danger, il fallait donc que les autres puissances fissent de même, et c'est à l'obtenir qu'elle s'employa, servant ainsi son intérêt et tout ensemble celui des peuples qui, ruinés par tant d'armées sur pied, « crioient miséricorde (3). » Le duc de Savoie résistait : « Cela plus que tout autre chose, disait-il, lui avoit donné « au cœur de voir Leurs Majestés lui manquer et défaillir « en un temps que le duché de Milan étoit tout plein « de soldats qui le menaçoient d'aller fondre sur ses « États (4). » On cherchait à lui persuader que les Espagnols ne faisaient des démonstrations militaires dans le Milanais que pour faire voir qu'ils pouvaient dicter des lois aux princes d'Italie, « artifice dont ils se servoient

(1) Brèves, dép. du 4 mars 1610.

(2) Ne stanno qui li Francesi in gran travaglio, perchè contro lor voglia bisogna finalmente che riarmino. Dighieres scrive lettere di fuoco e si lascia intendere che come maresciallo di Francia non è per comportare che resti il duca di Savoia indifeso, nè ardiscano qua dare il carico ad altri in queste bande. (Ubaldini, dép. du 29 octobre 1610).

(3) Brèves, dép. du 11 novembre 1610.

(4) Brèves, dép. du 22 juillet 1610.

« pour maintenir le crédit de leurs affaires en ce pays, « où elles étoient au reflux et descendant (1). » Mais aux Espagnols la reine et Villeroy tenaient un tout autre langage, et paraissaient prendre au sérieux leurs armements. Ils allaient jusqu'à s'en plaindre au nonce, et celui-ci alléguait pour excuse l'imprudence qu'on avait faite de promettre au duc, sous le nouveau règne, l'appui qu'il attendait du roi défunt. En tout cas, ajoutait-il, les efforts que Sa Sainteté fait auprès du roi catholique et l'envoi du prince Philibert à cette Cour mettront fin à tous ces différends (2).

Pour obtenir un désarmement, il fallait donc en donner l'exemple : Marie de Médicis s'y décida sur les instances du pape. Elle le pouvait, car la mort du belliqueux comte de Fuentes lui en fournissait l'occasion (3), et Lesdiguières, abandonné de tous, n'opposait plus de résistance; mais les amis et les protégés qu'elle avait encore en Italie furent si découragés d'une mesure qui les livrait à leurs ennemis, que Brèves se voyait forcé de leur montrer qu'elle n'aurait pas l'effet qu'ils en craignaient :

« Beaucoup disent et publient que le désarmement de M. le maréchal de la Diguières a été fait sans ménagerie de l'honneur de la France et réputation des affaires de Vos Majestés en ce pays. Je réponds à ces politiques et à ceux qui me demandent la cause de ce désarmement, que Vos Majestés sont toujours armées pour Elles et pour leurs alliés, puisque en moins de huit jours elles peuvent mettre en pied

(1) Brèves, dép. du 30 avril 1610. — La reine à Brèves, 14 juillet 1610, ap. Siri, t. II. p. 305. — Non credono che a Spagnuoli voglino far da vero. (Ubaldini, dép. du 29 octobre 1610.)
(2) Ubaldini, dép. du 15 septembre 1610.
(3) *Rel. Ven.* XVIIe siècle, France, t. I, p. 343.

plus de forces que ledit sieur duc n'en a besoin pour faire la guerre ; qu'il n'y a donc point d'apparence, vu la promptitude et la facilité que Vos Majestés ont de dresser des armées, d'en tenir une en pied de douze ou quinze mille hommes, a payer tous les jours, pour ne servir à aucun effet que pour avantager le traité que ledit sieur duc est après de faire avec les Espagnols (1). »

Ce traité, la France lui avait fortement conseillé de le conclure (2), et il fallut bien qu'il s'y résignât, quand il vit qu'il protestait sans effet contre un désarmement qui, ayant précédé celui des Espagnols, mettait les provinces piémontaises en danger de tomber sous leur domination (3). Il envoya donc à Madrid son second fils, Philibert, prieur de Castille, porter ses soumissions. Elles n'y furent accueillies qu'avec des difficultés extrêmes, et grâce à l'amicale médiation de Marie de Médicis (4). Cette princesse en recevait des deux parts les plus vives actions de grâces : l'évêque de Maurienne venait, au nom du prince Philibert,

(1) Brèves, dép. du 2 septembre 1610.

(2) Ben presto resterà tutto quieto per l'avviso che danno che l'istesso giorno fosse partito per Spagna il prencipe Filiberto, resolutione che mi dicono li Francesi d'haver consigliato al duca, et io facilmente lo credo. (Ubaldini, dép. du 15 septembre 1610.)

(3) Si duole grandemente de' Francesi che abbiano alle preghiere di sua santità disarmato senza essersi prima assicurati che farebbero il simile i Spagnuoli, li quali ingrossano ogni di più li preparamenti dell'armi, e resta lo stato di S. A. in pericolo evidente di rimaner preda di loro, però sollecita e strepita qua che s'armi il delfinato quanto prima, ma qui non se ne sono anche risoluti, perchè non credono che i Spagnuoli voglino far da vero, e perchè temono di metter l'armi in mano di Dighieres. (Ubaldini, dép. du 29 octobre 1610.)

(4) Nous raconterons ailleurs les détails de cette affaire, d'après les documents originaux

remercier Vaucelas de ce bon office (1) ; le secrétaire Arostiqui, disait au même ambassadeur que l'entremise de la reine « avoit fait en un jour ce que le pape par ses deux nonces n'avoit su faire en plusieurs mois, tant le roi d'Espagne avoit de désir de montrer à leurs dites Majestés le compte qu'il fait de leur amitié (2). » Mais quoiqu'on eût bien vu que « notre épée ne tient au fourreau pour ce qui est utile à l'Etat, » les embarras de la régente ne s'en trouvaient guère diminués (3).

Ennemis de l'Espagne, parti des princes, huguenots, par leurs divisions réduisaient à l'impuissance un gouvernement qui s'étudiait à les tenir en respect, à ne pas leur donner de nouveaux sujets de mécontentement, et qui descendait, pour avoir la paix, jusqu'à gorger d'or les plus exigeants. Dans les conseils de la régente, Sully et Villeroy échangeaient les plus aigres propos : « Si je ne m'étais retenu, » disait Sully de ce dernier, « je l'aurais battu. Je vois bien « qu'on veut porter la reine à se soumettre aux caprices « de sa sainteté et du roi d'Espagne ; mais il y aura des « gens pour l'empêcher et conserver à la couronne l'amitié « des protestans. » Et la régente, ajoute Ubaldini qui nous rapporte de telles scènes, supportait sans mot dire ces insolences qui n'avaient d'autre but que de l'effrayer et de la détourner des mariages (4). Au dehors, le duc de Savoie

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 novembre 1610.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 25 novembre 1610.

(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 novembre 1610.

(4) Sogly, il quale per via del Concino si è rassicurato è più insolente che mai e si oppone apertamente ad ogni buona deliberatione. Ha ultimamente in presenza della Regina ingiuriato e

remplissait tout de ses doléances et de ses menaces, parlait de faire l'entreprise de Genève, d'attaquer les Suisses, de soulever le pays de Vaud, offrait, comme garantie de sa bonne foi contestée, d'envoyer son fils auprès de Leurs Majestés, pour les servir, ainsi que Madame, si elles n'aimaient mieux lui faire l'honneur de la lui donner à Turin (1). Les Espagnols, de leur côté, semblaient attendre des troubles qu'on ne cessait de leur promettre, évitaient de parler des mariages, comme s'ils craignaient que la reine n'entendît (2), et ne voyaient pas que s'ils la poussaient au désespoir, elle se jetterait peut-être dans les bras des hérétiques (3).

maltrattato Villeroy per due cagioni, l'una essendosi risoluto di mettere 300 Svizzeri in Lione dove si ha qualche sospetto del Dighieres e degli Ugonotti, et havendo proposto Villeroy di levarli da cantoni cattolici, diceva Sogly che Villeroy voleva mettervi Svizzeri Spagnuoli, e rispondendo l'altro che Sogly vi haverebbe voluto mettere Ugonotti, scorsero le parole tant'oltre, che Sogly disse che l'haverebbe battuto. L'altra cagione fu che Villeroy diceva alla regina che non era S. M. obligata di continuare dopo maggio prossimo i due reggimenti a gl'Olandesi e 200 mila scudi l'anno che importa tale spesa, si sarebbero potuto impiegare più fruttuosamente in altra parte, e perchè si sapeva che io haveva parlato di questo alla Regina e con altri del consiglio, ardì Sogly di dire che s'avvedeva bene che Villeroy et il cardinale volevano portare la regina dietro i capricci di sua santità e del Re di Spagna, ma che vi sarebbe chi l'impedirebbe e chi conserverebbe alla corona l'amicitia e le confederationi de' protestanti. Tali insolenze sopportò la regina, senza dir parola, nè ad altro fine parlò Sogly di questa maniera che per spaventare S. M. e divertirla dalla trattatione de' sponsali. (Ubaldini, dép. du 23 décembre 1610.)

(1) Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 430-495.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 novembre 1610. — Voyez ce passage, p. 330, note 2.

(3) I pericoli intrinseci che travagliano ogni di più lo spirito della Regina, quantò più li fanno conoscere che li sponsali di

Comme rien ne lui répugnait davantage, elle continuait les pratiques secrètes avec Don Inigo, mais non sans lui ordonner de ne s'entretenir de cette matière en France qu'avec Villeroy et le cardinal de Joyeuse. En même temps, par crainte de soulever les mécontents, elle leur donnait d'apparentes satisfactions, en multipliant les conseils publics. Celui qu'elle avait réuni le 10 novembre, décidait que la résolution de désarmer et d'ajourner le mariage de Madame avec le prince de Piémont, serait signifiée au duc de Savoie. En vain Jacob, de concert avec Foscarini et les agents de Mantoue, essaya-t-il d'empêcher qu'on ne renversât ainsi toutes les espérances de son maître (1) ; le nonce Ubaldini, pour mieux assurer la victoire, stimulait vigoureusement la timidité de la reine (2), et l'invitait à sortir de la réserve que lui imposaient ses ministres, parce que cette réserve témoignerait d'une susceptibilité mal entendue (3). Moins confiant que par le passé dans le zèle du chancelier et de Villeroy, il voulait que le cardinal de

Spagna le sono necessarii, tanto più accendono a desiderarli, ma quello che riscalda lei, raffredda li Spagnuoli, li quali veggo che apprendono li motti della Francia per più certi e più prossimi di quello che forsi sono et amano forsi più il vedere questo regno travagliato senza lor costo che placato con la loro assistenza, alla quale pare gli obblighi il parentado. Pur dovranno anch'essi considerare che se manca alla regina l'appogio loro, ella si getterà in braccio agli eretici e penserà di provedere allo stato, alle spese della religione, la quale perduta in Francia resta anche poco sicura in Italia et in Spagna. (Ubaldini, dép. du 26 novembre 1610.)

(1) Ubaldini, dép. du 10 novembre 1610.

(2) Per stimolare la timidità della regina ci è bisogno d'un stimolo gagliardo. (Ubaldini, dép. du 8 décembre 1610.)

(3) Questi ministri tengono la regina sul rigore del puntiglio più di quel che ricerca la conditione del tempo (Ubaldini, dép. du 26 novembre 1610.)

Joyeuse, les ducs de Mayenne et d'Epernon fussent les véritables conseillers de la couronne (1), car il comptait sur eux pour décider Marie de Médicis à faire les avances pour les mariages. Feignant d'oublier qu'il s'agissait autant de Madame que du roi, il reprenait le vieil argument de Henri IV, quand ce prince disait que les filles doivent être demandées et non offertes (2).

Don Inigo de Cardenas venait en aide au nonce, accusait Villeroy des lenteurs de la négociation, et attribuait à son influence, dont se plaignait également le duc de Savoie (3), ce qu'il appelait la versatilité de la reine. Marie de Médicis, en effet, après avoir secrètement consenti à retirer Madame au prince de Piémont, pour obtenir l'aînée des infantes, changeait tout à coup d'avis et demandait la seconde, ajoutant que Madame Chrétienne, seconde fille de France, plus convenable, à cause de son âge, pour le prince d'Espagne, était en outre plus robuste et de nature à plaire davantage aux Espagnols, parce qu'elle avait plus de « brio » et d'entrain (4). Mais c'était là une réponse politique aux compliments que la reine d'Espagne faisait transmettre par Vaucelas à Marie de Médicis et que celle-ci put prendre pour des ouvertures détournées. La reine d'Espagne lui

(1) Ubaldini, dép. du 10 novembre 1610.

(2) Dicendomi ultimamente D. Innico che in Spagna s'inclinavano ma che volevano che i Francesi parlassero, io ho dato un grand' assalto a S. M. perchè si risolvesse a domandare per il Re una figlia di Spagna, rimostrandogli che poteva farlo con tutta l'honorevolezza del fondo, dovendo le femmine esser chieste e non offerte. (Ubaldini, dép. du 23 décembre 1610.)

(3) Foscarini, dép. du 11 décembre 1610. France, t. I, p. 362

(4) Botti à Delci, 18 novembre 1610, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 592.

faisait dire qu'elle désirait, par quelque lien plus étroit, resserrer leur amitié et que sa « seconde » fille disait qu'elle ne voulait d'autre mari que le roi de France. A la vérité, la régente apprenait de son ambassadeur à Madrid, que Doña Ana, si jeune qu'elle fût, n'abandonnait point ses prétentions, et qu'elle trouvait de l'appui pour les soutenir:

« J'ai su d'une dame qui a sa fille nourrie avec l'infante aînée qu'elle avoit dit à la dite fille, il y a quelques mois, qu'elle avoit entendu que ce ne seroit pas elle, mais sa sœur qui seroit reine de France, mais que si ainsi étoit, qu'elle étoit résolue de passer sa vie en un monastère, sans être jamais mariée. Les astrologues disent qu'étant le roi et la dite princesse nés sous un même signe, s'ils ne sont mariés ensemble, ils ne laisseront de se porter de l'affection (1).

Cependant, comme l'échange des « secondes » était, avant la mort du roi, la combinaison préférée du conseil de Madrid, qui y voyait le moyen de surmonter l'obstacle d'une renonciation, Marie pouvait bien croire qu'après avoir abandonné cet expédient on y voulait sérieusement revenir, et, dans ce cas, pour maintenir l'égalité entre les deux couronnes, elle mettait en avant le nom de Madame Chrétienne, et reparlait des engagements contractés entre Madame Elisabeth et le prince de Piémont, avec d'autant plus d'à-propos, qu'en Espagne on feignait de n'en point prendre ombrage (2). Mais Don Inigo qui avait

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 novembre 1610.

(2) « Et quant à ce qu'elle me commande de la tenir advertie de ce qui se dira sur nos alliances, elle sçaura comme c'est chose à quoy ilz pensent tousiours, mais je ne luy celleray comme depuis quelques jours il s'en est parlé entre certaines personnes de qualité plus froidement, et semble, selon le bruit commun, qu'ilz craindroyent que V. M. n'entendist... Et me souvient qu'entre

l'ordre de les rompre à tout prix, répondit brusquement qu'il ne fallait plus parler d'alliance entre la France et l'Espagne, et la reine intimidée par tant de hauteur dans une nation qui dissimulait ainsi qu'elle n'était plus que « l'ombre d'un gros corps sans action (1), » et que « sa « fortune fût bas de pouls et au reflux de la prospé- « rité (2), » envoyait le lendemain auprès de l'ambassadeur espagnol, pour arrêter le départ d'un courrier qu'il expédiait à son gouvernement (3). Deux jours plus tard, le 8 décembre, toute troublée encore, elle assembla un nouveau conseil, et y posa insidieusement la question de savoir s'il fallait publier le mariage de Madame avec le prince de Piémont, ou le conclure secrètement, car elle n'avait point déclaré encore son intention de le rompre. Villeroy, sans doute par son ordre, prit la parole et soutint que la reine ne devait pas se lier à un prince inquiet, besogneux, qui ne voulait pas renoncer aux pensions qu'il tenait de l'Espagne, ou qui n'y renoncerait que pour entrer en guerre avec cette puissance. Il ajouta que le roi défunt était dans d'autres conditions quand il avait voulu s'unir au duc de Savoie, qu'il avait communiqué son projet à son Altesse avec l'intention de lui laisser quatre ou cinq ans

aultres propos 28 (Lerme) dit au faune (Vaucelas) qu'ilz ne trouveroyent mauvais ny estrange que 1631 (duc de Savoie) s'alliast avec le Jardin (France). Qu'autrefois telle chose c'estoit faicte par l'advis et consentement de Z (l'empereur), ce qui est bien vray, mais je ne lairray de croire que l'effect leur en seroit très-désagréable. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 novembre 1610.)

(1) Brèves, dép. du 23 décembre 1610.

(2) Brèves, dép. du 6 janvier 1611.

(3) Papiers d'Espagne, B. 90, n° 79, vol. 339, f° 3, r°. Sur lettres de Don Inigo du 6 décembre 1610.

pour qu'elle pût, avec le concours de la France, augmenter ses forces et se préparer aux combats; mais qu'en temps de minorité, de tels engagements ne pouvaient qu'être funestes au royaume. Ces idées, qu'on osait exposer pour la première fois, furent vivement contredites; néanmoins, il ne fut point pris de résolution. Le mardi 14 décembre, dans un nouveau Conseil, Condé se plaignit hautement, au nom des princes, de l'ignorance où on les laissait des affaires. Il savait, dit-il, que des lettres venaient d'arriver de Turin, et il demanda expressément qu'on en fît lecture. Villeroy opposa quelque résistance, mais le Conseil s'étant prononcé à la pluralité des voix, il dut consentir à cette communication et la faire lui-même (1). On y apprenait que si l'Espagne, en voyant la France désarmer dans le Dauphiné, ne pouvait s'empêcher de suivre cet exemple dans le Milanais (2), elle le faisait de mauvaise grâce, avec ces airs de matamore qui lui étaient habituels. Le connétable de Castille envoyé en Italie, y devait dire partout qu'il avait ordre d'attaquer le duc de Savoie et de le « mettre en chemise; » il devait autant que possible dissimuler le désarmement et conserver sur pied un gros de troupes que les Espagnols appelaient « le besoin (*il bisogno*), » sauf, quand l'attention publique portée ailleurs, ne risquerait plus de s'y fixer sur une concession qui frois-

(1) Foscarini, dép. du 14 décembre 1610. Fr., t. I, p. 362.

(2) Sa Sainteté loue la résolution que Vos Majestés ont prise à leur ambassadeur qui est en Espagne de tesmoigner à ce Roi l'envye qu'elles ont de la tranquilité publicque et l'obligation de protéger M. le duc de Savoye, s'il est attacqué. Elle croit que cest office aidera de façon à ceux que ses nonces ont faict par delà en son nom, qu'il en réussira les effects désirés » (Brèves, dép. du 9 decembre 1610.)

sait leur amour-propre, à répartir plus tard ces soldats aux lieux de leur obéissance, pour la garde des places. La cour de France y fut un instant trompée; c'est par le pape qu'elle pénétra ce subterfuge de l'orgueil castillan (1). Certes ce n'était pas un sacrifice bien considérable que de suivre dans une province épuisée (2) l'exemple donné par la régente; mais l'Espagne n'accordait rien sans en rehausser le prix, et elle gardait d'éternels ressentiments contre ceux qui lui causaient le moindre déplaisir.

Un sourd mécontentement régnait à Madrid contre Paul V, accusé de tiédeur pour le mariage de Madame. Il n'importait guère à Paul V, on l'aurait dû comprendre, que le prince d'Espagne triomphât dans ses prétentions du prince de

(1) « Le désarmement de Milan s'est publié, Sa Sainteté m'ayant dit que M. le duc de Savoye avoit envoyé un gentilhomme au conestable de Castille pour sçavoir quand il veult désarmer pour en faire de mesme. L'on se rit par toute l'Italie de la levée de boucliers qu'on faict les dits Espagnolz, et donne-t-on tout l'honneur à Vos Majestés de ce désarmement et pour les protestations qu'elles ont faict faire au roy d'Espagne d'assister le dit sieur duc de leur puissance, s'il est attacqué. (Brèves, dép. du 23 décembre 1610.) — « Je sçay de bon lieu que le conestable de Castille à son partement d'Espagne eust ordre de monstrer par toute sorte d'apparences que le roy son maistre luy avoit comandé d'attacquer M. le duc de Savoye et de le mettre en chemise, mais en effect qu'il eust d'accomoder doucement toutes choses, pourveu toutes fois qu'il obligeast le dit sieur duc de tenir les passages d'Italie en Flandres et de Flandres en Italie libres aux trouppes qui y seroient envoyées pour son service. Je sçay aussi que les Espagnols ne tiennent pas les affaires de Flandres pour asseurées et craignent d'une nouvelle soulevation en ce païs-là. Ils sont necessitez d'autre part de repeupler les lieux dont ils ont chassez tant de Mores et c'est le principal desseing a quoy ils visent pour ceste heure. » (Brèves, dép. du 6 janvier 1610.) Voy. encore dép. du 20 février 1611.

(2) A più non poterne. (Siri, *Memorie recondite*, t. II, p. 435.)

Piémont, catholique comme lui ; c'est pourquoi couvrant sa naturelle apathie des apparences d'un scrupule légitime, il entendait garder la neutralité ; mais on avait un moyen de le jeter malgré lui dans la lutte, c'était de lui montrer l'Angleterre sollicitant pour son hérétique prince de Galles cette main si disputée, et certaine de l'obtenir de préférence au duc de Savoie, si l'Espagne ne l'emportait. L'idée n'en vint pas aux médiocres conseillers du roi Philippe : seul, Ubaldini sentit, avec sa perspicacité ordinaire, que la crainte qu'inspiraient les Anglais imposerait à la reine et à ses ministres, en dépit de leurs désirs, de leurs protestations contraires, la nécessité de préférer cette alliance à celle d'un prince perfide et faible, qu'il faudrait soutenir, bien loin d'en espérer quelque appui (1). Laissant donc le marquis de Campiglia agir de son côté et frapper des coups qui ne portaient point, le nonce livrait de « nouveaux assauts ; » aux « craintes invincibles » de la reine il en opposait de plus fortes. Les mariages espagnols étaient pour elle le seul moyen de consolider son pouvoir : si elle tardait plus longtemps, les progrès du désordre dans son royaume décideraient les ministres de Sa Majesté catholique à rompre les négociations et à poursuivre par d'autres voies, comme bien des gens les en sollicitaient, leur dessein de s'assurer contre l'inimitié de la France (2). Pour

(1) Se s'escludessero le speranze di Spagna non mi assicurerei che qui non s'applicasse l'animo nell' Inghilterra, benchè questi ministri me ne habbino mostrato più volte una grande avversione, et io conosca che la regina non vi inclina punto. (Ubaldini, dép du 8 décembre 1610. — Botti à Delci, 18 novembre 1610, ap. Siri, *Mem. recond.*, t II, p. 592.)

(2) Questi suoi timori sono invincibili. Io gli ho detto liberamente che questo è l'unico mezzo per stabilirsi, e che s'ella indu-

gagner définitivement la régente, on faisait même briller à ses yeux les séduisantes perspectives du mariage des Flandres, depuis longtemps abandonné. Ces provinces, disait-on, seraient de suite livrées aux jeunes époux, et l'on pourvoirait l'archiduc Albert d'un autre Etat. Mais l'appât était trop grossier pour ne pas éveiller les soupçons : « Les larges résolutions, écrivait Foscarini, sont toujours suspectes, et particulièrement quand elles sont au préjudice de celui qui les propose (1). » Aussi n'y croyait-on point à la cour de France : les ministres promettaient par faiblesse et ne tenaient pas leur parole : Ubaldini les accusait « de ne pas naviguer sous un seul vent (2). »

Pour ne point louvoyer ainsi au détriment de sa gloire, il aurait fallu que la régente eût plus d'intelligence politique et surtout plus de décision. Dans le moment qu'elle cherchait à rompre avec le duc de Savoie, afin de se rapprocher de l'Espagne, elle recevait des lettres de Lesdiguières, annonçant que Charles-Emmanuel et le gouverneur du Milanais étaient d'accord pour organiser ensemble une expédition contre Genève. Ces lettres lues en Conseil, y firent une vive impression, et l'on parla aussitôt de reconstituer l'armée du Dauphiné, pour préserver d'un coup de main la cité calviniste. Villeroy prévint cette résolution extrême en faisant remarquer que les assertions du

gia troppo, i disordini di questo regno cresceranno talmente che li Spagnuoli si retireranno e metteranno forsi consigli e penseranno di fare li fatti loro in Francia per un altro verso, che non mancava sin hora che li sollicitava. (Ubaldini. dép. du 23 décembre 1610.)

(1) Foscarini, dép. du 24 décembre 1610. Fr., t. I. p. 363.

(2) Hora qui non si naviga con un vento (Ubaldini, dép. du 23 décembre 1610.)

maréchal pouvaient ne reposer que sur des bruits sans fondement, et qu'il suffirait de déclarer à l'ambassadeur Jacob que la France défendrait Genève, s'il en était besoin. Jacob avoua que les Espagnols avaient fait des propositions à ce sujet au duc son maître ; mais, dit-il, Son Altesse ne les écoute point et reste fidèle à ses engagements. Les princes prenaient occasion de cette réponse pour représenter que la France devait aussi tenir les siens. Bouillon déclarait, avec l'autorité de sa parole, qu'on ne pouvait reculer, puisqu'il y avait une promesse signée du feu roi et confirmée, après sa mort, par des lettres de la reine. Devant l'unanimité de ces protestations, qu'inspirait un sentiment honorable, Villeroy, Sillery et Jeannin durent plier, du moins en apparence (1). Ils gagnèrent la reine à la résolution d'ajourner les mariages espagnols jusqu'à ce que le roi eût atteint sa majorité, et dirent au prince qu'on se dégagerait avec l'Espagne, qu'on dirait au duc de Savoie que la minorité du roi ne permettait pas de tenir encore les engagements contractés envers lui, mais qu'il devait être tranquille puisqu'il les avait en bonne forme dans ses mains, et qu'en attendant on vivrait avec lui comme avec un parent et un ami (2). Barrault reçut ordre de porter à Turin des lettres dont la teneur était conforme à ces déclarations mensongères. La reine, y était-il dit, doit ménager les Espagnols et elle encourrait le blâme du duc lui même si elle fermait l'oreille à leurs avantageuses propositions. Il devait attendre, s'il était sage, sans désespérer ni se retirer, mais aussi sans presser Sa Majesté, que

(1) Foscarini, dép. du 22 janvier 1611. Fr., t. I, p. 364.
(2) *Id.*, dép. du 27 janvier 1611, p. 366.

Madame eût l'âge convenable, et, jusque-là, ménager sa bourse et ses sujets (1).

Mais Charles-Emmanuel n'était point dupe de ces belles paroles; il se plaignait qu'on lui eût envoyé un espagnol : c'est ainsi qu'il appelait Barrault, qui avait, sous le règne précédent, représenté la France à Madrid, et il lui parla de manière à voir « ce qu'il avait au fond du sac (2). » Jacob déclarait avec ressentiment que le duc de Savoie ferait tout avant de se lier aux Espagnols, mais que s'il y était forcé, il s'y déciderait et que la France pourrait s'en repentir : peut-être en échange de la Lombardie, leur abandonnerait-il la Savoie, objet de leurs convoitises ; la réunion de cette province à la Bourgogne et aux Flandres dont ils étaient déjà maîtres, leur permettrait de menacer le royaume à l'est, sur toute sa frontière, et de se mêler en temps utile aux troubles qui semblaient près d'y éclater. Ce langage émut les ministres de la régente, car ils savaient le duc vindicatif et résolu ; ils se rappelaient qu'il avait abandonné la Bresse, qui était la plus riche partie de la Savoie, pour le petit pays de Saluces (3); ils le voyaient remplir de nouveau le monde de jalousies et de soupçons (4), « armer et caresser si ostensiblement son projet d'attaquer Genève, qu'un moment ils furent ébranlés. Il leur fallut près d'un mois pour reprendre courage : ils lui signifièrent alors la résolution d'ajourner tout mariage et

(1) Marie de Médicis à Brèves, 26 janvier 1611. Lettre analysée par Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 455, 458, 477.

(2) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 463.

(3) Foscarini, dép. du 27 janvier 1611. Fr., t. I, p. 366.

(4) Ubaldini, dép. du 11 février 1611.

de s'opposer à ses desseins belliqueux (1). Cette protection ainsi promise à un nid de réformés, indignait si fort Ubaldini qu'il osa menacer d'excommunication la reine et son Conseil ; le bruit en courait du moins et obtenait tant de créance qu'il fut réduit à le démentir (2). Charles-Emmanuel dut céder à son tour, et non-seulement poser les armes, mais encore régler à l'amiable avec Berne ses différends sur le pays de Vaud (3).

(1) Foscarini, dép. du 23 février 1611. Fr., t. I, p. 376.
(2) Ubaldini, dép. du 17 février 1611. — Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 464.
(3) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 490.

CHAPITRE III.

Secret gardé sur la négociation des mariages. — Instances nouvelles auprès de la reine. — Proposition d'une ligue. — Puissance de Villeroy. — Efforts pour rapprocher la reine du duc de Savoie. — Démonstrations belliqueuses de ce prince. — Propositions formelles de la reine pour les mariages d'Espagne (mars 1611). — Accords secrets (30 avril 1611). — Efforts de la politique française pour qu'ils ne soient pas divulgués. — Mort de la reine d'Espagne (novembre 1611). — Projets de mariage pour le roi d'Espagne. — Politique et négociations de la France à ce sujet.

Pendant que le duc de Savoie cédait ainsi à une nécessité qu'il déplorait, Jacob, son ambassadeur, continuait à soutenir que les négociations n'étaient pas rompues pour le mariage de Madame Elisabeth avec le prince de Piémont (1). Il le pouvait faire, comme on l'a vu, avec quelque apparence, puisque les conseillers de la régente évitaient une rupture ouverte, et peut-être était-il de bonne foi, car la politique expectante des Espagnols et le secret dont Marie de Médicis enveloppait ses moindres démarches pour se rapprocher d'eux, permettaient de croire que l'alliance des deux couronnes avait peu de chances de succès. Brèves et Vaucelas, souvent Villeroy lui-même, étaient laissés à l'écart (2). Seuls, Ubaldini et Don Inigo, Jeannin et Mayenne, quelquefois l'indolent cardinal de Joyeuse, quand le dégoût de tant d'intrigues ne le retenait pas à

(1) Jacob mi dice, io credo per artificio, che non è ancora la sua prattica rotta. (Ubaldini, dép. du 17 février 1611.)

(2) Mi avverte il duca (Mayenne) che come di questo non sa nulla nè anco Villeroy, così sarà anco celato all' ambasciadore Brèves e a quello che è in Spagna. (Ubaldini, dép. du 4 janvier 1611.)

sa campagne ou ne lui faisait pas chercher un prétexte pour prendre la route de Rome (1), recevaient des communications et se voyaient demander des conseils sur ce sujet. Cette précaution du secret, ils la jugeaient nécessaire, parce que la reine, loin d'avoir une politique propre, donnait raison au dernier qu'elle entendait (2). Conformément à leur avis, dès le 11 janvier de la nouvelle année, elle s'était adressée au grand duc de Toscane, pour qu'il renouvelât ses démarches auprès de Sa Majesté Catholique (3). Botti était tout fier d'un résultat qu'il croyait dû à son éloquence; mais Mayenne, de son côté, se vantait, auprès d'Ubaldini, d'avoir emporté seul « cette sainte résolution (4). »

Quoi qu'il en soit, elle ne satisfaisait personne. La principale raison de ceux qui voulaient un ajournement, « l'Achille des ennemis de cette pratique, » pour parler le langage d'Ubaldini, c'était qu'en la poursuivant, la France irritait les protestants à l'intérieur, sans s'assurer les Espagnols, puisque ces alliances, à cause de l'âge des jeunes princes, ne pouvaient s'accomplir que dans plusieurs années (5). Le grand duc, de son côté, blâmait la proposi-

(1) Ubaldini, dép. du 17 février 1611.

(2) Dio voglia che sua Maestà nella quale s'imprimono facilmente i concetti dell' ultimo che gli parla, resti in questo proposito (Ubaldini, dép. du 4 janvier 1611).

(3) Marie de Médicis au grand-duc, 11 janvier 1611, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 592.

(4) Mi dice il duca d'Humena essersi si efficacemente adoprato con la Regina, come io ne l'havevo richiesto in materia de' sponsali, che sua Maestà è risoluta di voler domandare una figlia di Spagna per il Re (Ubaldini, dép. du 4 janvier 1611).

(5) Tenni nuovo lungo discorso con la regina in materia de' sponsali e l'ho battuta gagliardemente perchè si risolva il punto che la

tion que la reine avait faite de recevoir l'infante, sans souffler mot de l'envoi de Madame en Espagne; il condamnait plus encore le secret demandé sur les mariages, comme très-propre à inspirer des doutes sur la sincérité des résolutions prises (1). D'autres disaient que si l'on jugeait à propos d'attendre, comme le conseillaient Villeroy et le chancelier, que l'assemblée des Huguenots fût finie, elle le serait certainement avant que les accords fussent faits, quand même on les préparerait sans retard. Pourquoi donc ne s'occupait-on pas sur le champ de régler le contrat? Le bruit qui se faisait au sujet de ces mariages irritait autant les réformés que feraient les mariages mêmes. On en avait la preuve, puisque les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande avaient déjà reçu les plaintes de ce parti (2). N'était-il pas dans l'intérêt de la régente,

tiene sospesa, e che è l'Achille de' nemici di quella prattica, è il considerare che l'effecto che se ne può aspettare è certo quanto al danno et incerto quanto all' utile, perchè si renderà S. M. sospetta a protestanti e non si assicurerà de' Spagnuoli, non si potendo il parentado effectuare per molti anni. (Ubaldini, dép. du 20 janvier 1611).

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 593-595.

(2) Ho dopo visto S. M. e perchè oltre i rispetti scritti la ritiene hoggi assai quello dell' assemblea imminente de gl' Ugonotti perchè non piglino occasione di qui di tumultuare, l'ho mostrato che quest' istesso dovrebbe d'avantaggio spronarla allo stabilimento de' sponsali, li quali solo con la reputatione che ci daranno, raffreneranno l'audacia de gl' eretici, che con ragione li temono, perchè fortificano il partito di S. M. et indeboliscono il loro. (Ubaldini, dép. du 17 février 1611.) — Io sono ito rimostrandoli prima che la publicatione de' parentadi sarebbe più atta a conservare in officio gli eretici che a sollevarli, ma supposto anco il contrario, come sostiene Villeroy e il cancelliere, io non vedevo perchè non si potesse passare inanzi nel contratto, il quale prima che si concluda e che si possa publicare, porterà senza dubio più tempo che

d'engager l'honneur des Espagnols à ne point s'unir à ses ennemis, et ne devait-elle pas croire à leur bonne volonté, puisque, depuis l'avénement du roi, ils avaient négligé tant d'occasions de lui nuire? Une tranquillité assurée aurait pu seule justifier tant de délais; mais puisqu'on craignait à tout instant des rébellions et des troubles, que tardait-on à procurer de fermes appuis au trône? et parmi les princesses catholiques dont le roi pouvait rechercher la main, y en avait-il donc qui fussent de plus grande maison que les infantes d'Espagne (1)?

Ces arguments exposés avec force, flattaient trop la secrète inclination de la reine pour qu'elle ne se laissât pas persuader. Elle ne savait pas que cette même Espagne qu'on lui peignait si favorable à son autorité, tentait de la détruire par de secrètes pratiques avec les princes, pour profiter de leur victoire, s'ils parvenaient à leurs fins. D'ailleurs les instructions qu'avait reçues, en qualité d'agent secret, un certain Nicolas Picote, bourgeois catholique d'Orléans, dévoué à l'Espagne depuis les temps de la Ligue, étaient si mystérieuses et si équivoques, qu'on le pouvait désavouer au besoin, et que lui-même ne savait trop si cette mission, dont l'avait chargé un an auparavant le comte de Fuentes, était vraiment conforme aux vues de Madrid (2).

non dovrà l'assemblea, nè si darà per questo maggior sospetto all' Ugonotti di quel che se ne habbino hora, poichè già molto tempo corre la fama publica per tanto che i parentadi si trattano, et essi ne hanno più volte fatta querela come ne ha anco fatto l'ambasciadore olandese e più modestamente l'Inglese. (Ubaldini, dép. du 14 avril 1611.)

(1) Ubaldini, dép. du 20 janvier 1611.

(2) De officio 26 mai 1611. Papiers d'Espagne, B. 81, n° 330, vol. 337, f° 20.

Marie de Médicis ordonna donc au nonce Ubaldini de s'entendre avec Villeroy. Celui-ci ne méritait pas la défiance qu'il inspirait aux familiers de la régente, car il avait accepté l'idée des mariages : il voulait seulement qu'ils fussent de quelque utilité pour la France. Afin d'y parvenir et tout ensemble de mettre à néant l'objection grave de la douteuse sécurité qu'ils présentaient, il avait imaginé de les faire précéder d'une ligue défensive entre les deux couronnes, laquelle serait publiée lorsqu'ils pourraient être effectués, ou même, si on l'aimait mieux, auparavant. La proposition en ayant plu à Ubaldini et à Don Inigo (1), ils écrivirent en Espagne, l'un aux nonces ses collègues pour obtenir leur appui, l'autre à Lerme pour solliciter l'autorisation de traiter sur ce point, et, d'un commun accord, on résolut d'en garder le secret (2).

La reine comptait sur un bon accueil pour ces ouvertures, et, dans l'intimité de ses entresols, parlait de son espérance. Elle relevait les propos que ces conversations inspiraient à sa fille aînée : Madame Elisabeth ayant dit à sa nourrice qu'il lui tardait que le roi son frère fût grand, afin d'être reine et non duchesse, Marie de Médicis répondait qu'elle s'empresserait de la contenter (3). Mais le con-

(1) In ristretto mi ha detto tutta la difficoltà in assicurarsi di Spagna, il modo di superarla e il trattare col mezzo di sua santità di una lega difensiva tra le due corone, laquale si stabilisca o si publichi prima o insieme col parentado, dissi che il pensiero mi piaceva e rimasi seco che ne haverei scritto a i nuntii in Spagna, e trattatone qui come ho poi fatto con Don Innico il quale ode volontieri questa propositione, e penso che tra due o tre giorni per corriere espresso scriveremo in Spagna in conformità. (Ubaldini, dép. du 20 janvier 1611.)

(2) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1611.

(3) *Id.*, dép. du 17 mars 1611.

seil de Castille, qui avait jusqu'alors recommandé et observé une extrême lenteur, par une contradiction singulière, se plaignit de ce que la proposition d'une ligue n'était propre qu'à amener de nouveaux délais. Il craignait, au fond, qu'on n'eût dessein d'endormir sa vigilance jusqu'à la majorité du roi, pour rompre alors toute négociation. C'est pourquoi il faisait entendre qu'il fallait se hâter, parce que l'opportunité pourrait bien n'être pas toujours la même, et que la France devait faire publiquement les premières démarches. Par cette obstination l'Espagne commettait une faute, car on devait savoir que la reine, ainsi qu'elle le disait elle-même, ne faisait pas ses volontés (1), et qu'il lui serait bien difficile de reprendre, sans provoquer une guerre, la parole que le roi défunt avait donnée au duc de Savoie. Ce n'était donc point par caprice, c'était par nécessité que Marie subordonnait tout à la conclusion d'une ligue que jugeait nécessaire le seul des ministres qui eût assez d'expérience et d'habileté dans les choses de la politique pour mener à bonne fin ces longues et difficiles négociations. Villeroy, d'ailleurs, venait d'assurer son pouvoir en forçant Sully à la retraite. L'imprudence qu'avait commise ce dernier, de se déclarer ouvertement contre Soissons pour Guise, ayant ravivé d'anciennes haines, le principal secrétaire d'Etat en avait profité, de concert avec Ubaldini, pour persuader à Bouillon, à Condé, à d'autres princes encore qui marchaient d'accord avec le comte de Soissons, que la chute

(1) Replicò la Regina in un certo modo, scusandosi se non parlava più manzi, mostrando di non poter far tutto quello che haverebbe voluto. (Ubaldini, dép. du 11 février 1611.)

de Sully « serait leur exaltation. » Le concours de Concini et de sa femme était indispensable, si l'on voulait gagner la régente : Villeroy leur promit de la rendre favorable à tout ce qu'ils désiraient. Dès ce moment il fut tout à fait le maître, à la condition, cependant, de s'appuyer tantôt aux princes, tantôt aux familiers, suivant que les uns ou les autres avaient pour eux le vent de la fortune et l'oreille de la reine (1).

Jamais Marie de Médicis n'avait eu plus impérieusement besoin d'un ministre disposé à entrer dans ses vues et capable de les servir. Des efforts extraordinaires, et l'on peut dire désespérés, étaient faits en ce moment même pour assurer au duc de Savoie le bénéfice des promesses qu'il avait reçues de Henri IV. Brèves en montrait avec force la nécessité, si la régente ne voulait perdre la confiance des princes italiens :

« Les Espagnols, lui écrivait-il , ont publié par toute l'Italie que le traité de mariage de Madame avec le prince de Piémont étoit rompu. Ils le font pour avantager leurs affaires. Il n'y a rien qu'ils craignent davantage que cela. Les potentats d'Italie se promettent le contraire et croient que Vos Majestés concluront ce traité, attendant de là leur liberté et augmentation. Ils disent qu'elles sont non-seulement obligées par la foi et promesse que le feu roi en a faite au dit sieur duc de Savoie, mais aussi pour le bien et la conservation de leurs États, ne pouvant jamais s'agrandir du côté des Flandres ni se lever l'ombrage des forces que les Espagnols y tiennent, si ce n'est en la chassant hors d'Italie, et qu'ayant ledit sieur duc de Savoie à leur dévotion, rien ne peut empêcher que cela n'arrive soudain que le roi sera hors de minorité, leurs affaires allant de mal en pis ès royaumes de Sicile,

(1) Foscarini, dép. du 12 février 1611 Fr., t. I, p. 372 — Ubaldini, dép. du 11 février 1611.

de Naples et duché de Milan, et y pourroit-on voir quelque grande révolte, tant le peuple y est pauvre et ruiné. Vos Majestés sont prudentes et ont de bons conseillers. Elles doivent peser soigneusement la perte qu'elles feront, si elles désobligent le dit sieur duc de Savoie et le rendent une autre fois à la dévotion des Espagnols qui feront mille protestations d'amitié, traiteront du mariage de Mesdames avec les princes d'Espagne, non pour envie qu'ils en aient, mais pour rompre ce qui est commencé avec Savoie. C'est prudemment fait de regarder à la saison présente, mais si faut-il encore penser à celles de l'avenir et préparer au roi dès cette heure les moyens de délivrer l'Italie. Cela n'est qu'à propos, et bien que le pape me parle quelquefois de l'alliance d'Espagne, si est-ce que je sais qu'il seroit bien aise de la conclusion de celle de Savoie, pour l'intérêt qu'il a à la conservation de la liberté d'Italie (1). »

Si politique et si éloquent que fût ce langage, le dernier mot pouvait seul faire impression sur la reine. Elle estimait Brèves, puisqu'elle l'avait nommé gouverneur du duc d'Anjou, celui de ses fils qu'elle préférait; elle le maintenait provisoirement à Rome, où il rendait de grands services, elle suivait même ses avis sur la conduite à tenir envers le Saint-Siége; mais dès qu'il s'agissait de l'Espagne, elle faisait la sourde oreille et poursuivait son chemin. Cependant c'était chose grave qu'un mot du pape en faveur de l'alliance de Savoie, et quoique rien, dans les propos d'Ubaldini, ne le vînt confirmer, on pouvait le croire véritable, tant Charles-Emmanuel faisait d'efforts pour rendre le Saint-Siége et la cour de France favorables à ses desseins. Il avait envoyé le comte de Cartignano à Londres pour proposer le mariage de l'infante Marie de Savoie avec le prince de Galles, ou celui du prince de

(1) Brèves, dép. du 4 mars 1611.

Piémont avec la princesse d'Angleterre, moins dans l'espoir d'y réussir et de réparer la brèche faite à sa fortune, que pour effrayer le pape par la perspective d'une alliance hérétique aux portes de Rome, et pour obtenir de lui, sans sollicitations nouvelles, qu'il réclamât la main de Madame Elisabeth promise à l'héritier de Savoie. En même temps il continuait de répandre le bruit d'une rupture entre les deux couronnes (1), avec assez d'insistance pour que la reine se crût tenue à le faire démentir par Villeroy (2); il accusait hautement l'Espagne d'avoir voulu le faire empoisonner par son fils (3); il réunissait six mille fantassins près de Montmeillan où il fondait une grande quantité de pièces de batterie et de campagne, il faisait passer une foule de gens de pied et de cheval en Savoie, dans la direction de Genève (4), non pas, disait-il, pour inquiéter la France (5), ni pour attaquer Genève, qu'il savait qu'on aurait résolûment soutenue, mais pour reconquérir sur les Bernois et les Vaudois quelques parties de son ancien patrimoine, et pour se tenir en garde contre les Espagnols qui avaient beaucoup de troupes dans le

(1) Ubaldini, dép. du 11 février 1611.

(2) In tanto parla Villeroy delli sponsali di Torino come di cosa rotta, onde è tolto a noi ogni scrupolo quando sia tempo parlarne per Spagna (Ubaldini, dép. du 17 mars 1611).

(3) Che il vero rispetto che lo teneva armato era il timore de' Spagnuoli che havevano anco grosso numero di gente nello stato di Milano, e li machinavano secretamente contro et havevano procurato di fresco di subornare il principe suo figliolo per farlo avvelenare (Ubaldini, dép. du 17 mars 1611).

(4) Foscarini, dép. du 2 mars 1611. Fr., t. I, p. 380.

(5) Sono giunte lettere del Barò che avvisa haverli risposto il Duca esser ogn'altro fine dell'armi sue che dar gelosia o dispiacere alla Francia (Ubaldini, dép. du 17 mars 1611).

Milanais (1). Les ministres de la régente ne furent point dupes de ces protestations ; à la suite d'un conseil de guerre, ils se préparaient à repousser l'invasion. Le commandement des troupes fut donné non à Lesdiguières, contre qui l'on avait toujours les mêmes soupçons, mais au grand écuyer Bellegarde, qui commandait dans les provinces de Bourgogne et de Bresse, limitrophes de la Savoie (2). C'était assez pour mériter des remerciements du roi d'Espagne (3) et pour forcer Charles-Emmanuel à suivre les conseils de la prudence : bientôt il n'était plus question que de savoir comment il pourrait poser honorablement les armes, et la reine, pour donner satisfaction aux Espagnols, se disait prête à l'imiter (4).

Il résulte de ce qui précède qu'une triple alliance était possible, facile même, entre les trois maisons de France, d'Angleterre et de Savoie, et puisque, pour la cimenter, des mariages étaient universellement jugés nécessaires, il ne manquait ni à Paris, ni à Londres, ni à Turin de princes

(1) Ubaldini, dép. du 17 mars 1611.

(2) Foscarini, dép. du 17 mars 1611. Fr., t. I, p. 380.

(3) Señora. Por las cartas que ultimamente me ha escrito mi embasador, he entendido las novedades que per alla se ofrecen con la occasion que da el duque de Saboya de que tengo el sentimento que es justo, por lo que desseo el bien y quietud de V. M^d, y assi he mandado haçer sobre esto la diligençia que dira el mismo embaxador a que no se me ofrece que añadir, sino assegurar a V. M^d que sacare si empre muy cierta la confianza que con tanta razon muestra tener de mi voluntad a sus cossas, correspondiendo en esto a la clarreza con que V. M^d procede en todo, de que estoy muy satisfecho. Nostro señor guarde a V. M^d come desseo. De Madrid a 16 mars 1611. Buen hermano de V. M^d. Yo el Rey. — (Bibl. imp. ms. fr., n° 16114, lettre 95.)

(4) Foscarini, dép. du 6 avril 1611. — *Rel. ven.* XVIIe siècle, France. t. I, p. 382.

et de princesses pour nouer des liens aussi étroits que nombreux. La faiblesse déjà sensible de l'Espagne, malgré la morgue qui la dissimulait à peine, aurait dû faire pencher la balance de ce côté; si Marie de Médicis persista dans son dessein de s'unir aux Espagnols, ce fut donc de sa part obstination de caractère, zèle catholique, petitesse de vues, vanité féminine. Maîtresse enfin d'agir comme elle le désirait, puisque Sully n'était plus là, avec sa gênante clairvoyance, pour démasquer les intrigues, et les signaler, dans le sein du Conseil, aux mécontents, elle fit transmettre sans retard à Madrid ses propositions, plus conciliantes assurément qu'on ne les y espérait. Le 8 mars 1611, Botti écrivait à son collègue Delci et Don Inigo à Lerme, pour en donner le détail. Elle exprimait le vœu que le pouvoir fût donné à Don Inigo de signer les écritures secrètes dès qu'elle aurait fait demander l'infante pour le roi son fils; qu'une ligue défensive fût conclue pour dix ou douze ans, chacune des deux couronnes s'engageant à mener au secours de l'autre, et à entretenir à ses frais 6000 fantassins et 1200 chevaux; enfin, qu'elles prissent des mesures pour forcer le duc de Savoie à désarmer.

L'Espagne accepta facilement ces trois points, quoiqu'elle eût préféré une alliance offensive. Des instructions conformes furent envoyées à Don Inigo, où les moindres détails étaient prévus et réglés : par exemple, le nom de Sa Majesté Catholique devrait figurer le premier dans le traité qui serait envoyé en Espagne, tandis que dans celui qui resterait en France, on laisserait la première place au roi très-chrétien. Philippe III écrivait en outre, de sa main, une lettre à Marie de Médicis, qu'elle pût montrer à son Conseil, pour témoigner de la sincérité

de l'Espagne dans les négociations (1). Le traité pour le double mariage de Louis XIII avec l'aînée des infantes, Doña Ana, et celui de Madame Elisabeth avec le prince des Asturies, fut conclu le 30 avril 1611. Conformément à l'intention manifestée des deux parts « de mettre le moins possible la main à la bourse, » la dot des deux princesses fut fixée à « cinq cent mille écus d'or sol. » C'était ce qu'avait reçu la fille de Henri II, en épousant le fils de Charles-Quint; encore était-il entendu que cette somme ne serait payée que dans le cas où la mort déferait un des deux mariages, et comme celle des deux couronnes qui en perdrait ainsi l'effet, devait seule compter la somme promise, il semblait convenable qu'elle fût de peu d'importance. Le douaire pour la future reine de France était de vingt mille écus par an, et l'augment de dot qui en tenait lieu à la future princesse d'Espagne, selon l'usage du pays, de « cent soixante-six mille six cent soixante-six francs écus d'or sol deux tiers, qui revient au tiers de ladite somme entière dudit dot. » Les deux épouses devaient recevoir pour cinquante mille écus d'or sol de bagues et joyaux, et « un entretenement pour leur état tel qu'à sœur, fille et femme de si grands et puissants rois appartient ; » elles devaient enfin renoncer à tout droit sur l'héritage paternel et maternel, et confirmer cette renonciation d'abord quand les deux princesses passeraient l'une en France, l'autre en Espagne, ensuite quand l'âge nubile étant venu pour elles, leurs mariages seraient célébrés (2).

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, 524-527.

(2) *Ibid*, p. 528-531. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 165. — Flassan, *Histoire de la diplomatie française*,

Ainsi, Marie de Médicis cédait sur presque tous les points. Elle consentait à faire les premières démarches, elle renonçait à la condition qu'elle avait faite d'une ligue préalablement conclue, elle se soumettait, pour avoir l'aînée des infantes, à la nécessité jugée alors humiliante de la renonciation : en échange de ces sacrifices immédiats, elle n'obtenait qu'une promesse dont l'exécution, lointaine encore, pourrait être avancée, retardée, refusée même, selon les événements ou les convenances de l'Espagne. Il est vrai que l'Espagne satisfaite accordait quelques concessions qui lui coûtaient peu : elle acceptait, pour la renonciation, le moyen terme imaginé par Ubaldini, c'est-à-dire que l'abandon de tous droits à la couronne de Philippe III fût consenti par l'infante elle-même, et non par le roi très-chrétien ; elle promettait de garder un absolu silence sur ces accords jusqu'au moment où la régente jugerait à propos de les publier, ce qui aurait lieu quand l'assemblée des Huguenots étant dissoute, l'on ne craindrait plus ce parti, « qui profitait, dans la mesure de ses capacités, de la minorité du roi pour se faire majeur (1) ; » elle consentait à ouvrir des négociations pour la conclusion d'une ligue, lesquelles commencèrent presque aussitôt entre Villeroy et Don Inigo de Cardenas. Comme il paraissait impossible de les tenir entièrement secrètes, on disait, à l'occasion, qu'il ne s'agissait que de jurer de nouveau la paix de Vervins, et en effet, une des clauses arrê-

t. II, p. 313. — Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII* t. I, p. 127 2e édition. Paris 1846. — D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 238.

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 533.

tées fut de la confirmer en y faisant entrer les archiducs. Le principal débat porta sur la durée de la ligue : l'Espagne la voulait perpétuelle, la France pour dix ans seulement, afin de ne pas irriter les Hollandais, c'est-à-dire juste le temps que devait durer encore la trève des Flandres. La régente obtint à cet égard, comme pour le secret de ces accords, ce qu'elle demandait (1); mais c'était après tout un médiocre triomphe; quoiqu'elle crût toutes choses réglées, quoique les Français et les Espagnols se déclarassent très-contents les uns des autres et parussent désormais se pouvoir passer de médiateurs, elle n'était pas au terme de ses tribulations.

Elle eut d'abord à se défendre contre les indiscrétions, calculées ou étourdies, qui pouvaient dévoiler prématuré-

(1) Don Innico sotto pretesto di andare in campagna a pigliar aria, ma in effetto per ordine della regina è già molti giorni che si trattiene poche leghe vicino la corte e mi fa sapere che si è abboccato più volte con Villeroy e che le cose caminano bene. (Ubaldini, dép. du 25 avril 1611.) — Don Innico ha già havuto, per quanto dice, facoltà di Spagna per stabilir la lega, poichè i Francesi vogliono che si tratti prima di questa che delli sponsali. Finora non ci è altra difficoltà che del tempo, perchè Don Innico la vorrebbe perpetua, et i Francesi per dieci anni, per non dare, come io stimo, gelosia agl'Olandesi contrattando per tempo più lungo di quel che dura la tregua di Fiandra, ma questo non guastarà. Intanto per non dar colore al negotiare che fa Don Innico con Villeroy, fanno correr voce che si tratta di confermare e di giurare di nuovo la pace di Vervins, stabilita la lega, e finita l'assemblea degli eretici, si tratterà delli sponsali, verso i quali l'una e l'altra parte è dispostissima. Quello che è già in sicuro e di che può sua santità rallegrarsi è la confidenza con che trattono hora insieme li Spagnuoli e Francesi, li quali si chiamano contentissimi gli uni degli altri, e se continuano costi non havranno più bisogno de' mediatori per stringersi di avantaggio. (Ubaldini, dép. du 12 mai 1611.) — Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 529.

ment son secret. Il fallait se cacher du pénétrant Ubaldini, à cause de la mauvaise intelligence qui régnait dès lors entre Rome et l'Espagne (1). Les airs affairés de Botti menaçaient, chaque jour, de donner l'éveil : ce diplomate indiscret ne cessait d'envoyer des courriers en Espagne ; il y faisait parvenir les portraits du roi et de Madame ; il répétait partout, et ses paroles étaient confirmées par Don Inigo, que le prince des Asturies disait que Madame de France était à lui et qu'il ne voulait pas que personne la lui prît (2). D'un autre côté les accords pouvant être rompus par la volonté d'une des parties contractantes, Marie de Médicis avait quelque sujet de craindre encore. La reine d'Espagne, en effet, auparavant si ardente pour les mariages, s'en montrait dégoûtée, ou du moins de l'un d'eux.

« J'ai su d'une dame de qualité, écrivait Vaucelas, le 17 juillet 1611, que la reine d'Espagne, avant son partement, ne voulut jamais que l'infante vît le portrait du roi, et avait défendu au prince d'Espagne de lui en parler ; mais soit que ce fût à dessein ou sans y penser, il demanda en présence de la reine d'Espagne et de sa sœur, pourquoi l'on ne lui met-

(1) « Les Espagnols qui sont en ceste cour se plaingnent publiquement du pape, de son nepveu et de ses principaux ministres, et l'ambassadeur plus que tous les autres. Sa Sainteté en faict autant d'eux, de façon que je ne voy pas que durant ce pontificat qu'ils prennent jamais grande créance les uns des autres. » (Brèves, dép. du 4 septembre 1611.) — Face cest ambassadeur (d'Espagne) tout ce qu'il pourra pour se bien réconcilier, ses pechez venielz sont tousiours mortelz près ce prince qui ne perd pas aisément la mémoire des offenses faictes à sa personne et à son nom. (Brèves, dép. du 8 janvier 1612.) — Je croy en vérité que Sa Sainteté panchera tousiours plus tost de leur costé que de celluy des Espagnols pour les desgoutz qu'elle en a receuz et reçoit journellement (Brèves, dép. du 22 janvier 1612.)

(2) Ubaldini, dép. du 7 juillet 1611.

toit pas auprès d'elle le portrait de son galant, aussi bien que à lui celui de sa dame. On le menaça bien serré, et changea-t-on de propos, de façon que l'infante n'entendit pas qu'il fût venu quelque nouveau portrait (1). »

A ces nouvelles, la régente conçut de vives craintes, surtout quand une dépêche postérieure lui eut appris qu'il ne s'agissait point d'un caprice passager, mais du désir que la reine d'Espagne formait « avec passion » depuis peu, de donner sa fille aînée à l'archiduc Léopold d'Autriche. Le faible goût du roi catholique pour cette alliance, et l'opposition plus décidée de Lerme n'étaient pas une garantie qu'une volonté persistante de femme n'en obtînt l'accomplissement (2).

On se ferait difficilement une idée des mensonges continuels où la nécessité de dissimuler des accords si peu assurés entraînait la reine, et du dommage qui en résultait pour sa réputation et pour celle de ses ministres. Toute la correspondance d'Ubaldini à cette époque, montre qu'il croyait l'affaire des mariages tenue en suspens par le retard qu'éprouvait la conclusion de la ligue (3). On usait

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép du 17 juillet 1611.

(2) « J'ai ci-devant mandé à Votre Majesté comme le courtaud (prince d'Espagne) fut tancé pour avoir parlé du portrait du roi devant le bidet (infante). J'ai su depuis d'une femme qui sait quelquefois nouvelles de ce monde-ci, que la haquenée (reine d'Espagne) ne veut en sorte du monde le matero (mariage) du jardin (France), pour le bidet (infante), ains désire la truite (Léopold d'Autriche) avec passion, et si ce n'est que le barbe (Lerme) contrarie sa vue, la truite (Léopold) seroit à l'écurie (Espagne); mais elle n'y est beaucoup souhaitée du coursier (roi d'Espagne), et moins du barbe (Lerme). Le faune (Vaucelas) s'étoit bien aperçu de quelque froideur sur cette matière et en avoit donné avis. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 4 août 1611.)

(3) La timidità di questi ministri fa che si differisca tanto la

envers lui d'une équivoque : quand il parlait de régler les accords, on le renvoyait au printemps de l'année suivante, ou tout au moins après la clôture de l'assemblée des Huguenots, époque à laquelle Marie de Médicis avait le projet de publier les mariages (1). Cependant Philippe III et le duc de Lerme, peut-être pour couper court aux projets contraires de la reine d'Espagne, voulaient que les ambassadeurs extraordinaires chargés de signer les contrats, partissent sur le champ, et se flattaient même que le voyage de leurs Majestés très-chrétiennes vers la frontière s'effectuerait cette année même, dès le 15 d'août. La régente n'en désespérait pas, mais elle évitait de s'engager (2), tant elle tenait à calmer l'humeur inquiète et remuante du duc de Savoie. Villeroy, qui faisait si bien son personnage que le nonce le croyait opposé à l'alliance espagnole (3), promettait à Jacob qu'à la majorité du roi

prattica della lega con Spagna come quella delli sponsali sin dopo l'assemblea. Ma quanto vi è di buono è che Don Innico piglia la dilatione in buona parte e l'attribuisce piu tosto a debolezza di consiglio che a difetto di sincerità (Ubaldini, dép. du 9 juin 1611).

(1) Ubaldini, dép. du 5 août 1611.

(2) « Le désir qu'ils ont d'achever les mariages au temps signalé aydera fort à leur addoucir ceste amertume. Ils se préparent tout de bon, et le duc parle de faire le voyage à bon escient... Ils croyent qu'à peine Leurs Majestez partiront elles de Paris avant le 15 d'aoust et que par conséquent la cérémonie ne pourra estre qu'à la fin de septembre; mais si vous partez au temps que me mandez et que soyez par les chemins bien tost, nous aurons advis qu'ils partiront de Vailladolit pour Burgos. » (Vaucelas à Puysieux dép. du 29 juillet 1611.)

(3) Tal è la mente della Regina, ma io temo che non sia tale quella di Villeroy, il quale per la gran voglia che ha la Regina di questi sponsali non si confidando di persuadere à S. M. il parer suo, il quale sarebbe che non se ne dovesse trattare nella minorità del Re, per non ingelosire i protestanti, procurerà forsi l'istesso

l'on reparlerait du mariage de Madame avec le prince de Piémont (1), ajoutant qu'on la lui donnerait sans retard et avec joie si elle était nubile, tant cette alliance paraissait utile et nécessaire à la couronne. Cependant, si son Altesse souhaitait de marier son fils à Londres, le secrétaire d'Etat y emploierait de bon cœur tout son crédit. A cet audacieux mensonge, Jacob resta muet d'étonnement, car il savait combien cette négociation avait déplu au Conseil de la régente (2), et on lui disait en confidence que Villeroy en faisait des gorges chaudes avec ses amis, se croyant certain qu'elle ne pouvait réussir (3). On faisait tout, d'ailleurs, pour tourner d'un autre côté l'activité inquiète du duc de Savoie; on feignait d'approuver les projets d'établissement et de mariage qu'il formait pour ses nombreux enfants, alors même qu'on y était contraire, par exemple, celui de l'infante Catherine, sa fille, avec le duc de Nemours de qui il disait espérer, quoique médiocrement désireux da cette médiocre alliance (4), appui et consolation contre les soupçons et dégoûts qu'il avait de ses fils. Marie de Médicis recommandait

effetto indirettamente, trametendo hora una dilatione et hora un' altra, se bene ultimamente egli mi ha parlato molto bene in conformità delle parole di S. M. (Ubaldini, dép. du 7 juillet 1611.)

(1) Siegue il duca di far rappresentar qui che teme degli Spagnuoli, i quali gli sollevano contro i figliuoli, et insta pure per il contratto de' sponsali, ma non se gli risponde altro se non che disarmi, che l'assicurano de' Spagnuoli e che quando il Re sarà maggiore, si parlerà del contratto. (Ubaldini, dép. du 12 mai 1611.)

(2) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 547.

(3) *Ibid.*, p. 549.

(4) *Ibid.*, p. 567.

seulement de consulter le roi d'Espagne (1) : elle pensait que les lenteurs de ce prince épuiseraient la courte patience du duc, et qu'il se tournerait d'un autre côté : elle offrait même de parier avec la duchesse de Guise que ce mariage ne se ferait pas (2). Elle en proposait d'autres, tantôt la princesse de Modène, tantôt la princesse de Toscane, sœur aînée de Cosme II (3); mais Charles-Emmanuel repoussait l'une, comme étant peu propre à accroître sa puissance, l'autre parce qu'il voyait en Cosme II l'instrument dont l'Espagne s'était servie pour rompre le mariage de Madame avec le prince de Piémont (4). Un incident grave allait forcer la régente d'insister tout particulièrement sur une réconciliation des deux princes italiens. La reine d'Espagne, Marguerite d'Autriche, venait de mourir (3 octobre 1611), par manque de prudence, à la suite de ses couches (5), et la Cour de Madrid, avec un empres-

(1) Quanto al parentado di Nemurs, gli significò il maresciallo (Lesdiguières) che piaceva a S. M., ma che era parte della prudenza di S. A. il procurare che piacesse anco a Spagna. (Ubaldini, dép. du 22 novembre 1611.)

(2) Ubaldini, dép. des 22 juin, 16 août, 11 octobre 1611.

(3) Nouvelle instruction à M. de Bullion, 26 octobre 1611. (Fonds Dupuy, vol. 538, f° 75 r°.) — Ubaldini, dép. des 5 août, 29 septembre et 22 novembre 1611. — Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 51.

(4) « Sa Sainteté désireroit bien, come j'ay ja escript à V. M., qu'il eust appliqué son pensement en une des princesses de Toscane, mais l'esprit de ce prince y répugne grandement; ayant quelque mescontentement particulier de M. le grand duc, qu'il croit instrument de la rupture du mariage de Madame avec le prince de Piedmont son fils. » (Brèves, dép. du 11 décembre 1611.)

(5) « La sage-femme qui accoucha la royne d'Espagne s'en revint dès le lendemain qu'elle l'eut accouchée, ceste bonne princesse l'ayant promise à quelques duchesses qui estoyent ja prestes d'accoucher, mais sa personne estoit d'aultre considération et ne luy falloit permettre cest excès de bonté... Aulcuns disent qu'estant

sement peu convenable dans un deuil si récent (1), pensait déjà à remarier le roi, trop jeune et trop vertueux, disait-on, pour vivre dans le veuvage (2). On parlait de Madame Elisabeth, d'une archiduchesse de Transylvanie, d'une princesse de Toscane et d'une infante de Savoie (3). La France ne pouvait avoir d'objections contre les trois premiers de ces quatre mariages; mais le quatrième aurait été trop nuisible à ses intérêts pour qu'elle pût ne le point contrarier. En conséquence, Brèves reçut l'ordre de pro-

levée en manteau de chambre, elle prit plaisir de regarder par une fenestre où cest air subtil la saisit, et que luy ayant esté permis de boire trop froid, cela luy fit cesser du tout ses vidanges qu'elle n'avoit desia pas trop facilles. La mort a tousiours des excuses. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 13 octobre 1611.)

(1) « Le corps de ceste royne a esté enterré promptement et avec bien peu ou point de cerémonye. » (*Ibid.*)

(2) « Le roy d'Espagne en a un ressentiment indicible, de quoy mesme sa santé est altérée; aussy aymoit-il ceste princesse uniquement. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 3 octobre 1611.) — « Il semble bien qu'il ne se doive remarier, mais d'ailleurs après ces premiers ressentimens, il est à croire que un jour il souhaittera quelque douce compagne et agréable comme celle qu'il avoit ordinairement, que son humeur et sa conscience ne luy permettront de trouver par aucune voye que de mariage. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 6 octobre 1611.)

(3) « Nous avons icy des nouvelles de la mort de la royne d'Espagne. Les speculatifz remarient desia ce roy, les ungs avec une des infantes de Savoye, les autres avec la princesse de Toscane. » (Brèves. dép. du 13 novembre 1611.) — « M. le cardinal Sforza m'a dit qu'il avoit apris que le roy d'Espagne estoit pour se remarier avec une des archiduchesses qui est celle que le prince de Transilvanie avoit espousée, et qui s'est enfin séparée de luy, ayant depuis ce temps tousiours esté dans une religion. Elle n'est pas aagée de plus de vingt-quatre ou vingt-cinq ans. » (Brèves, dép. du 8 janvier 1612.) — Désia l'on le marie avec Madame, avec une sœur du grand duc, mais plus ardiment avec l'infante de Savoye. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dep. du 6 octobre 1611.)

poser une action commune au pape, plus intéressé qu'aucun autre prince à ne pas permettre une étroite alliance entre les deux Etats qui se partageaient la domination dans le nord de la péninsule :

« J'ai fait appréhender au pape, écrit Brèves, la résolution que le roi d'Espagne veut prendre de se remarier avec une des infantes de Savoie, pour avoir plus de moyens d'assujettir et usurper le reste de l'Italie, et par conséquent de réduire la grandeur de l'Eglise à bien peu de chose, et que je ne voyois autre moyen pour empêcher ce coup que de faire une ligue défensive où Sa Sainteté seroit secondée des princes et potentats d'Italie, et en particulier de la République de Venise, laquelle craignant de voir l'Italie subjuguée des Espagnols, se portera insensiblement à rechercher l'amitié des princes de contraire religion pour s'en servir à leur besoin ; que de là Sa Sainteté devoit augurer du malheur à l'Italie par ce infailliblement, si les dits seigneurs de Venise étoient forcés pour se maintenir de faire venir des troupes de contraire religion à la leur, que cela gâteroit l'esprit de leur peuple et planteroit l'hérésie en Italie, ce qui n'arriveroit pas, si Sa Sainteté vouloit penser à la dite ligue défensive (1). »

Paul V y voulait bien penser, mais à la condition qu'on l'aidât à détourner le duc de Savoie des pratiques qu'il poursuivait en Angleterre. La régente, qui aurait dû les encourager, si elle avait eu un juste sentiment des intérêts politiques de la France, se prêta volontiers à les combattre : tandis que le pape envoyait au duc, à cet effet, le capucin Paolo de Cesena, Marie de Médicis faisait dire à Turin que le roi d'Angleterre, pour épargner à sa fille un changement de religion, la donnerait de préférence au prince palatin, et que le mariage du prince de Piémont avec une anglaise hérétique susciterait à la Maison de Savoie des embarras

(1) Brèves, dép. du 11 décembre 1611.

en Italie, surtout du côté de Rome : mais à toutes ces représentations, Charles-Emmanuel faisait si résolûment la sourde oreille, que le pape disait n'avoir plus d'espérance qu'en Dieu, pour y remédier (1). C'est alors qu'on revint au mariage de Toscane, avec une ardeur infructueuse dont la correspondance de Brèves nous donnera une idée :

« J'ai aussi mis Sa Sainteté sur le propos du mariage du prince de Piémont avec l'une des princesses de Toscane, lui ayant remontré combien il importoit à sa réputation et à la sûreté de l'Italie qu'elle entreprît avec affection ce traité. A cela elle m'a répondu en ces mots : Nous avons déjà commencé de ce faire et en avons fait parler au duc de Savoie, lequel s'excuse sur le traité qu'il a fait en France, disant toutefois que si c'est chose que la reine, votre maîtresse, désire, qu'il y entendra volontiers, moyennant l'une de ces trois conditions : ou que Leurs Majestés lui rendent la Bresse ou partie d'icelle, ou qu'elles abandonnent la protection de Genève, ou bien que M. le duc de Mantoue lui cède quelques terres et forteresses du Montferrat. Sa Sainteté avoit déjà tenu ce langage à M. le cardinal de Joyeuse, qui en aura avisé Votre Majesté. A cela je répliquai à sa dite Sainteté que semblables propositions s'appeloient échappatoires et refus, et que je n'avois pas ouï dire ni appris que les princesses de Toscane se mariassent aux dépens de la France et de l'État de Mantoue. Ensuite de ce discours, elle me dit : le sieur duc a trois espérances, et tant qu'elles dureront, il n'y a nul moyen de le conduire à aucune raison. Il traite en même

(1) « Je luy ay parlé du voyage que le dit sieur duc a faict faire en Angleterre pour conclure, s'il se pouvoit, le mariage de son filz avec la princesse d'Angleterre. Elle m'a respondu y avoir faict tous les offices qu'on se doict promettre d'elle, tant du costé d'Espagne que de celluy du dit sieur duc pour rompre cette alliance, et qu'elle espère, n'ayant pu retenir le sieur duc d'y penser, que Dieu y remédiera. » (Brèves, dép. du 11 décembre 1611.)

temps en France, en Espagne et en Angleterre. Il demande Madame, fille aînée de Sa Majesté, pour le prince de Piémont, son fils ; il recherche pour le même la seconde infante d'Espagne, et a de nouveau envoyé demander la princesse d'Angleterre. S'il est exclu de tous ces côtés-là, il faudra enfin qu'il entende au mariage de Florence. Alors nous y apporterons notre autorité et notre entremise pour l'y faire résoudre. La reine y peut beaucoup, et sera à propos qu'elle s'en mêle. Et passant plus outre, elle m'a dit encore en secret : nous craignons de traiter avec ce prince (parlant du duc de Savoie), pour être trop mobile et peu arrêté en tous ses traités. Je lui répondis qu'à la longue elle le vaincroit, et que j'avois appris qu'il parloit, en cas qu'il fût exclu de ses recherches, de s'attacher à l'alliance de Mantoue. Sa Sainteté ne réprouva pas cette résolution, montrant qu'il n'en proviendroit que du bien. Je fis le semblable de mon côté, lui disant toutefois que si l'on vouloit regarder à l'avantage de l'Italie et à la sûreté d'icelle, que celle d'une des princesses de Florence seroit plus utile, puisque déjà le prince de Mantoue avoit épousé l'infante aînée de Savoie, et que, par ce moyen, ils étoient déjà étroitement alliés. Elle me pria de l'aviser menuement de ce que j'apprendrois des traités dudit sieur duc, afin que, quand elle verroit l'occasion propre, elle ne perdît temps de s'y employer (1). »

L'affaire devait donc traîner, et elle traîna en longueur. Non-seulement le duc de Savoie y voulait si peu entendre qu'il ne s'y pouvait résigner « que quand il ne saurait plus de quel bois faire flèche (2), » c'est-à-dire quand il verrait le pape, la France et l'Espagne d'accord pour l'y contraindre, mais encore cette dernière puissance ne pouvait encourager un mariage qui aurait fortifié en Italie le prince remuant dont l'humeur inquiète était une perpé-

(1) Brèves, dép. du 24 décembre 1611.
(2) Brèves, dép. du 1er mars 1612.

tuelle menace pour le Milanais. Afin de refroidir la reine à l'égard de cette dangereuse alliance entre la Toscane et la Savoie, le roi d'Espagne renonça de bonne grâce au projet qu'il avait conçu, mais nullement arrêté, de demander pour lui-même la main d'une fille de Charles-Emmanuel, et par là il dissipa les nuages qui pouvaient, de ce côté, contrarier l'union des deux couronnes, qu'il désirait à l'égal de la régente, quoique plus secrètement.

CHAPITRE IV.

Dernieres négociations et dernières difficultés. — Le bruit des mariages se répand. — Émotion qu'il produit. — Les mariages communiqués au Conseil (26 janvier 1612). — Publication des mariages en Espagne (2 février). — Joie de la cour de France. — Mécontentement dans la nation et à l'étranger. — Plaintes et négociations du duc de Savoie. — Publication des mariages en France (25 mars). — Écrits apologétiques des mariages. — Réjouissances publiques (5 avril). — Satisfaction du pape. — Ambassade du duc de Mayenne en Espagne. — Ambassade du duc de Pastrana en France. — État de l'opinion publique.

Cependant l'assemblée des Huguenots venait de prendre fin (septembre 1611); avec elle tombait la raison alléguée par la reine pour différer la publication des mariages. Don Inigo et Ubaldini s'empressèrent de réclamer qu'elle fût faite sans plus de retard; mais Villeroy sentait trop le mécontentement que cette nouvelle provoquerait en France pour ne pas ajourner encore : il fallait, disait-il, attendre que le bruit de l'assemblée se fût éteint et que les esprits des réformés parussent adoucis (1). Comme on ne pouvait espérer que le calme y régnât de sitôt, c'était une porte ouverte à de nouveaux délais : Villeroy se flattait de les prolonger jusqu'à la majorité du roi; mais, cette fois, il dut plier devant la formelle volonté de la régente, et reprendre les pourparlers pour les derniers arrangements.

Marie de Médicis n'avait pas tort, peut-être, de croire qu'ayant fixé l'époque où l'assemblée des Huguenots serait dissoute, pour publier les mariages, elle en devait alors

(1) Ubaldini, dép. du 13 septembre 1611.

reparler la première. Elle était fort inquiète des contrariétés qui pouvaient survenir jusqu'au jour où, les princes ayant atteint l'âge nubile, les mariages pourraient être consommés. Elle demandait donc qu'après la célébration des fiançailles, l'infante Doña Ana fût conduite en France, et se disait prête, si les Espagnols le désiraient, à envoyer Madame dans leur pays. Comme on lui répondait que l'infante devait, aux termes du traité, renoncer, avant de quitter Madrid, à tous ses droits à la couronne d'Espagne, et qu'elle ne le pouvait faire tant qu'elle serait mineure, la reine faisait remarquer que Sa Majesté Catholique ayant trois fils vivants qui passaient avant sa fille aînée, les droits de celle-ci étaient de peu de conséquence; ne pouvait-on, d'ailleurs, prier le pape de la déclarer, quoique mineure, apte à y renoncer? Ubaldini qui voyait une nouvelle pierre d'achoppement dans la combinaison proposée, aurait bien voulu que la régente y renonçât; mais il se heurtait à cette obstination plus qu'espagnole qu'il devait bien connaître, et que n'excluait pas l'habitude de donner raison au dernier qui parlait. Désespérant de surmonter cet obstacle, il tâcha de persuader à Don Inigo qu'après tout, Sa Majesté marquait assez l'intention de s'engager sérieusement; on avait obtenu d'elle qu'elle admît la renonciation, ce qui était le point capital; ne trouverait-on pas quelque moyen de lever d'insignifiantes difficultés qui portaient sur la forme et nullement sur le fond (1)?

Don Inigo de Cardenas n'avait de l'esprit de conciliation que ce qui en peut entrer dans une tête castillane. Il repré-

(1) Ubaldini, dép. du 29 septembre 1611.

senta avec fermeté que cette négociation nouvelle demanderait du temps, et que tout délai pouvait compromettre les bonnes dispositions qui régnaient des deux parts. Le plus prudent était donc de conclure officiellement les mariages : on fixerait plus tard, et à loisir, l'époque où les deux princesses devraient être échangées. Mais Marie de Médicis tenait trop à cette garantie de l'échange, la seule efficace à ses yeux, pour l'ajourner indéfiniment (1). Elle préférait l'expédient proposé par Botti de tout différer pendant une année encore, mais elle y mettait la condition de garder jusqu'à cette époque, comme par le passé, un silence absolu. Le pape jugeait raisonnable cette proposition d'un nouveau délai : « Sa Sainteté, écrivait Brèves, commence « à se rendre capable des raisons qui font temporiser « Votre Majesté et supporter beaucoup de choses que sa « piété et dévotion réprouve pour s'accommoder au temps « et donner loisir à la minorité du roi (2). » Quant au secret à garder, il n'était déjà plus que celui de la comédie. Villeroy lui-même avait avoué à l'ambassadeur vénitien Giustinian que les mariages étaient chose résolue (3) ; à plus forte raison, les Espagnols ne s'en taisaient-ils point, car ils avaient intérêt à brouiller la France avec les protestants d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande (4). Ils demandaient que des ambassadeurs ex-

(1) Ubaldini, dép. des 11 et 25 octobre 1611.

(2) Brèves, dép. du 24 décembre 1611.

(3) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, 29 novembre 1611. France. t. I, p. 511.

(4) Ubaldini, dép. du 25 octobre 1611.

« Le faune (Vaucelas) a bien compris de quelle façon le relieur (Villeroy) entend qu'il parle du matero (mariage), ce qu'il observera ponctuellement. Mais je vous diray que par deça soit par

traordinaires se rendissent l'un à Paris, l'autre à Madrid, pour assister à l'écriture publique, avec les représentants du pape et ceux du grand duc, proposition que repoussaient ces derniers, parce qu'elle n'était propre qu'à diminuer leur importance, et avec eux Villeroy, parce qu'elle aurait ouvert les yeux aux moins clairvoyants. Mais les Espagnols en rendirent l'acceptation nécessaire, par les confidences calculées qu'ils continuaient de faire dans les pays de religion réformée; la reine, malgré les protestations de Botti, se résigna, non sans dépit (1).

Elle vit bien que, dès ce moment, il lui fallait changer de tactique, et qu'au lieu de traîner en longueur pour attendre soit l'apaisement des esprits, soit la majorité du roi, elle devrait hâter le dénouement, puisqu'elle se voyait exposée aux attaques des princes et des hérétiques, sans pouvoir compter encore sur l'appui de l'Espagne. Elle eut recours au pape : elle le supplia d'intervenir auprès des Espagnols, pour qu'ils accédassent à l'échange des deux princesses, aussitôt que les mariages auraient été publiés.

« J'ai fait savoir à Sa Sainteté, écrivait Brèves, que les assemblées que ceux de la prétendue religion font par les provinces de leur Etat sont fortifiées de l'intelligence qu'ils ont avec tous les hérétiques d'Angleterre, d'Allemagne et autres lieux, causées de la déclaration que le roi catholique a

desseing ou autrement ils ne sont plus si retenuz, et s'en parle librement comme de chose faicte de laquelle on ne diffère la publication que pour certaines considérations et encores pour peu de jours. Tous les principaux de l'Escurie (Espagne) en parlent ainsi, et jusques au hère (roi d'Espagne), lequel dict à ung chacun, non pas à moy, il tient le tout pour conclud. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 26 novembre 1611.)

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 611.

faite des alliances du roi et de Madame, sa sœur, avec les prince et infante d'Espagne ; que je supplíois Sa Sainteté de se ressouvenir de ce que je lui avois dit à mon audience dernière, à savoir que si elle jugeoit ces alliances nécessaires au bien et grandeur de la chrétienté, qu'elle devoit y mettre la main pour les conclure et envoyer en France l'infante ainée et Madame en Espagne, et que si cela n'arrivoit bientôt, je prévoyois que Votre Majesté ne pourroit plus demeurer incertaine de l'avenir et voir perdre au roi son fils toutes les anciennes ligues et confédérations que les défunts rois et de bonne mémoire le dernier mort lui avoient laissées, sinon au grand désavantage de leur Etat ; que outre cela je croyois que le Saint-Siége en recevroit du désavantage, puisque Sa Sainteté ne pouvoit subsister ni conserver la dignité pontificale qu'avec l'appui et grandeur de la France. Elle espère que son autorité et persuasion mettront bientôt fin à cette négociation, et que le roi d'Espagne tiendra à cher d'envoyer l'infante aînée, sa fille, sous la tutelle et nourriture de Votre Majesté et recevoir en son lieu Madame. Je lui ai fait confesser qu'il n'y avoit autre moyen d'avantager le bien de la religion que celui-là, qui ne vouloit en façon du monde aucune longueur (1). »

L'intervention du pape aurait été tardive et elle fut bientôt jugée inutile. Le roi d'Espagne avait pris une résolution dont il ne devait pas se départir. Quinze jours plus tard, Brèves écrivait encore :

« Quelques cardinaux de ce Sacré-Collége, et en particulier celui de Sainte-Cécile m'a dit toutes les particularités, et que le roi catholique étoit résolu, soudain que l'infante son aînée auroit douze ans, de l'envoyer sous la tutelle de Votre Majesté, et de recevoir Madame pour le prince son fils. Voilà comment il n'y a plus rien de caché. C'est pourquoi le plus tôt qu'il se pourra effectuer sera le meilleur (2). »

(1) Brèves, dép. du 21 décembre 1611.
(2) *Id.*, dép. du 8 janvier 1612.

Il y fallait pour le moins un an encore, puisque l'infante Anne d'Autriche n'était née que le 22 septembre 1601, et ces nouveaux retards pour la conclusion d'une alliance ébruitée à dessein (1) pouvaient mettre en péril le pouvoir de la régente. Les seigneurs et les princes en France et dans l'Allemagne protestante, les ambassadeurs de Savoie, de Hollande, d'Angleterre avaient été pris quelques-uns d'une colère, tous d'une émotion ou d'une surprise extrême : « Si les accords, disaient-ils, n'étaient pas préjudiciables, on les aurait déjà publiés (2). » La princesse d'Orange était « très-animée; » le duc de Savoie poussait les Huguenots aux armes. Jacob excitait les grands : par le connétable et Soissons il soulevait des tempêtes dans le conseil : « Si j'avais de l'argent, écrivait-il, je les gagnerais tous (3). » C'est parce que Marie de Médicis n'était pas dans la même pénurie, qu'elle triompha de leur mauvais vouloir. Ses caresses n'y avaient pas suffi; ses gratifications eurent plus de succès, excepté peut-être auprès de Soissons, qu'elle appelait « inconstant, vain, intéressé, pour s'être opposé à une négociation si utile à la France. » En même temps, la régente envoyait des ambassadeurs aux

(1) « Le bruict de la ville est que ce courrier vous porte les pourtraictz du prince et de l'infante que je ne croy pas pouvoir représenter au vray la beaulté des originaulx. Ce prince que voyons souvent paroist un petit ange ; je croy que l'infante est de mesme, que l'on dit se beaucoup mieulx porter depuis quelque temps et plus guaye et gentille que jamais. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 13 janvier 1612. Ms. 16115).

(2) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, 24 janvier 1612. France, t. I, p. 511.

(3) Jacob au duc de Savoie, dép. du 9 décembre 1611, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 598, 601, 609.

pays réformés, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pour y rassurer les esprits sur la direction nouvelle que semblait devoir prendre sa politique (1). Mais elle y réussissait médiocrement, parce que ses actes et les petits événements de sa Cour étaient en contradiction avec ses paroles. On savait que Madame Elisabeth apprenait la langue espagnole; que le roi informait lui-même les jeunes seigneurs dont il faisait sa compagnie, des honneurs qu'ils devraient rendre à l'infante, sa future épouse, quand elle serait à la Cour, et qu'il se mettait à deux genoux devant un portrait de cette princesse qu'il avait dans son cabinet (2).

Il est vrai que ces mêmes incidents, connus en Espagne, y donnaient une confiance que la régente était acharnée d'y inspirer. Don Inigo, qui avait gardé, pendant plusieurs mois le silence avec Jacob, l'alla visiter (janvier 1612) et usant de modestes paroles, lui dit d'engager son maître à s'accorder avec Sa Majesté Catholique en même temps qu'avec la reine régente, parce que les deux couronnes venaient de contracter une alliance où l'on avait réservé une place pour Son Altesse le duc, s'il savait la prendre (3). Mais ce prince, loin de se résigner à ne venir qu'en tiers et pour la moindre part, renouvelait ses protestations et ses intrigues. « L'encre, pour ainsi dire, manquerait à la plume, dit un auteur du temps bien renseigné sur les affaires de Savoie, si l'on voulait noter tous les artifices

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 601.

(2) Jacob au duc de Savoie, 28 décembre 1611, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 609.

(3) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 21 janvier 1612. Fr., t. I, p. 511.

que contenaient les ordres du duc (1). » En était-il donc besoin, quand il pouvait opposer tant de bonnes raisons au manque de foi dont il était victime! La régente ne lui en pouvait donner aucune pour lui retirer Madame : dirait-on que durant la minorité du roi rien ne se pouvait conclure? Mais justement on concluait avec une autre puissance. Alléguerait-on que l'Espagne menaçait la France d'une rupture? mais, à supposer l'assertion véritable, Sa Majesté avait bravé ce danger dans des circonstances bien autrement graves, au lendemain de la mort du roi et dans les premiers embarras d'une régence, pour terminer le différend dont Clèves et Juliers étaient l'objet. Toutefois, comme il ne lui servait de rien d'avoir le droit pour lui, quand il vit que la résolution de la reine était irrévocablement prise et qu'il n'essuyait que des refus en Angleterre pour les propositions de mariage qu'il y avait faites, il se résigna à se « raccommoder » une fois de plus avec le roi catholique en lui faisant « de grandes soumissions (2). »

Il était temps, car l'Espagne, coupant court enfin à ses temporisations éternelles, voulait déterminer la régente à « faire le saut (3) » sans plus de retard : dans les derniers jours de janvier 1612, Don Inigo de Cardenas lui faisait savoir que, selon les lettres qu'il avait reçues de Madrid, Sa Majesté y pouvait envoyer un ambassadeur, et que le roi d'Espagne en enverrait un à Paris pour signer les deux contrats. Marie de Médicis ne désirait rien davantage; mais

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 567.
(2) Brèves, dép. du 22 janvier 1612.
(3) Ubaldini, dép. du 29 février 1612.

au moment de déchirer tous les voiles et de renoncer aux dénégations mensongères auxquelles depuis longtemps elle se croyait redevable de son repos, elle tremblait devant l'opposition de ses sujets, qu'elle savait sérieuse, quoique contenue, et devant celle des princes, qui la pouvaient rendre bruyante. Forcée pourtant de se prononcer, elle répondit qu'il lui fallait auparavant donner communication de son dessein au Conseil. Elle ne s'en pouvait dispenser, en effet, dans une circonstance si grave, car le principal grief des princes était précisément de n'être jamais consultés. Don Inigo représenta en vain que tout nouveau délai serait mal vu en Espagne : il dut se résigner à attendre, ce qu'il ne fit pas sans en concevoir quelques alarmes, car il craignait que les plus ardents n'entraînassent les plus timides, et qu'à leurs efforts réunis la faiblesse de la reine ne sût pas résister jusque au bout. Il ignorait sans doute que Marie avait pris contre les grands du royaume des précautions efficaces aux dépens du trésor, et qu'elle pouvait compter sur l'appui du plus grand nombre d'entre eux.

Ces mêmes hommes qui se plaignaient de n'être jamais appelés au Conseil, il ne fut point facile, malgré une convocation formelle, de les réunir. Soissons et Condé, chefs présumés de la résistance, étaient partis, au premier bruit de ce qu'on attendait d'eux, l'un pour sa maison de campagne, l'autre pour chasser dans ses bois. Ce départ qu'expliquaient non des motifs patriotiques, mais la crainte que l'autorité royale, s'appuyant aux Espagnols, ne fût désormais hors de tutelle, paraissait à la régente n'être qu'une bouderie d'enfants; elle en était toutefois assez blessée

pour passer outre sans rappeler les princes mécontents : Villeroy lui fit comprendre que l'assentiment du Conseil, obtenu en leur absence, aurait moins de poids, et qu'ils pourraient élever des protestations dont tout le monde ne sentirait pas la nullité : elle se décida donc à les prier par écrit de revenir à la cour. Soissons obéit; Condé ne se rendit qu'à la troisième sommation ; Lesdiguières s'excusa sous prétexte qu'il avait pris médecine (1) : mais on déjoua ce mauvais vouloir en remettant la séance du Conseil à un autre jour, et, dans l'intervalle, on accabla Soissons de caresses, on laissa croire à Lesdiguières qu'il serait fait duc et pair, on obtint même de lui qu'il engageât le comte à ne plus faire opposition aux mariages (2).

Enfin, le 26 janvier, quand les princes, les ministres et les autres conseillers furent réunis, Marie de Médicis fit lire par Villeroy un résumé de toutes les négociations, même de celles qui avaient eu lieu sous le règne précédent. Aussitôt que cette lecture fut achevée, Condé demanda qu'on prît séparément l'avis de chacun, et la reine s'étant tournée du côté du chancelier, pour témoigner qu'elle y consentait, celui-ci, selon le droit de sa charge, se mit en mesure d'interroger l'une après l'autre les personnes présentes. Le duc de Guise, quand son tour fut venu, dit à voix haute et résolue qu'une telle proposition demandait non pas des délibérations, mais des applaudissements et des actions de grâces, d'abord à Dieu qui, par une bénédiction si grande, voulait faire le bien de la chré-

(1) Jacob au duc de Savoie, dép. du 30 janvier 1612, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 623.

(2) *Histoire de la Mère et du Fils*, t. I, p. 181.

tienté, ensuite à Sa Majesté, à la bonté, à la prudence de laquelle la France était redevable de ce qui devait assurer sa tranquillité. Le duc de Nevers opina dans le même sens. Le connétable de Montmorency, dont les quatre-vingt-dix ans commandaient le respect, parla des mariages comme d'un miracle de la protection divine, qui soutenait toujours le royaume, quand il semblait sur le penchant de sa ruine. Tous les autres approuvèrent confusément, d'une commune voix. Soissons lui-même, intimidé par ce concert, laissa échapper quelque vague signe d'approbation. Lesdiguières et Bouillon firent seulement cette réserve qu'il était bien entendu que ces mariages se feraient sans préjudice des anciennes amitiés et confédérations. Seul, Condé n'avait pas donné son avis ou son assentiment. La reine se tourna vers lui pour l'interroger du regard. Comme il continuait à rester silencieux, elle lui demanda pourquoi il ne parlait pas. — Parce que, répondit-il sèchement, sur une chose faite il n'y a pas lieu de donner des conseils. — Il n'osa rien ajouter, voyant bien qu'on ne l'appuierait pas, quoiqu'il fût venu, ainsi que Soissons, avec le désir de s'opposer à ces alliances. — Vous voyez, lui dit celui-ci, qui avait retrouvé sa présence d'esprit, vous voyez qu'on nous traite en esclaves. — La reine, rouge de colère, voulait répondre : elle en fut adroitement détournée par le chancelier, qui attira aussitôt son attention sur une autre affaire. En sortant du Conseil, le vieux connétable s'approcha de Condé, son gendre : Vous n'avez su, lui dit-il, ni combattre ni fuir (1).

(1) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1612. — Jacob au duc de Savoie, dép. du 30 janvier 1612, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 621-623.

La reine, enchantée de cet assentiment presque unanime, fit aussitôt savoir à Don Inigo qu'elle avait pris sa résolution; le 25 mars suivant, le roi déclarerait à ses peuples qu'il envoyait en Espagne, pour conclure son mariage avec l'infante, le duc d'Aiguillon, récemment devenu duc de Mayenne par la mort de son père, et que l'Espagne pourrait faire une démarche semblable pour le mariage de Madame. Ce dernier délai paraissait nécessaire pour que Bouillon et Schomberg envoyés, l'un en Angleterre, l'autre en Allemagne, eussent le temps d'y dissiper les soupçons et les mécontentements que la publication des mariages aurait pu faire naître, s'il n'en avait été donné communication par avance aux Cours de ces deux pays (1).

Assurément la précaution était utile, et l'on aurait pu s'en promettre quelque effet, si le secret avait pu être gardé quelque temps encore; mais à Madrid on le rompait par calcul : loin d'attendre le 25 mars, comme le désirait la reine, dès le 2 février, jour de la Purification, les sujets de Sa Majesté Catholique recevaient avis de la double alliance qui était résolue. La veille, au sortir de la chapelle royale, où il avait entendu les vêpres, Vaucelas fut abordé par les seigneurs qui accompagnaient Philippe III et reçut d'eux le « parabien, » c'est-à-dire leurs félicitations pour les accords des mariages. Il vit bien par là que malgré ce que la régente avait fait entendre à Don Inigo, on voulait passer outre à la publication. Il ne se trompait point, et ce manque d'égards le mettait dans une position difficile; mais ici nous devons lui laisser la parole :

« Étant de retour, me vint trouver le sieur Arostiqui, qui

(1) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1612.

me dit comme le roi, son maître, l'envoyoit vers moi pour me dire ce qui étoit des mariages et s'en réjouir, à quoi je lui témoignai le compte que je faisois de cet honneur-là, comme aussi la réjouissance de chose si utile à la république chrétienne et bien particulier de ces deux couronnes. Il m'ajouta de plus que la publication s'en feroit le lendemain ; que de ce pas il en alloit avertir les autres ambassadeurs, qui tous, comme aussi tous les grands, en donneroient le parabien à Sa Majesté Catholique et aussi à l'infante ; qu'il croyoit que je ferois le semblable. Alors, Madame, je fus obligé de lui dire que si Don Inigo leur avoit mandé les intentions de Votre Majesté, comme je croyois qu'il avoit fait, je m'étonnois comme ils prenoient cette résolution dont je savois que Votre Majesté désiroit le dilayement pour quelque temps, pour raisons si justes et importantes qu'ils ne devoient s'opposer à ce petit délai. Le dit Arostiqui me dit que l'on avoit tenu le conseil là-dessus et que la résolution en étoit prise, par quoi j'avisasse comme j'aurois à me gouverner et à ne point faillir en chose de tel poids et en ce qui étoit de l'honneur qu'il falloit rendre à une princesse qui étoit pour être ma reine. Je lui dis qu'en mon âme je la tenois jà ce qu'il me disoit et ne manquerois à lui rendre les honneurs et devoirs tels que je devois, lorsque j'en aurois l'ordre de Vos Majestés ; que je ne pouvois autrement, étant ce que j'étois. Il seroit long, Madame, à vous dire tout ce qui se dit là dessus, lui pour son dessein qui étoit de me faire rendre ces devoirs, m'ajoutant que le roi son maître étoit résolu de faire traiter la dite infante de Majesté et ensuite comme reine, et moi à le persuader à ce que ces bonnes intentions de Vos Majestés fussent suivies, à quoi je n'omis les raisons qu'elle m'avoit fait entendre par les siennes, enfin lui fis confesser ce terme de la Notre-Dame de Mars, et vis bien que la faute ne venait point de Don Inigo. Il me remit à me faire savoir ce qu'il apprendroit au palais, cependant, le duc de Lerme étant trop difficile à voir... Il me dit qu'il étoit bien vrai qu'ils avoient entendu qu'à cause des Huguenots leurs Majestés désiroient ce délai. Je lui dis bien le contraire, et remis cela sur le poids de l'affaire, la différence de la régence au règne et les princes du sang qui n'avoient

été avertis de tout cela ; mais je connus bien à son air et à quelques paroles qu'ils craignent aucunement que ce délai et participation aux princes et officiers de la couronne n'apporte quelque mutation. Je l'assurai fort des bonnes et sincères intentions de Leurs Majestés. Peu avant qu'il se séparât de moi, il me pria surtout qu'on ne sût point ici comme Leurs Majestés avoient désiré ce dilayement, et que le lendemain je gardasse ma chambre comme malade, ce que je promis et accomplis plus parfaitement que je n'eusse désiré, le dégel m'ayant causé une cruelle douleur de tête ; mais pour le premier, encore que je lui aie promis de n'en parler, ce sera chose difficile à être longtemps célée. Quand ce ne seroit que de France, bientôt l'on saura que la publication n'aura été faite au même jour (1). »

Il était dix heures du soir et Vaucelas se trouvait dans son lit quand il reçut du secrétaire Arostiqui cette singulière visite. La « cruelle douleur de tête » qui devait, le lendemain, le retenir dans sa chambre, ne l'empêcha point d'en sortir à cette heure indue, pour faire auprès du ministre Don Juan Idiaquez, à défaut de l'invisible Lerme, une démarche dont le succès n'était point vraisemblable :

« Je lui alléguai, dit Vaucelas, les raisons plus pregnantes sur ce sujet ; mais je le trouvai tellement porté à cette résolution, qu'il ne me fut possible de le fléchir aucunement, et n'oublia de me remontrer à ce que j'avisasse bien à ce que j'aurois à faire et que je considérasse comme mes déportements seroient remarqués et comme il seroit mal séant, tous les ambassadeurs allant donner le parabien au roi et à l'infante, que je demeurasse sans rien dire. Enfin, Madame, je crus ne point faillir de lui dire, après mille honnêtetés, que leur résolution par trop précipitée et différente aux mêmes

(1) Vaucelas à Marie de Médicis et à Puysieux, dép. des 2 et 3 février 1612.

desseins de Votre Majesté apporteroit le désordre et non moi, qui ne pouvois sans ordre exprès faire à présent autre démonstration. Je crois que ce que je dis audit Don Juan et que du depuis j'écrivis au dit Arostiqui fut porté au palais. A onze heures ou minuit, il me vint trouver et m'ayant encore une fois ou deux convié de me trouver en chapelle et que je donnasse un simple parabien au roi son maître, cela suffiroit, m'assurant fort que la publication qu'ils faisoient étoit selon l'intention de Votre Majesté et ce que leur avoit mandé Don Inigo. Là-dessus il m'allégua quelques termes de ses lettres et moi des miennes, où il connut que Votre Majesté m'avoit rendu possible plus participant de cette affaire qu'il ne pensoit, et ainsi nous séparames, lui disant que je serois là en cœur et en esprit à honorer cette petite princesse, comme j'espérois en bref en effet, et qu'il me pardonnât si je lui disais qu'ils étoient cause de tout ce malentendu, que je le priois que l'on pensât encore avant que de précipiter, au contraire des louables intentions de Votre Majesté, qui devoient, ce me semble, être davantage prisées (1). »

Vaucelas n'obtint point que la publication des mariages fût ajournée jusqu'au 25 mars, mais quelques modifications furent apportées au cérémonial, de manière à donner à ses plaintes une apparence de satisfaction. Le lendemain 2 février, la chapelle fut tenue, mais les ambassadeurs qui devaient y venir furent contremandés, afin sans doute que l'absence de Vaucelas ne fît point scandale. Le roi d'Espagne marchait tenant ses deux enfants par la main, l'infante du côté gauche, ce qu'il n'eût fait s'il l'avait traitée en reine. En outre, les grands et autres seigneurs allèrent donner au roi catholique « le parabien des paroles données, » mais ils ne firent point de même à l'infante, et ne la saluèrent point du titre de Majesté (2). Toutefois cette concession

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 février 1612.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis et à Puysieux, dép. des 2 et 3 février 1612.

fut de courte durée; deux jours plus tard, toute la Cour employait ce nom, et Vaucelas se voyait réduit à solliciter de la régente l'autorisation d'en user de même, sans quoi « les compliments qu'il eût faits eussent plutôt indigné que contenté (1). » Il ne tarda pas à la recevoir, en même temps qu'une entière approbation de toute sa conduite en cette affaire, et la certitude qu'il n'avait pas eu plus tôt commandement d'accomplir ces offices et compliments, dissipa les ombrages qu'avait conçus le roi d'Espagne (2).

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 8 mars 1612.

(2) ...Que j'aye au plus tost ordre de leurs Majestez comme elles entendent que je me gouverne icy sur ces complimens, ayant ce jourd'huy entendu que au palais les dames donnent à l'infante aisnée tiltre de Majesté, que ma femme en la visitant ou moy envoyant seulement sçavoir de ses nouvelles, ne pourrions mancquer à luy donner sans leur mescontentement. (Vaucelas à Villeroy, dép. du 4 février 1612.) — « Je voy qu'ilz ont sceu icy par leur ambassadeur comme je n'avois eu plus tost commandement d'accomplir ces offices et complimens ayant receu du roy d'Espagne, lorsque je luy fis donner le « pesame » de la mort de l'empereur un visage encores plus riant et gracieux que jamais. Quelques jours auparavant le marquis de Velade m'avoit fait quelques excuses de ceste presse qu'ilz m'avoyent donnée sur mes complimens qu'ilz pensoyent lors que j'eusse ordre de faire, et que le roi d'Espagne ayant sceu que je ne l'avois, avoit jugé que n'avois faict que ce que je devois... Ce disant, Madame, je commence à trouver plus de facilité aulx affaires qui se présentent pour le soulagement des subjectz de Vos Majestez. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 28 février 1612.) — « Ce ne m'a esté peu de contentement de ce que la Royne n'a désaprouvé la façon dont je me suis conduit sur ce qui s'offrit à la Chandeleur et qu'ilz l'ayent sceu icy... Je suis bien ayse de ce qu'à vostre dernière lettre n'y a nulle restriction pour les termes parlant à l'infante, car en effect je ne la pourrois nullement saluer sans luy user de ce tiltre de Majesté. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 8 mars 1612.) — I Spagnuoli hanno fatto qui querela che l'ambasciatore francese a Madrid, richiesto di trattar l'infanta di Maestà, e come regina di Francia, habbi negato d'haverne l'ordine, il quale gli è hora stato inviato. (Ubaldini, dép. du 29 février 1612.)

La joie que ressentaient Ubaldini et Don Inigo d'avoir mené à bonne fin une si difficultueuse négociation, éclatait officiellement dans toute l'Espagne : on y publiait, on y vendait des images où l'on voyait le jeune roi Louis XIII et l'infante Doña Ana devant un ange qui unissait leurs mains, et sous une colombe gigantesque représentant le Saint-Esprit, tandis que Philippe III, placé derrière eux en face de Marie de Médicis, déposait la couronne de France sur la tête de la future reine. Sur la même feuille, et au-dessous de cette image, était une cantate où l'on célébrait ce jour des merveilles, promis par les oracles depuis que Henri le Grand était allé en Etrurie chercher un soleil de grâce et de beauté. Cet enthousiasme de commande n'éclata à Paris que plus tard, quand les mariages y furent publiés ; mais dès lors la satisfaction était trop démonstrative autour de la reine pour que le secret fût possible encore. Cette princesse ne se possédait pas à l'idée qu'elle se faisait sans fondement, que les hérétiques eux-mêmes verraient dans les mariages une source de prospérité et de puissance pour le royaume. Le jeune roi courait et sautait tout joyeux, il disait à chacun, en battant des mains, qu'il était marié ; il priait la régente de lui enseigner comment on fait les enfants. Madame « jubilait ; » elle remerciait sa mère, qui avait voulu qu'elle fût reine et non duchesse ; elle s'exerçait en toute occasion à débiter le peu d'espagnol qu'elle savait (1). Elle était ravie de voir l'ambassadeur castillan qui venait la saluer comme sa souveraine, fléchir le genou en terre devant toute la

(1) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1612.

Cour, et ne se relever, quoiqu'elle lui ordonnât de le faire, qu'il n'eût achevé de débiter sa harangue.

Les Français, il est vrai, peu habitués à de pareilles cérémonies, et toujours prêts à railler les coutumes étrangères, ne se firent faute de plaisanter sur ces génuflexions (1). Mais leurs plaisanteries, loin d'être aussi frivoles qu'elles pouvaient le paraître, n'étaient qu'une manière, toute conforme au génie national, de marquer une opposition fondée sur des motifs sérieux. Elles se produisaient en tous lieux et par les moyens les plus divers. Soissons et Condé, redevenus libres de leurs paroles, se plaignaient de n'avoir pas été consultés, de voir détruire l'œuvre laborieusement préparée par le roi défunt, et annonçaient le dessein de ne signer aux contrats que lorsqu'ils en auraient reçu l'ordre de Sa Majesté parvenue à l'âge de commander, car ils n'approuvaient pas l'injure qu'on faisait à la future épouse du roi en l'obligeant de renoncer à tous ses droits sur la couronne paternelle, et ne croyaient pas que la France fût descendue si bas qu'elle dût payer de ce prix l'amitié de l'Espagne. Condé repartait aussitôt pour son gouvernement de Guienne, et Soissons pour sa retraite, où, avant peu, il devait mourir (2). Tous deux, de loin, renouvelaient leurs plaintes, reprenaient leurs négociations avec l'Angleterre, la Savoie, les hérétiques, et déclaraient leur résolution de ne revenir à la Cour que si le chancelier et Villeroy en étaient chassés (3).

A Madrid, Vaucelas résistait avec la fermeté qu'on a vue

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 641.
(2) *Id.*, p. 643, 649, 686.
(3) Ubaldini, dép. du 27 mars 1612.

aux compromettantes prétentions des Espagnols et tenait son gouvernement en garde contre une trop facile créance à leurs excuses et déclarations (1).

De Rome, Brèves écrivait les paroles suivantes, qui, sous une forme grave et contenue, laissent assez paraître ses sentiments :

« Le 25 ensuivant, l'ambassadeur d'Espagne qui est ici, quittant pour ce jour là le deuil (qu'il portait depuis la mort de la reine d'Espagne) fut à son audience le plus pompeusement qu'il lui fut possible, pour témoigner le contentement que le roi son maître avoit de la conclusion de cette alliance qui est maintenant le plus grand entretien de cette cour, où chacun en discourt selon sa passion. Dieu fasse que le tout réussisse à sa louange et au contentement de Vos Majestés. Pour moi, je n'ai quitté le deuil que je porte depuis la mort de feu mon seigneur, et ne le quitterai ni ferai autre démonstration d'allégresse que je n'en reçoive particulier commandement de Vos Majestés (2). »

Parmi les étrangers, il est à peine besoin de le dire, le mécontentement n'était pas moindre. Le roi d'Angleterre exprimait le sien à Bouillon (3), mais il n'avait pas attendu la publication des mariages pour annoncer qu'il se croirait en devoir de porter secours aux réformés, s'ils éprouvaient quelque dommage de ces alliances. Les Etats des Provinces-Unies ne voyaient pas sans un déplaisir ex-

(1) « Quant aux raysons qu'ils vous ont alléguées pour excuses de ce qu'ils avancèrent ces jours passez, aurez bien sceu adjouster foy selon l'apparence. » — (Vaucelas à Puysieux, dép. du 8 mars 1612.)

(2) Brèves, dép. du 1er mars 1612.

(3) Scrive il Maresciallo di Bouillon dall' Inghilterra che il re gli ha parlato molto vivamente contro i matrimonii con Spagna. (*Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 23 mai 1612. Fr., t. I, p. 512.)

trême la France se rapprocher de l'Espagne, leur ennemie, à laquelle ils devraient peut-être livrer bientôt de nouveaux combats. Dans les précédentes guerres, ils avaient obtenu l'appui de Henri IV ; ne risquaient-ils pas, maintenant, de se voir abandonnés à leurs propres forces, et n'était-il pas vraisemblable que cette espérance déterminerait l'Espagne, quand expirerait la trêve, à ne pas conclure la paix? L'Allemagne protestante, enfin, ne pouvait voir que de mauvais œil une alliance qui la privait aussi d'un puissant soutien.

Mais personne ne faisait entendre des plaintes plus véhémentes et plus répétées que le duc de Savoie. Se plaindre était chez lui passé en habitude, et jamais il n'avait eu de le faire un plus légitime sujet. Il accusait le pape et son nonce, qui, disait-il, l'avaient mis de côté (1). Il accusait la France, qui ne lui tenait pas la parole donnée. Sa colère, toutefois, ne l'empêchait point de chercher par quels moyens il pourrait encore tirer parti des circonstances. L'idée lui était venue de se rendre Paul V favorable, en prenant part à une expédition du grand-duc de Toscane

(1) Sa Sainteté me dist qu'il en avoit qui pensoient desia veoir une guerre civille en France, soubz le nom et manteau de religion, dont ils croient profiter. Je luy repliquay que l'ung de ceux-là estoit M. le duc de Savoye, que fasché de l'alliance suivye entre la France et l'Espagne ne desiroit ny ne rechercheoit aultre que les moyens de desplaire à ces deux grandes couronnes. Elle me le confessa ingenument, et entrant sur le gouvernement et conduitte du dit sieur duc, elle m'en représenta beaucoup de choses à son blasme et mespris, monstrant avoir peu de satisfaction de ce prince là, qu'il continuoit à se plaindre d'elle, l'accusant d'avoir esté cause de touttes ses disgraces et malencontres. » (Brèves, dép. du 8 juin 1612.) — Ubaldini, dép. du 29 février et du 15 mars 1612.

contre les Turcs, afin que le pontife l'aidât à obtenir pour son fils aîné une autre fille de Marie de Médicis. En effet, la reine, pour le calmer, lui ayant fait dire par Lesdiguières qu'il pouvait tout demander, excepté trois choses : une province, la guerre et Madame, promise aux Espagnols, il avait cru comprendre qu'on lui voulait offrir, pour son fils aîné, la main de Mme Chrétienne, seconde fille de France, et il s'empressait de la faire demander, avant même d'avoir rompu toute pratique en Angleterre. On lui répondit, à sa grande surprise, que cette princesse était trop jeune pour qu'on songeât à la marier. Mais il ne se tenait pas pour battu ; il demandait des accords secrets, comme ceux qu'avait obtenus l'Espagne, et il laissait entendre que si la reine avait intention d'établir sa seconde fille ailleurs, les maisons de France et de Savoie avaient encore d'autres enfants dont on pouvait projeter et conclure l'union (1). Par tant de bruit, d'emportements tantôt naturels, tantôt calculés, et surtout d'insistance, il arrachait à la régente une réponse qui ouvrait des horizons à son esprit avide d'espérer : il fut convenu, d'un commun accord, qu'on attendrait que Madame Chrétienne eût grandi pour décider si l'on donnerait sa main à un prince de Savoie (2).

Quant à la nation française, elle était trop peu au courant des secrètes combinaisons de la politique pour en concevoir et surtout en manifester son sentiment avec quelque ensemble et quelque énergie, avant les actes officiels qui les devaient porter à sa connaissance. Mais

(1) Ubaldini, dép. du 29 février et du 15 mars 1612.

(2) Jacob au duc de Savoie, dép. du 6 avril 1612, ap. Siri. *Mem. recond.* t. II, p. 671.

le 25 mars, jour fixé pour la publication des mariages, étant enfin arrivé, la Cour quitta le deuil et se réunit au Louvre, pour assister à la cérémonie des fiançailles. L'ambassadeur d'Espagne, Don Inigo de Cardenas, fut conduit auprès de la reine par le nouveau duc de Mayenne, grand-chambellan de France. Le chancelier Sillery proclama la volonté du roi touchant l'accord des deux mariages. L'ambassadeur d'Espagne prit ensuite la parole et fit connaître, en employant les mêmes termes, le consentement de Sa Majesté Catholique. Pour conclure la cérémonie, il fut annoncé que les ambassadeurs extraordinaires se rendraient l'un à Madrid, l'autre à Paris, afin de faire la demande officielle des deux princesses et de régler les contrats.

Les mêmes formalités furent accomplies à la Cour d'Espagne; on y voulait d'abord éviter toute pompe, sous prétexte que la publication avait été déjà faite le jour de la Chandeleur.

« J'usai d'artifice, écrit Vaucelas, pour faire qu'ils honorassent davantage notre maître en m'accompagnant mieux que par un maître d'hôtel, ainsi qu'ils eussent fait, si je n'y eusse remédié. Ces gens ici sont comme les chevaux paresseux auxquels il faut parfois de l'éperon, ou autrement ils vous laisseroient tomber à terre (1). »

« Le samedi, l'infante jeûna et le dimanche donna à dîner à certain nombre de pauvres. Comme on lui avoit mis, dès le matin, certains pendans d'oreille de peu de valeur, mais ayant la forme de fleur de lys, comme ils l'achevoient de parer, ils lui en voulurent mettre d'autres plus riches. Je crois, dit-elle, que ne savez ce que vous faites. C'est bien aujourd'hui un jour qu'il me les faille ôter! ne voyez-vous

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 7 avril 1612.

pas bien la forme qu'ils ont ? Je veux que tout respire France. — Et n'en voulut d'autres. Entre trois et quatre du soir, le duc d'Albe me vint prendre en mon logis, accompagné de huit ou dix grands, comme entre autres les ducs d'Albuquerque, de Maquede, de Pastrane, de Montalte, de Feria, Don Pedro de Tolède, le vice-roi de Portugal et l'amiral de Castille. Le marquis de Spinola y étoit aussi et don Juan Idiaquez et le secrétaire Arostiqui et la plupart des titulades et principaux cavaliers de cette cour, jusques au nombre de cent cinquante chevaux, tous les cavaliers parés avec cape et gorre et quantité de pierreries, la presse telle par les rues de carosses pleins de dames et de quantité de peuple qu'il ne se peut dire plus, témoignant tous une extrême joie, voyant que ce jour-là on ratifioit à bon escient ce qu'ils avoient voulu d'eux-mêmes avancer avant le temps. Je trouvai le roi d'Espagne sous un dais, ayant l'infante à sa main droite et le prince à sa gauche. Au visage du roi et aux termes dont il m'usa se pouvoit bien connoître son contentement : l'infante se contenta de me demander des nouvelles de la santé de Votre Majesté, et que je ne manquasse à lui mander comme elle lui baisoit mille fois les mains. Le prince me dit aussi qu'il étoit extrêmement amoureux de Madame. Après ces compliments, ils me signalèrent place près le prince de Piémont, avec une dame, la confidente de l'infante, et aussitôt les cardinaux de Tolède et de Borgia, comme aussi tous les grands, l'un après l'autre baisèrent la main au roi d'Espagne, à l'infante et à leur prince, lui donnant le parabien. L'accompagnement du retour fut tout semblable. Il n'y avoit fenêtre par toutes les rues où nous passâmes qui ne fût pleine de dames, et une telle presse dans les rues qu'à peine pouvions nous passer. Tout Madrid a été en feu grande partie de la nuit, et, au palais, outre la place tout environnée de feux, les fenêtres, tout le reste des logis en étoit garni ; quantité de hautbois et de trompettes, et le carillon encore des cloches par toutes les églises, qui est jusques où ils ont pu étendre leur démonstration de joie, n'ayant su passer outre à cause de la mort de la feue reine d'Espagne (1). »

(1) Vaucelas à Marie de Médicis et à Puysieux, dép. du 28 mars 1612.

C'était plus assurément qu'on n'avait fait en France; mais la Cour de la régente allait bientôt prendre une éclatante revanche. On y voulait dissiper le mécontentement général qui commençait à se faire jour, depuis que la résolution des mariages était connue (1). Plusieurs écrits furent publiés à cet effet, quelques-uns sur commande, d'autres par désir de mériter des faveurs, tous dans un style enthousiaste qui atteignit les dernières limites de l'hyperbole :

« Aujourd'hui que la double alliance qui se fait entre l'un et l'autre royaume, était-il écrit dans le *Mercure françois*, surpasse de bien loin toutes les plus mémorables et plus glorieuses alliances qui se soient faites il y a longtemps en toute la chrétienté, que peuvent plus faire davantage et la France et l'Espagne, sinon de changer leurs bénédictions et leurs louanges anciennes en admiration et de tenir leurs félicités si entières qu'elles ne puissent rien désirer, sinon qu'elles soient perpétuelles (2)?

La France qui, d'une commune allégresse participe, écrivait, quelques mois plus tard, un certain Baudoin, au bonheur de cette journée, accompagne ces fortunées alliances d'une infinité d'acclamations et souhaite à la reine régente l'âge de la Sibylle et à son roi celui de Nestor, afin de se maintenir toujours florissante en ce siècle d'or qu'elle a vu naître sous le règne de son grand Henry, père de la patrie et les délices de la France (3). »

D'autres faisaient la compendieuse énumération de tous les mariages princiers qui, en France ou dans tout l'uni-

(1) *Histoire de Louis XIII* par Charles Bernard, lecteur ordinaire de Louis XIII et historiographe de France, p. 57. Paris, 1646, in-fol.

(2) *Mercure François*, année 1612, t. II, p. 326.

(3) *L'entrée de Monseigneur le duc de Pastrana*, par J. Baudoin. Paris, 1612, in-8° (pièce).

vers, avaient fait, à les en croire, le bonheur des peuples (1), ou bien ils portaient la guerre dans le camp ennemi : « C'est témoigner de n'avoir pas aimé nettement le père, « écrivait effrontément le lyonnais Pelletier, de ne voir « de bon œil la félicité du fils et l'heureuse conduite « de la mère (2). »

Quelques-uns prenaient souci d'imaginer une forme plus ingénieuse dans sa naïveté : ils mettaient en scène un « craintif, » homme du peuple qui craint pour ses blés, un soldat qui voit compromis l'exercice de son métier, et un « judicieux, » homme de robe qui les rassure en disant à l'un qu'on le mènera en guerre contre le Turc ou ailleurs, à l'autre qu'il vendra ses blés au lieu de les laisser gâter, et que la paix est propice à faire de bons chrétiens (3). Ceux qui maniaient le crayon avec plus d'aisance que la plume, mettaient en vente une image où le pape était représenté bénissant les deux couples, et l'on en faillit voir une autre où Paul V eût été remplacé par le grand-duc de Toscane : ce n'est pas sans peine qu'un sage ami détourna l'ambassadeur Botti de jeter ce ridicule sur lui-même et sur son maître (4).

(1) *Le triomphe de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.* Pièce in-8°, 1616. — D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 225. Paris, 1617.

(2) *L'éjouissance des François. A la reine sur la solennité et publication des nouvelles alliances de France et d'Espagne*, par Pelletier. Lyon, 1612, in-8° (pièce).

(3) *La consolation du soldat François et l'asseurance du craintif sur l'alliance de France et d'Espagne à eux apportée par un judicieux leur amy pour remède au dueil et à la peur qu'ils en avoyent, avec les pourtraits des dicts soldats François, du craintif et du judicieux.* Paris, 1612 (pièce).

(4) Ubaldini, dép. du 22 mai 1612.

Les pamphlets, car il y en devait avoir, n'étaient pas encore prêts à paraître; mais on avait le temps d'y penser, jusqu'à l'époque, encore éloignée, où s'accompliraient les mariages. D'ailleurs, ces sortes d'écrits eussent été impuissants, selon toute apparence, à distraire les Parisiens des réjouissances et fêtes qui leur étaient promises et dont les préparatifs captivaient déjà toute leur attention : dès lors ils avaient un goût prononcé pour ces vains spectacles, et s'en montraient cette fois d'autant plus avides que, depuis long-temps, par le malheur des guerres civiles et par la mort du roi, ils en étaient privés.

Ils faillirent l'être encore, car le duc Vincent de Mantoue, beau-frère de la reine, étant venu à mourir, on pensa un instant à tout contremander; mais l'Etat et les seigneurs qui devaient figurer dans les fêtes avaient déjà fait des dépenses si considérables, on sentait si bien la nécessité d'étouffer les propos des mécontents sous les bruyantes clameurs de l'allégresse publique, que la régente, au mépris des lois de l'étiquette, donna ordre de passer outre. Il y eut seulement un retard de quelques jours.

Commencées le 5 avril, ces réjouissances, unique objet de l'attention publique, durèrent trois jours et coûtèrent plus de deux cent mille écus. Sur les soixante-dix mille ou quatre-vingt mille spectateurs qu'elles eurent, il n'y en avait pas un qui eût souvenir de rien de si magnifique. « Les nuits furent changées en jours, les ténèbres en lumières, les rues en amphithéâtres, » écrit un témoin oculaire, le futur cardinal de Richelieu (1); un autre, l'ambassadeur

(1) *Histoire de la Mère et du Fils*, t. I, p. 178.

vénitien Giustinian, dit que « les nuits, quoique éclairées de lumières et de feux, restaient inférieures au spectacle des trois journées ; et cependant, ajoute-t-il, qu'il était beau de voir dans la ville illuminée, Leurs Majestés suivies d'une infinité de cavaliers et d'hommes armés, avec un nombre infini de torches, aux acclamations et applaudissements d'un peuple innombrable (1) ! »

A l'extrémité de la ville, dans le quartier qu'habitaient alors les plus nobles et les plus riches sujets du roi, sur cette place Royale que Henri IV avait fait bâtir, mais qui venait à peine d'être terminée, eurent lieu de brillants carrousels, où l'on courut la quintaine et la bague. C'était une imitation des anciens tournois, tout ce qu'on en osait conserver, depuis que la mort de Henri II, frappé dans une joûte, avait montré le danger de ces divertissements, souvenir attardé du moyen-âge. Les plus illustres seigneurs de la Cour, le duc de Guise, le duc de Nevers, le comte de Bassompierre, le prince de Joinville, M. de la Chataigneraie, capitaine des gardes, avaient reçu de la reine ordre d'être les tenants de la lice, et de surpasser le faste même des Espagnols. Ils ne s'y épargnèrent pas. Le prince de Conti, second prince du sang, qui, loin de marquer du mécontentement, comme avaient fait Soissons et Condé, venait d'assister à la cérémonie publique du 25 mars, dépensa pour son propre compte, quoique ses biens fussent peu considérables, et malgré les représentations de la régente, près de vingt mille écus. Le duc de Ven-

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 17 avril 1612 France. t. I, p. 511.

dôme et la duchesse de Mercœur, belle-mère de ce bâtard de Henri IV, égalèrent presque ces folles prodigalités.

On tomba d'accord de donner aux divertissements cette forme allégorique qui avait plu si longtemps dans la poésie, et dont le goût public n'était pas encore bien revenu. Les tenants avaient pris les noms d'Almidor, Léontide, Alphée, Lysandre, Argant : ils se disaient chevaliers de la gloire, gardiens du temple de la Félicité, prêts à combattre quiconque y voudrait pénétrer. Leur appel fut entendu. Tous les grands officiers de la maison du roi, tous les jeunes seigneurs qui pouvaient faire de la dépense, fût-ce en engageant l'avenir, formèrent de brillants quadrilles, parmi lesquels on distinguait ceux du prince de Conti, des ducs de Retz, de Longueville et de Montmorency ; le connétable, père de ce dernier, et les quatre plus anciens maréchaux étaient les juges du camp.

Au centre de la place, où on l'avait établi, s'élevait en outre le palais de la Félicité. Tout autour, en dehors des barrières, on voyait des échafauds destinés à recevoir le Roi, la régente, les filles de France, la reine Marguerite et les juges. Seuls, les ambassadeurs des puissances n'étaient pas invités, et s'ils asssistèrent à ces fêtes, ce fut en simples particuliers ; encore remarqua-t-on l'absence de l'ambassadeur d'Angleterre (1). Marie de Médicis les avait omis à dessein, pour pouvoir, sans les blesser, admettre dans sa loge Don Inigo de Cardenas, honneur inusité, mais qui semblait dû au représentant du souverain qui allait donner une reine à la France.

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian *loc. cit.*

Partout, sur le pavé de la place, aux fenêtres des maisons, et jusque sur les toits se pressait une foule immense. Deux mille personnes au moins prirent part aux jeux avec mille chevaux. Les machinistes, les décorateurs avaient fait des merveilles qu'ont rapportées tous les historiographes et les historiens du temps (1), notamment Honoré Laugier, sieur de Porchères. En tête de son livre, gros volume in-quarto, étaient gravés sur un double feuillet, vis-à-vis l'un de l'autre, le portrait du roi Louis XIII et celui d'Anne d'Autriche, sa future femme, de sorte qu'en le pliant on faisait se toucher les deux figures ; à raison de quoi le poète disait ingénieusement au lecteur :

« Ne trouble pas longtemps son aise.
« Ce roi, bien qu'il soit enflammé,
« Est si discret qu'il ne la baise
« Que lorsque le livre est fermé (2). »

Autour de cet ouvrage considérable d'un futur membre de l'Académie française, où M. Laugier de Porchères devait avoir Pellisson pour successeur, gravitèrent, comme autant de satellites, un nombre infini de volumes et opuscules, ceux-ci de quelques pages seulement, ceux-là allant parfois jusqu'à plusieurs centaines, témoignage irrécusable de l'effet produit sur les imaginations parisiennes par ces splendeurs inusitées, où le plus grand nombre, revenant pour quelques jours de ses préventions trop fondées, voulut

(1) On les trouve résumées avec agrément dans l'*Histoire de France sous Louis XIII*, par M. Bazin, t. I, p. 118.

(2) Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. I, p. 118. — *Le Camp de la place Royale*, par Honoré Laugier. Paris, 1612, 1 vol. in-4° de 341 pag.

voir, du moins en espérance, un gage de paix et de prospérité (1).

Notification fut faite ensuite aux diverses puissances de l'Europe, des mariages arrêtés entre les deux couronnes. Le souverain pontife, heureux de ce résultat, oublia sans trop de peine que le grand duc de Toscane avait pris dans ces négociations la place occupée d'abord par le Saint-Siége :

« J'ai donné compte au pape, écrit Brèves, selon les commandements de Vos Majestés, de la publication en leur royaume des mariages du roi et de Madame, et pris pour cet effet une audience extraordinaire où je fus accompagné et suivi, sans y avoir apporté le soin que les Espagnols prennent ordinairement en semblables occasions, de cent cinquante carrosses, qui ont rendu cette action autant plus solennelle et pompeuse que celle que fit en ce sujet l'ambassadeur d'Espagne, d'où Vos Majestés connoîtront quelle est la puissance de leur faction en cette cour. Depuis que j'y suis je n'ai point

(1) *Cartel présenté par les chevaliers de la gloire, soutenants, contre tous assaillants, publié à Paris le* 13 *mars* (sic) 1612, *en réjouissance des mariages des plus grands rois de l'univers.* Lyon, 1612, *prins sur la copie imprimée à Paris.* — *Le roman des chevaliers de la gloire*, par Fr. de Rosset, 1 vol. in-4° divisé en journées et contenant les différentes aventures du combat. — *Le carrousel des pompes et magnificences faites en faveur du mariage de Louis XIII.* — *Le Triomphe royal.* — *Complainte du Faquin du Parc Royal qui a soutenu tous les cavaliers du carrousel*, 1 vol. sur un ton très-licencieux. Le Faquin se plaint qu'on ne fasse pas mention de lui. — *Satire des dames contre les chevaliers du carrousel.* — *Les courses de bague faites en la place Royale*, par N. L. M. — *Les réjouissances des compagnies qui auroient fait montre devant le roi et la reine régente*, par Des Viettes, historiographe de Leurs Majestés. — *Les alliances royales et réjouissances publiques*, par Navières. — *Les feux de joie de la France.* — Voy. encore *Mercure françois*, ann. 1612, t. II, p. 326; Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 651.

vu Sa Sainteté plus contente que ce jour-là. Elle ne fut pas avare de ses bénédictions pour la prospérité des dits mariages, joignant les mains par plusieurs fois, remercia et loua Dieu de la grâce qu'il lui faisoit d'avoir vu, durant son pontificat, une réconciliation et union si grande entre les deux plus grands princes de l'Europe, qu'elle confessoit que c'étoit un coup du ciel (1). »

Il ne restait plus, pour dernière cérémonie de ces fiançailles, qu'à donner l'ordre de se mettre en route aux deux ambassadeurs extraordinaires qui devaient signer, l'un à Madrid, l'autre à Paris, les deux contrats. Mais avec l'Espagne, les moindres circonstances, les plus vaines formalités étaient cause de difficultés sans nombre et d'interminables délais. Depuis le 25 mars, le jeune duc de Mayenne était désigné pour aller en Espagne; un mois plus tard, le roi catholique n'avait pas encore fixé son choix (2). Cette mission fut proposée en son nom au duc de Medina-Sidonia, au marquis de Viluma et surtout au comte de Bénévent; mais quoiqu'on leur promît que ce voyage serait de courte durée, ils s'excusèrent, outre qu'ils appréhendaient la dépense, parce qu'ils n'étaient pas bien avec le duc de Lerme, et prenaient plaisir à ne pas obéir à ses volontés quand ils en avaient le moyen (3). On se rabattit alors sur le duc de Pastrana, de qui l'on n'avait pas à craindre un refus, malgré son avarice connue, tant cet honneur était inespéré pour un jeune homme de son âge et de son rang (4). Il n'était point, en effet, de maison ancienne et connue, ce qui mit un premier obstacle à son

(1) Brèves, dép. du 27 avril 1612.
(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 avril 1612.
(3) Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 avril 1612.
(4) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 avril 1612.

départ, « aucuns de ceux qui lui avoient promis de l'ac-
« compagner en son voyage ayant changé d'avis et disant
« librement que pour un duc d'Albe ou de l'Infantado,
« ils l'accompagneroient, mais non celui qu'ils disoient
« être grand seulement à cause des amourettes du feu roi
« Philippe (1). » Les autres obstacles venaient de ce que
la Cour d'Espagne ne fournissant point aux dépenses, le
duc de Pastrana se voyait réduit à engager ses biens pour
une somme qu'on disait de cent mille écus, quoique, sui-
vant l'estimation de Vaucelas, il la fallût diminuer de
moitié; en outre, le jeune ambassadeur « avoit sur le
bureau » un procès duquel dépendait en partie sa fortune,
et qu'il ne pouvait abandonner avant le jugement (2).

La Cour d'Espagne était enchantée d'avoir ce prétexte
de ne point presser le départ : elle désirait que Mayenne
se mît en route le premier, soit pour conserver l'avantage
d'attendre toujours les premières démarches, soit pour se
régler sur le train de dépense des Français, et ne faire à
leur égard que le strict nécessaire. Cette question d'éco-
nomie était, à Madrid, l'objet de préoccupations constantes :
on ne s'y résignait qu'à contre-cœur à défrayer Mayenne;
on hésitait à lui fournir des vivres et du linge, on désirait
qu'il réformât sa table, soi-disant parce qu'on ne trouverait
pas de salle assez grande pour y placer tout son monde (3),

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 3 juin 1612.

(2) *Id.*, dép. du 20 juin 1612.

(3) Ils sont en peine d'une sale grande qui mancque là dedans
et seroyent bien aise que M. du Maine reformast sa table d'une
certaine grandeur, qui ne fust que pour les plus califfiés. L'humeur
des François n'est pas de se ranger à la seconde; toutelfois il
fauldra essayer d'accommoder cela selon ce qu'ils prépareront. »
(Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.)

on marquait l'intention de ne fêter sa présence que par quelques combats de taureaux (1), et l'on accueillait avec empressement, sauf à se raviser plus tard par orgueil, la proposition dédaigneuse de la régente que chacune des deux nations défrayât son ambassadeur (2). Enfin l'on avait renoncé à lutter de splendeur avec Mayenne, et décidé, pour que le contraste fût moins sensible, que le duc de Pastrana attendrait, avant de partir, l'arrivée des Français en Espagne, c'est-à-dire le moment où ils devraient suivre le chemin qui leur serait tracé par les maréchaux-des-logis de Sa Majesté Catholique; de cette manière, en prenant une autre route, le cortége espagnol éviterait une rencontre et de blessantes comparaisons (3). Voilà à quoi

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.

(2) « On donnera une certaine quantité de vivres, mais je ne scay s'ils fourniront du linge de table... Par celle que la royne m'escript elle me donnoit bien à entendre qu'elle seroit bien contente que les uns et les aultres se deschargeassent de ce deffray par les chemins. Il n'a esté besoin de grande rethorique pour leur persuader que ceste voye estoit la meilleure, car facilement ils se sont résoluz, et croy à la vérité qu'ils n'avoyent resolu le dict deffray si asseurement que l'on en faisoit courir le bruict. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 avril 1612.)

(3) « C'est la vérité que le duc de Pastrana a un procez important sur le bureau; mais il pourroit estre qu'ils seront bien aises de prendre ce prétexte pour le faire partir selon que M. du Maine sera advancé, lequel j'ay appris que ce duc ne rencontrera en son chemin prenant le sien par Valladolit lorsque M. du Maine sera vers Burgos, et ce afin de ne le rencontrer. L'inégalité des troupes en pourroit estre cause. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 3 juin 1612.) — « Le secrétaire Arostiequy m'a bien fait paroistre qu'il croyoit que le séjour de M. du Maine ne seroit icy que pour tout le reste du mois qui vient, et que le duc de Pastrane ne seroit que 20 jours ou environ en vostre cour, et que la grande despence seroit un esguillon à ces seigneurs pour haster leur retour. Ce peu de séjour ce rapporte à ce que j'ay entendu qu'estiez d'accort que

la pénurie du Trésor réduisait une Cour vaniteuse; mais elle en souffrait cruellement et craignait qu'on n'attribuât « cette réformation à avarice ou à faute d'argent plutôt qu'au deuil de la feue reine d'Espagne (1). »

Ces retards, dont Vaucelas communiquait à Paris le motif, s'ils n'y changeaient point les résolutions de la régente, faisaient différer le départ de Mayenne, et, chose étrange! on s'en plaignait à Madrid, comme si la conduite des uns ne devait pas se régler sur celle des autres. « Toutes ces Dames nous prennent à partie, écrivait « Vaucelas, de ce que M. du Maine ne vient point. La « gouvernante de la petite reine m'a conjuré que, par les « premières, je donne avis que les remises ne sont à pro- « pos avec les dames en matière d'amour (2). » Il était facile de rétorquer l'argument, puisque la lenteur du duc de Pastrana semblait, au même titre, accuser la négligence du prince des Asturies envers Madame Elisabeth; mais Marie de Médicis était trop ardente à l'exécution de ses

les contractz ne se passeroient en mesme jour; aussy seroit il impossible, puisqu'à leur comte M. du Maine partiroit d'icy avant que le duc de Pastrane arrivast à Paris, car à peine y arrivera il plus tost que le 12 aoust... Depuis ce retour du duc de Lerme, ils ont résolu que celuy de Pastrane rencontreroit M. du Maine sur le chemin à la campagne, de façon que s'il veut voir ceste entrée, il fauldra qu'il revienne et retourne en poste joindre ses gens. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 29 juin 1612, portée par erreur à la date de 1611.) — « Bien qu'ils dient depuis deulx jours qu'ils hastent le partement de ce duc pour le 25 du présent ou 3e de juillet, je le tiens limité selon le temps nécessaire pour se costoyer ainsy l'un et l'aultre à la passée en ce cartier. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.)

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 juin 1610.

desseins, pour les compromettre par des susceptibilités même légitimes. Le 5 juin, quoiqu'on sût que Pastrana partirait seulement un mois plus tard, Mayenne s'achemina vers l'Espagne. Arrivé le 17 à Bayonne, il passait presque aussitôt la frontière, et le 24, écrivait de Saint-Sébastien, première ville d'Espagne, plusieurs dépêches qui font connaître la réception qui lui était faite et le jugement qu'il en portait :

« Etant entré en ce pays, j'ai pensé devoir donner avis à Votre Majesté comme j'y ai été reçu, qui fut hier matin par deux alcades et un corrégidor que je trouvai sur le bord de la rivière qui sépare la France de l'Espagne, près d'Irun, où ils me donnèrent une lettre de la part de la province, témoignant comme elle se réjouissoit de mon arrivée, étant envoyé de la part de Vos Majestés pour un si bon sujet, et que j'y serois très-bien reçu. Il me fut aussi donné un passeport du roi d'Espagne pour mes hardes et une défense ou exemption de l'inquisition. Approchant de cette ville, je trouvai le corrégidor qui est le lieutenant du gouverneur et quelques gens de peu qui m'attendoient environ demi-lieue hors de la dite ville, où ils me reçurent, et à l'entrée furent tirés force coups de canon. J'ai désiré savoir pourquoi il ne s'est trouvé aucun de la part du roi d'Espagne pour me recevoir, et appris que ceux du pays ont des priviléges dont ils sont si jaloux qu'ils n'ont jamais souffert que ses officiers ni autres que les leurs se soient entremis de semblables cérémonies, qu'ils font, à la vérité, à bonne intention, mais à leur usage et fort grossièrement. Ce matin, le gouverneur de Fontarabie m'est venu trouver avec une lettre de la part du vice-roi qui m'écrit que Sa Majesté Catholique a mandé qu'arrivant en cette province, son intention est que j'y sois bien reçu, sans autre commandement plus particulier. Dès hier matin, il m'en avoit été déjà donné une ainsi que je sortois de Saint-Jean de Luz de la part du même vice-roi, témoignant le regret qu'il avoit en son particulier seulement de ne pouvoir me voir

sans me dire aucune raison, ni montrer qu'il en eût lors charge du roi son maître, comme il a fait ce matin (1). »

Des coups de canon, de vagues excuses, quelques danses grossières de montagnards, ne semblaient pas à Mayenne un accueil suffisant pour la dignité dont il était revêtu. Décidé cependant à continuer son voyage, il envoya en toute hâte un exprès à la régente pour l'informer de ce manque d'égards et prendre ses ordres. Deux jours plus tard, il écrivait de Villeréal :

« Les nouvelles que j'appris hier arrivant en ce lieu, par un gentilhomme qui doit accompagner le duc de Pastrana en son voyage, m'étonnent, car il me dit qu'il ne faisoit qu'arriver de Madrid où il avoit laissé le dit duc n'ayant encore reçu l'argent ni toutes les livrées de son équipage qu'il change sur l'avis qu'il a eu des miennes, et n'estimoit pas qu'il pût partir de quatre ou cinq jours après que je serai arrivé. Je suis ébahi de ce que M. de Vaucelas ne m'en mande rien, n'ayant aucunes nouvelles de lui sur ce sujet. Cela me fait grandement appréhender que mon séjour ne soit beaucoup plus long en ce pays qu'il n'a été prévu et que je ne désire. Je vous supplie, Monsieur, au nom de Dieu, de vouloir conférer avec M. de Villeroy, afin d'aviser à ce que jugerez être expédient pour y remédier, et me semble qu'il ne seroit hors de propos de témoigner à l'ambassadeur d'Espagne que cette procédure n'agrée pas à Leurs Majestés, et toutefois je m'en remets à votre conduite. Je continuerai cependant mon voyage aux plus petites journées que je pourrai, afin de vous donner loisir de m'avertir comme je me dois conduire en cette longueur (2). »

Tels sont les motifs qu'avait Mayenne de trouver « ce pays fort différent de notre France, et de conjurer la

(1) Mayenne à Marie de Médicis. dép. du 24 juin 1612, ms. fr., 16115, lettre 37.

(2) Mayenne à Puysieux, dép. du 26 juin 1612.

reine, Villeroy et Puysieux, de ne l'y laisser que le moins qu'il se pourroit (1). » Un autre, plus mêlé qu'il n'était à la cabale des grands, plus chatouilleux sur les questions d'étiquette et d'honneur, plus mal disposé pour les mariages, n'eût manqué de rebrousser chemin, ce qui eût peut-être amené une rupture : « Il a procuré, écrit Ubal-
« dini, d'excuser ici et de recouvrir la faute de ces mi-
« nistres d'Espagne qui ont manqué sur bien des points
« à la courtoisie qu'ils devaient en cette occasion, et c'est
« une grande providence de Dieu qu'au lieu du duc de
« Mayenne ce n'ait pas été un prince d'autre prudence et
« valeur (2). »

Les premières impressions que Mayenne avait ressenties ne tardèrent pas à se dissiper. Le bon accueil qu'il reçut des habitants de Vittoria lui fit oublier sinon les retards du duc de Pastrana, dont il continuait à « être au désespoir, » du moins « l'incivilité et rudesse du peuple des montagnes (3). » Les historiographes, qui passent sous silence ces premiers mécomptes, les laissent pourtant deviner par leur langage :

« On n'épargna pas même, dit Claude Malingre, les processions et le son des cloches, qui sont des honneurs réservés pour leurs rois tant seulement. Enfin ils en ont tant fait que les François seroient fort déraisonnables s'ils n'en étoient fort satisfaits, et faut avouer que tant s'en faut qu'ils eussent sujet de se plaindre d'eux, qu'au contraire ils se sont cent fois fâchés de ce qu'ils en faisoient trop, parce qu'ils étoient

(1) Mayenne à Puysieux, dép. du 24 juin 1612.

(2) Ubaldini, dép. du 5 juillet 1612.

(3) Mayenne à Marie de Médicis, 28 juin 1612 — Autres à Puysieux, 28 juin et 3 juillet 1612.

contraints de s'arrêter de lieue en lieue pour voir les combats et les danses que les hommes, les femmes et les enfants venoient faire à l'envi au-devant de lui, par tous les chemins où il passoit. Il est vrai qu'ils leur eussent peut-être plu davantage, s'ils eussent été faits dans une autre salle que la campagne et avec d'autres flambeaux que le soleil (1). »

Ce motif et bien d'autres, qui tenaient au caractère français, toujours étonné et comme blessé de ce qui l'arrache à ses habitudes, faisaient souhaiter aux gentilshommes de Mayenne le prompt retour que celui-ci, de son côté, ne désirait pas moins ardemment. Il ne se louait encore qu'à moitié des attentions du roi d'Espagne : s'il trouvait ses logis et sa provision de vivres préparés, c'était, écrit-il, « sans me faire aucun présent de chose quelcon-« que, ni y mettre le taux et ordre que l'on m'avait fait « espérer, de sorte que toutes choses sont extrêmement « chères, et n'est pas croyable à qui ne l'éprouve (2). » Une tardive lettre de Vaucelas vint pourtant lui donner le courage de poursuivre, en lui disant au vrai l'état des choses :

« De Saint-Augustin, 1er juillet, 3 heures du matin :

« Monsieur, arrivant hier soir près de ce lieu, j'ai reçu sur le chemin celle qu'il vous a plu de m'écrire de Vittoria et auriez raison, Monsieur, de vous étonner, voire de vous plaindre de moi, de vous avoir avis assuré du jour du partement du duc de Pastrane, sans qu'il n'a été résolu que depuis trois jours et pour jeudi prochain, ainsi que m'assurèrent avant hier le duc de Lerme et lui aussi, et fusse parti trois jours plus tôt pour vous aller rencontrer même au-delà de Burgos, sans que j'ai cru devoir attendre le retour du duc de Lerme de

(1) *Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 148. Paris, 1616, in-4°.

(2) Mayenne à Puysieux, dép. du 3 juillet 1612, de Burgos.

Escurial, tant pour presser le dit partement que pour savoir la route qu'ils désiroient que prissiez, sur quoi les bruits ont été divers jusques à l'arrivée du dit duc, qui fut seulement jeudi, avec la petite reine et le prince, car vous savez, Monsieur, que jusques aux moindres choses elles ne se résolvent je ne dirai sans lui, mais que par lui. Il y a longtemps que j'ai donné avis en France que ce duc ne partirait que ne fussiez en Espagne. Or cette retarde extrême doit autant être attribuée à faute d'argent qu'à gloire; néanmoins, Monsieur, je suis de votre opinion qu'il seroit plus séant que ne fussiez si près de la cour lorsque ce duc partira. Voilà pourquoi vous donnant maintenant avis du jour qu'ils ont déterminé, vous aviserez s'il seroit plus à propos de commencer dès Burgos à faire quelque petite pause, à ce qu'à tout le moins le duc eût fait deux ou trois journées avant que le rencontrassiez. De Burgos passant par Lerme, en deux jours vous viendrez aisément à Aranda, logis assez commode et propre pour faire encore votre seconde pause, si le trouvez à propos. Quant à ce que me mandez, Monsieur, que les contrats doivent être passés à même jour, je l'ai toujours cru aussi, et néanmoins j'ai avis qu'ils ne s'y attendent pas, et l'ai ainsi écrit à Leurs Majestés depuis trois jours, et auparavant le dit avis, j'ai mandé à M. de Villeroy, il y a près d'un mois, que je trouvois que les dits contrats ne se pouvoient passer en même jour, sans que fussiez contraint, Monsieur, de faire ici un extrême séjour, puisque ce duc de Pastrane tardoit tant à partir, et qu'eux mêmes tardoient tant à rendre la réponse que savez à leur ambassadeurs. Longueurs que l'on ne sait si on les doit attribuer à gloire ou nonchalance. Cependant je trouvai le duc de Lerme, en cette dernière visite, si content de votre prompte arrivée et du bon acheminement de ces affaires, que je veux croire que leur naturel lent domine plus en eux quasi qu'ils ne voudroient. Pour remédier, Monsieur, à cette retarde que j'ai faite, et à laquelle je ne pouvois manquer à cause de ces incertitudes dont je voulois être éclairci avant que de partir, j'avois résolu de prendre la poste pour me rendre incontinent à Burgos; mais la chaleur survenant avec le malheur de notre vie oisive à la mode de ce pays, j'ai eu crainte en pensant

m'avancer, de me retarder par quelque fièvre ou autre incommodité. Il étoit nécessaire pour le service de Leurs Majestés et votre contentement, que sussiez leur résolution présente de ce partement ; je dis présentes, car on change d'avis en ce pays aussi bien qu'ailleurs, et crois toutefois qu'ils ne changeront plus. Mais si trouvez bon de séjourner un peu ou raccourcir vos journées, il sera à mon avis bon que vous en céliez le sujet. »

Ici, pour quelques jours, les dépêches manquent : les historiens seuls de ces voyages et cérémonies nous apprennent que les deux ambassadeurs, lorsqu'ils se croisèrent près de Burgos, n'ayant point passé par cette ville, firent échange de compliments par l'intermédiaire de deux gentilshommes de leur compagnie (1). C'est aux mêmes sources qu'il faut puiser, sous toutes réserves, le récit peut-être embelli de la réception qui fut faite à Mayenne quand il arriva au château de Lerme :

« Deux Mores vinrent au-devant de lui avec des trompettes et furent suivis par une quantité de gens vêtus en paysans, qui, de deux en deux portoient sur les épaules de grandes perches pleines de toute sorte de gibier et particulièrement de tant de lapins qu'on eût cru dès lors que les Espagnols avoient attendu sa venue pour prendre leur revanche et se venger des lapins, qui, selon leur propre histoire, avoient autrefois rendu déserte une grande partie de l'Espagne. Après, suivoient des mulets couverts de tapis de Turquie chargés de veaux et de moutons, de coqs d'Inde, de cuirs, de vins, de jambons, de fruits, de confitures et de tant d'autres sortes de viandes qu'ils sembloient qu'ils eussent entrepris de nourrir une armée : enfin ce fut un vrai triomphe de carême-prenant,

(1) *Histoire entière et véritable de tout ce qui s'est passé en Espagne pour l'accomplissement du mariage du roi, depuis le départ du duc de Mayenne jusqu'à son retour.* Paris. 1612, in-8°. — Mém. de Fontenay-Mareuil, p. 53. (Coll. Michaud, 2e série, t. V.)

plutôt une des processions que les gastrolates font, dans Rabelais, à leur dieu ventripotent (1). » — « Dès qu'il fut descendu de cheval en la cour du château, en montant le perron, la porte de la salle s'ouvrit, et à l'instant M. de Mayenne et ceux qui l'accompagnoient sentirent une si suave odeur de parfums qu'ils confessèrent tous de n'en avoir jamais senti de pareille (2). »

Ce qui acheva de réconcilier Mayenne avec la cour d'Espagne, c'est qu'étant tombé malade à Barage, petite localité à deux lieues de Madrid (3), on lui envoya force médecins. Il apprit ainsi à ses dépens que Vaucelas n'était point blâmable d'user de lenteurs nécessaires à la santé sous ce climat brûlant. Le 17 juillet, sur les sept heures du soir, l'ambassadeur put enfin faire son entrée dans la capitale de toutes les Espagnes, avec l'appareil que comportait une mission en deuil. Il était accompagné du duc de Lerme et de Don Pedro de Tolède qui l'étaient venus recevoir à deux cents pas hors de la porte (4), « ce qui « étoit une faveur particulière laquelle n'avoit encore été « faite à aucun, n'ayant accoutumé de monter à cheval « pour aller au-devant de personne (5), » et suivi de dix-sept barons, sept comtes ou vicomtes, quatre marquis, en tout deux cent dix-sept gentilhommes et cinquante-deux pages. Cent trente-quatre mulets suffisaient à peine pour porter son bagage personnel. Il en avait encore soixante-cinq pour sa suite, tous avec « des lunettes et

(1) *Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 148.

(2) *Mercure françois*, ann. 1612, t. II, p. 461.

(3) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612. — Les historiens disent à Spulveda, à deux *journées* de Madrid.

(4) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juillet 1612.

(5) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.

billes d'argent et couverts de couvertures de drap noir (1). » Sur le passage du cortége on criait en français : Bien venus ! bien venus !

« Le roi d'Espagne, la petite reine et le prince s'étoient mis à une fenêtre du couvent des Déchaussés, qui prirent grand plaisir, à ce qu'on m'a dit depuis, à voir passer notre troupe, où, Dieu merci, il n'y avoit point de confusion. Et afin de donner moyen au peuple de la voir aussi, Sa dite Majesté nous fit traverser toute la ville et faire de longs tours par les rues, où il s'en trouva une si grande quantité, outre ce qui étoit dehors à la campagne, que je n'eusse pas cru la ville être capable d'en pouvoir tant loger, témoignant tous, par une joie et applaudissement extraordinaire et qu'il seroit malaisé de représenter, le contentement qu'ils recevoient de l'arrivée de la part de Vos Majestés, qui ont véritablement occasion de se louer du soin et affection que Sa Majesté Catholique, tous les grands et généralement tout le peuple ont fait paroître pour me bien recevoir (2). »

Etant arrivé à l'hôtel Spinola, qu'on lui destinait, Mayenne y fut salué par toute la musique du roi. Les Français, rendus maîtres des maisons où ils étaient logés, y trouvèrent leurs chambres tendues de soie, et mises à l'abri de toutes perquisitions de la justice (3). Ils jouissaient du privilége d'aller partout dans le palais et de

(1) *Le magnifique tournoi de Naples, ensemble les ambassades des ducs du Maine et de Pastrana*, p. 9. Paris, 1612, 1 vol. de 120 pages.

(2) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612. Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juillet 1612.

(3) « Mon logis est très-beau et parfaitement bien meublé, et tous les seigneurs et gentilshommes sont si bien logez et acomodez qu'ils s'en louent comme à la vérité je voy qu'ils ont raison, n'estant oublié aucune sorte de soin pour les honorer et contanter. » (Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.)

voir dîner la petite reine et les princes ses frères, ce que les Espagnols n'avaient jamais pu obtenir.

Dès le lendemain, Mayenne commença à être visité. Pour lui laisser le loisir de se reposer, l'audience royale avait été ajournée, « mais je puis assurer Votre Majesté, écrit-il à la reine-mère, que les grandes visites qui ont toujours continué depuis m'en ont bien empêché (1). » Les dames s'arrêtaient en carrosse devant son logis, et l'appelaient aux fenêtres, lui donnaient la musique elles-mêmes, lui envoyaient des gants, des parfums, des eaux, des confitures, de toutes sortes de régals, et publiaient « à haute voix qu'elles n'avoient jamais vu personne ni de si belle façon, ni de si belle taille. » Elles admiraient sa livrée, sa vaisselle d'argent, qui pouvait suffire en même temps à deux tables de cinquante couverts et à quatre services, ouvertes à toute heure, à toute sorte d'étrangers. Elles assistaient à son dîner, et par tant d'avances le provoquaient à des galanteries dont il ne sut pas assez s'abstenir. « J'ajoute, dit l'historien Claude Malingre, le buffet « où, durant un mois entier, ils ont été attachés par les « yeux, s'enquérant tantôt si ce n'étoit point celui d'Atabalipa, dont l'histoire de leurs Indes a tant parlé, et « tantôt le mettant à tel prix qu'ils se faisoient accroire « les uns aux autres que leur roi avoit fourni une partie « et notre reine une autre (2). »

Pour inégale qu'en réalité fût la dépense, celle que firent les Espagnols acheva de les ruiner. Ils furent contraints de prendre même les sommes peu considérables

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612

(2) *Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 167.

qui étaient destinées de longue main aux enfants et aux veuves des anciens serviteurs de Charles-Quint et de Philippe II. Plus tard, quand Mayenne fut parti, ils « rehaussèrent d'un tant de maravédis chaque livre de « viande, » ne trouvant d'autre ressource pour remplir leur trésor vide (1). C'est pourquoi ils ne voyaient pas le jour de mettre fin aux deux ambassades (2), et, pour ce qui les concernait, ils remplaçaient les fêtes dispendieuses par d'insignifiants honneurs qui ne leur coûtaient rien et qu'ils faisaient sonner très-haut : par exemple, Lerme venait prendre Mayenne pour une promenade, « chose, écrit celui-ci, qui ne lui était encore arrivée avec qui que ce soit (3). » Une autre fois, c'était le roi d'Espagne qui se faisait accompagner à cheval par Mayenne à travers la ville, du palais royal au jardin du premier ministre, « ce qui est tenu à faveur extraordinaire en ce pays (4). »

Mais quelque hâte qu'eussent les Espagnols d'en finir, ils ne l'osaient faire paraître, la croyant contraire à leur dignité : ils différaient, comme on l'a vu, l'audience royale, sous prétexte que Mayenne avait besoin de repos ; ils soulevaient des difficultés d'étiquette et s'y acharnaient

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 septembre 1612.

(2) « Ils ont bonne envie de finir cest affaire et se descharger de ceste trouppe françoise qui est icy et leur cause peine et despence » (Puysieux à Villeroy, dép. du 13 août 1612. Ms., 16115, L. 48.)

(3) Mayenne à Villeroy, dép. du 5 août 1612.

(4) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 décembre 1612. — « Faveur si fort signalée et si rare qu'il n'y a point de prince en tout le monde, soit-il de ses plus proches parents, qui se puisse vanter d'avoir reçu jamais un semblable honneur. » (*Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 166.)

obstinément. Ils exigeaient que Mayenne saluât l'infante des noms de reine et de majesté. Comme il s'y refusait, faute d'ordres, disant qu'à sa seconde audience seulement il devait parler des mariages, « la première étant « pour les remerciements de la bonne volonté que « Sa Majesté catholique avoit témoignée après le décès de « Sa Majesté et sur la consolation de la mort de la reine « d'Espagne, » Lerme s'étonna de la difficulté soulevée : Vaucelas avait donné ces titres à l'infante qui les avait gardés depuis ; lui en donner de moindres serait une chose honteuse et insupportable aux Espagnols. Le roi, au surplus, avait résolu que Mayenne ne verrait ni ne saluerait Doña Ana qu'en cette qualité. L'embarras de l'ambassadeur était grand, car ses instructions portaient qu'il ne lui donnerait, en sa première audience, d'autre nom que celui d'infante.

« Enfin, écrit-il, j'ai pensé que puisque ce pouvoir avoit été donné au sieur de Vaucelas, ce n'étoit pas l'intention de Votre Majesté de rien faire au contraire, et ai trouvé un expédient que j'estime qu'elles n'auront pas désagréable. C'est, Madame, que j'ai fait entendre à l'infante par Mme de Vaucelas qu'étant la maîtresse de mon Roi, elle me pouvoit commander ce qu'il lui plairoit et que je m'assurois tant de l'affection de Vos Majestés envers elle et particulièrement de celle du roi, qu'elles auroient très-agréable que j'obéisse à ce qu'elle m'ordonneroit. Ce que je supplie très-humblement avoir agréable, ne l'ayant fait que par la seule considération du service que je lui dois, et pense en cette façon n'avoir rien déféré au roi catholique, et que j'éviterois un grand bruit et éclat. L'infante m'ayant mandé que je ne saurois rien faire de plus agréable au roi son père et à elle que de lui faire cette visite avec le même titre et reconnoissance que l'ambassadeur ordinaire de Votre Majesté accoutumé, je leur

fis entendre que mon intention étoit de la saluer la première après le roi son père (1). »

Mayenne craignait fort que sa résolution ne fût blâmée à Paris, et il s'en excusait, comme « n'ayant point vu de « meilleur remède pour éviter une grande brouillerie qui « se préparoit et eût été malaisé de pouvoir raccommoder « après avec des gens défiants et qui se piquent extrême« ment sur ces petits points (2). » L'audience, si longtemps retardée, eut lieu au palais, avec toute la solennité désirable. « Il y avoit une si grande foule tant des Espa« gnols que de nos François, écrit Mayenne, que je fus « toujours porté depuis les degrés du palais jusques « auprès du roi, et quelque soin et diligence qu'on y eût « apporté pour y garder de l'ordre, il ne put servir et ne « s'en vit jamais moins, n'ayant oncques vu au Louvre « une telle presse qu'il y avoit ici (3). Philippe III « étoit au-dessous du dais, assis dans sa chaire, vêtu « d'une soutane de frise noire et d'un grand manteau de « même étoffe et couleur qui lui pendoit jusques aux « pieds (4). » Il accueillit l'ambassadeur et sa suite avec une bienveillance qu'ils trouvèrent pareillement auprès de la jeune princesse. Mais ici nous devons laisser de nouveau la parole à Mayenne :

« Je fus voir l'infante, et l'approchant, je commençai à lui dire que ses commandements m'étoient parfaitement chers, puisque je savois qu'ils seroient agréables à Vos Majestés, qui me l'avoit fait préférer à toutes autres considérations.

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.
(2) Mayenne à Villeroy, dép. du 22 juillet 1612.
(3) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.
(4) *Le magnifique tournoi de Naples*, etc., p. 19.

Et après je lui fis le compliment du deuil, lui faisant entendre que je réservois le surplus à l'autre audience, suivant l'intention et instruction de Vos Majestés, que je puis assurer être la plus belle et agréable princesse qui se puisse voir, et telle que le portrait qui en a été envoyé à Vos Majestés lui fait plus de tort que d'avantage. Elle me reçut fort courtoisement et toutefois ne se leva pas. Je crois bien qu'elle n'avoit été avertie de la coutume de France que je fis entendre à quelques-uns des siens pour lui dire, après m'être retiré, et crois que cette franchise françoise ne sera pas trouvée mauvaise ni hors de propos (1). »

Tant qu'il n'était question que de cortéges, d'audiences et de révérences, le duc de Mayenne pouvait suffire à la tâche ; mais comme il n'était point homme d'affaires, quand on s'aperçut à Paris qu'avant de signer les contrats, il faudrait encore, pour débattre quelques points contestés, toute la souplesse et les ressources d'esprit d'un homme d'Etat, il fut reconnu insuffisant, et l'on décida de lui adjoindre Puysieux qui partageait avec Villeroy, accablé par son grand âge, les fonctions de secrétaire d'Etat pour les relations extérieures. Les Espagnols, en effet, prétendaient que le gros des articles était seul accordé ; il restait donc nombre de difficultés à vider, sur lesquelles, vu l'obstination de cette cour, on pouvait n'être pas sans inquiétudes (2). A peine le conseil de Castille eut-il connais-

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612. — Les dépêches de Mayenne et de Vaucelas ne tarissent pas sur la beauté de l'infante, mais ils se tiennent toujours dans des termes vagues, parlant surtout de son teint éblouissant et de sa belle carnation. Mme de Motteville qui la vit plus tard non plus infante, mais femme accomplie, loue sa taille, ses beaux yeux, sa bouche petite et vermeille, ses cheveux châtain-clair, ses mains incomparables. (*Mém.* Ed. Charp., t. I, p. 27 et suiv.)

(2) Mayenne à Villeroy, dép. du 5 août 1612. — Puysieux à Villeroy, dép. du 23 août 1612.

sance du dessein d'envoyer un auxiliaire à Mayenne, que sans autre motif que de conserver l'égalité, il fit partir pour Paris le secrétaire Maldenat, sous le vain prétexte de porter des dépêches au duc de Pastrana (1). On avait beau rabaisser ainsi le personnage de Puysieux, sa présence fut fort utile. Il arriva le 18 août à Madrid. Le comte de Salaçar vint au devant de lui jusqu'à une lieue de la ville, par ordre du roi d'Espagne, et lui offrit son logis, préparé pour le recevoir; mais Puysieux préféra descendre chez Mayenne. Il y reçut aussitôt la visite du secrétaire Arostiqui, « lequel, dit-il, j'ai bien reconnu « être envoyé pour découvrir quelle était ma charge et « les commandements que j'apportois. Toutefois, j'en ai « usé de sorte, suivant vos sages records, que je l'ai fait « parler le premier, et connu qu'ils ont bonne envie de « finir cette affaire. Nous nous servirons de l'occasion de « cette presse pour l'avancement d'icelui (2). » Le mardi 14, Mayenne et Puysieux eurent audience du roi catholique, « près duquel étoit le prince, sans doute pour « n'être salué après l'infante qui étoit en son apparte- « ment. » Celle-ci, qu'ils visitèrent ensuite, les « vit très-vo- « lontiers et reçut de bon œil, témoignant en son visage, « qui est fort beau, et au peu de paroles qu'elle pronon- « çoit, combien lui étoit agréable cette ambassade, plus « encore le sujet d'icelle et tout ce qui lui venoit de la « part de Vos Majestés (3). »

On s'occupa alors de régler les difficultés pendantes, ce

(1) Mayenne à Villeroy, dép. du 5 août 1612. — Puysieux à Villeroy, dép. du 13 août 1612.

(2) Puysieux à Villeroy, dép. du 13 août 1612.

(3) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

qui fut l'œuvre de peu de jours. Puysieux nous apprend quel était l'objet de ces minutieuses discussions :

« Le secrétaire Arostiqui nous revint trouver peu après, envers lequel nous jugeâmes à propos de faire instance que le contrat fût passé en présence du roi d'Espagne pour les raisons que nous lui représentâmes sur-le-champ, auxquelles Sa Majesté Catholique, pour la hâte qu'il avoit de sortir de cette affaire, se laissoit aller aucunement, combien que ses ministres nous alléguassent la coutume de leurs rois et les lois du pays au contraire ; mais quand on est venu à examiner chaque article du contrat, et la forme de la passation d'icelui, comme de la signature, il s'y est rencontré plusieurs difficultés dignes de considération, dont la principale est que le dit roi entendoit signer *Yo el Rey*, ainsi qu'il pratique d'ordinaire en ses écrits et signature, et se sont aheurtés si opiniâtrément à cette forme contre laquelle nous avons représenté les traités faits ci-devant et nommément les derniers de la paix de Vervins et de la ratification de la neutralité de Bourgogne, que plutôt que de s'en départir ils eussent souffert un délai de vingt jours pour dépêcher un courrier à leur ambassadeur don Inigo. Nous avons estimé, Madame, qu'il y alloit trop du vôtre et de l'intérêt de la dignité du roi d'admettre la dite signature en un contrat qui est commun et auquel les commissaires de Vos Majestés ont l'honneur de signer en leur nom, et découvrimes aussitôt que le désir extrême qu'avoit le duc de Lerme d'être commis par son maître à cet effet et ajouter cette gloire à tant d'autres marques de faveur qu'il possède, feroit naître d'autres inconvénients et difficultés qui apporteroient de la longueur contre l'intention de Vos Majestés, sans savoir encore si nous les gagnerions... Le dit duc de Lerme s'est donc senti grandement attenu au consentement que nous y avons prêté, et en fut porter l'avis à son maître avec grande réjouissance. Car comme il désire être reconnu le principal fauteur et promoteur de ces alliances du côté d'Espagne, aussi affecte-t-il l'honneur de la conclusion d'icelles tant pour sa gloire particulière que pour en avoir le gré des parties. Depuis cela nous avons examiné

chacun article du contrat, où M. de Mayenne a apporté toute l'industrie, modération et dextérité qui se peuvent désirer pour suivre et accomplir exactement les fins et volontés de Votre Majesté, nonobstant que ceux d'ici missent peine de tirer toujours quelque avantage, quoi qu'il eût été arrêté par-delà avec leurs ambassadeurs, s'est ainsi passé quelques jours en douces paroles et contestations. Néanmoins Votre Majesté verra par le double des contrats que nous lui envoyons, desquels nous avons retenu les originaux en françois et en castillan, qu'en la substance des articles il n'y a esté faict aucun changement. Au premier Vos Majestés ont procédé comme en la signature d'icelui, et en la séance de vos commissaires les titres ont été retranchés, le dot et douaire demeurent comme ils avoient été accordés, la constitution des rentes du premier au denier seize... La conduite et délivrance réciproque se feront quand cette infante aura les douze ans de son âge faits et accomplis. Ils faisoient difficulté de mettre que ce seroit à leurs dépens, me disant en particulier qu'ils avoient dessein d'en donner la charge à quelque grand d'ici qui le feroit aux siens, et s'il voyoit que le contrat le portoit autrement, il s'en défendroit. Nous leur dîmes que en celui de Madame cette clause étoit exprimée bien clairement et qu'il étoit expédient qu'ils fissent le semblable. Ils l'ont passé ainsi; il n'y a pas été possible de gagner qu'il y eût deux secrétaires d'Etat présents pour la passation, disant premièrement n'en avoir qu'un seul et être chose parmi eux inouïe et inusitée, et qu'en tous leurs traités de paix et de mariage jamais ils n'en ont usé autrement. La cérémonie de cette action se passa hier avec beaucoup d'honneur et solennité, tous les ducs et grands d'ici étant venus avec le duc de Lerme prendre M. de Mayenne en son logis pour l'accompagner au palais, avec lequel nous étions, M. de Vaucelas et moi, recevant pareillement ce qui nous étoit dû en considération de Vos Majestés (1). »

La signature du contrat, dont les articles avaient été

(1) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

arrêtés le 20 août, eut lieu le surlendemain, le duc de Lerme agissant au nom du roi catholique et le duc de Mayenne, assisté du vicomte de Puysieux et du baron de Vaucelas, au nom du roi très-chrétien. Ces articles étaient conformes aux accords secrets (1).

Comme la lecture et signature des contrats fut achevée, les Français allèrent donner le *parabien* au roi, à la petite reine et au prince qui se tenaient ensemble en une grande table, l'infante étant à la main droite de son père. Ils lui adressèrent leur première salutation, après l'avoir ainsi concerté et le roi d'Espagne y ayant volontiers consenti (2). Les historiens voudraient nous faire croire que cet événement fut célébré par des pompes extraordinaires; mais en réalité les Espagnols se couvrirent du deuil de leur reine pour éviter de faire des fêtes et des dépenses, heureux d'un prétexte qui les dispensait de comparaître avec la noblesse française « si brave et si parée (3). » Les particuliers manifestèrent seuls leur satisfaction, en allumant des lumières à leurs fenêtres et des feux de joie par les rues, où le peuple en abondance faisait entendre « des bénédictions et acclamations d'allégresse (4). » A y regar-

(1) Voy. le texte officiel dans tous les auteurs du temps, d'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 249; Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 154, etc., reproduits par Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 215. — Un ms. de la bibliothèque de M. de Fontanieu intitulé : *Traités de mariage entre la France et l'Espagne*, t. II. contient toutes les pièces officielles à ce sujet, accords, pouvoirs, contrats, renonciations, ligues, etc. (Portefeuilles Fontanieu. 458, 459.)

(2) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

(3) Puysieux à Villeroy, dép. du 25 août 1612.

(4) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

der de près, les écrivains qui nous veulent donner le change, ne disent guère autre chose : suivant Claude Malingre, « les dames qui n'ont pas accoutumé, même en « cette cour, de laisser en arrière ce qui est à leur avan- « tage, et qui, ce jour-là particulièrement, n'oublièrent « pas de chercher dans toutes leurs boîtes pour trouver « ce qu'elles crurent devoir servir à leur beauté, étoient « toutes aux balcons, regardant une si belle troupe, non « pas avec leurs yeux de tous les jours, mais avec ceux « dont elles se servent pour faire leurs plus grandes con- « quêtes (1). » Ces coquetteries, sur lesquelles reviennent souvent les auteurs, les dames espagnoles ne les avaient point faites en pure perte : Puysieux nous apprend qu'elles faillirent avoir des conséquences :

« Peu s'en est fallu qu'une indisposition d'estomac survenue à M. de Mayenne n'ait retardé la fête. Les fruits, le boire froid et les femmes lui ont causé ces incommodités. Il est à gogo, comme l'on dit, dans ce dernier plaisir. Les messages qu'il reçoit tous les jours de la hardiesse des dames du pays et de leur avarice, autant que de lubricité, l'engagent au combat, et ne sais comment il s'en pourra dépêtrer. Je lui en dis librement mon avis et lui en fais les petites remontrances, comme une personne bien sage, et en rions ainsi ensemble. Je me contente cependant d'en entendre le rapport et penser à nos affaires pour tous deux, lui laissant l'honneur et le plaisir entier, et prenant la peine et le soin pour partage. Mais pourvu que le maître soit servi et vous content, je suis prou. N'en faites, s'il vous plaît, semblant à ce porteur, qui a été de la partie (2). »

(1) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 163.

(2) Puysieux à Villeroy, dép. du 24 août 1612. — Ce porteur, compagnon de plaisir, était le sieur de Vincy. (Puysieux à Villeroy, dép. du 25 août 1612.)

Cependant la mission était terminée et les Français plus que jamais « respiraient leur pays. » Mayenne « minuta donc son partement (1) : »

« Ayant obtenu son audience de congé, il alla saluer l'infante. Il la supplia de lui commander quelque chose pour dire au roi très-chrétien. Elle lui répondit en françois que tout ce qu'elle désiroit qu'il lui dît de sa part étoit qu'elle avoit une grande impatience à le voir. Lors la comtesse d'Altemira, sa gouvernante, voulant comme la reprendre de cette liberté de parler, s'adressa à elle et lui dit en langue espagnole : Quoi ! Madame, que dira le roi lorsque le duc de Mayenne lui rapportera comme vous désirez d'être sitôt en la compagnie des hommes? A quoi l'infante répartit promptement : Vous m'avez appris qu'il faut être toujours véritable, vous ne devez donc pas vous étonner, si je dis toujours la vérité (2). »

Au moment de quitter Madrid, Mayenne reçut ses présents, où parut la misère et la parcimonie de l'Espagne : « C'étoit, dit Vaucelas, une vieille ceinture de la duchesse « d'Uceda, pour servir de cordon de chapeau, avec une « laide chaîne qu'ils ont vendue à ce roi huit mille ducats ; « à peine le tout vaut-il neuf mille écus (3). » Des ducs d'Albe et de Maqueda il reçut quelques chevaux, et du duc de Lerme quelques parfums (4). Puysieux eut pour sa part un présent de deux mille cinq cents écus environ. Vaucelas, à dessein ou autrement, fut oublié : c'est pourquoi il demandait qu'à Paris l'on traitât de même Don Inigo de Cardenas (5). A ces causes de mécontentement

(1) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.
(2) *Mercure françois*, t. II, p. 461.
(3) Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612.
(4) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 septembre 1612.
(5) Puysieux à Villeroy, dép. du 6 septembre 1612, à Vittoria.

s'en joignaient d'autres qu'on ne saurait, si futiles qu'elles soient, passer sous silence. Voyant la somptuosité des Français, qui, en un mois, avaient fait changer trois fois de livrées à leurs valets et prodiguaient l'argent sur leur passage, les Espagnols « avaient eu honte de leur honte, » ils rougissaient de leurs « vieilles nippes, » et n'osèrent donner, même aux domestiques de Mayenne, les chaînes d'or qu'ils avaient amassées, « parce qu'ils virent nos François si lestes qu'ils les jugèrent gens pour faire peu de compte de tels présents (1). » Par gloire et par misère, ils se montrèrent donc « plus stupides et nonchalants qu'ils ne devoient (2). » Durant tout son séjour, Mayenne ne fut traité par aucun des grands, et ne reçut de visites, à la réserve des visites de bienvenue, que des ducs d'Albe, de Maqueda et de Lerme ; encore ce dernier, à l'heure du départ, ne lui vint-il pas dire adieu : il épousait la querelle de son parent, le cardinal de Tolède qui, refusant de donner à Mayenne le titre d'Excellence, quoique cet ambassadeur le reçût des neveux du pape et des autres cardinaux, de même que le duc de Pastrana, à Paris, des cardinaux français, avait provoqué la rupture de toutes relations de courtoisie entre lui et le personnel de l'ambassade (3). Le 31 août, Mayenne partit donc mal satisfait

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612. — Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 septembre 1612. — Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 novembre 1612.

(2) Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612.

(3) « Il n'a rendu la visite au cardinal de Tolède, sur ce que se plaignant de ce que les nepveuz du pape et aultres cardinaulx princes le traictoyent d'exelence, luy ne l'avoit traicté que de seigneurie illustrissime, le dict card. n'auroit voulu changer de stile Vous scavez que ce card. est parent de ce duc » — (Vaucelas

des Espagnols; mais ne l'étant point des dames, « il rentra de nuit dans la ville, écrit Puysieux, pour leur dire l'adieu, qui n'aura pas été une petite affaire (1). » Le duc d'Albe l'avait accompagné à quelque distance, un capitaine de cavalerie lui fit escorte jusqu'à la frontière. Son ressentiment ne tint pas devant la vue du pays de France. Ayant rencontré à Bordeaux le duc de Pastrana, qui revenait de Paris, il échangea avec lui une gracieuse visite, et on les vit se promener ensemble sur la rive de la Garonne, où les navires tirèrent en leur honneur force coups de canon (2).

Don Inigo de Selva, duc de Pastrana, avait quitté Madrid le 5 juillet, un mois après le départ de Mayenne pour l'Espagne; encore était-il revenu secrètement dans la ville, afin d'y voir l'entrée solennelle des Français (3), et de régler, s'il était possible, son cortége sur le leur. N'espérant pas y réussir, il se remit lentement en route; le 19 juillet, l n'était encore qu'à Bayonne : le duc de Gradmont, gouverneur de cette ville, était absent par ordre exprès, ainsi qu'à Bordeaux le duc de Roquelaure. Pour regagner le temps perdu et surtout pour éviter des frais, l'ambassadeur voyageait en poste, nuisant, par cette diligence de la der-

à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612.) — Le duc de Lerme est encores icy; on m'a assuré que ce qu'il ne fust point dire adieu à M. du Mayne ce fust en revanche du cardinal. Et toutes fois depuis qu'il a sceu que nos cardinaulx ont traicté d'Excelence le duc de Pastrana, il voudroit bien, à mon advis, n'avoir usé si indignement. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 septembre 1612.)

(1) Puysieux à Villeroy, dép. du 6 septembre 1612.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 septembre 1612. — *Mercure françois*, t. IV, p. 475.

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 29 juin 1612.

nière heure, à la dignité de son équipage, si chère aux Espagnols. Les écrits du temps qui rapportent son entrée et son séjour à Paris, méritent peu de confiance : non-seulement ils donnent au duc de Pastrana toutes les qualités personnelles, mais encore ils le font descendre, sans y croire eux-mêmes, de maison fort ancienne et illustre pour avoir combattu les Mores (1), quoique toute sorte de bruits injurieux courussent en Espagne sur sa naissance. Aussi Vauceias proteste-t-il avec indignation contre tous les mensonges qu'on débitait :

« Un certain Baudet ou Baudouin, dit-il, écrit une entrée de ce duc magnifique et fait descendre du sang des ducs de Castille ceux dont les pères n'étoient tenus ici pour gentilshommes, et eux encore moins, que je connois étant bâtards d'un que l'on dit n'être gentilhomme. Il semble que prenions plaisir à élever ceux que vous savez bien qui nous rabaissent. Cependant l'on conte à notre peuple telles grandeurs pour leur faire respecter cette puissance comme le gouverneur de la chrétienté. Il ne manque plus qu'une suite de confessions pour faire croire aux idiots qu'il n'y a plus de vrais catholiques que les Espagnols, pour nous remettre dans quelques années aux malheurs passés. On devroit faire taire telles canailles qui parlent par malice ou par ignorance (2). »

A vrai dire, c'était plutôt un effet de la maladresse naturelle aux apologistes gagés, car les témoins oculaires jettent quelques ombres sur ce tableau. C'est le 13 août,

(1) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 266.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 3 septembre 1612. — L'ouvrage dont Vaucelas parle ici, n'étant composé que de quelques pages, parut sans retard, puisqu'à cette date, on le connaissait déjà en Espagne. Il est intitulé : *L'entrée de Monseigneur le duc de Pastrana*, par J. Baudoin. Paris, 1612.

par la porte Saint-Jacques, que l'ambassadeur espagnol fit à Paris son entrée. Le duc de Nevers était allé au devant de lui avec six cents chevaux, la plupart à la solde du roi, la fleur de la noblesse ayant refusé de s'associer à cette démarche de courtoisie (1). On voyait d'abord cent cinquante beaux mulets dont les cinquante premiers « étoient enharnachés de velours de diverses couleurs et « fleurons émaillés ; les cent autres étoient enharnachés « de velours rouge en broderie d'or et d'argent où l'on « voyoit peintes les armes de la maison de cet illustre « ambassadeur, qui sont une couronne de patenôtres, où « il y a écrit *Ave Maria* (2). » Les fleurs de lis n'y avaient point été oubliées (3). Cependant la malignité française, quoiqu'elle eût reçu défense de blesser en rien les Espagnols, admirait moins la somptuosité de cet appareil qu'elle n'en raillait l'étrangeté, c'est-à-dire ce qui n'était pas conforme aux usages nationaux, les valises placées sur le devant de la selle et non en croupe, comme c'était la mode chez nous. On aurait pu remarquer aussi ce que valait l'excuse du deuil donnée par les Espagnols pour ne point fêter Mayenne, puisqu'ils en déposaient le sombre

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 20 août 1612. Fr., t. I, p. 513.

(2) *Discours sur ce qui s'est passé à l'arrivée de M. le duc de Pastrana*, p. 4. Paris, 1612, pièce avec quelques prédictions attribuées à Nostradamus, « éternel honneur de Provence. » — Cet écrit nous explique l'origine de ces singulières armoiries : un des ancêtres du duc de Pastrana ayant coupé la tête à un cavalier More qui portait un chapelet attaché à la queue de son cheval, avait, en revenant du combat, attaché ce chapelet à la pointe de sa lance. (p. 4.)

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 29 juin 1612.

appareil, pour entrer dans Paris. Venait ensuite le duc de Pastrana, escorté seulement de cent cinquante cavaliers, parmi lesquels on remarquait trente personnages superbement vêtus (1) de drap cramoisi, avec passements d'or, couleurs choisies comme étant celles d'Espagne (2). Chacun de ces seigneurs avait deux pages : pages et valets étaient revêtus, comme leurs maîtres, d'habits brodés, « de façon, écrivait Vaucelas deux mois auparavant, que « tel aura de la broderie et du doré, le jour, qui, le soir, « déchaussera son maître. Avec le temps vous les discer- « nerez (3). »

Le roi, la reine-mère, les princesses étaient incognito à des fenêtres, sur le pont Notre-Dame, pour jouir de ce spectacle. Pastrana fut conduit à l'hôtel Saint-Paul, qu'on avait orné, pour la circonstance, des plus riches mobiliers de la couronne. Il y fut visité, au nom de la régente, par le duc de Guise escorté de cinq cents gentilshommes, et au nom du roi par M. le Grand, suivi de cent gentilshommes et d'une quantité de pages de l'écurie portant des flambeaux de cire blanche (4). Ces marques d'honneur flattèrent l'orgueil castillan; aussi les nobles cavaliers de l'ambassade ne se montrèrent-ils pas trop offensés, lorsque, le 16 août, ayant été admis pour la première fois avec leur

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, *loc. cit.*

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.

(3) « Hier le médecin qu'il meine me vint voir qui me dit que sur son habit qui est vert, y a peu moins de vingt livres d'or, et que ses deux vallets auroyent chacun un habit ou deux en broderie, de façon... » (La suite comme au texte. — Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juin 1612.)

(4) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 169.

chef à l'audience royale, dans le moment qu'ils faisaient leurs révérences, Monsieur, frère du roi, dit qu'il s'étonnait que l'ambassadeur ne fût pas noir, comme tous les autres Espagnols (1). Le duc de Pastrana revint du Louvre « avec six vingts flambeaux de cire blanche qui lui furent « envoyés de la part du roi, lesquels étant allumés, et leur « clarté jointe à l'éclat des pierreries qui brilloient sur les « habits des seigneurs tant françois qu'espagnols, paroissoient comme de claires étoiles et faisoient un jour de « la nuit (2). »

Le 25 août, fête de saint Louis, fut signé au Louvre, en la chambre du roi, le contrat de mariage entre le duc Philippe, prince d'Espagne, et Madame Elisabeth, fille aînée de France. Parmi les signataires ne figuraient pas les cardinaux : ils s'abstinrent à cause d'une lutte de préséance qu'ils avaient avec les princes du sang, et qu'on évitait de vider. A l'occasion de cette cérémonie, des fêtes eurent lieu à la cour. Le duc de Pastrana, convié à un festin royal, fut comblé d'honneurs extrêmes, de bonnes chères et de présents : bagues, cordons, chaînes, buffets, il reçut mille marques d'une faveur que lui avait méritée son caractère, plus aimable que n'est généralement celui des Espagnols (3). Il était si satisfait qu'il l'écrivait à sa mère, à sa femme, qui en venaient faire des remerciements à Vaucelas, et au duc de Lerme. Celui-ci, non plus que les autres seigneurs castillans, ne prenait plaisir à parler

(1) *Mercure françois*, t. II, p. 470.

(2) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 169.

(3) Vaucelas à Marie de Médicis, à Villeroy et à Puysieux, dép des 27 septembre, 8 et 9 octobre 1612.

de ces particularités, parce qu'il connaissait bien que la France avait emporté l'avantage. Pastrana n'osa répondre à tant de bons procédés en refusant, le lendemain, 26 août, de danser avec Madame, au bal donné par la reine Marguerite, quoique ce fût contraire à l'usage de son pays ; aussi en fut-il blâmé, même par le petit prince d'Espagne, qui s'écria tout ébahi : « Le duc de Pastrana aurait bien pu s'en excuser (1). » Enfin, le 4 septembre, après avoir distribué quelques présents qu'on fit sonner en Espagne bien au-delà de leur valeur, pour prendre revanche au moins en paroles d'une infériorité réelle autant qu'humiliante (2), l'ambassadeur repartit pour Madrid où on lui voulut faire une réception solennelle (3). C'est que malgré les mécontentements partiels et les froissements d'amour-propre, la cour de Castille était fort satisfaite d'un résultat si longtemps attendu. Elle en montra sa joie à sa manière, non-

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 septembre 1612.

(2) « Les Espagnols disent icy qu'yl a faict de grandes liberalitez, qu'oultre ce qu'il a donné à Leurs Majestez et aulx princesses, qu'il a donné des chesnes de trois mil escus a quelques uns de la maison du roy. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 9 octobre 1612.) — « On dit icy merveilles des liberalitez dont a usé en France le duc de Pastranne, qu'oultre le nombre infiny de parfums et choses rares, il a donné nombre de chaisnes de quinze cents à deux mil escuz pièce, que le cordon qu'il a donné à M. de Bonnœil vault quatre mil escuz. Je croy qu'il suffict d'en croire une partie. Le dict duc m'a rendu la visite, continuant ses louanges de la France et l'obligation qu'il a à Leurs Majestez. » — (Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 novembre 1612.)

(3) « Je mande à la royne l'entrée du duc de Pastrane que les Espagnols mesmes ont jugée n'approcher en rien de celle de M. du Maine, ny de son partement. Aussi y a il bien de la différence d'onze gentilz hommes à cent cinquante » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 octobre 1612.)

seulement par cette pompe inutile, dont on se dispensa à Paris, lorsqu'y revint Mayenne, mais encore en envoyant à Madame, au nom du prince son fiancé, « une chaîne de diamants en ovales au milieu desquels il y avait un rubis. » Ce bijou n'avait point été commandé pour ce présent : « Je l'ai souvent vu à la feue reine, écrit Vaucelas, « comme aussi les boutons de la robe, qui sont de même « façon (1). »

Il ne restait plus, ce semble, qu'à attendre l'époque où les deux princesses, ayant atteint l'âge d'être échangées, iraient résider dans leurs royaumes respectifs. Si quelques écrits jugés séditieux parurent alors, ils étaient sans doute de peu d'importance, car ils ne nous ont pas été conservés, et les courtisans en disaient légèrement que « personne, s'il n'avoit le timbre de la tête fêlé, » n'y pouvait remarquer que l'ignorance jointe à l'animosité dans des esprits fanatiques (2). Mais les propos des mécontents, plus dangereux parce qu'ils étaient moins saisissables, allaient jusqu'à ces exagérations extrêmes qu'on n'oserait mettre sur le papier.

« Il me semble, dit un auteur du temps, que j'entends quelques voix par pays, qui, pendant que l'on commence le triomphe de ces alliances, grincent les dents, s'alambiquent l'esprit en des frénésies inutiles et se froissent le cœur de dépit et regret de voir ces deux grandes couronnes s'aller embrasser par amour et alliance, par l'accomplissement futur des choses commencées. Je vois de la rumeur en quelques compagnies, je vois un peuple qui tremble au regard de son

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 27 septembre 1612.

(2) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 273, 274.

ombre, et se figurant en idée et chimère un monstre de malheurs, semble déjà être conduit à l'extrémité du désespoir qui lui fait prononcer autant impudemment que hardiment qu'avant que l'alliance susdite soit faite et accomplie, il se verra bien des têtes abattues (1). »

Rien n'est plus significatif que l'aveu de ces craintes exagérées : il importe peu qu'on leur oppose, avec de véhémentes injures, « les soins et les veilles d'une si au-
« guste régente, les travaux et soucis d'une si célèbre
« compagnie de princes, seigneurs, ducs, pairs, officiers
« de la couronne, et d'un si grand et vénérable parlement,
« cour la plus judicieuse du monde, qui n'avoit pu vouloir
« vendre sa patrie (2). » Il est certain que les mariages n'étaient point approuvés de l'opinion générale en France : si tout ce bruit s'apaisa peu à peu, c'est qu'il n'était pas dans le tempérament de nos pères, pas plus que dans le nôtre, de parler et de s'occuper longtemps des mêmes choses; c'est surtout que les délais reconnus nécessaires pour qu'on pût échanger les princesses et célébrer les mariages, laissaient la porte ouverte à toutes les espérances, comme à toutes les appréhensions d'une rupture. Qui pouvait prévoir l'avenir et ses hasards? Le prince d'Espagne était d'une très-faible santé; s'il venait à mourir, Marie de Médicis consentirait-elle encore au mariage du roi son fils avec l'infante Doña Ana (3)? La ligue tout au moins

(1) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*. p. 267.

(2) D'Autreville, *Ibid*.

(3) « Quant au désir qu'ont les Espagnols que les mariages traictez s'accomplissent, je tiens que la cognoissance qu'ils ont du peu de santé du prince d'Espagne les faict craindre qu'en mesadvenant, cela n'empeschast celuy de leur infante avec nostre roy; mais como

défensive dont elle avait fait la condition des mariages n'était pas conclue encore, et l'Espagne semblait y mettre pour condition que si elle aidait la France contre les réformés, la France l'aiderait contre les Provinces-Unies, engagement que les traditions toujours vivantes de Henri IV ne pouvaient permettre à ses faibles héritiers. Ceux-ci, en outre, repoussaient la participation du pape à la ligue, pour ne pas augmenter l'irritation qu'entretenait la pratique des mariages dans le parti protestant, et le pape, menacé de rester à l'écart, mécontent, d'ailleurs, de la France, à cause de la liberté qu'on y laissait aux livres publiés contre l'autorité du Saint-Siége (1), ne pressait plus son nonce d'employer sa médiation pour lever les nouveaux obstacles qui pouvaient empêcher ou retarder l'étroite union des deux couronnes. Enfin il y avait encore un point, et c'était le plus menaçant, d'où pouvait venir l'orage. Il nous faut arrêter quelques instants notre attention sur ce sujet.

nous voyons qu'ils désirent une chose passionément, nous debvons y prendre garde, parce que tous leurs ressorts tendent à nous desavantager. » (Brèves, dép. du 8 mai 1613.)

(1) Brèves, dép. du 15 mars 1612.

CHAPITRE V.

Négociations matrimoniales en Angleterre. — Le duc de Mantoue. — Le grand-duc de Toscane. — Le duc de Savoie. — Le roi d'Espagne. — Le roi de France. — Premiers pourparlers entre Jacques I[er] et Sully. — Causes de mésintelligence entre les deux couronnes. — La reine d'Angleterre. — Rapprochement à la mort de Henri IV et propositions de Jacques I[er]. — Hésitation de Marie de Médicis. — Opinion de ses conseillers. — Négociations entre Edmunds et Villeroy. — Dispositions et mort du prince de Galles. — Efforts du parti ecclésiastique pour rompre la négociation. — Discussion entre le nonce et Villeroy. — Conseils de Brèves. — Instances du nonce auprès de la reine. — Derniers efforts du pape.

La conclusion des mariages espagnols avait confirmé les princes de l'Europe dans cette opinion, alors si répandue, qu'ils ne pouvaient mieux affermir leur puissance et étendre leur sphère d'action, qu'en procurant à leurs enfants de brillantes alliances, dans les Cours dont ils redoutaient la rivalité ou dont ils recherchaient l'appui. Les deux années qui devaient s'écouler encore avant que les couronnes de France et d'Espagne pussent accomplir les engagements qu'elles avaient contractés ne furent perdues pour personne, pas même pour elles. Le roi d'Angleterre relégué dans son île, était resté, malgré quelques vaines tentatives, en dehors de toutes les alliances matrimoniales ; mais comme plusieurs de ses enfants se trouvaient en âge d'être mariés, sans ces délais qui jetaient un nuage d'incertitude sur les arrangements conclus entre les deux Cours de Paris et de Madrid, comme il était le plus puissant prince de l'Europe après le roi très-chrétien et le roi catholique, des mariages lui furent proposés par tous les autres, même par ces deux derniers qui avaient encore ou qui devaient avoir un jour des fils et des filles à établir.

La différence de religion qui aurait dû détourner des souverains bons catholiques de ces tentatives qu'on réputait impies, n'y était point un obstacle : ils n'en montraient pas moins d'acharnement et s'en cachaient à peine, sauf, quand ils avaient éprouvé un échec, à reprocher aux autres couronnes, pour peu qu'elles parussent devoir être plus heureuses, leur coupable ambition. Le pape seul, n'en pouvant avoir de semblable, parlait avec autorité, et toutefois sans profit, de l'horreur (1) qu'il avait pour « l'infamie de ces noces (2). » — « Le nonce Ubaldini, écrivait « Brèves, a quelque raison de ne pas témoigner par les « lettres qu'il écrit par deçà, d'approuver les pourparlers « du mariage d'Angleterre : il enseveliroit ses affaires sans « pourvoir à notre besoin (3). »

Les princes italiens eux-mêmes nourrissaient ces singulières espérances dont auraient dû les détourner, ce semble, la crainte du Souverain Pontife et de l'Espagne, établis au milieu d'eux ou à leurs portes, toujours en mesure de les menacer ou de les frapper. Le duc de Mantoue avait fait des démarches à Londres, et le prince de Galles paraissait disposé à les accueillir, parce que la princesse dont il s'agissait était d'une beauté remarquable. Mais le roi Jacques prêtait plus volontiers l'oreille aux propositions du grand duc de Toscane, qui offrait sa sœur avec treize cent mille écus, somme bien considérable, eu égard à la dot de Madame Elisabeth et de l'infante Anne d'Autriche, et bien propre à tenter un prince qui avait la réputation d'aimer

(1) Abborrimento (Ubaldini, dép. du 5 juillet 1612).
(2) L'infamia di queste nozze (Ubaldini, dép du 2 août 1612,
(3) Brèves, dép. du 6 janvier 1613.

fort l'argent et qui était peu « pécunieux (1). » Si cette négociation ne réussit pas, c'est que le grand duc Cosme II n'avait des Médicis que le nom et l'astuce, sans la soutenir d'une habileté véritable. Loin de s'appuyer à la veuve de Henri IV, sa parente, qui ne pouvait lui être défavorable, et n'aurait point, dans tous les cas, osé faire opposition à ces projets, par crainte de mécontenter le roi d'Angleterre, il avait blessé la vanité féminine de la régente en lui dissimulant des démarches qu'elle n'avait connues que par son ambassadeur à Londres. Quand il sentit qu'il était pénétré, il mit le comble à sa maladresse, en sollicitant l'appui de Marie auprès du roi d'Angleterre : « Sans moi vous avez commencé, répondit-elle ; sans moi vous finirez (2). » Elle ne se borna point à rester neutre, elle contraria ces pratiques, et, comme on pouvait s'y attendre, elle y fut secondée par le pape. Trompé d'abord, comme l'avait été la reine (3), Paul V prit sa revanche quand le grand duc, se

(1) Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 157.

(2) Ubaldini, dép. des 2 août et 11 septembre 1611. — Il Bott supplicò la regina che volesse con l'autorità sua aiutare il gran duca ad ottenere in Inghilterra qualche vantaggio per li cattolici e facilitare per questa via a S. A. la prattica del parentado appresso sua santità. Gli rispose S. M. queste precise parole : « Senza me l'havete cominciato e senza me lo finirete. » (Ubaldini, dép. du 11 septembre 1612.)

(3) « Le pape est aussy peu disposé à accorder la dispence qu'i estoit auparavant. Il est vray qu'il demeure plus satisfaict de M. le grand-duc qu'il n'estoit, depuis qu'il luy a escript qu'il ne concluroit rien pour ce regard sans luy en faire part. Or en cecy il y a ung peu de finesse de la part du dict sieur grand-duc, car il ne promet pas absolument de ne rien faire sans le consentement de Sa Sainteté, mais bien qu'il dit qu'il lui donnera compte de tou ce qu'il fera. Sa Sainteté reçoit cela come pour une promesse de ne rien faire sans elle, et l'ambassadeur du dit sieur grand-duc

croyant assuré du succès, lui demanda ses dispenses : il ne consentit à les accorder que dans le cas peu probable où le prince de Galles, héritier de la couronne britannique, abjurerait, pour conclure ce mariage, la religion de ses sujets (1). Il en était si éloigné que le ministre Salisbury, seul partisan de cette alliance dans les conseils d'Angleterre, étant venu à mourir, on laissa tomber cette négociation (2).

Celles que le duc de Savoie avait nouées avec le roi d'Angleterre, remontaient, on l'a vu, aux premiers mois de l'année 1611. Il s'y était engagé surtout par ressentiment contre la régente, qui, en lui refusant Madame, lui offrait la compensation dérisoire d'une princesse florentine (3). « J'aurais bien accédé à la ligue défensive qui m'était offerte et où devait entrer le roi d'Espagne, disait-il au vénitien Gussoni, si l'on n'y avait mis en croupe ce mariage. Lo parti n'est point mauvais, soit parce que le grand duc est un puissant prince, soit parce qu'il est de la même maison que la reine de France; mais en somme cela est trop au-dessous de ce qui m'était promis par les engagements formels du roi défunt, que j'ai entre les

m'a dit que la lettre de son maistre ne l'oblige en aucune façon. » (Brèves, dép. du 22 août 1612.)

(1) *Resolutioni d'un politico cattolico sopra il corrente dubio se N.-S. Paolo V, pontifice massimo nella chiesa di Dio, dee ammettere il matrimonio tra la sorella del gran duca di Toscana cattolica et il figlio del Re d'Inghilterra heretico.* (Ms. de la Bibl. imp., 10 vol. f° intitulé : *Recueils historiques*, t. IV, p. 219, Recueil de Thoisy).

(2) Ubaldini, dép. des 18 juin, 2, 14, 30 août, 11 septembre et 9 octobre 1612.

(3) *Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo, 1608-1611. Savoie, p. 158.

mains. Je les ferai voir à votre seigneurie. La reine devrait marier mon fils avec l'honneur et l'utilité qui convient; elle lui a fait dire qu'elle y était obligée par devoir de conscience, puisqu'elle lui a enlevé sa fille aînée, ce qui ne se pouvait faire avec justice. Notre maison a toujours eu ce privilége, de conclure ses mariages avec des fils de roi; maintenant ceux qui le lui veulent ôter devraient au moins proposer des conditions assez avantageuses pour qu'on y pût consentir. J'ai fait soumettre à la reine divers partis, mais elle n'en veut accepter aucun, elle m'offre seulement de l'argent, et moi, pour de l'argent, je ne me laisserai entrainer à aucune bassesse (1). »

C'était sur l'Angleterre qu'il jetait principalement les yeux : encore ses négociations dans ce pays eurent elles deux phases distinctes : tant qu'il n'eut pas la certitude que les mariages espagnols s'accompliraient, il voulait surtout tenir ces pratiques pendantes pour stimuler la jalousie de la France et en obtenir un retour inespéré. C'est pourquoi il faisait alors ses conditions au roi Jacques et ne consentait à donner sa fille au prince de Galles que si on lui donnait une fille d'Angleterre pour le prince de Piémont. Ces prétentions d'un petit duc paraissaient exorbitantes, et Sa Majesté Britannique en riait avec les Français et les Espagnols, disant qu'il ne mariait point ses fils sous condition (2).

Mais quand la publication des mariages ne lui permit plus de douter du manque de foi dont il était victime,

(1) *Rel. ven.* de Vincenzo Gussoni, dép. du 27 mai 1612. Savoie, p. 202.

(2) Ubaldini, dép. du 12 mai 1612.

Charles-Emmanuel repoussa avec plus d'énergie que jamais toute alliance entre la Savoie et la Toscane, dont la médiation avait causé son échec. « Ces femmes florentines, disait-il avec colère, dans tous les États où elles se produisent, apportent la confusion et le mauvais gouvernement (1). » Alors il voulut sérieusement conclure en Angleterre. Il offrait une dot de sept cent mille écus, c'est-à-dire deux cent mille de plus que n'apportaient Anne d'Autriche et Madame Élisabeth, mais six cent mille de moins que n'en proposait Cosme II. Cette infériorité était compensée par des avantages politiques très-supérieurs à ceux que Jacques Ier pouvait espérer de l'héritier des Médicis, et le duc de Savoie poussait la hardiesse jusqu'à promettre de laisser à la princesse anglaise la liberté de sa religion. Heureux si par trop de précipitation il n'eût annoncé le succès avant de l'avoir assuré ! Ses vanteries prêtaient à rire, et tandis qu'en France on l'accusait de vilains artifices pour mettre tout le monde en jalousie (2), personne en Espagne ne daignait s'opposer à ses projets (3).

(1) *Rel. ven.* de Gregorio Barbarigo, 1608-1611. Savoie, p. 167.

(2) Brèves, dép. du 3 août 1612. — Stanno qui malcontenti del duca di Savoia, perchè rimanda hora l'istesso ambasciatore in Inghilterra e fa correr voce che è per trattare matrimonio non solo tra il prencipe suo figlio e quella principessa, ma anco tra l'infanta di Spagna e il prencipe di Vualia. Villeroy me l'ha detto, ridendosene, ma però accennandomi che era un brutto artificio del duca per ingelosire tutto il mondo. Persona intrinseca di Jacob e che mi ha dati sempre ottimi avvisi delle cose di Turino mi dice che il Duca offerisce alla principessa d'Inghilterra la libertà della sua religione, e che con questa nuova proposta rispedisce l'ambasciatore. (Ubaldini, dép. du 19 juillet 1611.)

(3) « Il se dit librement que le coursier (roi d'Espagne) approuve le matero (mariage) du coloris (Piémont) avec les amandes

Jacques I[er] avait dès lors conçu celui qu'il accomplit un peu plus tard, de marier sa fille à l'électeur palatin, Frédéric V; il ne faisait donc qu'un médiocre accueil à ces propositions empressées, et elles restaient partout sans appui. Le pape, qui ne voulait pas que le grand duc de Toscane s'alliât à l'Angleterre, craignait bien davantage encore de voir un prince plus puissant et plus entreprenant marier sa fille ou son fils dans cette cour hérétique (2). Quant à Marie de Médicis, elle n'aurait rien tant redouté que de voir son remuant voisin conduit par ses nouvelles alliances à favoriser les réformés soit dans le royaume, soit aux frontières, comme il n'y était que trop porté. Loin d'encourager ses pratiques en Angleterre, elle cherchait donc à l'en détourner par les moyens les plus efficaces, et conseillait, à l'instigation de Villeroy, que Sa Majesté Catholique laissât espérer au duc qu'elle lui demanderait une de ses filles pour la faire reine d'Espagne, et Philippe III ne

(princesses d'Angleterre), et semble bien qu'il y a des raisons aparentes, veu l'estat des affaires de l'Escurie (Espagne), qui semblent l'obliger de rechef d'amitié à ceux qui luy peuvent nuire. » (Vaucclas à Marie de Médicis, dép. du 2 août 1611.)

(2) « Sa Sainteté scait bien que si le roy d'Angleterre et le prince de Walles veullent une des princesses de Piedmont, que M. le duc de Savoye ne luy portera pas tant de respect qu'a faict M. le grand-duc; elle ne manque pas de l'exorter de ne point continuer ceste recherche, et luy a de nouveau envoyé ung capuchin pour l'en destourner, mais l'esprit de ce prince n'est pas pour se laisser aller à ce qu'il juge ne luy estre utille. J'ose asseurer que le pape ne se contentera jamais que le dit sieur grand-duc ny celluy de Savoye traictent parentage avec le roy d'Angleterre. S'ilz le font, ilz peuvent estre asseurez qu'ilz l'auront pour ennemy irréconciliable qui leur fera tous les mauvais offices qu'il pourra. » (Brèves, dép. du 17 août 1612.)

paraissait pas éloigné de se prêter à ce mensonger expédient (1).

Le véritable motif du roi Jacques pour repousser les avances du duc de Savoie, c'est que l'Angleterre protestante, si elle contractait jamais des alliances catholiques, ne le devait faire qu'avec les plus grandes maisons, celle de France ou d'Espagne (2). Charles-Emmanuel disait lui-même « qu'il ne trouveroit pas étrange qu'on préférât « la fille d'Henri IV à la sienne, mais qu'il croiroit rece- « voir un affront terrible, si Sa Majesté Britannique « rejetoit une princesse de Savoie pour marier son fils « dans la maison de Médicis (3). » Il avait les mêmes raisons de céder au roi d'Espagne, si des négociations s'engageaient de ce côté-là. Or il en eut des deux parts le désagrément. Qui donc se fût abstenu de rechercher l'alliance anglaise, quand on voyait les princes d'Italie,

(1) La voce correva che Savoia stringesse molto in Londra la sua prattica, della quale entrò S. M. a discorrere meco et a dimostrarne disgusto, e perchè io gl'affermavo che sua santità non pretermetteva ufficio che giudicasse opportuno con quell' altezza per rimuoverla, lodava ella il zelo della sua santità e mi confermò quel che mi haveva detto poco inanzi Villeroy che sarebbe stato molto a proposito per divertere S. A. da questa prattica che il Re di Spagna li desse qualche speranza di voler esso maritarsi con la figliola, il che io ho riferto a Don Innico e credo che S. M. glielo dirà. In effetto sentono malissimo li Francesi questo trattato di Savoia in Londra, perchè apprendono che potesse portarsi lo spirito del duca con l'unione degl' Inglesi e di questi Ugonotti a danno di questo regno. Però si può tener per fermo che la traverseranno quanto potranno (Ubaldini, dép. du 27 octobre 1612).

(2) S'intende che il principe inglese sia alienissimo da moglie cattolica, se non è figlia di Francia o di Spagna (Ubaldini, dép. du 2 août 1612).

(3) Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 157.

quoique placés sous l'œil du pape, s'y montrer si ardents (1) ? Philippe III, nous l'avons vu, était en quête d'une femme, et l'on avait parlé pour lui de toutes les princesses de l'Europe : il eut un moment la pensée d'épouser la fille du roi d'Angleterre et de donner une de ses infantes au prince de Galles (2). A vrai dire, ce projet n'avait guère d'apparence, et l'on ne crut pas longtemps qu'il pût être exécuté. « Cela est plutôt, écrivait Vaucelas, pour donner martel aux voisins que pour en espérer l'accomplissement (3). » Sans parler de la mer, qui isolait à cette époque, loin de réunir comme aujourd'hui, tout séparait ces deux royaumes, la différence de religion et d'intérêts, non moins que les vieux ressentiments dont le souvenir s'était réveillé. Jacques Ier reprochait à l'Espagne d'avoir pris part à mainte conjuration des catholiques anglais, séduit les peuples, protégé les rebelles, entretenu des séminaires de sujets britanniques dans la Castille et dans les Flandres, fait des tentatives tantôt

(1) Mi dice una persona molto pia del consiglio di S. M., et io lo credo, che l'esempio de' principi d'Italia è stato perniciosissimo per questo rispetto, perchè credono qui che ognuno di loro lo farebbe se potesse (Ubaldini, dép. du 30 août 1612).

(2) « Sa Sainteté s'estant trop déclarée sur semblable suget, non seulement vers MM. les ducs de Savoye et de Toscane, mais encore à l'endroit du roy d'Espagne, lorsqu'il s'est parlé qu'il voulloit donner une des infantes ses filles au prince de Walles et espouser la princesse d'Angleterre. » (Brèves, dép. du 26 novembre 1612.) — Voy. encore : *Avis important touchant l'utilité du mariage de a ser. Infante d'Espagne avec le prince d'Angleterre, faict par le comte Jevles, anglois de profession catholique, en son voyage de Portugal. Recueils historiques*, t. IV, p. 195. Recueil de Thoisy.

(3) *Rel. ven.* de Marcantonio Correr, 1611. Angleterre, p. 130.

contre l'Angleterre, tantôt contre l'Irlande. De son côté Philippe III se plaignait de tant de secours donnés ou promis, ouvertement ou en secret, aux Provinces-Unies et de tout ce qu'on avait fait, en toute occasion, pour lui nuire.

Ainsi les Flandres, seul point de contact entre les deux couronnes, ne faisaient qu'augmenter le désaccord, car la trève avait inspiré aux Anglais le mépris des Espagnols, dont elle accusait la faiblesse, et la nécessité de la conclure avait donné aux Espagnols la haine des Anglais, qui s'étaient portés médiateurs. Les uns et les autres, toutefois, sentaient bien que, pour le moment du moins, ils devaient éviter la guerre; l'Espagne surtout était réduite à des ménagements extrêmes envers une puissance qui savait dès cette époque inspirer aux cours étrangères le respect de sa dignité. L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid s'étant vu refuser le logement que recevaient ses prédécesseurs, loin de se résigner en murmurant, comme faisaient ses collègues et en particulier Vaucelas (1), avait menacé de s'en retourner, s'il n'obtenait justice : sur quoi, « le cardinal de Tolède avoit assemblé douze théologiens qui résolurent qu'il valoit mieux que ce roi oppressât le maître du logis, son vassal, que de causer un mécontentement qui seroit chose d'une suite de conséquences (2). » Mais ni le roi catholique ne s'arrêta longtemps à l'idée d'un mariage, ni Jacques I[er], malgré les bruits contraires qu'on faisait courir (3), ne crut à la possibilité de rien conclure avec

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 juin 1611.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 4 août 1611.

(3) « L'on dit que le roy de la Grande-Bretagne espère encore que le roy d'Espagne préfèrera à la fin son alliance à celle de France, d'autant que sa fille peut hériter du royaulme, ce que la

une puissance fanatique, qui se piquait de prendre en tous lieux la défense de sa foi et qui aurait stipulé pour le culte catholique des avantages inadmissibles dans un pays réformé (1).

Jacques I[er] préférait de beaucoup, et depuis bien des années, une alliance avec la maison du roi très-chrétien. Le premier, il en avait ouvert la bouche, dans le temps que Sully était venu auprès de lui, en qualité d'ambassadeur extraordinaire (1603). Ils étaient à table, et placés à côté l'un de l'autre. Le roi se pencha vers le ministre et lui dit tout bas : Je bois à la double union que je projette entre les deux maisons royales. Sully s'empressa de répondre que le roi son maître ne balancerait pas lorsqu'il s'agirait de choisir entre son bon frère et allié et le roi d'Espagne, qui, déjà, l'avait fait rechercher pour le même sujet. Quelle ne fut pas, à ces paroles, la surprise du roi d'Angleterre ! Cette infante que la cour de Madrid proposait

nostre ne peult faire, et proteste, s'il en est esconduit, qu'il revocquera son ambassadeur d'Espagne et congédira celuy qui réside auprès de luy de la part du dit roy catholicque, mais je n'ay pas opinion qu'il passe si advant que cela. » (Villeroy à Vaucelas 18 novembre 1611, Dép. de Vaucelas, ms. 16114, lettre 165.)

(1) Intendo che il maresciallo di Buglione ha trovato alieni gl' Inglesi dalli sponsali con questa seconda, di che egli haveva tenuto come da se qualche proposito, e che si è accorto che inclinano più a quella di Spagna, dove anco hanno per mira di maritare la prencipessa nel Re e per questo differiscano di concludere col Palatino; ma mi dice Don Innico che sono si grandi le conditioni a benefitio della religione cattolica che richiederebbe il suo Re in simil caso, che è vanità il pensarvi. (Ubaldini, dép. du 7 juin 1612.) — « Il y a à la vérité bien plus d'apparence au mariage de Savoye avec ceste princesse d'Angleterre que non pas d'Espagne ; aussy parle on de ce premier assez librement en ceste cour, mais non du dernier. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 22 août 1611.)

à Henri IV pour le dauphin, elle l'offrait dans le même temps à Jacques Ier pour le prince de Galles. Sully en fut aussitôt averti, et une telle marque de la duplicité castillane, rapportée par lui au Béarnais, contribua sans aucun doute à rendre plus difficiles encore les relations des deux couronnes (1).

Le même motif, malheureusement, éloigna la France de l'Angleterre, car Henri IV reprochait à Jacques Ier sa politique dépourvue de franchise ; mais d'autres raisons encore vinrent s'ajouter à celle-là pour empêcher tout rapprochement : d'abord, du côté de l'Angleterre, les efforts faits par l'Espagne à la cour de France pour procurer les mariages, et l'attention que Henri IV prêta un moment à ces ouvertures ; ensuite, du côté de la France, l'éloignement où la devait tenir l'apparition d'un livre dans lequel Jacques Ier traitait le pape d'antechrist. Le prince peu fanatique pour qui Paris valait une messe, s'était vu dans la nécessité de déclarer à l'ambassadeur britannique qu'il ne fallait plus songer aux mariages dont il avait été parlé. Ces pieux sentiments, communiqués à la cour d'Espagne, y recevaient une approbation complète, et Don Pedro de Çuniga, ambassadeur du roi catholique à Londres, recevait l'ordre d'alléguer le même motif de refus, si Sa Majesté Britannique lui parlait d'union et d'alliance (2).

Enfin, le principal obstacle à tout rapprochement entre la France et l'Angleterre se trouvait peut-être dans les sentiments d'Anne de Danemark, épouse de Jacques Ier.

(1) Sully, *Œcon. roy.*, t. I, ch. CXVIII, p. 169.

(2) Papiers d'Espagne, Conseil d'Etat, 17 décembre 1609. — B. 90, n° 47, vol. 338, f° 30, r°.

Cette princesse n'avait rien oublié de ses griefs personnels contre Henri IV : malheureuse auprès d'un mari qui la laissait vivre seule et ne lui faisait qu'en public des amitiés, contenue par le respect au point de ne s'asseoir jamais en sa présence sans en avoir reçu l'ordre, et de ne lui point adresser la parole sans se lever, sans faire la révérence, elle avait amassé au fond de son cœur des trésors de rancune; elle reportait la haine que lui inspirait Henri IV sur la nation française, qu'elle tenait pour vaine et légère, et dont elle ne parlait la langue avec les étrangers, de préférence à l'espagnole ou à l'italienne, qu'elle savait également, que pour se conformer à l'usage. Née dans la religion luthérienne, elle était fort suspecte de pencher vers le catholicisme : non-seulement elle n'allait jamais à l'église anglaise, mais encore elle avait dans son cabinet beaucoup d'images de dévotion, parmi lesquelles elle honorait surtout celle de la Sainte-Vierge; elle favorisait les catholiques, les prenait volontiers à son service, et l'on réputait pour telles les personnes de son intimité. Ces dispositions l'auraient rapprochée de la France, si elle n'avait trouvé en Espagne la même religion et un souverain moins détesté. Dans la retraite où elle vivait, et dont le seul divertissement était d'entendre de la musique, elle s'était attachée à son fils aîné, le prince de Galles, peut-être un peu par la difficulté, qu'elle voulait vaincre, de conserver son pouvoir maternel sur ce caractère naturellement dominateur (1); elle souhaitait de lui ôter l'admiration qu'il marquait pour Henri IV et de le marier en Espagne.

(1) *Rel. ven.* de Marcantonio Correr, 1611. Angleterre, p. 116. — *Rel. ven.* de Francesco Contarini, 1609. Angleterre, p. 158-159.

Mais tous ces projets de la reine furent mis à néant par le crime de Ravaillac. A la rivalité des deux souverains succéda la commisération d'un si terrible accident, l'horreur qu'inspiraient des complots où l'on croyait surprendre la main de l'Espagne, et la crainte qu'on n'en ourdît de pareils contre le roi d'Angleterre; la nécessité enfin de soutenir la régente pour qu'elle pût continuer, malgré sa faiblesse, de faire contre-poids à la puissance redoutable encore des successeurs de Charles-Quint. Qu'étaient, au prix de ces considérations politiques, l'incompatibilité d'humeur et la jalousie naturelle des deux nations? Jacques I[er] ne craignait qu'une chose, c'est que Marie de Médicis subordonnât tout à sa haine des hérétiques; mais quand il la vit résolue à la paix, recherchant même son amitié, il n'hésita plus à reparler le premier des mariages (1). Il fit savoir qu'il prendrait volontiers « la seconde de France, » et qu'on pourrait, en attendant qu'elle fût nubile, former une ligue des deux couronnes avec les Provinces-Unies et les princes protestants d'Allemagne.

Ces propositions formelles jetèrent un grand trouble dans l'âme toujours flottante de Marie de Médicis. En les acceptant, elle craignait d'irriter l'Espagne, de ruiner peut-être les mariages espagnols; en refusant, elle faisait du roi d'Angleterre le chef déclaré de tous les protestants et sans doute un ennemi. Ubaldini étant venu à son audience, elle lui communiqua ses perplexités et lui demanda

— *Rel. ven.* d'Antonio Foscarini, 1618. Angleterre, p. 169. — *Rel. ven.* de Pietro Contarini, 1617-1618. Angleterre, p. 206.

(1) *Rel. ven.* de Marcantonio Correr, 1611. Angleterre, p. 129.

un bon avis. Le nonce représenta avec force qu'elle ne pouvait livrer sa fille à l'enfer et au diable, et qu'il fallait répondre que Madame Chrétienne était trop jeune pour qu'on pût songer à la marier. C'était une défaite, très-propre à blesser le roi d'Angleterre, puisque, trois ans auparavant, on avait négocié le mariage de cette même princesse avec un infant d'Espagne qui aurait été investi des Flandres. Mais à provoquer une rupture entre la Grande-Bretagne et la France, le représentant du Saint-Siége trouvait son compte, et il l'eût sans doute emporté, si la régente, sollicitée en sens contraire par quelques-uns de ses ambassadeurs et de ses ministres (1), n'avait sou-

(1) « Vos Majestez feront prudemment d'entretenir tant qu'elles pourront l'esprit du roy d Angleterre et celuy du prince son filz d'attendre l'aage de Madame Crestienne, car leurs affaires et leur estat n'en peuvent recevoir qu'un grand soulagement, et sy l'aage permetoit d'en venir plus avant que d'en parler icy, car les mesmes oppositions qu'on faict au grand duc et au duc de Savoye seroient faictes à Vos Majestez. » (Brèves, dép. du 22 août 1612.) — « S'il est permis à ung serviteur de parler librement, je diroy à Vos Majestez qu'elles doibvent courageusement et secrètement continuer le dit pourparler et l'effectuer s'il se peut au plus tost, sans en faire part à Sa Sainteté, que l'affaire ne soit du tout résolue, car si elles croyent qu'elle favorise plus leur intention pour le besoing que leur service en a, elles se tromperont et trouveront en ce prince toutte sorte de répugnance ; mais quand l'affaire sera finye, il faudra qu'il prene patience. » (Brèves, dép. du 16 octobre 1612.) — Sa Sainteté ne m'a jamais parlé du bref qu'elle a escript à Vos Majestez pour les divertir de penser au mariage de Madame Crestienne avec le prince de Walles, ny moings a ceste audience m'en a elle rien dit, dont je suis bien aise, continuant à représenter a Vos Majestez qu'il faut que la conclusion de ce traicté soit faicte et accomplie avant que de s'en descouvrir, car d espérer ung consentement de ce costé de deça, cela ne se peult, Sa Sainteté s'estant trop déclarée sur semblable suget, non seullement vers MM. les ducs de Savoye et de Toscane, mais encores à l'endroit du roy d'Espagne, lorsqu'il s'est parlé qu'il voulloit donner une

mis cette question, pour dégager sa responsabilité personnelle, aux plus intimes de son conseil secret. Sa stupéfaction fut profonde de les trouver presque favorables à l'alliance anglaise. Ils lui dirent qu'il y fallait prêter l'oreille, mais traîner en longueur, comme avait fait Louis XI avec Édouard d'Angleterre, jusqu'à ce que, le roi étant majeur, on pût faire sans danger ce qui paraîtrait le plus opportun (1).

des infantes ses filles au prince de Walles, et espouser la princesse d'Angleterre. » (Brèves, dép. du 26 novembre 1612.) — « Je continue en mon oppinion qu'elles doibvent secrètement finir ceste negotiation pour ne donner loisir à Sa Sainteté de leur faire des protestations ny aux Espagnols de la traverser, laquelle sans doubte asseurera le repos de leur Estat et fera prospérer le bien de la religion qu'elles doibvent avantager le plus qu'il leur sera possible pour appaiser en partie les mescontentemens que ceste resolution aportera par deça. » (Brèves, dép. du 17 février 1613.) — « Tout ainsy que les Espagnols pensent à ce qui est de leur avantage et qu'ils ne pardonnent rien pour le trouver. nous devons en cela les imiter, aussy est ce la meilleure règle que les princes puissent avoir de ne rien négliger. nous ne debvons donc perdre l'occasion de l'alliance d'Angleterre, ains aller au devant et la conclure au plus tost. Nous obligerons les Provinces-Unies. nous nous asseurerons plus que nous ne sommes de l'affection de nos religionnaires, nostre créance en Allemagne augmentera, le république de Venise en recevra consolation. Il n'y a que le pape et l'Espagne qui s'en puissent offenser ; mais come nous ne sommes subiectz aux volontez ny de l'ung ny de l'autre, la chose faicte il faudra qu'ilz prennent patience.» (Brèves, dép. du 21 juin 1613.)

(1) So anco di buon luogo che il re d'Inghilterra invita la Regina ad intervenir seco in una nuova confederatione che si tratta tra gl'Olandesi e protestanti di Alemagna, il che da molto da pensare a questi ministri, perche temono da una parte di offendere Spagna, dell' altra mettere in maggior ombra gl' eretici e fare il Re d'Inghilterra capo et arbitro di tutti li protestanti. Non hanno anco sopra questo dato risposta precisa, e stanno tanto più sospesi quanto più si scuopre di nuovo il duca di Rohano haver cattivi disegni. (Ubaldini, dép. du 5 juillet 1612.)

Ébranlée par cet avis inattendu, Marie de Médicis ne répondait plus sur ce sujet que par des paroles ambigues aux pressantes objurgations du nonce et de Don Inigo. Sa fille était assez jeune pour pouvoir être convoitée par beaucoup de gens; d'ailleurs, ajoutait-elle en souriant, il faut bien quelquefois donner pâture aux langues. Il n'y avait point lieu de concevoir des inquiétudes; aucun traité n'était conclu, et elle n'en conclurait aucun, sans le communiquer auparavant à l'Espagne (1). Si l'on veut éviter ce mariage, disait-elle, un autre jour, avec plus de dissimulation encore, il faut le faire sans le dire, à cause du mal que Sa Majesté Britannique peut causer à la France. Au reste, ce sont là des choses fort éloignées (2). Villeroy disait à son tour qu'elles n'étaient point mûres (3); mais l'ensemble de ses discours laissait croire au nonce qu'un mariage anglais ne serait pas impossible : cette alliance, s'il était vrai que le roi d'Angleterre y pensât, n'aurait pas les mêmes inconvénients que celle de la princesse de Toscane avec le prince de Galles, attendu que le roi très-chrétien commanderait plus de respect et d'égards que ne ferait le grand duc, et peut-être en résulterait-il d'autres biens pour la religion et pour la paix de la chrétienté; en tout cas, c'était chose longue, et Sa Sainteté pouvait croire

(1) Ubaldini, dép. du 17 juillet 1612.

(2) Mi ha S. M. udito attentamente, e rispostomi breve ma sostantiosamente queste precise parole : Scrivete a sua santità che io sono in tal stato che al fuggire questi parentadi bisogna farlo e non dirlo, parendo di havermi detto assai perchè io non la stringessi a parlar d'avantaggio, entrò in altro proposito. (Ubaldini, dép du 30 août et du 27 octobre 1612.)

(3) Ubaldini, dép. du 11 septembre 1612.

que si la reine y ouvrait l'oreille, ce serait dans un dessein plein de sagesse et de prudence (1).

Bien avant d'entendre ces paroles, si involontairement transparentes sous leur équivoque cherchée, Ubaldini avait conçu de sérieuses craintes, car son esprit clairvoyant sentait trop que ces négociations étaient dans l'intérêt de la France, pour ne pas voir qu'elles avaient chance d'aboutir :

« Si fâcheux que soit un mariage avec hérétiques, écrivait-il dès le 22 mai, il n'est pas dit que nous n'aurons pas, quelque jour, à en déplorer un semblable en France, où la seule considération du bien public et présent détermine tous les conseils. Il faut donc prier Dieu que l'état des choses publiques ne fasse pas regarder comme utile un mariage en Angleterre, auquel cas tout office de Sa Sainteté, toute considération religieuse seraient en pure perte. Ce qui permet d'espérer un peu, c'est que les Espagnols et les Français, unis maintenant les uns aux autres, craindront peut-être de se donner des motifs de mécontentement et de jalousie (2). »

Sur ce dernier point seulement, le nonce se berçait d'une illusion vaine. La régente espérait cacher ses négociations avec les Anglais; et ses ministres croyaient le roi catholique trop intéressé aux mariages conclus pour les rompre, parce que la France en conclurait d'autres sans nuire aux premiers. N'était-il pas libre, après tout, de chercher lui-même, dans les différentes Cours de l'Europe une condition brillante pour ceux de ses enfants qui n'étaient pas engagés ?

(1) Ubaldini, dép. du 14 août 1612.
(2) *Id.*, dép. du 22 mai 1612.

Il est certain que, malgré la différence de religion, la France et l'Angleterre marquaient un grand désir de s'entendre. Sur la question épineuse des catholiques anglais, Jacques I[er] faisait des concessions considérables : non content de montrer au duc de Bouillon, ambassadeur extraordinaire, chargé de lui annoncer les mariages espagnols et de les lui rendre plus tolérables, les articles du traité de confédération défensive et uniquement politique qu'il avait conclu avec les princes protestants d'Allemagne, il promettait, si ses sujets catholiques n'attentaient plus à son pouvoir et à sa vie, de ne plus permettre qu'ils fussent persécutés (1), et Marie de Médicis, en retour, faisait prier le pape de trouver quelque moyen pour mettre un terme à ces coupables machinations (2).

Cet échange de bons procédés, si favorable aux négociations matrimoniales, ne les empêchait point de rester indirectes, comme si des scrupules religieux eussent retenu les deux couronnes de faire ouvertement les premiers pas. Le chevalier Edmunds, ambassadeur d'Angleterre, prétendait agir de son propre mouvement, parce qu'il devinait,

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 681-685.

(2) Persiste tuttavia Villeroy in desiderare che sua santità pensi a qualche mezzo d'assicurare il Re d'Inghilterra della ribellione o machinatione de' cattolici, perchè stima e spera che con questo mezzo cessarebbe la persecutione contro quelli. Dice che non intende nè consiglia che la santità sua facci questo senza dignità e senza sicurezza, ma che ella trovando qualche partito a proposito, confidi qua la sua intentione, perchè S. M. intraprenderebbe poi di trattare il negotio in Inghilterra, con ogni maggior vantaggio e riputatione della religione e della santità sua, che il tempo è hora a proposito, e che inclina il Re più che mai a vivere in pace e senza sospetto in casa sua. (Ubaldini, dép. du 14 août 1612.)

disait-il, le désir secret qu'avait son maître de cette alliance. Villeroy prétendait aussi n'avoir point reçu à ce sujet les commandements de la reine. Ni l'un ni l'autre n'étaient dupes ; mais ils jugeaient cette feinte avantageuse pour proposer, sans engager leurs souverains respectifs, les plus diverses et quelquefois les plus imprévues combinaisons. Sachant combien Jacques I[er] était avide d'argent, Villeroy faisait entendre que la reine pourrait donner à sa fille cadette plus qu'elle ne donnait à l'aînée ; Edmunds accueillait avec empressement cette ouverture, et stipulait même un dédit de quatre cent mille écus pour celle des deux couronnes qui manquerait à ses promesses. Sur l'envoi de Madame Chrétienne en Angleterre, le ministre français faisait remarquer que, cette jeune princesse n'ayant pas encore sept ans d'âge, il conviendrait d'attendre, comme il était résolu pour sa sœur, qu'elle en eût onze ou douze ; mais il avait l'ordre secret, si Edmunds insistait pour que Madame Chrétienne s'acheminât vers Londres, malgré la différence d'âge, quand Madame Elisabeth partirait pour Madrid, de ne pas persister dans sa résistance (1).

Le moment sembla venu à l'ambassadeur anglais de consulter l'héritier de la couronne britannique. Le prince de Galles, dont il s'agissait pour ce mariage, méritait, par la maturité précoce de son esprit, une marque si extraordinaire de déférence. Les sujets de son père admiraient en lui la portée de l'intelligence, la générosité des sentiments, l'autorité du caractère, la sévérité même du visage par laquelle il les tenait à distance sans manquer

(1) Siri, *Mem. recond.*, t. III, p. 37.

de courtoisie, l'amour de la gloire et de la justice, le zèle à étudier les hommes dans des conversations qu'il recherchait, le respect et l'affection dont il entourait les personnes de sa famille, enfin jusqu'à son goût pour les chevaux, inconnu jusqu'alors en Angleterre, mais qu'il communiquait à toute la cour, d'où cette passion devait se répandre et si fortement s'établir dans la nation anglaise (1). Le jeune prince, interrogé par Rochester, favori de son père, répondit sagement que si l'on voulait considérer la dot, le mariage de Savoie était préférable, car on pourrait difficilement croire que la régente donnât plus à sa seconde fille qu'à l'aînée; mais qu'au point de vue politique, l'hésitation n'était pas permise, si la Cour de France acceptait les conditions qui lui seraient proposées. Dans la ferveur de son zèle religieux, le prince de Galles voulait que Madame Chrétienne fût envoyée sans retard en Angleterre, afin qu'on eût tout le temps de la convertir à la religion anglicane. S'il y fallait renoncer et qu'on stipulât à Paris en faveur de cette princesse le libre exercice de son culte, on ne devait lui reconnaître ce droit qu'en particulier et dans la chambre la plus reculée de son appartement (2).

Cette réponse confidentielle, mais réfléchie, puisque le prince de Galles l'avait faite par écrit (3), il n'était point facile de la communiquer à la régente ; on s'y prit avec tant de précautions qu'elle ne put rompre, ni même s'offenser. On ne lui parla point, sans aucun doute, de l'espérance qu'avait conçue le prince de Galles d'amener sa

(1) *Rel. ven.* de Marcantonio Correr, 1611. Angleterre, p. 117.
(2) Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 158.
(3) A la date du 14 octobre 1612. Levassor, *ibid.*

future épouse à la religion réformée : il ne fut question, avec Marie de Médicis, que des garanties qui seraient accordées pour le libre exercice du culte catholique, et qu'elle voulait obtenir non-seulement dans la résidence ordinaire de sa fille, mais encore dans toutes celles où elle pourrait être conduite, fût-ce passagèrement. Malgré cette difficulté, qui était la principale, le succès semblait assuré, et le nonce en concevait de si vives craintes, que n'espérant plus rien de la reine ni de ses ministres, il se rendit auprès de Condé, et le supplia, dans l'intérêt de la religion, d'empêcher ce mariage. Pour dissimuler le but véritable de cette démarche étrange, qui parut inspirée des Espagnols, Ubaldini demanda qu'en même temps, par ses bons offices, le prince empêchât la ligue projetée de Venise avec les Grisons. Mais Condé ne s'y trompa point : soit par une inspiration sincère et trop rare chez lui, du patriotisme et de la saine politique, soit parce qu'il trouvait son intérêt propre à contrarier ces Espagnols qui dédaignaient son alliance et voulaient affaiblir à prix d'or la maison de Bourbon, il insista plus que jamais sur l'union de Madame Chrétienne avec le prince de Galles (1).

La mort prématurée de ce rare jeune homme (16 novembre), fragile fondement de tant d'espérances, vint tout à coup rompre le fil de ces négociations. Marie de Médicis écrivit, à cette occasion, deux lettres de condoléance, l'une au roi, l'autre à la reine d'Angleterre, et l'on est surpris de voir qu'elle y garde un absolu silence sur le mariage

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 30 octobre et du 26 novembre 1612. France, t. I, p. 520 et 522.

projeté (1). C'est que les ecclésiastiques dont elle était entourée lui faisaient voir dans cet événement « non-seu-« lement un grand bienfait pour le royaume, qui était « ainsi débarrassé d'un grand ennemi de son repos, mais « encore un remarquable avis de la miséricorde divine « pour la détourner de faire des alliances avec les héré-« tiques (2). » La reine se déclarait donc très-satisfaite, et le Père Cotton en venait donner l'assurance au nonce (3). Mais cette joie n'était sincère, nous l'allons voir, que chez ces deux hommes dévoués à l'Espagne, parce qu'ils voyaient en elle le plus ferme soutien de la religion. Encore, même chez Ubaldini, la clairvoyance troubla-t-elle dès le premier jour le contentement qu'il éprouvait. Par le courrier qui annonçait au Saint-Père la mort du prince de Galles, il expédiait une seconde dépêche dans laquelle on lit ces paroles :

« Je ne sais si cet accident suffira pour nous garantir d'un mariage si funeste, car il reste à ce roi un autre fils âgé de douze ans. J'espère toutefois que cette mort diminuera de beaucoup la crainte que causait aux Français l'opinion qu'ils avaient de la férocité de ce prince, désireux de choses nouvelles et mal disposé envers la France, outre que rien ne presse plus, comme auparavant, les pratiques d'Italie, qui faisaient accélérer la conclusion, étant sur le point de cesser, puisque le nouveau prince n'est pas en âge de contracter mariage (4). »

(1) Sans date. Ms. fonds Colbert, 88 v^e^, f° 279 v°.

(2) Ubaldini, dép. du 4 décembre 1612.

(3) Il padre Cotone è venuto poco fa a dirmi haver hoggi vista la regina allegrissima di questo successo di che rendeva S. M. grazie a Dio, che mi fa sperar bene. (Ubaldini, dép. du 22 novembre 1612.)

(4) Ubaldini, dép. du 22 novembre 1612.

Ubaldini jugeait le prince de Galles sur des renseignements inexacts ou avec des préventions insurmontables, mais il concevait de l'avenir plus de craintes que d'espérances, et le langage de la reine ne tarda pas à le confirmer dans ses appréhensions :

« Elle m'a confessé, écrit-il, d'avoir vraiment et grandement cause de remercier Dieu béni de cet événement, lequel sans doute humilierait l'esprit des Huguenots dans le royaume; que pour le moment ils s'en montraient fort affligés; que sans cela Sa Majesté devait s'attendre à la guerre chez elle ou à faire un mariage par des moyens et avec un but que je savais être contraires à sa volonté; qu'elle espérait à l'avenir être plus libre et que cette pratique dormirait un peu, ou que si elle se réveillait, on en traiterait plus à loisir ou dans des conditions meilleures. Je lui ai répondu qu'aucune condition ne pouvait rendre licites de telles alliances ; que Sa Majesté en devait détourner tout à fait son esprit, et avec d'autant plus de facilité que la tentation des intérêts de l'État était moindre qu'auparavant, et qu'en de telles circonstances il fallait considérer les jugements de Dieu et craindre davantage sa colère après des effets si éclatants de sa miséricorde. Mais, ajoute Ubaldini, les ministres entraîneront la reine à ce mariage qu'elle abhorre (1). »

Rien, en effet, n'était plus vraisemblable; les obstacles qu'on y croyait voir disparaissaient par la volonté des hommes ou par la force des choses. Le nouveau prince de Galles, dont on vantait l'esprit vif et aimable, était d'une complexion débile, mais on le voyait se fortifier chaque jour (2). Sa jeunesse était sans doute une cause de retard, mais elle faisait de lui un époux plus convenable pour Madame Chrétienne; enfin, si sa mère qui l'aimait avec

(1) Ubaldini, dép. du 4 septembre 1612.

(2) *Rel. ven.* de Marcantonio Correr. 1611. Angleterre, p. 119.

toute l'ardeur d'une femme délaissée et qui l'appelait son petit serviteur, le voulait marier en Espagne par haine de la France, où elle tenait pour bâtards tous les enfants de la régente (1), Jacques Ier faisait si peu d'état de ces désirs, que quelques jours à peine après la mort de son fils aîné, il envoyait à Paris des mémoires par lesquels il proposait de lui substituer le nouveau prince de Galles.

Averti que le chevalier Edmunds avait remis à Villeroy ces propositions écrites, Ubaldini alla trouver la reine et lui représenta qu'on voulait donner à sa fille « le venin de l'hérésie au lieu du lait de la vraie religion ; » il la menaça de la colère de Dieu si, après tant d'avertissements de Sa Sainteté, elle se montrait à ce point mauvaise mère. La reine n'osa nier que les négociations fussent reprises ; elle se borna à dire qu'elle ordonnerait à Villeroy d'entretenir le nonce sur cette affaire, en grande confidence, et que pour ce qui la concernait, elle aimerait mieux voir sa fille morte qu'hérétique. C'était de sa part un moyen, probablement suggéré par ses ministres, d'éviter une discussion qu'elle n'aurait su soutenir, et les marques ordinaires d'une faiblesse d'esprit qui lui faisait donner raison au dernier qu'elle entendait.

Le langage de Villeroy ne manqua point de netteté. La reine, dit-il, est obligée de faire, pour le salut de son royaume, l'alliance que le grand duc de Toscane et le duc de Savoie ont recherchée par pure vanité. Elle ne peut s'exposer à voir ce dernier prince, si voisin de la France et si mécontent, s'unir au roi d'Angleterre par un ou deux

(1) *Rel. ven.* d'Antonio Foscarini, 1618. Angleterre, p. 177.

mariages, et fomenter avec lui des troubles dans le royaume. Les réformés français, dont les nouvelles demandes venaient d'être repoussées, étaient prêts à prendre les armes, s'ils pouvaient compter sur le secours de l'Angleterre, et cette puissance, libre du côté de l'Ecosse, forte de ses confédérations avec la Hollande et l'Allemagne, pouvait devenir une dangereuse ennemie durant la minorité du roi. Si, dans ces conditions, la reine refusait le mariage proposé, le roi Jacques n'aurait-il pas raison de dire, comme il le faisait déjà, qu'entre Sa Sainteté, la France et l'Espagne, il existait une ligue secrète pour la ruine des protestants? Une guerre pouvait s'en suivre dont la France porterait tout le poids, car l'Espagne n'avait rien à craindre, dans l'éloignement où elle était, avec un roi parvenu à l'âge mûr et une seule religion. Il y avait donc nécessité pour la reine de marier au plus tôt sa seconde fille, afin d'éviter une rupture; mais elle voulait bien livrer au pape, en confidence, le secret dessein qu'elle méditait. Elle tâcherait de ne point envoyer Madame Chrétienne en Angleterre avant le jour où Madame Elisabeth partirait pour l'Espagne, et si Sa Majesté Britannique consentait à cet ajournement, on renverrait de jour en jour, sous différents prétextes, le double départ jusqu'à la majorité du roi. A cette époque, suivant les circonstances, on trouverait une occasion de rompre le mariage avec le prince de Galles, ou du moins on ne laisserait partir Madame Chrétienne que lorsqu'elle serait nubile et par conséquent en âge de rester ferme en sa religion.

Ainsi, avec une habileté qu'on ne saurait méconnaître, Villeroy maintenait le mariage anglais et comptait même

s'en servir pour réparer la défaite qu'il avait subie sur le terrain des mariages espagnols. Son vœu avait toujours été d'en renvoyer l'exécution, d'ajourner même l'échange des princesses jusqu'au jour encore éloigné où le roi serait majeur. Réduit à céder par les instances de l'Espagne qui venaient en aide au personnel désir de la reine, il n'abandonnait pas la partie, et les chances qu'il retrouvait de la gagner inquiétaient fort Ubaldini. Aucune raison, répliqua celui-ci, n'est suffisante pour justifier une telle pratique. Tout au plus la faute, le scandale, le péché peut-il être moindre, si tels sont les desseins et les motifs de la reine; mais ceux qu'elle a d'engager sa parole la détermineront à s'y tenir, car l'Angleterre aurait bien plus sujet de s'irriter, si l'on violait une promesse formelle que si l'on évitait de la faire. D'ailleurs entre l'inconvénient de lui déplaire et le danger de perdre les mariages espagnols, comment la reine et ses ministres pourraient-ils hésiter?

Villeroy n'hésitait point, en effet, mais à maintenir sa politique, car il ne voyait qu'une vaine fantasmagorie dans cette rupture avec l'Espagne dont le nonce voulait l'effrayer. Si nous temporisons, répondait-il, jusqu'à la majorité de mon jeune maître, nous n'aurons plus rien à craindre, car conjointement avec Sa Majesté Catholique il saura bien contenir le roi d'Angleterre dans de justes bornes. La reine faisait ces communications au pape non pour qu'il approuvât une pratique dont elle savait qu'il avait horreur, mais pour qu'il vît les choses sous un jour moins défavorable, et qu'il tînt compte d'une situation que les princes italiens avaient rendue difficile par leur ambition déshonnête, en offrant d'acheter au prix de leurs trésors une

alliance qui ne leur pouvait convenir, puisque les mariages de catholiques à protestants, admis en France, ne le sont point en Italie. Si la reine ne donnait pas sa fille au prince de Galles, le duc de Savoie donnerait la sienne : il y aurait donc toujours une princesse catholique mariée à un hérétique anglais : n'était-il pas préférable que ce fût celle dont on serait obligé de respecter la religion, c'est-à-dire Madame Chrétienne, puisque sa liberté et son droit seraient efficacement soutenus par la puissance du roi son frère? Enfin, à un mariage qui pouvait s'accomplir sur-le-champ, pourquoi n'en pas substituer un autre dont la consommation lointaine serait peut-être empêchée par un de ces mille accidents que le temps tient en réserve? Que Sa Sainteté n'en doute point, rien n'est conclu encore, et la reine est libre; mais si le roi d'Angleterre consent aux délais qu'elle veut mettre à l'envoi de sa seconde fille en ce pays, elle est résolue à ne la point refuser.

Tel fut le dernier mot de Villeroy. Le nonce désespérant d'en tirer davantage, revint aux princes et aux seigneurs, les suppliant, comme il avait déjà fait, d'agir sur l'esprit de la reine, et d'obtenir d'elle au moins un ajournement. Mais à l'exception de Nevers qu'il trouva très-zélé pour la religion et prêt à seconder les vues du pape, tous les autres étaient si ouvertement favorables au mariage anglais, qu'il n'y avait plus moyen ni de les gagner à un avis différent, ni d'éviter le scandale qu'Ubaldini aurait voulu épargner à la chrétienté. Plusieurs ecclésiastiques, Cotton et l'évêque de Paris entre autres, poussés par lui, ayant échoué contre l'opinion générale et la résolution prise, il n'imaginait plus qu'une ressource extrême, à

savoir que le Souverain-Pontife écrivît de sa main une seconde lettre à la reine sur ce sujet; encore avait-il soin d'avertir que c'était pour n'avoir rien à se reprocher, et que Sa Sainteté ne tirerait pas grand profit de cette dernière protestation. En effet, les Espagnols eux-mêmes paraissaient se résigner : ils dissimulaient, ils s'accommodaient aux raisons et aux espérances qui leur étaient données, car ils avaient besoin de repos autant que la France, et, pour se consoler, ils chargeaient le duc de Savoie de tout le mal (1).

Mais le découragement durait peu chez l'infatigable nonce. Cinq jours à peine s'étaient écoulés depuis cet important entretien, qu'il revenait à la charge, cette fois auprès de la reine, et lui conseillait, après avoir reproduit les arguments réfutés par Villeroy, de donner Madame Chrétienne au prince de Piémont, plutôt que de perdre cette jeune âme en Angleterre. Ainsi c'est d'Ubaldini que vint la première idée de cette alliance, qui était dans les véritables intérêts du royaume, et que conclut plus tard le connétable de Luynes. Mais le temps n'en était pas venu ; le gouvernement de la reine, dans sa préférence pour le prince de Galles, ne pensait pas alors qu'on lui pût réserver Madame Henriette, qui sortait à peine du berceau, et le duc de Savoie, de son côté, voyant que le deuil de la maison d'Angleterre suspendait le mariage de la fille du roi Jacques avec le prince Palatin, s'était repris à espérer

(1) Ubaldini. dép. du 29 novembre 1612. — Nous ne transcrivons pas ici le texte italien, parce que, à la réserve de quelques longueurs supprimées, et de quelques réflexions introduites, les pages qui précèdent sont une exacte traduction.

pour son fils cette princesse qui n'était plus séparée du trône que par un frère de faible complexion (1).

Il est vrai que le roi d'Angleterre se montra peu favorable aux vues ambitieuses de Charles-Emmanuel (2). C'était une raison de plus pour la régente de persévérer dans sa politique, cette fois véritablement nationale. Brèves l'y encourageait (3), quoiqu'il eût beaucoup de mal à la faire accepter du Souverain-Pontife. Il lui avait donné, avec sa vivacité ordinaire, toutes les raisons que Villeroy opposait à celles du nonce (4). « Ma rhétorique, écrivait-

(1) Ubaldini, dép. du 4 décembre 1612.

(2) È qui tornato di Londra il Gabaleone huomo del duca e dice publicamente che haveva già conclusa la sua prattica col prencipe defonto, del che si ridono li Francesi, si dice che egli prima di partire d'Inghilterra habbia tentato di rompere il parentado del palatino con quella prencipessa per riattaccarne il trattato col prencipe di Piemonte, ma che si sia chiarito ben presto che il Re vuole che quello vadi avanti. (Ubaldini, dép. du 20 décembre 1612.)

(3) « Pour moy come leur subiect et très-humble serviteur, il me semble qu'elles ne peuvent faire chose plus utille à la tranquilité de leur estat que de penser à ceste pratique, la tenant la plus vive qu'il leur sera possible, pour les raisons que leur prudence sçavent trop mieux que moy. » (Brèves, dép. du 25 décembre 1612.)

(4) « La mort du prince de Walles s'est publiée icy devant l'arrivée de leurs despesches. Sa Sainteté m'en a parlé assez modestement, disant que Dieu avoit voulu remédier aux furieuses poursuittes que faisoient MM. les ducs de Savoye et de Florence pour profiter de son alliance, et qu'il estoit à craindre qu'ils ne continuassent leur traicté en la personne du prince qui est demeuré, n'ayant autre consolation que sur son bas aage. Elle ne s'est peu retenir come elle avoit fait jusques à cette heure de me dire qu'elle avoit aussy apris que Vos Majestez avoient aussy ce mesme desseing pour M[me] Crestienne et qu'elle ne pouvoit non plus approuver ce traicté qu'elle avoit celluy des dictz sieurs ducs. Je lui ay respondu que Vos Majestez ne feroient jamais rien

« il à la reine, n'a pas été si bonne que mes raisons n'aient « été improuvées de Sa Sainteté qui prie et conjure Leurs « Majestés au nom de Dieu de ne point faire ce tort à la « religion. » Mais après avoir transmis, comme il en était chargé, la demande du Souverain-Pontife, il ajoutait aussitôt pour son propre compte : « Je persiste en mon « opinion que nous ne devons perdre cette occasion, car « de là dépend le repos et le salut de notre État en la « saison où nous sommes. Que les Espagnols n'en grou- « dent à bon escient et ne nous menacent de rompre ce « qu'ils ont commencé avec nous, ils sont pour le faire ;

contre le bien de la religion, et prendroient tousiours à tesmoing Sa Sainteté de leur procéder crestien, que je n'avois pas à luy respondre en ce particulier, puisque l'occasion en estoit levée par la mort de ce prince, mais que je la voulois bien asseurer que Vos Majestez portoient trop de reverence à sa personne et au Saint-Siége pour venir à une action semblable sans luy en faire part et que quand l'occasion s'en offriroit, que Sa Sainteté ne le devroit pas trouver estrange, mais plustost le désirer pour le bien et avantage que la religion catholique en pourroit recevoir, joint que la minorité du Roy obligeoit Vos Majestez à ne mespriser l'amytié des princes leurs voisins, come elles feroient sy on leur parloit d'une semblable recherche, que ceux de la religion prétendue dedans et hors le royaume n'avoient pris que trop de deffiance de leurs volontez depuis le mariage du Roy avec l'infante d'Espagne, au dommage du repos et tranquilité de leur royaume qui en auroit pris coup sy leur grande prudence n'y avoit remédié. Elle n'a rien reparty à ces raisons, seullement elle m'a dit qu'elle consentiroit plus volontiers qu'un prince catholique espousast une princesse hérétique qu'une princesse catholique fut mariée à ung prince hérétique. Ce discours s'est passé assez doucement, m'estant toutlesfois aperceu qu'elle craint que ce traicté ne se continue en la personne du prince Charles, l'aage duquel est plus sortable à celuy de M[me] Crestienne que n'estoit celuy du feu prince de Walles. (Brèves, dép. du 25 décembre 1612.) — Pour la suite de cette dépêche, voy. la note 3 de la page précédente.

« mais tenant fort avec eux, ils en passeront par où nous « voudrons. » Il allait jusqu'à suggérer un moyen pour vaincre les résistances de Rome : « Je suis d'avis, pour « apaiser le pape, qu'il nous faut servir d'un artifice, « savoir de mettre en avant que nous porterons l'Angle- « terre à entrer en une ligue contre le Turc. Aussi seroit- « elle bien nécessaire pour le bien de la chrétienté, si la « paix de Perse se conclut, comme je crois qu'elle fera. » Paul V s'était presque laissé gagner à cette perspective qu'on ouvrait au plus ancien et au plus cher de ses projets, ou du moins Brèves prévoyait qu'à la longue il arracherait au Saint-Père son consentement : « A cela, pour- « suit-il, Sa Sainteté répliqua : Si par ce traité l'on pou- « voit avantager la religion et que l'effet en fût assuré, en « ce cas tout se pourroit faire avec conscience ; mais de « demeurer seulement sur l'opinion, elle ne jugeoit pas « que ce mariage se dût faire. Je n'ai pas voulu pour « cette fois la presser, parce que je connois son humeur « prompte et dédaigneuse et qui veut être gagnée pied à « pied (1). »

Les choses, toutefois, allèrent plus lentement, de ce côté, que Brèves ne s'y attendait. C'est pourquoi, dans ses dépêches ultérieures, il niait et recommandait de nier qu'on s'occupât encore de la pratique d'Angleterre (2),

(1) Brèves, dép. du 6 janvier 1613.

(2) « Beaucoup m'ont parlé du mariage de Mme Crestienne avec le prince d'Yort. Je nye tout, vous en devez faire autant par delà au nonce de Sa Sainteté, et come je vous ay mandé, résoudre le tout avant qu'il se sache, autrement vous donnerez de la jalousie au roy d'Espagne et ferez crier sa dite Sainteté. Je ne veoy pas que vous ayez par les mains une occasion d'asseurer le repos de nostre monarchie durant le bas aage du roy plus belle que celle-là. » (Brèves, dép. du 17 mars 1613.)

mais il voulait qu'on y persévérât : « Sa Sainteté nous « laissera faire, écrivait-il encore à la reine ; puis après, « par devoir du rang qu'elle tient, et aussi pour témoi- « gner en cela de la sincérité de ses actions, elle en « fera sans doute quelque bruit qui s'apaisera à la « fin (1). »

Il n'était point mauvais prophète, et l'événement, dans la suite, devait lui donner raison ; mais, en attendant, le nonce Ubaldini faisait du bruit, plus peut-être que ne l'exigeait le Souverain-Pontife, par l'effet d'une nature ardente qui dépassait les ordres reçus, en croyant s'y conformer. Pour raconter ce qui suit, il faut citer le texte même, car il s'agit d'une lettre que les écrivains hostiles au Saint-Siége (2), quoiqu'ils ne l'aient connue que par le résumé confus qu'en donne Siri, reprochent amèrement au nonce, à cause des exhortations qu'il y fait à la reine de ne se croire liée par sa parole que lorsqu'elle l'a donnée à Dieu :

« Après la mort du prince de Galles, les Anglais voulant pour le fils qui reste à ce roi continuer la même pratique avec la France, il lui fut répondu d'ici que le prince n'étant pas en âge de se marier de quelques années, il aurait le temps et l'occasion, mais que Sa Majesté Très-Chrétienne ne voulait pas maintenant, comme elle l'aurait peut-être fait auparavant, condescendre à remettre entre leurs mains sa fille avant l'époque où le mariage pourrait être consommé. Cette réponse

(1) Brèves, dép. du 28 février 1613. — « Je ne trouve pas que ce soit le plus grand mal de ce traicté que la bassesse de l'aage : cela ne laissera pas de priver nos religionnaires d'esperance de pouvoir tirer de l'ayde de ce costé là quand ils se voudront remuer. » (*Ibid.*)

(2) Bruys, *Hist. des papes*; Levassor, *Hist. de Louis XIII*, etc.

fut trouvée étrange par les Anglais, et il semblait qu'elle devait sinon rompre le traité, au moins le retarder beaucoup; mais après l'arrivée d'un courrier venu de Londres il y a peu de jours, l'ambassadeur d'Angleterre a fait une nouvelle instance pour que la pratique fût continuée, et a laissé entendre que peut-être son roi agréerait ce qui plairait à la reine quant au temps où elle donnerait sa fille. Sur quoi j'apprends qu'il a été tenu un conseil il y a trois jours, et que d'un commun accord on y a résolu de traîner l'affaire en longueur. En ayant été averti de bonne part, j'allai hier à l'audience de Sa Majesté, et je renouvelai les offices faits si souvent pour la dissuader d'une si impie délibération, lui reprochant davantage la grande ingratitude dont elle userait envers Dieu, si après avoir reçu des bienfaits signalés de sa particulière providence et bonté envers elle, elle craignait maintenant de ne pouvoir conserver le royaume sans offenser sa divine majesté par un péché scandaleux et public comme est celui-ci. Sa Majesté me répondit que, si elle le faisait, elle le ferait pour suivre l'avis de tous ceux qui étaient dans le conseil, afin, si elle faisait autrement et qu'il en résultât malheur, que son fils ne pût pas lui reprocher, un jour, d'avoir été cause de la ruine du royaume, d'autant plus qu'elle ne ferait rien maintenant que le roi ne pût défaire quand il serait majeur; auquel, avant que la fille soit en âge, les prétextes et les occasions ne manqueraient pas de changer de résolution; qu'aux Anglais on ne donnerait maintenant que des paroles, desquelles présentement la France recevrait grand fruit, en s'assurant qu'elle n'éprouverait aucun dommage de ce côté, qui était le seul d'où elle en pouvait redouter quelqu'un; qu'elle espérait que Dieu, qui voyait son intention, aurait miséricorde d'elle et mettrait, le roi avançant en âge, la France en tel état qu'il ne serait pas besoin de ce mariage pour la conserver; que je pouvais voir ici l'ambition immodérée des grands, leurs passions et leurs divisions, les nouvelles prétentions de Condé qui ne cessera jamais de tenir Sa Majesté en travail, et principalement les impertinentes demandes que font chaque jour les Huguenots pour empiéter peu à peu sur l'autorité du roi ou pour prendre prétexte des refus qu'ils essuyaient afin de

faire un mouvement. Je répondis à cela en lui remontrant que Sa Majesté devait plutôt croire à sa conscience, avec laquelle s'accordaient les admonitions de Sa Sainteté qu'à son conseil dont l'autorité ne la justifierait ni aux yeux de Dieu ni à ceux des vrais catholiques, dont je savais qu'un grand nombre, en France, détestaient autant que moi cette pratique, car si ce mariage était exécrable, les fiançailles ne l'étaient pas moins ; que quoique les promesses faites contre Dieu n'aient pas de valeur et ne se doivent pas observer, il serait toutefois aussi difficile de manquer de parole plus tard au roi d'Angleterre, qu'il serait facile maintenant de ne lui rien promettre, et d'autant moins je pouvais espérer, d'autant plus je craignais, à cet égard, la colère de Dieu sur la France ; que quant aux périls dans lesquels se trouvait maintenant Sa Majesté, ils n'étaient pas, à mon avis, plus grands que ceux qu'elle avait courus à la mort du roi, et que même j'estimais meilleur l'état des choses. Ainsi, comme Sa Majesté avait parcouru désormais la plus grande partie de sa régence et conservé son royaume intact sans ce mariage, elle devait espérer qu'elle ferait de même, sans y recourir, pendant le peu de temps qui lui reste. Elle me dit enfin qu'elle y penserait encore, et que le traité n'était pas si avancé que je le croyais. J'ai tenu ces mêmes propos avec les ministres et avec le marquis d'Ancre qui peut tout, mais chacun d'eux est grandement porté à la conclusion, quoique tous me veuillent persuader que, quand même on ferait les fiançailles, le mariage ne s'en suivrait pas, et particulièrement Villeroy m'a dit en outre qu'avant que la fille ait douze ans, le roi aura consommé le sien avec l'infante, et par conséquent assuré tellement l'union avec l'Espagne, qu'il sera facile de faire d'autres délibérations. Étant vrai ce que je presseus de bonne part, que les Anglais soient résolus à céder sur le point d'avoir la fille en main, je tiens la chose pour faite, et il ne me reste aucune espérance en sens contraire (1). »

Ubaldini était, en effet, bien convaincu qu'on trompait

(1) Ubaldini, dép. du 16 janvier 1613.

la reine en lui disant que le mariage anglais ne s'accomplirait pas (1). Il retournait donc auprès d'elle, et, pour l'éclairer, résumait avec précision leurs précédents entretiens : 1° L'alliance anglaise n'était pas suffisante au repos de Sa Majesté, ou elle n'y était pas nécessaire ; 2° devant Dieu et les hommes la reine serait coupable de sacrilége ; 3° il était probable de croire que le mariage aurait lieu, plutôt que d'espérer le contraire. Il ajoutait qu'elle ne devait écouter ses ministres que dans les matières d'Etat ; s'il s'y joignait des matières religieuses, outre qu'elle devait respecter le sentiment non équivoque de ses sujets catholiques, le pape et les prélats, qui n'exécraient pas moins qu'elle cette alliance, avaient seuls autorité : les considérations humaines ne devaient-elles pas en toute occasion le céder aux divines ? Mais la reine avait réponse sur tous les points. Tous ses conseillers, disait-elle en souriant, sauf le duc de Bouillon, étaient catholiques, et tous, cependant, l'exhortaient à ce mariage. Les princes italiens, plus voisins de Rome, et la grande duchesse de Toscane, malgré sa piété, ne lui avaient-ils pas donné l'exemple ? Il est vrai, reprenait-elle d'un ton discrètement ironique, qu'il convient de suivre les bons exemples et non les mauvais (2).

Il faut bien le dire, ces prélats, ces ecclésiastiques qu'invoquait Ubaldini, pour les opposer aux membres du conseil, étaient d'une faible ressource. Le cardinal de

(1) Ingannano la coscienza di sua Maestà che abborre e teme la parentela con eretici, facendo credere che il matrimonio non sia per seguire. (Ubaldini, dép. du 29 janvier 1613.)

(2) Ubaldini, dép. du 29 janvier 1613.

Joyeuse était toujours absent, selon son habitude des moments difficiles, et toujours attendu (1); le cardinal Du Perron avait promis monts et merveilles, mais pour qu'on ne l'en fît point souvenir, il se tenait également éloigné de Paris. Le Père Cotton n'avait parlé qu'une fois, et très-froidement, intimidé, suivant le nonce, ainsi que les autres membres considérables de sa compagnie, par les « persécutions que souffraient les jésuites, » quoiqu'en réalité ils fussent soutenus contre les attaques du parti national par la reine et toute sa cour. Enfin, le confesseur de Marie, « homme très-pieux, mais faible, était peu estimé de Sa Majesté, » et ses efforts avaient eu peu d'efficace (2).

Cette désertion générale, à laquelle participait ce marquis d'Ancre dont le concours eût été si précieux parce qu'il « pouvait tout (3), » laissait à Villeroy le champ libre, et il en profitait pour ne plus répondre aux objurgations pressantes d'Ubaldini que par des assertions discutables ou même que tout démentait. Cette union, disait-il, affaiblira les protestants d'Angleterre et par conséquent fera grand bien aux catholiques de ce pays; c'étaient là d'ailleurs des matières de longue digestion. Ubaldini sentait, au contraire, que « la pratique allait chaudement (4), » et il croyait savoir que, les Anglais n'exigeant plus l'envoi

(1) Ubaldini, dép. du 11 avril 1613.

(2) *Ibid*,, dép. du 26 mars 1613.

(3) Al marchese d'Ancre ho parlato più volte e di nuovo ultimamente, ma lo trovo ostinato in stimar necessarii questi sponsali, e mi ha detto che non saprebbe dare alla regina altro consiglio, se non si muta lo stato delle cose. (Ubaldini, dép. du 14 mars 1613.)

(4) Ubaldini, dép. des 26 février et 14 mars 1613.

immédiat de la princesse, la conclusion des fiançailles aurait lieu avant l'été (1). Ne s'abandonnant pas lui-même, quoiqu'il restât seul sur la brèche, il profitait d'une recrudescence dans les persécutions dont les catholiques étaient victimes en Angleterre (2), pour livrer un dernier assaut à la reine en portant le trouble dans cette âme superstitieuse :

« Elle verrait donc un jour ses petits fils répandre cruellement le sang des martyrs du Christ et persécuter la foi pour laquelle leurs glorieux ancêtres avaient si souvent répandu le leur propre. Voilà donc la royauté qu'elle préparait à sa fille, ou de devenir hérétique, ce qui était probable, ou, restant catholique, d'être la plus malheureuse princesse de la chrétienté, puisqu'elle verrait certaine la damnation de son mari et de ses enfants, auxquels elle aurait plutôt sujet de souhaiter la mort dans leurs langes, qu'une plus longue vie. Lorsqu'elle avait donné secours aux protestants de Juliers, Dieu lui avait pris son second fils, tandis que lorsqu'elle avait réprimé virilement les Huguenots réunis à Saumur, et remédié au schisme de Richer (3), Dieu lui avait donné le double mariage d'Espagne (4). »

Ce langage énergique était la preuve d'un zèle sans espoir et tout personnel, car Ubaldini se voyait autorisé par le cardinal Borghese, puisqu'on voulait décidément, en France, « faire le saut, » à ne pas renouveler des protestations qui pouvaient compromettre le Saint-

(1) Ubaldini, dép. du 14 février 1613.

(2) Mi sono dolsuto della nuova persecutione che cresce ogni giorno in quella isola contro i cattolici... mi ha risposto (Villeroy) non potersi negare la crudeltà e l'odio di quel Re verso i cattolici. (Ubaldini, dép. du 26 février 1613.)

(3) Ce « schisme » sera l'objet d'une étude postérieure.

(4) Ubaldini, dép. du 14 mars 1613.

Siége dans des circonstances et dans des lieux où les remèdes énergiques détruiraient tout ce qui restait de raisonnable (1). A partir de ce moment, malgré les hypocrites protestations de la reine, qui mouillait ses yeux de larmes et se disait forcée par ses ministres d'agir contre son gré, pour que son fils ne lui pût reprocher un jour d'avoir causé la ruine de son royaume (2), le nonce Ubaldini s'enfermait dans un silence qui lui paraissait désormais convenir seul à la dignité pontificale. Mais Paul V qui compensait par une obstination dont les dépêches de Brèves nous ont conservé le curieux témoignage (3), l'ardeur qui manquait à son caractère et que son nonce possédait à l'excès, persistait à rompre des lances inutiles :

« Sa Sainteté, écrit Brèves, est entrée sur le mariage qui se traite entre Madame Chrétienne et le prince d'Angleterre, montrant réprouver grandement cette alliance, me disant ces mots : Nous sommes émerveillé que la reine votre maîtresse, qui est si pleine de piété et de religion, veuille livrer et donner son sang aux ennemis de sa religion ; elle doit se ressouvenir que Dieu n'approuve jamais les choses mal faites. N'a-t-elle pas vu, quand le défunt roi d'heureuse mémoire a voulu protéger de sa puissance les ducs de Brandebourg et Neubourg, le désastre qui lui est arrivé ? Elle est obligée au soin que Dieu a pris d'elle et du roi son fils, et craindre, si elle

(1) Poichè V. S. Ill. mene dà l'arbitrio, ho giudicato dovermi contenere in questi termini, nè passare più oltre a proteste, perchè tenendo io per fermo che siano risoluti di fare il salto, stimo meglio d'impegnare sua santità meno che sia possibile in tempo et in luogo dove i rimedii acri estinguerebbero senza dubio quello che ci resta di sano. (Ubaldini, dép. du 14 mars 1613.)

(2) Ubaldini, dép. du 16 janvier 1613.

(3) Voy. notre Mémoire intitulé : *Un procès criminel sous le règne de Henri IV*, p. 37 et 39 (Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, T. 79, 80.)

se sépare de l'amour de son Église, pensant avantager le repos de son État, qu'elle ne le voie tout à fait et d'un coup troublé et en ruine. Je n'ai pas manqué de lui répartir là dessus que si elle vouloit menuement considérer l'avantage que la religion catholique peut recevoir de cette alliance, qu'elle seroit la première à nous la conseiller, premièrement parce que les catholiques d'Angleterre ne pourroient qu'en recevoir un grand soulagement ; secondement que la reine d'Angleterre déjà inclinée à la religion catholique, le cas avenant de la mort du roi son mari, le prince étant jeune, il pourroit prendre avec le soin de Leurs Majestés quelque pli avantageux et heureux à la religion catholique, et peut-être avec le temps en faire profession ; d'autre part que ce seroit un moyen à Leurs Majestés de porter le dit roi avec toutes ses forces d'entrer en la ligue qu'elle proposoit contre le Turc, ce qu'arrivant, infailliblement les provinces unies de Flandres feroient le semblable. Elle me pria de vous écrire ce qu'elle m'avoit dit (1). »

Il arriva de ce projet d'alliance ce qui avait eu lieu pour les mariages espagnols : on éprouvait, en Angleterre comme en France, un tel désir du succès que les difficultés de la négociation, si elles le retardèrent, ne le purent empêcher. Les Anglais perdaient-ils patience, comme il était naturel, puisqu'ils n'avaient, eux du moins, rien à ménager? Ils s'en prenaient au pape, dont les offices agissaient grandement sur la conscience de la reine (2), et pour faire preuve de bon vouloir, Jacques I[er], jusqu'alors inexorable aux catholiques de son royaume, refusait à

(1) Brèves, dép. du 14 avril 1613.

(2) Vado presentendo che comincino gl'Inglesi a dolersi della lunghezza, et a sospettare, mi dice il vescovo di Parigi, che questa continuatione degl' ufficii di sua santità ha ritardato sinhora la conclusione. operando grandemente nella conscienza della regina, e che S. M. procura con industria di tirare in lungo la trattatione. (Ubaldini, dép. du 11 avril 1613).

l'archevêque de Canterbury tout consentement à une nouvelle persécution (1). Les ministres français excusaient les retards sur l'absence de Condé, sans lequel, en sa qualité de premier prince du sang, on ne pouvait passer outre (2) : mauvaise défaite et très-blessante, puisqu'on avait su le tirer de sa retraite volontaire, pour lui communiquer en même temps qu'aux autres princes les mariages espagnols. Mais ni les exigences des Anglais sur le point de la religion, ni les ajournements sans cesse réclamés par la régente, ni les terreurs que le pape et son nonce lui inspiraient de nouveau, en lui montrant Monsieur indisposé et Madame Chrétienne malade de ces fièvres malignes qui avaient emporté en si peu de jours le précédent prince de Galles (3), ne causèrent la ruine de ce projet « impie; »

(1) Alcuni sacerdoti inglesi che risiedono qui mi hanno significato che havendo ultimamente il pseudo arcivescovo di Cantorbery supplicato il Re di far morire alcuni preti, egli glielo negasse con molto sentimento. dicendo di non voler in ciò più secondare i suoi consigli che lo mettevano in mal odore appresso gl'altri principi et in particolare appresso questa regina che l'haveva anco di fresco fatto pregare d'astenersi da simili esecutioni. (Ubaldini, dép. du 18 juin 1613.)

(2) Il prencipe seguendo di star lontano e di mostrarsi mal contento, impedisce grandemente S. M. la quale pensa hora a modi con che richiamarlo con dignità, ma non già come faceva il marchese d'Ancre, il quale dice publicamente che li ministri vogliono il principe fuori di corte e che rovinano per questo mezzo S. M. (Ubaldini, dép. du 22 avril 1613.)

(3) Mi è parso di nuovo farne una grave passata con la regina, in che mi son valsuto della congiontura presente, che è stato indisposto Mgr d'Angiò e che resta tuttavia inferma di petecchie madama Cristina, della quale si tratta, parendomi dispositione opportuna con S. M. accennarli li giuditii di Dio e d'imprimergliene il timore, rammemorandoli solo che l'anno passato quasi in questo medesimo tempo era quest' istessa prattica in termine di

il était destiné, quelques années plus tard, à s'effectuer avec une autre princesse et sous un ministre cardinal, sans que cette fermeté inaccoutumée nuisît en rien, malgré tant de prédictions et de menaces, à l'alliance déjà conclue, et bientôt consommée, du roi catholique avec le roi très-chrétien.

conclusione quando segui la morte del principe di Galles. (Ubaldini, dép. du 14 octobre 1613.) — Morte seguita in Londra in pochissimi giorni di febre non conosciuta da medici, con petecchie non scopertesi sino all' ultimo giorno della sua vita. (Ubaldini, dép. du 22 novembre 1612.) — « Sa Sainteté m'a parlé de la maladie de Mme Crestienne, me disant que le prince de Galles mourut miraculeusement lorsqu'on parloit de le marier avec ma dite dame et que la maladie qui luy estoit arrivée estoit ung avertissement que Dieu donnoit à Vos Majestez pour les retenir de consentir à ce mariage qui se traictoit d'elle et du prince d'York, adioustant qu'elle ne pouvoit croire qu'il peust entrer en la volonté de Vos Majestez de donner leur sang à ung prince heretique le père duquel rendoit à l'Esglise de Dieu toutte sorte de tesmoignage de sa mauvaise volonté et en effet exerçoit de grandes cruautez vers ses subiectz catholiques, je lui ay repliqué que je n'avois nul commandement de Vos Majestez de parler de ceste affaire, et que je ne savois pas ce qui estoit de leur résolution, mais que Sa Sainteté debvoit croire de leur piété crestienne qu'elles estoient pour ne rien faire qui peust offencer le service de Dieu ny apporter dommage à la religion catholique et que je ne faisois point de doubte sy Vos Majestez approuvoient ceste alliance, que ce seroit plus pour le bien de la religion et avantager le repos des catholiques anglois que pour autre chose; que je la suppliois de mettre en considération le peu d'amytié des Espagnolz qui, après avoir contracté une alliance avec la France, cherchoient soubz l'avantage d'icelle de ruiner le duc de Mantoue parent proche de Vos Majestez, croiant que l'envye de la conservation de la leur leur feroit fermer les yeux; qu'il me sembloit estre nécessaire, Vos Majestez ne se pouvant asseurer des princes catholiques, de ne la point rompre avec ceux de la religion prétendue. » (Brèves, dép. du 26 novembre 1613.)

CHAPITRE VI.

Persistante défiance des conseillers de la reine et des Français contre l'Espagne. — Différends au sujet de la Navarre et de la succession de Mantoue. — Les intrigues du duc de Savoie rapprochent les deux couronnes. — Nouvelles causes de retard. — Les princes quittent la cour. — Conjuration des princes. — Efforts de la reine pour conserver la paix, secondés par Ubaldini. — Conférence de Soissons. — Réunion du grand conseil. — Traité de Sainte-Menehould. — Majorité du roi (28 septembre 1614). — Réunion des États-Généraux. — Ils donnent leur approbation au mariage. — Réglement des affaires de Navarre. — Désarmement du duc de Savoie.

L'accord de tous les Français et de tous les conseillers de la reine, sans en excepter le marquis d'Ancre, à encourager et à favoriser le mariage d'une fille de France avec le nouveau prince de Galles, est une marque certaine des sentiments d'hostilité ou de défiance qu'ils continuaient de nourrir, malgré la conclusion des mariages espagnols, contre la sombre et perfide Cour de Madrid. Ces sentiments, Brèves les exprimait, chaque jour, dans les termes les plus expressifs :

« Les Espagnols observent un proverbe qui se dit communément en langue italienne : *Con arte e con inganno si vive la metà dell' anno, e con inganno e arte si campa l'altra parte.* Ma conclusion est que ce n'est qu'artifice, ruse et perfidie de leur fait, et qu'il s'en faut toujours méfier (1). — Prenez garde, les Espagnols vous trompent : ils vous entretiennent de bonnes paroles sans aucun effet; ils n'ont pas recherché l'alliance de Leurs Majestés que ce ne soit avec dessein d'en profiter au dommage de notre État. Si nous ne sommes aussi fins qu'eux, nous nous en repentirons. Pour moi, je vous confesse que je ne croirai jamais en eux (2). —

(1) Brèves, dép. du 21 juin 1613.
(2) *Id.*, du 28 octobre 1613.

L'exemple du passé me fait défier de leur sincérité, et c'est pourquoi je voudrais que l'on ne se laissât point tant aller à eux que l'on ne prît encore garde de près à leurs actions, la main haute et le sourcil relevé, car autrement nous n'en jouirons pas (1). »

En effet, dans les petites choses comme dans les grandes, ils n'avaient qu'un médiocre souci de répondre par de bons offices à ceux dont on usait envers eux. Tandis que Don Inigo écrivait « mille louanges des traitements qu'on lui faisoit à Paris, disant que si sa santé lui permettoit, il prieroit le roi son maître de lui laisser finir ses jours en France près de Leurs Majestés, desquelles il recevoit mille faveurs (2), » les grands d'Espagne, prenant pour eux-mêmes le titre d'Excellence, qu'ils n'avaient jamais porté, retranchaient à Vaucelas celui d'Illustrissime, dont s'étaient de tout temps prévalus ses prédécesseurs (3); Philippe III qui lui avait accordé un logement dans la maison du président de Castille, permettait à ce seigneur de l'en expulser après vingt mois de séjour (4), tandis que la ferme con-

(1) Brèves, dép. du 21 décembre 1613.

(2) Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 juin 1611.

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 janvier 1611.

(4) « Vous aurez encores de moy ce mot pour vous dire que ce nouveau président de Castille, nommé d'Acugna, oultre la pragmatique de cest hiver où ils taillent et rongnent les tiltres des ambassadeurs, se veult maintenant mesler de leur logement, m'ayant depuis deulx ou trois jours envoyé dire que j'eusse a vuider promptement la moitié de mon logis, a ce que le maistre y vinst loger, ou bien que je m'accommodasse avec luy de prix. Ceste façon est un peu rude après 20 mois que j'y suis logé. Et a ce que scachiez, s'il vous plaist, quel logis je tiens, la maison est séparée en deulx, dans la moitié est logé le marquis d'Oignon, frère du connestable de Castille, et l'aultre moitié est celle que le roy d'Espagne me fist bailler. . Tout ce logis est libre, et en effet

tenance de l'ambassadeur d'Angleterre lui assurait, on l'a vu, un tout autre traitement.

Dans chaque démarche des Espagnols, la Cour de la régente croyait donc voir l'intention cachée de nuire à la France. Le départ de Don Inigo de Cardenas pour l'Espagne, où il se rendait sous prétexte de régler des affaires privées, ravivait tous les soupçons et donnait de l'autorité aux paroles de Brèves. Quant au public, c'est dans les incidents de la rue qu'il trouvait l'occasion de faire paraître la persistance de ses souvenirs et de ses défiances. Le 21 septembre 1612, le bruit se répand tout à coup dans Paris que le roi vient d'être blessé et qu'il a succombé à sa blessure. Le peuple s'ameute, prend les armes, parcourt la ville entière, en ferme les portes, s'écrie que le meurtrier est espagnol et court furieux vers la maison qu'habitait Don Inigo de Cardenas. Peu s'en fallut que cet ambassadeur n'éprouvât, cette fois, le sort auquel il avait échappé, par les soins de Marie de Médicis, le lendemain de la mort de Henri IV. On eut peine à calmer cette effervescence populaire, même en répandant partout que la nouvelle était fausse, puisque, d'un autre côté de la ville,

le roy d'Espagne n'y peult par droict loger personne, puisque le maistre du logis a payé au dict roy ou aultres la somme de sept mille escus pour le rendre libre ; néantmoins d'authorité absolue il me fust donné... Mais le nœud de la matière est que les logis que le dit roy prend pour les ambassadeurs, oultre le droit ordinaire, jamais il ne s'en paye un soul, et pour soullager ou contenter les maistres des dits logis, ils vouldroyent contraindre les ambassadeurs à en louer la moitié, qui se loueroit plus cher que le tout ne vault, et cependant publier tousiours qu'ils logent les ambassadeurs à leurs despens. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 juin 1611.)

on venait de voir le roi, rentrant d'une promenade qu'il faisait au dehors. Les Parisiens n'en voulaient croire que leurs yeux; mais bientôt leur gaîté naturelle se donna libre carrière, quand ils surent qu'ils avaient été dupes d'une méprise causée par l'arrestation d'un soldat aux gardes, nommé Le Roy, qu'on accusait de quelque insolence (1).

De telles dispositions, à tous les degrés de la société française, donnaient une gravité singulière aux moindres différends. Il s'en était élevé un sur la frontière de Navarre, au sujet de pauvres villages à peine peuplés, dont on ne pouvait dire s'ils étaient espagnols ou français. Le Conseil de Castille, suivant son habitude, ne voulait rien céder, faisait entendre, contre les sujets du roi très-chrétien habitants de cette province, des plaintes qui dispensaient la Cour d'Espagne de répondre à celles de la Cour de France, et, pour traîner en longueur, feignait d'écrire des dépêches qu'il n'envoyait pas (2). « Il semble, écrivait Vaucelas à

(1) *Rel ven.* de Giorgio Giustinian, 22 sept, 1612. France, t. I, p. 513. — Mém. de Phélypeaux de Pontchartrain, p. 321. Coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. V.

(2) « J'ay parlé aussy au roy d'Espagne de ce qui est survenu en Navarre, à quoy il me respondit qu'il feroit donner ordre, et come j'en parlay au duc il me dit qu'il s'estonnoit de ce que je luy disois, veu que depuis peu ils avoyent despesché à Don Inigo, leur ambassadeur, à ce qu'il fist plainte de quelques oultrages commis là aux environs par les François sur les subiectz de son maistre; mais je luy replicquay que je ne pensois poinct qu'il fust survenu telle chose, et que si cela estoit, qu'il falloit que ce fust ailleurs, ne le voulant pas contredire plus serré, car je voyois bien que c'estoit une deffaite, comme du depuis je sceu d'Arostichi que telle despesche n'avoit esté faicte. Enfin me dit que l'on en presentast un memorial, ce qui a esté faict. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 18 juin 1611.) — Une lettre de Villeroy indique

« ce sujet, que l'arrogance passe à l'insolence; mais ce « n'est pas la raison qu'ils l'exercent envers nous (1). » Et plus tard :

« Ils ne veulent considérer notre longue possession, qui n'est que le moindre droit des rois, auquel ils devroient plutôt aider à nous conserver, à ce qu'ils eussent de nous le semblable, vu l'avantage qu'ils en auroient pour ce qu'ils en détiennent à autrui. Que s'ils nous reprochent que ces cabanes sont bâties de quatre-vingt-dix ans en ça, et que

avec exactitude le sujet du différend : « Ceulx de la Haute-Navarre continuent à brusler les granges et cabanes des subjects du roy en la Basse, nonobstant les démonstrations que font les ministres du roy d'Espagne. Ils n'aprouvent telles voyes de faict lesquelles ils vont desguisans a leur mode. Vous sçavez quelle fust la responce generale qu'ils vous firent lorsque vous leur en fistes plainte, et le peu de compte et devoir qu'ils ont depuis faict de vous y satisfaire. Au lieu de cela, le vice roy du dit pays a violé un accort qui fust faict entre ceux du pays de part et d'autre par provision jusqu'à ce que nous avons esté aggresseurs pour avoir basti les dites granges et bordes ou cabanes, et nous maintenons qu'il y a plus de trente ans qu'elles sont basties, et que les subjects du roy en joyssent, et en tous cas le susdit accort provisional faict au dict moys de juillet porte que les habitants des lieux joiront des cabanes et du pastourage de la montagne librement jusques à la décision du differant du principal. Or ils ont trouvé bon de nous rendre complaignans pour playder comme l'on dict la main garnie. Cela ne va pas bien, et combien que nostre roy soit mineur, que nous soions commandez par une royne et que nostre royaulme soit aucunement divisé, toutesfois difficilement endurerons nous cette frisme. Je l'ay dezia dict et protesté à Don Inigo et qu'il n'y a sorte de considération ny espérance ou attente des alliances ou mariages qui nous puisse faire endurer sur telle offence. A cela il répond en justification de l'action commise par le vice-roy et neanmoins offre toute réparation équitable. Cela est bon si les effects respondoient mieulx aux parolles qu'ils nous font jusques à présent, ce que je n'espère pas. » (Villeroy à Vaucelas, 18 novembre 1611. Dans le vol. des dép. de Vaucelas nº 16114, lettre 165.)

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 23 janvier 1612.

telle possession n'est assez ancienne, ils devroient considérer que ce terme nous doit suffire pour des cabanes, puisqu'ils estiment que quinze ou vingt de plus à eux leur suffit pour leur attribuer la possession d'un royaume. Ces gens veulent une loi pour eux et l'autre pour leurs voisins. Que si Votre Majesté trouve de la contradiction en ce que je lui mande, elle me permettra de lui dire que l'on peut accomparer ces vains ou bravaches de qui les paroles et actions les obligent souvent à maintenir une mauvaise querelle, voire à les faire aller sur le pré, encore qu'en l'âme ils voulussent bien s'en excuser. Aussi, à mon avis, l'arrogance d'avoir entrepris cette usurpation de terres, en temps qu'ils jugeoient possible plus opportun qu'ils ne le trouvent être, les fait pousser si avant, leur gloire ne leur permettant de confesser leur faute (1). »

Piqués au vif, les ministres de la régente faisaient la sourde oreille à la proposition inattendue qui venait d'Espagne, sur l'avis de Don Inigo, de hâter l'échange des princesses, pour éviter les obstacles qui s'y pourraient opposer plus tard (2), et laissaient même entendre que les mauvais procédés des Espagnols avanceraient peut-être le traité de mariage de Madame Chrétienne avec le prince d'Angleterre (3). Mais cette menace, autrefois si redoutée,

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 6 juin 1613.

(2) Don Inigo de Cardenas che conosce molto bene lo stato della Francia e prevede quanto importi alla sicurezza delli sponsali l'accelerare il transito reciproco delle due principesse in conformità degl' articoli stabiliti, ha fatto. com' egli mi promise, ogni più efficace ufficio in Spagna per quest' effetto e con frutto, già che si dichiara il Re cattolico d'esser pronto all' autunno prossimo d'inviare l'Infanta, e sollecita li Francesi a far l'istesso dalla loro banda. (Ubaldini, dép. du 9 mai 1613.)

(3) « Ce que je luy ay dit de la procédure des Espagnols du costé de la Haulte-Navarre et que celle aussy du gouverneur de Milan avanceroient le traicté de mariage de madame Crestienne avec le prince d'Angleterre, ne luy a nullement pleu, et n'a sceu que

ne produisait plus aucun effet. A Madrid et à Rome on était résigné à cette alliance, quoiqu'on ne négligeât point de protester en toute occasion. On voulait seulement que celles d'Espagne fussent effectuées auparavant. Le pape et Philippe III étaient avertis que le cardinal Bellarmin, malgré tous ses efforts, n'avait point obtenu de la France qu'elle demandât au moins une dispense au Saint-Siége et fît accorder aux catholiques anglais, dans toute la Grande-Bretagne, le libre exercice de leur religion. On savait que le roi très-chrétien solliciterait simplement une chapelle libre à Londres, que cette chapelle serait refusée, et que le mariage de Madame Chrétienne, quoique contrarié par le zèle anglican de l'archevêque de Canterbury, n'en serait pas moins accompli (1).

Une difficulté plus sérieuse s'était élevée en Italie. Le 22 décembre 1612, était mort, après un règne de neuf mois, François, duc de Mantoue, fils et successeur de ce duc Vincent dont la perte avait failli, au mois d'avril précédent, empêcher les fêtes auxquelles donna lieu la proclamation des mariages. François ne laissait qu'une fille âgée de quatre ans; le duché de Mantoue, fief masculin de l'empire, devait donc faire retour au cardinal Ferdinand, frère du prince défunt. L'idée de contester un droit si manifeste ne pouvait venir qu'au turbulent duc de Savoie.

respondre. Je croy, en vérité, come je vous ay tousiours escript que Leurs Majestez feront le bien de la religion et de leur service d'en user ainsy. C'est pourquoy dès le commancement que vous m'avez averty de ce traicté, vous scavez que j'ay tousiours esté de ceste opinion. » (Brèves, dép. du 9 juin 1613.)

(1) Io intendo che domandino li Francesi una cappella in Londra, libera per tutti li cattolici, ma non l'otterranno, e faranno alla fine li sponsali in ogni modo. (Ubaldini, dép. du 14 octobre 1613).

Il prétexta que sa fille Marguerite, déjà mère de l'enfant que déshéritaient les institutions impériales, pouvait être enceinte, qu'elle mettrait peut-être au monde un fils, et il obtint un sursis jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de doutes sur ces deux points. L'événement ayant tourné contre lui, il éleva la prétention de ravoir sa fille et sa petite-fille, on les lui refusa. Il demanda du moins la tutelle que lui disputait l'Espagne : un décret de l'empereur en chargea le cardinal. Le duc alors réclama l'administration du Montferrat, sous prétexte que les femmes étant aptes à en hériter, la fille du précédent souverain y avait des droits supérieurs à tous autres : mais comme on ne tint nul compte de sa nouvelle réclamation, il se jeta sur cette province et s'empara de plusieurs places.

Un si audacieux coup de main souleva toutes les Cours de l'Europe : le pape ne pouvait supporter qu'on empiétât sur les droits d'un cardinal, dont il espérait faire un vassal du Saint-Siége; l'empereur, suzerain du fief de Mantoue, voyait sa suzeraineté méprisée; l'Espagne ne remarquait pas sans inquiétude, aux portes du Milanais, les agrandissements d'un si dangereux voisin. La France, enfin, se trouvait fort engagée avec la maison de Mantoue. Le duc Vincent, quoique né d'une mère autrichienne et décoré de la Toison-d'Or, avait préparé, avec Henri IV, cette alliance de Savoie où il entrait lui-même par le mariage de son fils François avec une fille de Charles-Emmanuel (1). Le cardinal Ferdinand, né d'une sœur de Marie de Médicis, ne pouvait réclamer vainement l'appui de la régente, dont le

(1) Muratori, *Annali d'Italia*, t. XI, Milan, 1749. — *Rel. ven* de Girolamo Soranzo, 1608-1611. Espagne, p. 481.

désir, tout naturel chez une italienne et en même temps fort politique, était de montrer que l'abandon du marquisat de Saluces ne lui avait ôté ni le droit, ni le dessein, ni la possibilité de se mêler activement aux affaires d'Italie.

La France et l'Espagne soutenaient donc la même cause dans cette querelle : peu s'en fallut, cependant, qu'elles n'y trouvassent l'occasion cherchée par les mécontents de rompre l'œuvre laborieuse des mariages. Si une armée française passait les Alpes, ne conviendrait-il pas de régler les destinées de la péninsule, perpétuel foyer d'agitation en Europe, par la domination des Espagnols en Lombardie, et, par les intrigues du duc de Savoie, danger permanent pour la paix de la chrétienté ? La noblesse oubliait ses dissentiments intérieurs pour conseiller une vigoureuse expédition à la régente, et se préparait avec joie à y prendre part. Elle ne se dissimulait point que les Espagnols, plutôt que d'abandonner leur riche proie d'Italie, s'uniraient à Charles-Emmanuel contre la France, mais Vaucelas avait ordre de parler avec fermeté (1) : il est temps, disait-on

(1) « Que M. de Mantoue ayant l'honneur d'appartenir de près à Vos Majestez, qu'elles ne pourroyent pour leur honneur le laisser ainsy maltraicter à leur veue sans y apporter les remèdes dignes d'elles, et comme il (Arostiqui) m'a voulu alléguer l'aage du roy, je luy ay dit que cela n'empeschoit qu'aulx grands roys, fils de tels pères, la générosité reluysoit dès le berceau, que nuls princes de la chrestienté ne trouveroyent mauvais le secours que Sa Majesté donneroit à un prince, son cousin germain, son propre sang ; au contraire que si il manquoit, au cas que les choses ne s'accommodissent promptement, il mancqueroit à ce que Dieu et la nature l'obligent, et pour ce quy est du monde, à ce qu'il se doit à luy mesme et à l'honneur de la France. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 13 juin 1613.)

au Conseil et dans la rue, de réduire cette puissance toujours prête à nous trahir, alors même qu'elle nous tend la main. Dans ces aspirations nouvelles, les mariages espagnols étaient abandonnés de tout le monde, excepté de la reine qui les défendait encore, blâmait la légèreté de ses conseillers et exprimait le ferme espoir que, malgré tant de traverses, l'alliance conclue s'effectuerait.

L'Espagne n'en avait pas un moindre désir, et voyant le danger, elle mettait une grande douceur dans ses paroles ; mais comme il était clair que les seigneurs français s'inquiétaient plus de conquérir pour eux-mêmes de brillants apanages que de faire rendre justice au cardinal-duc, elle se préparait à la guerre. Il n'entre pas dans notre sujet de montrer par quelles négociations et par quels incidents cette extrémité put être évitée (1). Nous nous bornerons à dire que l'Espagne en eut tout l'honneur. Pénétrée du danger que des hostilités feraient courir à son établissement en Lombardie et à Naples, et tout ensemble à cette alliance française qui était pour elle de tant de prix, elle donna l'ordre au gouverneur du Milanais, jusqu'alors favorable aux prétentions du duc de Savoie, de le contraindre à abandonner le Montferrat. Charles-Emmanuel, menacé d'avoir contre lui les deux couronnes, dut s'engager par traité à remettre aux commissaires du roi d'Espagne et de l'empereur toutes les places prises (18 juin 1613). Ainsi se dissipait le nouvel orage dont semblaient menacés les mariages espagnols (2).

(1) Cette affaire de la succession de Mantoue sera de notre part l'objet d'une étude spéciale.

(2) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, 15 mars, 6 et 17 juin 1613. France, t. I, p. 524-526.

Les efforts du duc de Savoie pour y mettre encore des entraves restèrent infructueux. Il ne voulait désarmer que sous conditions; il renouait des pratiques matrimoniales avec l'Angleterre et avec l'Espagne, obtenant d'un côté des encouragements qui n'avaient pour but que de piquer la jalousie de la France, et répandant de l'autre, avant même d'avoir reçu réponse, le bruit d'un accord à ce sujet; il priait Marie de Médicis de s'entremettre pour lui procurer des mariages avec les maisons de Mantoue et de Toscane, et en même temps, au risque de l'offenser et de lui nuire, il accordait dans ses États le libre commerce aux réformés, qui y voyaient le moyen de propager leur évangile en Italie (1). Il ne réussit, bien contre son gré, qu'à rapprocher, qu'à unir plus étroitement les deux Cours de France et d'Espagne (2). Philippe III lui faisait dire, non sans aigreur, par le prince de Piémont, qu'elles ne rompraient pas pour les caprices de son Altesse (3). Marie de Médicis se montrait prête aux accommodements dans le différend de Navarre (4) ; mais malgré tant de condescendance, mille

(1) Brèves, dép. du 3 septembre 1613. -- Ubaldini, dép. du 19 décembre 1613.

(2) « Quant à l'endroit du dit sieur duc de Savoye où je crains que nous rencontrions le plus de difficulté, et que come les autres s'aprochent d'accord il ne veulle faire le revesche pour faire sa condition meilleure ou brouiller de nouveau les affaires, et il sera bon que nous concertions ung peu avec l'Espagne ce que nous aurons à faire, s'il refuse de désarmer come il a esté accordé. Touttesfois j'entends qu'il faict demonstration de desirer qu'il soit trouvé moyen convenable de sortir de ce differend, lassé possible de la despence ou plustost des obstacles, difficultez qu'il prévoit de l'exécution de son dessein. » (Marie de Médicis à Brèves, 28 décembre 1613. Ms. fr., n° 3654, f° 51, v°.)

(3) Ubaldini, dép. du 3 décembre 1613.

(4) « Il est vray que nous proiectons de nous livrer l'esté pro-

obstacles encore, quelquefois futiles et bizarres, toujours renouvelés, devaient retarder la « délivrance » des princesses bien au-delà des premières prévisions.

Il était décidé, comme on l'a vu, qu'elle aurait lieu dès que Louis XIII et l'aînée des infantes atteindraient l'âge de douze ans révolus. Ce moment devait arriver au mois de septembre 1613, et dès le commencement de l'année, la Cour d'Espagne n'avait guère d'autre souci que d'ordonner et de faire ses préparatifs. Le comte d'Altemira, dont la femme, gouvernante de Doña Ana, était sœur de Lerme, veillait à ce que l'on disposât carrosses, litières et autres équipages. Le roi catholique devait, dès le mois de juin, s'avancer jusqu'à Burgos, et Vauccias était invité à communiquer ce dessein à Leurs Majestés très-chrétiennes (1). Il le faisait par devoir, mais non sans avertir

chain noz filles pour gage de nostre amytié et nouvelle alliance d'Espagne, et devant que ce dessain ayt lieu il est très expédient de faire cesser dans le public toutes causes et prétextes de division et mauvaise intelligence, quand au faict de Navarre. J'espère qu'il sera vuidé dans peu de temps. Au moins les commissaires du roy monsieur mon filz n'obmectront selon le commandement qu'ilz en ont receu aucun debvoir et diligence pour terminer ceste contancion au plustost et à l'amiable. Il ne reste pour ceste heure que celle de Mantoue, a laquelle il faut aussy imposer silence si entier et parfaict qu'il n'en puisse mesarriver cy aprez, car ce sont choses generalles qui intheressent les deux couronnes de reputation. » (Marie de Médicis à Brèves, 21 octobre 1613. Ms. fr., 3654, f° 38, v°.)

(1) Vauccias à Marie de Médicis, dép. du 28 mars 1613. — « Il ne se parle au palais autre chose, et y a plus d'un moys que je scay que le coursier (roy d'Espagne) dict qu'il voulloit observer punctuellement ce qui avoit esté traicté... Ilz seront bien aises que j'avise Vos Majestés de leur desseing, auxquelz ilz tesmoignent une ferme résolution prise avec conseil et délibération, ce qu'ilz desirent qu'un chacun scache, et dans bien peu je m'assure que le

la régente que les choses traîneraient au moins jusqu'au printemps (1). Une première cause de ce retard prévu, c'était l'usage espagnol, provenant d'une ancienne et profonde pénurie, de laisser à la charge des grands qui recevaient l'honneur d'accompagner les infantes, tous les frais du voyage. La plupart, quoique flattés d'une telle mission, s'y dérobaient par crainte de la dépense. Le cardinal de Tolède, il est vrai, avait accepté, et obtenu même une cédule royale pour engager en partie les revenus de son archevêché; mais on voulait qu'il partageât cette charge avec une autre personne, afin qu'ils fissent le « défray » chacun son jour (2). A défaut du fils de Lerme, le duc d'Uceda, qui reculait, malgré son désir de faire figure (3), on jeta les yeux sur le duc de Medina-Sidonia, et comme ce seigneur s'excusait sur une indisposition qu'on ne voulait pas croire sérieuse, on lui fit dire que s'il refusait d'entreprendre le voyage, son fils était en âge de le faire, ou au besoin, son gendre, le duc de Pastrana, « qui savait le chemin, » mais qu'en tout cas, pour l'un et pour l'autre, les frais en resteraient à sa charge (4). Il y en avait cependant dont la Cour d'Espagne ne pouvait

bruict en sera fort commun, ce qui n'a esté jusqu'à présent. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 28 mars 1613.)

(1) « Traquenart (card. de Tolède) dict hier au Faune (Vaucelas) que quelque diligence qu'ilz facent, qu'à peine passeront ilz qu'au printemps. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 1er mai 1613.)

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 avril 1613. — A Puysieux, dép. du 25 avril 1613.

(3) « Le duc d'Uzeda branle pour prendre la commission, mais il crainct la despence. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 1er mai 1613.)

(4) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 avril 1613.

se soulager ainsi, ceux des équipages et livrées par exemple: pour y subvenir, elle était réduite à mettre en vente « quelques petits offices qui se souloient pourvoir gratis et dont elle espéroit tirer cent cinquante ou deux cent mille ducats (1). »

Une autre difficulté, c'était l'éternelle prétention que maintenaient les Espagnols de conserver en toutes choses l'avantage. Don Inigo, qui était pour lors à Madrid, représentait en vain que la France ne souffrirait point les inégalités; sa rude franchise le brouilla presque avec le duc de Lerme, et il en porta la peine (2); ce fut une occasion de condescendre aux désirs du duc de Monteleon qui, non content d'accompagner l'infante en qualité de mayordomo-mayor, voulait joindre à ces fonctions celles d'ambassadeur à la Cour de France. Il en reçut la promesse, et Don Inigo, en échange, celle de quelques sommes d'argent, sans compter l'espoir d'obtenir certaines charges de Cour, ce qui lui rendit « la face plus gaie qu'auparavant (3). »

En attendant, vers le milieu de juillet, il repartait pour Paris, chargé d'y bien disposer la reine-mère, en remettant à Madame Élisabeth « une riche pièce comme une en- « seigne en forme de tortue qui avait sur le dos un dia-

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1613.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 25 avril 1613.

(3) « Ayant enfin accepté douze mille escuz d'entretenement par an et pension de deulx aultres mille et vingt mil escuz d'ajude de costé sur l'assurance qu'ilz luy ont donnée qu'il sera maistre d'hostel du prince à son retour, et espérance de la clef dorée charges et honneurs qui s'estiment par deçà : il esperoit mieulx, mais c'est ce qu'il a peu jusques icy obtenir. On dit que s'il eust esté des favoris de Lerme, il eust esté encores mieulx traicté. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 18 juin 1613.)

« mant de soixante mille écus, et dessous, le portrait du « prince d'Espagne et aussi de la princesse notre Madame. « On estime cette pièce cent mille écus, ajoute Vaucelas, « mais la façon n'en a pas été trouvée digne de la valeur; « leurs orfévres ne sont si délicats que les nôtres (1). » S'il n'y a pas d'exagération dans le prix auquel on évaluait ce présent, il faut avouer que, cette fois, la France ne se piqua point d'observer l'égalité : cinq mois plus tard, elle chargeait Don Inigo de faire parvenir à l'infante un bracelet en diamants qui valait quinze mille écus (2). Vaucelas fut très-blessé de n'avoir point été choisi pour le remettre, ce qui eût été convenable, puisque le roi d'Espagne avait envoyé le sien par son ambassadeur, et il s'en plaint dans un langage bien propre à nous faire connaître sur quel ton les serviteurs de la régente osaient, dans l'occasion, lui écrire :

« Si Vos Majestés eussent trouvé bon qu'il me fût passé par les mains, comme je crois qu'il ne se fit jamais autrement, j'eusse mis peine de le rendre aussi dignement que le valet du sieur Don Inigo. Quelqu'un aura dit à Vos Majestés que je m'en fusse allé en Barbarie ou aux Indes. Je n'en eusse rien fait (3). »

Don Inigo était chargé, en outre, de faire savoir à sa cour que Leurs Majestés très-chrétiennes avaient résolu

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 12 août 1613.

(2) Su la dolcezza con che è restata la regina dopo queste lettere di Spagna, mi ha mostrato un braccialetto di diamanti di valore quindici mila scudi che mi dice voler il Re inviare alla Regina sua sposa per corrispondere al regalo fatto alla sua dal principe di Spagna. (Ubaldini, dép. du 3 décembre 1613.)

(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 janvier 1614. Ms. 16116, f° 1

qu'au mois de mars suivant commencerait le voyage pour la commune « délivrance » des princesses. En même temps, s'ouvraient des négociations pour proposer et accepter, de part et d'autre, les personnes dont devrait se composer leur maison (1).

La cour d'Espagne se croyait si certaine d'un prochain résultat, que dès les premiers jours de décembre 1613, elle annonçait son dessein de s'établir à Valladolid, « pour être plus avancée pour la journée (2). » Mais soit que la lenteur des négociations sur les affaires de Navarre eût mécontenté la régente et ses ministres (3), soit qu'il fallût compter avec l'opposition non déguisée des Français, Villeroy disait à Don Inigo qu'il voyait Sa Majesté pleine d'imaginations touchant la séparation de sa fille, et qu'il doutait si elles s'apaiseraient ; qu'en outre elle craignait la reine infante ; que ceux qui avaient désiré les mariages avec bonnes intentions étaient à présent froids et sentaient leur faillir le cœur ; que les hérétiques tramaient comment

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1613.

(2) *Id.* du 2 décembre 1613. — Ce sentiment était partagé par le nonce Ubaldini, comme on le voit par ce passage d'une de ses dépêches : « Mi sono adoprato al possibile per confermare S. M. e questi ministri nella deliberatione già presa, la quale in somma anderà inanzi, e mi pare horamai la regina si impressa che tutte queste machine si muovano per rompere li sponsali con Spagna, che non solo non potranno far colpo, ma accelerano ancora lo stabilimento di essi che seguirà, a Dio piacendo, a primavera. (Ubaldini, dép. du 19 décembre 1613.)

(3) « C'est bien la vérité, Madame, qu'ilz tesmoignent desirer grandement l'accomplissement de ces mariages, et seroit à desirer qu'ilz s'acquittassent aussy bien de ce à quoy tel desir les oblige. J'ay regret que l'assemblée des commissaires sur ces affaires de Navarre aye esté sans fruict. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép.

ils pourraient rompre ce qui avait été conclu; que la plupart des catholiques s'étaient joints avec eux et disaient à la reine qu'elle prenait une belle-fille, qu'elle prendrait pour plus que belle-fille et qui la voudrait tenir pour sa servante; que le roi était petit, et « de la princesse notre maîtresse ce qui ne se peut ouïr; » qu'il serait bon, en conséquence, que l'infante écrivît à sa belle-mère, s'étendant sur ce qui est de l'affection, et qu'elle dît souvent combien elle lui porterait d'honneur et d'obéissance. A ces observations fidèlement transmises, le conseil d'Espagne faisait réponse par mille protestations au nom de l'infante, « qui écriroit quand elle se porteroit bien (1).»

En effet, Anne d'Autriche était pour lors atteinte de la petite vérole, si fréquente à cette époque. Le mal était aggravé par le froid rigoureux de la saison, et le roi catholique, outre l'amour passionné qu'il portait à sa fille, était fort contrarié d'un accident qui pouvait retarder encore la « journée. » A Paris, on craignait fort que l'hor-

du 2 décembre 1613.) — Monsieur, plus Vostre Majesté et moy desirons advancer l'accomplissement de nos doubles mariages pour le service de Dieu et nostre commun contentement, plus nous y sommes a mon grand regret traversez par les envieux de l'un et de l'autre. Son ambassadeur luy escrira ce que je luy en ay dict, et celuy du roy monsieur mon fils luy representera plus particulièrement encore en quels termes je me retrouve pour ce regard. C'est à cause de ce qui s'est passé du costé de Navarre, sur quoy Vostre Majesté considerera ce a quoy m'oblige la regence et tutelle qui m'a esté imposée et le debvoir de mère du roy, affin que V. M. ordonne que nos traictez de paix soient mieux observez et respectez qu'ilz n'ont esté jusqu'à présent par ses ministres. » (Marie de Médicis au roy d'Espagne, 17 janvier 1614. Ms. fr., fonds Colbert, 88 v[e], f° 295.)

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. des 30 décembre 1613 et 2 janvier 1614.

rible maladie ne laissât des traces ineffaçables sur le beau visage de l'infante, ce qui eût fourni aux mécontents une raison nouvelle de s'opposer à ce mariage. C'est pourquoi les Espagnols redoublaient de démonstrations amicales envers la régente, et prêchaient ouvertement à la petite reine amour et obéissance pour sa belle-mère, à qui elle avait tant d'obligations. Ils lui recommandaient de dire que si elle se sentait mieux, c'était aux prières des Français qu'elle en était redevable (1). Ils allèrent, malgré leur détresse et leur parcimonie, jusqu'à faire présent de boutons en pierreries à Vaucelas, qui n'avait rien reçu, contre l'usage et les convenances, au départ de Mayenne (2). Tant qu'on ne fut pas hors de crainte pour le visage de l'infante, Vaucelas avait ordre de ne se point engager plus avant sur les mariages, et sa réserve causait au roi d'Espagne des inquiétudes dont il faut écouter le discret récit :

« Je demandai audience au roi, qui me fut signalée à onze heures. Peu devant que j'allasse au palais, le paquet de Don Inigo fut rendu au secrétaire d'État Ciriça. Comme j'arrivai là, on me dit que le roi d'Espagne entendoit la messe. Ce temps fut extrêmement long, et n'entendois sinon d'heure à autre un *aorà*, *aorà*, qui me fit soupçonner que l'on avoit jà vu ce que mandoit Don Inigo, et que l'on résolvoit ce que l'on me répondroit. Ce qui me fut confirmé quand on me dit que Sa Majesté Catholique se promenoit dans une galerie, enfermé avec le duc de Lerme, voire encore plus quand, après avoir attendu jusqu'à près de deux heures après midi, je vis enfin Sa Majesté Catholique avec un air plus pensif et retenu que de coutume, lequel toutefois se changea peu à peu, comme il vit que, lui présentant la lettre de Votre

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 janvier 1614.
(2) *Id.* du 1er janvier 1614.

Majesté, je ne lui parlai d'affaires, ains seulement d'honnêtetés et du soin et désir que Vos Majestés avoient d'être promptement assurées de l'entière santé de l'infante. Et après m'avoir enquis de celle de Vos Majestés et de Madame, comme je lui dis que j'avois une lettre de la main du roi pour l'infante, il eût volontiers désiré que je lui eusse présentée à elle-même; mais comme je retournai l'après-dînée, la comtesse d'Altemire, sa gouvernante, me témoigna doucement qu'elle ne désiroit pas que je la visse encore si tôt, pour être les marques de son mal encore trop fraîches. Je n'insistai point là-dessus, et baillai la lettre à ladite comtesse, qui la reçut avec tout l'honneur et le respect qui s'use en ce pays. Le lendemain matin, envoyant savoir de ses nouvelles, sa gouvernante me manda que sa petite Majesté avait reçu cette lettre avec tel contentement, qu'elle croyoit que quand bien elle eût été au plus fort de son mal, il eût été capable de la guérir (1). »

Lerme, cependant, parlait du voyage à Vaucelas comme devant avoir lieu au mois de juin, et pour rendre les mariages plus chers à la reine-mère, il s'échappait jusqu'à dire que s'il y avait, à leur sujet, des malintentionnés en France, l'Espagne n'en était pas exempte (2). Mais l'ambassadeur ne se laissait point prendre à ces paroles :

« Le meilleur moyen, écrivait-il, de faire venir à raison l'Ecurie (Espagne), vous l'avez trouvé en parlant de retarder le matero (mariage). Le roi d'Espagne aime de telle affection l'infante l ainée, que pour la voir la reine du Jardin (France) il donneroit ses chausses. Permettez-moi de vous dire que telle voie fera plus d'effet que le bruit de nos armes, qu'ils connoissent bien que ne pouvons endosser qu'avec beaucoup de difficulté (3). »

Ce n'était pas changer d'avis que d'engager la reine-

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 29 janvier 1614.

(2) *Ibid.*

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 29 janvier 1614.

mère à ne rien pousser à l'extrême, et de profiter « des bonnes heures, » sans s'offenser si, même alors, « ces gens ruminaient un peu (1), » car il fallait bien, puisqu'on souhaitait leur alliance, se plier à leur caractère, à la fois lent et ombrageux. Ils apprêtaient tout pour le voyage, posaient le deuil, faisaient choix des livrées; du premier écuyer au moindre *moço de cavallos* ils habillaient tout le monde; le cardinal de Tolède se déclarait prêt à « prendre la botte (2); » Don Juan Idiaquez, le vieux et sage ministre, convenait que les affaires de Navarre devaient être réglées auparavant, car il eût été mal séant qu'en une telle assemblée les sujets du roi de France vinssent se jeter à ses pieds et demander raison de tant de dommages reçus (3). Et pourtant, les Espagnols restaient si fermes dans leurs prétendus droits sur les parties contestées de cette province, que « ce qu'ils rendoient, ils le croyoient donner; » ils déclaraient que si la cause passait par-devant des jurisconsultes, il n'y en aurait pas un seul qui ne condamnât la France : « en sorte, disait Vaucelas, que si vous demeurez de même en votre demande, je crains bien qu'enfin il faudra en venir là, que les armes en décident (4). » Le détail de ces interminables débats est trop caractéristique pour pouvoir être omis :

« Lorsque je présentai celles de Votre Majesté au roi d'Espagne, je lui fis entendre ce qu'elle m'ordonnoit, et au même sens, à ce qu'il connût que l'honneur obligeoit Vos

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 29 janvier 1614. — A Puysieux, dép. du 16 février 1614.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 9 mars 1614.

(3) *Id.* du 29 janvier 1614.

(4) Vaucelas à Puysieux, dép. du 9 mars 1614.

Majestés à ne s'avancer vers cette frontière sans que les choses de Navarre fussent réparées et remises en l'état qu'elles devoient être entre couronnes unies d'amitié et de liens si étroits. Sa réponse fut bonne, et assurant avoir même désir. Au duc de Lerme je m'étendis davantage, mais toujours en ce sens, à ce qu'il n'attribuât ces termes à menaces ; mais à peine me donna-t-il le temps d'achever ce discours, pour me dire qu'encore que Votre Majesté eût jà témoigné en tant de dignes actions sa prudence et générosité, qu'il étoit toutefois obligé de dire que la résolution qu'elle prenoit de voir ces différends de Navarre accommodés avant la commune délivrance de ces princesses, étoit une de celles qui méritoient autant de louanges ; qu'il étoit expédient et nécessaire que ces brouilleries fussent terminées avant ce temps. Je connus bien par ce discours que Don Inigo n'avoit pas celé vos justes plaintes, et ainsi louant la clarté de son beau jugement, et non moins la bonne intention qu'il me témoignoit, sur laquelle Votre Majesté ne faisoit peu de fondement pour l'accommodement et breveté d'icelui, je lui montrai et fis lecture de la première proposition qu'il ne montra lors trouver si rude comme ils ont fait du depuis. Il la prit douce et me dit que, de ce pas, il la portoit au roi son maître, et que Don Juan Idiaquez seroit ordonné pour me répondre là-dessus et terminer l'affaire. Je le suppliai surtout de diligence, lui faisant doucement connoître que la longueur ou la remise empêchoit et détenoit toutes choses jusques à ce que Votre Majesté eût une résolution. Il se passa bien six jours avant que je visse Don Juan, et aux cinq ou six premieres visites réciproques, quoique je pressasse sur la réponse de la proposition que j'avois mise ès main du duc, le dit Don Juan ne me parla que de leurs anciens droits en ces montagnes, fit lire devant moi divers papiers sur ce sujet, et même aucuns de ceux que j'avois, que je lui dis savoir par cœur ; mais il n'y eut remède, il fallut avoir patience. Il n'oublia pas à m'alléguer la sentence de ce roi Don Carlos, et toutefois ne me la fit lire, à quoi je répondis selon la connoissance que j'en ai, et connus par là qu'ils avoient opinion que j'avois pouvoir entier de décider cette affaire... Enfin, pressant réponse, il m'apporta

une grande carte des dites montagnes, et après avoir discouru dessus, me dit que le roi son maître la vouloit voir pour ordonner lui-même sa volonté, et que, pour lui, il s'emploieroit volontiers à ce que l'on nous donnât quelque quart de lieue de plus que ce que leurs commissaires avoient offert. Que quant à la proposition que j'avois donnée que de demander ces dommages, ce seroit chose longue à vider, vu que leurs sujets avoient même raison de demander les fruits de tant d'années d'une possession de leurs terres, qu'il valoit mieux terminer l'affaire que la remettre; à quoi je ne manquai de réponse, ni même sur cette belle offre de quart de lieue que je montrai mépriser comme je devois... Don Juan me vint dire que Sa Majesté catholique, après avoir considéré la dite carte, sans s'amuser aux chicaneries, ni même à l'oppression que ses sujets pourroient recevoir, que son désir étoit tel d'accommoder ces différends et contenter Vos Majestés, qu'il étoit content d'accorder une lieue de plus que ses commissaires n'avoient offert,... et ainsi se sépara, me renvoyant le jour ensuivant la dite carte avec un certain personnage du pays, pour me montrer combien grande étoit cette offre; mais comme je voulus voir si cette lieue approchoit des lieux nommés en la seconde proposition, je trouvai qu'il s'en falloit encore plus de demi-lieue, et de plus que cette lieue offerte qu'ils l'entendoient une lieue carrée et non d'un travers de la montagne à l'autre, comme je pensois, ce qui me formalisa, et, ce me semble, avec raison... Ils ne se sont départis de leurs raisons, et semble que leur désir soit d'achever, mais la créance qu'ils ont que ces terres contentieuses sont à eux, et qu'ils ne veulent admettre une longue possession pour valable, les fait offrir ainsi écharcement, comme si cela leur sortoit des entrailles (1). »

Quelque obstination qu'on mît des deux parts à ce débat misérable, dont le point d'honneur faisait toute l'importance, il est permis de croire qu'on eût levé plus tôt cet obstacle au prompt achèvement des mariages, si d'autres

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 9 mars 1614.

difficultés plus graves ne fussent survenues qui, à des points de vue très-divers, commandaient aux deux couronnes une égale circonspection. Las d'une opposition sourde et sans effet, les grands, voyant le jour s'approcher où l'échange des princesses rendrait irrévocable l'œuvre qu'ils combattaient, jugèrent le moment venu de couvrir de ce prétexte, si propre à agir sur les esprits en France, la poursuite de leurs projets personnels. Ce parti menait Condé son chef, plutôt qu'il n'en suivait la direction. Le duc de Bouillon entretenait et flattait l'ambition de ce jeune homme, dont l'intelligence facile et vive n'était soutenue ni d'une raison sûre ni d'un caractère ferme. Il lui promettait l'appui de toutes les villes, surtout des villes protestantes, mieux fournies que les autres de munitions et d'artillerie; il lui offrait ses biens et sa personne, avec cent mille hommes prêts à verser leur sang pour la cause des princes et des seigneurs, qui était celle même de l'État (1). Condé avait écouté ces conseils plutôt que ceux de Sully qui l'engageait à s'unir avec Conti et Soissons ses oncles, pour défendre la régente et le roi contre la cupide faction des grands. Tout ce qu'il avait refusé à Bouillon, c'était de revenir au calvinisme, et sa politique étroite autant qu'intéressée était de s'appuyer aux opposants afin d'intimider la reine, et obtenir d'elle hôtels et pensions, au lieu de se mettre en sa place, puisqu'il ne la voulait soutenir (2).

Peut-être ne sentait-il pas à quel point on le jugeait redoutable. S'éloignait-il de la cour? Les ministres qui

(1) Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. I, p. 65.
(2) Sully, *Œcon. Roy.*, ch. 207, t. II, p. 394.

s'en applaudissaient, à cause de ses prétentions au gouvernement et de ses exigences pécuniaires, se croyaient obligés de demander son rappel à la reine (1). Marie de Médicis démêlant leur secrète pensée, s'y serait volontiers rendue plutôt que de céder à leur demande, mais elle en était blâmée du plus grand nombre, parce que, sous prétexte d'être méprisé, Condé se fortifiait comme chef des mécontents (2). Elle le rappelait donc, quoique sans le trop presser ; car résolue à ne pas précipiter les mariages, elle trouvait commode de répondre aux sollicitations de Don Inigo qu'on ne pourrait rien faire, tant que M. le prince serait absent de la cour (3). Il l'avait quittée, par dépit de ces alliances, auxquelles il n'avait osé faire opposition. Il joua, sans le savoir, le jeu de ceux qui en voulaient hâter l'accomplissement : au mois de juillet 1613, il se décidait à reprendre sa place au conseil; mais comme il prétendait qu'elle y fût la première, comme il y voulait avoir voix prépondérante, la nécessité de le tenir en échec força la reine d'y venir plus assidûment que par le passé, ce qui fut d'un notable avantage, dit Ubaldini, pour sa réputation et pour le public. Là, soutenue des ministres Villeroy et Sillery, des ducs d'Épernon et de Guise, du cardinal de Joyeuse, toujours écouté, quand on le pouvait retenir deux jours de suite à la cour, elle résistait avec quelque succès à Condé et en même temps au marquis d'Ancre et à sa femme qui avaient compromis leur crédit

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, 16 avril 1613. Fr. t. I, p. 524.
(2) *Ibid.*, 30 avril 1613, p. 525.
(3) Ubaldini, dép. du 9 mai 1613.

en se déclarant trop ouvertement pour le prince (1). Toutefois, elle le redoutait présent, non moins qu'à l'époque où il dissimulait loin de Paris ses machinations, et peut-être était-elle bien aise de prétexter cette crainte, comme auparavant elle prétextait l'absence du prince, pour ne pas se rendre plus tôt qu'elle n'avait résolu aux désirs des Espagnols. Il était vrai, du reste, qu'afin de ruiner son autorité au profit de prétentions dont le succès eût été pire pour le royaume que n'était sa faible régence, on répandait dans les provinces « qu'elle s'entendait avec les Espagnols, « qu'elle avait connivé avec eux dans les affaires d'Italie « et de Navarre; qu'elle voulait, avant l'âge légitime du « roi, contracter les mariages, de crainte que, devenu « majeur, il ne rompît les accords; qu'elle seule, avec « deux ou trois ministres, gouvernait tout sans demander « conseil aux princes, sans même leur communiquer les « affaires; qu'elle dilapidait les revenus royaux pour en- « richir un serviteur étranger qui avait tous les honneurs, « les places, les charges les plus importantes, dont « étaient exclus ceux à qui le roi défunt les avait des- « tinées et promises; enfin qu'elle faisait mal nourrir « le roi et s'efforçait de prolonger le temps de sa ré- « gence (2). »

Tandis que les grands répandaient ces plaintes, bientôt résumées avec beaucoup d'art par Condé dans un manifeste, pour faire appel aux mécontents, ce prince disait de son côté que le royaume était trahi, refusait aux prières

(1) Ubaldini, dep. du 13 juillet 1613.
(2) *Id.* du 13 février 1614.

de la reine, de recevoir la procuration du prince d'Espagne, pour la cérémonie du mariage de Madame (1), et s'acheminait vers Châteauroux, donnant ainsi le signal d'une désertion générale. A son exemple, les seigneurs se retiraient dans leurs gouvernements, Longueville en Picardie, Mayenne à Soissons (2), Nevers, mécontent du résultat qu'avaient eu les affaires de Mantoue, en Champagne; Vendôme, retenu quelques jours prisonnier, en Bretagne. Bouillon était resté à Paris, sous couleur d'expliquer ce départ : suspect par ses explications mêmes, il réussit pourtant à rejoindre les princes en promettant de les ramener (3). Avant de s'éloigner, Mayenne et Nevers avaient fait visite au nonce, afin de protester qu'il ne se lieraient jamais aux Huguenots et n'auraient garde de s'attaquer à la religion ou à l'État. « Ils ne voyaient pas, écrit « Ubaldini, ou ils ne voulaient pas voir qu'ils marchaient « à grands pas vers la perte du titre de bons catholiques et bons français (4). »

On ne peut que souscrire à ce jugement sévère. Comment les princes seraient-ils restés bons catholiques?

« Bouillon, disait encore Ubaldini, est le seul artisan et architecte de ces tragédies. Contre lui seul je parle publiquement, et j'estime que doivent parler tous les ministres de Sa Majesté, comme contre l'auteur de tout le mal. Je montre de la compassion et de la pitié envers les autres : quoique trompés par lui sous le prétexte du bien public du royaume,

(1) Ubaldini, dép. du 16 janvier 1614.

(2) Il était gouverneur de l'Ile de France.

(3) Ubaldini, dép. du 13 février 1614. — *Mercure françois*, t. III, f° 306. — Bazin, *Histoire de France sous le règne de Louis XIII*, t. I, p. 143.

(4) Ubaldini, dép. du 13 mars 1614.

ils lui servent d'instrument pour le ruiner, en même temps que la religion qu'ils professent et que je sais qu'ils courraient défendre et propager au prix de leur sang. »

Prince et huguenot, Bouillon, pour entraîner les grands, leur montrait, malgré les dénégations de la reine (1), qu'ils étaient exclus de toute participation aux affaires d'État, et animait ceux de la religion en leur persuadant qu'on entretenait le roi dans une haine mortelle à leur égard, et que pour les ruiner on voulait effectuer les mariages sans attendre le mois de septembre, où le roi devait sortir de tutelle. Il insistait sur les affaires de Mantoue, où l'on avait vu, une fois de plus, la politique espagnole l'emporter sur la politique française et, en mêlant ainsi les motifs sacrés aux profanes, il jetait les princes catholiques dans les bras des protestants.

Il ne leur était guère moins difficile de rester bons français. Si l'on ne doit pas croire, sur une assertion suspecte, qu'ils aient agité la proposition d'assassiner le roi, pour empêcher son mariage avec l'infante (2), du moins ils négociaient presque ouvertement avec l'étranger. Ils offraient au duc de Savoie de lui rendre Madame, si injustement enlevée à l'époux que son père lui destinait (3), et

(1) M. Bazin (t. I, p. 144) cite une lettre de Marie de Médicis, où la reine affirme que les princes ont été de sa part l'objet des plus grands soins.

(2) Voy. M. Capefigue (*Richelieu, Mazarin et la Fronde*, t I, p. 66).

(3) Intendo da buona parte che questi Francesi malcontenti lo tentino ad unirsi con loro, e gli promettino per il figliolo il matrimonio di Madama, che dicono essergli tolta ingiustamente, poichè il Re defonto gliel' haveva promessa. (Ubaldini, dép. du 28 janvier 1614.)

Charles-Emmanuel, quoiqu'il eût besoin d'argent pour se défendre contre les Espagnols de Lombardie, donnait quarante mille écus à Condé. Bouillon, au nom des princes, pour gagner à leur cause le roi d'Angleterre, tâchait de lui persuader que les promesses de mariage dont on le berçait n'étaient qu'un leurre (1); de concert avec Condé, il écrivait aux Suisses une lettre, qui fut interceptée, pour les détourner de faire une levée que la reine leur demandait (2); il faisait proposer au roi d'Espagne, mais à l'insu de don Inigo, qu'on savait tout dévoué à l'alliance des deux couronnes, de donner aux princes révoltés un subside mensuel de cinquante mille écus, moyennant lequel ils auraient entre eux partagé la France. Si, dans les troubles précédents, disaient-ils, Philippe III et son prédécesseur, au lieu de rêver la conquête du royaume, avaient poursuivi ce but, plus modeste mais plus pratique, ils y seraient infailliblement parvenus. Des circonstances favorables lui permettaient une seconde fois de le poursuivre, avec non moins d'espoir de l'atteindre. La tentation était forte pour le roi d'Espagne : il ne fut détourné d'y céder que par son incurable inertie, où l'encourageaient les rapports de Don Inigo. Cet ambassadeur, tenant aux mariages comme à son œuvre personnelle, représentait à son maître que la France était bien redoutable, unie et paisible sous un seul roi ; que les princes étaient de tête si légère et si perfide qu'il y aurait de la folie à mettre en eux sa confiance ; que la rébellion, dépourvue de racines, n'était qu'une manœuvre des Hugue-

(1) Ubaldini, dép. du 13 février 1614
(2) *Id.* du 25 février 1614.

nots pour rompre les mariages, à laquelle personne ne se laissait tromper (1). Ubaldini, quoiqu'il eût le même intérêt à se faire illusion, ne voyait point les choses d'un œil si tranquille; il parlait tout autrement au cardinal Borghese de cette retraite des princes, effectuée avec tant de secret et d'ensemble :

« Je n'ai jamais vu la reine ni ses ministres dans de si grands embarras, entendant crier à haute voix fer et feu, fouler aux pieds la protection due à ses peuples, la réputation de la couronne, maudire les mariages réciproques, comme cause de ces maux, accuser publiquement Sa Majesté de peu de cœur, de zèle et de prudence (2). »

Cette union était la plus forte que les mécontents eussent faite depuis la mort du roi; s'ils étaient soutenus du dehors, ils pourraient mettre le royaume en péril (3).

Pour le défendre et se défendre elle-même, la reine n'avait auprès d'elle qu'un petit nombre de bons serviteurs. Le cardinal de Joyeuse avait promis de ne pas s'éloigner, tant que durerait cette affaire; mais il n'en fallait pas demander davantage à un prince de l'Église qui n'aimait que le repos (4). Le duc de Guise était plus résolu, ne fût-ce que par reconnaissance envers la reine, qui avait fermé les yeux sur le meurtre des deux barons de Luz; il se

(1) Ubaldini, dép. du 25 février 1614.

(2) *Id.* du 16 février 1614.

(3) Quest' unione è la più forte che dopo la morte del Re si sia anco fatta da malcontenti, e se fosse di fuori fomentata, potrebbe senza dubio mettere in pericolo la salute del regno. (Ubaldini, dép. du 28 janvier 1614.)

(4) Giojosa in quest' occasione si porta benissimo e serve et assiste di continuo S. M. et è partecipe di tutti i consigli, e mi prometto che sinchè non si quietano le cose, non si moverà di qui. (Ubaldini, dép. du 28 janvier 1614.)

glorifiait d'être le seul des princes qui ne l'eût pas abandonnée (1); Épernon était là, mais sans le zèle des premiers jours (2): on n'avait pu le faire venir de Metz qu'en lui donnant pour son fils une charge refusée quelques mois auparavant. Il se vanta plus tard d'avoir proposé la guerre contre les princes fugitifs (3); mais Villeroy et Jeannin méritent mieux qu'on leur en fasse honneur. S'ils ne furent pas écoutés, c'est que l'avis du chancelier, soutenu par Concini, prévalut dans le conseil : il parut préférable de gagner les rebelles par quelques concessions (4).

Nous passerons sur les détails de cette crise qu'on trouve dans toutes les histoires, sur le manifeste de Condé et sur la réponse apologétique dont Marie de Médicis confia la rédaction au président Jeannin (5), sur les armements des princes dans la Lorraine et le pays de Liége, sous couleur d'envoyer des troupes à Mantoue, mais en réalité pour les diriger vers Paris et y soulever la population (6); sur ceux

(1) S. M. darà bisognando il commando dell' armi al duca di Ghisa, il quale con gran modestia gode la gloria di esser solo restato tra principi appresso S. M. (Ubaldini, dép. du 13 février 1614.)

(2) Temo assai di Pernone, il quale trovo freddo. (Ubaldini, dép. du 13 mars 1614.)

(3) *Vie du duc d'Epernon*, t. II — Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*. t. I, p. 68.

(4) Ubaldini, dép. du 13 mars 1614. — Temo della divisione che vedo nascere tra Villeroy et il cancelliere, la quale impedirà assai le migliori deliberationi.

(5) Voy. entre autres, Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. I. p. 69-72.

(6) Ubaldini, dép. du 13 février 1614. — Hanno queste Maestà aggraditi gli ufficii di V. S. Ill. per impedire la levata di gente che pretendevano di fare i mandati dal duca di Nivers sotto falso titolo d'inviarli a Mantova. (Ubaldini, au nonce du pape à Cologne, dép. du 13 mars 1614.)

qu'à tout événement ordonnait la reine, docile aux conseils de Villeroy et de Brèves (1). Sans doute il était prudent de réunir des Suisses, des fantassins et des cavaliers français; d'en confier le commandement au duc de Guise, puisqu'il s'était compromis, par ses protestations dévouées, avec le parti des grands; d'envoyer des lieutenants dans les provinces et des gouverneurs dans les places fortes; de confirmer les bonnes villes dans l'obéissance par lettres et par messagers; mais la reine avait assez de foi dans le maintien de la paix, pour refuser les secours que lui offraient le duc de Lorraine, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne (2). Cette confiance, le conseil de Castille ne la partageait pas. Toujours plein des souvenirs de la Ligue, il jugeait toutes choses à ce point de vue. Prêt à profiter de l'anarchie, il s'excusait d'envoyer une fille de son roi dans un royaume si troublé : pour un ministre qui voulait qu'on passât outre, il y en avait quatre qui réprouvaient « la passée de l'infante jusques après l'accord de ces brouilleries (3). » C'est pourquoi ils profitaient d'une grave maladie d'Idiaquez, et bientôt de sa mort, pour différer le réglement des affaires de Navarre (4). Il serait difficile de ne pas voir quelque duplicité dans la conduite de Lerme à cette époque : par des lettres de Don Inigo, en date du 6 avril, il savait que la régente « n'avoit pas la résolution qu'elle devoit, et que

(1) « Vous avez bien raison d'haprehender la consequence de l'absence des ungs et des autres; mais si ne fault-il pas ployer à leurz volontez pour les raisons que vous marquez. » (Brèves, dép. du 8 mai 1613.)

(2) Ubaldini, dép. du 13 février 1614.

(3) Vaucelas à Villeroy, dép. du 3 avril 1614.

(4) Vaucelas à Puysieux, dép. du 23 mars 1614.

ceux qu'elle avoit auprès de soi l'attiédissoient (1) »; il ne s'en déclarait que plus disposé à faire l'échange ; il faisait remarquer que si l'une des deux couronnes devait hésiter, c'était celle d'Espagne, puisque l'infante aurait à passer en lieu de troubles, sujet à divers mouvements et changements, tandis que Madame viendrait en un royaume tranquille, où un sergent faisait seul obéir absolument son roi ; il ajoutait que si la France traînait en longueur, elle ne pourrait trouver l'Espagne coupable de « dilayer » une autre fois de son côté. Cet empressement paraissait d'autant plus extraordinaire que, peu auparavant, le même Lerme disait à Vaucelas « qu'il seroit meilleur de remettre tout au mois de septembre (2), » et la supposition de cet ambassadeur que le mariage d'Angleterre était cause d'un tel changement (3) n'est guère vraisemblable, car à la proposition, transmise

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 28 avril 1614.

(2) *Id.* du 12 avril 1614.

(3) « Que pour ce qu'il disoit d'Angleterre, que je ne croyois les choses si advancées... Il me repartist que si les choses n'estoient conclues avec le Pignon (duc d'York, devenu Prince de Galles), il ne tenoit qu'en luy et qu'on lui faisoit un tel party qu'il ne croyoit pas qu'il le reffusast; que V. M. luy donnoit sept ou bien neuf cent mil escus et se contantoit que Mme Crestienne eust une chapelle particulière sans parler d'autre liberté pour les femmes... qu'en somme il avoit tousiours cognu qu'il falloit faire eslection de bons amys, les aimer de cœur et que de balancer en tant de choses estoit tesmoignage que l'on n'estoit d'amitié ferme, et voulant trop embrasser, souvent on n'estreignoit rien... ores que j'eusse bien recognu que ceste alliance des branches (Angleterre) leur poisait sur le cœur, si je ne m'attendoye pas que ce duc m'en deust parler si à descouvert, car il semble que puisqu'il croit les choses en tel estat qu il dit, et que le temps n'est plus de renverser et qu'il valoit mieulx passer cest article plus sourdement, mais soit qu'ilz craignent que avec le dit mariage V. M. ne les recherche tant ou qu'ilz eussent regret que ce party leur feust eschappé, voilà les termes dont il m'en a parlé. Ceste alliance les met aux champs et leur faict donner diverses interprétations aux actions de V. M. (*Ibid.*)

par Don Inigo à sa cour, de faire l'échange à Marseille où l'infante se rendrait par mer, en s'embarquant à Barcelone, et le roi très-chrétien par les provinces de l'est, que n'infestaient pas les mécontents, il fut répondu, le 20 avril, par le conseil de Castille « qu'il seroit bon que Don Inigo « procurât dextrement de différer les communes déli- « vrances, attendu que comme ils attendent en France de « voir ce qui se déterminera sur les confins de Navarre, « bon est aussi et fort juste que l'on voie de çà ce qui « résultera de leurs rumeurs et des États que l'on veut « assembler, n'étant à propos que la reine infante entre « en ce royaume pour les inconvénients qui en peuvent « suivre et les obligations auxquelles son maître se met- « troit de défendre ce royaume, ayant là tel gage. » On ajoutait même une raison qui aurait dû venir plutôt à l'esprit des politiques espagnols, si elle n'était une défaite, à savoir que « si Sa Majesté entrant dans sa quatorzième année, devoit gouverner, il seroit bon qu'a- lors il demandât sa femme, et qu'on ne pût dire qu'on la lui avoit donnée avant le temps. » Pour le sur- plus, Don Inigo ne devait point accepter le chemin de Marseille, qui serait de grand embarras ; pour en sortir il pourrait dire « que les galères étoient occupées d'autres effets, à l'occasion des avis que l'on avoit du levant, » et il avait ordre de répondre aux plaintes que faisait entendre la cour de France sur ce que l'Espagne ne lui avait point proposé de lui venir en aide dans ses embarras, comme avaient fait le pape, l'Angleterre, les Hollandais et Venise, et que la reine « n'ayant fait part au roi ni même à Don Inigo de ses affaires sinon en gros, on ne pouvoit faire offre (1). »

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 28 avril 1614.

A tout prendre, Marie de Médicis n'avait pas tort de refuser des services que, peut-être, elle eût plus tard payés fort cher. Elle n'était pas, dans l'intérieur du royaume, aussi abandonnée qu'on le pourrait croire. Malgré l'opposition générale des Français aux mariages, cette question disparaissait en quelque sorte devant les dangers que courait le pouvoir royal, seul refuge des malheureux sujets contre les abus et les violences de la féodalité renaissante. Les parlements, les villes, les seigneurs même, ceux du moins qui, n'étant pas au premier rang, avaient plus de chances d'être victimes qu'oppresseurs, tous restaient invariablement fidèles. « Les peuples, écrivait Malherbe, demeurent partout en obéissance, et de rien faire sans eux, il n'y a pas moyen (1). » Les Huguenots de leur côté, dociles à la voix de Rohan, se tenaient comme lui en défiance de Bouillon, et, craignant d'être abandonnés, après quelques jours d'une guerre peu sérieuse, n'osaient s'y engager. D'ailleurs, Marie de Médicis était prête, par amour de la paix, à bien des concessions. Pour apaiser les Huguenots, elle concluait en Angleterre le mariage de sa fille Chrétienne : il n'y a plus, écrivait Ubaldini, qu'à signer les articles (2), et elle avait soin que ceux qu'elle voulait

(1) Bazin, *Histoire de France, sous le règne de Louis XIII*, t. I, p. 148.

(2) Non si può già riconoscere la loro pietà in quello di haver tanto avanzata la prattica delli sponsali con Inghilterra, che non manca per chiamarla già stabilita che il segnare l'articoli ; scusandosi intanto con la necessità delle cose presenti, che la costringevano ad assicurarsi degl' Inglesi per togliere conseguentemente ogni speranza e fomento d'aiuto forastiere alla ribellione civile e potere effettuare li matrimonii con Spagna, contro li quali si moverà hora questa tempesta (Ubaldini, dép. du 13 février 1614.)

gagner ainsi en fussent informés. Elle promettait la prochaine convocation des États généraux (1), que les princes réclamaient impérieusement. Elle envoyait à Condé le duc de Ventadour et le conseiller d'État Boissise, pour l'engager à revenir auprès d'elle et l'assurer de sa bonne volonté. Elle armait sans être réduite à s'en cacher, car les princes n'en pouvaient prendre ombrage, la nécessité étant manifeste de se mettre en défense pour traverser, en conduisant Madame à Bayonne, des pays occupés par les Huguenots. Mais l'Espagne, comptant toujours sur une lutte violente, continuait de se tenir sur la réserve, et aux yeux des plus clairvoyants compromettait par là l'œuvre des mariages (2).

C'est dans ces circonstances difficiles que se déployaient les talents diplomatiques d'Ubaldini. Rarement il restait inactif : il avait proposé de faire parler aux princes par leurs amis et serviteurs, sollicité la reine de leur fournir l'occasion d'un retour à de meilleurs sentiments, prié le pape d'envoyer un bref à Condé, à Nevers, à Mayenne, témoignant que Sa Sainteté désirait leur présence à la cour

(1) Essendo queste Maestà risolute alla convocatione dell stati generali del regno tanto apparentemente desiderata dai sudditi. (Ubaldini au nonce du pape à Cologne, dép. du 13 mars 1614.)

(2) Mi è bisognato prima evacuare un' umbra nata dall' havere gli Spagnuoli risposto insieme che era bene finire affatto questa lite prima che passare al contratto de' matrimonii da che s' argumentava qui che essi havessero aperti gli occhi a questi tumulti di Francia e che volevano stare a vedere il successo. (Ubaldini, dép. du 25 mars 1614.) — Conosce e confessa (Villeroy) insieme che il rimedio vero sarebbe senz' alcuna dilatione celebrare essi matrimonii, e deplora tanto più le cose di Navarra, le quali solo l'impediscono, a che se provedessero li Spagnuoli con la facilità che si è loro proposto, si resolverebbero subito la regina alle nozze et al viaggio, col cui pretesto si armarebbe e cessarebbe facilmente ogni tumulto. (Ubaldini, dép. du 28 janvier 1614.)

dans l'intérêt de la religion et du royaume, qu'ils avaient fidèlement servi jusqu'alors, démarche suggérée par Villeroy, et d'une efficacité si douteuse, que le nonce ne voulait point être chargé de remettre ce bref (1). Il avait enfin « éperonné » Don Inigo pour qu'il stimulât « gaillardement » son roi, par la représentation des nouveaux périls auxquels étaient exposés les mariages, de donner à la régente une juste satisfaction (2). Mais quand tout fut remis en question par la réponse dilatoire des Espagnols, il multiplia ses offices avec l'énergie naturelle à son caractère. Il écrivit à l'archevêque de Capoue, nonce du Saint-Siége en Espagne, de représenter à Sa Majesté Catholique, de qui, en ce moment, venait tout le mal, qu'un petit coin d'une stérile montagne ne devait pas être acheté au prix de la ruine des mariages et de la paix en France ; qu'on devait bien prendre garde de ne pas jeter la reine aux bras des protestants et de l'Angleterre, car « tout le monde, « dans le royaume, répugnait aux mariages, et il fallait, « pour les conclure, faire violence à l'humeur des « Français (3). » Sur ses instances, Don Inigo dut écrire à sa cour dans le même sens, tandis que, tout en reconnaissant le droit de la reine à attendre quelques concessions des Espagnols, il essayait de lui en arracher :

« Comme je crains, écrit-il, que la satisfaction ne soit pas

(1) Ubaldini, dép. du 28 janvier 1614.

(2) Io ho spronato Don Innico a spedire hora nuovo corriere e stimolare gagliardemente con la rappresentatione de' nuovi pericoli il suo Re a dare alla Regina la sodisfatione che è giusta, rimostrandone l'importanza e le conseguenze in tali congionture. (Ubaldini, dép. du 28 janvier 1614).

(3) Ubaldini, dép. du 25 mars 1614.

aussi pleine qu'elle devrait l'être, j'ai voulu, pour prévenir les inconvénients, insinuer à Sa Majesté que, dans l'état présent des choses, quand même les Espagnols ne la contenteraient pas en tout ce qui est raisonnable, pourvu qu'elle ait quelque chose qui lui serve de couleur, elle devait couper court à tout nouveau délai pour les mariages, lesquels étant effectués, elle pourrait toujours procurer et se promettre plus facilement la satisfaction qui convient du roi catholique. Sa Majesté a fort bien pris mes paroles, et je ne désespère pas, pourvu que d'Espagne on nous fournisse un moyen de raccommodement. Sa Sainteté l'obtiendrait peut-être en écrivant au roi d'Espagne et le conjurant d'éviter un si grand mal pour la chrétienté (1). »

Enfin l'idée vint à Ubaldini d'engager, en quelque sorte malgré elle, la cour de Madrid, et, trouvant Don Inigo disposé, par zèle pour les mariages, à dépasser ses instructions, il donna suite à son dessein :

« Averti par moi, écrit-il encore, Don Inigo prit la résolution de faire savoir à la reine que si Sa Majesté voulait fixer le jour pour la célébration des contrats, il était prêt à l'accepter, et que le plus agréable à son roi serait le 1er jour de mai, fête de Saint-Jacques. Cela a rassuré en partie Sa Majesté sur la bonne intention des Espagnols ; desquels cependant elle se plaint à l'extrême, de ce qu'en différant de la satisfaire en Navarre, ils diffèrent l'effet des mariages, et qu'en ces conjonctures elle souffre seulement à cause d'eux une si grave tempête ; mais quoique Sa Majesté connaisse que les plus forts moyens pour l'apaiser soient les mariages, elle ne peut toutefois être persuadée de les célébrer sans être auparavant satisfaite, tant elle craint de faire le jeu de Condé en lui donnant un prétexte de soulever les peuples (2). »

Ainsi la reine repoussait la date proposée, et, pour d'autres motifs que les Espagnols, concluait comme eux

(1) Ubaldini, dép. du 13 mars 1614.
(2) *Id.*, du 25 mars 1614.

qu'avant de songer aux mariages, il fallait rétablir la paix en France. L'entreprise, il est vrai, ne semblait plus impossible, car les princes, ne se sentant pas soutenus par les parlements et les villes, commençaient à perdre courage. Mayenne faiblit le premier, et les autres suivirent bientôt son exemple. Le président de Thou, envoyé à Condé, qui se trouvait pour lors en Champagne, obtint qu'ils se rendraient à Soissons, après les fêtes de Pâques, pour y conférer avec les personnes que la reine y enverrait (1).

Peu s'en fallut, cependant, que la conférence n'eût pas lieu. Les princes y voulaient venir en armes, suivis de quatre mille hommes d'infanterie et de huit cents chevaux, prétention qu'eût rejetée la reine, malgré son désir de terminer sa régence sans guerre, si ses ministres, cette fois plus timides qu'elle, ne l'eussent décidée à plier. Pour principal député elle avait fait choix de Joyeuse, que les princes croyaient propre à conclure l'accord ; mais le cardinal, soit qu'il ne goutât point les compagnons qu'on lui voulait adjoindre, soit qu'il craignît de déplaire à Condé, ou qu'il couvrît par ces prétextes son incurable inertie, n'accepta pas une si délicate mission. La reine en était d'autant plus irritée qu'elle ne l'osait montrer, de peur qu'il n'allât rejoindre les princes ; mais elle disait avec amertume : « Le pape m'offre de Rome sa propre personne, « et le cardinal me refuse ici la sienne (2). » On sait qu'à défaut de Joyeuse, elle envoya les présidents Jeannin et de Thou, les conseillers Boissise et Bullion, qui, le 14 avril, entendirent, à Soissons, les demandes des princes. Sur les

(1) Ubaldini, dép. du 25 mars 1614.
(2) *Id.*, du 10 avril 1614.

deux premières, qui étaient le désarmement et la convocation des États, il n'y eut point de difficultés : celle-ci, on avait résolu de l'accorder au vœu public, celle-là, il dépendait des princes de l'obtenir en désarmant eux-mêmes. Sur la troisième, c'est-à-dire sur l'ajournement des mariages jusqu'à la majorité du roi, quoique le délai réclamé ne fût que de cinq mois et qu'il fallût au moins ce temps pour les préparatifs, la reine hésitait à promettre, par respect pour sa dignité personnelle et par crainte d'offenser les Espagnols ; car différer encore, n'était-ce pas donner lieu de croire quelle avait dessein de rompre ? Mais d'autre part, à ne point céder, on risquait la guerre civile, d'autant plus redoutable qu'elle pouvait réunir contre la couronne les princes et les Huguenots (1).

Dans cette perplexité, Villeroy, sur l'ordre de la régente, prit l'avis d'Ubaldini. Le nonce répondit qu'il ne conseillait pas de s'en tenir au parti que commandaient la dignité et la justice, s'il était celui qui présentait le plus de dommage et de danger ; mais qu'il fallait faire comprendre aux princes qu'ils n'avaient pas intérêt à obtenir de la reine qu'elle manquât à la parole jurée, puisqu'elle ne voulait pas conduire sa fille en Espagne, et recevoir l'infante, avant d'avoir obtenu satisfaction sur les affaires de Navarre. Elle avait envoyé pour cet objet deux députés à Madrid, et le roi serait majeur avant qu'ils fussent revenus. Plusieurs d'entre les princes admettraient ces raisons, et notamment Mayenne, qui déjà les eût abandonnés, s'ils ne s'étaient accordé réciproquement licence de le tuer,

(1) Ubaldini, dép. du 10 avril 1614.

dès qu'il ferait défection (1). Villeroy ne goûtait qu'à moitié cet expédient qui ne procurait l'accord et une paix mal assurée qu'au détriment de l'autorité royale ; mais tout lui semblait préférable à la guerre (2).

Au moment décisif, toutes les prévisions furent trompées. Les partisans de Condé, les Huguenots et tous ceux qui, pour leurs intérêts privés, voulaient l'accord, excitèrent le parlement et le peuple à demander tumultueusement la paix, sous prétexte qu'Épernon et Guise poussaient la reine à une guerre funeste, pour avoir le commandement de ses armées. S'ils l'obtenaient, le parti de la religion aurait une juste cause de se joindre à M. le prince, car ces irréconciliables ennemis menaceraient gravement leur salut. Lesdiguières laissait entendre qu'en pareil cas il verrait dans la guerre non plus la lutte du roi contre les rebelles, mais celle de la maison de Lorraine contre la maison de Bourbon. Marie de Médicis, en proie aux plus vives alarmes, convoqua le grand conseil, où furent appelés, outre ceux dont il se composait d'ordinaire, les présidents du parlement et ceux du peuple. Le vœu commun de tous ayant été pour l'accord, la reine fit soigneusement constater leur avis dans un acte public. Le chancelier et Concini se prononcèrent avec tant d'énergie dans le même sens, qu'on supposa qu'ils avaient secrètement préparé la violence faite à la reine par les chefs du peuple et les présidents du parlement. Villeroy, Guise, Épernon et tous ceux qui ne voulaient pas que les conditions des princes fussent ac-

(1) Ubaldini, dép. du 10 avril 1614.

(2) Une longue dépêche d'Ubaldini, en date du 22 avril 1614, contient les détails de cette négociation.

ceptées, n'osèrent plus soutenir leur opinion, et se rangèrent, pour ne point se compromettre, à l'avis général. Quant au cardinal de Joyeuse, il s'était prudemment éloigné, évitant ainsi de prendre part à la délibération (1).

Le 15 mai 1614, les articles de l'accord furent signés à Sainte-Menehould. Nous n'en relèverons que ce qui touche aux mariages. La reine, en consentant à y surseoir, mit comme condition que cette surséance ne durerait que jusqu'à la majorité du roi : c'était ce qu'on lui demandait, et elle semblait l'imposer, ménageant par là son amour-propre et sa dignité. Les princes, à cet égard, se montrèrent faciles : il fut entendu qu'aucune mention des engagements qu'elle prenait au sujet des mariages ne serait faite dans les articles qu'on rendrait publics, mais qu'elle s'obligerait, par une lettre particulière au prince de Condé, à ne point entreprendre le voyage de Guienne avant l'automne (2).

Cette paix, aux yeux d'Ubaldini, était une catastrophe plus pernicieuse que la guerre. Elle donnait des forces à Condé et pouvait l'enivrer jusqu'à réveiller ses anciennes prétentions à la couronne. Rompre les mariages, favoriser les Huguenots, soutenir les parlements dans leurs efforts pour usurper le peu d'autorité qui restait à la juridiction ecclésiastique, fomenter enfin le « schisme » de Richer, tels étaient les moyens qu'il aurait de se substituer à la régente dans la direction des affaires du royaume. Mais

(1) Ubaldini, dép. du 22 avril 1614.

(2) Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. I, p. 76. — Daranno qualche segreta parola a Condè di differire i viaggi sino all' autunno. (Ubaldini, dép. du 10 avril 1614.)

les mécontents étaient si nombreux que le nonce reconnaissait la nécessité de feindre une satisfaction complète et d'approuver l'accord. Il recommandait de ne parler à la reine, à Villeroy, et, dans les pays étrangers, aux ambassadeurs de France, qu'avec une circonspection extrême, comme si le prince devait tout entendre. Il conseillait au pape de louer la résolution de la reine, de paraître espérer que Condé, Nevers et Mayenne se serviraient bien des grâces que leur faisait Sa Majesté, de marquer au prince une grande confiance, et de rejeter sur les Huguenots toute la faute d'un accord si désastreux. Il voulait que la reine s'étudiât à séparer Condé de Bouillon, à gagner Nevers et Mayenne, qui semblaient moins éloignés que les autres de se rapprocher d'elle, à récompenser Guise, Épernon et ceux des grands qui ne l'avaient pas abandonnée, afin qu'on ne pût dire que ceux-là seuls n'obtenaient rien qui l'avaient fidèlement servie, à enlever au prince toute occasion de devenir populaire, à suivre en toutes choses les conseils du sage Villeroy, enfin à bien montrer à tous, et en particulier aux Espagnols, sa ferme résolution d'accomplir les mariages dès que le roi serait majeur. Comme Don Inigo, partageant l'irritation du nonce, sans la savoir dissimuler, disait que ces événements éloigneraient le roi son maître de l'alliance conclue, Ubaldini s'efforçait de démontrer qu'elle pouvait seule, dans le royaume, rendre à la reine quelque force et à l'Espagne quelque crédit (1).

Marie de Médicis tint fidèlement ses promesses : personne autour d'elle ne croyait qu'elle s'en pût dispenser. Seulement les États-Généraux qui devaient être convoqués

(1) Ubaldini, dép. du 8 mai 1614

le 25 août, furent ajournés de quelques semaines, afin que la majorité royale ayant été proclamée, ils trouvassent, au moins en apparence, l'autorité tout entière dans les mains du roi. Le 28 septembre, Louis XIII entrait dans sa quatorzième année. Quoiqu'il courût encore après les linottes et les passereaux dans les parcs, la reine lui remit, en présence du parlement, la conduite des affaires, et le 14 octobre, les députés des trois ordres se réunissaient au couvent des Augustins. La grande question des mariages tint fort peu de place dans leurs délibérations, soit que la sachant depuis si longtemps résolue, ils eussent eu le loisir de s'y habituer, soit qu'en la voyant toujours contrariée par les princes, ils y crussent trouver un de ces projets dont on parle sans cesse et qu'on n'accomplit jamais. Toutefois, le 12 décembre, l'ordre du clergé, sur lequel Ubaldini et Don Inigo exerçaient principalement leur action, décida que le roi serait supplié d'accomplir au plus tôt son « sacré » mariage avec la sérénissime infante d'Espagne, « en la personne et maison de laquelle, « disaient ces ecclésiastiques, vos sujets louent et dési- « rent de tout leur cœur pour Votre Majesté, se promet- « tant que la religion catholique, la paix entre ces deux « puissantes couronnes et l'union de toute la chrétienté « en recevront un grand affermissement (1). »

L'ordre de la noblesse ne sut pas s'inspirer de l'esprit de résistance qui avait jusqu'alors animé les princes contre des mariages instinctivement repoussés par la nation : les sollicitations des prélats et du nonce l'emportè-

(1) *Mercure françois*, 3e contin. p. 150. — Henri Martin, *Hist. de France*, t. XI, p. 68.

rent sur l'intérêt qu'avaient les seigneurs à rester la tête et l'âme du peuple français. Ils crurent peut être qu'ayant assuré leur prépondérance en se rapprochant de la royauté, sous le règne de Henri IV, la même tactique, sous la régence de sa veuve, devait produire les mêmes effets : ils ne virent pas qu'ils faisaient l'honneur et la force de leur caste en s'inspirant d'un monarque pénétré des sentiments les plus conformes au génie de la France, tandis qu'à suivre Marie de Médicis, quand elle se montrait infidèle à ces heureuses traditions, ils couraient risque de perdre toute autorité dans le royaume. Seuls, les princes comprirent ou semblèrent comprendre qu'en soutenant la politique de Henri IV, alors qu'elle était abandonnée, ils servaient leurs véritables intérêts; s'ils s'étaient montrés moins exclusivement ardents à les poursuivre, moins âpres à une trop facile curée, ils auraient recueilli de leur clairvoyance les fruits qui firent défaut à leur égoïsme étroit et révoltant. La noblesse s'associa donc servilement aux vœux exprimés par le clergé touchant les mariages, et il n'en fut plus question jusqu'à la clôture des États, car le Tiers ne trouvant d'appui nulle part, n'ayant point de chefs en qui il eût confiance, n'osa pas élever la voix et craignit une guerre civile qui pouvait renouveler les maux non oubliés de la Ligue. Les sentiments de cet ordre ne parurent qu'à la dernière heure et sous la forme la plus discrète. Tandis que la noblesse et le clergé inséraient dans leurs cahiers respectifs un article « pour supplier le roi d'accomplir le plus tôt possible l'union entre les deux royales familles, » le membre du Tiers-État à qui était confiée la rédaction du préambule banal dont le cahier de

l'ordre devait être accompagné et qu'on réservait d'ordinaire aux compliments, se bornait à remercier le roi pour la bonne administration de la reine sa mère, « ensemble pour les mariages et alliances par elle contractés. » Quelques députés des provinces, en entendant ces paroles dans la lecture du préambule, s'écrièrent qu'il serait plus convenable de ne pas toucher à un point dont il ne leur avait jamais été parlé; mais le plus grand nombre se prononça pour le parti de la conciliation ou de la faiblesse. La mention des mariages fut maintenue : l'omission du nom de l'Espagne, la froideur de ce remerciement, introduit dans une phrase insignifiante, parut au Tiers un témoignage suffisant de sa timide et inutile opposition (1).

Déjà depuis quelques mois, c'est-à-dire depuis que, visiblement, le parti des princes ne pouvait plus l'emporter sur la régente, l'Espagne avait changé de langage et renouvelé, en toute sincérité, ses protestations de zèle (2). Vaucelas respirait. « Votre Majesté, écrivait-il, « aura bien pu connoître comme j'ai navigué près de trois « mois sans boussole, et certes à mon très-grand regret. La « pratique se tenait perdue (3). » Si elle fut retardée encore, ce fut du fait de la France. Quelque hâte qu'eût la reine d'en finir, elle était plus pressée encore de montrer aux provinces le roi son fils qu'on disait malade, et elle entreprenait avec lui le voyage de Bretagne. Lerme donnait ordre qu'on terminât enfin cette « farce » de Na-

(1) Bazin, *Histoire de France, sous le règne de Louis XIII*. t. I, p. 183. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. XI, p. 68.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 9 juillet 1614.

(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 octobre 1614.

varre (1). Il eut quelque peine à l'obtenir, malgré sa puissance, car la plupart des grands et des membres du conseil désapprouvaient le roi catholique ; quelques-uns offraient dix mille de leurs vassaux, sans solde, pour défendre le territoire contesté d'Aldude. Grâce à Lerme, grâce surtout à « ce pauvre Don Juan Idiaquez, » on n'eut pas à « jouer des couteaux pour démêler cette fusée ; » la France fit bien quelques concessions, mais elle emportait le principal. « Demander davantage, écrivait Vaucelas, ce seroit ruiner le public pour le profit de quelques particuliers (2). »

Cette affaire vidée, aussitôt en naissait une autre, d'un arrangement, il est vrai, plus facile. Lesdiguières, toujours hostile aux mariages, et fidèle, dans une certaine mesure, aux traditions de Henri IV, permettait à ses officiers, à ses soldats même, impatients d'une longue inaction, de passer au service du duc de Savoie, de qui l'on attendait une rupture avec le gouverneur du Milanais. L'Espagne avait fait entendre ses plaintes, et ne se contentait pas de l'ordre donné au maréchal de n'en point user ainsi. Elle voulait, non sans raison peut-être, qu'il fût contraint de s'y conformer. Elle n'admettait pas qu'on lui répondît qu'elle aurait tout contentement pour les gens de qualité et les capitaines, mais que, quant aux autres, la France abondait tellement en hommes, qu'il était impossible de les retenir tous (3). Si le roi très-chrétien, disait Lerme,

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 30 octobre 1614.
(2) *Id.* du 30 octobre 1614. — à Marie de Médicis, 17 octobre 1614.
(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 octobre 1614.

avait eu à se venger de quelque sien voisin qui l'eût offensé, voire moins que M. de Savoie n'avait fait, le roi d'Espagne l'eût assisté de toute sa puissance, tandis que les Français ne parlaient que d'aider ce duc. Et « sembloit que son cœur suivît ses paroles (1). » Il reprochait au roi de France d'avoir, par un édit, donné permission à tous les Français d'aller à la guerre servir quelque prince que bon leur semblerait; et quand Vaucelas lui objectait que les Espagnols eux-mêmes avaient cet usage, il ne restait pas sans réponse : « N'ayant jamais entendu dire qu'en « France on donnât de telles permissions, ce seroit une « marque et preuve certaine de ne pas rechercher de con- « vier M. de Savoie à la raison, mais bien plutôt, se cou- « vrant d'une liberté commune, trouver moyen de le « secourir et l'assister puissamment (2). »

Cette discussion pointilleuse était désormais « le seul trouble de la chrétienté (3). » Charles-Emmanuel se flattait de l'augmenter, selon son habitude, de forcer la France à lui venir en aide, et de s'accommoder ensuite avec l'Espagne, aux dépens d'un protecteur à qui il ne pardonnerait pas, même alors, de lui avoir jadis manqué de parole (4). » Vaucelas voyait les Espagnols si fermes en leur dessein de ne pas souffrir ce retour à la politique

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 9 janvier 1615.

(2) Sillery (le chev. de) à Puysieux, dép. du 17 mars 1615 (dans le vol. des dép. de Vaucelas, ms. fr. 16116).

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 1er février 1615.

(4) « L'on m'a asseuré de bonne part, non de celle des ministres d'Espagne, que depuis deux moys ou un peu plus, M. de Savoye s'estoit laissé aller à dire à un cardinal qu'en quelque fasson que ce feust, se trouvant maintenant les armes en main, qu'il falloyt qu'elles luy servissent à rompre les mariages de France et d'Espagne,

de Henri IV, qu'il était à craindre, si le temps ou autre chose n'y portait remède, « que les événements n'en fus-« sent dangereux au bien public, et que ce qui avoit été « traité si heureusement n'en sentît de l'altération, vu la « voisinance et autres enchaînures dont il seroit malaisé « de se dépêtrer (1). »

C'est dans ces circonstances que la reine-mère jugea bon d'envoyer à Madrid une de ses créatures, le chevalier ou commandeur de Sillery, dont la mission était de lever les derniers obstacles qui s'opposaient encore aux mariages, d'en fixer l'époque et de déterminer l'itinéraire que suivraient les deux cours (janvier 1615) (2). Il apportait à l'infante un bracelet et un portrait du roi son fiancé, présent estimé, à la cour d'Espagne même, deux cent mille écus (3), et qui n'était qu'une réponse trouvée trop tardive à celui que Don Inigo avait remis à Madame plusieurs mois auparavant. On se plaignait en outre que cette princesse n'eût pas répondu aux lettres du prince d'Espagne, et Marie de Médicis, en cette occasion, avait permis à sa fille de le faire, quoique telle ne fût pas la coutume en

ce qu'il feroit en différant de s'accorder et obligeant la France de le protéger et deffendre contre les forces d'Espagne, avec laquelle, sellon le temps et les occazions, il ne feroit difficulté de s'accommoder contre le Roy et la Royne, puisqu'ilz luy ont mancqué de la parolle et des conventions qu'il avoyt avec le feu Roy. » (Sillery à Puysieux, dép. du 5 mars 1615.)

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 9 janvier 1615.

(2) Mém. de Phélypeaux de Pontchartrain, p. 339 (coll. Michaud, 2e série t. V.) « Il étoit aussi chargé de faire instance en Espagne pour obtenir la reddition de Wesel qui avoit été prise par Spinola, ce qui empêchoit l'exécution du traité que M. de Refuge avoit fait pour la pacification des affaires de Juliers. » (*Ibid.*)

(3) Sillery à Marie de Médicis, dép. du 6 mars 1615.

France (1). Sillery, en outre, faisait « sonner et valoir la dignité et autorité du roi, la prudence de la reine, » qui avaient su amener la séparation des États, « chose qui importait merveilleusement au service de Leurs Majestés, et autant au loin qu'auprès (2). » De concert avec Vaucelas, il montrait la nécessité de donner satisfaction à l'Espagne sur le différend de Savoie (3), d'autant plus que Sa Majesté Catholique réduisait fort ses demandes et voulait seulement « que M. de Mantoue ne fût point opprimé et que

(1) Sillery à Puysieux, dép. du 18 février 1615.

(2) *Id.* du 8 mars 1615.

(3) « La saison et toutes choses convient à ce que l'on s'employe promptement et vertement à cest accommodement des affaires de Piedmont. Car s'ilz en viennent aux mains, les affaires s'aigriront. L'accord despend que M. de Savoye désarme réellement et de fait, et que les différends qu'il a avec le duc de Mantoue, se vuident par la voye ordinaire et non par celle de fait. De ces deux points despend toute la loy. Il semble que les Vénitiens se disposent à prier et presser ledit duc de désarmer. Et de vostre costé, Monsieur, il fault que vous le desenganniez (parlant à l'espagnole) de ce prétendu secours de France qui semble estre la seule espérance qui le rende difficile et rétif. Permettez moy de vous dire jusque là que vous le pourriez avec raison presser de désarmer, voire contraindre par force, luy tesmoignant toutes qu'aussy tost qu'il aura désarmé, vous scaurez bien le guarentir qu'il ne recoipve dommage, et certes je ne recognoy point que S. M. Cath. aye desir de s'approprier et aggrandir de sa despouille. Il est bien raisonnable que la paix generalle se scelle par l'accomplissement de ces mariages. Et en cela il y va de l'honneur et de l'utilité de la France, qui à vous et à moy a le remède en sa main, puisque, grâces à Dieu, nostre Roy peult parler en maistre et empescher les esprits brouillons de son Estat de se servir pour leurs desseings de ceste trop longue affaire qu'il ne fault plus laisser traisner. Si vous parlez fermement, M. de Savoye baissera la voix, et Leurs Majestés luy feront en cela un tour de bons voisins et amis, et si il ne les en remercie, si recognoistra il un jour en luy mesme qu'il leur en aura obligation. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 13 mars 1615.)

« si le duc de Savoie avoit quelques prétentions contre lui, « qu'elles fussent remises au jugement de l'empire, selon « qu'en pareil cas on a accoutumé; » il promettait de désarmer, si Charles-Emmanuel lui en donnait l'exemple, mais il ne l'espérait pas sans l'intervention du roi très-chrétien (1). Ces marques d'une humeur plus qu'autrefois conciliante, donnaient un prix nouveau aux petites démonstrations d'amitié dont, même aux heures de crise, les deux cours s'étaient montrées prodigues. Anne d'Autriche ne sortait plus sans avoir le bracelet « sur son estomac, du côté du cœur, et disoit que c'étoit pour le respect de l'image vivante du portrait qu'elle le portoit (2). » La semaine-sainte étant venue, comme elle devait laver les pieds aux pauvres, elle exigea que plus de la moitié d'entre eux fussent français (3). Les deux ambassadeurs pouvaient, cette fois, affirmer la sincérité du roi catholique et de son ministre (4), juste retour du procédé plein de franchise dont

(1) Sillery à Louis XIII, dép. du 5 mars 1615.

(2) *Ibid.*

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 16 avril 1615.

(4) « Plus je vas en avant et demeure icy, je me confirme davantage en la créance toute certaine que je prends de la sincérité avec laquelle S. M. Cath. faict traicter avec nous. Cela se recognoist et par les apparences et par les effectz... Je ne puis parler que de ce que je veoys, mais aussy est-il vray qu'il n'est possible de s'imaginer le soing que l'on a icy de nous contenter. A cet effect et pour le respect du Roy, le Roy d'Espagne s'est relasché de toutes les submissions qu'il retenoyt luy estre deubes et qu'il estoyt résolu sans l'entremise de Leurs Majestés de se faire rendre par M. de Savoye. » (Sillery à Puysieux, dép. du 13 mars 1615.) — « Je veoy le duc de Lerme ne parler pas seulement avec affection à ce que ces alliances rendent des fruictz esperez, mais je puis dire avec passion, ce que je ne scaurois attribuer à dissimulation, car tousiours sur

on usait à leur égard : le gouvernement de France avait donné l'ordre formel que nulles gens de guerre ne sortissent au secours de qui que ce fût (1), et celui d'Espagne enjoignait au gouverneur du Milanais de désarmer, puisque le duc de Savoie en faisait autant de son côté (2) Ce dernier promettait du moins de le faire (3); mais comme il ne se hâtait pas, Vaucelas conseillait à la reine de passer par Lyon avec son armée, ce qui contraindrait Son Altesse de poser les armes, auquel cas il assurait qu'à Madrid on n'aurait pas de répugnance à conduire l'infante à Marseille par la voie de mer (4), d'autant que les Espagnols savaient gré à la France de les tirer « d'un bourbier où ils s'enfonçaient de jour en jour (5). »

Mais il ne fut pas besoin de recourir à cet expédient. Abandonné de tous, le duc de Savoie se résigna enfin à

ceste matière il voit que l'union n'est telle ou ne luy paroist telle qu'il se l'est promise et qu'il la souhaitte. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 13 mars 1615.)

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 16 avril 1615.

(2) « Le duc m'escrit comme dès le jour précédent le secrétaire Arostiequy avoit chargé de despescher un courrier au gouverneur de Milan pour luy porter ordre de S. M Catholique que M. de Savoye desarmant comme on requiert de luy, le dit gouverneur n'entreprenne daventage avec les forces qu'il a et que soudain il despesche vers sa ditte Majesté Catholique luy faisant entendre bien particulièrement la forme que le dit duc tiendra en ce désarmement. » (Vaucelas à Louis XIII, dép. du 7 mai 1615.)

(3) *Breve e veridica relatione di quanto è successo tra gli eserciti di Spagna e di Savoia quest' anno* 1615. — *Stampata in Venetia e ristampato in Milano.* — Ce document est joint aux dépêches de Vaucelas, ms. fr. 16116, pièce 171.

(4) Vaucelas à Villeroy, dép. du 9 juillet 1615

(5) *Id.* à Puysieux, dép du 17 juillet 1615.

tenir sa parole, quoiqu'il levât ainsi le dernier obstacle qui pouvait rompre les mariages espagnols.

Désormais, en effet, ils ne pouvaient plus souffrir que d'insignifiants retards. Le 19 mars, Sillery avait quitté Madrid, après avoir fixé, d'accord avec le duc de Lerme, le jour où se ferait la commune délivrance. L'un avait proposé le mois de juin, l'autre le mois de septembre : ils convinrent du 25 juillet (1), mais un nouveau délai ut encore demandé. Quoiqu'il fallût d'ordinaire « autant de semaines, voire de mois en Espagne que de jours en France pour faire les choses (2), c'est de France, cette fois, que vint le retard, à cause des démêlés que la reine-mère avait avec le parlement, et qu'il fallait régler avant de partir (3). La cour d'Espagne n'en prit nul ombrage (4); même quoique la majorité légale du roi eût déjà été proclamée depuis le 27 septembre de l'année précédente, on fit comprendre à Vaucelas qu'il serait peut-être à propos d'attendre que son maître eût quatorze ans révolus (5),

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 9 juillet 1615.

(2) *Id.* à Puysieux, dép. du 7 mai 1615.

(3) « Ores que Don Inigo les assure, comme je croy, de vostre partement au commencement de ce mois, si est toutes fois qu'ilz jugent bien que vos affaires (et mesmes celles que desmellez avec vostre court de parlement) ne vous permettront de vous rendre à Bordeaux pour l'exécution de la cérémonie au jour convenu qui estoit le 25 de juillet. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 9 juillet 1615.)

(4) « Ilz retardent leurs préparatifs jusques à vostre partement. Ilz ne prennent nul ombrage de ce petit retardement, estantz bien assurez de l'intention et sincérité de Leurs Majestez, mais ils eussent bien désiré que ces remonstrances ou requestes de Mrs de la cour de parlement n'eussent point esté ou eussent esté remises à une aultre saison. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 17 juillet 1615.)

(5) « Comme la moindre retarde vous jette prez du terme que nostre maistre accomplit quatorze ans, j'ay bien quelque opinion

sans doute dans la pensée qu'à cette époque son mariage pourrait être effectivement consommé. Marie de Médicis en fut plus à l'aise pour faire ses préparatifs.

que, suivant leurs anciennes délibérations, ils attendroyent vollontiers ce temps-là, pourveu que ceste dilation n'augmentast le courage à ceulx qui vollontiers s'opposeroyent à la perfection de cet ouvrage, mais comme, grâces à Dieu je ne sache puissance capable de cela, ilz n'en feront difficulté, si le trouvez bon aussy. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 9 juillet 1615.)

CHAPITRE VII.

Préparatifs du voyage. — Réjouissances à la cour. — Opposition générale aux mariages. — Pamphlets publiés. — Ecrits apologétiques. — Démarches inutiles auprès de Condé. — Voyage de Guienne. — Prise d'armes du duc de Rohan. — La cour à Bordeaux. — Mariages célébrés à Burgos et à Bordeaux (18 octobre 1615.) — Départ de Madame pour l'Espagne. — Renonciation de l'Infante. — Echange des princesses à Andaye. — Arrivée de la jeune reine à Bordeaux et divertissements dans cette ville. — Retour à Paris (mai 1616). — Cour espagnole d'Anne d'Autriche. — Persistance du mauvais accord entre Espagnols et Français. — La faute des mariages réparée par Luynes et Richelieu.

La reine, en ce moment-là, était au comble de ses vœux. L'assemblée des États, qu'elle n'avait convoquée que pour donner satisfaction aux demandes de ses sujets, et sur laquelle elle fondait tant d'espérances, s'était séparée, vers le milieu de janvier 1615, sans avoir tenu ce qu'ils s'en promettaient : de nouvelles plaintes se faisaient entendre, plus nombreuses et plus fortes qu'auparavant (1). Ce remède n'ayant point produit son effet, on ne pouvait plus compter que sur les mariages et l'alliance de l'Espagne, pour affermir le sceptre de Henri IV dans les mains de son fils. La joie éclatait donc à la cour : on y exécutait des ballets où Madame, vêtue en Minerve, conduisait par une chaîne d'or le prince d'Espagne, son fiancé, où le grave Malherbe, travesti en berger, dansait et chantait les belles noces où se baillait un ange pour un ange, et la houlette de Marie, qui mettait la bergerie hors du pouvoir des loups.

(1) « O quel heureux succez la France se promettoit de ceste célèbre assemblée des Estats, et neantmoins au bout de là ce ne sont que plaintes plus grandes que les précédentes. » (D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 633.)

Ces réjouissances, malheureusement, contrastaient d'une façon singulière avec le sentiment public. Depuis que la résolution de conclure les mariages paraissait inébranlable, les adversaires qu'elle rencontrait avaient eu le temps de préparer leurs armes et de publier quelques écrits pour la combattre. Avant même que les États fussent réunis, vers le milieu de l'année 1614, on avait vu paraître un *Discours sur les mariages de France et d'Espagne, contenant les raisons qui ont meu Monseigneur le prince à en demander la surséance.* C'était une attaque modérée encore, comme si l'on n'eût pas perdu tout espoir de faire écouter cette remontrance. L'auteur anonyme disait bien que la reine n'avait consulté « que pour faire approuver et consentir, » mais il lui reconnaissait le droit d'arrêter les mariages, à la condition d'attendre, pour les accomplir, que les jeunes princes eussent atteint l'âge de puberté. « Cette surséance est juste et nécessaire, « poursuivait le *Discours*, et ne peut être refusée sans « injustice : c'est la demande de toute la France... La pa- « tience est vaincue par l'apparence d'un si grand mal, « qui fait ouvrir les yeux aux plus aveugles, émouvoir « les plus insensibles. » S'il est vrai que la loi de majorité faite par le roi Charles V, confirmée par Charles VI, son successeur, donne au roi, dès l'âge de quatorze ans, l'administration de son royaume, elle ne fait pas préjudice à la loi de nature, qui requiert la puberté pour le mariage. On se promet beaucoup de bons effets de l'alliance espagnole ; cependant, depuis les premières ouvertures, l'Espagne a fait de grands progrès chez nous et chez nos alliés ; elle viole la Navarre, traverse le renouvellement

de notre alliance avec les Grisons et les Vénitiens ; elle force le duc de Mantoue à se soumettre à ses volontés ; elle donne le conseil de raser la citadelle de Bourg, seul rempart de Lyon (1). Dans une *Remontrance à la reine sur les alliances d'Espagne*, on reprenait les mêmes arguments sur un ton sérieux encore, mais avec plus de chaleur. « Madame, Madame, y était-il dit, ne forçons point nature ; « laissons venir le temps sans contrainte. Cette précipi- « tation n'ajoute rien ni à l'autorité du roi, ni à celle de « Votre Majesté. Vous avez les affections entières de vos « sujets. C'est la plus grande force de votre État, ce sont « vos plus assurées alliances. » Marier des enfants, c'était pure folie, et se vanter de le faire sans délier les cordons de la bourse, c'était prendre l'apparence pour la réalité. Si la reine ne voulait pas écouter les conseils, qu'elle remît du moins la décision aux États-Généraux (2).

Pour avoir tenu ce langage plein de réserve, les auteurs de ces écrits se voyaient appelés, dans des libelles destinés à leur répondre, « effrontés et langues de vipères (3) ; » mais ces injures peu méritées n'abattirent point le courage du parti nombreux qu'ils représentaient. Seulement, quand les espérances fondées sur l'assemblée des États se furent évanouies, au lieu de disséminer leurs forces, ils les concentrèrent en un petit nombre de pamphlets, qui, par leur rareté même, attirèrent l'attention. Une prosopopée élo-

(1) *Discours*, etc. 1614, in-4° (pièce, sans lieu ni nom d'imprimeur).

(2) *Remontrance*, etc. 1614, in-8° (pièce, sans lieu ni nom d'imprimeur).

(3) *Réfutation du Discours contre les mariages de France et d'Espagne*, 1614, in-8° (pièce, sans lieu ni nom d'imprimeur).

quente fut publiée sous ce titre : *La rencontre de Henri le Grand au roi, touchant les mariages d'Espagne :* on y exhortait Louis XIII à rompre avec le roi catholique et à venger son père, dont on imputait la mort à Concini, à Épernon, à la reine même :

« Las ! s'écrie Henri IV, dans cet ouvrage, où avois-je les yeux quand j'introduisis en mon conseil ce perfide Jeannin ! Ne savois-je pas que, durant la Ligue, déloyal qu'il étoit, il avoit signé ma mort et m'appeloit Béarnois ? Ne devois-je pas bien croire qu'imbu d'une mauvaise odeur, il s'en ressentiroit toute sa vie ? Il l'avoit signée, Villeroy l'avoit écrite, Sillery scellée, mais tous étoient maintenus par le chef de mon infanterie... Si Sully eût été continué en sa charge, la Bastille ne seroit aujourd'hui vide de trésors comme elle est, les petits coquineaux qui se sont enrichis de ses dépouilles ne seroient si magnifiques comme ils sont : Bullion, ce pourceau, n'auroit dévoré, comme il a fait, un million de livres à sa part ; Pontchartrain, cet ignorant, ne seroit haut et puissant seigneur comme il est ; Loménie, cet esprit autant traversé que ses yeux, n'auroit acquis tant de biens ; Phélippeaux, ce rusé, n'auroit la bourse si bien ferrée ; Dolé, ce frauduleux, n'auroit mis la main dans les trésors que j'avois assemblés. Non sans cause porte-t-il ce nom, puisqu'il est tant rempli de dol... Bref, tous ces petits maquereaux de la tyrannie espagnole ne se seroient surhaussés en grandeur, si Sully eût été continué en sa charge (1). »

De tels excès de langage nuisirent à ce pamphlet, d'ailleurs remarquable ; ceux dont s'émut la France entière, ce furent *la Cassandre françoise* et *le Pacifique pour la défense du Parlement.*

La Cassandre, écrite avec vigueur dans l'intérêt de Condé, à dessein confondu avec celui du royaume, touchait

(1) *La rencontre*, etc. 1615, in-8° (pièce).

en vingt-deux courtes pages à toutes les questions que l'alliance d'Espagne soulevait :

« François, que faites-vous ? où avez-vous les yeux ? quel mauvais conseil vous précipite aux malheurs, que pourriez aussi facilement prévoir que moi, bien qu'éprise d'un saint enthousiasme, puisque le passé vous a montré ou dû montrer combien vous sont dommageables les alliances étrangères trop étroitement contractées, et principalement celle d'Espagne ? La perte de vos enfants, vos filles forcées, le saccagement de vos villes, les sacriléges commis en vos saints temples, bref la ruine entière de votre pays, vous devroient émouvoir, puisqu'en tout cas votre condition ne peut être pire, bien que tout l'univers se bandât contre vous, pour de force vous contraindre d'effectuer ce qu'à votre malheur et désavantage de votre France vous avez promis... Mais je vois au contraire, vous faites des feux de joie, vous passez les nuits en ballets et en danses, en espérance de ces prétendus mariages. Hé ! que pensez-vous faire ? accorder deux peuples du tout ennemis ? plutôt l'eau et le feu se mêleroient ensemble, et mêlés produiroient leurs effets, que le François peut compâtir avec l'Espagnol. Le coq est du tout contraire au lion, et à sa seule voix lui fait montrer les talons et rabattre le feu de son courroux. Mais je me trompe, je lui fais trop d'honneur : ce n'est point un lion, c'est un renard qui est toujours au guet pour attraper votre coq ; tenez-vous donc sur vos gardes, et ce plutôt quand il fera le doux. Au lieu d'épouser une déshéritée, une maure, pourquoi le roi ne suivrait-il pas la politique que lui conseillait son père, mort par les méchancetés des partisans espagnols ? Je n'en veux dire davantage, je suis prophète, je dois parler de l'avenir, non du passé. — Sa seule mémoire vous devoit maintenant retirer de ces alliances espagnoles, vous ayant toujours montré quelles alliances il falloit contracter, quelles amitiés il falloit rechercher des Espagnols, leur tenir le pied sur la gorge, relever ceux qu'ils avoient atterrés, assister ceux qu'ils vouloient étouffer, être ennemi de leurs amis et ami de leurs ennemis ; punir, quoique grands personnages, et desquels il

semble qu'on ait besoin, ceux qui en quelque façon les favorisent en leurs conseils, se laissant emporter à leurs promesses (1). »

Ce que Louis XIII devait faire, c'était de prendre pour femme une jeune princesse de la maison de Bourbon, la duchesse de Montpensier (2), et, « jeune Hercule gaulois, » de se servir du prince de Condé comme d'un « Thésée » qui ne le trompera pas, mais à qui l'on recommande de ne s'en point départir à la première résistance qu'on fera, car « ce seroit peu de l'avoir entrepris, s'il n'étoit mis à effet par « un prince qui, bien que jeune d'ans, démontre plus de « maturité en ses conseils que ceux à qui les François ont « jusques à présent voulu croire (3). »

Avec une exagération manifeste, Cassandre prédit des malheurs qui pourront aller jusqu'à la ruine du royaume (4); elle n'hésite pas à prêter à l'Espagne des desseins qui eussent été en contradiction formelle avec sa politique séculaire : « Ce tyran cassera plutôt son inquisition, ne se « souciant du pape que pour son bien, mettra liberté de « conscience en ses pays et en un besoin prendra le turban « pour vous ruiner (5). » Mais ces folies, mêlées à de sérieux arguments, n'en compromettaient point l'autorité auprès des esprits irrités et incapables, à cette heure, d'un juste tempérament dans leurs appréhensions.

Il s'en faut beaucoup que le pamphlet du *Pacifique*,

(1) *La Cassandre françoise*, p. 1, 2. 3, 5. 22. Paris, 1615, in-12.
(2) *Ibid.*, p. 20, 21.
(3) *Id.*, p. 16, 17.
(4) *Id.*, p. 9, 14, 21.
(5) *Id.*, p. 8.

postérieur à *la Cassandre* (1), en reproduise les mâles et patriotiques accents. Écrit dans l'unique dessein de défendre les remontrances du parlement contre le mépris qu'en faisaient les amis de la reine, et dans le goût du temps qui demandait à l'histoire ancienne et à la mythologie des autorités et des raisons qu'avait sagement dédaignées, dans *la Cassandre*, un auteur inconnu, mais très-supérieur à la plupart de ses contemporains, *le Pacifique* ne se recommande que par le conseil qu'il donne « de conserver les alliances que le feu roi nous a lais- « sées (2). »

Si ce médiocre pamphlet soutint l'attention publique après le tocsin de *la Cassandre*, n'y faut-il pas voir une preuve manifeste de la disposition générale des esprits, prêts à approuver tout ce qui flattait leur passion, tandis que la rhétorique des défenseurs de la reine et des mariages les laissait indifférents ?

Ces écrits, qui soutenaient une opinion peu en faveur et une alliance impopulaire, essayaient de donner le change par leur nombre, par les hyperboles de leur enthousiasme et par la véhémence de leurs invectives. Quelques-uns discutaient sérieusement, et s'appuyaient non sans habileté sur les négociations entamées autrefois par Henri IV pour les mariages espagnols (3), ou s'attachaient

(1) « Ha ! je vois bien encore, Cassandre, que nous sommes au déclin de notre bonheur. Tu as beau crier, ni pour cela, tout tombe, tout tombe... » *Le Pacifique*, etc., p. 13. 1615, in-12.

(2) *Le Pacifique*, etc., p. 9.

(3) *Apologie ou défense pour le mariage du Roi et de Madame sa sœur*, par Nicolas de Sonnelles, Paris, 1615, in-8°.

à montrer que le prince et les Huguenots n'étaient pas redoutables (1) ; d'autres mêlaient à des raisons de quelque valeur des parallèles étranges, comme celui du mariage du roi avec l'infante et du mariage de Jésus-Christ avec la nature humaine (2), ou cherchaient des exemples de semblables alliances dans l'histoire des temps anciens et dans celle du moyen-âge, montrant des mariages espagnols dès les règnes de Chilpéric II et de Charlemagne (3). A Lyon, ville déjà renommée pour son zèle religieux, on célébrait les mariages parce qu'on y voyait le salut de l'Église : « Il « est donc vrai que les deux plus grands monarques du « monde, les deux fermes et plus puissantes colonnes de « l'Église apostolique et romaine soutiendront de mieux « en mieux le Saint-Siége et appuieront si bien la chaire « de saint Pierre, que les plus rudes secousses des vents de « l'hérésie ne la pourront non-seulement déplacer, mais « pas même tant soit peu ébranler (4). » Un certain nombre de ces auteurs se plaçaient au point de vue du pouvoir absolu, en défendaient les priviléges et relevaient leurs

(1) *Les terreurs paniques de ceux qui pensent que l'alliance d'Espagne doive mettre la guerre en France.* Paris, 1615, in-8°. (pièce).

(2) *L'hyménée royal*, par le docteur Assensio Enriquez de Monnegro, théologien du cardinal de Sourdis, Bordeaux (sans date), in-8°.

(3) *Discours sur l'alliance faite par le Roi très-chrétien avec le Roi catholique.* 1615, in-8° (pièce). — *Discours d'Etat présenté au Roi sur les alliances de France et d'Espagne*, par J. B. gentilhomme champenois, ci-devant député aux Etats pour la noblesse de Champagne. Paris, 1615, in-8° (pièce).

(4) *Les vœux sacrés et les ardents désirs des bons chrétiens.* Lyon, 1615, in-8° (pièce), p. 3.

raisons de toutes les fleurs d'une rhétorique exubérante, dont le goût était la moindre qualité :

« Sus, sus, mes laquais, disait Claude d'Esternod, mettez les mains aux étrivières pour en donner à ce fol métaphysical, et qu'on lui fasse savoir que tous ces arguments démocratiques sont réfutés, que nous n'avons en France qu'un monarque, qu'il n'y a qu'un Dieu au ciel et un roi en France... Aux baisers donc, aux baisers, France et Espagne, aux baisers les deux plus grandes couronnes de ce monde, témoignez votre contentement en vous réjouissant ; que la terre ne produise que des cannes de sucre, que la pluvieuse Iris ne verse que des pluies de nectar, d'ambroisie, de mauve et de miel, que l'on n'entende que paroles de bénédictions, tonnerres que de musique et de poésie, vents que de baisers et de mignards embrassements (1). »

Florentin du Ruau, cet avocat au présidial de Poitiers, dont nous avons vu plus haut l'enthousiasme lyrique et extravagant pour Marie de Médicis (2), parlait dans le même sens :

« Si nous vivons trop longuement en cette erreur de vouloir licencieusement contrôler les actions de notre prince et celles des seigneurs de son conseil, c'est signe d'une grande indisposition dans cet État, quand il y a plus de médecins que de malades, que chacun veut commander. Si on offense le chef, où sera la santé des autres parties qui n'ont de bien-être que par la sûreté de celle-là ? Je vois où il démange à tous ces mercurialistes qui ont des cervelles qui foisonnent merveilleusement en vif argent, c'est l'objet de ce mariage... Sus donc, courage, grande princesse, il faut doubler le cap de Bonne-Espérance, rien ne pourra jamais s'opposer à vos

(1) *Le franc Bourguignon, pour l'entretien des alliances de France et d'Espagne*, par Claude d'Esternod, Paris, 1615, in-8°, p. 20, 166.

(2) Voy. cette deuxième partie, ch. 1er. — *Tableau de la Régence*, p. 692.

généreuses résolutions, qui ne succombe sous les lois de votre invincible génie; tous les bons catholiques embrassent ce dessein, ceux qui voudront s'y opposer encourent crime de lèse-majesté. Le bonheur de la France vous y semond, vous y convie, le chœur des anges vous y précèdera. J'entends bien gazouiller je ne sais quels mauvais discours sur ce sujet : chacun en veut dire son avis : le roi sera donc moins libre en son État que les autres princes souverains?... C'est la maladie de la France; tel est monté bien haut sous Henri IV, qui ne veut et ne peut descendre; en la cour on joue aux échecs, on vise à échec et mat. La reine a défendu le roi, les pions y ont mieux servi que les chevaliers... (1). »

Nous passons sur les écrits orduriers où se retrouvaient, pour défendre l'alliance projetée, les licencieux propos qu'aimait tant le moyen-âge (2), et sur les puérils efforts de quelques hommes patients pour montrer par des anagrammes ou par des calculs minutieux que Dieu, de toute éternité, avait destiné l'un à l'autre les princes qu'on allait unir (3); mais comment taire les réponses et les invectives dont on poursuivit *la Cassandre* et *le Pacifique ?* Florentin du Ruau fait face à toutes leurs atta-

(1) *Tableau de la Régence*, p. 625, 629, 635.

(2) *Avertissement du sieur de Bruscambille sur le voyage d'Espagne*, 1615, in-8° (pièce.)

(3) En voici un exemple :

Henry de Bourbon Marie de Médicis Louis de Bourbon Anne d'Autriche	Chacun de ces noms est composé de quatorze lettres.
Philippe d'Autriche Élisabeth de Bourbon	Dix-huit lettres.

Anagrammes : Louis de Bourbon. Anne d'Austriche : Ho bon lien sacré du très-bon Dieu. — Philippe d'Autriche. Elisabeth de Bourbon : Benits de Dieu pour alliance prophitable. (*Convenances admirables des noms et des mariages du Roi et de Madame*, par B. de Viette, 1615, in-8° (pièce).

ques : contre eux il défend le chancelier et Villeroy, ces deux « étançons, » sans lesquels on ferait pencher l'État, s'il en était privé, de quelque part qu'on voudrait, et « ordonnés par le plus grand roi qui fut jamais pour le bien de son successeur (1) ; » le père Cotton, également choisi par Henri IV, « ce bon jésuite à l'oreille « bien percée pour discerner les faux tons de l'hérésie de « la musique des quatre parties évangéliques, » et qui, s'il a « étoupé » les oreilles de la reine, « ne l'a empêchée « d'ouïr bien clair les voix des divers ordres de ses sujets, « et à savoir discerner les bons François de ceux qui ne « le sont pas (2) ; » le maréchal d'Ancre et sa femme, pour qui la reine a « quelques bonnes volontés. » Le lui reprochera-t-on ? « C'est la gloire des dieux et la plus re- « levée prérogative qu'ils ont sur les mortels de rien « créer quelque chose de grand pour y contempler l'image « de leur puissance (3). »

« On dit, s'écrie du Ruau, que la princesse est une déshéritée, qu'on ne lui donne rien. Si on eût marié nos filles de France avec l'Anglois aussi judicieusement, il n'eût pas gardé la Guienne si longuement. Si le prince de Galles étoit promis à la fille aînée de la France, ô que cette Cassandre chanteroit joyeusement un hymen hyménée ! et qu'on lui donnât la Guienne en dot, comme on fit à Edouard, il n'y auroit point de murmure, toutes les églises réformées se convieroient à la fête, prendroient leurs robes de noces. Ils n'ont pas sujet de plainte, on ne leur a refusé la seconde sur pareilles conditions pour un plus solide affermissement de paix... La mensongère, la réformée Cassandre et son Pacifique

(1) *Tableau de la Régence*, p. 702, 704.
(2) *Id.*, p. 712.
(3) *Id.*, p. 714.

Catilinaire veulent former du soufre dedans nos veines, pour porter le feu d'une guerre civile au cœur de l'Etat, à la vérité bien malade quand les parties les plus nobles donnent lâchement les mains à fomenter le mal qui les enveloppera les premiers; tous ces nouveaux dieux de Cassandre et du Pacifique ne les pourront garantir (1). »

Aux raisons le véhément apologiste ajoutait les menaces :

« La France est née sous de meilleures influences que tu ne penses, insensée Cassandre ; ton nom est découvert, si la justice n'est trop lâche en ton endroit. Tu sais ce que mérite par la loi *Julie* le sujet qui médit de son prince et de ses actions, et en quel degré ton discours, sous le nom de Cassandre, doit être imputé. Si tu vivois sous Tibère, ton procès seroit bientôt fait ; la liberté n'est que trop familière aux François d'écrire contre les puissances souveraines, et ce crime toléré avec une trop grande connivence. La justice ne peut être trop sévère contre ces mauvais François, lesquels blasphèment si impudemment contre les puissances sacrées que Dieu a mises sous sa protection et sauvegarde (2). »

A ces nombreux écrits de caractères si divers, mais empreints d'un enthousiasme de commande et contredits par les assertions, plus sincères parce qu'elles étaient secrètes, que les ambassadeurs envoyaient à leurs cours, il faut ajouter quelques opuscules d'un autre genre, destinés à préparer les esprits au voyage de Guienne. L'un se bornait à célébrer en termes pompeux ce grand événement (3). L'autre protestait, au nom de la ville de Paris, qu'elle ne

(1) *Tableau de la Régence*, p. 639, 646, 647, 650, 699, 705.

(2) *Id.*, p. 657.

(3) *Bref discours sur le prochain voyage du Roi et de Madame à Bayonne.* Paris, 1615. in-8° (pièce).

bougerait durant l'absence du roi (1). Florentin du Ruau n'avait garde de se taire sur cet important sujet (2) ; mais ce qui montre à quel point il était nécessaire d'apaiser par avance les craintes que le voyage excitait dans tous les rangs de la société française et jusque parmi les plus humbles serviteurs de la reine qui devaient l'accompagner, c'est qu'il parut alors un *Avis du doyen des valets de pied de la cour à ses camarades sur le voyage de Bayonne* :

« De quoi vous souciez-vous ? leur disait-il. Auriez-vous peur en si grande compagnie ? Possible que oui ; mais pourquoi ? Peut-être à cause des mouches, car je prévois que dorénavant nous en aurons quantité à raison des fruits et des prunes nouvelles. Est-ce à cause de la chaleur ? Elle est excessive à la vérité ; mais il n'y a remède. Il faudra si bien laver nos tripes et rafraîchir si souvent nos gosiers et nos gorges, que nous soyons aucunement relevés et soulagés de ces incommodités. Et outre ce, nous n'irons que le matin et le soir (3).

L'opposition des valets de pied ne méritait d'être signalée que parce qu'elle montre jusqu'en quels bas-fonds avait pénétré le mécontentement. Mais s'il paraissait nécessaire de conjurer par des écrits de si misérables embarras, combien ne l'était-il pas davantage de se dégager des plus graves, qui s'accumulaient autour de la reine, quelquefois par le fait de ses plus intimes conseillers ? Le maréchal d'Ancre et sa femme étaient si effrayés des éclats de la haine qu'ils avaient soulevée contre eux, que si Marie de

(1) *Les protestations de la ville de Paris, faites au roi sur son voyage*. Paris, 1615, in-8° (pièce).

(2) *Tableau de la régence*, p. 699.

(3) *Avis du doyen*, etc. Paris, 1615 in-8° (pièce).

Médicis les eût écoutés, elle aurait ajourné le voyage et transigé à tout prix. Villeroy et Jeannin, qui se prononçaient peu auparavant pour les résolutions énergiques, conseillaient aussi de céder à l'orage ; mais on ne tenait nul compte de leur avis : Concini se voyait relégué en Picardie, sous prétexte d'y défendre l'autorité royale; la reine reprochait au parlement l'impunité qu'il laissait aux pamphlets contre les mariages, et le jeune Louis XIII, animé, malgré sa froideur, par tout ce qu'il entendait à sa cour, disait aux dames « que s'il trouvait le diable en son chemin pour l'arrêter, il lui passerait sur le ventre. »

Plutôt que d'en venir à cette extrémité, dont le succès était à craindre, la reine préférait ramener les princes par la douceur : elle leur envoya Nevers, qui ne put décider ni Bouillon, ni Mayenne, ni Longueville au retour. Quant à Condé, qu'elle voulait emmener à Bayonne, soit parce qu'en sa qualité de premier prince du sang, sa place était auprès du roi, soit plutôt parce que c'était réduire son mauvais vouloir à l'impuissance, il vivait retiré dans ses terres de Creil, tâchant de se faire aimer des petites gens, auxquels il proposait des prix magnifiques pour le vainqueur à l'arquebuse; il écrivait au pape afin de justifier ses armements, aux réformés de La Rochelle, pour obtenir leur appui, à l'assemblée protestante de Grenoble, pour qu'elle envoyât des députés au roi et le fît supplier d'écouter les remontrances du premier prince du sang et du parlement de Paris. Ceux de la religion ayant fait sans fruit cette démarche, Condé ne se laissa gagner par aucune de celles qui furent tentées auprès de lui. A Nevers succéda la comtesse de Soissons, puis Villeroy, qui fit jusqu'à

trois fois cette expédition inutile. Il n'était pas de retour encore, quand la reine, dans son impatience, le fit suivre du secrétaire d'État Phélippeaux de Pontchartrain, muni d'instructions plus précises. Il annonçait que Sa Majesté partirait dans huit jours; qu'elle ne pouvait différer davantage, car le roi d'Espagne avait déjà attendu plus que de raison; qu'elle invitait M. le Prince à être du voyage, et qu'un refus de sa part le déclarerait en désobéissance ouverte. En tous cas, on lui demandait une prompte réponse, le roi ayant à prendre, pour la sûreté du royaume, des mesures qui seraient fort différentes, suivant que Son Altesse refuserait d'obéir ou consentirait, comme c'était son devoir, à l'accompagner.

Villeroy et Jeannin ne furent pas moins surpris que Condé d'une démarche inopportune, tout au moins prématurée, qui ne pouvait qu'éveiller ses soupçons et trahir la crainte qu'il inspirait. Confirmé dans son dessein de rester à l'écart par tout ce qu'on faisait pour l'en détourner, dès le lendemain (27 juillet), il répondit de vive voix à Phélippeaux et le chargea d'une lettre où il refusait de retourner à la cour avant qu'on eût pourvu à l'ordre et à la tenue des conseils du roi, agi conformément aux remontrances des États et du parlement, afin qu'ils reçussent une satisfaction nécessaire, assuré enfin à lui et à ses amis quelques avantages particuliers qu'il indiquait. Il déclarait, en outre, que ce départ précipité, avant d'avoir réglé les plus importantes affaires du royaume, était dû aux mauvais conseils de quelques personnes, et il désignait, entre autres, le chancelier et le chevalier de Sillery,

son frère, le conseiller d'État Bullion et l'avocat Dolé, dont le maréchal d'Ancre avait fait la fortune.

Ce langage, conforme aux précédentes remontrances du prince, aurait dû éclairer la reine et lui faire comprendre combien la rébellion était probable, après son départ, sur les derrières de la cour. Mais la résolution ne lui fit point défaut pour accomplir son dangereux projet. Sur son ordre, on forma des troupes disponibles deux armées, dont l'une devait protéger la marche royale, tandis que l'autre, sous les ordres du maréchal de Boisdauphin, vieux et médiocre soldat, défendrait les approches de Paris. Pour que rien ne manquât aux folies de ce voyage, on alla solennellement chercher à la Bastille l'argent nécessaire, malgré la résistance de la Chambre des comptes. Le roi et la reine-mère se rendirent à la forteresse, accompagnés des maréchaux, des officiers de la couronne, du chancelier et du conseil d'Etat. Le trésor royal était presque épuisé, on y prit néanmoins une somme de douze cent mille écus (1).

Le départ, fixé d'abord au 1er août, fut ajourné jusqu'au 17 et n'eut lieu, en réalité, que le lundi 19. Ce n'est pas que la reine éprouvât quelque hésitation : même l'ambassadeur d'Angleterre ayant demandé une audience pour détourner le roi de la résolution prise, reçut de lui et de ceux qui l'approchaient un fort mauvais accueil.

(1) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 619. — *Mercure françois*, t. IV, p. 159-188, V, 142. — Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. I. p. 430. — Bazin, *Histoire de France sous le règne de Louis XIII*, t. I. p. 202-207. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. XI, p. 91-96.

Mais tous les préparatifs n'étaient pas achevés, et l'on voulait mettre en état de défense les places que convoitait le parti des mécontents. Guise, Épernon, les ministres reçurent ordre d'accompagner Leurs Majestés. Nevers et Vendôme furent, au contraire, autorisés à s'en abstenir, l'un à cause de sa querelle de préséance avec la maison de Lorraine, l'autre parce qu'il était chargé de lever des troupes pour la défense du royaume.

Enfin, le roi partit sans pompe, le matin, avant le jour, non sans avoir pris la précaution puérile et bizarre de faire arrêter et conduire comme prisonnier à sa suite le président Lejay, qu'on savait dévoué au prince. Madame sortit de Paris avec plus d'appareil et d'éclat. L'étiquette voulait que les filles de France, lorsqu'elles quittaient le royaume pour contracter mariage, fussent conduites hors de la ville par le prévôt des marchands et les échevins, avec un cortége de milice bourgeoise. « Les archers et quatre cents chevaux escortaient sa riche litière de velours cramoisi brodé d'or, et les dix carrosses dont elle était suivie. A Berny, où résidait le chancelier, cette escorte d'honneur retourna vers Paris, et la princesse, poursuivant son voyage d'une course plus rapide, rejoignit le soir même, sur la route d'Orléans, le roi et sa petite armée (1).

Les obstacles naissaient en quelque sorte à chaque pas. Ces douze cents cavaliers qui marchaient sur les flancs du cortége, ces trois mille arquebuses du régiment des gardes, ces Suisses en qui le roi et sa mère comptaient principalement pour leur sûreté, pillaient tout sur la route, rava-

(1) Armand Baschet, *le Roi chez la Reine*, p. 99.

geaient le pays, et ne trouvant point assez de ressources pour assouvir leur cupidité, faisaient les mécontents, attendaient avec impatience le jour de revoir leurs campagnes du nord, si supérieures, suivant eux, aux terres brûlées du midi. Sur les derrières de cette petite armée, les princes combattaient et prenaient des villes, malgré le maréchal d'Ancre, malgré l'incapable Boisdauphin, qui laissait en outre passer Condé avec tous ses hommes d'armes. Des corps de partisans eussent inquiété l'escorte royale, si le duc de Guise, par la fermeté de son attitude, ne les eût tenus à distance. A peine arrivait on à Poitiers, que Madame tombait malade de la petite-vérole; la reine, de son côté, gardait le lit pour une inflammation au bras (1). Il fallut rester trois semaines dans cette ville. Si Condé n'avait pas été dépourvu de tout talent dans l'art de la guerre, profitant de ce séjour prolongé, il aurait assuré le succès de sa cause; ses hésitations, ses maladresses donnèrent à Marie de Médicis et au roi la hardiesse de mépriser ses menaces et de le déclarer même, ainsi que ses adhérents, criminel de lèse-majesté.

Mais à mesure qu'on avançait vers le midi, le danger devenait plus sérieux. Dans ces contrées où l'autorité royale ne s'exerçait d'ordinaire que par délégation, les réformés se sentaient plus libres et paraissaient plus re-

(1) Madama è del tutto guarita e la Regina libera di una infiammatione del braccio manco che l'ha tenuta alcuni giorni nel letto, si che Sua Maestà partirà domani di Poitiers per essere a Bordeaux à 10 del prossimo, di che S. M. mi ha fatto avvisare, acciò io mi vi trovi poco dopo lei, si che prima delli 20 ottobre si può tenere per sicura la celebratione de' matrimoni (Ubaldini, dép. du 27 septembre 1615, de Tours.)

domtables. L'énergique duc de Rohan, qui n'avait point voulu jusqu'alors suivre Bouillon et Condé, parce qu'ils ne lui inspiraient aucune confiance, croyait le moment favorable pour soutenir par les armes les intérêts de son parti. Depuis longtemps, en mauvaise intelligence avec la reine, il avait engagé la lutte d'une manière indigne de lui. Au lieu d'élever la voix en faveur d'une religion opprimée qui mettait en lui tout son espoir, il s'était plaint de ce qu'on lui diminuait la pension qu'il recevait du roi, et avait mérité cette réponse, qu'en sa qualité de colonel des Suisses, il touchait une somme double de celle qui suffisait à ses prédécesseurs dans cette charge. « Vous avez plutôt sujet, ajoutait la reine, de vous louer de ma bonne volonté en votre endroit que de vous en plaindre (1). » Quand fut entrepris le voyage de Guienne, il crut l'occasion venue de reprendre la tâche de Coligny : il oubliait que l'édit de Nantes avait ôté aux religionnaires toute raison de prendre les armes, comme tout appui dans la nation. Leur sûreté n'était pas assez compromise par les mariages pour qu'un peuple si longtemps éprouvé pût leur pardonner de mettre, par appréhension de l'avenir, tout à feu et à sang. Duplessis-Mornay, avec une intelligence supérieure de l'état du royaume, avertissait Rohan qu'en prenant les armes il n'empêcherait pas les mariages, et que Condé, si prompt à lever l'étendard de la révolte, le serait plus encore à faire sa paix aux dépens des réformés. Fils et petit-fils de Huguenots, ne trompait-il pas ceux de la religion, lui qui, dans le même temps où il évoquait les souvenirs de sa famille, assis-

(1) Marie de Médicis à Rohan, 21 juin 1611 Fonds Colbert, 88, V^c f° 260 v°, 261 r°.

tait dévotement aux processions un chapelet à la main ?

Rohan, toutefois, avait fait la sourde oreille, et, dans les premiers jours, les faits semblèrent lui donner raison. Avec lui les comtes de Saint-Pol et de Candale, quoique ce dernier fût le fils d'Épernon, avaient formé des alliances qu'il pouvait croire sérieuses. Pour arriver à Bordeaux, le cortége royal était réduit à faire un détour, car on signalait de tous côtés quelque parti de réformés, et l'on n'ignorait pas leur projet d'arrêter, au moyen de leur cavalerie, le roi à la Dordogne. Il fallut passer par Bourg et s'embarquer sur cette rivière, tandis que le duc de Guise marchait à la rencontre des rebelles. Les journées ainsi perdues servirent du moins à nouer habilement quelques intrigues et à tourner la difficulté qu'on n'osait aborder de front. Saint-Pol, tourmenté par sa femme, à qui un confesseur zélé faisait peur de l'enfer, accepta les avantages que lui offrait la reine ; Candale voyait son intrigue découverte ; Bouillon ne pouvait, à temps, faire avancer vers le Poitou l'armée de Condé, et les réformés qui se tenaient en avant de Bordeaux, manquant d'ardeur parce qu'ils ne savaient au juste pour quelle cause ils combattaient, se replièrent d'abord sur Bergerac et Sainte-Foix, puis sur Tonneins, au nombre de 2,500 hommes et 400 chevaux ; leur chef, au lieu de les commander, était réduit à les suivre. « La reine « ne put se tenir de larmoyer de joie et de contentement « qu'elle reçut pour être arrivée avec ses enfants sains et « saufs au port désiré de Bordeaux (1). » Elle avait mis,

(1) D'Autreville, p. 679 — *Mercure françois*, t. I, p. 280. — Levassor, t. I, p. 444-461. — Bazin, t. I, p. 217. — Henri Martin, t. XI. p 91-96.

pour l'atteindre, un mois et dix-huit jours (7 octobre 1615.)

Elle y fut reçue, rapporte d'Autreville, « sans autre céré-
« monie que d'un cri de joie qui tiroit les larmes à la plu-
« part des regardants. Son commandement pouvoit bien
« empêcher les autres solennités, mais non pas l'influence
« du peuple et la démonstration de la joie publique, qui
« l'accompagna d'allégresse et de vœux à la cathédrale de
« Saint-André, où le chapitre l'attendoit pour rendre grâces
« à Dieu de sa venue, et de là en son logis qui étoit
« l'archevêché (1). »

Les choses n'avaient l'aspect ni si simple ni si riant qu'il semblait à l'enthousiaste d'Autreville. Quoique la municipalité de Bordeaux eût donné des marques non équivoques de dévouement à la cause royale, en désarmant le petit nombre de Huguenots qui habitaient dans la ville, la reine ne s'y crut point en sûreté qu'elle ne se fût retirée avec ses enfants dans le fort du Hâ, lequel, en cas de surprise, pouvait être défendu. Il faut entendre le témoignage de Legrain, partisan des mariages, mais non pas au point d'en perdre le jugement :

« Il se fit à Bordeaux, dit-il, plusieurs magnificences en la réception du roi : entre autres, ils eurent bonne grâce de représenter au côté droit des flancs du vaisseau préparé pour recevoir Sa Majesté, le fleuve Garonne tout chenu et demi-couvert de joncs et de roseaux hors de l'eau jusques à la ceinture, tourné vers Neptune, et se plaignant à lui de l'excès des daces et des péages desquels il étoit chargé, le suppliant qu'en faveur de cette glorieuse voiture qu'il faisoit lors, on eût pitié de sa vieillesse..... Cette action fut belle à Bordeaux, tant à cause de la dignité des conjoints que des parades et

(1) D'Autreville, p. 679.

ornements. Mais ce n'est rien au prix de ce que c'eût été, si ceux qui y devoient être eussent accompagné la cérémonie, en laquelle d'autres eurent la place des parents plus proches ; chose qui fut bien représentée par la rencontre de l'évangile qui étoit échue en l'église ce jour-là, qui est celui de ce roi lequel mariant son fils, ne vit aux noces personne des conviés, fut contraint de recourir aux étrangers, et faire semondre les premiers qui se rencontreroient au chemin. MM. les princes du sang qui y devoient être assis au haut bout, et plusieurs des principaux officiers de la couronne n'y étoient pas et s'en étoient excusés. Ce n'est pas à moi à examiner les causes et la validité de leurs excuses : les raisons en sont gravées sur les gardes des meilleures épées, puisque la France est en armes et en division, sous prétexte de ces mariages. C'est chose quasi ordinaire que depuis qu'il y a une publique consternation d'esprits, et je ne sais quelle tristesse ès cœurs du peuple, lorsque l'on entreprend quelque chose d'importance, l'acte réussit avec beaucoup de peine, et s'y présentent de grandes traverses..... Ce voyage a été désavantageux, en ce qu'il a servi de prétexte aux mouvements qui ont causé de grands maux, coûté la vie de plus de trente mille hommes, plus de huit millions d'or, et la désolation de grands pays. Lesquels désastres jà à Dieu ne plaise que je les attribue à autres causes qu'aux péchés des François, que Dieu a voulu châtier de leurs fautes, sa divine majesté se servant de toutes occasions, et prenant les épines dans les rosiers quand elle veut piquer son peuple. Car, quant aux alliances, elles sont belles et bonnes, quoiqu'on ait tiré d'icelles les aiguillons qui ont fait ces piqûres, bonnes, dis-je, pourvu que les deux couronnes entretiennent ce ferme lien d'amitié et bonne correspondance qui a donné sujet aux mariages. Le peuple ne s'est pas senti seul des mouvements excités à l'occasion de ce voyage. Les grands et jusques au roi, la reine sa mère, la reine son épouse, et Madame, sa sœur, en ont été fort incommodés (1). »

(1) Legrain, *Décade commençant l'histoire du roi Louis XIII*, p. 250. — Paris, 1618, in-f°.

Le dessein primitif de la reine avait été de conduire sa fille jusqu'à Bayonne et d'y attendre l'infante d'Espagne. Mais on craignait d'exposer la personne du roi, car on doutait que le passage fût libre, même pour les deux épouses, dont la capture avait pourtant moins de prix aux yeux des révoltés. Le duc de Rohan venait de s'emparer du château de Lectoure, à peu de distance de la Garonne ; tous ceux qui bordaient la rivière du Gers étaient au pouvoir des seigneurs : y retenir comme ôtages le roi, sa sœur ou sa fiancée, c'eût été pour les Huguenots un coup de partie : aussi Marie de Médicis croyait-elle devoir attendre que la route fût sûre, et exhorter le roi d'Espagne à prendre patience (1).

Cependant on apprit bientôt que tout danger sérieux avait disparu. En s'alliant à des hérétiques, les seigneurs avaient donné sujet aux curés, dans les campagnes, de signaler le tort qu'en éprouvait la religion du roi et de la

(1) Monsieur, lui écrivit-elle, je remercie Votre Majesté de la souvenance et du soin qu'elle a de l'état de ma santé, ainsi que m'a fait entendre de sa part son ambassadeur et ai compris sa lettre du 17 août. Il lui aura fait savoir depuis combien, grâce à Dieu, elle s'est amandée, aussi bien que celle de notre fille, que la bonté divine a heureusement et à notre souhait délivrée de la dernière indisposition qui l'avoit surprise par les chemins, en telle sorte que j'espère que nous aurons bientôt la vue et le contentement de nos enfants, que nous désirons avec affection et impatience pour les bonnes fins que nous nous sommes proposées. Ce seront des gages de notre amitié parfaite, de laquelle les assurances que Votre Majesté m'a fait renouveler par le dit Don Inigo de Cardenas, m'ont été très-agréables, et y sera toujours correspondu avec toute suavité et sollicitude par la bonne sœur de Votre Majesté. — Au roi catholique des Espagnes, mon frère, Bordeaux, le 12 octobre 1615. (Fonds Colbert, 88 V^{c}, f° 303 v° (de la main.)

France. Ainsi, non-seulement la noblesse perdait ses naturelles milices, mais encore elle les voyait s'armer contre des projets que la prédication, dans les paroisses, avait rendus suspects aux paysans. On put alors procéder aux mariages. Ils eurent lieu le 18 octobre, celui de l'infante à Burgos, où le duc d'Uceda, fils de Lerme, tint la place du roi très-chrétien, de qui il avait reçu procuration, et celui de Madame à Bordeaux, le duc de Guise remplaçant le prince d'Espagne, aussi par procuration (1). A Burgos, les épousailles eurent lieu, suivant l'usage espagnol, à l'issue de la messe. L'archevêque officiant ayant par trois fois demandé à la reine-infante si elle acceptait pour époux le roi très-chrétien, elle proféra trois fois le *oui* avec une fermeté et une gaieté qui témoignaient son contentement (2). A Bordeaux, Louis XIII s'était religieusement préparé, en communiant le matin et en touchant les écrouelles.

« Rien ne pouvoit troubler la fête que la contestation des préséances, mal ordinaire des grandes assemblées. La sage conduite de la reine remédia tant à la confusion publique qu'au mécontentement des particuliers. Que si l'ordre est beau partout, voire dans une chiourme de forçats, dit Thucydide, il faut confesser qu'il ne pouvoit être rien de si auguste que ce train royal. On démarcha avec cérémonie et harmonie très-agréable de tous les instrumens : la majesté parut aux princes, le courage en la noblesse, le contentement au peuple, la pompe aux parements, l'allégresse partout..... La messe, finie sur les cinq heures du soir, les courriers partirent aussitôt en diligence, par le commandement de Leurs Majestés,

(1) En date du 5 septembre 1615, à Valladolid. (ms. fr. 16116, n° 188).

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 19 octobre 1615.

pour en porter les nouvelles assurées aux princes étrangers..... Ceux d'Espagne usèrent d'une pareille diligence, car nous sûmes les nouvelles de leurs magnificences au même temps qu'ils apprirent les nôtres (1). »

Les ambassadeurs, de leur côté, rendirent compte aux souverains leurs maîtres du grand acte qui venait d'être accompli :

« A cette heure, qui est la cinquième après midi, écrit Ubaldini, je reviens de cette église métropolitaine où j'ai eu l'honneur d'assister aux épousailles de Madame sérénissime, célébrées par M. le cardinal de Sourdis, avec une pompe et un appareil proportionnés à l'éminence des princes contractants, et accompagnées des acclamations, applaudissements et jubilations de tous les bons, et particulièrement de Leurs Majestés et de la sérénissime épouse..... Tout le monde reconnait et confesse que ces royales noces ont été décidées, célébrées et conclues par la paternelle sollicitude qu'a eue Sa Sainteté du salut de toute la chrétienté, qui dépend grandement d'une si étroite union entre ces deux couronnes (2). »

La « jubilation » ne fut troublée que par un navire de la Rochelle, dont le capitaine huguenot refusa de saluer le cortége royal à sa sortie de l'église cathédrale par une salve d'artillerie, quoique les autres navires et le Château Trompette eussent donné l'exemple. La ville de Bordeaux pensa un moment à châtier cette insolence, mais elle s'abstint, sur la demande de quelques officiers du roi, de violer ainsi l'hospitalité de son port (3).

(1) D'Autreville, p. 683-686.
(2) Ubaldini, dép. du 18 octobre 1615.
(3) Bazin, t. I, p. 223

Le 21 d'octobre la nouvelle princesse d'Espagne s'achemina vers la frontière, avec une escorte de quatre mille hommes de pied, quinze cents chevaux et quatre canons. C'était un véritable corps d'armée, qui avait son avant et son arrière-garde, qui campait autour du pavillon royal, comme à la veille d'une bataille. Guise, chargé du commandement, ne mit pas moins de dix jours pour conduire Madame à Bayonne ; mais ses mesures étaient si bien prises, que, dans tout le trajet, il ne rencontra pas d'ennemis. L'infante aurait dû être à Fontarabie, si l'Espagne n'eût mis sa dignité dans la lenteur : Philippe III était resté à Burgos, sous prétexte qu'il ne pouvait se séparer de sa fille, en réalité parce qu'il prenait les plus minutieuses précautions pour la cérémonie de l'échange, pour le choix des personnes qui devaient suivre l'infante à la cour de France, et dont le traitement ne s'élevait pas à moins de quarante-cinq mille livres par mois, et surtout pour la renonciation que devait signer Anne d'Autriche à tous droits sur les biens de sa mère, sur la succession de son père et seigneur. Majeure de l'âge de quatorze ans et pouvant contracter un engagement valide, l'infante jura sur l'Évangile de ne jamais y contrevenir, même pour le respect et révérence qu'elle devait au roi son seigneur et mari, et de ne jamais demander à être relevée de ce serment prêté volontairement et sans contrainte. Cette renonciation, dûment autorisée par Louis XIII dans le contrat de son mariage, avait été déjà renouvelée par Anne d'Autriche, lorsqu'elle avait atteint l'âge de douze ans ; confirmée à Burgos le 16 octobre 1615, elle le fut à Bordeaux par le roi le 26 septembre, et cet acte solennel était enregistré à la

fois par le parlement, à Paris, et par le Conseil d'État, en Espagne (1).

La cérémonie de l'échange fut donc différée de deux jours. Madame en conçut un tel déplaisir qu'elle en jeta ses gants au feu. Le chagrin qu'elle avait pu éprouver de quitter à jamais sa famille, avait fait place en son cœur à une allégresse qu'égalait à peine son impatience. « Elle « regardoit plus souvent les Pyrénées que le côté de « France; le lundi venu (c'était le jour fixé), regardant « d'un visage riant les yeux des François baignés de « larmes, enquise par une dame des siennes comment « c'est qu'elle ne pleuroit point, elle répondit courageu- « sement qu'elle n'en avoit point de sujet, et qu'elle avoit « une fois pour toutes pleuré devant son départ de « Paris (2). » Un historien plus souvent enthousiaste que frondeur, Claude Malingre, ajoute même, avec une légère pointe d'ironie : « Sur l'adieu, il ne fut jeté aucunes larmes « de part ni d'autre, et eussiez pris plaisir à voir leurs « résolutions. Madame se rioit de M. de Bonœil qui pleu- « roit, ce qui parut d'autant plus remarquable, qu'elle « tenait si fort sa gravité d'ordinaire, que les Espagnols, « pour peu qu'elle continuât, ne lui en pourroient rien « apprendre (3). » — « Elle étoit poussée d'un si noble « désir, que le duc de Guise la pria d'aller plus belle- « ment (4). » Les apologistes même sentaient bien la né-

(1) Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. I, p. 26. — Voy. le texte même de la renonciation à la p. 28 de cet important ouvrage.

(2) D'Autreville, p. 698.

(3) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 791, 792.

(4) D'Autreville, p. 699.

cessité de justifier ou d'excuser cet empressement excessif, qu'on ne pouvait du moins reprocher à l'Espagne ; mais l'excuse qu'en donne d'Autreville montre assez quel embarras il éprouvait à en trouver une de quelque valeur :

« L'âge, le courage, l'humeur, l'affection, dit-il, hâtoient ce mouvement. L'amour a les pieds aussi bien emplumés que la crainte : c'est affaire aux vieillards, disoit le philosophe latin, que d'aimer lentement ; et puis, pour monter au trône de royauté, on n'y est jamais goutteux, disait Zénon, et toujours engourdi pour en descendre. Tous ces signes d'affection en madame Élisabeth et d'impatience au roi feront au moins connaître aux malcontents qu'ils se trompent en leurs opinions, feignant de croire que ces alliances sont forcées, et contre la volonté des parties (1). »

L'échange devait avoir lieu à Andaye sur la Bidassoa, « lieu si propre pour un grand spectacle, qu'il semble que « la nature l'ait ainsi agencé pour servir de théâtre à un « acte si célèbre. Il y a des collines qui paraissent en « forme d'amphithéâtres, lesquelles étoient toutes cou« vertes de peuple de part et d'autre ; mais il y avoit du « côté de France une bordure au haut du coteau, plus « excellente que toutes bordures et enrichissement « de pierreries, à savoir la gendarmerie en bataille, qui « étoit en si beau lustre, à cause de la noblesse qui s'y « étoit jointe par les chemins, qu'elle engendroit plus « d'envie que d'imitation (2). » Le 9 novembre, du haut de ces collines opposées, descendirent les deux cortéges à pas comptés, au son des trompettes, des clairons et des hautbois. Au milieu de la rivière et sur les deux rives

(1) D'Autreville, p. 699.
(2) Legrain, p. 262.

avaient été dressés des pavillons et des échafauds pour les épousées et les personnes qui devaient être présentes. Deux bateaux attendaient pour accomplir le passage dans le même moment. « Les mémoires, écrit d'Autreville, « disent que ce fut un pont traversier, de ceux que les « latins nomment *sublicios*. Jamais il n'y eut *Pont-au-* « *Change* si célèbre que celui-là, qui fit le plus noble « échange du monde (1). »

Le cortége de l'infante, dans lequel se trouvait le roi d'Espagne, caché sous un déguisement, parut le premier sur la rive. Ne voyant pas en face d'eux la litière de Madame, les Espagnols, toujours jaloux de l'égalité, quand ils ne la pouvaient enfreindre à leur avantage, « poussèrent de tels cris, que si toute l'Espagne eût été perdue, ils n'en eussent pu faire plus. » Ce n'était qu'un retard de quelques instants et satisfaction leur fut bientôt donnée; mais ils durent, à leur tour, compter avec des susceptibilités pareilles, où il est difficile de ne pas voir une maligne intention de revanche. Sur leur bateau et sur leurs pavillons, pour placer la couronne qui y devait figurer, ils avaient attendu que la France eût fixé la sienne, et ils avaient fait la leur deux fois plus grande, y ajoutant un monde et une croix, ornement auquel n'avaient point songé les Français. M. de Guise, ne le pouvant établir de son côté, exigea qu'il fût supprimé du côté des Espagnols, et pour que Madame vînt au lieu de l'échange, il fallut abattre cette croix et « renverser le monde (2). » Les deux princesses montèrent alors dans leurs bateaux et abordè-

(1) D'Autreville, p. 700.
(2) *Id.* — Legrain, p. 263. Malingre, p. 792.

rent à leurs pavillons respectifs, entourées de toute la noblesse qui les accompagnait. Le duc de Guise tenait Madame par une main, les Espagnols lui vinrent baiser l'autre, un genou en terre, suivant l'usage de leur pays, tandis que les Français allaient saluer l'infante à la mode de France. Les deux princesses s'avançant à pas mesurés, se baisèrent et demeurèrent un assez long temps à parler entre elles, puis elles se séparèrent « sans témoigner aucun regret pour tout ce qu'elles quittoient, le désir de grandeur étant si naturel dans tous les esprits, qu'il se trouva même dans des personnes de leur âge (1). »

(1) Mém. de Fontenay-Mareuil, p. 99.

Voy. sur tous ces faits les ouvrages suivants : *Les magnificences faites en la ville de Bordeaux, à l'entrée du roi*, Paris, 1615. — *La royale réception de Leurs Majestés très-chrétiennes en la ville de Bourdeaus à l'entrée du Roi, ou le siècle d'or ramené par les alliances de France et d'Espagne*. Bordeaux, 1615 (1 vol. de 136 pages, accompagné d'une foule de brochures, épithalames, détails, etc.) — *L'heureuse arrivée du Roi dans Bourdeaus*. Bordeaux, 1615. (Cet ouvrage fut publié une seconde fois sous ce titre : *Cérémonies et magnificences observées au mariage de Madame*. Bordeaux, 1615.) — *Le bonheur de la France ou les allégresses publiques des bons François pour les augustes mariages* (récit de ce qui s'est passé à Bordeaux). Paris, 1615. — *L'ordre et cérémonies observées aux mariages*, par Th. Godefroy. Paris, 1627, in-4°. — *Les cérémonies qui ont été faites en la présence du roi aux épousailles de Madame*. 1615. — *Discours véritable de ce qui s'est passé à Bordeaux*. Paris, 1615. — *Les pompes, magnificences et cérémonies faites dans l'église Saint-André*. Paris, 1615. — *L'arrivée de la reine à Saint-Jean-du-Lud*. Paris, 1615. — *Lettre contenant au vrai le discours de tout ce qui s'est passé en la cérémonie de l'échange*. Paris, 1615. — *L'ordre prescrit des cérémonies faites à Saint-Jean-de-Lud*. Paris, 1615. — *Rapport fidèle de tout ce qui s'est passé aux voyages*, etc. Lyon, 1616. — *Récit véritable des choses plus remarquables passées à l'arrivée de la reine en France*, Paris, 1615. — *Harangue faite à la reine par Mgr le duc de Guise à son arrivée en Espagne.*

Cependant, à Bordeaux, l'impatience de la cour était extrême. La saison pluvieuse, « qui ne l'est pas pour peu de jours aux villes maritimes, » augmentait le désir naturel que tous éprouvaient de recevoir l'ordre du départ. « Le pays bourdelois est beau, répétait-on; mais il n'y a qu'un Paris au monde (1). » Paris est notre nid (2), disait de son côté la reine-mère. Pour soulager cet ennui, les magistrats de la ville cherchaient à donner au roi des divertissements : ils firent représenter au collége des Jésuites, avec le plus grand appareil, « l'acheminement du roi aux Champs Élysiens, » c'est-à-dire aux royaumes d'Espagne : la débonnaireté lui menait sur le portail de la clémence les ombres bienheureuses de quelques anciens princes, pour lui congratuler l'heure de son alliance; la vigilance, posée dans le jardin des Hespérides, avec les nymphes du lieu, souhaitaient que les fleurs lui germassent sous les pieds et le recevaient par un combat ingénieux de leur dragon contre Hercule; la piété descendait de sa colline raboteuse pour égaler le chemin, Énée et la Sybille, pour lui servir d'escorte au voyage qu'ils ont fait autrefois. Le roc frappé par le rameau d'or de la Sibylle, et charmé de ses paroles fatidiques, se fendait en deux pour faire place à Sa Majesté; à l'ouverture du roc, la justice apparaissait, lui faisant voir les douze Louis ses

Paris, 1615. — *Les heureux auspices et divins augures du mariage*. Paris, 1616. — *La réception de Madame, faite par les députés du roi d'Espagne*. Paris, 1615. — *Les adieux de la France à Madame*. Paris, 1615 — *Les préparatifs commandés en toute l'Espagne*. Paris, 1615.

(1) *Mercure françois*, ann. 1615, t. IV, p. 353.

(2) D'Autreville, p. 693.

devanciers, posés dans le zodiaque au lieu des anciennes chimères, et signes fabuleux, chacun le saluait en son rang, suivant le mouvement de la machine; la vaillance, les nymphes les dieux forestiers, sur l'entrée d'un labyrinthe ou bocage royal, lui témoignaient l'aise qu'ils concevaient de sa venue; l'immortalité sur son trône, et les ambassadeurs des cinq régions des Champs Élysiens lui faisaient un semblable compliment, et pour clore le tout, l'Immortalité et la Liberté, sœurs germaines, distribuaient les prix à la jeunesse bordelaise, par la royale magnificence de Sa Majesté, à qui les vainqueurs chantaient un *vive le roi* (1) !

La nouvelle de l'échange des épouses, parvenue en une nuit de la frontière à Bordeaux, vint apporter au roi et à sa mère un divertissement plus efficace. A l'instant même, Albert de Luynes, valet de la fauconnerie et déjà favori de son jeune souverain, partait pour Bayonne, porteur de la lettre que Louis XIII écrivait de sa propre main à la reine sa femme, « lui exprimant le très-grand désir qu'il « avait de la voir pour lui offrir son royaume, et appelant « très-heureux le jour de cette entrevue, avec d'autres « expressions d'une affection et d'une courtoisie parti- « culières (2). » La jeune reine y répondit à la hâte par un billet écrit sur ses genoux et partit pour Bordeaux à petites journées. Elle ne jouit pas, pour sa bienvenue en France, de la même tranquillité que le hasard seul, peut-être, avait procuré à Madame, allant de Bordeaux en Espagne : Anne d'Autriche put entendre aux environs de

(1) D'Autieville, p. 691.
(2) Ubaldini, dép. du 10 novembre 1615.

Casteljaloux et de Bazas, des coups de pistolet qui n'étaient pas tirés en son honneur. Émue encore d'un accueil qui lui semblait présager un règne orageux, et tandis qu'elle s'entretenait avec Épernon, elle fut vue pour la première fois par Louis XIII, qui, dans son impatience, était venu au-devant du cortége jusqu'au bourg de Castres, situé à quatre lieues de Bordeaux. Mêlé à un groupe de cavaliers, il la regarda curieusement d'abord sans se faire connaître. Il s'était établi à la fenêtre d'une chambre basse; Épernon lui vint faire la révérence afin que le carrosse s'arrêtant, le roi eût tout loisir de bien considérer Anne d'Autriche (1); mais voyant qu'il était reconnu, il se prit à dire gaiement : *Io son incognito, io son incognito* (2)! et la jeune reine lui rendit son salut sans lui parler. Il repartit ensuite pour la ville, afin de l'y recevoir en grande cérémonie. Elle fut jugée « fort belle et ressemblant fort au roi, quand il étoit paré avec une fraise (3). » Le 21 novembre, à neuf heures du soir, elle fit son entrée par la porte Saint-Julien, « qui a coutume de recevoir les reines (4), » à la lueur des flambeaux, aux cris de bienvenue et d'admiration des Bordelais, qui ne se lassaient de contempler un couple si beau et d'une beauté si semblable qu'on eût dit un frère et une sœur (5).

(1) Mém. de Fontenay-Mareuil p. 99.

(2) Journal d'Hérouard, médecin de Louis XIII. — Matteo Bartolini, ambassadeur de Toscane (*Archivio Mediceo*, France, *filza* 4629, dép. du 4 décembre 1615), ap. Arm. Baschet, *le Roi chez la Reine*, p. 186.

(3) Claude Malingre, p. 792.

(4) D'Autreville, p. 708.

(5) *Id.*, p, 713.

Le 25 novembre, le mariage fut béni dans l'église cathédrale de Saint-André par l'évêque de Saintes, au lieu et place du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui avait dû s'éloigner de son diocèse pour avoir eu l'audace, pendant que le roi y séjournait, de forcer la prison de la ville et de faire tuer par ses gens le geôlier, pour procurer l'évasion d'un condamné à mort (1).

« Un docteur espagnol fit un savant discours des merveilleux rapports et convenances de ce mariage aux plus excellents qui furent jamais, y comprenant nommément celui d'Adam et d'Ève, mariés par la main de Dieu même au Paradis terrestre ; mais il oublia cette convenance de la semblance de corps et d'humeurs, comme elle étoit en ces premiers mariés. Le roi la regardoit souvent en souriant ; elle, quoique chargée du poids de ses robes et brillants, suant à grosses gouttes, ne se pouvoit tenir de lui sourire, et au duc de Monte-Leone, ambassadeur d'Espagne, avec une grâce et majesté merveilleuses (2). »

Sur la question délicate et peu importante de savoir si le mariage fut dès lors consommé, il ne faut croire ni les enthousiastes gagés (3) ni même le médecin Hérouard (4) ;

(1) Mémoires de Richelieu, coll. Michaud, 2e série, t. VII, p. 103. Henri Martin, t. XI, p. 95.

(2) D'Autreville, p 713.

(3) *Le grand jubilé de joye donné à la France pour le très-heureux mariage et arrivée de Louis XIII avec la sérénissime princesse Infante d'Espagne, Anne d'Austriche.* Paris 1616, in-4o.

(4) On trouvera les plus amples détails à ce sujet dans le livre de M. Arm. Baschet, *Le Roi chez la Reine*, p. 191. Peut-être le mot de l'énigme est-il dans une dépêche du nonce Bentivoglio, en date du 30 janvier 1619, rapportée par cet auteur à la page 318. Suivant Bentivoglio, « Si Louis XIII manifesta à cette époque, alors qu'il avait déjà dix-huit ans, une extrême répugnance à se rapprocher de la reine sa femme, c'est qu'il craignait de rencontrer dans cet acte des difficultés au-dessus de ses forces, frappé

mais leur accord dans l'affirmation semble montrer ce que la reine-mère voulait qu'on en crût dans le public ; après tout le mal qu'elle s'était donné pour conclure ce mariage, elle avait intérêt à ce qu'on ne pût dire que, n'étant pas effectivement accompli, il pouvait encore être cassé. Dès le lendemain, après avoir passé au lit quelques heures ensemble, et la leçon leur ayant été faite sur la réponse qu'ils devaient opposer aux questions des indiscrets, les deux époux furent séparés pour longtemps encore, précaution fort sage, puisqu'ils n'avaient l'un et l'autre que quatorze ans.

Quoi qu'il en soit, la cour passa encore à Bordeaux un peu plus de deux semaines qui furent consacrées à des fêtes et à de vaines pompes. Le roi fit, avec sa jeune épouse, une entrée solennelle dans la ville. Le 29 novembre, ils s'embarquèrent à la porte des Salinières sur « un des plus beaux vaisseaux qui ait jamais été sur la « mer, lequel vaisseau étoit fait en dôme en forme de tri- « bune, d'un artifice non pareil, tout entouré de balus- « tres, couvert tout d'or et d'azur. Ledit navire étoit tiré « de quatre autres barques peintes de rouge qui étoient « tirées d'une grande quantité d'hommes qui ramoient « sur la rivière (1). ». Leurs Majestés abordèrent à la grande place des Chartreux, et, montées sur un trône, écou-

surtout, comme il était, du souvenir de son *primo congresso* à Bordeaux, qui non-seulement était demeuré sans effet, mais même ne lui avait laissé qu'une impression désagréable. » — On peut lire dans la *Revue Rétrospective*, (1e série, t. II, p. 253,) la lettre qu'écrivit à ce sujet le fameux père Joseph à un ministre espagnol, en date du 14 février 1619.

(1) Claude Malingre, p. 795.

tèrent les harangues des magistrats, reçurent les clefs de la ville, dînèrent au Château Trompette, et s'en revinrent par la même voie qu'ils étaient venus, une grande affluence de peuple les saluant sur la rive « de ce tant cé-« lèbre port : en deux heures, le demi-rond de cette « grande arcade de terre qui tient plus de trois mille pas « fut si plein qu'on ne s'y pouvoit tourner sans danger « de tomber dans l'eau, outre les remparts, boulevarts, mu-« railles et maisons qui étoient plus couvertes d'hommes « que de tuiles (1). » On ne voyait que « beaux porti-« ques, pyramides, statues, fontaines pissant vin, eau et « lait, rochers et autres beaux artifices, violons, hautbois « et musique, belles tapisseries aux maisons, le pavé cou-« vert de menu sable jusqu'à l'archevêché (2). » Courses de lances, jeux de théâtre, feux d'artifice en la place du Fort et sur les Chartreux, feu grégeois sur la Garonne, combat des géants, « qui furent les tenants d'un fort assailli par l'escadrille des enfants, sur la grand'rue des fossés (3), » vis-à-vis la maison de ville et celle des pères Jésuites (4), tels furent les divertissements par lesquels la municipalité de Bordeaux retarda le départ d'une cour impatiente. Il

(1) D'Autreville, p. 717.

(2) *Recueil de ce qui s'est passé durant le voyage que le roy a fait en Guienne au mois d'août* 1615, par le hérault d'armes de Normandie. Paris 1616. Bibl. Imp. ms. fr. n° 14123.

(3) *Ibid.*, p. 721. — Voy. en outre : *Le Persée françois*, par le sieur de Morilhon. Bordeaux 1616, 1 vol, in-12 de 500 pages, contenant la description détaillée de toutes les cérémonies accomplies à Bordeaux. — *Bref narré de ce qui s'est passé à Bordeaux*. 1615 in-8° (pièce.) — *La sortie du roi de sa ville de Bordeaux*. Paris 1615, in-8° (pièce.) — *Histoire journalière de tout ce qui s'est passé*. Paris 1616, in-8° (pièce).

(4) *Recueil*, etc.

eut lieu seulement le 17 décembre ; encore le voyage se fit-il, vu la rigueur de la saison, le peu de sûreté des routes et la rébellion armée des princes, unis aux réformés, à si petites journées, que le roi et les deux reines ne firent leur rentrée dans Paris que le 16 mai de l'année suivante (1616). Il pleuvait ce jour-là, mais pour les courtisans tout devait être une marque de la faveur du ciel : « Ah ! s'écrie l'un d'eux, douce pluie, où nous nous baignons de plaisir (1) ! » Un autre, car en foule ils reprenaient la plume, pour célébrer « les heureuses alliances (2), » faisait entendre les plus favorables pronostics :

« La reine, disait-il, sera à notre bon roi son époux comme une chaste Evadne à son Capanée, une incomparable Alceste en amour envers son Admète bien-aimé, une Lucrèce à son Collatin, une vertueuse Porcie à son Brutus, une Camma à son Sinorix, une Cornélie romaine à son Sempronius Gracchus, une Cunégonde au bon empereur le Boiteux, son mari, une Clotilde, femme de Clovis, une Nigegonde, sœur de Chilpéric, femme d'Hermegid, roi des Goths, une Ingulde à son roi Hermogil en piété ; bref, une Caia, dite Tanaquil, à son bon et sage mari Tarquin, et qui, pour ses rares perfections, méritera l'honneur de quatre hautes et relevées statues sur les quatre coins du monde (3). »

Cette chute, d'une indigeste érudition, qui faisait d'Anne

(1) *Le triomphe de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*, p. 18, in-8°.

(2) *Recueil*, etc. Voyez encore *Mystères du coq ressuscité sur l'heureux mariage*. Paris 1615 (pièce). — *Le Te Deum de la France sur l'heureux mariage*. Paris, 1615 (pièce). — *La réjouissance et feux de joie des prisonniers de la Conciergerie sur le mariage*. Paris, 1615 (ils demandent leur grâce à cette occasion). — *La félicité des victoires et triomphes du roi pour son mariage*. Paris, 1615 (pièce). — *Le grand jubilé de joie*, par Ph. Varin Paris, 1616, in-4° (pièce).

(3) *Le grand jubilé de joye donné à la France pour le très-*

d'Autriche une Tanaquil, et de Louis XIII un Tarquin, n'était pas assurément de nature à plaire, si l'on y avait pris garde; mais Marie de Médicis était encore dans l'enivrement de son triomphe : elle recevait de toutes parts des félicitations plus ou moins sincères, auxquelles le roi de Grande-Bretagne ne croyait se pouvoir dispenser de joindre les siennes ; elle écrivait au roi d'Espagne, pour lui marquer combien elle était satisfaite de la jeune reine, sa belle-fille :

« Monsieur, le contentement que Votre Majesté reçoit de ma fille, la princesse d'Espagne, est le mien. Croissant en âge, elle lui en donnera de plus en plus de sa vertu et bons déportemens. La reine, ma belle-fille, donne au roi, monsieur mon fils, et à moi, pareil contentement. Aussi est-elle si bien née et se rend si agréable que nous avons occasion de l'aimer, comme nous faisons, cordialement. Et en ai en mon particulier une grande obligation à Votre Majesté, et de l'éclaircissement qu'elle me donne, par sa lettre, des affaires dont l'intérêt nous est commun, et la franchise et suavité d'une bonne et assurée correspondance que nous devons avoir ensemble, puisque Dieu nous a si étroitement alliés, laquelle je conserverai de ma part, comme je suis assurée que Votre Majesté fera le semblable de la sienne (1). »

Mais cette satisfaction ne pouvait être que de courte durée. A peine Philippe III avait-il reçu des mains du duc de Guise Madame Elisabeth, que M. de Senecey, qui remplaçait Vaucelas, à Madrid, en qualité d'ambassadeur de France, écrivait à sa cour tous les déplaisirs de la nouvelle

heureux mariage et arrivée de Louys XIII avec la sérénissisme princesse Infante d'Espagne, Anne d'Autriche, p. 7. Paris, 1616, in-4°.

(1) Marie de Médicis au roi d'Espagne, 1616. — Fonds Colbert, 88 v^c, f° 311 v°.

princesse d'Espagne et des Françaises dont se composait sa maison. « Si elles étoient delà l'eau, et qu'elles sussent ce qu'elles ont éprouvé depuis trois jours, fort peu feroient le voyage. » Elles étaient souvent aux larmes, n'ayant rien à faire que de suivre Son Altesse, et ne pouvant à certaines heures entrer dans la chambre, alors même qu'elles y étaient désirées. On ôtait ses pierreries à Madame sous prétexte que l'usage était d'en charger le joaillier du roi ; on prétendait lui supprimer tous autres officiers que ceux du prince son époux ; son médecin Ribère était supplanté par un médecin espagnol ; son aumônier n'avait d'autres fonctions que de dire le *benedicite* et les grâces, et ne pouvait même, durant la messe, demeurer auprès du siége de la princesse. Quant à Senecey, malgré son rang d'ambassadeur, on le faisait reléguer par un maître-d'hôtel derrière la litière de la gouvernante, et l'on retirait à sa femme le carreau que Madame lui avait donné pour s'asseoir auprès d'elle, disant que cet honneur était réservé aux seules femmes des grands d'Espagne (1). C'était manquer aux engagements contractés après un long échange de mémoires à ce sujet (2) : « Les gens auxquels nous avons affaire, écrivait Senecey, sur le même ton que Brèves et Vaucelas, ne demeurent jamais manque de belles paroles, mais souvent elles sont suivies de peu d'effets (3). » D'autre part, en donnant sa fille à la France,

(1) Senecey à Puysieux, dép. du 12 novembre 1615. — Ms. fr 16116, n° 206.

(2) Voy. Bibl. imp. ms. fr. 16115, n° 189. — 16116, n° 31 et 209. — Le troisième de ces mémoires a été publié par M. Baschet (append. n° 4). Quant au second, il y est surtout question des accords pour le voyage.

(3) Senecey à Puysieux, dép. du 29 décembre 1615.

Philippe III l'y faisait accompagner d'une suite nombreuse de Castillans, dont il lui recommandait de s'entourer exclusivement, confesseurs, aumôniers, demoiselles d'honneur, femmes de chambre, médecins, apothicaires, échansons, gardiens d'oiseaux, chefs et aides de cuisine, porte-clefs, maîtres ès-vol de faucon, valets de pied, balayeurs de chambre. Pour gouverner tout ce monde, le duc de Monteleon, nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris (2), avait reçu la charge de mayordomo-mayor de la jeune reine, en même temps que la mission de veiller à ce qu'étant sans cesse entourée de ses serviteurs espagnols, elle ne pût devenir française. L'air sombre et défiant de ces gentilshommes et de ces valets irritait fort une cour dont l'esprit ouvert et gai ne se pouvait accommoder de ces manières, et ne comprenait guère qu'une reine de quatorze ans vînt dans le royaume pour en censurer et peut-être en changer les usages. A la vérité, en la voyant, malgré ses conseillers, adopter quelques-unes des modes françaises, et, malgré son confesseur, montrer quelque goût pour les danses et les ballets, les seigneurs français se sentaient aussi disposés à l'indulgence que le roi d'Espagne l'était peu pour une légèreté à ses yeux si condamnable, et ils imputaient à l'entourage de la reine tout ce dont ils étaient choqués. Mais ces dispositions mêmes n'étaient propres qu'à mieux marquer la profonde antipathie qu'éprouvaient l'une pour l'autre les deux na-

(2) « Al duque de Monteleon que esta lleba se proveydo por mi embaxador en essa corte por haver concedido licencia a Don Inigo de Cardenas, para que venga a España a causa de la falta de salud con que se halla » (Le roi d'Espagne à Marie de Médicis, lettre du 25 octobre 1615, ms. fr. 16116, n° 202.)

tions. Peu à peu on s'accoutumait à parler des Espagnol qui avaient accompagné Anne d'Autriche, comme on avait si longtemps parlé des Italiens que Marie de Médicis avait rendus les maîtres à la cour de France. La maladresse insigne d'un Espagnol, nommé Carlos Garcia, vint donner dans tous les esprits une grande netteté à des sentiments qui ne s'y dégageaient pas encore d'une certaine confusion. Dans le dessein désormais banal de célébrer l'heureux événement des mariages et d'en montrer les salutaires effets, il conçut l'idée bizarre de publier à Paris sous ce titre : *L'opposition et conjonction des deux grands luminaires de la terre*, et à Rouen sous celui-ci, plus net et plus significatif : *Antipathie des François et des Espagnols*, un ouvrage écrit en langue française, avec la traduction espagnole en regard, où il s'évertuait à établir que « le diable, envieux de l'excellence et perfection de ces deux nations, avoit converti leur contrariété naturelle en mortelle antipathie, » qui se faisait paraître dans le vêtir, le manger, le marcher, le parler, et en toutes choses.

« Tout le monde, écrivait-il, sait que l'Espagne, pour être trop sèche et peu arrosée de pluies, est beaucoup moins fertile que la France, et que fort souvent l'on porte de Languedoc et de Provence du blé et autres vivres aux royaumes de Valence et de Catalogne, et que de toute la France on porte en Espagne des toiles et autres gentillesses dont elle a besoin, et toutefois l'on ne fera jamais confesser à un Espagnol que le terroir françois soit meilleur, plus fertile et plus riche que celui d'Espagne : imperfection qui se trouve aussi au François, car le plus grand prince de cette nation se voulant parer et montrer sa magnificence, ne se sert que de choses qui viennent d'Espagne : s'il se veut parfumer, ce sera de pastilles et gants d'Espagne ; s'il veut chercher un beau drap,

il l'enverra chercher à Ségovie ; s'il boit d'excellents vins, ce sera d'Espagne ; en un mot, il tiendroit à honte d'employer en public, jouer ni porter sur soi autre monnoie que pistoles d'Espagne, et, néanmoins, bien que tout cela soit vrai, vous ne lui sauriez ôter de la fantaisie que l'Espagne ne soit un pays misérable, et les Espagnols maussades, incivils et peu curieux ; et si l'expérience l'oblige à reconnoître le contraire, il vous dira que tout ce qui ne parle point est bon en Espagne. Il n'y a point d'Espagnol qui ne trouve l'allégresse, douceur et affable humeur du François digne de mépris, et ne l'impute à bassesse, déshonneur, ne savoir garder son rang et quasi à folie, étant néanmoins vrai que c'est une perfection qui lui baille avantage sur toutes les autres nations, car il n'y a François, quelque basse que soit sa condition, qui ne parle à son roi, lui expose ses plaintes et doléances toutes les fois qu'il veut, franchement et librement, sans que personne lui en empêche d'abord. Le François aussi fait le même jugement de l'Espagnol, imputant sa froideur et gravité à orgueil et bêtise, et toutefois il n'y a rien si plein de raison que de voir que chacun se fasse valoir pour ce qu'il est, et ne souffre que l'excessive familiarité engendre le mépris et peu de respect (1). »

Après avoir, par surcroît, raconté d'un style assez plaisant ses mésaventures personnelles en France, Garcia ajoutait bien « que Dieu avoit montré une singulière faveur et amour extraordinaire à ces deux nations, se servant, pour les pacifier, du même moyen qu'il avoit employé lorsqu'il étoit le plus irrité contre la nature humaine (2), » et « qu'entre toutes les filles d'Adam aucune ne méritoit l'honneur d'être l'épouse du grand Louis que la très-chrétienne reine de

(1) *L'Opposition et Conjonction des deux grands luminaires de la terre*, par Ch. Garcia, chapitre IXe. Paris, 1617, in-8o. — *Antipathie des François et des Espagnols*, par le même, Rouen, 1617.
(2) *L'Opposition et Conjonction*, etc., p. 376.

France (1) ; » mais les lecteurs oubliaient la conclusion, qui tenait à peine quelques pages, et ne voyaient que les prémisses dont se composait cet ouvrage assez volumineux. Pour mieux dire, ils tiraient la leur, qui était de renvoyer en Espagne tous les conseillers, toutes les femmes de la reine dont l'autorité était sensible sur son esprit. Marie de Médicis gouvernait encore le royaume, quoiqu'elle eût cessé d'exercer la régence : voyant combien le duc de Monteleon, malgré la bonne grâce de ses manières, se rendait odieux aux Français, en s'appuyant, pour n'être pas vaincu, au maréchal d'Ancre et à Leonora Galigaï (2), elle dut céder en partie ; elle renvoya en Espagne plusieurs des femmes d'Anne d'Autriche, avec la consolation d'une dot, pour que chacune d'elles pût contracter mariage ou entrer dans quelque couvent ; et plus tard, en 1618, Louis XIII mit pour condition aux rapports plus intimes qu'on le sollicitait d'avoir enfin avec la jeune reine, le renvoi de tous les Espagnols dont elle vivait entourée (3).

Ainsi l'alliance espagnole ne pouvait s'acclimater à la cour de France. L'ambassadeur vénitien Pietro Contarini,

(1) C'est le titre du chapitre 20e et dernier.

(2) Voy. dans M. Arm. Baschet, *Le Roi chez la Reine*, p. 350, append. n° 4, l'instruction secrète de Philippe III au duc de Monteleon.

(3) Arm. Baschet, *Le Roi chez la Reine*, p. 272-296. — La comtesse de la Torre, première femme d'Anne d'Autriche, « dépouille réellement la pauvre reine et la laisse continuellement en arrière de ses comptes, bien que Sa Majesté ait cent soixante mille écus d'or à l'année pour l'entretien de sa maison et qu'elle ait reçu jusqu'à présent plus de cent mille écus d'extra. (*Ibid.*, d'après les Pap. de Simancas, arch. imp, Fr.-Esp. A. 42, pièce 13, — novembre 1618.)

après avoir dit en peu de mots ce que Garcia délaye en un gros volume, ajoute que les mariages n'avaient servi qu'à découvrir davantage, par des relations plus fréquentes, le désaccord, la haine même des deux nations ; il va jusqu'à croire, mais à tort, que la reine-mère éprouvait quelque repentir (1). La preuve qu'il en donne, à savoir qu'elle congédiait plusieurs des ministres qui l'avaient conduite à Bordeaux, est loin d'être concluante. Ces mutations dans les instruments de son pouvoir montrent seulement qu'elle le sentait échapper. Déjà en effet commençait cette période où mille intrigues se croisaient autour d'un roi bientôt en âge de faire prévaloir sa volonté. Il était inévitable qu'un changement s'accomplît dans la politique, et celle de la régente avait été si faible, ou, dans le seul de ses actes

(1) Come s'intendano nell' universale Francesi con Spagnuoli è facile conoscerlo dall' odio naturale che si portano queste due nazioni emule nello stimarsi l'una superiore all' altra dalla varietà dei costumi, dalli genii in tutto contrari che producono quella mala disposizione nota ad ognuno, e maggiore di quanto comunemente si crede; nè li nuovi parentadi hanno servito che a maggiormente scoprirsi con la pratica più frequente i difetti tra loro, e rendere piu odioso il termine di una nazion all' altra : essendo che dopo effettuati si è accresciuta la malevolenza contro gli Spagnuoli, venendo di più generalmente abborriti e mal veduti gli autori di quel consiglio, e nell' istessa regina madre si conobbe nel ritorno del viaggio di Bordeaux qualche pentimento, perchè scaccia molti di quei ministri che vela condussero, ingelosita che la regina regnante potesse impedirle i progressi della sua assoluta autorità ; ma infine avvedutasi non scoprirsi in lei quello spirito che potesse promettere gran cose, nemmeno molto studio nel guadagnar l'animo del Re, contenendosi nei termini gravi del proprio naturale tanto alieni dalla facilità francese, per il che si rende molto meno amabile, continua la regina madre nello stesso stile di non volersi disgustare cogli Spagnuoli. (*Rel. ven.* de Pietro Contarini, 1613-1616, France, t. I, p. 513.)

vraiment résolu, si contraire aux traditions, aux intérêts, aux désirs du royaume, que les futurs conseillers de Louis XIII devaient être forcés de revenir plus ou moins, pour asseoir leur autorité, aux idées de Henri IV, c'est-à-dire à l'alliance de l'Angleterre, des Provinces-Unies et des protestants d'Allemagne. Le prince de Condé, s'il avait pu être, comme le voulait un auteur de sa faction, dans un écrit destiné en apparence à célébrer « l'heureux ma-« riage, l'hercule fatal qui devait aider à porter les charges « de la France, le pilote qui devait tenir le gouvernail de la « barque, afin de la faire surgir au port de salut (1), » le prince de Condé lui-même, malgré ses hésitations précédentes, qui l'avaient porté tantôt à se lier aux Espagnols, tantôt à reprendre la politique de Henri IV, n'aurait pu se défendre d'entrer résolument dans cette voie. Luynes y marcha résolument, suivant la mesure de son intelligence, et l'évêque de Luçon, une créature du maréchal d'Ancre, préparait déjà, durant son premier ministère, les plans dont il assura le triomphe, quand, devenu cardinal de Richelieu, il régna sous le nom de Louis XIII.

Ces deux hommes d'État, d'un mérite si inégal, virent également que l'Espagne, contente d'avoir, par les mariages, éloigné des Français leurs alliés naturels, ne s'occupait que de regagner le terrain perdu par elle sous le règne précédent, établissait sa domination sur les deux rives du Rhin, campait dans la Valteline et chez les Grisons, assurait ses communications d'Italie en Allemagne, réduisait les Provinces-Unies aux dernières extrémités. C'est pour-

(1) *Réjouissance de la France sur l'heureux mariage.* Paris, 1615 (pièce).

quoi tout en soutenant, par respect pour l'acte accompli, comme pour l'honneur de la régence et de la politique française, qu'on n'avait fait, en concluant les mariages, qu'exécuter la pensée et la volonté du défunt roi, l'un et l'autre s'attachèrent à empêcher les conséquences de cette œuvre néfaste, et à lui ôter toute autre portée que celle d'une alliance de famille. Luynes fit accorder au duc de Savoie une juste réparation, en donnant au prince de Piémont la main de Madame Chrétienne, dont il était depuis longtemps question pour le prince de Galles (1619). Afin que le roi d'Angleterre n'eût pas sujet d'être mécontent, le ministre favori lui fit entrevoir dès lors que son jeune héritier convenait mieux, par la conformité de l'âge, pour Madame Henriette, cette troisième fille de Henri IV, dont les malheurs ont été si magnifiquement déplorés par Bossuet.

Ainsi Luynes eut l'honneur d'effectuer la première de ces alliances et de préparer l'autre. Enlevé par une mort prématurée, il laissa à un cardinal de la sainte Église le soin de marier la sœur du roi très-chrétien en pays hérétique (1625), et de hâter la décadence de la catholique Espagne, en faisant porter au mariage de Savoie tous ses fruits. Richelieu ne réussit dans cette tâche patriotique, que lorsque, sous un roi faible et médiocre, il fut le véritable maître du royaume ; mais dès l'année 1616, n'ayant encore que peu de part aux affaires, avant même le ministère de Luynes, il osait assurer les ennemis de la maison d'Autriche que les mariages ne conduiraient pas Sa Majesté très-chrétienne à embrasser « les intérêts soit de Rome, soit « de l'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances et

« de nous mêmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font pro-
« fession de la religion prétendue réformée en France, ou
« de tous autres qui, haïssant l'Espagne, font particulière-
« ment état d'être bons françois (1). »

Les évènements qui suivirent les mariages, et dont le règne de Louis XIII est rempli, font assez voir que, même en des temps de foi monarchique, les plus étroites alliances entre les familles royales ne sauraient renverser les barrières qu'élèvent entre les peuples les oppositions de climat, de caractère, de mœurs et d'intérêts. Mais cette vérité, si claire de nos jours, ne l'était point au XVIIe siècle, et il fallait, pour la mettre en pleine lumière, le lent progrès de la réflexion publique et les leçons d'une expérience cruellement acquise à nos dépens. On doit donc, tout en blâmant la politique suivie avec tant d'aveugle obstination par Marie de Médicis, servie avec tant d'habileté mal employée par Villeroy, par Sillery, par Jeannin, excuser cette princesse et ces ministres, dont le zèle pour la religion catholique, le désir de procurer la paix de la chrétienté, et l'ambition d'unir la France à la seule puissance de l'Europe qui pût alors rivaliser avec elle, trouvaient une sorte de justification dans l'ancienneté de ces projets un moment caressés par Henri IV, et abandonnés seulement le jour où il avait conçu des desseins guerriers que sa veuve, tenue en échec par les princes, ne pouvait accomplir.

Mais on doit surtout reconnaître qu'au temps où les mariages espagnols étaient poursuivis avec le plus d'ardeur,

(1) Instruction à M. de Schomberg, ambassadeur en Allemagne, ap. Avenel. *Lettres du card. de Richelieu*, p. 210, 221, 226. — Henri Martin, t. XI, p. 108.

et avant même que l'effet en fût assuré, la reine et ses conseillers, pour y faire un utile contre-poids, n'hésitaient pas à rechercher l'alliance anglaise, qui les exposait à l'indignation du pape, de l'Espagne, du clergé dans toute l'Europe et des derniers ligueurs en France. S'il convient de rendre hommage aux ministres qui s'inspirèrent soit de l'opinion générale, comme fit Luynes, soit de leur propre génie, comme Richelieu, pour remédier aux inconvénients d'une alliance que la nation condamnait, l'un en tenant, autant qu'il était possible après le mariage de Madame, les engagements du roi défunt envers le duc de Savoie, l'autre en donnant au prince de Galles, malgré mille obstacles, la main de Henriette de France, jamais, il nous est permis maintenant de le dire, jamais, aux plus mauvais jours de cette régence agitée, n'apparut la volonté réfléchie de rompre avec les traditions glorieuses du règne précédent. La difficulté des circonstances, les prétentions féodales des grands, l'insuffisance des hommes d'État qui avaient la conduite des affaires, le caractère de Marie de Médicis, obstiné sur quelques points, indécis sur la plupart, son médiocre génie, si inférieur à sa lourde tâche, telles furent les causes d'une infidélité que Sully lui-même jugeait nécessaire, quoique peut-être dans une mesure plus restreinte, et d'un abaissement momentané dont la France, sous la direction de Luynes, se fût peut-être relevée par ses propres forces, quand même il n'eût pas été dans ses destinées de voir Henri IV continué par Richelieu.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement.. v

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

Désir général de rétablir la paix entre la France et l'Espagne. — Espoir d'y parvenir par des mariages. — Premières négociations matrimoniales. — Hésitations de Henri IV. — Griefs réciproques des deux cours. — Médiation de Clément VIII. — État de l'opinion en France au sujet des mariages. — Négociations de l'Espagne et de la France en Angleterre. — Situation critique de l'Espagne. — Intrigues du duc de Savoie. — Politique et médiation de Paul V. — Proposition du nonce Barberini. — Elle est accueillie favorablement par Henri IV................ 3

CHAPITRE II

Situation de l'Espagne et des Flandres. — Guerre avec les Provinces-Unies. — Épuisement des Espagnols et des Hollandais. — Premières tentatives d'assurer la paix au moyen des mariages. — Suspension d'armes. — Négociations à La Haye. — Henri IV opposé à la trève. — Ses serviteurs modifient ses dispositions. — Il impose sa médiation. — Mauvais vouloir de Jacques Ier. — Négociations conduites par le nonce Ubaldini. — Henri IV se rapproche de l'Espagne. — Opinion de Jeannin sur les mariages. — Traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies.. 46

CHAPITRE III

Philippe III et la reine, sa femme. — La noblesse espagnole. — Le duc de Lerme. — Le conseil d'Espagne. — Délibérations au sujet du traité entre la France et les Provinces-Unies. — Mésintelligence entre la France et l'Angleterre..... 70

CHAPITRE IV

Suite des négociations pour la paix des Flandres et les mariages. — Désaccord entre les deux couronnes. — Changement subit dans les idées et le langage à la cour de France. — Le P. Cotton, confesseur du roi. — Désir de contrarier les négociations matrimoniales de l'Espagne en Angleterre. — Prétentions inconciliables, jalousie persistante de la France et de l'Espagne. — Médiation du nonce Ubaldini. — Danger d'une rupture. — Caractère et ambassade de don Pedro de Tolède. — Ses premières entrevues avec Henri IV. — Doutes sur l'objet de sa mission. — Danger d'une rupture, conjuré par Ubaldini. — L'Espagne recule devant la guerre. — Don Pedro avoue qu'il est chargé de négocier les mariages 93

CHAPITRE V

Négociation des mariages à Rome. — Projets de Henri IV. — Nouvelle audience accordée à Don Pedro. — Conférences d'Ubaldini avec Villeroy. — Le roi gagne peu à peu le pape et les Espagnols. — Propositions nouvelles de Don Pedro et d'Ubaldini. — Le pape veut prendre la direction des négociations. — Refus de Henri IV. — Conseils de Jeannin. — Mauvaise situation de Don Pedro à la cour. — Imprudence du nonce. — Négociations pour la trève........ 132

CHAPITRE VI

Rapprochement entre Henri IV et don Pedro par les soins d'Ubaldini. — Ubaldini trouve la combinaison qui prévaudra plus tard dans l'accord des mariages. — Efforts du parti de la guerre. — Sully se résigne à la paix. — Sillery et Villeroy. — Hésitation et duplicité de Henri IV. — Négociations de la trève interrompues. — Démarches de l'Espagne en vue de la conciliation. — Conversation entre le nonce et Villeroy. — Illusion de l'Espagne. — Le cardinal Borghèse protecteur des Flandres. — Opposition aux mariages en France et à l'étranger. — Efforts du pape en faveur de la trève 160

CHAPITRE VII

Propositions anglaises pour la trève. — Le pape les recommande. — Fermeté de Henri IV. — Accord des partis dans les Provinces-Unies. — Temporisation des Espagnols. — Conseils et négociations de Brèves. — Derniers entretiens de Henri IV avec Don Pedro de Tolède. — Départ de Don Pedro. — Dernières négociations de la trève. — Conclusion de la trève. — Mécontentement de la noblesse espagnole. — Satisfaction et gloire de Henri IV........ 190

CHAPITRE VIII

Temps d'arrêt pour les mariages espagnols. — Projets de Henri IV pour le mariage de ses enfants. — Négociations avec le duc de Lorraine. — Négociations avec le duc de Savoie. — Politique de ce prince. — Ses liaisons avec l'Espagne. — Ses griefs contre cette puissance. — Ses premières négociations avec la France. — Projet d'alliance offensive entre la France et la Savoie. — Projet de mariage pour Mme Élisabeth. — Ambassade de Bullion à Turin. — Le pape favorable à ces projets. — Hésitation et duplicité du duc de Savoie. — Ses pressantes instances auprès de Henri IV. — Ce prince résolu de conclure l'alliance. — Opinion en Europe sur ces pratiques. — Offres de l'Espagne. — Le duc de Savoie se jette dans les bras de la France. — Délibérations sur les détails de l'expédition en Italie. — Traité de Bruzol 208

CHAPITRE IX

Négociation des mariages espagnols, après la trêve, par l'entremise de l'ambassadeur d'Allemagne et du président Richardot. — Défiance de Henri IV et de ses serviteurs. — Nouvelle intervention d'Ubaldini. — Négociations secrètes renouées par la reine d'Espagne. — Mission de Botti à Paris. — Conduite de Marie de Médicis. — L'ambassadeur Vaucelas à Madrid. — Il éveille les soupçons de Henri IV. — Réserve des deux parts. — Mort du roi 252



DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

Marie de Médicis, régente. — Son caractère, son deuil. — Accueil fait à l'ambassadeur d'Espagne. — Changement de politique. — Abandon du duc de Savoie. — Duplicité de la régente. — Délibérations du conseil d'Espagne. — Le duc de Feria, ambassadeur extraordinaire en France. — Ses instructions. — Desseins du

conseil d'Espagne au sujet des mariages. — Instructions envoyées à Botti. — Ouvertures secrètes des princes à l'Espagne. — Sentiments de Louis XIII envers l'Espagne. — Efforts du duc de Feria pour renouer les mariages. — Son retour en Espagne 271

CHAPITRE II

La négociation des mariages mal conduite par Botti. — Efforts inutiles du pape pour en reprendre la direction. — Nouvelles combinaisons proposées par le duc de Savoie. — Désarmement en Dauphiné. — Embarras à la cour de France. — — Conseils tenus par la régente. — Politique équivoque de l'Espagne. — Propositions d'Ubaldini. — Nouvelles difficultés avec le duc de Savoie. — Nécessité d'ajourner les mariages à la majorité du roi 316

CHAPITRE III

Secret gardé sur la négociation des mariages. — Instances nouvelles auprès de la reine. — Proposition d'une ligue. — Puissance de Villeroy. — Efforts pour rapprocher la reine du duc de Savoie. — Démonstrations belliqueuses de ce prince. — Propositions formelles de la reine pour les mariages d'Espagne (mars 1611). — Accords secrets (30 avril 1611). — Efforts de la politique française pour qu'ils ne soient pas divulgués. — Mort de la reine d'Espagne (novembre 1611). — Projets de mariage pour le roi d'Espagne. — Politique et négociations de la France à ce sujet 339

CHAPITRE IV

Dernières négociations et dernières difficultés. — Le bruit des mariages se répand. — Émotion qu'il produit. — Les mariages communiqués au Conseil (26 janvier 1612). — Publication des mariages en Espagne (2 février). — Joie de la cour de France. — Mécontentement dans la nation et à l'étranger. — Plaintes et négociations du duc de Savoie. — Publication des mariages en France (25 mars). — Écrits apologétiques des mariages. — Réjouissances publiques (5 avril). — Satisfaction du pape. — Ambassade du duc de Mayenne en Espagne. — Ambassade du duc de Pastrana en France. — État de l'opinion publique.. 363

CHAPITRE V

Négociations matrimoniales en Angleterre. — Le duc de Mantoue. — Le grand-duc de Toscane. — Le duc de Savoie. — Le roi d'Espagne. — Le roi de France. — Premiers pourparlers entre Jacques Ier et Sully. — Causes de mésintelligence

entre les deux couronnes. — La reine d'Angleterre. — Rapprochement à la mort de Henri IV et propositions de Jacques Ier. — Hésitation de Marie de Médicis. — Opinion de ses conseillers. — Négociations entre Edmunds et Villeroy. — Dispositions et mort du prince de Galles. — Efforts du parti ecclésiastique pour rompre la négociation. — Discussion entre le nonce et Villeroy. — Conseils de Brèves. — Instances du nonce auprès de la reine. — Derniers efforts du pape...... 426

CHAPITRE VI

Persistante défiance des conseillers de la reine et des Français contre l'Espagne. — Différends au sujet de la Navarre et de la succession de Mantoue. — Les intrigues du duc de Savoie rapprochent les deux couronnes. — Nouvelles causes de retard. — Les princes quittent la cour. — Conjuration des princes. — Efforts de la reine pour conserver la paix, secondés par Ubaldini. — Conférence de Soissons. — Réunion du grand conseil. — Traité de Sainte-Menehould. — Majorité du roi (28 septembre 1614). — Réunion des États-Généraux. — Ils donnent leur approbation au mariage. — Réglement des affaires de Navarre. — Désarmement du duc de Savoie.................................... 468

CHAPITRE VII

Préparatifs du voyage. — Réjouissances à la cour. — Opposition générale aux mariages. — Pamphlets publiés. — Écrits apologétiques. — Démarches inutiles auprès de Condé. — Voyage de Guienne. — Prise d'armes du duc de Rohan. — La cour à Bordeaux. — Mariages célébrés à Burgos et à Bordeaux (18 octobre 1615.) — Départ de Madame pour l'Espagne. — Renonciation de l'Infante. — Échange des princesses à Andaye. — Arrivée de la jeune reine à Bordeaux et divertissements dans cette ville. — Retour à Paris (mai 1616.) — Cour espagnole d'Anne d'Autriche. — Persistance du mauvais accord entre Espagnols et Français. — La faute des mariages réparée par Luynes et Richelieu............... 521

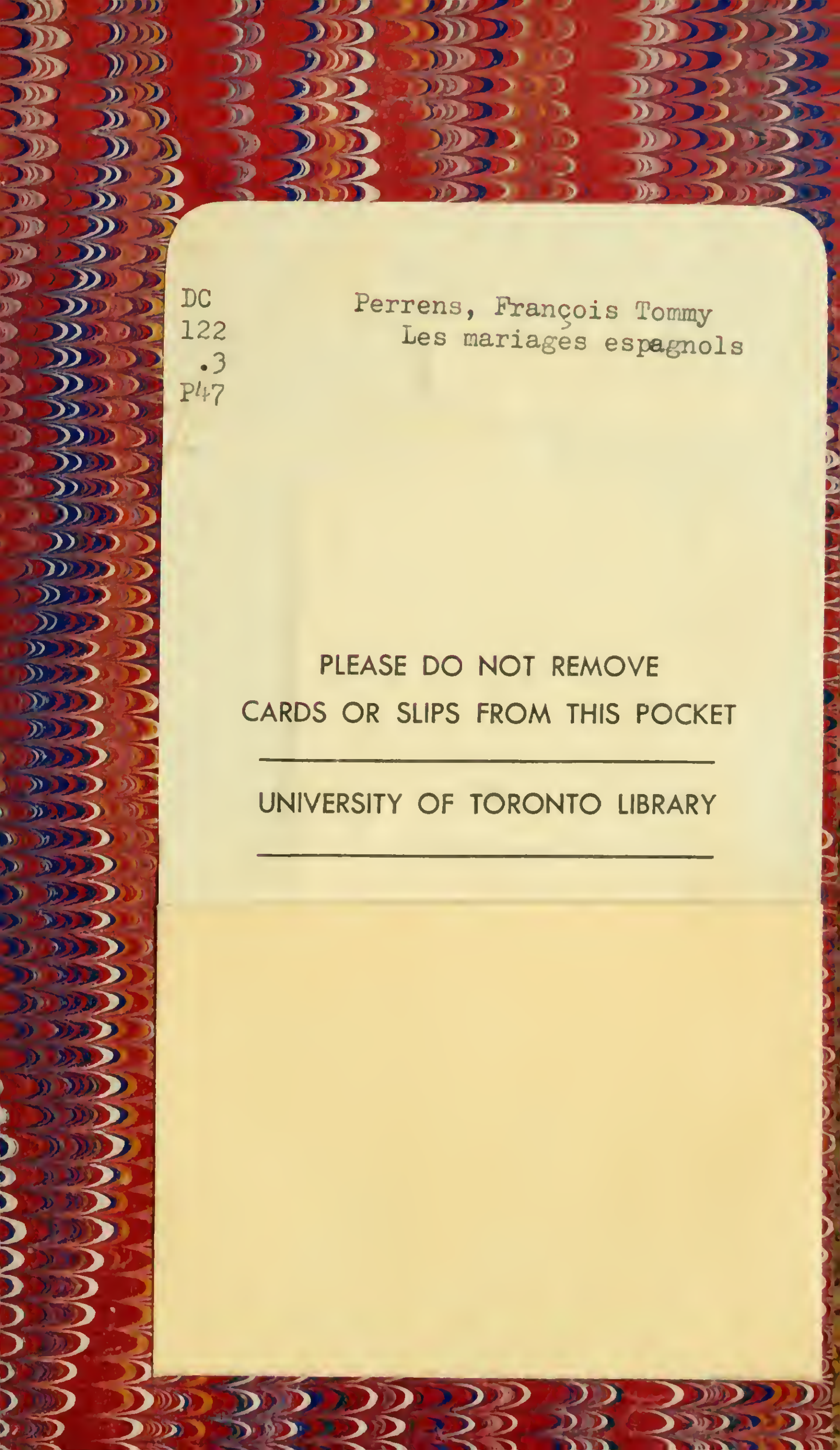
ORLÉANS. — IMP. ERNEST COLAS.












UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 11 12 04 002 2